

ISSN : 2518 - 4237

LONGBOWU

**Revue des Langues, Lettres et Sciences
de l'Homme et de la Société**



Faculté des Lettres et
Sciences Humaines



Université de Kara

Numéro 003 Juin 2017

LONGBOWU

Revue des Langues, Lettres et Sciences de l'Homme et de la Société

Juin 2017

Faculté des Lettres et
Sciences Humaines



Université de Kara

LONGBOWU

**Revue des Langues, Lettres et Sciences
de l'Homme et de la Société**

En couverture, photo d'un grenier
traditionnel kabiyè prise au « musée
de Yadè », « Kabiye sɔsaa ɖiwa »

ADMINISTRATION DE LA REVUE

COMITE DE REDACTION

Directeur Scientifique : Akoété AMOUZOU, *Professeur Titulaire*

Directeur de publication : Nakpane LABANTE, *Maître de Conférences*

Rédacteur en Chef : Tchaa PALI, *Maître de Conférences*

Coordinateurs de publication : Assogba GUEZERE, *Maître de Conférences* et Boussanlègue TCHABLE, *Maître de Conférences*

Secrétaire : Essonam BINI, *Maître-Assistant*

Assistants à la rédaction : Kokou TCHALLA, *Maître-Assistant* et Komlanvi NABIOUWENAM, *Secrétaire d'administration*

COMITE SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL

Pr Yaovi AKAKPO (Université de Lomé)

Pr Komi. KOSSI-TITRIKOU (Université de Lomé)

Pr Kodjona KADANGA (Université de Lomé)

Pr Komlan NUBOUKPO (Université de Lomé)

Pr Badjow TCHAM (Université de Lomé)

Pr Koffi AKIBODE (Université de Lomé)

Pr Akoété AMOUZOU (Université de Kara)

Pr Abou NAPON (Université de Ouagadougou)

Pr Koffiwaï GBATI (Université de Lomé)

Pr Tamasse DANIOUE (Université de Lomé)

Pr Hugues MOUCKAGA (Université Oumar Bongo de Libreville)

Pr Alou KEITA (Université de Ouagadougou)

Pr Atafeï PEWISSI (Université de Lomé)

Pr Komlan E. ESSIZEWA (Université de Lomé)

Pr Musanji NGALASSO-MWATA (Université Bordeaux Montaigne)

Pr Hounkpati B. C. KAKPO (Université d'Abomey-Calavi)

Pr Flavien GBETO (Université d'Abomey-Calavi)

Pr Momar CISSE (Université Cheikh Anta Diop)

Pr Mahougnon KAKPO (Université d'Abomey-Calavi)

Pr Kokou E. PERE-KEWEZIMA (Université de Lomé)

Pr Issa TAKASSI (Université de Lomé)

Pr Alpha BARRY (Université Bordeaux Montaigne)

M. Moustapha GOMGNIMBOU, Directeur de Recherche
(CNRST)

Pr Ousseynou FAYE (Université Cheikh Anta Diop de Dakar)

Pr M. BANTENGA (Université de Ouagadougou)

COMITE DE LECTURE

Pr Akoété AMOUZOU (Université de Kara), Pr Koffiwaï GBATI (Université de Lomé), Pr Tamasse DANIOUE (Université de Lomé), Pr Atafeï PEWISSI (Université de Lomé), Pr Komlan E. ESSIZEWA (Université de Lomé), Pr Mahougnon KAKPO (Université d'Abomey-Calavi), Pr Kokou E. PERE-KEWEZIMA (Université de Lomé), Pr Alpha BARRY (Université Bordeaux Montaigne), Pr E. ASSIMA-KPATCHA (Université de Lomé) ; Pr N.A. GOEH-AKUE (Université de Lomé) ; M. Kossi BADAMELI, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. Padabo KADOUZA, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. Komlan KOUZAN, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. Laré KANTCHOA, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. KAMMAMPOAL Bawa, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. Nakpane LABANTE, Maître de Conférences (Université de Kara), Mme Kuwèdaten NAPALA, Maître de Conférences (Université de Kara) ; Mme Balaïbaou KASSAN, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. Assogba GUEZERE, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. Komi KPATCHA, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. Koffi SOSSOU, Maître de Conférences ; M. Bammoy NABE, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. Boussanlègue TCHABLE, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. Tchaa PALI, Maître de Conférences (Université de Kara) ; Paboussoum PARI, Maître de Conférences (Université de Lomé) ; Martin Minlipe GANGUE, Maître de Conférences (Université de Lomé) ; M. Ali Pitaloumani GNAKOU, Maître de Conférences (Université de Lomé) ; Mme Kouméalo ANATE, Maître de Conférences (Université de Lomé) ; M. Essohanam BATCHANA, Maître de Conférences (Université de Lomé) ; Kokou GBEMOU, Maître de Conférences (Université de Lomé) ; M. Séna AKAKPO- NUMADO, Maître de Conférences (Université de Lomé) ; M. A. AWESSO, Maître de Conférences (Université de Lomé).

SOMMAIRE

ADMINISTRATION DE LA REVUE	3
SOMMAIRE	5
LIGNE EDITORIALE	7
SYNTHESE DES ARTICLES	13
 LANGUES ET LETTRES	 15
L'image de soi dans le discours : le cas du president de la republique de cote d'ivoire dans le discours referendaire d'octobre 2016	
KOUASSI N'Dri Maurice	17
Typologie du système numéral de la langue dan : cas des dialectes dan de man	
GONDO Bleu Gildas	39
De la pertinence des variables linguistiques pour l'étude de la variation diatopique et diaphasique du français parle au Bénin	
ADJERAN Moufoutaou	59
Morphophonologie de l'archi-nasale /N_/ en agni indenie	
ASSANVO Amoikon Dyhie, KOSSONOU Kouabena Théodore, SIB Sié Justin	75
Morphologie et sémantique des déverbaux en koulango et en sénoufo	
KRA Kouakou Appoh Enoc, YÉO Kanabein Oumar	91
Le discours funéraire baoulé : un cas de polyphonie discursive	
BEUSEIZE André-Marie	105
La focalisation en bété: quels rapports avec la relative et la question partielle ?	
KIPRE Blé François	119
 SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIETE	 137
Les enjeux socio-économiques des conflits entre acteurs privés et publics dans la gestion du foncier et la production de l'espace urbain togolais	
GUEZERE Assogba	139
Les inondations à Lomé et leur incidence sur les enjeux de développement	
ATCHOLE Eyanah	165
Contestation de la taxe de développement communal à Ouagadougou : la gouvernance parallèle en question	
SORY Issa	183

Implantation des boutiques de quartiers dans les extensions urbaines de DALOA	
BOLOU Gbitry Abel, KOUAME Kouadio Arnaud,	
ALOKO-N'GUESSAN Jérôme.....	211
Les cases des cranes dans les chefferies bamiléké de l'Ouest-Cameroun : entre lieux de culte et lieux de mémoire	
TAGUE KAKEU Alexis.....	229
« Attentat de Sarakawa » et instauration du septième jour (<i>Sarakaway</i>) en pays kabiyè (1974-1981) : causes, impacts politique et socioculturel	251
TCHANGAI Bassa Esso.....	
Analyse critique de « l'appréciation duvalienne » sur le retour des militaires camerounais de la <i>Schultztruppe</i> de Fernando Po au Cameroun français (1915-1920)	
WANYAKA BONGUEN O. Virginie.....	277
La question de l'esclavage et de la traite négrière dans le royaume anoufo de Sansanné-Mango (xvii ^e -xix ^e siècle)	
DIPO Ilaboti.....	301
Dynamique urbaine et développement durable : quels défis pour la promotion des énergies culinaires de substitution au Togo?	
OURO BITASSE Eralakaza.....	319
Crise du militantisme des partis politiques au Togo	
ADJETA Essossinam.....	341
Mise en œuvre de la phase II du projet Ziga à Ouagadougou : impacts des travaux de réalisation sur la population	
COMPAORE Nadège Epse BAMBARA.....	361
Enjeux et perceptions de la féminisation de l'armée togolaise dans la ville de Lomé	
MAGNETINE Assindah.....	377
Le contraste nation-ethnie en Afrique et le défi de la citoyenneté	
ALOSSE Charles-Grégoire Dotsè.....	397
L'inhabilité « du contingent du maintien de la paix » dans la résorption de la violence en République Centrafricaine	
VAÏDJIKÉ Dieudonné.....	415

LIGNE EDITORIALE

Lɔŋgbowu est une revue à parution semestrielle de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Kara. Elle publie les articles des domaines des langues, des lettres, des sciences de l'homme et de la société. Les textes doivent tenir compte de l'évolution des disciplines couvertes et respecter la ligne éditoriale de la revue. Ils doivent en outre être originaux et n'avoir pas fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture.

Les articles soumis à la revue *Lɔŋgbowu* sont anonymement instruits par deux évaluateurs. En fonction des avis de ces deux instructeurs, le comité de rédaction décide de la publication de l'article soumis, de son rejet ou alors demande à l'auteur de le réviser en vue de son éventuelle publication.

Les articles à soumettre à la revue doivent être conformes aux normes ci-dessous décrites.

PRESENTATION GENERALE DES MANUSCRITS

Chaque projet d'article doit être envoyé sous la forme d'un document Word d'un maximum de 50 000 signes (espaces et notes comprises), police Times News Roman, taille (12 pour le corps de texte, 10 pour les notes de bas de page et 11 pour les citations détachées du texte), interligne 1,5, avec la mise en forme la plus simple possible (pas de styles, de puces ou de retraits, mais des alinéas (1 cm à gauche, et 0 cm à droite) au début de chaque paragraphe).

L'ordre logique du texte doit respecter le canevas suivant :

- ✓ un titre bref et évocateur ;
- ✓ une signature comportant le(s) nom(s) de(s) l'auteur(s) en majuscules et le ou les prénoms en minuscules avec une initiale majuscule, le nom et l'adresse complète de l'institution d'attache, le courriel et le téléphone de l'auteur présenté avec l'indicatif international ;
- ✓ un résumé en français et en anglais de 10 lignes au maximum ;
- ✓ un minimum de trois et un maximum de cinq mots clés ;
- ✓ une introduction ;
- ✓ un développement ;
- ✓ une conclusion ;
- ✓ une partie sources et bibliographie.

Les articulations du développement du texte sont à titrer et/ou à sous-titrer de la façon suivante :

1. pour le titre de la première section ;
 - 1.1. pour le sous-titre de la première sous-section ;
 - 1.2. etc.
2. pour le titre de la deuxième section ;
 - 2.1. pour le sous-titre de la deuxième sous-section ;
 - 2.2. etc.

Les sous-sous-titres sont à éviter autant que possible.

La conclusion doit être brève et insister sur les résultats et l'apport original de la recherche.

Les langues de publication de la revue sont le français et l'anglais. La publication d'un texte en une langue autre que le français et l'anglais est soumise à l'autorisation exceptionnelle de l'administration de la revue. Les termes étrangers au français et à l'anglais sont en italique et sans guillemets.

La revue s'interdit l'usage du soulignement qui est remplacé par la mise en italique.

La présentation des figures, cartes, graphiques, ... doit respecter le miroir de la revue qui est de 16x24. Ces documents doivent porter la mention de la source, de l'année et de l'échelle (pour les cartes).

Pour les citations, utiliser les guillemets français suivis ou précédés d'un espace insécable « », et les guillemets anglais simples pour les citations à l'intérieur de citations ''.

Lorsqu'une citation dépasse quatre lignes, il faut la détacher du corps de texte. Dans ce cas, elle n'est ni précédée, ni suivie de guillemets. L'interligne est simple et la taille de la citation est de 11.

Les appels de notes sont des chiffres arabes en exposant, sans parenthèses, placés avant la ponctuation et à l'extérieur des guillemets pour les citations.

PRESENTATION DES SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

La référence bibliographique adoptée est celle intégrée au texte. Elle se présente comme suit : (nom de l'auteur avec une initiale en majuscule, virgule, année de publication (deux points) : page à laquelle l'information a été prise).

Ex : (Piaget, 1998 : 15).

Dans la rubrique sources et bibliographie, les sources consisteront à montrer, d'une façon détaillée, les sources orales et autres documents primaires ou de première main consultés et/ou cités. Elles sont à présenter comme suit :

- pour les sources orales : dans l'ordre alphabétique des noms des informateurs, dans un tableau comportant un numéro d'ordre, nom et prénom des informateurs, la date et le lieu de l'entretien, la qualité et la profession des informateurs, leur âge ou leur date de naissance.
- pour les archives, il convient de mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes :
Ex. : Lomé, Archives nationales du Togo (A.N.T.), 2APA, dossier 1 : Anecho 1875–1913 et 1913-1934.
Ne pas oublier de préciser la cote et la pagination des documents cités (fol. pour les documents manuscrits).

Pour les autres cas, merci de respecter les modèles suivants :

Ouvrages

Rawls J., 1987, *Théorie de la justice*. Paris, Seuil.

Lehmann Ch., 1995, *Thoughts on Grammaticalization*.
Munich-Newcastle; Lincom.

Vaux A. 1988, *Social Support. Theory, Research, and Intervention*. New York, Praeger.

Ouvrages collectifs

Leyens J.P., Yzerbyt V. et Schadron G., 1996, *Stéréotypes et cognition sociale*. Liège, Mardaga

Bolognini M., et Prêteur Y., 1998, *Estime de soi, perspectives développementales*. Lausanne, Delachaux et Niestlé.

Si les directeurs de l'ouvrage sont plus de trois, faire suivre ces trois noms de « *et al.* ».

Actes de colloque

Baba G. (Ed), *Quelle contribution des Universités au développement en Afrique ? Actes de colloque : Kara, 12-16 mai 2014*), Paris, L'Harmattan.

Mémoires de recherche et thèses de doctorat

Djonna A., 2007, *Cohésion familiale et performances scolaires chez les adolescents du Togo*. Mémoire de DESS. Université de Lomé.

Gagnon C., 1997. *Dynamique de la réussite scolaire des filles au primaire: une nouvelle approche interactionniste*. Thèse de doctorat, Québec, Université Laval.

Articles de revue

Tousignant M., 1988, « Soutien social et santé mentale : une revue de la littérature ». *Sciences sociales et santé*, n° 6 (1), 77-106.

Fouéré M-A., 2005, « Les métamorphoses des « relations à plaisanteries » : Un nouvel enjeu politique dans la construction des États-nations ». *Cahiers d'études africaines*, n°178, 389-430.

(Attention, ne pas mettre)

Articles d'ouvrages collectifs

Prêteur Y., et Sublet, F., 1997, « Les conceptions et pratiques éducatives, image de soi et acquisition de l'écrit chez les enfants », dans Y. Prêteur et M. Léonardis (Eds), *Education familiale, image de soi et compétences sociales*. Bruxelles, De Boeck, 197-223

Lahey B. et Cohen, S., 2000, « Support theory and measurement », in S. Cohen, L. Underwood et B. H. Gottlieb (Eds.), *Social support measurement and interventions: A guide for health and social scientists* New York, Oxford University Press, 29-52.

(Attention: le titre de l'article doit être suivi de « dans » pour les articles en français et « in » pour les articles en anglais).

Le non respect des normes éditoriales peut entraîner le rejet d'un projet d'article.

LES DROITS DE PUBLICATION

Une fois l'article accepté par le comité de rédaction, l'auteur devra entrer en contact avec la rédaction de la revue pour l'acquittement des droits de publication qui s'élèvent à **40.000 FCFA**.

La Revue *Longbowu* étant une revue de recherche et d'information éditée sans but lucratif, les auteurs ne percevront pas de versement de droits.

ÉPREUVES ET PUBLICATIONS

Avant publication, l'auteur reçoit par courrier électronique un jeu d'épreuves à vérifier. Il doit les retourner corrigées sous huitaine à la rédaction. Seules les corrections typographiques sont admises sur les épreuves.

L'auteur reçoit, après parution, le tiré-à part de son article en version électronique au format PDF. Il pourra recevoir, sur demande, un exemplaire de la revue en payant les frais d'expédition.

Les articles sont la propriété de la revue et peuvent faire l'objet, avec l'accord de l'auteur, d'une mise en ligne.

DISPOSITIONS FINALES

Les articles doivent parvenir au secrétariat de rédaction de la revue au plus tard à la fin du mois de mars pour le numéro de juin et la fin du mois de septembre pour le numéro de décembre de chaque année.

SYNTHESE DES ARTICLES

Dans le présent numéro de notre revue, les contributions ont été (comme à l'accoutumée) tant prolifiques que scientifiquement « cosmopolites » au regard de la diversité des sous-domaines et des disciplines abordées.

En Lettres et langues, les articles ont porté sur l'analyse du discours politique, la typologie de quelques aspects linguistiques africains, la description des structures internes de quelques langues ouest-africaines ainsi que l'analyse de la pertinence des variations diatopique et diaphasique du français parlé au Bénin. On trouvera enfin, comme intérêt porté à la pratique langagière en contexte spécifique, une étude sur le langage funéraire baoulé comme un mode d'expression ou de représentation de parole ancrée dans la tradition.

Dans le domaine des Sciences de l'Homme et de la Société, diverses problématiques ont été traitées. L'une dans l'autre, il appert que les aléas climatiques et les inondations qui en résultent à Lomé ont des incidences sur les enjeux de développement. Les problèmes que connaît la gestion du foncier, à l'instar du cas togolais n'est pas sans influence sur l'urbanisation vu les enjeux socio-économiques qui prévalent. Dans une veine similaire, l'analyse des logiques des acteurs pour le contrôle de l'espace public, la contribution de l'implantation des boutiques de quartiers à la construction d'un cadre de vie équilibré dans les aires d'extension urbaine sont des problématiques qui apportent de la lumière sur des questions réelles du domaine de la géographie. Par ailleurs, les cases des crânes dans les chefferies bamileke de l'Ouest-Cameroun, les principales raisons qui ont concouru à l'instauration du septième jour en pays kabiye ainsi que le choix de sa dénomination *sarakaway*, la question de l'esclavage et de la traite négrière dans le royaume anoufo de Sansanne-Mango, l'analyse critique de « l'appréciation duvalienne » sur le retour des militaires camerounais de la *schultztruppe* de Fernando po au Cameroun français (1915-1920) sont les sujets qui ont préoccupé les contributeurs historiens. En outre, les sociologues ont traité de la dynamique urbaine et développement durable, de la crise du militantisme des partis politiques au Togo, des différents impacts des projets de développement sur la population en milieu urbain et des enjeux et perceptions de la féminisation de l'armée togolaise. Enfin, le contraste nation-ethnie en Afrique et le défi de la citoyenneté, les dérapages des forces de maintien

de la paix en République Centrafricaine en proie à la violence sont les questions qui ont été débattues par les contributeurs du domaine de la philosophie.

Il est très important de saluer la pertinence et la diversité des sujets abordés par les contributions. La Rédaction souhaite une bonne lecture à tous !

La Rédaction

ISSN : 2518 - 4237

LONGBOWU

**Revue des Langues, Lettres et Sciences
de l'Homme et de la Société**



Faculté des Lettres et
Sciences Humaines



Université de Kara

Numéro 003 Juin 2017

Juin 2017

Revue des Langues, Lettres et Sciences de l'Homme et de la Société

LONGBOWU

Faculté des Lettres et
Sciences Humaines



Université de Kara

LONGBOWU

**Revue des Langues, Lettres et Sciences
de l'Homme et de la Société**

En couverture, photo d'un grenier
traditionnel kabiyè prise au « musée
de Yadè », « Kabiye sɔsaa ɖiwa »

ADMINISTRATION DE LA REVUE

COMITE DE REDACTION

Directeur Scientifique : Akoété AMOUZOU, *Professeur Titulaire*

Directeur de publication : Nakpane LABANTE, *Maître de Conférences*

Rédacteur en Chef : Tchaa PALI, *Maître de Conférences*

Coordinateurs de publication : Assogba GUEZERE, *Maître de Conférences* et Boussanlègue TCHABLE, *Maître de Conférences*

Secrétaire : Essonam BINI, *Maître-Assistant*

Assistants à la rédaction : Kokou TCHALLA, *Maître-Assistant* et Komlanvi NABIOUWENAM, *Secrétaire d'administration*

COMITE SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL

Pr Yaovi AKAKPO (Université de Lomé)

Pr Komi. KOSSI-TITRIKOU (Université de Lomé)

Pr Kodjona KADANGA (Université de Lomé)

Pr Komlan NUBOUKPO (Université de Lomé)

Pr Badjow TCHAM (Université de Lomé)

Pr Koffi AKIBODE (Université de Lomé)

Pr Akoété AMOUZOU (Université de Kara)

Pr Abou NAPON (Université de Ouagadougou)

Pr Koffiwaï GBATI (Université de Lomé)

Pr Tamasse DANIOUE (Université de Lomé)

Pr Hugues MOUCKAGA (Université Oumar Bongo de Libreville)

Pr Alou KEITA (Université de Ouagadougou)

Pr Atafeï PEWISSI (Université de Lomé)

Pr Komlan E. ESSIZEWA (Université de Lomé)

Pr Musanji NGALASSO-MWATA (Université Bordeaux Montaigne)

Pr Hounkpati B. C. KAKPO (Université d'Abomey-Calavi)

Pr Flavien GBETO (Université d'Abomey-Calavi)

Pr Momar CISSE (Université Cheikh Anta Diop)

Pr Mahougnon KAKPO (Université d'Abomey-Calavi)

Pr Kokou E. PERE-KEWEZIMA (Université de Lomé)

Pr Issa TAKASSI (Université de Lomé)

Pr Alpha BARRY (Université Bordeaux Montaigne)

M. Moustapha GOMGNIMBOU, Directeur de Recherche
(CNRST)

Pr Ousseynou FAYE (Université Cheikh Anta Diop de Dakar)

Pr M. BANTENGA (Université de Ouagadougou)

COMITE DE LECTURE

Pr Akoété AMOUZOU (Université de Kara), Pr Koffiwaï GBATI (Université de Lomé), Pr Tamasse DANIOUE (Université de Lomé), Pr Atafeï PEWISSI (Université de Lomé), Pr Komlan E. ESSIZEWA (Université de Lomé), Pr Mahougnon KAKPO (Université d'Abomey-Calavi), Pr Kokou E. PERE-KEWEZIMA (Université de Lomé), Pr Alpha BARRY (Université Bordeaux Montaigne), Pr E. ASSIMA-KPATCHA (Université de Lomé) ; Pr N.A. GOEH-AKUE (Université de Lomé) ; M. Kossi BADAMELI, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. Padabo KADOUZA, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. Komlan KOUZAN, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. Laré KANTCHOA, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. KAMMAMPOAL Bawa, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. Nakpane LABANTE, Maître de Conférences (Université de Kara), Mme Kuwèdaten NAPALA, Maître de Conférences (Université de Kara) ; Mme Balaïbaou KASSAN, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. Assogba GUEZERE, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. Komi KPATCHA, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. Koffi SOSSOU, Maître de Conférences ; M. Bammoy NABE, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. Boussanlègue TCHABLE, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. Tchaa PALI, Maître de Conférences (Université de Kara) ; Paboussoum PARI, Maître de Conférences (Université de Lomé) ; Martin Minlipe GANGUE, Maître de Conférences (Université de Lomé) ; M. Ali Pitaloumani GNAKOU, Maître de Conférences (Université de Lomé) ; Mme Kouméalo ANATE, Maître de Conférences (Université de Lomé) ; M. Essohanam BATCHANA, Maître de Conférences (Université de Lomé) ; Kokou GBEMOU, Maître de Conférences (Université de Lomé) ; M. Séna AKAKPO- NUMADO, Maître de Conférences (Université de Lomé) ; M. A. AWESSO, Maître de Conférences (Université de Lomé).

SOMMAIRE

ADMINISTRATION DE LA REVUE	3
SOMMAIRE	5
LIGNE EDITORIALE	7
SYNTHESE DES ARTICLES	13
 LANGUES ET LETTRES	 15
L'image de soi dans le discours : le cas du president de la republique de cote d'ivoire dans le discours referendaire d'octobre 2016	
KOUASSI N'Dri Maurice	17
Typologie du système numéral de la langue dan : cas des dialectes dan de man	
GONDO Bleu Gildas	39
De la pertinence des variables linguistiques pour l'étude de la variation diatopique et diaphasique du français parlé au Bénin	
ADJERAN Moufoutaou	59
Morphophonologie de l'archi-nasale /N_/ en agni indenie	
ASSANVO Amoikon Dyhie, KOSSONOU Kouabena Théodore, SIB Sié Justin	75
Morphologie et sémantique des déverbaux en koulango et en sénoufo	
KRA Kouakou Appoh Enoc, YÉO Kanabein Oumar	91
Le discours funéraire baoulé : un cas de polyphonie discursive	
BEUSEIZE André-Marie	105
La focalisation en bété: quels rapports avec la relative et la question partielle ?	
KIPRE Blé François	119
 SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIETE	 137
Les enjeux socio-économiques des conflits entre acteurs privés et publics dans la gestion du foncier et la production de l'espace urbain togolais	
GUEZERE Assogba	139
Les inondations à Lomé et leur incidence sur les enjeux de développement	
ATCHOLE Eyanah	165
Contestation de la taxe de développement communal à Ouagadougou : la gouvernance parallèle en question	
SORY Issa	183

Implantation des boutiques de quartiers dans les extensions urbaines de DALOA	
BOLOU Gbitry Abel, KOUAME Kouadio Arnaud,	
ALOKO-N'GUESSAN Jérôme.....	211
Les cases des cranes dans les chefferies bamiléké de l'Ouest-Cameroun : entre lieux de culte et lieux de mémoire	
TAGUE KAKEU Alexis.....	229
« Attentat de Sarakawa » et instauration du septième jour (<i>Sarakaway</i>) en pays kabiyè (1974-1981) : causes, impacts politique et socioculturel	251
TCHANGAI Bassa Esso.....	
Analyse critique de « l'appréciation duvalienne » sur le retour des militaires camerounais de la <i>Schultztruppe</i> de Fernando Po au Cameroun français (1915-1920)	
WANYAKA BONGUEN O. Virginie.....	277
La question de l'esclavage et de la traite négrière dans le royaume anoufo de Sansanné-Mango (xvii ^e -xix ^e siècle)	
DIPO Ilaboti.....	301
Dynamique urbaine et développement durable : quels défis pour la promotion des énergies culinaires de substitution au Togo?	
OURO BITASSE Eralakaza.....	319
Crise du militantisme des partis politiques au Togo	
ADJETA Essossinam.....	341
Mise en œuvre de la phase II du projet Ziga à Ouagadougou : impacts des travaux de réalisation sur la population	
COMPAORE Nadège Epse BAMBARA.....	361
Enjeux et perceptions de la féminisation de l'armée togolaise dans la ville de Lomé	
MAGNETINE Assindah.....	377
Le contraste nation-ethnie en Afrique et le défi de la citoyenneté	
ALOSSE Charles-Grégoire Dotsè.....	397
L'inhabilité « du contingent du maintien de la paix » dans la résorption de la violence en République Centrafricaine	
VAÏDJIKÉ Dieudonné.....	415

LIGNE EDITORIALE

Lɔŋgbowu est une revue à parution semestrielle de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Kara. Elle publie les articles des domaines des langues, des lettres, des sciences de l'homme et de la société. Les textes doivent tenir compte de l'évolution des disciplines couvertes et respecter la ligne éditoriale de la revue. Ils doivent en outre être originaux et n'avoir pas fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture.

Les articles soumis à la revue *Lɔŋgbowu* sont anonymement instruits par deux évaluateurs. En fonction des avis de ces deux instructeurs, le comité de rédaction décide de la publication de l'article soumis, de son rejet ou alors demande à l'auteur de le réviser en vue de son éventuelle publication.

Les articles à soumettre à la revue doivent être conformes aux normes ci-dessous décrites.

PRESENTATION GENERALE DES MANUSCRITS

Chaque projet d'article doit être envoyé sous la forme d'un document Word d'un maximum de 50 000 signes (espaces et notes comprises), police Times News Roman, taille (12 pour le corps de texte, 10 pour les notes de bas de page et 11 pour les citations détachées du texte), interligne 1,5, avec la mise en forme la plus simple possible (pas de styles, de puces ou de retraits, mais des alinéas (1 cm à gauche, et 0 cm à droite) au début de chaque paragraphe).

L'ordre logique du texte doit respecter le canevas suivant :

- ✓ un titre bref et évocateur ;
- ✓ une signature comportant le(s) nom(s) de(s) l'auteur(s) en majuscules et le ou les prénoms en minuscules avec une initiale majuscule, le nom et l'adresse complète de l'institution d'attache, le courriel et le téléphone de l'auteur présenté avec l'indicatif international ;
- ✓ un résumé en français et en anglais de 10 lignes au maximum ;
- ✓ un minimum de trois et un maximum de cinq mots clés ;
- ✓ une introduction ;
- ✓ un développement ;
- ✓ une conclusion ;
- ✓ une partie sources et bibliographie.

Les articulations du développement du texte sont à titrer et/ou à sous-titrer de la façon suivante :

1. pour le titre de la première section ;
 - 1.1. pour le sous-titre de la première sous-section ;
 - 1.2. etc.
2. pour le titre de la deuxième section ;
 - 2.1. pour le sous-titre de la deuxième sous-section ;
 - 2.2. etc.

Les sous-sous-titres sont à éviter autant que possible.

La conclusion doit être brève et insister sur les résultats et l'apport original de la recherche.

Les langues de publication de la revue sont le français et l'anglais. La publication d'un texte en une langue autre que le français et l'anglais est soumise à l'autorisation exceptionnelle de l'administration de la revue. Les termes étrangers au français et à l'anglais sont en italique et sans guillemets.

La revue s'interdit l'usage du soulignement qui est remplacé par la mise en italique.

La présentation des figures, cartes, graphiques, ... doit respecter le miroir de la revue qui est de 16x24. Ces documents doivent porter la mention de la source, de l'année et de l'échelle (pour les cartes).

Pour les citations, utiliser les guillemets français suivis ou précédés d'un espace insécable « », et les guillemets anglais simples pour les citations à l'intérieur de citations ''.

Lorsqu'une citation dépasse quatre lignes, il faut la détacher du corps de texte. Dans ce cas, elle n'est ni précédée, ni suivie de guillemets. L'interligne est simple et la taille de la citation est de 11.

Les appels de notes sont des chiffres arabes en exposant, sans parenthèses, placés avant la ponctuation et à l'extérieur des guillemets pour les citations.

PRESENTATION DES SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

La référence bibliographique adoptée est celle intégrée au texte. Elle se présente comme suit : (nom de l'auteur avec une initiale en majuscule, virgule, année de publication (deux points) : page à laquelle l'information a été prise).

Ex : (Piaget, 1998 : 15).

Dans la rubrique sources et bibliographie, les sources consisteront à montrer, d'une façon détaillée, les sources orales et autres documents primaires ou de première main consultés et/ou cités. Elles sont à présenter comme suit :

- pour les sources orales : dans l'ordre alphabétique des noms des informateurs, dans un tableau comportant un numéro d'ordre, nom et prénom des informateurs, la date et le lieu de l'entretien, la qualité et la profession des informateurs, leur âge ou leur date de naissance.
- pour les archives, il convient de mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes :
Ex. : Lomé, Archives nationales du Togo (A.N.T.), 2APA, dossier 1 : Anecho 1875–1913 et 1913-1934.
Ne pas oublier de préciser la cote et la pagination des documents cités (fol. pour les documents manuscrits).

Pour les autres cas, merci de respecter les modèles suivants :

Ouvrages

Rawls J., 1987, *Théorie de la justice*. Paris, Seuil.

Lehmann Ch., 1995, *Thoughts on Grammaticalization*.
Munich-Newcastle; Lincom.

Vaux A. 1988, *Social Support. Theory, Research, and Intervention*. New York, Praeger.

Ouvrages collectifs

Leyens J.P., Yzerbyt V. et Schadron G., 1996, *Stéréotypes et cognition sociale*. Liège, Mardaga

Bolognini M., et Prêteur Y., 1998, *Estime de soi, perspectives développementales*. Lausanne, Delachaux et Niestlé.

Si les directeurs de l'ouvrage sont plus de trois, faire suivre ces trois noms de « *et al.* ».

Actes de colloque

Baba G. (Ed), *Quelle contribution des Universités au développement en Afrique ? Actes de colloque : Kara, 12-16 mai 2014*), Paris, L'Harmattan.

Mémoires de recherche et thèses de doctorat

Djonna A., 2007, *Cohésion familiale et performances scolaires chez les adolescents du Togo*. Mémoire de DESS. Université de Lomé.

Gagnon C., 1997. *Dynamique de la réussite scolaire des filles au primaire: une nouvelle approche interactionniste*. Thèse de doctorat, Québec, Université Laval.

Articles de revue

Tousignant M., 1988, « Soutien social et santé mentale : une revue de la littérature ». *Sciences sociales et santé*, n° 6 (1), 77-106.

Fouéré M-A., 2005, « Les métamorphoses des « relations à plaisanteries » : Un nouvel enjeu politique dans la construction des États-nations ». *Cahiers d'études africaines*, n°178, 389-430.

(Attention, ne pas mettre)

Articles d'ouvrages collectifs

Prêteur Y., et Sublet, F., 1997, « Les conceptions et pratiques éducatives, image de soi et acquisition de l'écrit chez les enfants », dans Y. Prêteur et M. Léonardis (Eds), *Education familiale, image de soi et compétences sociales*. Bruxelles, De Boeck, 197-223

Lahey B. et Cohen, S., 2000, « Support theory and measurement », in S. Cohen, L. Underwood et B. H. Gottlieb (Eds.), *Social support measurement and interventions: A guide for health and social scientists* New York, Oxford University Press, 29-52.

(Attention: le titre de l'article doit être suivi de « dans » pour les articles en français et « in » pour les articles en anglais).

Le non respect des normes éditoriales peut entraîner le rejet d'un projet d'article.

LES DROITS DE PUBLICATION

Une fois l'article accepté par le comité de rédaction, l'auteur devra entrer en contact avec la rédaction de la revue pour l'acquittement des droits de publication qui s'élèvent à **40.000 FCFA**.

La Revue *Longbowu* étant une revue de recherche et d'information éditée sans but lucratif, les auteurs ne percevront pas de versement de droits.

ÉPREUVES ET PUBLICATIONS

Avant publication, l'auteur reçoit par courrier électronique un jeu d'épreuves à vérifier. Il doit les retourner corrigées sous huitaine à la rédaction. Seules les corrections typographiques sont admises sur les épreuves.

L'auteur reçoit, après parution, le tiré-à part de son article en version électronique au format PDF. Il pourra recevoir, sur demande, un exemplaire de la revue en payant les frais d'expédition.

Les articles sont la propriété de la revue et peuvent faire l'objet, avec l'accord de l'auteur, d'une mise en ligne.

DISPOSITIONS FINALES

Les articles doivent parvenir au secrétariat de rédaction de la revue au plus tard à la fin du mois de mars pour le numéro de juin et la fin du mois de septembre pour le numéro de décembre de chaque année.

SYNTHESE DES ARTICLES

Dans le présent numéro de notre revue, les contributions ont été (comme à l'accoutumée) tant prolifiques que scientifiquement « cosmopolites » au regard de la diversité des sous-domaines et des disciplines abordées.

En Lettres et langues, les articles ont porté sur l'analyse du discours politique, la typologie de quelques aspects linguistiques africains, la description des structures internes de quelques langues ouest-africaines ainsi que l'analyse de la pertinence des variations diatopique et diaphasique du français parlé au Bénin. On trouvera enfin, comme intérêt porté à la pratique langagière en contexte spécifique, une étude sur le langage funéraire baoulé comme un mode d'expression ou de représentation de parole ancrée dans la tradition.

Dans le domaine des Sciences de l'Homme et de la Société, diverses problématiques ont été traitées. L'une dans l'autre, il appert que les aléas climatiques et les inondations qui en résultent à Lomé ont des incidences sur les enjeux de développement. Les problèmes que connaît la gestion du foncier, à l'instar du cas togolais n'est pas sans influence sur l'urbanisation vu les enjeux socio-économiques qui prévalent. Dans une veine similaire, l'analyse des logiques des acteurs pour le contrôle de l'espace public, la contribution de l'implantation des boutiques de quartiers à la construction d'un cadre de vie équilibré dans les aires d'extension urbaine sont des problématiques qui apportent de la lumière sur des questions réelles du domaine de la géographie. Par ailleurs, les cases des crânes dans les chefferies bamileke de l'Ouest-Cameroun, les principales raisons qui ont concouru à l'instauration du septième jour en pays kabiye ainsi que le choix de sa dénomination *sarakaway*, la question de l'esclavage et de la traite négrière dans le royaume anoufo de Sansanne-Mango, l'analyse critique de « l'appréciation duvalienne » sur le retour des militaires camerounais de la *schultztruppe* de Fernando po au Cameroun français (1915-1920) sont les sujets qui ont préoccupé les contributeurs historiens. En outre, les sociologues ont traité de la dynamique urbaine et développement durable, de la crise du militantisme des partis politiques au Togo, des différents impacts des projets de développement sur la population en milieu urbain et des enjeux et perceptions de la féminisation de l'armée togolaise. Enfin, le contraste nation-ethnie en Afrique et le défi de la citoyenneté, les dérapages des forces de maintien

de la paix en République Centrafricaine en proie à la violence sont les questions qui ont été débattues par les contributeurs du domaine de la philosophie.

Il est très important de saluer la pertinence et la diversité des sujets abordés par les contributions. La Rédaction souhaite une bonne lecture à tous !

La Rédaction

LANGUES & LETTRES

L'IMAGE DE SOI DANS LE DISCOURS : LE CAS DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE DANS LE DISCOURS REFERENDAIRE D'OCTOBRE 2016

KOUASSI N'Dri Maurice*

Résumé

L'image de soi (ethos) occupe une place de choix dans le discours politique du président de la république. Dans le processus d'assignation de sens, le président convoque des éléments linguistiques dans son argumentation qui le posent comme un acteur essentiel dans la mise en place des éléments qui fondent la Côte d'Ivoire moderne. L'idéologie qui soutend une telle démarche argumentative apparaît comme une acceptation de la part du peuple à travers ses élus dans une posture qui le met devant l'acte déjà accompli qu'il faut entériner. Sa non-adhésion à la proposition discursive serait une véritable gageure.

Mots clés : Ethos, Discours, argumentation, postures énonciatives, énoncé performatif, actes de langage.

Abstract

The oneself image (ethos) takes an important place in the political discourse of the president. In the process of assigning meaning, the President summons linguistic elements in his argument, which pose him as an essential actor in the establishment of the elements that are founding the modern Ivory Coast. The ideology which goes with that argumentative approach appears as an acceptance on the part of the people through its elect in a posture that puts it before the act already accomplished that must be endorsed. His non-adherence to the discursive proposition would be a real challenge.

Keywords: Ethos, Discourse, argumentation, enunciative postures, performative utterance.

Introduction

Le discours occupe une place de choix dans la société moderne contemporaine. Tout le monde peut produire un discours. Cependant tous les discours n'ont pas la même portée idéologique sur les auditeurs. Dans la tradition grammaticale, le discours a une affinité avec la classe linguistique dans la réflexion. Le tenant du discours veut impressionner, exercer une influence sur son auditoire. Ce fait nécessite la recherche de substantifs dans la sphère linguistique en vue d'un message efficace susceptible d'emporter l'adhésion de l'interlocuteur dans

* Université Péleforo Gon Coulibaly Korhogo- Côte d'Ivoire, Département de Lettres Modernes, Email : nd_mauri@yahoo.fr

le dessein d'abonder dans une perception ou une vision commune partagée. Mais avant tout, qu'est-ce-que le discours lui-même ?

Le discours, en le prenant dans un sens similaire, des linguistes annoncent l'idée d'une typologie des discours avec des classements divers. On parle de discours polémique, scientifique, didactique etc. Mais en réalité, ces marques ne suffisent pas à isoler un type de discours parmi les autres et tous ne peuvent se différencier de cette manière. Chez Benveniste (1986 : 234), le discours est la mise en action de la langue par un sujet parlant, « la conversion individuelle de la langue en discours ». Cette perspective dans laquelle nous nous inscrivons, dans le présent article, conduit à adjoindre à la perspective linguistique une étude de l'énonciation comme processus de production linguistique.

Les linguistes disent qu'il n'y ait pas de mot plus polysémique que le mot discours dans le champ linguistique : il connaît des emplois variés. Toutefois, un point commun entre ces emplois les plus courants est qu'il s'agit comme le souligne (Arrivé M., 1986 :233) d'une « *réalisation, orale ou écrite, par un sujet, de la dimension de la phrase ou davantage* ». Ce qui permet de fonder une méthodologie dont une partie, liée à la langue, est proprement linguistique, et dont l'autre (le fait que la forme linguistique d'un énoncé soit liée à ses « conditions de production ») fait appel à des connaissances relatives à l'histoire, la sociologie, la pragmatique...

Retrouvant certains aspects de la perspective de Benveniste Emile, l'analyse du discours vise non pas seulement ce que dit un texte, mais la façon dont il le dit. Et ce fait n'est réalisable qu'à travers deux perspectives indissociables de l'analyse de discours à savoir : l'étude des énoncés réalisés, constitués en corpus et de la théorie du discours visant à établir des règles régissant des séquences potentielles de phrase.

L'image du tenant du discours apparaît nécessairement dans le discours par le choix des outils linguistiques employés à cet effet.

Appelé encore ETHOS, du grec, (sans rentrer dans ses conceptions d'Aristote et des latins), nous appréhendons ce concept sous l'angle des sciences du discours. Ainsi, dans le cadre de sa théorie de l'énonciation, Benveniste remet « *à l'honneur une notion de l'Ethos située dans les limites du discours et ne concevant de mœurs, oratoires que verbales* », tel que proposé par (Amossy 1999: 64). Cette théorie s'intéresse à la question de la subjectivité dans le langage, c'est-à-dire à la capacité qu'a un

sujet d'être « je » dans son texte, de laisser ses traces personnelles dans ce qu'il dit, ou de s'y inscrire.

Tout orateur, qui se livre à un exercice d'échange communicatif au sujet d'une question donnée, ouvre de facto la voie à une possible contradiction, à une objection contre son propre point de vue, son analyse personnelle. Dans un tel cadre dialectique, seule la force des arguments finit par l'emporter. Dans ces conditions, l'entreprise de séduction convoque jusqu'à la personnalité même de l'orateur pour atteindre son but : son statut social, l'opinion établie à son sujet (mauvaise ou bonne) ; la conscience de cette opinion publique sur sa personne ; les valeurs entérinées pour la communauté à laquelle il appartient etc., tout peut être convoqué et retravaillé pour les besoins de la cause de persuasion.

A ce stade, nous pouvons alors formuler les interrogations suivantes :

Quel est le lien entre Ethos et Posture énonciative ? Comment deviennent-ils des moyens opérationnels de l'argumentation dans le discours du président de la république au sujet du référendum 2016 ? Le président a-t-il la pleine conscience de la réaction de l'auditoire que représente le peuple qu'il gouverne ? Ces interrogations auxquelles nous nous proposons de répondre, se fonderont sur des outils d'analyse, permettant de décrire comment la construction de l'image de soi dans le discours (Ethos) peut aider à faire atteindre au discours le but que le sujet parlant lui assigne. Pour une question de méthodologie, nous présentons l'intégralité du discours du président qui constitue le corpus d'analyse et d'en faire un décryptage pour en relever l'image de soi et la portée du discours.

1. Présentation du corpus d'analyse (Discours intégral)

*Honorables députés,
Ivoiriennes, ivoiriens,
Mes chers compatriotes,*

C'est avec beaucoup d'émotion que je m'adresse à vous, représentant du peuple de Côte d'Ivoire, et à travers vous, à toute la nation qui nous suit en direct, sur la RTI. Je voudrais vous remercier, Monsieur le président de l'Assemblée nationale, pour votre invitation à prononcer une adresse, à l'occasion de la cérémonie solennelle d'ouverture de la deuxième session ordinaire de l'assemblée nationale. Je voudrais aussi vous remercier, honorables députés, vous qui incarnez la représentation nationale, pour l'accueil que vous me réservez ce matin. Je voudrais saluer la présence de mon aîné, le président Henri Konan Bédié, dont la confiance, le soutien constant et les conseils avisés ont toujours été pour moi, une source de motivation.

*Honorables députés,
Mes chers compatriotes,*

Le 15 janvier 1962, le père fondateur de la nation ivoirienne, le président Félix Houphouët Boigny, disait dans cette même salle et à cette même tribune ceci, et je cite : « dans cette Côte-d'Ivoire où est si vive la conscience de la responsabilité de génération en génération, la fierté veut que, chacun de nous laisse, à la génération future, davantage qu'il n'a reçu ». Je suis devant vous aujourd'hui, pour qu'ensemble, nous regardions ce que nous avons reçu de nos pères ; pour qu'ensemble, nous puissions méditer sur ce que nous en avons fait. Je suis devant vous pour que nous envisagions, ensemble, ce que nous devons, en toute responsabilité, léguer à nos enfants et aux futures générations. Nos pères fondateurs avaient un idéal : celui de bâtir une nation forte, unie et prospère. Sur le chemin qu'ils ont tracé, ils ont doté la côte d'ivoire d'un premier contrat social et des valeurs de fraternité, de dialogue, de paix, de discipline et de travail. Des valeurs qui ont été garanties par les institutions de la république, avec l'implication de tous les ivoiriens. Ces valeurs ont permis de faire de la cohésion sociale, une réalité. Ces valeurs ont fait de la côte d'ivoire un havre de paix, un pays où il fait bon vivre. Cette paix a été le creuset d'un développement économique fulgurant, qui a également fait de notre pays, une destination de choix pour les investisseurs. Le monde entier a alors parlé de miracle ivoirien.

*Honorables députés,
Mes chers compatriotes*

Pendant longtemps, nous avons pensé que cette paix et cette prospérité étaient inébranlables. Malheureusement, nous avons découvert qu'elles étaient fragiles, et que sans ses valeurs, tout pouvait basculer et la nation pouvait vaciller.

A cause de nos incompréhensions, nous nous sommes éloignés de nos valeurs et des idéaux de notre république. Nous sommes allés loin et nous en avons payés le prix fort : en tensions sociales, en crise économique, en nombreuses pertes en vie humaines. Lorsque nous nous sommes engagés à corriger ces erreurs, à travers l'élection présidentielle de 2010, les intérêts individuels et partisans ont été plus forts que le courage de donner une nouvelle chance à la côte d'ivoire de retrouver son lustre d'antan.

Notre pays a sombré dans une grave crise poste- électorale, qui a fait plus de 3000 morts, mis à mal la cohésion sociale et provoqué l'effondrement de l'Etat et de l'économie. Aujourd'hui, le temps est venu de définir ensemble, ce que nous voulons bâtir comme Nation. Le temps est venu de décider de ce que nous allons léguer à nos enfants et aux générations futures.

*Honorables députés,
Mes chers compatriotes,*

J'ai toujours souhaité rendre à la côte d'ivoire ce qu'elle m'a donné. Parce que j'aime profondément mon pays. Dans cette optique, j'avais deux priorités au moment où je briguais la magistrature suprême :

- L'amélioration des conditions de vie de nos citoyens ;*
- Et le renforcement de notre démocratie et de l'état de droit.*

En plus de ces priorités, je m'étais engagé lors de la campagne présidentielle de 2010, à doter notre pays d'une nouvelle constitution, celle de la troisième république. Je suis un homme de parole ; et je suis devant vous

aujourd'hui, pour tenir cet engagement. Mais, du fait de la crise post-électorale, à savoir :

- le retour de la paix et de la sécurité.*
- la réconciliation nationale et la cohésion sociale*
- la normalisation institutionnelle*
- le redressement et la relance économique.*

Grace aux efforts conjugués du Gouvernement et du peuple ivoirien, nous avons ramené la paix et assuré la sécurité des personnes et des biens, sur toute l'étendue du territoire national. Nous avons mis en place la commission Dialogue, Vérité et Réconciliation (CDVR) dont les travaux ont permis d'identifier les causes profondes de la fracture qui a disloqué notre Nation, et de tirer des leçons des crises qui nous ont secoués. Grace au travail de la commission Nationale pour la réconciliation et l'indemnisation des Victimes (CONARIV), nous avons démarré le processus d'indemnisation des victimes des différentes crises que notre pays a traversées.

Nous avons restauré l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue du territoire. Nous avons remis l'administration en marche, avec des exigences accrues en matière d'intégrité et d'efficacité. Nous avons redéployés l'administration et réhabilité les services sociaux de base, afin que nos concitoyens dans les villages les plus reculés ne se sentent pas oubliés. Nous avons rapidement engagé le processus de normalisation institutionnelle pour doter notre pays d'institutions fortes et crédibles, afin qu'elles accompagnent la marche de notre pays vers son développement. Une étape charnière, et peut être l'une des plus importantes de cette normalisation institutionnelle, a été l'organisation des élections législatives, une évolution importante pour la consolidation de nos avancés démocratiques. Nous avons investi plusieurs centaines de milliards de FCFA pour restaurer nos infrastructures, offrir de meilleures conditions de vie à nos concitoyens et changer l'image de notre chère Côte d'Ivoire. Ainsi, des centaines de kilomètres d'autoroutes et des milliers de kilomètres de routes ont été réhabilités et construites pour connecter nos populations et faciliter les échanges économiques. Nous avons assurés à des millions d'ivoiriens l'accès à l'eau potable et nous avons raccordé plusieurs localités au réseau électrique. Nous avons investi massivement dans nos écoles et nos universités, pour offrir à notre jeunesse, un cadre d'éducation et de formation adéquat, leur donnant ainsi, une chance de réussite sociale pour eux-mêmes et leur famille. Nous avons réhabilité et construit des centres de santé et des hôpitaux travers le pays, pour que tous les ivoiriens aient accès à une meilleure prise en charge médicale, dans leur environnement immédiat. Nous avons redonné à la côte d'ivoire sa place dans le concert des Nations et retrouvé notre rôle de locomotive de la sous-région. Nous avons restauré l'attractivité économique et touristique de la côte d'ivoire et nous avons redonné à nos concitoyens, leur fierté dans le monde. Nous avons redressé et relancé notre économie au point d'en faire l'une des économies les plus dynamiques au monde, avec un taux de croissance annuelle de 9% en moyenne. Nous avons redistribué les fruits de cette croissance économique en augmentant les salaires des fonctionnaires, en doublant le salaire minimum interprofessionnel Garanti (le SMIG), en finançant les projets de centaines de milliers de femmes et de jeunes, et en créant plus d'un million d'emplois en cinq ans. Ainsi donc, la pauvreté a reculé dans notre pays. A cet égard, je

voudrais réaffirmer notre détermination à créer encore plus d'emplois pour nos jeunes, Grace à une croissance économique soutenue et aux actions de l'Agence Emploi Jeune.

Nous avons tout mis en œuvre pour que nos parents paysans bénéficient d'une meilleure rémunération de leur travail. Ainsi, le prix du kilogramme de cacao a franchi, pour la première fois, la barre historique de 1000FCFA lors de la dernière campagne. Par ailleurs, depuis le 1^{er} octobre 2016, nous venons, de fixer à 1100FCFA le prix du kilogramme. Il en est de même pour l'anacarde pour lequel nous avons réussi à garantir le prix de 500 FCFA le kilogramme. Le quotidien de nos concitoyens en milieu rural s'est considérablement amélioré grâce à l'augmentation de leurs revenus, ainsi que la proximité des services sociaux de base, tels que, l'eau, la santé, les écoles ou encore l'électricité. Tous ces résultats, nous les avons obtenus ensemble. Grace à la solidarité de l'exécutif et du législatif. Je voudrais donc, honorables députés, vous féliciter à nouveau pour votre contribution. Ces résultats ont été reconnus positivement par nos concitoyens à travers un score sans appel lors de l'élection présidentielle d'octobre 2015, qui s'est déroulée dans un climat de paix. C'est pourquoi, je voudrais remercier chacune et chacun d'entre vous pour avoir contribué à changer la côte d'ivoire et la vie de nos compatriotes.

Honorables députés,

Mes chers compatriotes,

Aujourd'hui, nous devons aller plus loin pour nos concitoyens. Pour cela, nous devons nous assurer, que plus jamais, notre beau pays ne retombe dans les travers du passé ; nous devons nous assurer, que plus jamais, les ivoiriens ne s'affrontent. Nous devons bâtir une Nation encore plus forte, plus unie et plus solidaire. Une Nation qui transcende nos ethnies, nos tribus ou nos communautés. Une Nation plus stable, avec des institutions modernes. Une Nation réconciliée et en paix. Une Nation plus équitable avec un renforcement des droits et devoirs de chaque citoyen. Une Nation plus dynamique pour le bonheur et le bien être de chaque ivoirien. Nous devons jeter les bases d'une côte d'ivoire nouvelle, qui va rayonner dans le monde par son idéal de société basé sur la fraternité, le pardon, le respect de notre diversité, la culture de la paix. Une côte d'ivoire nouvelle, qui va rayonner par son dynamisme et l'ouverture de son peuple. Une côte d'ivoire nouvelle, qui va rayonner par sa marche inexorable vers le développement et la modernité. Cette côte d'ivoire nouvelle, nous la devons aux femmes de notre pays. Nous la devons à notre jeunesse. Nous la devons aux générations futures. C'est pourquoi, je voudrais m'adresser à vous, les représentants du peuple ivoirien, avec un avant-projet de la nouvelle constitution qui porte cet idéal.

La rédaction de cet avant-projet a débuté il y a plusieurs mois, par des consultations avec toutes les composantes de notre société : les partis politiques, les chefs traditionnels, les guides religieux, la société civile, les femmes, les jeunes...

Le comité d'Experts mis en place a reçu les contributions de toutes les forces vives de la Nation désireuses d'apporter leur pierre aux fondements de la côte d'ivoire nouvelle. Je m'en félicite et je voudrais les remercier pour leurs précieuses contributions. Je voudrais également remercier et féliciter le comité d'Experts pour l'important travail accompli, sur les bases des orientations que je leur ai données, en vue de l'élaboration de cet avant-projet

de constitution pour la troisième république. Je salue leur engagement au service de notre pays. Je rends particulièrement hommage à mon aîné, le président Henri Konan Bédié, avec qui je partage, depuis plusieurs mois, les orientations de cet avant-projet de constitution. Je voudrais me réjouir de notre convergence de vues.

Honorables députés, mes chers compatriotes, l'esprit de cet avant-projet de constitution est de renforcer la cohésion sociale, d'assurer et de garantir, à notre pays la paix et la stabilité, l'égalité entre populations, la modernité et le développement pour le bien être de chaque ivoirien. C'est aussi l'occasion de tourner définitivement la page des crises successives que notre pays a connues, d'écrire de nouvelles pages de notre histoire en proposant un nouveau pacte social qui consacrera l'avènement de la troisième république. Notre objectif principal est de donner à notre pays, un acte constitutionnel plus moderne, qui renforce les droits et devoirs de tous les citoyens tout en tenant compte des préoccupations des uns et des autres. Ainsi cet avant-projet de constitution réaffirme l'attachement de la cote d'ivoire aux droits humains et aux libertés. Il interdit avec une plus grande fermeté toute forme de discrimination fondée sur la race, le sexe, la religion ou l'ethnie. Il garantit le droit de chaque citoyen à un libre et égal accès à la justice, à l'information et aux documents publics. Il constitutionnalise l'école obligatoire, l'interdiction du travail des enfants, la liberté de création artistique et littéraire et criminalise le déversement des déchets toxiques. Dans cet avant-projet de constitution, il est clairement établi que seuls l'Etat, les collectivités publiques et les personnes physiques de nationalité ivoirienne peuvent accéder à la propriété foncière rurale et que les droits acquis sont garantis. Quant à la société civile et aux associations de défense des droits de l'homme légalement constituées, elles sont reconnue comme composante importante de la république. En ce qui concerne les devoirs, l'avant-projet garantit la protection des personnes en situation de handicap ; il prévoit la promotion, le développement et la protection de la femme ; la promotion des droits politiques de la femme et de la parité entre les hommes et les femmes. Il soumet l'Etat et les collectivités l'obligation de créer les conditions favorables à l'éducation civique et morale de la jeunesse ; et à sa participation au développement de notre pays. Ce nouveau contrat social constitutionnalise la promotion et le respect de la bonne gouvernance dans la gestion des affaires publiques.

Honorables députés,

Mes chers compatriotes,

Au niveau institutionnel, cet avant-projet de constitution reprend intégralement les conditions d'éligibilité à la présidence de la république, telles que convenues en 2003, par l'ensemble des acteurs politiques, lors de la table ronde de Linas-Marcoussis. Cet accord a fait l'objet de la résolution 1464 du 4 Février 2003 du conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. Les propositions issues de cet accord avaient été adoptées par l'assemblée nationale précédente et un référendum aurait dû être organisé en 2004, ainsi, en vous proposant cet avant-projet de constitution, nous sommes conformes et fidèles à nos engagements internationaux. L'avant-projet prévoit aussi la création d'un poste de vice-président, élu au suffrage universel direct, en même temps que le président de la république et soumis à la même condition d'éligibilité. Le vice-président supplée le président de la république lorsqu'il

est hors du territoire. Ses attributions lui sont dévolues par le chef de l'Etat, principalement dans les domaines relatifs à la souveraineté. En cas de vacance de la présidence de la république, le vice-président garantit la stabilité et la continuité du fonctionnement de l'Exécutif d'une part, et le respect du calendrier électoral d'autre part. Il s'agit de mettre notre pays à l'abri d'incertitudes pouvant déboucher sur une crise ou un ralentissement économique lié à l'organisation d'élections anticipées. L'objectif de cette réforme est qu'en cas de vacance du pouvoir, la succession se fasse dans la paix, car tout comme le président de la république, le vice-président sera élu directement par le peuple souverain. Afin d'offrir plus de visibilité politique, le calendrier de l'élection présidentielle est désormais constitutionnalisé. Le cycle électoral sera connu à l'avance, par tous, avec des dates précises afin qu'aucun report ou décalage ne puisse perturber la stabilité de notre nation. Le mandat du président de la république est de 5 ans, renouvelable une seule fois. Il en est de même pour le vice-président. Une réforme institutionnelle est celle de la création d'un Sénat.

Désormais, le parlement ivoirien sera composé de deux chambres : l'Assemblée nationale a la primauté et demeure la chambre des représentants tandis que le Sénat représentera les collectivités territoriales décentralisées et les ivoiriens de l'étranger. Cela signifie que le Sénat aura une vocation spécifique de représentation des collectivités locales. La côte d'ivoire a fait très tôt le choix de la décentralisation et le Sénat est donc la reconnaissance institutionnelle des collectivités territoriales décentralisées. De plus, notre pays est riche d'hommes et de femmes bien formés, qui ont acquis une expérience inestimable en servant l'Etat, les institutions nationales et internationales, ainsi que dans le secteur privé. J'ai la ferme conviction que leurs expériences, leurs compétences et leurs avis seront utiles pour la marche de notre pays vers la modernité et le développement. Les règles de coopération entre l'Assemblée nationale et le Sénat sont établies de manière à éviter un allongement des délais des procédures parlementaires et des conflits de compétences entre deux institutions. Au plan judiciaire, cet avant-projet de constitution réaffirme et renforce l'Indépendance du pouvoir judiciaire. La présidence du conseil supérieur de la magistrature est dorénavant confiée à une personnalité nommée parmi les hauts Magistrats. Afin de garantir un meilleur fonctionnement du pouvoir judiciaire, la cour suprême et la cour des comptes sont désormais deux juridictions ; la cour des comptes ayant été érigée en une institution séparée, conformément à nos engagements au sein de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Les contributions de nos autorités traditionnelles ne sont plus à démontrer. C'est de façon légitime que cet avant-projet de constitution renforce le rôle de la chambre des rois et des chefs traditionnels afin que la République continue de bénéficier de leur sagesse dans la gestion des conflits sociaux, la préservation de la paix et le renforcement de la cohésion sociale à travers la valorisation de nos us et coutumes. Nous prévoyons d'étendre le champ des compétences du conseil économique et social aux aspects environnementaux et culturels. Ainsi ce centre d'expertise pourra apporter à la nation un meilleur éclairage dans notre marche vers la modernité et le développement.

Honorables députés,
Mes chers compatriotes,

Notre pays est appelé à un Grand Destin. Celui d'être un modèle d'espérance promise à l'humanité, comme nous le chantons dans notre hymne national. La constitution de la troisième république se veut un contrat social pour l'accomplissement de ce destin, pour des générations. A ceux qui s'interrogent sur l'opportunité de cette nouvelle constitution, je veux leur dire qu'il n'y a pas de contradiction entre l'action quotidienne que nous menons pour le bien-être de nos concitoyens et le processus en cour. En effet, nous sommes plus que jamais déterminés à continuer d'assurer un meilleur partage des fruits de la croissance, afin de permettre une amélioration continue des conditions de vies de nos compatriotes. Cependant, l'expérience a démontré que si nous voulons pérenniser l'action gouvernementale à long terme, il est indispensable de mettre en place un cadre institutionnel solide. Le moment est donc venu de tenir cette promesse d'une nouvelle espérance, à travers cet avant-projet de constitution que je vous sou mets, vous les représentants du peuple de Côte-d'Ivoire. C'est un acte de responsabilité devant l'histoire, c'est un acte d'amour pour la côte d'ivoire. Parce que je veux le meilleur pour mon peuple. Je me tiens devant vous, avec cet avant-projet de constitution, avec la ferme conviction que son adoption permettra à notre beau pays d'aller au-delà de la vision de nos pères, en jetant les bases d'une Côte d'ivoire plus stable et en paix. L'enjeu va au-delà de nos sensibilités politiques, au-delà de nos ethnies, au-delà de nos régions d'origine. Parce qu'il s'agit ici, de ce qu'il y a de plus grand que la somme de nos intérêts personnels. Il s'agit de la côte d'ivoire nouvelle. C'est donc avec beaucoup de fierté que je vous sou mets ce nouveau contrat social. Parce que, tout comme vous, je veux ce qu'il y ait de meilleur pour notre nation.

Honorables députés,

Une fois que vous aurez examiné et, je l'espère, adopté cet avant-projet, avec vos amendements, le projet de constitution sera soumis au jugement du peuple souverain de côte d'ivoire, par référendum. Ainsi chaque ivoirienne et ivoirien, quels que soient son rang et sa situation sociale, se prononcera pour que la démocratie triomphe, pour que la côte d'ivoire Nouvelle devienne une réalité.

Honorables députés,

Mes chers compatriotes,

*Ce jour est un grand jour ; un jour exceptionnel ! C'est la troisième fois, que le chef de l'Exécutif est invité à prendre la parole, dans cette importante institution de la république. C'est la première rencontre, entre le président de la république et les honorables députés que vous êtes. Ce jour est exceptionnel car c'est celui de la rencontre du corps législatif et de l'exécutif. **En venant devant vous, ce jour, pour vous proposer cet avant-projet de constitution, mon objectif est de pérenniser la stabilité et la paix de notre Nation.** (c'est nous qui mettons en gras pour les besoins d'analyse) Je compte donc sur vous afin qu'avec responsabilité, nous fassions en sorte de remplir pleinement cette mission et envoyons à nos concitoyens et aux générations futures, un message d'amour, d'espoir et de paix. Je vous exhorte à porter la bonne nouvelle dans toutes les circonscriptions de notre pays : avec cette constitution qui instaure la troisième République, c'est la côte d'ivoire Nouvelle.*

*Vive la république, vive la Côte d'Ivoire Que Dieu bénisse notre cher
pays, je vous remercie.*

1.1. Analyse du discours

En analyse du discours, nous le soulignons avant tout, l'on ne s'intéresse pas aux sujets considérés indépendamment des situations de communication. Le discours produit ici par le président de la république s'inscrit dans un contexte. Lequel ? Une situation de guerre née de confusions graves issues du texte fondamental (la constitution) qui régit la nation ivoirienne depuis les années 2000. Le discours produit vient comme pour pallier cette situation en proposant une nouvelle orientation de la vie future de la nation. Dans le présent article, nous ne ferons exclusivement qu'une analyse des données énonciatives et non un jugement de l'énonciateur, c'est-à-dire du tenant du discours.

Selon Orecchioni(1980 :30) , dont nous épousons le point de vue sur un aspect de l'énonciation, il y a une approche « restreinte » et une approche « étendue » des phénomènes relevant de l'énonciation en analyse du discours. La première (la conception étendue) « *a pour but de décrire les relations qui se tissent entre l'énoncé et les différents éléments constitutifs du cadre énonciatif* ». Dans ce cas, la linguistique de l'énonciation tend alors à se confondre avec l'analyse du discours.

La deuxième conception « restreinte » a pour but la « recherche des procédés linguistiques (Shifter, modalisateurs, termes évaluatifs etc.) par lesquels le locuteur imprime sa marque à l'énoncé, s'inscrit dans le message (implicitement ou explicitement). (1980 :32). L'analyse qui va suivre tiendra compte, pour les besoins de notre démarche, de ces deux aspects. Encore mieux, (avec Relpred 1990 :792), nous envisageons le discours du président comme « *l'ensemble des actes qu'effectue le sujet parlant pour construire dans son énoncé (discours) un ensemble de représentation communicable* ».

Ces précisions terminologiques nous conduisent à présent à l'analyse du discours du président.

1.2. Décryptage linguistique du discours

Le discours du président est parsemé de propos remplis d'émotion. La question de la subjectivité langagière y est foncièrement remarquable. D'emblée, nous pouvons lire dans le préambule ceci : « c'est avec beaucoup d'émotion, que je

m'adresse à vous, représentants du peuple de côte d'ivoire et à travers vous, à toute la nation ».

1.3. Les pronoms de la 1ère personne et leurs substituts

Dans son adresse aux représentants du peuple, le locuteur se pose comme une identité qui s'affirme intrinsèquement quant à la situation qu'il présente. A cela se mêle l'énonciateur lui-même par le pronom « je » plus de (15 occurrences dans le texte). Cela montre que ce discours est éminemment subjectif. Au pronom « je » s'ajoutent ses substituts comme « mon, m', me, mes », etc.

Il s'agit d'une mise en action du langage assumé par le sujet parlant. Ainsi, envisagé dans sa dimension interactive, le discours se caractérise par une énonciation supposant un locuteur et un interlocuteur, avec une volonté manifeste du premier d'influencer le second pour favoriser son adhésion aux propos.

2. La visée pragmatique du discours

John L. Austin (1962) dans le développement des théories actionnelles indique que quand nous parlons, c'est un acte que nous posons. Ce que nous devons bien comprendre a priori quand nous parlons de « théories actionnelles », c'est cette approche de langue envisagée dans un cadre d'échanges entre personnes qui a pour thèse principale le fait que parler, c'est poser des actes. Dans son usage, le mot pragmatique peut appartenir à deux bases grammaticales selon le contexte d'emploi. Il peut ainsi être employé comme adjectif et comme nom. En tant qu'adjectif, il se rapporte évidemment à un mot ; on dira par exemple de quelqu'un (du président) qu'il a une visée pragmatique des choses ; d'un tel autre qu'il a fait preuve d'une attitude pragmatique des choses. Dans ce sens, le mot pragmatique est en général compris comme signifiant sens "pratique ou réaliste", c'est-à-dire qui n'est pas adepte des théories improductives, mais qui est au contraire attaché au « concret », qui va à l'essentiel.

Par ailleurs, dans son allocution face aux représentants du peuple, le président se veut persuasif, convaincant d'où l'usage de tout un matériel linguistique à la fois subjectif que pragmatique. Par ce recours aux réalisations effectuées (augmentation de salaire, création d'emploi, amélioration du SMIG etc.), l'énonciateur se veut pragmatique. Nous comprenons dès lors, avec Austin John, (1970) qui est le premier à formaliser la manière dont, par le langage, les hommes agissent les uns sur les autres, s'influencent mutuellement et donc comment de la

sorte, parler devient un acte que l'on pose, que le discours du président a une visée pragmatique. Le discours convie les élus du peuple à abonder dans sa vision des choses pour la Côte d'Ivoire nouvelle qu'il prétend léguer aux générations futures, pour ce pays qu'il adule tant. Bien plus, dans ce discours politique, il est question d'une présence du locuteur, au fil de son développement, d'une thématique particulière, mais également d'un vocabulaire ou encore d'un mode d'organisation argumentatif singuliers.

2.1. Les termes subjectifs du discours

Tout discours comporte un thème (ce dont il est question). C'est sur la base de ce point de départ connu que la suite ou le développement du discours amène des informations nouvelles. Du point de vue sémantique du discours, il apparaît plusieurs circonstances qui appellent à leur tour une organisation linguistique en vue de favoriser l'adhésion de l'auditoire au thème. Cela se fait au plan linguistique par l'emploi de termes évaluatifs pour une communication "acceptée".

***Les adjectifs subjectifs affectifs**

Dans le discours du président de la république, il aborde des questions importantes de stabilité dues à la situation pathétique, poignante de guerre qu'a connue la Côte d'Ivoire dans un passé récent. Alors, pour juguler ce fait et prévenir de telles situations encore plus poignantes ou pathétiques, il prône l'apaisement, l'amour du prochain, la cohésion sociale : « ... *A cause de nos incompréhensions, nous nous sommes éloignés (...) nous sommes allés loin et nous en avons payé le prix fort, en tensions sociales, en crise économique, en nombreuses pertes en vie humaines....* ». Les syntagmes adjectivaux contenus dans l'extrait énoncent une situation pathétique et le tenant du discours en a une pleine conscience. Ces syntagmes adjectivaux employés par le locuteur « *énoncent en même temps que l'objet qu'ils déterminent une réaction émotionnelle du sujet parlant en face de cet objet* ». (Orecchioni : 1980 :84).

***Les adjectifs subjectifs évaluatifs axiologiques**

Ceux-ci portent sur l'objet dénoté par le substantif qu'ils déterminent un jugement de valeur, positif ou négatif : (a) leur usage varie avec la nature particulière de sujet d'énonciation (dont il reflète le point de vue idéal) ; (b) ils manifestent de la part du locuteur une prise de position en faveur ou à l'encontre de l'objet dénoté » (idem 1980 : 90).

S'inscrivant dans ce contexte, le locuteur estime que le projet de constitution dont il est l'instigateur est « bon », « bien » « utile » pour la Côte d'Ivoire. Ce projet incarne et garantit une stabilité pour les générations à venir. En conséquence, avec toute la subjectivité qui le caractérise en face des élus du peuple, il les invite à approuver par un assentiment massif en vue d'un référendum à venir. L'énonciateur ici n'émet aucune réserve sur le projet auquel il voue un attachement indéfectible.

Dans le même prolongement, des verbes employés posent le locuteur comme « sources d'évaluation » et constituent des formes de modalités expressives (Elia Sarfati Georges 2005 :25). Dans son discours au parlement sur l'avant-projet de constitution, le président de la république fait un usage abondant des verbes à modalités expressives tels que « vouloir » « souhaiter » « aimer » pour ne citer que ceux-ci. Ainsi, à plusieurs reprises, il a pu prononcer : « je voudrais vous remercier » « j'aime profondément mon pays » « je voudrais me réjouir ».

Toutes ces séquences sont ponctuées d'une émotion de l'énonciateur. Du point de vue pragmatique, le locuteur tente d'expliquer, de convaincre l'auditoire, à l'aide de principes généraux qui fondent le thème du discours afin d'aboutir aux conclusions qu'il s'est assignées ; comprendre le bien fondé de cet avant-projet et en faire une large diffusion. De tels exercices ne vont pas sans l'association d'une bonne image (Ethos) du locuteur.

2.2. L'Ethos dans l'argumentation

L'Ethos (l'image de soi) est inscrite par la rhétorique à l'âge classique. Elle établit une distinction nette entre l'image attachée à la vie réelle de l'orateur et celle perçue à travers son discours. A ce propos, (Le Guern, 1977 : 284) écrit : « *Qu'un homme paraisse tel ou tel par le discours, cela s'appelle mœurs oratoires (...). On ne peut se montrer tel, sans l'être ; et l'on peut ne point paraître tel, quoiqu'on le soit parce que cela dépend de la manière dont on parle* »

Les mœurs oratoires qui sont perçues dans le discours sont susceptibles de persuader si l'orateur jouit d'une bonne probité reconnue par son auditoire. L'accent est mis sur les savoirs dont l'auditoire dispose sur l'orateur avant la production de son discours, car son être réel module sa parole. Pour ce faire, la rhétorique classique résume en quatre points essentiels les

dimensions ex-verbales qui renforcent le discours produit par l'orateur. Ce sont :

- Sa renommée, sa réputation c'est-à-dire l'image préalable que sa communauté possède de lui ;
- Son statut, le privilège dû à ses fonctions ou à sa naissance
- Ses qualités propres, sa personnalité
- Son mode de vie, l'exemple qu'il donne par son comportement.

Néanmoins, il ne faut pas occulter le fait que le tenant du discours peut projeter une image qui ne reflète pas ce qui est réellement, et ce, en fonction du but qu'il poursuit et de la situation de communication dans laquelle il inscrit son discours. En tout état de cause, pour la rhétorique classique, tenant compte de ce qu'il est effectivement, c'est dans le discours que le sujet parlant se projette. Par conséquent, l'Ethos doit être analysé dans le discours produit. Cela pose la question de la présence du locuteur dans son discours, c'est-à-dire de la possibilité de retrouver, à partir de données énoncives (indices linguistiques), des traces relatives à l'énonciateur. C'est cette nouvelle connotation que les sciences du langage et les sciences sociales contemporaines attribuent à la problématique de l'Ethos. Celle-ci est abordée par des linguistes comme Amossy, Maingueneau, Ducrot et bien d'autres. Loin de faire une superposition de points de vue dans cet article, nous n'étudierons que l'image du locuteur présentée dans son discours à partir des données énoncives. Comment le locuteur apparaît-il dans son discours ? Quelle image laisse-t-il à son auditoire ?

Une telle analyse ne peut se faire sans tenir compte du contexte discursif. Le discours sur l'avant-projet de constitution s'inscrit dans le contexte socio-politique d'un pays qui a traversé une crise politico-militaire de 2010 à 2012 (avril), à la suite des élections présidentielles où deux vainqueurs furent proclamés.

Ainsi, la paix relative amenée, le président de la république qui estime que cette crise est née de la constitution de 2000 fait la proposition d'une nouvelle constitution.

2.3. La question de la posture énonciative

- Au niveau des modes et des temps verbaux : le présent de l'indicatif.

Le nom de « performatif » (M. Arrivé : 1986 :493) a été donné à une classe de verbes par le linguiste Emile Benveniste, qui reprend et adopte des travaux de philosophie du langage

anglo-saxonne (d'où le nom même de performatif, de l'anglais *to perform*, « accomplir ». Ces verbes ont la particularité d'accomplir, par le fait de leur énonciation à la première personne du singulier du présent, l'acte qu'ils énoncent. Dire par exemple, je te baptise constitue l'acte même de « baptiser », du moins si l'énonciateur est dans la position sociale d'énoncer un tel acte : je déclare la séance ouverte n'ouvre effectivement une séance que si l'énonciateur est celui qui la préside. Pour Benveniste, il n'y a performatif que lorsqu'il y a, dans la forme même du verbe, la désignation de l'acte : je t'ordonne de fermer la porte est donc un performatif mais « fermez la porte ! » n'en est pas un.

Dans son discours, le président de la république, homme politique adulé de ses pairs, de ses proches et bien d'autres personnes, est une personnalité qui se veut charismatique. Il exerce à ce titre sur son auditoire une certaine influence. En un mot, il exerce sur son auditoire (les élus ici) ce pouvoir de rendre ces paroles potentiellement performatives.

Tout énoncé performatif n'a de valeur que dans l'actualité de la parole et du temps présent. Est dit « énoncé performatif », l'énoncé dont l'énonciation constitue simultanément l'action qu'il exprime. Ce sont principalement des verbes contenus dans ces énoncés qui amènent cette performativité. Dans le discours du président, hormis le temps présent de l'indicatif qui occupe cette place de choix, nous avons pu relever ceci : « le moment est donc venu de tenir cette promesse d'une nouvelle expérience ... »

S'adressant ainsi aux élus du peuple, cette séquence du discours signifie : « le moment est venu, je vous promets, une nouvelle expérience. » On le constate, le sens du discours du président est déjà engagé dans la parole qu'il prononce.

- Au niveau des énoncés constatifs

Ces énoncés sont nombreux dans le discours du président. Par ailleurs, nous pouvons relever à titre indicatif les séquences ci-après qui donnent une bonne image du locuteur dans la réalisation des faits qu'il illustre à dessein devant les élus du peuple : « J'ai toujours souhaité rendre à la Côte d'Ivoire ce qu'elle m'a donné, j'aime profondément mon pays, j'ai amélioré les conditions de vie des citoyens, le renforcement de la démocratie ; la cohésion sociale ; le retour de la paix, la normalisation institutionnelle ; le retour de la sécurité, le redressement économique et sa relance... »

Comment le locuteur veut-il apparaître dans son discours ? A travers le registre des mots employés, le locuteur n'apparaît que

sous la bonne posture énonciative possible, une image débarrassée de tout ce qui pourrait constituer un obstacle à atteindre l'objectif qu'il s'est assigné. Encore mieux, le tenant du discours use adroitement de ses putatives réalisations pour négocier son image de marque dans le sens le plus favorable.

Le constat ici, dans ce discours, est que tout semble parfait, cohérent dans ce pays dans lequel vivent les ivoiriens. Il n'a daigné souligner la souffrance terrible des populations qui, dans leur majorité ne peuvent s'offrir les trois (3) repas par jour. Tout semble parfait aux yeux de l'énonciateur.

- *Le contexte discursif*

Les origines d'un tel discours remontent dans les années 2000 avec l'avènement de la 2ème république qui s'est soldé par une élection ensanglantée. L'un des points d'achoppement qui a occasionné la fracture sociale dans le pays, serait la constitution de 2000 qui avait des germes d'exclusion. Et le tenant du discours actuel serait à l'époque frappé d'inéligibilité par cette constitution. Ainsi, après une guerre âprement menée, qui s'est soldée par plus de 3000 morts selon l'ONU, le locuteur actuel accède au pouvoir aidé par l'ancienne colonie : la France. Pour alors mettre fin et prévenir sans doute de telles situations qui endeuilleraient encore la Côte d'Ivoire le président décide de corriger l'injustice qui, selon lui a occasionné cette fracture sociale. L'origine d'un tel discours pourrait se trouver dans ce bref historique que nous présentons. L'énonciateur se pose ainsi comme le garant de la stabilité actuelle que connaît le pays.

- *Les énoncés performatifs*

C'est à Austin J.L (1970) que nous devons la notion de performatif. La définition qu'il donne et citée par Orecchioni (2001) est : « *un énoncé performatif est un énoncé qui, sous réserve de certaines conditions de réussite, accomplit l'acte qu'il dénomme, c'est-à-dire fait ce qu'il dit faire du seul fait qu'il le dise* ». Cette définition étant posée, Austin lui-même s'aperçoit bien vite qu'elle soulève des problèmes et qu'elle ne permet pas de circonscrire clairement la classe des énoncés performatifs. En outre fait-il ressortir un degré de classification des performatifs. Il distingue alors les énoncés performatifs purs, les quasi-performatifs, les intermédiaires, les performatifs implicites...

Les premiers, à savoir les performatifs purs, feront l'objet d'analyse dans le présent article grâce à leur densité dans notre corpus. Ils ont pour caractéristique (ou du moins se présentent

comme) des énoncés centrés autour d'un verbe à la première personne de l'indicatif présent. Aussi faut-il le mentionner, un énoncé performatif à la première personne de l'indicatif présent cesse de l'être à un autre temps et à une autre personne.

Après ce bref balayage terminologique, nous venons à la question qui sous-tend notre démarche : quels sont les énoncés performatifs du discours du président face aux élus du peuple ? Quelle analyse pouvons-nous en faire ?

Le langage définit une "vaste institution" qui garantit la validité et le sens de chacun des actes dans l'exercice du discours. Dans son discours référendaire, le chef de l'Etat utilise plusieurs énoncés performatifs qui l'engagent dans sa parole. Au nombre de ceux-ci, on peut relever à titre indicatif :

Cette fois-là, je promets, (...) cette constitution-là, elle est la bonne qui garantisse la paix, la stabilité, le bonheur, l'avenir des enfants. (...) Ce jour est un grand jour, un jour exceptionnel ! ce jour est exceptionnel car c'est celui de la rencontre entre le président de la république et les Honorables députés que vous êtes ; je veux le meilleur pour mon pays, je compte sur vous, je vous exhorte à porter la bonne nouvelle dans tout le pays, je me réjouis pour vous remercier chacune et chacun d'entre vous pour avoir contribué à changer la Côte d'Ivoire et la vie de nos compatriotes... Je suis un homme de parole et je suis devant vous pour tenir cet engagement... .

Par le langage, les hommes agissent les uns sur les autres, s'influencent mutuellement. Le langage est un moyen d'action. Le discours est un acte que l'on pose, car parler, c'est agir. Tel est le point de vue défendu par Austin.

Dans l'extrait ci-dessus du discours du président de la république, on constate un engagement indéniable de celui-ci. Il s'engage instantanément à faire ou à accomplir l'activité qui est exprimée par la suite syntaxique, de « je vous promets », à savoir une paix, une stabilité, un bonheur par l'approbation du nouveau texte fondamental qu'est la constitution. En l'occurrence ici, il s'agit de l'engagement du locuteur à poser une empreinte personnelle à la mise en œuvre de la nouvelle constitution. Par ailleurs, il faut le noter, la question de la bonne ou mauvaise foi du sujet parlant n'a aucune incidence sur le caractère performatif des énoncés : il peut abuser de son interlocuteur et en disposer autrement (ne pas faire ce qu'il a promis). Aucune condition particulière n'a donc besoin d'être réunie pour que le « dire »

corresponde au « dit », dès lors que les verbes se conjuguent à la première personne de l'indicatif.

Le président, en prononçant « je vous promets » il accomplit l'acte de promettre lui-même, si le « je » peut ne pas tenir effectivement sa promesse. Des lors, nous pouvons dire avec (Georges Elia Sarfati, 2002 : 32) que « *la qualité performative n'est (...) pas une propriété lexicale intrinsèque, mais une propriété potentielle dépendante des conditions de discours* ».

- Regard critique

Si nous nous tenons aux propos du président de la république, la stabilité et le bonheur du pays dépendent de sa vision qu'il propose par le truchement du nouveau texte fondateur de la république. Cependant, nous sommes en droit de nous demander en quoi la stabilité d'un pays dépend- elle véritablement ou est synonyme d'une bonne constitution, d'une paix durable, de bonheur et d'assurance sécuritaire ?

A ces interrogations, nous pouvons répondre en deux volets : d'une part, un bon texte fondateur d'une nation peut effectivement contribuer à une stabilité telle que le stipule le tenant du discours face aux élus du peuple. Ici en effet, cette promesse tant revendiquée n'a de sens que dans le cadre de l'échange entre interlocuteur où la présence de témoins est nécessaire ; l'énoncé n'acquiert de valeur performative que dans la mesure où il est l'objet d'une reconnaissance par autrui.

D'autre part, un texte aussi bon soit-il ne garantit pas forcément la stabilité d'une nation. En effet, il ne peut y avoir de stabilité, de bonheur pour un peuple aussi soumis soit-il, si les richesses sont mal réparties, si la pauvreté sévit, quand on observe une mauvaise application des textes à savoir la mauvaise gouvernance, les injustices criantes, la violation des droits de l'homme, les emprisonnements arbitraires etc.

En un mot, pour garantir la stabilité d'une nation, il faut suffisamment éduquer son peuple par la formation. Les attentats par recrudescence aujourd'hui sont le fruit des conséquences des mesures ci-dessus non respectées et souvent mal appliquées.

3. La portée idéologique et les facteurs sociaux du discours

3.1. La portée sociale par les effets de l'énonciation

Le discours du président a une visée sociale et fait partie justement de ce que (Ducrot Oswald 1986 : 174) a appelé « pragmatique linguistique ». Il écrit à propos du discours : « il ne s'agit plus de ce que l'on fait en parlant , mais de ce que la

parole d'après l'énoncé lui-même , est censé faire (...) on prétend obliger, par sa parole même, la personne à qui on s'adresse à adopter un comportement particulier , celui de réponse et, de même, on prétend l'inciter à agir d'une certaine façon ». La visée intentionnelle d'un tel discours serait d'amener le peuple ivoirien par ses représentants à abonder dans le même sens que lui, d'adopter le texte proposé. Et pourtant, ce peuple a une méconnaissance totale dudit texte. Ses représentants que sont les élus (députés) n'ont pas encore la maîtrise du contenu réel du projet de loi présenté avec une précipitation dont les tenants seuls savent ce qu'ils attendent par cette procédure.

Le point important, à nos yeux, c'est que cette incitation à agir ou cette obligation à la limite qui ne dit pas son nom sont données comme des effets de l'énonciation. Les énoncés du président de la république apportent avec eux-mêmes une qualification. Tout le discours du président, par ses nombreux rappels d'actes posés à chaque fois (au plan social, sécuritaire, politique etc.) se résume en un seul énoncé avec pour visée pragmatique l'adoption du projet de loi.

Le président croirait à un pouvoir intrinsèque de son verbe face aux élus du peuple. Sachant que le texte proposé est la loi fondamentale du pays, il aurait fallu avoir un débat sur ce dernier avant de le soumettre aux peuples à travers leurs représentants. Que non. C'est d'ailleurs ce "manquement" qui suscite tant de passions car il aurait fallu que chacun s'y reconnaisse en grande partie.

Bien plus, le préambule de cette nouvelle constitution réaffirme de façon très forte un « nous » : « Nous le peuple de côte d'ivoire (...) ». Et dans ce « nous » comme le souligne Francis AKINDES, dans l'interview que lui a accordé le quotidien ivoirien (Fraternité Matin n° 15547 du jeudi 06 Octobre 2016 p. 8), il y a une volonté manifeste de vouloir institutionnaliser de façon imaginaire la société.

En effet, le tenant du discours engage le peuple de Côte d'Ivoire dans ses propos contre son gré. C'est une stratégie discursive fondée sur l'irréel. Que recherche-t-on dans une telle démarche qui, en réalité est en déphasage avec le peuple et qu'on cherche à la lui imposer ?

Le tenant du discours n'a fait que chanter ses propres louanges à travers des actes posés.

Dominique Maingueneau (2005 : 115) n'a-t-il pas raison de dire : « *toute médaille a son revers. Comme toujours dans les*

lois du discours, il ne faut pas trop en faire, l'humilité peut se dégrader en bassesse ».

3.2. La portée idéologique d'un tel discours

Quelle est l'idéologie qui sous tend une telle prise de parole devant les élus du peuple ?

L'argumentation est l'une des modalités privilégiées de la fonction actionnelle de la parole. Auditoire, postures énonciatives et Ethos entretiennent un lien étroit et quasi « naturel », dans la mesure où ils participent de l'argumentation sous forme de moyens opérationnels. En effet, la satisfaction d'avoir parlé ne peut venir que du fait que ce que l'on a dit a abouti à l'objectif poursuivi en parlant, au résultat escompté. C'est la condition pour qu'il n'ait pas l'impression d'avoir parlé en vain. Telle est aussi la condition de la pertinence du discours.

Il apparaît donc clairement qu'ici également, la prise en compte des attentes, et au-delà du système de valeurs de l'auditoire est une donnée majeure dans le processus de la finalité assignée au discours. Cela suppose, par ailleurs, une assez bonne connaissance de celui à qui ou de ceux à qui on s'adresse, de ses centres d'intérêt, ses habitudes, ses us et coutumes, etc.

En effet, si le succès du dire est tributaire de l'autre, (l'orateur) dont les attentes peuvent être multiples, l'orateur s'inscrit, de fait, dans un jeu de rôles variés qui sont autant de stratégies présumées de l'auditoire à convaincre.

L'idéologie assortie d'une telle stratégie argumentative est assez nette. Le président de la république use adroitement de l'image de soi (confère supra) pour faire accepter le projet de constitution. Mieux, il ne laisse pas du temps à son auditoire d'apprécier et de faire une analyse approfondie. Les élus du peuple et le peuple lui-même sont pris de vitesse dans un « engrenage discursif » Le point de vue du peuple est en réalité battu en brèche. Comme pour dire, accepter, vous réfléchirez après. Ainsi, les résultats du discours ou les objectifs poursuivis sont atteints avant même l'expression du peuple. Une constitution aussi bonne et belle soit-elle peut garantir la stabilité d'une nation ? Quand on sait que chaque jour, ce sont des fractures profondes, des injustices, la pauvreté etc., qui sont le lit de ce peuple.

Bien plus, tout orateur qui se livre à un exercice d'échange communicatif au sujet d'une question donnée, n'ouvre de facto la voie à une possible contradiction, à une objection contre son propre point de vue, son analyse personnelle. Dans un tel cadre

dialectique, seule la force des arguments finit par l'emporter. Ici, le président de la république, pour atteindre son but a convoqué jusqu'à sa personnalité l'entreprise de séduction : son statut social, l'opinion établie à son sujet (ici bonne). Dans de telles conditions, le point de vue du peuple ne semble plus tenir rigueur puisqu'on « l'oblige » à la limite d'approuver une situation qui ne lui plaît pas forcément mais on l'y contraint.

Conclusion

Les actes de langage ne s'enchainent pas au hasard : la réalisation d'un ordre ou d'une question ouvre nécessairement et le plus souvent un paradigme plus ou moins large de suites possibles. Les actes de langage construisent un discours plus ou moins cohérent ; les participants à l'échange communicatif construisent entre eux un certain type de relation (de distance ou de proximité) qui ne cesse d'évoluer au cours de l'interaction. Le discours autorise la pleine exposition ou manifestation de la subjectivité. Dans la stratégie discursive du président visant à atteindre un but, démarche à visée persuasive, l'argumentation peut être perçue de façon générale comme un objet dont l'un des moyens techniques opérationnels dans le discours est l'ethos. L'analyse du discours du président a permis de traduire « techniquement » comment l'image de soi peut être au service de la fin poursuivie par le tenant du discours. Le président de la république se pose dans le discours comme le garant de la Côte d'Ivoire moderne. Il veut doter le pays d'institutions fortes d'où la forte convocation de l'image de soi.

Bibliographie

- AMOSSY Ruth, 1999, *Images de soi dans le discours. La construction de l'ethos*, Genève, Delachaux et Niestlé.
- AMOSSY Ruth, 2000, *L'argumentation dans le discours, discours politique, Littérature d'idées, fiction*, Paris, Nathan / HER, « fac linguistique ».
- AUSTIN John Langshaw, 1970, 1^{ère} éd. en Anglais 1962, *Quand dire, c'est faire* Paris, Seuil.
- BENVENISTE Emile, 1966, *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard.
- BOHUI Djédjé Hilaire, 2005, « Pour les effets de Pragmatique » in revue *L'information grammaticale* n°100.
- CHARAUDEAU Patrick, MAINGUENEAU Dominique, 2002, *Dictionnaire d'analyse du Discours*, Paris, Nathan.
- DUCROT Oswald, 1984, *Le Dire et le dit*, Paris, Minuit.

- GEORGES Elia Sarfati, 2014, *Eléments d'analyse du discours*,
2^{ème} édition, Paris, Armand Colin.
- LE GUERN Michel, 1977, « L'ethos dans la rhétorique française
de l'âge classique » dans *Stratégies discursives*, Lyon,
PUL.
- MAINGUENEAU Dominique, 2005, *Pragmatique pour le
discours littéraire*, Paris, Armand Colin.
- MARTINET André, 1996, *Eléments de linguistique générale*,
Paris, Armand Colin / Masson.
- ORECCHIONI K. Catherine, 2001, *Les actes de langage dans le
discours*, Paris, Nathan.
- ORECCHIONI K. Catherine, 1980, *L'énonciation de la
subjectivité dans le langage*, Paris, Armand Colin.

TYPOLOGIE DU SYSTÈME NUMÉRAL DE LA LANGUE DAN : CAS DES DIALECTES DAN DE MAN¹

GONDO Bleu Gildas[♦]

Résumé

Dans cet article, nous nous proposons d'étudier la typologie du système numéral en dan, plus précisément des dialectes dan de Man. Ayant une connaissance des travaux antérieurs, ce travail vient en appoint les compléter. Ce système numéral pose un système d'escalier, car à chaque niveau de la numération se positionne une base. La position des bases nous a fait ressortir deux grands types de bases : les bases autonomes et les bases non autonomes. La spécificité dans la numération est marquée par l'acceptabilité des bases autonomes par les bases non autonomes en vue de faire valeur leur identité réelle. En sus, le système numéral est marqué par les opérateurs arithmétiques dans l'addition, la soustraction, la division et la multiplication. Ces opérateurs arithmétiques sont tous des lexèmes verbaux.

Mots clés : système numéral, bases autonomes, bases non autonomes, opérateurs arithmétiques

Abstract:

In this article, we propose to study the typology of the numeral system of dan language, specifically the dialects in Man. Having a knowledge of previous works, this work complements them. This numerical system poses a system of staircase, because at each level of the numbering is positioned a base. The position of the bases has brought out two main types of bases: autonomous bases and non-autonomous bases. Specificity in numeration is marked by the acceptability of autonomous bases by non-autonomous bases in order to value their real identity. In addition, the numeral system is marked by arithmetic operators in addition, subtraction, division and multiplication. These arithmetic operators are all verbal lexemes

Key words: numeral system, autonomous bases and non-autonomous bases, arithmetic operators

Introduction

Le dan est une langue parlée dans l'Ouest montagneux de la Côte d'Ivoire. Les études antérieures d'Erman A. (2008) et de Vydrine V. (2008) classent le dan en deux grands groupes : le dan de l'Ouest et le dan de l'Est. Le dan de l'Est est parlé dans les départements de Sipilou, de Biankouma et de Man. Quant au dan de l'Ouest, il est parlé dans les départements de Danané et de

¹ Man est une ville de la côte d'Ivoire. Elle est située dans l'Ouest montagneuse et regorge plein d'atouts touristiques variés.

[♦] Département des Sciences du Langage, Université Félix Houphouët Boigny

Logoualé. Notre présente étude intitulée « Typologie du système numéral en dan : cas des dialectes de Man » se focalisent sur le dan de l'Ouest et plus précisément sur les dialectes dan parlés dans le département de Man. Ce département compte environ quatre principaux dialectes : le gblewo et le slengwo à l'Ouest, le kaawo au nord et le swaanwo à l'Est. Ces dialectes dudit département ont le même système numéral reposant sur une terminologie commune.

Selon les locuteurs des différents dialectes susmentionnés, le système numéral tire son origine des échanges de monnaie (ces monnaies n'étaient rien d'autres que des cauris) lors des activités commerciales, des organisations de récolte et de la datation des archives.

Ce travail intitulé « Typologie du système numéral en dan : cas des dialectes de Man » s'articule autour de trois grandes parties. La première porte sur le cadre théorique et méthodologique. La deuxième porte sur la classification des dix premiers numéraux et les bases numériques répertoriées dans les dialectes. Enfin, la dernière partie s'attarde à décrire la structuration du système numéral sur la présentation exhaustive des morphèmes numéraux.

Dans ce travail, la démarche adoptée est fondée sur la problématique, les hypothèses de la recherche, la théorie et les concepts et la méthodologie assignée au système cardinal.

• **Problématique**

Comme dans toutes les langues du monde, le système numéral est un ensemble de règles qui régissent une, voire plusieurs numérations données. De façon plus explicite, c'est un ensemble de règles d'utilisation de signes, de mots ou de gestes permettant d'écrire, d'énoncer ou de mimer les nombres. Aujourd'hui, presque toutes les langues copient le système de numération indo-arabe qui est le plus répandu dans le monde.

En dan, le système cardinal, né sous la forme orale et matérialisé par des signes sous la forme de bâtonnets, ressort de la nécessité d'organiser les récoltes, les échanges commerciaux, la datation des naissances, des mariages, des décès et d'autres cérémonies villageoises. Étant donné que l'occident a une grande influence sur les langues africaines avec l'emploi des terminologies empruntées comme « million » et « milliard » pour les grands nombres pour les pays dont la langue officielle est la langue française, les locuteurs natifs sexagénaires dan du département de Man sont plus rattachés à leur système numéral

primitif contrairement aux jeunes qui ont connu des enseignements occidentaux. Ce délaissement du système cardinal de leur propre langue par les jeunes motive une telle recherche minutieuse. Bien avant d'effectuer une telle recherche, nous nous sommes posé plusieurs questions telle que : Combien de bases cardinales possède-t-elle cette langue, si une langue mandé sud telle que la langue yaouré possède trois bases (cf. Gadou 1992) ? En combien de groupes classe-t-on les cardinaux de la langue dan ? Quelles natures assigne-t-on à ces bases ? Combien de morphèmes relient-ils les cardinaux simples aux bases cardinales ? Quelle fonction attribue-t-on aux morphèmes coordinateurs ?

La problématique principale révèle l'existence des cardinaux simples et des bases cardinales. Ces bases numériques existent sous quatre formes : les bases des dizaines, des centaines, des milliers et des milliards. Dans la structure numérique, les morphèmes numériques augmentent d'une base numérique considérée comme la base de repère à une autre. En outre, certaines bases numériques sont susceptibles de juxtaposition bien organisée contrairement aux autres.

La problématique secondaire s'attarde sur la fonction des morphèmes numériques dans la structuration des cardinaux complexes. Ces morphèmes numériques peuvent avoir non seulement des fonctions multiplicatives, mais aussi des fonctions additionnelles sur les numériques simples qui suivent en fonction de leur position.

• Hypothèse de la recherche

Les enseignements des langues occidentales imposés aux États africains depuis la période précoloniale conduisent les apprenants à délaisser le système numéral de leur propre langue aux dépens du système numéral enseigné. Ce délaissement peut sous-tendre plusieurs hypothèses. Soit le système numéral occidental est plus aisé que le système numéral de leur langue, soit une forte inexistence communicationnelle directe se manifeste entre les locuteurs sexagénaires maîtres de la langue et les jeunes, soit les jeunes veulent apprendre le système numéral de leur langue, mais il n'existe aucune archive sur le système numéral de la langue. La réponse à cette dernière hypothèse motive l'intérêt accordé à cette recherche sur le système numéral dan, et particulièrement une synthèse sur le système numéral des dialectes du département de Man afin de mettre en place un corpus basé sur le système numéral et invitant les locuteurs natifs

(génération nouvelle) et autres locuteurs voulant s'intéresser à la langue dan d'avoir un aperçu de son système numéral.

Cette recherche minutieuse de la « typologie du système numéral » s'appuie sur des théories et concepts mentionnés en 2.1.3.

• **Théorie et concepts**

Cette recherche sur les « bases et morphèmes numériques dans le système numéral en dan, département de Man » s'inspire de la théorie descriptive de Houis (1977) sur *la description systématique des langues négro-africaines* et de Creissels (1991) dans *Description des langues négro-africaine et théorie syntaxique*. Quant aux concepts de système numéral en dan, la recherche se fonde sur ceux de Gadou Henri (1992). C'est dans cette veine d'idées que Gadou soutient que « fu » est la base des dizaines, « jà » la base des centaines et « kpi » celle des milliers. Toutefois, il faut souligner que ces études ne se focalisent pas sur la structure profonde du système numéral, contrairement à cette analyse en dan.

• **Méthodologie**

La réalisation de ce travail sur la « Typologie du système numéral en dan : cas des dialectes de Man » s'appuie sur une enquête menée dans les villages de Kiélé, de Mélapleu, de Gbatonguin, Bantégouin et de Biélé situés au nord de la grande ville de Man. Sur le terrain, le corpus recueilli sur le système numéral s'inspire des questionnaires de Luc Bouquiaux et Jacqueline Thomas (1976). La séance de vérification des données, de transcription et d'élucidation a eu lieu avec les locuteurs natifs des villages cités, car la présence de plusieurs informateurs de villages différents a permis d'avoir un corpus fiable. Au nombre de ceux-ci, nous bénéficions de l'aide de Bleu Henriette² à Mélapleu, de Gueu Sahi Alphonse à Biélé, Sahi Michel à Gbatonguin et Gondo Jérôme à Kiélé. Notons que la transcription des données recueillies sur le terrain s'appuie sur les symboles proposés par l'API (Alphabet phonétique International).

1. **Bases numériques en dan**

Les dialectes dan du département de Man, le lieu propice à notre recherche, comptent deux types de bases numériques : les

² Selon la locutrice Bleu Henriette, le zéro n'existe pas le dans système numéral dan.

bases numérales autonomes et les bases numérales non autonomes. Avec ces deux types de bases mentionnées, les locuteurs natifs dan forment tous les nombres possibles en dan.

1.1. Bases numérales autonomes

A l'unisson, les bases numérales autonomes dans les dialectes dan du département de Man consistent en neuf chiffres, hormis le chiffre zéro inexistant dans la numération de ces dialectes. En effet, ces neuf chiffres vont de « 1 » à « 9 ». Et selon une analyse linguistique, les neuf chiffres de la base numérale autonome sont regroupés en trois sous-groupes en fonction de leur structure morphologique. Cette structure morphologique est représentée en (1) comme suit :

- (1) **1^{er} groupe** dō : « 1 »
- plēē « 2 »
- 2^{em} groupe** jāākā « 3 »
- jīīfē « 4 »
- 3^{em} groupe** sōōdū « 5 »
- sōōdō « 6 »
- sāākā « 8 »
- sōōplē « 7 »
- sēēfē « 9 »

L'on pourrait réduire le nombre de groupes ici à deux. Toutefois, si l'on se focalise sur la consonne initiale des deux derniers groupes, il convient de les classer en trois groupes. Ainsi, le premier groupe possède des voyelles longues ouvertes à droite. Le deuxième groupe possède des voyelles longues après la consonne palatale « j ». Le troisième groupe manifeste la présence des voyelles longue après la consonne dentale « s ». (cf Gondo 2014).

1.2. Bases numérales non autonomes

À la différence des composantes des bases numérales autonome, les bases numérales non autonomes sont asémantiques. Toutefois, elles reflètent une valeur syntaxique lorsqu'elles sont suffixées directement par l'une des composantes de la toute première base susmentionnée en (1).

Les composantes de la base numérale non autonome sont au nombre de quatre et bien établies dans un ordre croissant.

(2) **Base non autonome**

kātābjǵ	milliards	Base 4
gblǔ	milliers	Base 3
kǎǵ	centaines	Base 2
kǎǵ	dizaines	Base 1

En somme, les dialectes dan du département de Man comportent quatre bases non autonomes. Ces bases sont : la base des milliards (base 4), la base des milliers (base 3), la base des centaines (base 2) et la base des dizaines (base 1). Ces bases servent d'appui à la formation des grands nombres calculables. Ensuite, il faut aussi souligner que le système numéral dan ne comporte pas de base des millions, car l'obtention de million se fait par addition de cinq cent mille.

Par ailleurs, les locuteurs utilisent fréquemment la base 1, la base 2 et la base 3 dans leur système numéral. Toutefois, la base 4 reste peu utilisée, car les locuteurs l'emploient à des fins non calculables.

À l'instar des bases autonomes et des bases non autonomes, les composantes de chaque base ont un début et une fin dans la numération en dan. Cette argumentation est illustrée en (3).

(3) Base non autonome		Point de départ et fin
kātābjǵ	des milliards	de 1.000.000.000 et+
gblǔ	des milliers	de 1.000 à 999.999
kǎǵ	des centaines	de 100 à 999
kǎǵ	des dizaines	de 10 à 99
Bases autonomes		
Unités Simples		de 1 à 9

Contrairement aux bases autonomes, les bases non autonomes s'emploient dans un syntagme numéral suivi d'un numéral cardinal et figure toujours en tête de ce syntagme.

Dans la section suivante, nous verrons comment les bases autonomes s'agencent entre elles. Les seules hypothèses que nous émettons seraient de savoir si les bases autonomes et les bases non autonomes peuvent s'agencer entre elles par le biais d'un morphème ou sans morphème. Si oui, quelle serait la valeur exacte de ce morphème ? Et quelle influence ce morphème aurait-il sur les numéraux cardinaux qui le suivent ? Pour répondre à ces interrogations, il convient de nous suivre dans les analyses suivantes.

2. Numération et morphèmes numériques

Dans les dialectes dan de Man, l'on distingue deux types de numération cardinale entre les bases autonomes et les bases non autonomes. En effet, l'on dénote la numération cardinale sans morphème numéral et la numération avec un ou plusieurs morphèmes numériques.

1.1. Numération sans morphème numéral

Dans la structuration des numéraux cardinaux, il ne peut exister de morphèmes numériques non seulement entre les bases et les numéraux simples qui déterminent leur valeur numérique exacte, mais aussi entre les bases eux-mêmes. La spécificité de cette structure ressort du fait que les numéraux simples qui suffixent ces bases numériques ne peuvent être suivis d'aucun numéral simple.

Base des dizaines « kòḡ » : Lorsque les numéraux simples suffixent directement la base des dizaines, il ne peut y avoir de morphème numéral.

(4)	kòḡdō	10 x 1 =	10	kòḡsṑṑdō	10 x 6 =	60
	kòḡplēē	10 x 2 =	20	kòḡsṑṑplē	10 x 7 =	70
	kòḡjāàkà	10 x 3 =	30	kòḡsāākā	10 x 8 =	80
	kòḡjūḡfē	10 x 4 =	40	kòḡsēēfē	10 x 9 =	90
	kòḡsōōḡū	10 x 5 =	50			

De remarque, tous les numéraux simples suffixent directement la base des dizaines. En ce cas, précisons que le comptage évolue de dix en dix.

Base des centaines « kálḡ » : Lorsque les numéraux simples suffixent directement la base des centaines, il ne peut y avoir de morphème numéral.

(5)	kálḡdō	100 x 1 =	100	kálḡsṑṑdō	100 x 6 =	600
	kálḡplēē	100 x 2 =	200	kálḡsṑṑplē	100 x 7 =	700
	kálḡjāàkà	100 x 3 =	300	kálḡsāākā	100 x 8 =	800
	kálḡjūḡfē	100 x 4 =	400	kálḡsēēfē	100 x 9 =	900
	kálḡsōōḡū	100 x 5 =	500			

De remarque, tous les numéraux simples suffixent directement la base des centaines. Le comptage étant ainsi, il évolue de cent en cent.

Base des milliers « gblú » : Lorsque les numéraux simples suffixent directement la base des milliers, il ne peut y avoir de morphème numéral.

(6)	gblú dō	1000 x	1000	gblús ǝdō	1000 x	6000
		1 =			6 =	
	gblú plē :	1000x 2	2000	gblús ǝplē	1000x 7	7000
		=			=	
	gblú jààkà	1000x 3	3000	gblús ǝàkà	1000x 8	8000
		=			=	
	gblú jùfē	1000x 4	4000	gblús ǝēfē	1000x 9	9000
		=			=	
	gblús ǝǝdū	1000x 5	5000			
		=				

De remarque, tous les numéraux simples suffixent directement la base des milliers. Dans ce cas, précisons aussi que le comptage évolue de mille en mille.

Base des milliards « kātābj » : Lorsque les numéraux simples suffixent directement la base des milliards, il ne peut y avoir de morphème numéral.

(7)	kātābj dō	1.000.000.000 x 1 =	1.000.000.000
	kātābj plē :	1.000.000.000 x 2 =	2.000.000.000
	kātābj jààkà	1.000.000.000 x 3 =	3.000.000.000
	kātābj jùfē	1.000.000.000 x 4 =	4.000.000.000
	kātābj sǝǝdū	1.000.000.000 x 5 =	5.000.000.000
	kātābj sǝdō	1.000.000.000 x 6 =	6.000.000.000
	kātābj sǝplē	1.000.000.000 x 7 =	7.000.000.000
	kātābj sǝàkà	1.000.000.000 x 8 =	8.000.000.000
	kātābj sǝēfē	1.000.000.000 x 9 =	9.000.000.000

De remarque, tous les numéraux simples suffixent directement la base des milliards. Dans ce cas, précisons aussi que le comptage évolue de milliard en milliard.

En conclusion, tous les numéraux simples suffixent toutes les bases numérales sans la présence d'un morphème numéral.

2.2. Juxtaposition de bases suivies de numéraux simples

Dans la structuration des numéraux cardinaux, précisons que deux bases numérales sont susceptibles de juxtaposition, n'importe lequel, sans avoir recours aux morphèmes numéraux.

La juxtaposition de deux bases numérales en dan demeure asémantique si et seulement si elles ne sont pas affectées d'un numéral cardinal simple.

(8) *gblú-kòṅ
*gblú-kálṅ

Elle cesse d'être asémantique lorsque la dernière base dans la juxtaposition est suffixée d'un numéral cardinal simple permettant de déterminer la valeur exacte de ces deux bases.

Par exemple, la juxtaposition des deux bases *gblú-kòṅ et *gblú-kálṅ aura une valeur cardinale si elles sont affectées d'un numéral cardinal simple, n'importe lequel. Le résultat probant de la détermination de la valeur cardinale des bases cardinales est illustré en (9) et en (10).

En (8), la base « gblú » et « kòṅ » se juxtaposent

(9) gblú-kòṅ-dō	1000 x 10 x 1 =	10000
gblú-kòṅ-plē :	1000 x 10 x 2 =	20000
gblú-kòṅ-jààkà	1000 x 10 x 3 =	30000
gblú-kòṅ-jùṣē	1000 x 10 x 4 =	40000
gblú-kòṅ-sóóḍú	1000x 10 x 5 =	50000
gblú-kòṅ-s'óḍdō	1000 x 10 x 6 =	60000
gblú-kòṅ-s'óḍplē	1000x 10 x 7 =	70000
gblú-kòṅ-sáákā	1000x 10 x 8 =	80000
gblú-kòṅ-sééḥē	1000x 10 x 9 =	90000

En (10), la base « gblú » et « kálṅ » se juxtaposent

(10) gblú-kálṅ-dō	1000 x 100 x 1 =	100.000
gblú-kálṅ-plē :	1000 x 100 x 2 =	200.000
gblú-kálṅ-jààkà	1000 x 100 x 3 =	300.000
gblú-kálṅ-jùṣē	1000 x 100 x 4 =	400.000
gblú-kálṅ-sóóḍú	1000 x 100 x 5 =	500.000
gblú-kálṅ-s'óḍdō	1000 x 100 x 6 =	600.000
gblú-kálṅ-s'óḍplē	1000 x 100 x 7 =	700.000
gblú-kálṅ-sáákā	1000 x 100 x 8 =	800.000
gblú-kálṅ-sééḥē	1000 x 100 x 9 =	900.000

Toutefois, la base « kòṅ » et la base « kálṅ » ne peuvent jamais se juxtaposer dans la numération en dan, même si elles sont affectées d'un numéral simple. Par exemple :

(11a) *kálḡ-kòḡ
*kòḡ-kálḡ

(11b) *kálḡ-kòḡ-dō
*kòḡ-kálḡ-dō

De remarque, il n'existe pas de morphèmes numéraux entre les bases numérales juxtaposées et les numéraux simples qui les suffixent directement. Par ailleurs, il faut souligner que seule la base des milliers accepte la base des dizaines **kòḡ** et la base des centaines **kálḡ**.

2.3. Numération et types de morphèmes numéraux

Vydrine V. (2008 :39) parle des numéraux cardinaux sans s'attarder sur les différents morphèmes numéraux dans son ouvrage intitulé le *dictionnaire dan-français (dan de l'est)*. De même, Gadou H. (1992) s'attarde aussi sur les bases cardinales sans se soucier des morphèmes numéraux qui interviennent dans la juxtaposition numérale dans un syntagme numéral cardinal. Toutefois, compte tenu de la complexité structurale du syntagme numéral en dan, Bolli (1973, 1991) a souhaité orienter ses analyses sur l'aspect prosodique et phonologique du dan et en particulier sur le dan du département de Danané.

En dan du département de Man regorgeant, en plus de la juxtaposition directe entre les bases numérales et les numéraux simples sans morphème numéral dans un syntagme numéral, d'autres juxtapositions font recours aux morphèmes numéraux dans le syntagme numéral. Ces morphèmes numéraux augmentent de la base faible à la base forte.

2.3.1. Le morphème numéral « ṽgā »

Dans la formation des numéraux cardinaux complexes, le morphème « **ṽgā** » intervient dans tous les syntagmes numéraux. Ce qui semble similaire dans le numéral cardinal du gweetaawoo de santa développé par Vydrine (2008 :39).

Cas des dizaines : dans la base des dizaines, le morphème « **ṽgā** » exprime une addition et a une influence additive sur les numéraux cardinaux qui le suivent. Par exemple :

(12) kòḡdō-ṽgā-dō	$(10 \times 1) + 1 = 11$
kòḡdō-ṽgā-plē :	$(10 \times 1) + 2 = 12$
kòḡdō-ṽgā-jààkà	$(10 \times 1) + 3 = 13$

Cas des centaines : dans la base des centaines, le morphème « **kò** » exprime une addition. Par exemple :

(13) káṇdō-ṡgā-dō	(100 x 1) + 1 = 101
káṇdō-ṡgā-plēē	(100 x 1) + 2 = 102
káṇdō-ṡgā-jààkà	(100 x 1) + 3 = 103

Cas des milliers : dans la base des milliers, le morphème « kò » exprime une addition. Par exemple :

(14) gblúḍdō-ṡgā-dō	(1000 x 1) + 1 = 1.001
gblúḍdō-ṡgā-plēē	(1000 x 1) + 2 = 1.002
gblúḍdō-ṡgā-jààkà	(1000 x 1) + 3 = 1.003

En somme, le morphème cardinal « ṡgā » exprime une addition dans tous les syntagmes ayant en tête une base non autonome.

2.3.2. Le morphème numéral « kò ».

Dans la formation des numéraux cardinaux complexes, le morphème « kò » n'intervient exclusivement que dans le syntagme ayant pour tête la base des centaines. Toutefois, il est absent dans la base des dizaines et des milliers..

Dans la base des centaines, le morphème « kò » exprime une addition. En sus cette addition a une influence multiplicative sur les numéraux qui viennent. Par exemple, en (14), tous les numéraux cardinaux qui le suivent sont multipliés par dix.

(15) káṇdō-kò-dō	(100 x 1) + (10 x 1) = 110
káṇdō-kò-plēē	(100 x 1) + (10 x 2) = 120
káṇdō-kò-jààkà	(100 x 1) + (10 x 3) = 130

2.3.3. Le morphème numéral « tā ».

Le morphème « tā » apparaît dans le syntagme numéral ayant exclusivement pour tête la base des milliers : « gblúḍ ». Ainsi, dans la formation d'un syntagme numéral, il a une fonction additive et une influence multiplicative sur les numéraux cardinaux qui le suivent en (16).

(16) gblúḍdō-tā-dō	(1000 x 1) + (100 x 1) = 1.100
gblúḍdō-tā-plēē	(1000 x 1) + (100 x 2) = 1.200
gblúḍdō-tā-jààkà	(1000 x 1) + (100 x 3) = 1.300

2.3.4. La coexistence de morphèmes

Les morphèmes numéraux susmentionnés peuvent coexister dans plusieurs syntagmes numéraux dont la tête est l'une des bases non autonomes. Ces morphèmes numéraux

conservant toujours leur identité figurent de manière productive dans les syntagmes nominaux. Ainsi :

Dans la base des centaines, lorsque deux morphèmes numériques existent dans un syntagme numéral, le morphème « **kò** » précède toujours le morphème numéral « **ṡgā** ».

(17)	káṡdō-kò-dō-ṡgā-dō	$(100 \times 1) + (10 \times 1) + 1 =$	111
	káṡdō-kò-dō-ṡgā-plēē	$(100 \times 1) + (10 \times 1) + 2 =$	112
	káṡdō-kò-dō-ṡgā-jààkà	$(100 \times 1) + (10 \times 1) + 3 =$	113
	káṡdō-kò-dō-ṡgā-jiiṡē	$(100 \times 1) + (10 \times 1) + 4 =$	114

Dans la base des milliers, deux morphèmes numériques « **ṡgā** » existent à l'exclusion du morphème numéral « **kò** ».

(18)	gblúṡdō-ṡgā-kòṡdō-ṡgā-dō	$(1000 \times 1) + 10 + 1 =$	1.011
	gblúṡdō-ṡgā-kòṡdō-ṡgā-plēē	$(1000 \times 1) + 10 + 2 =$	1.012
	gblúṡdō-ṡgā-kòṡdō-ṡgā-jààkà	$(1000 \times 1) + 10 + 3 =$	1.013
	gblúṡdō-ṡgā-kòṡdō-ṡgā-jiiṡē	$(1000 \times 1) + 10 + 4 =$	1.014

Par contre, si les trois morphèmes numériques doivent exister dans la base des milliers, une occurrence bien établie doit être respectée. D'abord, le premier morphème numéral est « **tā** », le deuxième est « **ṡgā** », le troisième est « **kò** » et le quatrième est « **ṡgā** ». Dans l'occurrence des morphèmes numériques, le morphème numéral « **tā** » précède toujours le morphème numéral « **kò** » dans un syntagme numéral. Cette argumentation est illustrée en (19).

(19)	gblúṡdō-tā-dō-ṡgā-kòṡdō-kò-dō-ṡgā-dō	$(1000 \times 1) + (100 \times 1) =$	1.100
	gblúṡdō-tā-plēē-ṡgā-kòṡdō-kò-dō-ṡgā-plēē	$(1000 \times 1) + (100 \times 2) =$	1.200
	gblúṡdō-tā-jààkà-ṡgā-kòṡdō-kò-dō-ṡgā-jààkà	$(1000 \times 1) + (100 \times 3) =$	1.300
	gblúṡdō-tā-jiiṡē-ṡgā-kòṡdō-kò-dō-ṡgā-jiiṡē	$(1000 \times 1) + (100 \times 4) =$	1.400

En résumé, il convient de souligner que les morphèmes numériques ci-dessus ne sont pas les opérateurs de l'addition en dan. Ils viennent tisser une relation additionnelle entre les numériques d'un syntagme numéral. Si tel est le cas, il sera louable d'élaborer une section sur les opérateurs arithmétiques et leur fonctionnement dans les dialectes de Man.

3. Opérateurs arithmétiques en dan

Dans toutes les langues, il existe une formule arithmétique pouvant permettre aux peuples dan de venir à bout de leur calcul. À l'image des autres langues du monde, le dan, une langue du

mandé-Est (cf. Vydrine (1990)) possède divers items qui s'appliquent aux sciences des nombres (arithmétique), en un mot aux calculs.

Les nombres, bien qu'évoqués dans les études antérieures par Vydrine (2008 :39/41) en dan-gweetaawo et par Gondo (2014 : 181) en dan-gblewo, restent encore l'objet d'une étude arithmétique. Cette étude arithmétique viendra non seulement mettre en évidence les opérateurs arithmétiques de l'addition, de la soustraction, de la multiplication et de la division, mais aussi combler les études antérieures sur les cardinaux et sur les ordinaux.

1.1. Opérateurs arithmétiques de l'addition

L'addition est la commutation ou l'association des numéraux cardinaux d'une langue en vue d'obtenir un numéral issu de la somme des deux. Ainsi, l'association ou la commutation de **A** et **B** par la loi d'addition s'appelle la somme des termes A et B et se note $a + b$ dans les langues indo-arabes.

Dans les dialectes dan de Man, l'opérateur de l'addition est marqué par trois principaux lexèmes verbaux : « *mātà* », « *dātà* » et « *zwētà* ». Ces trois lexèmes verbaux signifient « ajouter à ». Les trois lexèmes verbaux, signes d'opérateur arithmétique, sont sécables, car l'item « *tà* » avec un ton bas est une particule verbale. par exemple :

En (20), l'opérateur de l'addition est **mātà** et signifie « ajouter à ».

(20)	français	2		+	1		=	3
	dan-Est	plèè	jà	mà	dō	tà	jèkà	yààkà
		deux	il	ajouter	un	à	égaler	trois
		Deux ajoutés à un font trois						

En (21), l'opérateur de l'addition est **dātà** signifie « ajouter à ».

(21)	français	2		+	1		=	3
	dan-Est	plèè	jà	dà	dō	tà	jèkà	yààkà
		deux	il-	ajouter	un	à	égaler	trois
		Deux ajoutés à plus un font trois.						

En (20) et en (21), l'opérateur d'égalité est « **jèkà** ». Cet opérateur d'égalité peut subir une troncation de la voyelle palatale pour devenir « **èkà** ». Ce processus de troncation est illustré dans les exemples ci-dessous :

- (22) français 2 + 1 = 3
dan-Est plèè jà **mà** dō **tà** **èkλ** yààkà
deux il ajouter un à égaler trois
Deux plus un font trois.

- (23) français 2 + 1 = 3
dan-Est plèè jà **dà** dō **tà** **èkλ** yààkà
deux il- ajouter un à égaler trois
Deux plus un fait trois.

Tous les opérateurs de l'addition susmentionnés peuvent permuter entre eux dans la même occurrence.

En plus des opérateurs de l'addition et de l'égalité, s'ajoute un lexème « **pλ** » qualifié de lexème chosificateur dans le contexte arithmétique. Ce lexème chosificateur marque un appui et apparaît à l'initiale.

- (24) En 2 + 1 = 3
français
En dan **pλ** jà **mà** **pλ** dō tà **èkλ** **pλ**
plèè yààkà
chose Il ajouter chose à égaler trois
deux un choses
Deux choses ajoutées à une chose égale trois

En conclusion, les opérations arithmétiques de l'addition comportent deux bases prédicatives importantes : la base prédicative et la base prédicative de l'égalité. La seconde hypothèse est de mettre en relief les processus de la soustraction.

1.2. Opérateurs arithmétiques de la soustraction

À l'opposé des opérateurs arithmétiques de l'addition, ceux de la soustraction ont un processus par lequel l'on retranche un ensemble d'un autre, dans le but d'obtenir une différence entre les deux facteurs mis en jeu.

Dans les dialectes dan de Man, le petit numéral cardinal est retranché dans le plus grand nombre. Quant aux opérateurs de soustractions, les peuples dan notent la présence de deux opérateurs verbaux « **gógú** » et « **ḃōgú** » et un opérateur d'égalité « **jètò** », différent de celui de l'addition. Par exemple :

Cas de : « **gógú** »

- (25) En français 2 - 1 = 3
 En dan dō jà **gó** plèè **gù** **jètò** dō
 un il ôter deux pv rester un
 Un ôté de deux reste trois.

Cas de : « **bōgú** », cet opérateur de la soustraction dans un énoncé prédicatif dont la tête de l'énoncé est un substantif ou un pronom.

- (26) En français 2 - 1 = 1
 En dan-Est má **pā** dō **bō** **pā** plèè **gú** **ètò** dō
 je un ôter deux pv rester un
 Si j'ôte un de deux, il reste trois.

En résumé, les analyses confirment trois types de prédicats exprimant la soustraction : les deux premiers « **gógú** » et « **bògù** » signifient « ôter » et le dernier « **jètò** » signifie « rester ».

1.3. Opérateur arithmétique de la multiplication

La multiplication est une opération arithmétique mettant en exergue le multiplicande « A » et le multiplicateur « B » pour obtenir un produit AB. Le signe de la multiplication est x.

Selon les locuteurs dan, le signe de la multiplication est marqué par un morphème multiplicatif « **gòòbā** » qui signifie le « nombre de fois ». Par exemple :

- (27) En français 2 × 3 = 6
 En dan **pā** plèè **gòòbā** **jààkà** **èkà** sòòdō
 deux fois trois égaler six
 Deux fois trois égale six.

Dans un contexte de fluidité communicationnelle, la consonne implosive de « **bā** » s'élide. La résultante de cette élision donne une longueur trivocalique. Par exemple :

- (28) En français 2 × 3 = 6
 En dan **pā** plèè **gòòā** **jààkà** **èkà** sòòdō
 deux fois trois égaler six
 Deux fois trois égale six.

En conclusion, le morphème multiplicatif « **gòòbā** » reste le seul morphème multiplicatif dans les dialectes dan du département de Man.

1.4. Opérateur arithmétique de la division

Mathématiquement, la division est un processus de séparation d'un objet en plusieurs parties. Elle met en jeu deux facteurs dont l'un est le dividende et l'autre le diviseur. Par contre, dans les langues, l'objet à diviser est le dividende et la personne qui effectue le découpage de cet objet est qualifiée de diviseur. Dans les deux cas, la division peut être soit exacte, soit inexacte. Dès lors, l'on parle de reste ou d'une partie décimale.

En français, le signe de la division est (:). Par analogie, en dan-Est, le signe de la division est matérialisé par le lexème prédicatif : « **pègúsú** » et le signe de l'égalité est « **jèkà** » ou « **àd'è'èkà** ». Le fonctionnement de ce lexème prédicatif de la division est illustré à l'aide des exemples ci-dessous.

(29)	En français	6	:	3	=	2
	En dan	pā s'ó'dō	pègúsú	jààkà	èkà	plèè
		six	diviser	trois	égaler	six
		Six divisés par trois donne six.				

(30)	En français	6	:	3	=	2
	En dan	pā s'ò'dō	p'égú	jààkà	àd'è'èkà	plèè
		six	diviser	trois	donner	six
		Six divisés par trois donne six.				

En conclusion, les opérations arithmétiques de la division possèdent un lexème signifiant « diviser » et deux lexèmes indiquant « l'égalité ».

1.5. Marqueurs arithmétiques des décimaux

Dans les opérations arithmétiques, la partie décimale est l'ensemble des numéraux placés après la virgule dans un syntagme numéral décimal. Par exemple, dans un numéral cardinal, le numéral 3,25 est composé d'une partie entière et d'une partie décimale. Ainsi, la partie entière est 3 et la partie décimale est 0, 25.

Dans les langues africaines, la désignation de la décimale diffère d'une langue à une autre. Cette diversité de termes désignant la décimale motive cette recherche en dan et plus particulièrement dans les dialectes de Man. Dans ces dialectes, l'opérateur de la virgule est marqué par « gbú » signifiant moitié. Il faudrait souligner que les locuteurs ne reconnaissent pas la présence de plusieurs numéraux après la virgule.

- (31) **Nbres décimaux Lecture en dan-Est**
 0,5 à **gbú** (moitié)
 1,5 dō wāā **gbú**
 2,5 dō wāā **gbú**
 3,5 dō wāā **gbú**

2. Ordinal dans le système numéral

Dans les dialectes dan de Man, il existe deux marqueurs d'ordre ou de rang : le marqueur « **bèbèsũ** » pour désigner premier et le marqueur « **nǎǎ** » pour désigner les autres rangs. Le dernier marqueur cité suit tous les numéraux désignant un ordre.

(32)	ordinal	gloses	ordinal	gloses
	bèbèsũ	« premier »	kòṅdō nǎǎ	« dixième »
	plē : nǎǎ	« deuxième »	kòṅplē : nǎǎ	« vingtième »
	jà : kà	« troisième »	kòṅjà : kà	« trentième »
	nǎǎ		nǎǎ	
	jì :jè nǎǎ	« quatrième »	kòṅjì :jè nǎǎ	« quarantième »
	só :dũ	« cinquième »	kòṅsó :dũ	« cinquantième »
	nǎǎ		nǎǎ	

Les numéraux cardinaux transformés en numéraux ordinaux peuvent être précédés du substantif qu'il ordonne et non le suivre. Ainsi, le substantif « **mē** » et « **dēbō** » précède tous numéraux ordinaux en (33).

(33)	ordinal	gloses
	mē-bèbèsũ	« premier homme »
	mē-plē : nǎǎ	« deuxième homme »
	mē-jà : kà nǎǎ	« troisième homme »
	mē-jì :jè nǎǎ	« quatrième homme »
	mē-só :dũ nǎǎ	« cinquième homme »

(34)	ordinal	gloses
	dēbō-bèbèsũ	« première femme »
	dēbō-plē : nǎǎ	« deuxième femme »
	dēbō-jà : kà nǎǎ	« troisième femme »
	dēbō-jì :jè nǎǎ	« quatrième femme »
	dēbō-só :dũ nǎǎ	« cinquième femme »

En dehors de numéral ordinal « **bèbèsù** », tous les numéraux cardinaux deviennent des ordinaux par suffixation de « **nàà** ».

3. Réduplication cardinale et fonction

La reduplication étant définie comme la répétition totale ou partielle d'une base lexicale, n'importe laquelle, est aussi perçue par Raphaël Kaboré (1998 :365) comme « procédé de création lexicale par dérivation ». En dan, en plus de la reduplication des nominaux décrite par Gondo (2014) et des adjectifs par Vydrine (2007), la reduplication peut aussi affecter les numéraux cardinaux à des fins bien déterminées. Cette ébauche aura pour but de déterminer la valeur exacte de la reduplication.

(35)	Non redupliqué	redupliqué	
	dō « un »	dō-dō	« un un »
	plēē « deux »	plēē-plēē	« deux deux »
	Jààkà « trois »	Jààkà-jààkà	« trois trois »
	sóódũ « cinq »	sóódũ-sóódũ	« cinq cinq »
	saākā « huit »	saākā-saākā	« huit huit »
	sǔǔplē « sept »	sǔǔplē-sǔǔplē	« sept sept »
	sǔǔdō « six »	sǔǔdō-sǔǔdō	« six six »

Les différentes formes redupliquées s'emploient aussi au niveau morphosyntaxique. Au niveau morphosyntaxique, ces numéraux cardinaux redupliqués expriment une récurrence dans les actions. Cette récurrence est illustrée en (36).

(36)	klà	è	ná	zù	plēē-plēē
	kla	il	enfant	laver	Deux-deux
	Kla lave les enfants deux à deux.				

Conclusion

Au terme de notre analyse, il ressort que les dialectes dan de Man possèdent deux bases numérales : les bases autonomes et les bases non autonomes. En sus, nous reconnaissons que la formation des nombres complexes se fait par la symbiose ou l'association des deux types de bases. Ainsi, dans un syntagme numéral cardinal complexe, les bases autonomes s'affixent aux bases non autonomes pour former des nombres complexes. Chaque nombre complexe contient des morphèmes additifs ayant soit une influence additive, soit une influence multiplicative sur les numéraux suivants. Quant aux opérations arithmétiques, chaque opérateur est marqué par un lexème verbal.

Références bibliographiques

- BOLLI M., 1973: *Analyse prosodique de quelques traits phonologiques en dan-blossé*, Abidjan, SIL, Ms.
- BOLLI M., 1976, « Étude prosodique du dan (Blossé) », dans *Publications conjointes I.L.A. - S.I.L. 1*, Abidjan.
- BOLLI M., 1991, "Orthography difficulties to be overcome by Dan people literate", *Notes on Literacy*, S.I.L.: s.n., n° 65, 25-34.
- BOUQUIAUX L., et Jacqueline T. M.C, 1976, *Enquête et description des langues à tradition orale*, l'enquête de terrain et l'analyse grammaticale, Paris, Selaf (NS 1), tome 1.
- CREISSELS D., 1991, *Description des langues négro-africaines et théories syntaxiques*, Edition Littérature et Linguistique de l'Université de Grenoble.
- ERMAN A., et LOH J. K., 2008, *Dictionnaire Dan – Français (dan de l'Ouest)* avec un index français-dan. St Pétersbourg : Nestor-Istoria.
- GADOU H., 1992, *Quelques aspects des processus phonologiques, morphologiques et énonciatifs de la langue yaouré*, doctorat d'Etat ès Lettres et sciences Humaines, Université Paris VII, UFR de Linguistique, département des sciences du langage.
- GONDO B. G., 2014, *Etude phonologique et morphosyntaxique du dan-gblewo*, thèse de doctorat unique, option : linguistique descriptive, Université Félix Houphouët Boigny, UFR de Langues, Littératures et Civilisations, département des sciences du langage.
- HOUIS M., 1977, « Plan de description systématique des langues négro-africaines : 2. Une problématique grammaticale », dans *l'Afrique et langage*, n°7, 5-40
- KABORE R., 1998, « la reduplication », dans *fait de langues*, n° 11-12, 359-376
- VYDRINE V., 1991, « La terminologie de la parenté en bamana: structure d'un groupe lexical », dans *Mandenkan*, n° 22, 71-99
- VYDRINE V., 2007, « Les adjectifs en dan-gweetaawo », dans *Mandenkan*, n° 43, 77-103
- VYDRINE V., et Kessegebeu M., 2008, *Dictionnaire Dan-Français (dan de l'Est) avec une esquisse de grammaire du dan de l'Est et un index français-dan*. St Pétersbourg : Nestor-Istoria,

DE LA PERTINENCE DES VARIABLES LINGUISTIQUES POUR L'ETUDE DE LA VARIATION DIATOPIQUE ET DIAPHASIQUE DU FRANÇAIS PARLE AU BENIN

ADJERAN Moufoutaou *

Résumé

Cet article s'est proposé d'analyser la pertinence des variables linguistiques pour l'étude des variations diatopique et diaphasique du français parlé au Bénin. De l'analyse des différentes variétés de français, des variables phonologiques, syntaxiques et lexicales, il ressort que :

1. les variétés de français présentent des variables linguistiques pertinentes pour l'étude des variations diaphasique et diatopique ;
2. la variation phonologique du R ne peut constituer une variable pertinente pour observer la variation diatopique du français parlé au Bénin ;
3. seules les liaisons après les prépositions et l'adverbe monosyllabiques (dans, chez, très) et celles après un nom pluriel constituent des variables permettant de distinguer la lecture de la parole spontanée. A l'oral, les occurrences de *dans*, *chez*, *très* ne sont pas suffisantes dans le corpus pour différencier l'oral formel de l'oral surveillé ;
4. la présence vs absence de schwa en syllabe interne ne peut non plus être corrélée à des facteurs sociaux ;
5. les variables lexicales sont constitutives des variations diatopiques.

Mots-clés : variables linguistiques, variation diaphasique, variation diatopique, français.

Abstract

This article proposed to analyze the relevance of the linguistic variables for the study of the diatopic and diastratic variation of French spoken in Benin Republic. Analysis of the various varieties of French, phonological, syntactic and lexical variables, it arises that:

1. the varieties of French present relevant linguistic variables for the study of the diaphasic and diatopic variations;
2. the phonological variation of the R cannot constitute a relevant variable to observe the diastratic variation of French spoken in Benin Republic;
3. only the connections after the monosyllabic prepositions and the adverb (in, at, very) and those after a plural name constitute variables making it possible to distinguish the reading from the spontaneous word. In oral, the occurrences of in, at, are very not sufficient in the corpus to differentiate the formal oral examination from the supervised oral examination;
4. presence vs absence of schwa in internal syllable cannot be either correlated with social factors;
5. lexical variables are constituted of the diatopic variations.

Keywords: linguistic variables, diaphasic variation, diatopic variation, French.

* Université d'Abomey-Calavi, Email : m_adjeran@yahoo.fr

Introduction

La division de données linguistiques en variétés de langue semble un pré requis de tout discours sur la variation alors qu'une telle classification est loin d'aller de soi. Les variétés « nouvelles » de français exemplifient bien cette réalité. Parmi les éléments qui varient, peu sont effectivement perçus comme de la variation et encore moins comme une variation significative. En même temps, certains éléments qui ont varié – certaines variantes – sont surdimensionnés par rapport à ce qui n'a pas varié en regard à une autre variété. De fait, la perception de la variation est plus ou moins prononcée selon les domaines (phonologique, lexical ou syntaxique) et seules un petit nombre de variantes seront perçues comme des marqueurs de telle ou telle variété (géographique, sociale, situationnelle). La conscience linguistique des locuteurs se forme à l'aide des stéréotypes qui circulent dans une société, qui eux-mêmes vont sans doute de pair avec la normativité de la langue. Ainsi, dans les pays d'Afrique où le français est récemment implanté (avec l'avènement de la colonisation française) et où il évolue, dans les deux sens du terme, relativement en marge du français standard, encore peu de signes sont emblématiques d'un style ou d'un groupe social. Dans de tels contextes, nous faisons l'hypothèse qu'il n'est pas certain que le changement soit interprétable avec les mêmes critères que ceux utilisés pour le français central. L'objectif de cet article est d'apprécier, à partir des données recueillies, la pertinence des variables linguistiques pour l'étude des variations diatopique et diaphasique du français parlé au Bénin. Nous proposons quelques variables (phonologiques, syntaxiques et lexicales) pour montrer la diversité de leur comportement et la difficulté à les regrouper pour caractériser des variétés de langue. La problématique résumant l'ensemble de notre réflexion, peut être traduites par les interrogations suivantes : quelles sont les variétés constitutives du français parlé au Bénin ? Les traits caractéristiques des variétés du français parlé au Bénin ne valident-ils pas les variations diaphasiques ? Les variables linguistiques peuvent-elles entériner la pertinence des variations diatopiques ? Notre objet d'étude sera organisé suivant un plan tripartite. Dans un premier temps, nous traiterons des cadres théorique et méthodologique. Dans un deuxième temps, nous ferons un point de la pratique du français parlé au Bénin afin d'en élucider les variétés. Dans un troisième temps, nous analyserons les variables linguistiques en relation avec les variations diatopiques.

1. Cadres théorique et méthodologie

Le travail ainsi présenté s'inscrit dans le cadre de la sociolinguistique variationniste (Labov, 1962). Toutes les langues du monde sont soumises à variation, c'est-à-dire qu'elles ne possèdent pas un ensemble unique et stable de règles. Ces dernières varient selon différents critères. Les locuteurs appartenant à une même communauté linguistique n'ont pas forcément tous ni toujours les mêmes usages linguistiques. Nous distinguons généralement quatre grands types de variations les concernant. La première (variation diachronique) a été introduite par Saussure (1968) et ne relève pas directement de la sociolinguistique, les deux suivantes (diatopique, diastratique) ont été amenées par Flydal (1951) repris par Coseriu, qui a notamment ajouté la quatrième variation (diaphasique, 1966, 1973). Les différentes orientations théoriques ainsi présentées nous permettront de cerner la pertinence des variables linguistiques pour l'étude des variations diatopique et diaphasique du français au Bénin.

La production d'observables pour cet article est issue d'enquêtes effectuées à Cotonou entre 2015 et 2016 auprès de 14 locuteurs résidant dans la capitale économique du Bénin depuis de nombreuses années. Les locuteurs ont été choisis selon les paramètres sociolinguistiques : âge, sexe, niveau d'études et groupe ethnique. Ils parlent habituellement français dans leur travail, dans leur foyer et dans la rue.

Chaque témoin est enregistré 50 à 60 minutes, pendant qu'il réalise quatre activités : une lecture de mots, une lecture de texte, un entretien formel guidé par l'enquêteur non connu et une conversation libre et informelle avec l'enquêteur proche. Actuellement sont transcrites sous ELAN 52 minutes d'entretiens guidés et 64 minutes d'entretiens libres. Le corpus est complémentaire d'autres corpus oraux existants sur le français parlé au Bénin, dans le sens qu'il recueille la parole de témoins de niveaux d'études et professionnels divers, dont certains relativement plus hauts que celui de ces corpus. D'une part, les tâches de lecture constituent une première sélection des locuteurs, d'autre part, la moitié des locuteurs exerce une profession ou occupation stable.

L'enquête permet de vérifier la différence de style entre lectures, conversations formelles et conversations informelles, la pertinence de certaines variables selon des facteurs diatopiques et diaphasique, ainsi que la non pertinence de certaines autres variables, de ces mêmes points de vue que les variétés du français parlé au Bénin permettraient de mieux apprécier.

2. Variétés du français parlé au Bénin

Partant de la typologie établie par Bickerton (1975), on relève dans les actes d'appropriation, trois niveaux : acrolectal, mésolectal et basilectal.

2.1. Niveau acrolectal

Le français acrolectal (Bilola, 2004[2003]) ; Tabi-Manga, 1994 et 2000) est désigné différemment selon les locuteurs, même si les termes *bon français*, *français soutenu* reviennent régulièrement (Feussi, 2006 : 317). C'est le français des amphithéâtres des universités et des salles de classes du secondaire, la forme utilisée dans les médias, bref, c'est le français des situations formelles et officielles (Feussi, 2008 : 102). Le niveau acrolectal est respectueux des normes académiques. C'est le français de l'Elite. Celle-ci est d'ailleurs capable d'alterner les niveaux acrolectal et mésolectal en fonction des situations interactionnelles. Le niveau acrolectal est marqué par une propension à des procédés savants ou à des jeux d'esprit dans les créations terminologiques. L'acrolectal colore les discours d'intellectuels ou d'universitaires au Bénin. Les journaux de l'ère de la démocratie multipartiste donnent pleinement la mesure de cette forme de créativité. Les données en (1) exemplifient nos propos.

(1)

- a. « *Régionalisme* » : régime qui accorde des privilèges à une seule région ;
- b. « *Finalement, il nous aura «yayibonisés»* »
- c. « *Transhumance politique* » : Atao Hinnouho, entre instabilité et trahison
- d. « *Yaïsme* » : de Yayi, nom du chef de l'Etat béninois, pour qualifier ses erreurs d'appréciation.
- e. « *Présidentielle de 2016 : Soumanou Toléba dans le collimateur du président Boni Yayi* ».

Les hybrides (*yayibonisés*, *yayisme*) ou l'usage des termes savants (*transhumance politique*, *collimateur*) traduisent une certaine maîtrise de la langue et révèlent le niveau intellectuel de la classe sociale qui en fait usage. Les substantifs *yayisme*, *régionalisme* et le verbe *yayiboniser* expriment respectivement les pratiques de mauvaise gouvernance, la politisation à outrance de la gestion des recrutements souvent en faveur de la région Nord du Bénin, caractéristiques du régime politique du président Thomas Boni Yayi et ses errements dans la gestion des affaires de l'Etat.

Ces termes ont une connotation satirique et sont révélateurs du rejet de ces pratiques qui fragilisent la cohésion nationale. Au-delà d'un simple usage de la langue, ces termes charrient un engagement politique et des nuances idéologiques qui peuvent ne pas être perceptibles dans le français mésolectal.

2.2. Niveau mésolectal

Le français mésolectal renverrait au *français des parents* (Feussi, 2008 : 111). C'est celui de la classe moyenne lettrée. Au niveau de ses réalisations morphosyntaxiques et énonciatives, il engendre des particularismes. Le français a été diffusé dans le monde par la colonisation et se trouvent en contact avec des langues diverses. Les exemples en (2) sont illustratifs d'énoncés de locuteurs Béninois fortement influencés par les langues nationales.

(2)

- a. « *Tu as déjà vu quoi ?* » (Tu n'es pas au bout de tes surprises)
- b. « *Tu vas me sentir* » (Tu auras de mes nouvelles !)
- c. « *Déposer un caillou* » (donner un pot de vin) ;
- d. « *Moins un, il le renversait* » (peu s'en fallait).

Dans la plupart des langues véhiculaires convoquées (le fongbè, le yoruba, le dendi et le baatɔ̀num) les expressions *n'être pas au bout de ses peines, avoir de mes nouvelles, donner un pot de vin, peu s'en fallait* sont rendues respectivement par les données en (2a), (2b), (2c) et (2d) ; et c'est justement le miroir de la pratique du français par les Béninois de cette catégorie sociale. La diversité diatopique (Gadet, 2007) est le premier type de variation pris en compte dans l'histoire des sciences du langage, et c'est là que la variation est la plus ample. L'influence de l'environnement linguistique du locuteur est perceptible dans sa pratique des langues secondes. On retrouve des pratiques linguistiques de sa langue maternelle qu'il transpose aisément dans celles de la langue seconde qui n'admet pas forcément les mêmes structures. Les particularismes locaux se maintiennent surtout chez les personnes peu scolarisées dont le français est qualifié de basilectal.

2.3. Niveau basilectal

Ce français est la variété la moins linguistiquement structurée et correspond aux catégories traditionnellement reconnues par les « technolinguistes » (Robillard, 2007a et 2007b) comme basilectales qui rejoignent celles des locuteurs (Feussi,

2008 : 120). En effet, les locuteurs de ce pôle de français (également reconnu comme *français de la rue*, *petit français*, *français (des mamans) du marché*, *français bas*, *français décousu*) sont soit très peu scolarisés (ils exercent dans l'informel), soit des non scolarisés. Ils ne fournissent pas d'effort comme les autres locuteurs, pour s'approprier le français (Feussi, 2008 : 120). C'est ce qui transparaît des exemples en (3) suivants.

(3)

- a. « *Il était façon façon* » (il avait l'air bizarre) ;
- b. « *Tu es venu en venant* » (as-tu les moyens de) ;
- c. « *La façon qu'il est là, ce n'est pas bon* » (la manière dont il se comporte)
- d. « *Comment on va dire ?* » (Quelle explication donnée) ;

Le basilectal participe du français fortement vernacularisé avec des écarts phonétiques, surtout morphosyntaxiques et lexicosémantiques. Ceux qui en font usage ont acquis la langue dans les marchés, dans les rues, loin de tout cadre formel régit par des normes. Ils ignorent, évidemment, tout du normatif. Les niveaux de langue sont reconnus avant tout dans le lexique (Gadet, 2007) et dans l'usage qu'en fait le locuteur. La répétition lexicale (*façon façon*) au niveau de l'exemple (3a) et l'usage de *façon* en (3c) en sont de parfaites illustrations.

Tous ces niveaux d'appropriation de langue sont révélateurs de variables linguistiques en lien avec les variations diaphasiques. Ces variables linguistiques élucident la capacité des locuteurs à moduler leur façon de parler en fonction de différents interlocuteurs et activités socioprofessionnelles. Elles valident de fait, la pertinence des variables linguistiques pour l'étude des variations diaphasiques du français parlé au Bénin. Qu'en sont-elles des variations diatopiques ?

3. Variables linguistiques et variations diatopiques

La variation diatopique encore appelée variation régionale, nous situe sur un axe géographique, et la langue se répartit selon les différents usages qui en sont fait d'une région à une autre, au sein d'une même langue. Gadet (1997) propose quelques exemples de *régionalismes* pour le cas du français. On obtient ainsi ce que l'on appelle des *dialectes*, des *régiolectes* ou des *topolectes*.

Deux domaines retiennent prioritairement l'attention des descripteurs de la variation diatopique : la phonologie et le lexique. Il s'agit effectivement des ressources linguistiques les plus accessibles aux descripteurs et, dans une certaine mesure, à

la conscience des locuteurs, ce qui en fait des lieux intéressants de confrontation entre pratiques et représentations linguistiques.

La plupart des descripteurs adoptent une vision « étendue » du lexique différentiel, y incluant notamment quelques faits de syntaxe, des constructions verbales spécifiques, etc. Les traits lexicaux, au sens strict du terme, qui représentent la très grande majorité des items traités, sont généralement les plus aisément identifiables par les locuteurs.

3.1. La phonologie

Plusieurs unités linguistiques, du segmental au supra segmental sont analysées par Léon (2005) comme des indices sémiotiques du style. Selon ce même auteur, la liaison facultative et « e caduc » font partie des unités linguistiques qui peuvent être interprétées à des fins « phonostylistiques ». Une liaison interdite réalisée, par exemple, implique une « indexation sémiotique ». Le « e caduc », en plus d'être indice de dialecte, est, dans une moindre mesure, indice de style en français du Nord de la France : peu de « e caduc » et de liaisons facultatives accompagnent un style « familier », beaucoup de « e caduc » et de liaisons facultatives accompagnent un style « recherché ». Cependant, ces analyses sont à nuancer avec celles qui ont été réalisées sur le corpus (Phonologie du français contemporain) de France métropolitaine, comme par exemple, celles de Durand & Lyche (2008). Leurs résultats montrent, d'une part, qu'on observe peu de variation pour le schwa et à peine plus pour la liaison et, d'autre part, que la variation est un phénomène complexe pour lequel interviennent de nombreux facteurs systémiques, énonciatifs et pas seulement stylistiques.

Dans le but de rechercher quelles sont, parmi les variantes présentes dans le corpus constitué dans le cadre de cet article, celles qui charrient des indices significatifs, nous analysons essentiellement les variables tels que les réalisations du R, les liaisons et les schwas.

3.1.1. La réalisation consonantique : exemple de R

L'analyse des tâches de lecture de notre corpus met en évidence une grande variation des réalisations du R. Le R simple est réduit en finale, en position intervocalique et même en initiale, et ce dans la liste de mot lue, qui mobilise *a priori* chez le locuteur le plus de vigilance sur sa prononciation. Le seul extrait du relevé des R initiaux montre, en position forte, tout l'éventail des dix réalisations possibles dans la langue (Boutin & Turcsan, 2006).

La large gamme de réalisations du R recouvre deux zones d'articulation : la zone alvéolaire et une large zone postérieure allant de la zone vélaire à la zone glottale. Les locuteurs se distribuent, à part égales dans notre corpus, quatre patrons de réalisations et d'affaiblissement du R :

1. Chez un premier groupe le R est toujours réalisé dans la zone alvéolaire, avec une latérale [l] ;
2. Chez un deuxième groupe de locuteurs, le R est toujours réalisé de la zone postérieure à la zone glottale, avec plus ou moins de friction, ([ʁ] et [X]/ ou aucune friction (pour [h]), ou avec l'approximante vélaire qui revient à une vocalisation de la consonne ;
3. Chez un troisième groupe de locuteurs, le R est toujours réalisé dans la zone alvéolaire, avec des vibrantes alvéolaires [r] plus ou moins battus et l'approximante correspondante [ʁ] ;
4. Chez un quatrième groupe de locuteurs, le R est réalisé prioritairement dans la zone postérieure, mais souvent aussi dans la zone alvéolaire. Ces locuteurs possèdent tout l'éventail des réalisations possibles du R et tous les schémas d'affaiblissement de la consonne.

Pour ces quatre groupes de locuteurs, une corrélation nette entre le paradigme des réalisations du R et des facteurs sociolinguistiques tels que l'âge, la langue première, le niveau d'études, le niveau socioéconomique, est impossible à déterminer et l'on est forcé de conclure à une variation libre du R dans le contexte actuel. De nombreux autres facteurs sociolinguistiques interviennent probablement, difficiles à cerner, tels que l'habitat de l'enfance (rural ou urbain), la profession, la période de scolarisation, l'origine (africaine ou européenne) des instituteurs, etc. A ces paramètres se joignent les représentations sociales et les jugements épilinguistiques.

Tous ces facteurs peuvent expliquer le large éventail de réalisations du R mais ne peuvent en aucun cas les prédire : malgré la richesse du phénomène, la variation du R ne peut constituer une variable pertinente pour observer la variation diatopique du français parlé au Bénin. Qu'en est-il des liaisons ?

3.1.2. Les liaisons

L'état de la liaison en français a récemment été dressé par Durand & Lyche (2008). Peu d'originalité caractérise notre corpus dans ce domaine et la valeur diatopique des variables concernant les liaisons sont similaires.

Aucune liaison interdite n'existe dans le corpus d'entretiens. Les liaisons obligatoires en [n] (*en, on, un*), en [z] (clitiques de personnes et déterminants pluriels), après *quelques, tout* sont toutes faites à la lecture comme en conversation. La liaison facultative après *est* variable, mais cette variabilité ne dépend pas du contexte de conversation ou de lecture : 50% des liaisons sont réalisées en ce lieu à la lecture comme en conversation.

Les lieux de variation selon le style sont les liaisons obligatoires après les prépositions *dans, chez* et les liaisons facultatives après un nom pluriel. Alors que les liaisons après une préposition sont toutes réalisées à la lecture, elles sont susceptibles de ne pas l'être (quoique très rarement) en contexte de parole spontanée. L'adverbe *très* a toujours été suivi d'une consonne de liaison en contexte prévoicalique à la lecture, alors que la liaison n'est pas toujours réalisée en oral spontané. D'autre part, alors qu'aucun nom pluriel suivi d'un adjectif à initiale vocalique n'est lieu de liaison en contexte de parole spontanée, il peut l'être à la lecture par les locuteurs de plus hauts niveaux d'études (11 % de liaisons réalisées dans ce contexte).

Seules les liaisons après les prépositions et l'adverbe monosyllabiques (*dans, chez, très*) et celles après un nom pluriel constituent des variables permettant de distinguer la lecture de la parole spontanée. A l'oral, les occurrences de *dans, chez, très* ne sont pas suffisantes dans le corpus pour différencier l'oral formel de l'oral surveillé.

3.1.3. Les schwas

Le comportement du schwa présente plus d'originalité que celui des liaisons par rapport à d'autres variétés géographiques de français. On peut se demander si un schwa existe réellement en français parlé au Bénin, dans le sens d'une voyelle dénotée par un -e- graphique qui alterne avec zéro. Les comptages réalisés permettent en effet de confirmer ce que la pratique de la variété laissait entrevoir.

5. Dans les monosyllabes et en début de mots, les schwas sont réalisés à 95,5 % et 97 % respectivement. Dans les suites de monosyllabes (par exemple il faudrait que je le suive), le schwa est conservé dans les mêmes proportions ;
6. En finale de mots, les schwas ne sont pas conservés à 97 % : 2 % seulement sont réalisés. En conversation, 9 % sont réalisés dans la lecture du texte. Ce phénomène est en étroite dépendance de la chute des consonnes finales ;
7. Les syllabes internes font apparaître le seul vrai schwa : 35 %

sont réalisées dans cette position et on observe réellement une variation entre les locuteurs et chez le même locuteur. Toutefois, les proportions de schwas réalisés en situation d'oral spontané ou de lecture sont inverses : alors qu'à la lecture, 63 % de schwas internes sont réalisés, en conversation, 26 % sont réalisés. Par ailleurs, le caractère formel / informel de l'entretien n'influe pas sur la réalisation / non réalisation des schwas.

Si davantage de schwas sont prononcés à la lecture, en finale de mots et surtout en syllabes internes, on ne peut pour autant conclure que la réalisation du schwa fasse partie de la norme telle qu'elle est intériorisée par les locuteurs. Le phénomène peut être imputé au processus de lecture qui fait que le locuteur voit le -e - graphique, ou encore à l'effet d'une articulation soignée des consonnes. Ainsi, le pourcentage plus élevé de schwas finaux dans la lecture du texte peut s'expliquer par l'effort des locuteurs de prononcer les consonnes finales.

Tout comme la réalisation du R, la présence vs absence de schwa en syllabe interne ne peut pas non plus être corrélée à des facteurs sociaux. Du fait que la prononciation du schwa dans cette position est associée à une situation de lecture qui rappelle le contexte scolaire et la norme académique, on doit reconnaître que celle-ci s'éloigne, de ce point de vue, de la norme hexagonale. Nous insisterons sur les aspects syntaxiques, en général moins étudiés que les aspects phoniques.

3.2 La syntaxe

En soi, le comptage des phénomènes syntaxiques n'apparaît pas aussi probant que celui des faits phonologiques, puisque, dans le cas de la phonologie, les occurrences d'un allophone peuvent être comparées aux occurrences d'un autre allophone alors que dans celui de la syntaxe, les formes à comparer ne sont pas aussi facilement repérables. Les formes à mettre en correspondance doivent avoir le même fonctionnement dans le système, c'est-à-dire être syntaxiquement équivalentes mais aussi avoir le même sens. Or, le lexique, l'ordre des mots, mais aussi le contexte de communication interfèrent souvent pour créer des différences de sens entre diverses phrases qui pourraient être prises comme des variantes, mais qui ne sont plus sémantiquement équivalentes.

De plus, il est impossible de comparer quantitativement des formes existantes par rapport à celles qui auraient pu être réalisées, comme il est impossible de prédire l'apparition d'une construction plutôt qu'une autre. Les stratégies d'évitement d'une forme comportent un tel éloignement de celle-ci qu'il est souvent

peu probable de les interpréter comme de telles stratégies. Par exemple, une construction hypothétique concurrence le conditionnel en français parlé au Bénin, formée avec le verbe *aller* à l'imparfait, dans des phrases comme :

- (4) Les sapeurs pompiers ont fait leur travail, parce
qu'ils ont été surpris, en principe, *on n'allait
pas pouvoir* s'en sortir.

Dans un contexte de langue formelle ou académique, un locuteur peut très bien bannir de son usage les formes en *aller* sans pour autant que les formes au conditionnel augmentent (ou apparaissent) dans son discours, ce qui n'est pas le cas du locuteur qui parle dans cet exemple (4). Le concept de variables est donc difficile en syntaxe, du moins appliqué à notre petit corpus. Des variantes par rapport au français central sont, en revanche facilement repérables. Les travaux déjà réalisés sur le français parlé au Bénin (Adjera, 2017) montrent que l'usage soutenu de la langue y est proche d'un usage équivalent en France, alors que l'usage « populaire » s'éloigne davantage d'un usage équivalent en France. Nous avons testé, d'une part l'éloignement vs proximité du français central en conversation par la quantité de constructions spécifiquement béninoises et, d'autre part, l'éloignement vs proximité du français central « soutenu » par la quantité de constructions particulièrement soignées.

Le repérage des variantes qui puissent être quantifiées exclut une analyse fine des structures syntaxiques. Nous n'avons pas retenu les constructions non standard qui peuvent être observées dans les variétés hexagonales de français. Par exemple, ne posent aucun problème des relatives dites populaires en *que*, répandues dans toutes les variétés de français, du type :

- (5) Ensemble, nous devons lutter aussi contre plein de choses. Il y a plein de choses *que* nous devons lutter, la corruption.

Le *là* postposé à un syntagme nominal introduit par un déterminant démonstratif n'est pas retenu comme une spécificité béninoise :

- (6) Et justement, dans *ces produits chinois là*, vous avez des produits à base de plantes.

Au contraire, le *là* postposé à un syntagme nominal défini est relevé, tout comme le *là* postposé à un autre syntagme (adverbial, verbal). Dans cette position, le *là* est perçu comme spécifiquement africain dans la littérature scientifique, mais il est probable qu'il puisse être observé aussi dans des variétés européennes de français (Boutin, 2007c).

- (7) a. *Le sang de la chèvre là*, elle fait, griller ça, c'est très bon.

b. Donc, *quand je commence là*, elle s'émotionne.

D'autres variantes ont été appréciées, comme dans la syntaxe du nom :

- l'absence de déterminant (Boutin, 2007a), comme dans :

(8) On mange *sauce graine, sauce arachide*. On mange plus *sauce tomate*.

- le déterminant *le/les* introduisant un syntagme nominal nouveau (Knutsen, 2007a).

(9) Elle aime porter des trucs bizarres, genre *les jupes, les collants, les robes sautées*.

Dans la syntaxe du verbe, on note :

- l'usage de *la* à la place de *lui*, comme dans :

(10) a. Cette fille est têtue ; je *la* dis ça tout le temps

b. Gladys est partie, n'oublie pas de *la* dire ça.

- l'usage de la préposition *de* comme pronom interrogatif :

(11) a. *De partir ou de venir ?*

b. *Tu ne viens pas, de manger ?*

Les résultats de l'analyse des conversations formelles et informelles confirment la différence de style de ces deux situations. Le total des variantes syntaxiques enregistrées pour l'ensemble des entretiens informels est plus élevé que celui des entretiens formels. Toutefois les locuteurs qui marquent la plus grande différence entre les deux styles ne sont pas homogènes. Il semble que la différence de style entre les deux conversations traduit une attitude face à la langue qui n'est pas déterminée par le niveau d'étude, la profession ou l'âge. Il est impossible, à ce stade de l'analyse, d'observer une échelle implicationnelle entre ces variantes.

La comparaison des deux registres met en évidence que les locuteurs ont conscience des formules à bannir de leur discours en contexte formel et on peut conclure à une inhibition des traits syntaxiques béninois dans le style formel. Le français parlé au Bénin apparaît comme le français spontané, de plus en plus marqué des spécificités béninoises à mesure qu'il s'éloigne de la pression de la norme académique et qu'il est moins surveillé. Il reste à vérifier si la variation lexicale fait apparaître davantage de spécificités de pair avec le bannissement des traits relatifs au français parlé au Bénin.

3.3 Le lexique

Le matériau variationnel qu'offre une langue étant limité, puisque tout ne saurait varier, ce sont les mêmes éléments phoniques et grammaticaux qui sont en jeu dans les variations de

différents types ; il en va un peu différemment du lexique. Ceci rend souvent difficile d'interpréter la portée sociale d'un trait, et confirme que ce n'est pas d'abord sur des critères linguistiques que sont établies les variétés.

Le découpage en types de variation laisserait attendre une discontinuité alors que diatopique et diaphasique interagissent en permanence : les locuteurs emploient d'autant plus de formes locales que leur statut socioculturel est plus haut, et que la situation est plus familière. Le spectre diaphasique est donc plus large vers le bas de l'échelle sociale.

Le repérage des mots en langues nationales parlées au Bénin s'est fait par leur forme et leur sens, le changement de sens étant parfois l'effet d'un changement de construction. Ainsi, des mots spécifiquement issus des langues nationales parlées au Bénin par leur forme même sont, par exemple, des interjections n'existant pas en français central comme *yégè !* et *co≡ !* (empruntés au fongbè), *oɛpu≡i≡ !* (emprunté à l'ajagbè), *ayé mi o !* (empruntés au yoruba). L'existence de mots dont la forme existe en français central, avec un sens différent, est illustrée par *grêver* pour « faire grève », *langue* (pour « langue nationale » (*On parlait en langues ; je ne parle aucune langue*)), *rester* pour « habiter », *plat* pour « assiette ». Les expressions et les termes suivants : *mon mari est capable*, *venus de France*, *sucrerie*, *indexé*, etc. sont des illustrations complémentaires des précédentes. Ainsi, peut-on entendre dire : « *Tu peux partir avec mon mari est capable* ». « *Mon mari est capable* » se dit d'une moto japonaise de marque Mate. Les femmes font usage de cette expression en référence à cette moto, qui a connu ces années de gloire dans les années 1990, pour montrer le niveau d'aisance de leur époux, leur capacité à leur acheter des biens de valeur à un prix qui n'est pas à la portée de tous. Il en est de même de l'expression « *les venus de France* » qui désigne toute voiture d'occasion en provenance d'outre mer. Elle est symptomatique des séquelles de la colonisation dans la mesure où toutes les voitures d'occasion en direction du Bénin ne proviennent pas que de la France. « *Donnez-moi une sucrerie s'il vous plaît* » ne peut être compris d'un locuteur de la langue française non habitué au contexte béninois. L'expression est utilisée pour désigner les sodas en général. « *Il t'a indexé ?* » signifie dans le contexte béninois, il t'a montré du doigt ? Toutes ces particularités de l'usage dénotent d'une appropriation de la langue et d'une facilité à en faire un usage particulier.

Un premier constat, parallèle à ce qui est observé pour la phonologie, est qu'une part essentielle du lexique considéré comme

français central est attestée tant au Bénin qu'en France. Un second constat est qu'une partie non négligeable des « béninisme » se retrouvent dans d'autres régions de la francophonie. Nombreux sont les béninismes qui disent au quotidien l'évolution du pays, dans les domaines clés comme la politique, l'administration, les relations sociales. Ces particularismes, largement diffusés et partagés par diverses catégories de locuteurs, illustrent la capacité d'innovation qui est à l'œuvre au Bénin, comme dans d'autres communautés francophones qui constituent des entités politiques autonomes.

A la différence de ce qui a été observé en matière de phonologie et de syntaxe, la norme endogène repose ici sur une large assise, paraît, en outre, plus stable dans le temps. De plus – et c'est sans doute le point essentiel pour l'émergence d'une norme endogène – une part importante du lexique des Béninois francophones fait aujourd'hui l'objet d'une évaluation positive de la part de ceux-ci. En d'autre terme, le lexique contribue pour une part essentielle à fonder la légitimité d'une variété endogène au Bénin.

La variable lexicale, tout comme les niveaux d'appropriations, moins que les variables phonologiques et syntaxiques, semblent plus constitutives de la pertinence des variations diatopique et diaphasique du français parlé au Bénin.

Conclusion

Beaucoup de questions ont été soulevées mais le travail de repérage des variables linguistiques à corréler à des variables sociales et stylistiques est loin d'être achevé. Peu de variables ont jusqu'à présent été testées en fonction de facteurs diatopique, diaphasique et diachroniques, mais l'étude, à ce niveau, conforte déjà plusieurs notions, qui constituent une base de travail pour la suite. Les variables n'ont pas, toutes, le même comportement et ne peuvent pas toutes être analysées avec la même méthode. Des allophones peuvent être facilement repérées en phonologie, mais le concept de variables est moins opératoire pour le lexique et surtout en syntaxe. Toute variante n'est pas un marqueur social et toutes les unités linguistiques n'ont pas autant d'incidence sur la perception d'un style d'interaction. Certains marqueurs stylistiques ont la même valeur en français central et au Bénin, comme la liaison, alors que d'autres, comme la réalisation de R, est totalement indépendante. Lorsque la fréquence d'un phénomène est inverse en style formel en français central et au Bénin, une opposition entre norme endogène et norme exogène apparaît

clairement, c'est le cas des schwas internes. De même, lorsque le locuteur insère autant béninismes dans ses discours formel et informel, il manifeste ainsi que la norme locale a entériné ces mots, confirmant son éloignement du standard. Mais, si la présence d'éléments qui appartiennent à une variété n'exclut pas ceux qui appartiennent à une autre variété, le concept même de variété comme un tout homogène et singulier est remis en cause.

Références bibliographiques

- ADJERAN M., (2017). « Le français au Bénin : emprunts, niveaux d'appropriation et typologie fonctionnelle, dans J. P. BALGA et D. ABAIKAYE (éds), *Le français et les langues africaines aux lendemains des indépendances en Afrique francophone : bilan et perspectives*. Paris, L'Harmattan, pp.73-90.
- ADJERAN M., 2014, « La pratique du français dans les familles urbaines au Bénin: variations et représentations », *Cahiers d'Etudes Linguistiques* n°8, 117-144.
- BOUTIN B. A., 2007a, « Déterminant zéro ou omission du déterminant en français de Côte d'Ivoire ». *Le français en Afrique*, n° 22, 161-182.
- BOUTIN B. A., et TURCSAN G., 2006, « Groupes consonantiques dans le français ivoirien : variation, volatilité, vocalisation », Actes de Colloque international PFC : Paris, 7-9 décembre 2006, Paris, Maison des Sciences de l'Homme.
- COSERIU E., 1966, *Probleme der romanischen Semantik*. Tübingen, Narr.
- COSERIU E., 1973, *Probleme der strukturellen Semantik*. Tübingen, Narr.
- DURAND J. et LYCHE, C., 2008, « French liaison in the light of corpus data », dans B. Laks (Ed.), *Pour une phonologie de corpus*, n°18, 33-66.
- FEUSSI V., 2008, *Parles-tu français ? Ça dépend...*, Paris, L'Harmattan.
- FLYDAL L., 1951. « Remarques sur certains rapports entre le style et l'état de langue », *Norsk Tidsskrift for Sprogvidenskab* XVI, 241-258.
- GADET F., 2007, *La variation sociale en français (nouvelle édition revue et argumentée)*, Paris, Ophrys.
- GADET F., 2007, *La variation sociale en français*. Paris, Ophrys.

- KNUTSEN A. M., 2007, *Variation du français à Abidjan (Côte d'Ivoire). Etude d'un continuum linguistique et social*. Thèse de doctorat. Université d'Oslo.
- LEON P., 2005, *Précis de phonostylistique. Parole et expressivité*. Paris, Armand Colin.
- ROBILLARD D., 2007a, « Linguistique, corpus, métonymie et métaphore, homogénéité et hétérogénéité, objectivité, réflexivité », dans M. Auzanneau (éd.), *La mise en œuvre des langues dans l'interaction*, Paris, L'Harmattan, 353-370.
- ROBILLARD D., 2007b, « La linguistique autrement : altérité, expérenciation, réflexivité, constructivisme, multiversalité : en attendant que le *Titanic* ne coule pas », CAS n° 1, 81-228.

MORPHOPHONOLOGIE DE L'ARCHI-NASALE /N_/ EN AGNI INDENIE

ASSANVO Amoikon Dyhie*
KOSSONOU Kouabena Théodore*
SIB Sié Justin*

Résumé

La présente étude consacrée à la distribution de l'archi-nasale /N_/ est une tentative de compréhension de son mécanisme d'agencement et de fonctionnement. En effet, que ce soit dans la pluralisation du nom ou de la négation du verbe, un préfixe nasal est remarqué. Cette étude est donc une réflexion sur la possibilité d'une origine commune de ce préfixe nasal du pluriel et de la négation. Pour mener à bien cette étude, nous avons essayé de faire ressortir les divergences existantes entre le morphème du pluriel des nominaux d'une part, et celle de la négation du verbe d'autre part.

Mot-clé : archi-nasale /N_/, pluralisation du nom, négation, forme de base, nasale syllabique.

Abstract

This paper dedicated to the distribution of the arch-nasal /N_/ is an attempt to understand its layout and functioning. Indeed, plural maker of nouns appears to be the same as the negation marker of the verb, the noun / verbs and that marker is a nasal prefix. This analysis is a reflection of one prefix morpheme marking at the same time the plural and negation. However, the analysis tried to highlight the difference between the plural morpheme and the negation morpheme.

Keyword: arch-nasale /N_/, pluralisation of the noun, negation, basic form, syllabic nasal.

Introduction

De nombreuses études (Bogny 2008, Assanvo 2011, 2012a et 2012b) ont d'ores et déjà porté sur le pluriel et la négation dans les langues kwa. D'un chercheur à un autre, le morphème /N_/ revient constamment que ce soit dans la construction de l'aspect négatif ou dans la pluralisation de certains noms. Selon Bogny (2008 :2), dans les langues kwa : « La négation manifeste diverses réalisations : elle peut être rendue soit par la nasale syllabique /N_/ (n'zima, éotile, krobou) ou le morphème [mã] (akyé, baoulé), soit par une double négation se manifestant par un

* Université Félix Houphouët-Boigny, E-mail : adyhies@gmail.com

* Université Félix Houphouët-Boigny, E-mail : coskoth@yahoo.fr

* Université Félix Houphouët-Boigny, Email : sibsijustin@yahoo.fr

morphème discontinu [n... mǎ] (en agni par exemple). ». Outre la production scientifique de Bogny (2008), dans ses travaux portant sur l'accord en nombre du nom, Assanvo (2011, 2012a et 2012b) tente d'interpréter les conditions d'apparition de la consonne nasale homorganique /N_/ décrite comme marqueur du pluriel de l'agni. En effet, l'accord en nombre ne se réalise que sous deux conditions.

D'abord, il est réalisé pour les adjectifs ayant le trait sémantique [+TAILLE] ou [+CONCRET] avec pour consonne initiale [p, t, k]. Ensuite, l'accord peut être perceptible pour les noms ayant à l'initial les mêmes consonnes mais de trait sémantique [+HUMAIN] et pour « les noms commençant par /b/[+Lenis] », selon Ahoua (2006 :1). Si l'accord en nombre n'est perceptible que devant certains noms, il faudra brièvement rappeler que contrairement à l'éga (langue kwa voisine à l'agni), l'agni a perdu ses morphèmes marqueurs de classe nominale. Aujourd'hui, seuls quelques vestiges de classe sont perceptibles en contexte de pluralisation, si bien qu'en se fondant sur le paramètre de traits sémantiques, il est possible de regrouper les noms en agni en sept (07) vestiges de classes nominales basées sur la classification bantou, dont six (06) classes³ à radical nominal et une (01) classe pour les noms dérivés de verbes. Se basant sur le fait que cette nasale /N_/ est commune à la formation de la négation des verbes et du pluriel des noms, la présente étude, loin d'être une tentative de reconstruction des morphèmes de classes nominales disparus, essaie de comprendre son mécanisme d'agencement et de fonctionnement.

La récurrence du morphème /N_/ nous amène à nous poser les questions suivantes : Y-a-t-il un seul morphème /N_/ ayant de multiples fonctions ? Autrement dit, existe-t-il un morphème du pluriel différent de celui de la négation ? Ou alors s'agit-il de deux morphèmes distincts ? Ces questions constituent la problématique de cette investigation. Mais avant de répondre à ces interrogations, il est nécessaire de circonscrire le cadre théorique et la méthodologie d'analyse.

1. Cadres théorique et méthodologique

L'objectif de cette recherche est avant tout descriptif. Les analyses visent à rendre compte des faits décrits et non à les intégrer dans une théorie prédéfinie. Sur cette base, le cadre d'étude est celui de l'analyse distributionnelle dont l'une des

³ [+taille], [-taille], [+ concret], [-concret], [+animé] et [-animé],

figures de proue est Harris et Balagna (1970). Par conversion terminologique, la distribution d'une unité est perçue comme l'ensemble de ses environnements immédiats avec les autres unités lexicales partageant la même classe. L'un des principes de base de cette approche est que l'étude d'une langue donnée doit s'appuyer sur un échantillon représentatif.

Par ailleurs, pour l'élaboration du corpus, nous nous sommes premièrement basé sur notre intuition de locuteur natif de la langue et secondairement sur un questionnaire soumis à d'autres locuteurs natifs (choisis au hasard par tranche d'âge). Le questionnaire a permis l'élaboration de 300 items constitués de noms pluralisés et de verbes mis à l'aspect négatif. Une observation des deux catégories syntaxiques (pluralisation et négation) met en évidence la redondance de l'archi-nasale /N_/. Par ailleurs, l'hypothèse de cette recherche est que le pluriel et la négation ont comme support morphologique un seul et unique segment, en l'occurrence l'archi-nasale /N_/.

2. Limite de cette étude

Bien que l'archi-nasale /N_/ occupe une grande place dans cette analyse, il faut rappeler qu'il ne prend pas en compte les items (verbes et noms) comme ceux en (01), pour la simple raison qu'ils n'entrent pas dans notre champ d'étude. En effet, tout nom ou verbe ayant à l'initial une consonne nasale /N_/ n'est pas nécessairement au pluriel ou à l'aspect négatif.

(01)

má	<i>offrir, donner</i>
mítá	<i>tripoter</i>
ɲwǝ́ǝ́	<i>éplucher</i>
mwá	<i>loin</i>
mòduá	<i>dehors</i>
mbáɲ	<i>(pour) rien</i>
náɲ	<i>tranchant</i>
ɲám̐sém	<i>vraiment</i>
ɲǝ́nó	<i>lourd</i>
ɲgòdómó	<i>comméragé</i>

Les données en (01) constituées d'adverbes, de verbes (tripoter, offrir, éplucher), et d'adjectif (lourd) commencent par

une nasale et pourtant n'ont pas le sens de pluriel ou de négation. Le champ d'étude circonscrit, le premier point de cette analyse portant sur la formation du pluriel.

3. Formation du nom pluriel

Dans les études portant sur les spécificateurs fonctionnels du nom, notamment dans la formation du pluriel, le morphème [mò] a souvent été interprété comme un spécificateur fonctionnel du défini pluriel. Et pour cause, le morphème [mò] est récurrent lors du passage des nominaux du singulier au pluriel. Les données en (2) illustrent ce cas.

(02)

àkó	<i>poule</i>	→	àkó mò	<i>poules</i>
ànòmă	<i>oiseau</i>	→	ànòmă mò	<i>oiseaux</i>
bótikì	<i>seau</i>	→	bótikì mò	<i>seaux</i>
dòmò	<i>champignon</i>	→	dòmò mò	<i>champignons</i>
dùwá	<i>mortier</i>	→	dùwá mò	<i>mortiers</i>
dàbíè	<i>punaise</i>	→	dàbíè mò	<i>punaises</i>
cùwá	<i>chien</i>	→	cùwá mò	<i>chiens</i>
blèflè	<i>papaye</i>	→	blèflè mò	<i>papayes</i>

Il arrive que le passage du singulier vers le pluriel occasionne souvent l'apparition d'un préfixe nasal. C'est par exemple le cas des illustrations suivantes :

(03a)

bìézúà	bìè
garçon	Ind
<i>Un garçon</i>	

(03b)

mìézúà	bìè	mò
garçons	Ind	PL
<i>Des garçons</i>		

(04a)

mìézúà	nzà
garçons	trois
<i>Trois hommes</i>	

(04b)

mìézúà	nzà	mò
garçons	trois	PL
<i>Les trois hommes</i>		

(05a)

bìézúà	nğ
garçon	Déf
<i>Le garçon</i>	

(05b)

mìézúà	mò
garçons	Déf+PL
<i>Les garçons</i>	

Au regard des exemples ci-dessus, le morphème [mò] est capital dans la pluralisation du nom. En effet, il est soit directement associé au nom (05b) en contexte de défini, soit associé à d'autres spécificateurs fonctionnels pour former l'indéfini pluriel (03b), (04b). Comme on le voit, contrairement

aux spécificateurs de l'indéfini, en contexte de définitude plurielle, le morphème du défini n'est pas repris. Cette absence du morphème défini fait aujourd'hui objet de diverses controverses et de polémiques. À la lecture des travaux de Bogny (2009 :21), nous apprenons :

Les travaux sur les langues kwa ont parfois créé la confusion au niveau de la marque de pluriel proprement dite et du morphème de défini pluriel. Ainsi, dans les langues Tano (agni, baoulé, nzima, ...), le morphème [mò] a été décrit comme marque du pluriel et, on a même affirmé que ce morphème était à la fois la marque de pluriel et marque de défini pluriel !

Si cet argumentaire est acté, que dire alors des exemples (03b) et (04b) ? Sont-ils actualisés en contexte de défini ? La réponse est naturellement non ; car loin d'admettre cette thèse, nous postulons pour l'existence d'un morphème de défini pluriel morphologiquement identique à celui du morphème du pluriel. Cependant, pour des raisons dues à des contraintes de non-redondance syllabique, le premier morphème cède sa place au deuxième. C'est d'ailleurs cela même la base du principe d'économie linguistique. Pour étayer ces propos, examinons l'exemple (05b) repris en (06).

(06a)		(6b)
mîézûa	mò	mò
garçons	Déf	PL
Les garçons		
	→	
mîézûa		mò
garçons		Déf + PL
Les garçons		

À la lecture des illustrations successives ci-dessus, il est possible d'envisager un morphème du pluriel discontinu, avec un préfixe /N_/ clitique ou faible qui n'apparaît que sous réserve de traits sémantiques comme indiquées dans l'introduction. Cette posture permet de conjecturer que la structure sous-jacente du pluriel est :

(i) *Structure sous-jacente du pluriel*

$N_{i\_} \text{ BASE} + m\phi_i$

Si certains nominaux sont susceptibles d'être employés en contexte de singulier et pluriel (cas des noms comptables), d'autres nominaux ne sont que pluriel d'office. Il s'agit de noms incomptables que nous considérons en 3.1.

3.1 Noms non-comptables

La classe des noms non-comptables regroupe les nominaux sémantiquement incomptables, mais quantifiables comme les [+LIQUIDE], [+COMPACT] ou [+DENSE]. On peut cependant effectuer des opérations quantitatives de l'ordre du prélèvement. Morphologiquement, les non-comptables sont préfixés par la nasale syllabique /N_/ et n'acceptent pas le morphème [mɔ̃]. Cela dit, la règle $N_{i\_BASE} + mɔ̃_i$ est partiellement modifiée pour N_{BASE} . Notons que la préfixation de /N_/ aux noms est source d'harmonie de sonorité. Dans les faits, selon que la consonne initiale est sourde, sonore ou nasale, par le processus de préfixation en /N_/, celle-ci devient, sonore, ou nasale. Cependant, lorsque la consonne initiale du nom est nasale, nous assistons alors à la syllabacité du préfixe nasal, avec pour incidence phonologique son assimilation.

(07)

Singulier				Pluriel	Det.	Glose
<i>n</i> sùé	→	̀̀nzùé	→	*̀̀nzùé	mò	eaux
<i>n</i> svà	→	̀̀nzv̀à	→	*̀̀nzv̀à	mò	cendres
<i>n</i> svà	→	̀̀nzv̀á	→	*̀̀nzv̀á	mò	injures
<i>n</i> tré	→	̀̀ndré	→	*̀̀ndré	mò	herbes
<i>n</i> tré	→	̀̀ndré	→	*̀̀ndré	mò	poils
<i>n</i> sásán	→	̀̀nzásán	→	*̀̀nzásán	mò	fourmis magnans
<i>n</i> tútré	→	̀̀ndútré	→	*̀̀ndútré	mò	poussière
<i>n</i> pwá	→	̀̀ɲpwá	→	*̀̀ɲpwá	mò	cheveux
<i>n</i> cế	→	̀̀ɲế	→	*̀̀ɲế	mò	sels
<i>n</i> trówà	→	̀̀ndrówà	→	*̀̀ndrówà	mò	aubergines
<i>n</i> páfi	→	̀̀mbáfi	→	*̀̀mbáfi	mò	épaules
<i>n</i> ménîâ	→	̀̀mménîâ	→	*̀̀mménîâ	mò	foules
<i>n</i> srámá	→	̀̀nẏrámá	→	*̀̀nẏrámá	mò	étoiles

À la suite de cette ébauche portant sur la pluralisation par préfixation, la prochaine sous-partie est dévolue à la formation des numéraux cardinaux.

3.2. Numéraux cardinaux

Les numéraux cardinaux sont définis par Assanvo (2012b : 248-253) comme « un ensemble de morphèmes de quantification qui permettent de façon précise de déterminer la quantité numérique d'éléments. » Ils sont scindés en deux classes. Il s'agit entre autres des numéraux cardinaux lexématiques et des cardinaux non-lexématiques. Les numéraux qualifiés de lexématiques comprennent les nombres *un*, *dix*, *vingt*, *cent* et *mille*. Ils sont morphologiquement caractérisés par l'absence de préfixe /N_/ comme le prouve cet exemple :

(08)

_ kṽ	<i>un</i>
_ blú	<i>dix</i>
_ àbúlè	<i>vingt</i>
_ èjá	<i>cent</i>
_ àpù	<i>mille</i>

Parallèlement aux numéraux cardinaux lexématiques, les non-lexématiques sont obtenus par additions des nombres allant de *deux* à *neuf* aux nombres *dix*, *vingt*, *cent* et *mille*. Ils sont reconnaissables par leur construction en préfixation. Sur la base de la structure morphologique en (11), considérons les exemples ci-dessous :

(09)

N ₋ pṽ	→	jṽpṽ	<i>deux</i>
N ₋ sà	→	ṽzà	<i>trois</i>
N ₋ ná	→	ṽnà	<i>quatre</i>
N ₋ nú	→	ṽnú	<i>cinq</i>
N ₋ síà	→	ṽzíà	<i>six</i>
N ₋ só	→	ṽzó	<i>sept</i>
N ₋ bòcɛ́	→	mṽmòcɛ́	<i>huit</i>
N ₋ hùlâ	→	ṽgùlâ	<i>neuf</i>

Au regard des exemples (09), il est probable d'admettre que le préfixe /N_/ soit le marqueur du pluriel des cardinaux non-lexématiques. Ce phénomène linguistique est également confirmé dans l'usage de patronymes d'ordre. En effet, en pays Akan en général, et singulièrement en pays Agni et Baoulé (pour ne citer que ces deux peuples), les patronymes des troisième, quatrième, neuvième enfants ; les jumeaux/jumelles y compris, sont

indicateurs de marqueurs de pluralisation par préfixation. Cela donne lieu à des patronymes comme :

- (10)
- | | |
|-----------|---|
| n̄guessan | <i>troisième enfant de même sexe successif d'une même famille</i> |
| n̄dri | <i>quatrième enfant de même sexe successif d'une même famille</i> |
| n̄goran | <i>neuvième enfant d'une même famille</i> |
| n̄da | <i>jumeaux ou jumelles</i> |

À la suite de la pluralisation par préfixation, l'on dénombre une autre forme de pluriel, non récurrente. Avant tout commentaire, examinons l'exemple ci-dessous :

- (11)
- | | | |
|------|-------|------------------------|
| niké | nigép | <i>bagage, affaire</i> |
| n̄jé | n̄jép | <i>magnans</i> |

Au regard de l'exemple (11), l'interrogation qui se dégage est de savoir si nous avons affaire à un cas de pluralisation par suffixation, d'emprunt ou d'une simple exception. Pour l'heure, compte tenu de l'insuffisance des données disponibles, il n'est pas possible de se prononcer sur la question. Cependant, l'on peut que spéculer sur l'existence d'une forme de pluralisation dont la structure serait :

(II)

BASE _N

En guise de conclusion partielle, rappelons que les différentes sections abordées ont mis en exergue quatre formes de base du pluriel. Ces formes sont résumées en (v).

(III)

BASE + m̄
N _ BASE + m̄
N _ BASE
BASE _ N

4. Négation du verbe

La négation appartient à la linguistique et son sujet est largement traité en philosophie. Cette idée est fortement partagée par divers chercheurs, dont Green (2011). En effet, selon Green (2011 :83-84) citant Culioli (1988), en linguistique : « il n'existe pas de marqueur unique pour indiquer l'opération de négation. ». Green précise cependant que le comportement significatif,

verbalisé ou non, peut se trouver dans deux registres : « celui du mauvais, de l'inadéquat ou du défavorable, qui doit être rejeté ; celui du vide, du hiatus et de l'absence, autrement dit des évaluations subjective et localisation spatiotemporelle ». Loin de ces considérations d'ordre fonctionnel, dans son étude sur la typologie de la phrase négative portant sur environ 240 langues, Dahl (1979) estime que dans 45% des langues du monde, la négation est morphologiquement réalisée comme une partie du prédicat ; dans 16,7% des langues, elle se réalise morphologiquement comme un verbe auxiliaire et dans 44,5% des langues comme une particule négative séparée. Parmi ces particules négatives séparées, 12,5% apparaissent en position préverbale ; 20,8% en position pré-auxiliaire, 2,1% avant le groupe verbal ; 1,2% en position postverbale, 3,7% en position post-auxiliaire ; 0,4% en position initiale de phrase et enfin 4,2% en position finale de phrase.

4.1 Approche de la négation en agni

L'idée d'une négation morphologiquement construite est d'ailleurs confirmée par les chercheurs comme Mel (1983), Bogny (1994), Kouadio (1996), Kouamé (2003) et Kossonou (2015). En effet, il existe une négation par préfixation /N_/ ou par une double négation du verbe [N_ VERBE má] dans les langues kwa. De façon générale, la nasale préfixale de la négation exprimée dans les différentes formes de conjugaison (aspect) copie la sonorité et le point d'articulation de la consonne initiale du verbe. Par ailleurs, dans la pratique langagière, l'usage optionnel du morphème de négation [má] traduit sa mise en valeur dans les données en (12).

(12)

Verbe	Glose	NEG + Verbe				Glose
wlɔ́	entrer	n wlɔ́	(má)	→	ɲ ^w lɔ́ (má)	ne pas entrer
kɔ́	partir	n kɔ́	(má)	→	ɲ ^g ɔ́ (má)	ne pas partir
té	éclater	n té	(má)	→	ndé (má)	ne pas éclater
dá	coucher	n dá	(má)	→	ná (má)	ne pas coucher
fá	prendre	m fá	(má)	→	m ^v vá (má)	ne pas prendre
pá	coudre	m pá	(má)	→	m ^b bá (má)	ne pas coudre
cé	partager	n cé	(má)	→	ɲ ^y é (má)	ne pas partager
mli	perdre	n mli	(má)	→	mli (má)	ne pas perdre
sri	rire	n sri	(má)	→	ɲzré (má)	ne rire
bá	venir	n bá	(má)	→	má (má)	ne pas venir

Comme le morphème du pluriel, le préfixe de négation symbolisé par /n_ ou m_/ influence la consonne initiale du verbe. Dans les faits, lorsque la consonne initiale du verbe a l'un des traits sémiques [+SOURD] : {p, t, k, c, f, s}, [-SOURD] : {b, m, d, n, w} ou [-ORAL] : {p, t, k, c, f, s, b, d, n, w}, à la forme négative, ces consonnes deviennent respectivement [-SOURD] : {b, d, g, ʝ, v, z}, [-ORAL] : {m, n, ŋ^w} ou [-ORAL] : {m, n}. En dépit du principe d'économie linguistique évoqué plus haut, la négation interdit toute gémination consonantique. Cette interdiction donne l'impression que la consonne initiale nasale ne change pas morphologiquement à la forme négative. Pour plus de précisions relatives au changement, considérons la règle ci-dessous :

(iv) Règle de sonorité

N_	p	→	b	→	-
	b		m		-
	m		mm		m
	t		d		-
	d		n		-
	n		nn		n
	k		g		-
	c		ʝ		-
	f		v		-
	s		z		-
	w		ŋ ^w		-

En s'appuyant sur les études antérieures, dont celle de Adouakou (2005), la forme de négation ci-dessus évoquée n'est pas compatible avec certains aspects. Au nombre de ces aspects, on pourrait citer le progressif, le futur ou l'aoriste, l'accompli II. Si les aspects comme le progressif, le futur ou l'aoriste ne connaissent pas de négation dans cette langue, l'accompli II, en revanche, peut être mis à la forme négative. Cependant, cette négation se fait différemment de celle indiquée jusqu'ici, c'est-à-dire [N_ VERBE mǎ].

4.2. Formation de l'accompli II et de sa négation

Selon Assanvo (2012 :205) : « l'accompli est l'aspect dans lequel une occurrence de procès est présentée comme ayant atteint et franchi sa deuxième borne. ». Il exprime l'achèvement de l'action, et se décline en accompli I et accompli II. Si l'accompli I exprime un passé récent dans lequel le locuteur se situe dans la situation présente et l'action du verbe est effectuée, l'accompli II énonce des faits dans un passé lointain. Le locuteur se situe dans le passé ; l'action du verbe était effectuée,

la situation, celle d'alors, était liée à cet accomplissement. Mais à la différence de l'accompli I, l'accent est plutôt mis sur la durée de l'accomplissement de l'action qu'à son aspect. Aussi, l'accompli sous ses différentes déclinaisons engendre parfois une mutation consonantique. En soumettant le corpus en (12) à l'accompli II, l'on obtient :

(13)

wlù	<i>entrer</i>	→	wlùfi	<i>était entré</i>
kó	<i>partir</i>	→	hòfi	<i>était parti</i>
té	<i>éclater</i>	→	tèfi	<i>avait éclaté</i>
pá	<i>coudre</i>	→	pàfi	<i>avait cousu</i>
cé	<i>partager</i>	→	hèfi	<i>avait partagé</i>
mfi	<i>perdre</i>	→	mfiifi	<i>avait perdu</i>
sfi	<i>rire</i>	→	sfiifi	<i>avait ri</i>
ba	<i>venir</i>	→	wàfi	<i>était venu</i>

Au regard des exemples en (13), deux observations s'imposent. La première concerne le ton de la racine verbale et les mutations consonantiques observées dans certains verbes. De façon spécifique dans les langues kwa, tout verbe portant un ton haut (H) renvoie à l'imprécision, c'est-à-dire la possibilité de compléter l'information. Dans le cas contraire, l'information peut être perçue comme suffisante. En illustrant ces propos, on pourra affirmer que les exemples (14b), (15b) et (16b) apportent plus de précisions que ceux en (14a), (15a) et (16a).

(14a)

kòfi	bá
<i>Koffi vient.</i>	

(14b)

kòfi	bà	ènè
<i>Koffi vient aujourd'hui.</i>		

(15a)

kòfi	sfi
<i>Koffi rit.</i>	

(15b)

kòfi	sfi	ámá
<i>Koffi se moque de Aina.</i>		

(16a)

kòfi	dfi
<i>Koffi mange.</i>	

(16b)

kòfi	di	jùmá
<i>Koffi travaille.</i>		

La mutation consonantique observée en (13) n'est possible qu'avec des verbes commençant par une consonne [b], [d], [c] ou [k]. Pour Adouakou (2005) et Kossonou (2015), cette alternance ne se produit exclusivement qu'à l'aspect accompli I/II et à l'aspect négatif. Ils précisent toutefois la difficulté d'expliquer les causes de l'alternance consonantique. Rebondissant sur ces difficultés, Assanvo (2012a) soutient que l'alternance consonantique ne se produit pas mécaniquement comme l'on pourrait le penser. Néanmoins, le passage de l'aspect assertif (infinitif) à l'accompli peut occasionner des changements consonantiques inattendus comme mentionnés ci-dessous :

(v) Règle d'alternance consonantique

p		p
b		w
m		m
t		t
d		l
n	→	n
k		h
c		h
f		f
s		s

Conformement aux règles d'alternance consonantique évoquées ci-dessus, examinons les faits de langue en :

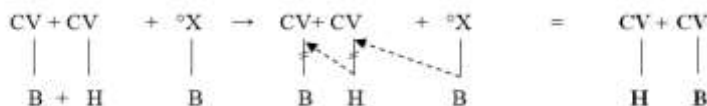
(17)

wl̩	entrer	→	wl̩l̩	était entré	→	wl̩h̩ (mā)	→	n'était pas entré
k̩	partir	→	h̩l̩	était parti	→	h̩h̩ (mā)	→	n'était pas parti
t̩	éclater	→	t̩h̩	avait éclaté	→	t̩h̩ (mā)	→	n'avait pas éclaté
d̩	coucher	→	l̩h̩	avait couché	→	l̩h̩ (mā)	→	n'avait pas couché
f̩	prendre	→	f̩h̩	avait pris	→	f̩h̩ (mā)	→	n'avait pas pris
p̩	coudre	→	p̩h̩	avait cousu	→	p̩h̩ (mā)	→	n'avait pas cousu
c̩	partager	→	h̩h̩	avait partagé	→	h̩h̩ (mā)	→	n'avait pas partagé
m̩	perdre	→	m̩h̩	avait perdu	→	m̩h̩ (mā)	→	n'avait pas perdu
s̩	rire	→	s̩h̩	avait ri	→	s̩h̩ (mā)	→	n'avait pas ri
w̩	venir	→	w̩h̩	était venu	→	w̩h̩ (mā)	→	n'était pas venu

Dans les exemples en (17), il n'est point constaté de préfixe de négation comme dans les exemples en (12). En lieu et place de ce préfixe, c'est une "sorte" de permutation de ton qui est observée entre la racine du verbe et le marqueur de l'accompli II. Avons-nous réellement affaire à une permutation tonale ? Si oui quelle serait la cause ? A défaut de s'aventurer sur le terrain de la

permutation qui n'aurait aucun fondement phonologique, nous optons plutôt pour une nasalité flottante. Pour mémoire d'idée, Bogny (2008) a qualifié la négation dans les langues kwa de nasale syllabique /N_/ portant un ton B. Pour des raisons qui sont encore inconnues, la nasale syllabique /N_/ disparaît à l'aspect accompli II, mais en marquant sa présence par un ton B. De cette présence, pour le moins habituelle, survient des bouleversements tonologiques. De fait, lorsque le ton B flottant (symbolisé pour la circonstance par °X) se déporte sur le marqueur de l'accompli II, en retour, le ton de dernier se déporte sur le verbe. On assiste donc à une propagation régressive, de la droite vers la gauche comme indiqué en (IV). En effet, contrairement aux autres marqueurs aspectuels de la langue, le marqueur de l'accompli II se suffixe directement au verbe.

(vi) Règle de tonalité



À mi-parcours de cette analyse, deux types de négation émergent. Il s'agit entre autres de [n_{VERBE} (má)] et [$\text{VERBE} + \text{ASP} + B_{\text{VERBE}}$ (má)]. À défaut de faire une étude exhaustive de la négation, ce qui serait contraire à notre champ d'analyse, nous nous limiterons à certaines manifestations. C'est pourquoi la prochaine sous-partie est consacrée au mode négatif de l'injonctif.

4.3 Négation de l'impératif

Le mode impératif sert à intimer un ordre, à donner un conseil ou même un souhait. Il se ne conjugue qu'avec trois personnes (tu, nous et vous). Dans la conjugaison, la négation se positionne avant le pronom. À la lecture des exemples (18b), (19b) et (20b), les particules de négation semblent occupées une position syntaxique inhabituelle vis-à-vis du sujet.

En effet, en dehors de l'aspect accompli II, la position de prédilection de la négation est comprise entre le sujet et le verbe⁴.

⁴ Habituel

kòfi	srí
koffi	rire
Koffi	rit

NEG de l'habituel

→

kòfi	nzrí
koffi	NEG + rire
Koffi	ne rit pas.

b. Accompli I

kòfi	a	srí
koffi	Acc.	rire
Koffi	a ri	

→

kòfi	a	nzrí
koffi	Acc.	NEG + rire
Koffi	n'a pas ri.	

Cependant, bien que morphologiquement présents dans les énoncés (19) et (20), les pronoms [jé] « nous » et [bè] « vous » ne doivent en aucun cas être sémantiquement interprétés comme des pronoms représentant les sujets des phrases (19b) et (20b). En réalité, ils désignent les premières et deuxièmes personnes au niveau du pluriel de la conjugaison. Dès lors que ces pronoms n'ont pas valeur de pronom sujet, on peut aisément comprendre la position occupée par la négation en (19b) et (20b), position syntaxique non différente de celle en (18b). Par ailleurs, au regard des différentes formes enregistrées, en ce qui concerne la négation, que peut être la forme lexicale ? Nous essayerons de répondre à cette interrogation dans la conclusion.

(18a) wlù Entrer Entre !	→	(18b) nâ wlù NEG entrer N'entre pas !
(19a) jê wlù Nous entrer Entrons !	→	(19b) nâ mâ jê wlù NEG NEG nous entrer N'entrons pas !

Conclusion

Au regard des similitudes morphologiques entre les morphèmes du pluriel et de la négation, n'est-il pas possible de présumer que ces deux morphèmes auraient une origine commune ? Déjà s'intéressant à quelle interprétation donnée à la morphologie de la négation, d'autres chercheurs dont Bogny (2008) supposent que si l'on s'appuie sur l'hypothèse du trait [-oral], le morphème [mâ] serait le résultat d'une nasalisation. Dès lors, le mot grammatical serait /ba/ ou /pa/ si bien que dans une langue, notamment l'akyé, le verbe défectif [pa] aurait comme substitue à la forme négation [mâ]. La démarche argumentative de Bogny semble une piste plausible. En effet, en s'appuyant partiellement sur sa démarche, la racine de la négation est morphologiquement constituée de /pa_ VERBE + pa/ ou /ba_ VERBE + ba/. Cependant, en vertu des principes phonologiques d'homorganicité, il serait (peut-être) plus probable d'opter pour une négation morphologiquement constituée de /dã_ VERBE + bã/, bien que nous n'ayons aucune donnée tangible dans la langue pour étayer une telle théorie. Puis, cette forme lexématique serait morphologiquement rendue comme [nâ_ VERBE + mã]. Par ailleurs, puisque les différentes particules de négation sont

clitiques, les formes de la négation en usage dans la langue sont : VERBE + mǎ ; N_ VERBE + mǎ ; N_ VERBE ; nǎ_ VERBE ; nǎ_ mǎ + VERBE. Même si les dispositions morphologiques constatées dans le cadre de la négation sont identiques à celles observées dans la formation du pluriel, il ne nous est pas possible d'affirmer que le pluriel et la négation ont la même base lexématique, et ce, malgré les similitudes morphologique et syntaxique non négligeables observées dans le déroulement de cette étude. Il s'agit entre autres des formes du pluriel : NOM + mɔ ; N_ NOM + mɔ ; N_ NOM. Par ailleurs, il nous est cependant possible d'affirmer que le pluriel du nom et la négation du verbe ont une même et unique forme de base, à partir desquelles dérivent les autres formes : N_ BASE + mǎ et N_ BASE + mɔ.

Références bibliographiques

- ADOUAKOU S., 2005, *Tons et intonation dans la langue agni indénié*, Thèse de doctorat, Université de Bielefeld.
- AHOUA F., 2006, « Reconstruction of consonants in Bia languages: innovation or Retention », *Annual colloquium of the languages of the Volta Basin Legon-Trondheim Linguistics Project*, pp. 9-13.
- ASSANVO A. D. 2011, « Les marques d'accord de l'agni, langue Kwa de Côte d'Ivoire », *Communication, lettres et Sciences du langage*, Vol. 5, n°1, Université de Sherbrooke (Québec), pp. 82-94.
- ASSANVO A. D. 2012a, *Syntaxe de l'agni indénié, Énoncé verbal, argument, énoncé non-verbal, détermination verbale, syntagme génitival, liage et gouvernement, etc.* Sarrebruck : Éditions Universitaires Européennes.
- ASSANVO A. D. 2012b, « Détermination nominale de l'agni, langue Kwa de Côte d'Ivoire », *Studii de gramatică contrastivă* (étude grammaticale et contrastive), n°18, Ed. Universitatea din Pitești (Roumanie), 07-21.
- BOGNY Y. J., 1994, *Syntaxe du ngwla, langue kwa de Côte d'Ivoire*, Thèse de doctorat de 3^{ème} cycle, Université de Cocody-Abidjan.
- BOGNY Y. J., 2008, « La négation dans les langues Kwa : aspects morpho-phonologique et syntaxiques », *Laboratoire des Théories et Modèles Linguistiques (L.T.M.L)*, n°1, 1-17, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire, [en ligne], consulté le 05 mars 2016. URL: <http://ltml.ci/files/revue/Bogny%20accra2007.pdf>

- BOGNY Y. J., 2009, « La structure DP dans les langues Kwa », *Laboratoire des Théories et Modèles Linguistiques (L.T.M.L)*, n°3, pp.1-28, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire, [en ligne], consulté le 10 mars 2016. URL: <http://html.ci/files/articles3/Joseph%20BOGNY.pdf>
- DAHL Ö., 1979. « Typology of sentence negative ». *Linguistics* 17, pp. 79-106
- DUBOIS J., 1969, « Grammaire distributionnelle », *La langue française*, n°1. La syntaxe, pp. 49-57 [en ligne], consulté le 25 aout 2016, URL : http://www.persee.fr/doc/lfr_0023-8368_1969_num_1_1_5397
- GREEN A. 2011, *Du signe au discours : psychanalyse et théories du langage*, Les Éditions d'Ithaque, France.
- HARRIS Z. S., et BALAGNA J., 1970, « La structure distributionnelle », *Langages*, 5^e, n°20. « Analyse distributionnelle et structurale ». pp. 14-34, [en ligne], consulté le 13 décembre 2016, URL : http://www.persee.fr/doc/AsPDF/lgge_0458-726x_1970_num_5_20_2035.pdf
- KÉITA M., 2008, *Système morphophonologique de l'agni : complexité vocalique, complexité tonale et récupération du gabarit en agni*, Université Denis Diderot, Paris 7.
- KOSSONOU K. T., 2015, *Description systématique d'un parler kwa : abron mêrêzon. Étude morpho-phonologique et syntaxique de l'abron de Côte d'Ivoire*, Éditions Universitaires Européennes (EUE). Saarbrücken, Deutschland, Allemagne.
- KOUADIO N. J., 1996, *Description syntaxique de l'attié de Memni (langue kwa de Côte d'Ivoire)*, Thèse de doctorat d'État. Université de Grenoble III.
- KOUAME Y. E., 2003, *Morphologie du n'zikpli, baoulé de Didiévie*, Thèse de doctorat, Université de Cocody-Abidjan.
- MEL G. B., 1983, *Le verbe adiokrou : étude morphologique et syntaxique*, Thèse de doctorat de 3^{ème} cycle de linguistique, Université de Cocody-Abidjan.

MORPHOLOGIE ET SÉMANTIQUE DES DÉVERBAUX EN KOULANGO ET EN SÉNOUFO⁵

KRA Kouakou Appoh Enoc*
YÉO Kanabein Oumar*

Résumé

Le koulango et le sénoufo sont deux langues gur méridionales. A l'instar des langues de la même famille, elles se distinguent par des affixes nominaux organisés en systèmes appelés « classes nominales ». L'étude porte sur les nominaux à base verbale. Elle pointe les ressemblances et les différences des deux langues en matière de construction de déverbaux. On note que le koulango et le sénoufo forment leurs déverbaux par affixation. La suffixation est le seul procédé d'affixation relevé en koulango. En sénoufo, outre la suffixation, la langue recourt à la préfixation. Aussi, tous les suffixes nominaux sont susceptibles de servir de suffixes de dérivation déverbale dans les deux langues. Au plan sémantique, en koulango et en nafara, les suffixes des déverbaux permettent de construire quatre catégories de sens : le déroulement de l'action du procès, le fait du procès, le résultat de l'action du procès et le constat d'un état. En nafara, spécifiquement, les préfixes permettent de construire trois catégories de sens : l'agentif, le privatif et la possibilité.

Mots clés : déverbaux, base verbale, suffixes nominaux, préfixes, catégories de sens.

Abstract

Kulango and Senufo are two southern Gur languages. As with the languages of the same family, they are characterized by nominal affixes organized in systems called "nominal classes". The study concerns nominals with verbal base. It stresses the similarities and differences of both languages regarding the construction of deverbal nouns. We notice that Kulango and Senufo form their deverbal nouns by affixation. Suffixation is the only process of affixation observed in Kulango. In Senufo, besides suffixation, the language resorts to prefixation. So, all the nominal suffixes are

⁵ Le koulango et le sénoufo, deux langues issues de la famille linguistique Niger-Congo (Manessy, 1982 et 1999 ; Naden, 1989 ; Miehe, 2007), font partie des langues frontalières du phylum gur. Le koulango couvre le Nord-Est de la Côte d'Ivoire et le Sud-Ouest du Ghana. Selon Kra (2016, p. 216), il y a : « ...deux variétés dialectales de cette langue, à savoir le koulango Nord ou koulango de Bouna et le koulango sud ou koulango de Bondoukou ». Quant au sénoufo, c'est un terme générique qui désigne un ensemble de langues. A ce propos, Rongier (1996, p. 5) écrit : « ...ce sont de nombreux parlers sénoufo parfois si éloignés les uns des autres que les sénoufo eux-mêmes ne se comprennent pas ». En effet, selon Yéo (2013, p. 77), les langues sénoufo sont localisées dans plusieurs pays : « Les langues sénoufo s'étendent du sud du Mali (supyiré-mamara) et du Burkina-Faso (karaboro), à l'est du Ghana (nafanan), en passant par une grande partie du nord (sénari, palaka, nyarafolo) et du centre (tagbana-djimini) de la Côte d'Ivoire ».

Ce travail porte sur le koulango de Bondoukou et le nafara, une langue sénoufo parlée dans le nord de la Côte d'Ivoire.

* Université Félix Houphouët-Boigny, Email : kranoc@yahoo.fr

* Université Félix Houphouët-Boigny, Email : cotedivoire60@yahoo.fr

likely to serve as suffixes of deverbal derivation in both languages. At the semantic level, in Kulango and in Senufo, the suffixes of deverbal nouns allow to build four categories of meaning: the course of the action of the event, the fact of the event, the result of the action of the event and the report of a state. In Senufo, specifically, prefixes allow to build three categories of meaning: the agentive, the privative and the possibility.

Keywords: deverbal nouns, verbal base, nominal suffixes, prefixes, categories of meaning.

Introduction

On désigne par le terme déverbal, un nom formé à partir d'une base verbale. Ce type de construction du nom est attesté dans le lexique de plusieurs langues. Ici, notre étude porte sur le koulango et le nafara deux langues de la sous-famille gur méridionale. Elle montre les procédés de formation des nominaux à partir de bases verbales puis, analyse la sémantique des noms déverbaux avant de les comparer. L'intérêt de ce travail est de montrer la formation de déverbaux, leur sens et la comparaison de ceux-ci dans les deux langues. L'objectif de cette étude est double. Il s'agit d'une part, d'identifier les procédés de formation des déverbaux et leurs catégories de sens en koulango et en nafara et, d'autre part, d'en faire une analyse comparative.

Le problème est de savoir comment sont construits les déverbaux en koulango et en sénoufo, ce qu'ils signifient dans chaque langue. Ya-t-il des similitudes ou des différences entre ces deux langues en matière de procédés de construction de la forme et du sens du déverbal?

Ce travail prend appui sur la théorie structurale et comparative. La première théorie nous permettra d'étudier les faits morphologiques et sémantiques dans chaque langue. La seconde servira à soutenir l'analyse comparative.

Comme méthode d'analyse, nous étudierons les faits mentionnés dans chaque langue avant de procéder à une étude comparative. Les données de cet article sont essentiellement constituées à partir des travaux antérieurs de Kra (2016) concernant le koulango et de Yéo (2016) sur le sénoufo. Outre cette documentation, nous avons eu recours, par moment, à des informateurs.

Cet article s'articule autour de trois parties. La première est un rappel des affixes nominaux. La deuxième est consacrée à l'étude des procédés de formation des déverbaux dans chaque langue. La dernière partie, l'analyse comparative, montre les

similitudes et les différences entre le koulango et le sénoufo, en matière de procédés de construction et de sens des déverbaux.

1. Rappel des affixes nominaux en koulango et en nafara

Les noms en koulango et en nafara, à l'instar des autres langues gur, sont caractérisés par des affixes nominaux et organisés en classes nominales.

1.1. Les affixes nominaux en koulango

Les suffixes nominaux en koulango ont été l'objet de plusieurs travaux de recherche notamment ceux de Kra (2005), (2006), (2009), (2016), de Tchagbalé et Kra (2015), de Elders (2008). Avant d'en faire un rappel synthétique, précisons que Z. Tchagbalé et K. A. E. Kra (2015, p. 3) ont montré que :

Le suffixe koulango est de schème C ou V. Quand il est C, la langue lui fournit une voyelle de soutien dans le discours. Cette voyelle est dans certains cas une copie de la voyelle du radical et dans d'autres, une voyelle choisie dans le système vocalique pour ces propriétés particulières. Cette dernière est, pour rappel, -ɔ et la même pour tout suffixe.

Selon la même source, le koulango compte quatre suffixes qui sont /l/, /k/, /g/ et /kp/.

Le suffixe /l/ a la forme soutenue [lɔ]. Il peut se réaliser sous les formes [l, r et n]. Le suffixe /k/ est doté de la forme soutenue [kɔ]. Le suffixe /g/ apparaît sous la forme soutenue [gɔ]. Il dispose des quatre variantes imposées par le contexte phonétique ou morphologique. Le suffixe /kp/ a la forme soutenue /kpɔ/. Dans la plupart des langues de la famille gur, le suffixe possède deux formes liées à la paire singulier/pluriel. En général, les suffixes du singulier sont plus variés que ceux du pluriel. En d'autres termes, plusieurs suffixes du singulier peuvent apparier avec un même suffixe du pluriel. Le koulango est inscrit dans cette disposition. On dispose des paires singulier/pluriel suivantes : -l/-b, k/l, -g/-ɔ, -kp/-b.

Le tableau (1) donne un récapitulatif illustré de ces suffixes. Les modifications morphophonologiques, observables dans ces exemples, ont fait l'objet de plusieurs travaux notamment ceux de Kra (2005) et de Tchagbalé et Kra (2015). Nous pouvons y trouver les explications afférentes.

Tableau récapitulatif exemplifié des suffixes nominaux du
koulango (1)

Singulier			Pluriel			Glose
Suffixes	Variantes	Exemples	Suffixes	Variantes	Exemples	
/l/	[-l]	vɛ́ɛ-lɔ̀	/b/	[-b]	vɛ́ɛ-bɔ̀	« frère »
	[-r]	jé-rɛ̀		[-b]	jé-bɔ̀	« femme »
	[-n]	hɛ́ɛ-ni		[-b]	hɛ́ɛ-mɔ̀	« homme »
/k/	[-k]	tó-kò	/l/	[-n]	tó-ni	« canne »
		dé-kò		[-n]	dé-ni	« lit »
		gbɔ́-kɔ̀		[-n]	gbɔ́-ni	« colline »
/g/	[-g]	gbí-gò	/u/	[-u]	gbí-ù	« jour »
	[-y]	té-yò		[-u]	té-ù	« chèvre »
	[-ŋ]	sá-ŋá		[-o]	sá-ò	« nez »
/kp/	[-kp]	fɛ́-kpɔ̀	/m/	[-m]	fɛ́-mi	« piège »
	[-ɲm]	dɔ́-ɲmɔ̀		[-m]	dɔ́-mi	« igname »
		fɛ́-ɲmɔ̀		[-m]	fɛ́-mi	« ventre »

1.2. Les affixes nominaux en nafara

A l'instar des autres langues sénoufo, les nominaux en nafara sont caractérisés par des suffixes qui déterminent la classe nominale et/ou le genre de ceux-ci. Toutcomme Carlson (1994), et Tchagbalé (2013), Yéo (2016) démontre que dans les langues sénoufo, les suffixes nominaux qui sont en général de forme CV, sont en réalité des complexes suffixaux. Ainsi, écrit-il :

La structure générale d'un nom dans une langue du sous-groupe sénoufo est la suivante : un lexème + nominants. Ces nominants sont obligatoires. S'agissant d'une langue à classes, cela donne : [base = radical ($\pm$ dérivatif)] + [nominant = complexe suffixal⁶ = marqueur de classe + marqueur de nombre+ marqueur de définitude].(K. O, Yéo 2016, p.74).

En effet, dans la structure suffixale de forme CV, -C est le suffixe consonantique qui indique la classe ou le genre tandis que -V est le suffixe vocalique qui porte la marque du nombre et de la définitude (c'est-à-dire le générique, le défini ou l'indéfini).

⁶Dans les langues objet de l'étude, le nominant est un complexe suffixal. Nous empruntons cette appellation à Tchagbalé Z., (Voir cours de phonologie des langues africaines à l'attention des étudiants de maîtrise du département des sciences du Langage, de l'université d'Abidjan Cocody, séance du 11 janvier).

En nafara, on dénombre en fonction des suffixes cinq classes nominales. Les trois premières classes contiennent les noms dénombrables, répartis en singulier/pluriel. Dans ces classes nominales, qui sont binaires, le singulier atteste plusieurs suffixes nominaux qui ont une et une seule correspondance au pluriel. Les deux dernières classes qui sont unitaires, contiennent les noms indénombrables.

Nous avons ainsi, la classe nominale 1 avec -bele comme suffixe pluriel et au singulier, des noms dépourvus de suffixe (que nous notons -Ø) et des noms pourvus de suffixe de forme -V ou-IV.

La classe nominale 2 a, au pluriel, un suffixe de forme -yV et comporte, au singulier, des suffixes de forme -gV avec un équivalent phonétique -ʔV.

La classe nominale 3 qui a, au pluriel, le suffixe -gele, comporte, au singulier, des suffixes de forme -IV avec son équivalente phonétique -nV.

Les classes nominales 4 et 5 sont respectivement constituées de noms munis des suffixes de forme -rV et-mV.

Tableau exemplifié des suffixes nominaux du nafara (2)

Classes nominales	Suffixes SG	Suffixes PL	Noms SG	Noms PL	Glose
Cl ₁	-Ø	-bele	jùs	jùsbele	nièce
	-V		pīa	piibe	enfant
	-gV		gòlò	gobe	poulet
	-nV		gòtùno	gòtùbele	singe
Cl ₂	-gV	-yV	tiige	tiiye	arbre
	-ʔV		kaʔa	kàya	village
Cl ₃	-IV	-geIV	tòlò	tògele	gombo
	-nV		fejene	fejgele	oiseau
Cl ₄	-rV		kaarà		viande
Cl ₅	-mV		sùmò		huile

2. Formation des déverbaux et leur sens en koulango et en nafara

Dans la suite de notre étude, nous mettrons un accent particulier sur les suffixes nominaux du singulier, dans la mesure où ils sont les premiers concernés dans la formation des déverbaux. En effet, c'est la première forme de citation que propose le locuteur lorsqu'on lui demande de donner un nom à partir d'un verbe ou d'une base verbale.

Les déverbaux véhiculent des propriétés sémantiques suivantes : « ...le fait de x », « ... l'action de x », « ...le résultat de x », et « ... qui est x »; où x est le verbe. A première vue, il y a une nuance de sens entre « ...le fait de... », « ... l'action de... ». Que renferme chacune de ces expressions ? La première acception qui traduit tout ce qui est abstrait, est compatible avec tout verbe de la langue, tandis que la seconde qui exprime le concret, ne s'accommode qu'avec les verbes de processus. En français par exemple les verbes « courir », « sauter » sont considérés comme des verbes de processus contrairement à « dormir », « s'évanouir » qui n'exprime pas d'action. On peut dire : le fait de courir, de sauter, de dormir, de s'évanouir mais on ne peut dire que l'action de dormir, de s'évanouir, car l'action de dormir et de s'évanouir n'est pas possible.

Concernant « ... le résultat de... », cette expression évoque l'aboutissement, le produit, ou l'élément issu du procès. A titre d'exemple, « achat » est le résultat de « le fait d'acheter » ou de « l'action d'acheter ». Quant à l'expression « ... qui est... », elle présente, la qualité, l'aspect exprimé par les verbes traditionnellement appelés verbes d'état. Le nom « grosseur » qui dérive de « être gros » montre l'aspect ou la qualité de ce qui est gros.

2.1. Les affixes des déverbaux en koulango

Les affixes des déverbaux en koulango sont des suffixes. Ces suffixes ont des formes identiques à ceux des nominaux. Quelques exceptions sont relevées : il y a l'apparition inattendue du suffixe /j/ avec ses deux variantes [j et j]. En voici un tableau d'appariement:

Tableau des affixes des nominaux et des déverbaux koulango (3)

Suffixes des nominaux à base nominale	-l	-k	-g	-kp	
Suffixes des nominaux (déverbaux) à base verbale	-	-k	-g	-kp	-j

L'absence du suffixe /j/ du stock des suffixes à base verbale est liée à une raison d'ordre sémantique. En effet, le koulango possède deux catégories de suffixes fondées sur la propriété de l'animation. Les noms à référents animés portent un ensemble de suffixes dont /l/. En revanche, les noms à référents inanimés portent un autre ensemble de suffixes. Ainsi, le suffixe /l/ ne peut, en conséquence, pas faire partie des suffixes des déverbaux dans la mesure où, ces déverbaux ont des référents nécessairement

inanimés. Nous montrerons par la suite que les noms formés à partir de bases verbales dans ces cas de figure sont pour la plupart glosés par : « le fait de..., l'action de ».

A la suite de ce rappel des suffixes nominaux, nous procédons à l'identification des suffixes des déverbaux en koulango.

Dans cette langue, on peut construire un nom à partir de tout verbe de la langue. Le principe consiste à adjoindre l'un des suffixes suivants : /-k, -g, -↵, -kp/ à une base verbale. La sélection du verbe par lesuffixe reste à déterminer.

Tout suffixe nominalisateur permet de former un nom pouvant être glosé par « l'action de... ou le fait de... ». Le sens véhicule, dès lors, le déroulement ou l'accomplissement de l'action traduit par le verbe « procès inaccompli ». Outre ce sens, certains suffixes de déverbaux permettent de construire une valeur sémantique en rapport avec le résultat de l'action du verbe « procès accompli ». La forme du singulier reste la même, dans les deux cas. L'ambiguïté formelle est levée si nous considérons la forme du pluriel : l'action accomplie en possède une ; ce n'est pas le cas de l'action inaccomplie ou en cours d'accomplissement.

Les déverbaux obtenus par adjonction des suffixes /-k, -g, -↵, -kp/ se présente comme suit :

-Le suffixe /-k/ a pour forme soutenue /-kɔ/; il permet de construire à la fois le « procès inaccompli » et le « procès accompli »;

(1)	bè	<i>attendre</i>	>	bé-kɔ	<i>le fait d'attendre / attente</i>
	sù	<i>acheter</i>	>	sú-kɔ	<i>le fait d'acheter / achat</i>

-le suffixe /-g/ a la forme soutenue /-gɔ/ et a comme variante [-gɔ, -ɲɔ];

(2)	bì	<i>cuire</i>	>	bí-gɔ	<i>le fait de cuire</i>
	bòò	<i>être fatiguer</i>	>	bóó-gò	<i>le fait d'être fatigué / fatigue</i>
	mà	<i>rire</i>	>	má-ɲɔ	<i>le fait de rire</i>

-le suffixe /-kp/ a la forme soutenue /-kpɔ/ et les variantes [-kpɔ, -ɲmɔ];

(3)	bì	<i>interroger</i>	>	bí-kpɔ	<i>le fait d'interroger</i>
	wù	<i>arracher</i>	>	wú-kpɔ	<i>le fait d'arracher</i>
	dè	<i>allumer</i>	>	dé-ɲmò	<i>le fait d'allumer/ allumage</i>
	dɔ	<i>gronder</i>	>	dɔ-ɲmɔ	<i>le fait de gronder</i>

-le suffixe /-j/ est doté de la forme soutenue /-jɔ/ et des variantes [-jɔ, -jɔ];

(4)	bòh	<i>couler</i>	>	bóh-jò	<i>l'action de couler</i>
	kòrì	<i>se promener</i>	>	kórí-jɔ	<i>le fait de se promener</i>
	cèi	<i>offrir</i>	>	cé-jɔ	<i>le fait d'offrir/offre</i>
	gòì	<i>retourner (se)</i>	>	gó-jò	<i>le fait de se retourner</i>

2.2. Formation des déverbaux en nafara

La formation des déverbaux en nafara résulte d'une part de la simple adjonction d'un suffixe nominal au verbe et d'autre part d'une double adjonction préfixale et suffixale au verbe. Il y a deux cas de déverbaux issus d'une opération de reduplication et de l'adjonction d'un suffixe nominal. Nous précisons également que tous les noms seront au générique. Ceci implique que la voyelle suffixale sera sélectionnée parmi les voyelles: a, o, ɔ, e et ε selon l'harmonie d'arrondissement ou d'atérité (ATR) en rapport avec la dernière voyelle du radical verbal.

2.2.1. Formation des déverbaux par simple adjonction suffixale en nafara

La nominalisation des verbes par dérivation suffixale est un phénomène attesté en nafara. Dans les langues sénoufo, le verbe a trois formes : la forme de l'infinitif, la forme de l'accompli et la forme de l'inaccompli (Yéo, 2016). Dans ce type de dérivation, seule la forme de l'accompli (perfectif) est utilisée (Yéo, 2012). En effet, selon des critères intrinsèques à chaque verbe, un suffixe nominal est sélectionné pour s'adjoindre à la forme de l'accompli de celui-ci pour former un déverbal. Nous avons des déverbaux formés par adjonction de suffixes de forme -V. En nafara, de tous les suffixes de nominaux, le suffixe de forme -V est le moins utilisé dans la formation des déverbaux. Ainsi, avons-nous des noms qui signifient « le résultat (du procès) du verbe ».

(5)	kùù	<i>mourir</i>	→	kùù-à	<i>mort (la)</i>
	kpó	<i>tuer</i>		kpó-ó	<i>mort (un)</i>
	kùù	<i>mourir</i>		kuu-ó	<i>cadavre</i>

On peut également avoir des déverbaux par adjonction de suffixes de forme -gV à des verbes donnés. Quand le suffixe de nominalisation est de forme -gV, on construit :

- des noms véhiculant le sens littéral « le fait du verbe » ;

- (6) **dre** *jouer* → **dre-ge** *jeu*
sre *appuyer* → **sre-ge** *le fait d'appuyer*

-aussi des noms désignant « le résultat de procès du verbe ».

- (7) **kùù** *mourir* → **kùùgò** *funérailles*
fùrò *fatiguer* → **fùrògò** *fatigue*
teʔele *insulter* → **teʔele-ge** *insulte*

En nafara, on obtient aussi des déverbaux en adjoignant des suffixes de forme -1V à des verbes. Avec le suffixe de nominalisation de forme-1V, nous obtenons la formation de noms pouvant être glosés par :

-«le fait de...ou l'action du verbe » ;

- (8) **júo** *interroger* → **júo-lo** *interrogation*
see *accoucher* → **see-le** *accouchement*

-« le résultat du verbe ».

- (9) **puɔ** *attacher* → **puɔ-lɔ** *attache*
jie *entrer* → **jie-le** *entrée*
too *tomber* → **too-lo** *chute*

Il existe aussi des déverbaux obtenus par adjonction de suffixes de forme -rV à des verbes donnés. Dans ce cas, les noms formés traduisent :

-«le fait du verbe » ;

- (10) **tɔ** *enfermer* → **tɔ-rɔ** *le fait d'enfermer*
fúɔ *braiser* → **fúɔ-rɔ** *le fait de braiser*

-« le résultat du verbe ».

- (11) **kpɔʔɔ** *honorer* → **kpɔʔɔ-rɔ** *honneur*
puɔ *attacher* → **puɔ-rɔ** *envoûtement*

Un dernier groupe de déverbaux est le résultat de l'adjonction à des verbes, des suffixes de forme -mV. Ici, les noms obtenus, ont pour sens «le fait de l'action du verbe».

- (12) **kaa** *mâcher* → **kaa-ma** *le fait de mâcher*
tɛni *s'asseoir* → **tɛni-ma** *le fait de s'asseoir*

Avec les verbes d'état, nous avons la formation de noms désignant littéralement « qui est leprocès du verbe ». Ces déverbaux sont des noms désignant la qualité ou l'aspect.

(13)

carí	<i>être petit</i>	→	carí-ma	<i>petitesse</i>
wuɔ	<i>être noir</i>		wuɔ-mɔ	<i>noirceur</i>
kpɔʔɔ	<i>être gros</i>		kpɔʔɔ-mɔ	<i>grosseur</i>
tɔni	<i>être long</i>		tɔni-mɔ	<i>longueur</i>

2.2.2. Formation des déverbaux par double adjonction affixale en nafara

Dans le cas de la formation parasynthétique des déverbaux, il existe en nafara trois préfixes: *wō-*, *sĩ-* et *nǎ-* auxquels se suffixent les suffixes de classe qui détermineront le genre nominal du nom dérivé ainsi obtenu.

Le préfixe *wo-* dans la formation des déverbaux, véhicule l'idée de quelque chose ou de quelqu'un qui possède les attributs du verbe ayant servi à la dérivation.

(14)

Préfixe	Verbes	Gloses	Suffixe	Déverbaux	Gloses
wo-	carí	"être petit"	-V	wo-jarío	<i>quelqu'un de petite taille</i>
	parí	"vendre"	-V	wo-barío	<i>animal à vendre</i>
	wuɔ	"être noir"	-V	wo-wuɔ-ɔ	<i>celui qui est noir</i>
	wuɔ	"être noir"	-ʔV	wo-wuɔ-ʔɔ	<i>ce qui est noir</i>
	carí	"être petit"	-gV	wo-jarí-ga	<i>quelque chose qui est petit</i>
	parí	"vendre"	-gV	wo-barí-ga	<i>quelque chose à vendre</i>

La sonorisation de la première consonne du verbe dans le nom dérivé, nous permet de déduire que les consonnes /t/, /c/ et /f/ deviennent respectivement [d], [ɟ] et [v] en position intervocalique.

Quant au préfixe *sĩ-*, c'est une particule privative. Lorsqu'il est préfixé à un verbe, qui est lui-même adjoint à un suffixe nominal, on obtient des déverbaux dont le sens signifie « absence de l'action du verbe » ou « absence du fait du verbe ». Nous

observons aussi qu'au voisinage de la voyelle nasale ɪ̃, la première consonne du verbe devient sonore.

(15)	Préfixe	Verbes	Gloses	Suffixe	Déverbaux	Trad. Litt.	Gloses
		kùù	<i>mourir</i>	-V	sí-gùu-o	<i>qui n'est pas mort</i>	<i>survivant</i>
	sl-	pari	<i>vendre</i>	-V	sí-bari-ɔ	<i>animal non vendu</i>	<i>non vendu</i>
		taga	<i>croire</i>	-ʔV	sí-daga-ɔ	<i>qui ne croit pas</i>	<i>incrédule</i>
		kuɔ	<i>finir</i>	-IV	sí-guɔ-lɔ	<i>qui ne finit pas</i>	<i>chose sans fin</i>

S'agissant du préfixe nà-, les déverbaux en nafara désignent des personnes qui sont dans un certain état ou qui ont la « qualité exprimée par le verbe ».

(16)	Préfixe	Verbes	Gloses	Suffixe	Déverbaux	Gloses
	nà-	pro	<i>être paresseux</i>	-V	nà-pro-lo	<i>paresseux</i>
		jiele	<i>mendier</i>		nà-jiele-o	<i>mendiant</i>
		pee	<i>être méchant</i>		nà-pee-o	<i>méchant</i>

2.3. Réduplication et déverbaux en nafara

Bien que rare en nafara, notre étude a permis de mettre en relief deux déverbaux issus d'un même verbe *tɥ*glosé par « envoyer ».

(17)	Verbes	Gloses	Suffixe	Déverbaux	Gloses
	tɥ	<i>envoyer</i>	-V	tɥ-du-o	<i>envoyé/messenger</i>
	tɥ	<i>envoyer</i>	-rV	tɥ-du-ro	<i>commission/message</i>

Ce phénomène de reduplication est aussi attesté en supyiré où avec le « même » verbe *tɥ* glosé « envoyer », nous avons les déverbaux:tɥ-tɥ-rɔ «commission, message»e tɥ-tɥ-ɲɔ- « envoyé (un)⁷».

3. Analyse comparative des déverbaux dans les deux langues

Alors qu'en koulango les déverbaux sont formés à partir des bases verbales (verbes dépourvus de leurs suffixes), en nafara ceux-ci sont issus des verbes, plus précisément des formes verbales de l'accompli. Au niveau morphologique, à une

⁷ Voir le lexique supyiré, SIL (2003 : 17)

exception près en koulango, on observe que dans les deux langues, tous les suffixes nominaux rentrent dans la construction des déverbaux. Seulement, le critère de choix d'un suffixe de nominalisation par rapport au verbe reste encore à déterminer. Si en koulango, seuls les suffixes servent à nominaliser les bases verbales, en nafara en plus des suffixes nominaux, trois préfixes servent à la nominalisation des verbes à travers une dérivation parasyntétique.

Tableau récapitulatif des procédés de formation des déverbaux en koulango et en nafara (4)

Langues	Procédés de formation		Déverbaux
koulango	Base verbale + Suffixe	→	Déverbal
nafara	Verbe _{Acc.} + Suffixe	→	Déverbal
	Préfixe + Verbe _{Acc.} + Suffixe	→	Déverbal
	Verbe _{Acc.} + Verbe _{Acc.} + Suffixe	→	Déverbal

En comparaison au koulango, les procédés de formation des déverbaux sont plus variés. Même si en nafara, les deux déverbaux issus de la reduplication proviennent du même verbe, en l'occurrence le verbe *tɔ* « envoyé », ce fait loin d'être marginal mérite d'être souligné.

Au plan sémantique, dans les deux langues, les noms formés signifient d'une part « le fait de x », « l'action de x » où x représente le déroulement le procès (verbal) et d'autre part un nom indiquant « le résultat de x ».

S'agissant des déverbaux formés à partir des verbes d'état, les notions de : « le fait de x », « l'action de x » et « le résultat de x » ne sont pas perceptibles. Dans ce type de déverbaux qui désignent « la qualité de x », « l'attribut de x » ou « la propriété x », nous avons l'idée du constat de ce « qui est x ».

En nafara spécifiquement, avec la dérivation préfixale, nous avons des noms signifiant :

- « la possibilité de x... » pour les déverbaux à préfixe *wo-*;
- le privatif dans le sens de « ce (celui) qui n'est pas... » ou « de ce (celui) qui n'a pas... » ou encore des noms signifiant « la négation de l'action du verbe » avec le préfixe *sĩ* ;
- et l'agentif dans le sens de « qui fait x » pour les déverbaux à préfixe *na-*.

Tableau récapitulatif des valeurs sémantiques des déverbaux en koulango et en nafara (5)

Caractères	Factuel	Action	Passif	Statif	Actif	Possibilité	Privatif
Déverbatif	Fait	Elément	Produit	Qualificatif	Agentif	Possible	Négation
Sens du déverbal	le fait de x	l'action de x	qui résulte de x	qui est x	qui fait x	qui a x / qu'on peut	qui n'a (est) pas x
koulango	+	+	+	+	-	-	-
nafara	+	+	+	+	+	+	+

Conclusion

Le lexique du koulango et du sénoufo contient un nombre important de déverbaux formés par la suffixation de morphèmes nominaux à une base verbale pour le koulango et à la forme verbale de l'accompli pour le sénoufo. Tout verbe ou base verbale peut se nominaliser par une opération d'adjonction suffixale, mais, le critère de sélection des suffixes de nominalisation par les verbes reste encore inconnu. En sélectionnant leurs suffixes, les verbes choisissent implicitement le genre ou la classe nominal du nom déverbal. Contrairement à l'ensemble des verbes qui ne sélectionne qu'un seul suffixe pour former le nom dérivé, il existe un nombre très restreint de verbes en nafara dont la sélection des suffixes de nominalisation est multiple. Les déverbaux issus d'une suffixation simple permettent d'avoir au plan sémantique, quatre catégories de sens : le fait du procès, le déroulement de l'action du procès, le résultat de l'action du procès et le constat d'un état du procès.

Outre la formation de déverbaux par simple adjonction suffixale, le sénoufo atteste des déverbaux issus d'une double adjonction suffixale et préfixale. Les noms issus de ce type de dérivation véhiculent au niveau sémantique en fonction du préfixe de dérivation trois catégories de sens : l'agentif, le privatif et la possibilité.

Bibliographie

- CARLSON Robert, 1994, *A Grammar of Supyire*, Mouton de Gruyter, Berlin, New York.
- KRA Kouakou Appoh Enoc, 2005, « Classes et genres en koulango », *The Languages of the Volta Basin* 3, 104-119.
- KRA Kouakou Appoh Enoc, 2006, *Etude Phonologique et Enonciation du Koulango, Parler de Tanda*, Thèse de doctorat unique, Abidjan.
- KRA Kouakou Appoh Enoc, 2009, « La sémantique des classes et genres nominaux dans les langues gur, l'exemple du koulango », *Laboratoire des Théories et Modèles Linguistiques (LTML)*, www.ltml.ci, Abidan
- KRA Kouakou Appoh Enoc, 2016, « La pluralité verbale en

- koulango », *Longbowu*, Revue des Lettres, Langues, et sciences de l'Homme et de la Société, FLESH, Université de Kara, Kara, Togo, Numéro 001, Juin 2016, 215-236.
- KRA Kouakou Appoh Enoc, 2016, *Le koulango, langue gur de Côte d'Ivoire et du Ghana*, Paris, L'Harmattan.
- RONGIER, Jacques, 2002, *Parlons sénoufo*, L'Harmattan, Paris.
- SIL, 2003, *Lexique de l'orthographe Supyiré*, SIL, Sikasso, Mali, 56 p.
- TCHAGBALE Zakari et KRA Kouakou Appoh Enoc, 2015, « Le koulango, une langue gur à deux genres », *CORELA*, 1-10.
- TCHAGBALE Zakari. 2013. « La forme de base des suffixes de genre et de nombre en sénoufo », *Cahiers Ivoiriens de Recherche Linguistique*, n°33-34, 59-77, ILA, Abidjan.
- YÉO Kanabein Oumar, 2013, « Le système des genres du nafanan, un cas de changement linguistique », octobre 2013, *Cahiers Ivoiriens de Recherche Linguistique*, n°33-34, 77-94, Université Félix Houphouët-Boigny Abidjan-Cocody.
- YÉO Kanabein Oumar, 2016, *Etude comparative de la morphologie nominale de six langues sénoufo*, Editions universitaires européennes, Schaltungsdienst Lange o. H.G., Berlin.
- YÉO Kanabein Oumar, 2016, « La morphologie verbale du palaka », Groupe d'Etude Linguistique et Littéraires, n°20, 217-237, Université Gaston Berger de Saint-Louis.

LE DISCOURS FUNÉRAIRE BAOULÉ : UN CAS DE POLYPHONIE DISCURSIVE

BEUSEIZE André-Marie*

Résumé

Le langage funéraire baoulé est un mode d'expression ou de représentation de parole ancrée dans la tradition. C'est un modèle qui se construit autour du discours rapporté du genre *x wã*, (Kouamé : 2005), où *x* désigne une instance extérieure projetée, instance exogène qui se situe bien au-delà des « voix visibles » ou « perceptibles » dans la situation d'énonciation. Dans cette optique, il devient un rituel commun en ce sens qu'il n'est pas la propriété privée du seul sujet parlant au moment de l'énonciation. Ce dernier ne fait que reprendre, répéter la parole déjà constituée des ancêtres. Cette étude vise à percevoir les différentes voix qui parcourent le discours funéraire, appréhendé comme un ensemble de « propos d'autrui » emprunté de façon circonstancielle par celui qui est désigné pour l'annonce du décès. Ce sont donc ces tours de parole communs à tout un peuple que nous essayons de répertorier dans ce présent article en vue de mieux percevoir l'entrelacement des voix.

Mots clés : mode d'expression, interaction verbale, polyphonie, voix, discours.

Abstract

The baoule funeral language is a mode of expression or of representation of speech anchored in tradition. It's a model built around the reported discourse of the kind « *x wã* » (Kouamé, 2005), where *x* represents an exogenous external projected instance, located far beyond the « visible or « perceptible » « voices » in an enunciation situation. From this point of view, it becomes a common ritual in so far as it is not the private property of the lone speaker who is speaking at the right moment of enunciation. This speaker is only repeating ancestor's already set speeches. This study aims at perceiving the different voices through the funeral discourse, considered as a set of people's speeches occasionally borrowed by the one appointed to announce the death. So, these are the common ways of speaking of a whole people that we are trying to list in this article, in order to better perceive interactions between voices.

Keywords : expression mode, verbal interaction, polyphony, voice, discourse.

Introduction

Le langage funéraire baoulé est un baoulé procédé rhétorique ritualisé qui demeure un art verbal chez les Baoulé. C'est un discours commun au peuple baoulé, discours qui

* UFR LLC/Département des Sciences du Langage, Université Félix Houphouët-Boigny,
Email : intellectnet16@gmail.com

fonctionne comme pratique ancestrale florissante qui s'auto-justifie dans le moule de l'argumentation car issu des valeurs et normes culturelles. En fait, avec les expressions devenues canoniques « *nānā be wā* », « *nja wā* », les expressions de référence « *nānā* », « *nja* » désignent une voix supérieure, extérieure, projetée. Cette voix en question se constitue en support d'autorité et elle est une voix transcendante supérieure à laquelle toutes les autres voix se réfèrent. Pour cette raison, elle demeure une voix empruntée aux autres, une voix de sagesse qui fait preuve d'autorité. Ainsi, lorsque l'annonceur du décès s'exprime, il le fait par le canal de cette voix d'autorité qui incarne essentiellement des formules connues de tous. Ce procédé rhétorique coopte tous les « diseurs de paroles anciennes » désignés dans les circonstances de deuil.

C'est en cela que nous voyons en lui un véritable outil de valeur culturelle puisque, en réalité, le « sujet énonciateur » étale, dans le discours non seulement sa propre voix mais également la voix des autres qui n'est qu'une copie de la voix des ancêtres. La voix du sujet énonciateur et celle des ancêtres sont donc imbriquées, même si, à vue d'œil, elles ne semblent pas partager le même mode de configuration discursif.

L'objectif que nous nous assignons dans cette étude est de montrer que le discours funéraire baoulé, loin de constituer simplement la somme des expressions ou voix du sujet parlant, consiste avant tout à mettre en jeu une pluralité de voix énonciatives abstraites, qui se feuillentent énonciativement, selon le mot de Ducrot.

Pour être en phase avec un tel objectif, nous nous inspirons de la théorie de la polyphonie linguistique de Ducrot (1984). En effet, cette théorie exploite mieux la description des rapports unissant de nombreux sujets parlants. Il s'ensuit qu'il dépasse le champ de l'analyse polyphonique littéraire, chère à Bakhtine⁸, et l'adapte aux études critiques du matériel purement linguistique dont l'unité principale est l'énoncé. En effet, cette théorie admet que le mot « polyphonie », qui rime avec « une pluralité de voix dans un même énoncé unique de différents contenus

⁸« La polyphonie est une notion introduite par Bakhtine pour décrire la mise en scène de la parole dans le Roman. À sa suite, en contestant l'unité du sujet parlant, Ducrot définit l'activité énonciative comme résultant de plusieurs « points de vue » qui s'expriment dans le discours. Il distingue alors le sujet parlant, (individu empirique), le locuteur (responsable de ses énoncés) et l'énonciateur (instance de parole représenté, « mise en scène » par le locuteur). Les cas de discours rapportés ou d'implicites sont des cas emblématiques de la polyphonie. » (cf. Longhi, 2012 : 5)

sémantiques » (Marion & Ducrot, 2009 : 12), se caractérise par la perception et la description de ces voix présentes.

De fait, deux questions nous préoccupent : le discours funéraire baoulé, traduit dans sa spontanéité et son naturel n'est-il pas un discours référent à des entités données ? Quelles sont les voix observables dans un tel discours ? Notre étude se base sur un corpus recueilli⁹ en pays baoulé. Nous construisons notre analyse autour de trois axes : le premier axe porte sur le symbolisme et l'ancrage de personnes dans le discours funéraire : le second porte sur les voix présentes dans ce type de discours et, enfin, le troisième axe analyse les rôles des segments polyphoniques dans le discours.

1. Du symbolisme à l'ancrage de personnes dans le discours funéraire

Le discours funéraire des Baoulé est tributaire, très souvent, de messages non verbaux ou pré-linguistiques qui tissent leurs toiles selon un symbolisme particulier, enveloppé dans des gestes ou objets servant à décrire ou à présenter l'état de deuil. Ce symbolisme qui s'inspire d'un langage voilé doit être décodé, car, en réalité, ce type de langage ne peut être perçu que qu'après une observation poussée. Selon Azri (2015 : 10), « Toute interaction aboutit à un discours conversationnel qui se construit d'une manière collective et se réalise d'une manière interactive par deux ou plusieurs individus qui s'échangent des messages verbaux ou non verbaux ». Il s'agit, dans le cadre du symbolisme du message funéraire, d'un message non verbal qui fait figure de message à décrypter. Bien que le langage funéraire soit audible, car énoncé de façon solennelle, il n'en demeure pas moins qu'il soit parsemé de flous et d'éléments discrets incompris des non-initiés. C'est un langage basé sur le sacro-saint en ce sens que certaines divinités sont évoquées. Ce langage prend appui sur certains énoncés ou formules ritualisées. Il s'impose comme un moment de célébration de valeurs issues des us et coutumes, un modèle axé sur l'art de recourir à la parole fascinante en vue de faire partager un sentiment pathétique à l'auditoire. En même temps qu'ils sont séparés et ne fonctionnent pas sur « le même mode de signifiant sémiotique », selon l'expression de Barry (2002 :62), les symboles et le langage funéraire sont quasi-imbriqués. Cette nécessité de combinaison entre divers éléments pour créer du sens

⁹Ce corpus que nous exploitons a été recueilli à Bodokro le vendredi, 29 janvier 2013. De là, monsieur YAO Konan Patrice, un sage qui maîtrise bien les rituels référents à ce type de langage nous a orienté sur certains faits dont le recours aux instances exogènes au discours proprement dit.

implique qu'« il n'existe pas de relation biunivoque entre une forme et une fonction. » (Hirschberg, 2002), (Di Cristo et al, 2004).

Ce type de langage qui prend appui sur la parole des anciens fonctionne comme une :

« formule comprenant formule on seulement un dictum, consacré à l'expression de leur contenu, c'est-à-dire à la description d'états de choses auxquelles elles réfèrent, mais un modus, voué à une sorte de mise en scène conventionnelle de l'opération même consistant à penser et à décrire les états de choses en question.» (Maury-Rouan, Vion, Bertrand, 2007)

Le dictum et le modus se combinent pour que l'annonceur du décès parle et fasse parler le monde invisible, l'au-delà. Cette combinaison dictum/modus semble s'apparenter au « système de captation » (Beuseize, 2016 : 163), car il existe une adéquation entre les propos tenus et les effets de sens ainsi que leur essence psycho-pragmatiques exercée sur l'auditoire. Le mode de fonctionnement basé sur des objets symboliques a un signifiant bien fourni, puisque, prenant certainement appui sur un système de pensée et de renvoi sémantique. Il intervient dans le dynamisme du discours funéraire, en amont et en aval, en apportant un plus au déroulement séquentiel général du message de deuil, perçu comme un message redouté par tous.

Le symbolisme qui concourt à la mise en forme du langage funéraire baoulé se matérialise ou, du moins, se configure par le « tambour parleur » *klẽ-kpli*, « le chasse-mouche », *nãdwa*, « les habits noirs », *tralẽ-blẽ*, « le cercueil », *alaka*. Ce sont ces éléments indiciels de base qui demeurent au fondement du langage funéraire, puisque, très souvent, ils sont tributaires de messages de douleur. En réalité, ces symboles ont valeur de langage, car ils expriment des concepts connus renvoyant au deuil, au pathétisme et à la « douleur muette ». Il s'agit donc d'un système de captation visant à mobiliser l'esprit de tierces personnes dans l'optique d'avoir une pensée pieuse pour le défunt. Dans le message de deuil, l'ancrage de personnes est difficile à cerner, puisque, en réalité, l'on désigne l'entité en recourant à l'ensemble.

Ainsi, l'énonciation sera liée à un ensemble de concepts bien établis qui concourent à asseoir et à construire un paradigme de sens né des valeurs plurielles du symbolisme mis en scène par des traces perçues dans le langage. L'interprétation de ce symbolisme

qui féconde l'image de deuil renvoie à des fins langagières. On ne dit pas, en effet ce qui doit être dit de façon abrupt. Le sens dans ce type de langage consiste non seulement à décrire le monde physique avec tous ses objets précités (cercueil, tambour parleur, chasse-mouche, habits noirs). Ces objets participent à la mise en forme du langage funéraire et, par ailleurs, ils ont une valeur anthro-po-sémantique. Il nous faut donc montrer l'énonciation ou le circuit de dire populaires qui peut en découler. À cet égard, certaines formules expressives au sens large, certaines marques prosodiques à l'oral, les traits de visage de celui qui annonce le décès, les propos avancés par les pleureuses, sont bien des marques qui consolident l'impression de pathétisme et de solennité du deuil. En ce sens, Ducrot, abordant les effets de parole mis en jeu par l'auditoire se réfère à la pragmatique linguistique (ou pragmatique intégrée). Selon la vision de cet auteur, en effet, « il ne faut pas voir dans un énoncé seulement ce qui est dit ; il faut également analyser les effets des dire sur l'auditoire, ce que la parole prononcée et véhiculée est censée faire » (1984 : 174). Il est évident que, dans bien des cas, ces sortes de présentation ou représentation théâtralisée comme se rouler à terre, la manière de se tenir face à l'auditoire, s'enduire de charbon de bois, le battement du tambour parleur font que la parole, en cet instant précis, s'assimile à une parole sacrée, divine dans son sens même. Le dispositif énonciatif d'une telle parole est une source d'ancrage de voix parmi lesquels la voix de celui qui le produit et celle de celui à qui il est adressée. Il faut également associer le moment de l'énonciation, le lieu du déroulement de l'événement, des croyances et des actes de paroles qu'elle met en jeu. En outre, il existe un rapport entre les paroles de l'annonceur du décès et la situation affective entretenue par l'auditoire. Les paroles véhiculées ne font que conduire l'auditoire à l'idée de deuil. Le circuit adopté du point de vue global est tout le monde parle et tout le monde écoute. Certains énoncés fondés sur des propos communs reviennent de façon répétée :

(1) *waka waka, waka dā'n buli*

/onomatopée/arbre/gros/morph. Concl/rompre/

Le gros arbre s'est couché.

(2) *srā nāti toto sa, kɔtɔkɔ blalé kpé blalé nūr*

/Homme/marcher/bouger/main/onomatopée/fer/couper/fer/
dedans/

L'Homme qui vit bouge ; il s'éteindra un jour car, il existe plus puissant que lui.

Ce type d'énoncé agit efficacement sur l'auditoire car contenant des mots ou expressions à valeur métaphorique, visant non seulement à parler de manière voilée mais aussi, à faire parler l'autre. En fait, étant donné que très souvent, le vivant projette sa propre mort sur celle du défunt, il se sent concerné directement par le deuil. Austin (1970), relève que les phrases de la langue ne consistent pas simplement à décrire le monde au travers des contenus qu'elles expriment ; elles consistent aussi à mettre en scène leur propre énonciation.

L'énonciation ainsi évoquée s'élabore dans ce que les symboles semblent représenter pour l'auditoire, car ils agissent sur l'ensemble des personnes susceptibles de comprendre un tel message. Le symbolisme désigné dans le langage s'exprime, soit par des mots ou expressions à valeur d'exaltation, soit par des onomatopées véhiculant l'idée de malheur brute, très souvent inattendu. On voit cela avec l'expression symbolique et onomatopéique (*waka waka*) mise en exergue en (1). Cette expression véhicule l'idée de violence soudaine et imprévisible de la mort, redoutée, qui surprend toujours. Le symbolisme est également présent dans le mot « *waka* », arbre protecteur, nom attribué au défunt. Cette expression est donc une métaphore car elle est l'une des valeurs du défunt. Pour Bally (1932 : 35-36) : « Les phrases comprennent non seulement un dictum, consacré à l'expression de leur contenu, c'est-à-dire à la description d'états de choses auxquels elles réfèrent, mais un modus, voué à une sorte de mise en scène conventionnelle de l'opération même consistant à penser et à décrire les états de choses en question. »

À ces propos, Ducrot (1984 : 174) ajoute que l'objet de la pragmatique linguistique (ou pragmatique intégrée) ne tient pas « de ce que l'on fait en parlant, mais de ce que la parole, d'après l'énoncé lui-même est censée faire ». La parole, à cet effet, doit être appréhendée comme celle qui agit et qui atteint sa cible. Il est évident que, dans bien des cas, ces sortes de présentation ou représentation théâtralisées délivrées par le langage funéraire, dans son sens même, de son dispositif énonciatif (c'est-à-dire de celui qui la produit et de celui à qui elle est adressée, du moment, du lieu où elle est énoncée, des croyances et des actes de paroles qu'elle met en jeu, etc.) coïncident avec ce que l'on conçoit de sa situation effective. Mais il est également très fréquent que certaines distorsions se produisent, à différents niveaux, entre

l'énonciation réelle et l'énonciation telle qu'elle se trouve présentée dans le discours funéraire, dans le sens même des phrases énoncées. Avec les énoncés produits, on constate qu'il faut prendre en compte des voix : celles qui chantent, celles qui pleurent celles qui font parler le/les défunt(s). C'est d'ailleurs le sens même de l'interaction verbale, source de polyphonie discursive dans le message proverbial. Venons-en maintenant aux segments discursifs observés dans la polyphonie.

2. Les voix présentes dans le discours funéraire.

Tout discours est basé sur le « déjà-dit », ce qui fait qu'il n'existe pas de discours absolument individualisé qui évolue par lui et pour lui-même. Les énoncés que l'on produit visent à inclure et plus, à faire partager la thèse que l'on défend. C'est pour cette raison que l'on doit faire entendre, en plus de sa voix, la voix des autres. Ainsi, l'énoncé funéraire ne peut réellement se départir de la notion de polyphonie. Pour corroborer cette idée, Bakhtine, (1978 : 158) dira : « Dans le parler courant de tout homme vivant en société, la moitié au moins des paroles qu'il prononce sont celles d'autrui reconnues comme telles, transmises à tous les degrés d'exactitude et d'impartialité (ou plutôt de partialité) ».

Le langage funéraire baoulé fonctionne comme un langage en acte. C'est une pratique culturelle qui prend sa source dans la tradition. Il est également tout un système d'adéquation, de dires corroborés par un autre système d'acte. À cet effet, ce langage, auréolé par son caractère rhétorique prend en compte différents types de voix : la voix des ancêtres, celle des sages et celle de celui qui est chargé de relayer cette parole, l'annonceur du décès. Nous en présentons un extrait succinct en vue de mieux appréhender les voix qui s'y entrelacent.

« nja kofi, je jako nĩ afě

/Monsieur/koffi/nous/ pardon/avec/deuil/

Monsieur Koffi, nous vous présentons nos condoléances.

ã jako nĩ préné ã

/vous/compassion/ave/souffrance/morph .concl/

On vous présente nos condoléances pour cette grande douleur

klo lo ti sé ? mén je sje like

/village/là-bas/être/comment/alors/nous/garder/chose/

Comment ça va au village ? Gardons le cap.

je wo lo so. jé je nwã to ãmũ wa lé

/nous/être/là-bas/comme

ça/donc/nous/bouche/trouver/vous/ici/morph. concl/

Nous sommes là. On vous a soumis un problème.

nja kusu e lje je le like
/monsieur/lui/il/posséder/lui/chose/
La chose appartient au sieur.
nãã je wa lje ?
/chef/et/ici/nouvelle/
Chef, et les nouvelles d'ici ?
ãmũ like a saci mɔ ja to 'a mũ
/votre/chose/être/gâter/et/nous/trouver/vous/
Votre enfant est décédé et nous nous retrouvons.
se nãã ke e jaci- ke jo sɔ nã ke oflɛ su ɔ
/dire/chef/que/pardon/quand/être/ca/être nég/nouveau/sur/
Demande pardon au chef. Il n'y a rien de neuf.
ke me ãmũ fja lé – n wo ãmũ sɪ o
/comme/que/vous/cacher/là/je/être/vous/derrière/morph. concl/
Où vous avez mené le deuil, je suis de vos côtés.
nja jako nja jako o jɔɔ
/monsieur/condoléance/monsieur/condoléance/morph.concl/oui/
Monsieur mes condoléances, monsieur mes condoléances. Oui !
nãã mɔ tje n dwadwa ãmũ
/chef/ce/pourquoi/je/consoler/vous/
Chef, ce pourquoi je vous console.
kpe/mmo n' ti dwali ase lo
homme/femme/morph/tête/courber acc/terre/là-bas/
Monsieur/madame est décédé(e).
mɔ ja ba ja kpata kpata mɔ ãmũ a jaci, n fa like n bali »
/comme/nous/pardonne/pardonne/et/vous/Avoir
accepter/je/apporter/chose/je/envoyer/
*Comme vous avez accepté mes supplications, je vous ai envoyé
votre chose.*

Le récit de deuil se compose donc essentiellement d'expressions qui tissent un lien étroit avec le « déjà-dit ». L'énonciateur d'une telle nouvelle contrôle sa production qui inclut celle des autres. En effet, dans ce qu'il avance, il y a d'autres entités qui essaient de faire entendre leurs voix à travers la voix de référence, celle de l'annonceur du décès. Un tel discours se focalise dans la narration en faisant recours aux défunts, aux personnes déjà disparus, comme le prouve l'extrait suivant :

ãmũ like a saci mɔ je 'a to 'a mũ
Votre parent est décédé. Nous nous retrouvons.
se nãã ke jaci- ke jo sɔ nã ke oflɛ su ɔ

Nous présentons notre compassion au chef. Depuis le décès, il n'y a rien de nouveau.

ke me āmũ fiale, n wo āmũ sĩ o

Où vous êtes abrité, je suis juste de vos côtés.

nānā mɔ tje n dwadwa āmũ

Chef, nous vous consolons

kpen/mmo e ti dwali ase lo

Votre homme/femme, sa tête s'est penchée.

Les pronoms baoulé *āmũ*, « vous » et *je*, « nous » constituent en réalité, une sorte de stratégie de dissimulation de personne singulière qui se mue en personne plurielle. Cette personne singulière qui prend la parole parle au nom de l'ensemble de la communauté. Le discours funéraire fonctionne en ce moment comme un discours qui prend appui sur des instances exogènes. La personne qui parle prend une distance à l'égard de son énoncé. En parlant, il inclut l'autre. Dans le circuit énonciatif présenté par cette parole, on énonce rien sur « le mode personnel » (Barry, 2002 : 114) car en réalité, la forme impersonnelle qui fait appel aux pronoms *je*, « nous » et *āmũ*, « vous », qui ne sont que des marqueurs identitaires polyphoniques. Ces marqueurs sont des manières de faire parler l'autre tout en se projetant dans le discours énoncé. La question de l'importance des entités crédibilisantes du discours, *nānā*, le chef, le sage ; *kpe*, *nja*, monsieur ou le chef, *mmo*, madame ou la mère sont employées sous forme de stratégie inclusive. En effet, lorsque l'annonceur du décès s'exprime, il le fait au nom de tous, en exhortant toute la communauté à se joindre à sa cause. Il présente les entités crédibilisantes sous l'angle d'une entité supérieure exogène à qui l'on se réfère pour communier avec les esprits de l'au-delà. L'univers discursif ou lexical apparaît comme un refrain bipolaire construit autour du sexe avec le couple homme/femme, *nja/mmo*, monsieur/madame, si bien qu'il paraît à la fois sexué et exclusif. La voix des hommes, *nja jako*, (monsieur mes condoléances), apparaît toujours dans le discours sous la forme dupliquée selon le modèle, *nja jako, nja jako*, contrairement à celle des femmes qui s'énonce une seule fois, *mmo jako*, (madame mes condoléances). La parole de deuil est comme une parole de l'autre pour l'autre ; une parole qui prend sa source dans le « déjà-dit » enchâssé dans un tour de recommencement perpétuel, tout au long du discours.

En parlant, on fait parler autrui, assez spontanément, sans s'en apercevoir. C'est pourquoi, en réalité l'on s'appuie sur des

formules rituelles, *nja wã*, le chef dit, *nãñã be wã*, les sages disent. Cette façon d'envelopper ses dires semble aller dans la vision de Bakhtine (1978, 296). À ce propos, il affirme : « Notre parole, c'est-à-dire nos énoncés est remplie des mots d'autrui, caractérisés, à des degrés variables également, par un emploi conscient et démarqué. Ces mots d'autrui introduisant leur propre expression, leur tonalité, des valeurs que nous assimilons, retravaillons, infléchissons ».

Les voix polyphoniques présentes dans le discours funéraire ont une fonction dans la mesure où leur entrelacement n'est pas fortuite, puisque, possédant un impact certain sur l'auditoire.

4. Le rôle des segments polyphoniques dans le discours

La polyphonie discursive a une influence pragmatique car possédant des effets perlocutoires sur l'auditoire. Elle est basée sur l'intertexte ayant sa source réelle dans la culture baoulé. En fait, l'ensemble des voix qui participent à la mise en jeu de la polyphonie discursive est une manifestation d'une voix qui englobe, dans son fonctionnement l'ensemble des autres voix. La grande diversité des manifestations de la polyphonie discursive dans le langage funéraire s'explique par la combinaison de plusieurs facteurs linguistiques et pragmatiques qui entretiennent des liens tant dans leur insertion discursive que leur ancrage en tant qu'énoncés d'autrui.

Ainsi, la polyphonie observée dans le discours funéraire est tributaire des différents rôles qu'on pourrait lui attribuer dans le circuit discursif. À partir des expressions ancrées comme par exemple, *nja jako*, l'on remarque qu'elle revient de façon répétée dans le discours, comme un refrain. Il s'agit donc d'une formule rituelle pragmatique qui a un rôle emphatique, puisque, elle permet de maintenir l'auditoire en éveil, en évoquant le deuil.

Le discours rapporté, *nja wã*, a une valeur polyphonique étant donné que l'annonceur du décès se substitue tantôt au défunt, « *ɔlje bjã wã* », (le défunt avoue que), tantôt aux sages détenteurs de la tradition, « *nãñã be wã* », (les sages avoue que). Il développe le discours d'autrui en empruntant à la fois ses paroles car l'on s'exprime en lieu et place de quelqu'un qui est l'instance supérieure à qui l'on se réfère. On considère qu'en faisant parler le défunt, l'on obtient une voix divine, puisque, l'au-delà est dans l'imagination, un monde absolument paradisiaque. C'est en ce sens qu'il possède des effets perlocutoires sur l'auditoire car cette instance supérieure a valeur

de divinité. Toujours est-il que, dans l'interaction verbale, les voix qui s'entrelacent sont toutes évocatrices d'arguments enchâssés les uns dans les autres créant ainsi le nœud de l'adéquation des paroles qui se chevauchent. L'énonciateur interactionnel est donc au carrefour des propos rapportés, si bien qu'il semble être le responsable des énoncés produits étant donné qu'on assimile sa voix à celle des autres.

C'est dans cette vision que Charolles (1987 : 243) affirmait : « Le module énonciatif décrit la force illocutoire des actes de langage et les effets des expressions non phrastiques. Il décrit aussi les différentes modalités du rapport de la parole d'autrui, notamment la valeur des constituants du type selon X ».

Ces paroles empruntées à autrui sont donc une source d'approbation qui s'identifie, à n'en point douter, à la pensée des aïeux disparus, des divinités et qui servent d'argument de persuasion qui s'appréhende comme un socle argumentaire ayant pour but de gagner l'adhésion de l'auditoire. En cela, il s'agit d'une visée pragmatique ayant pour rôle d'atteindre la psychologie de l'auditoire. La fonction assignée à un tel discours dans l'interaction verbale visant à propager le pathétisme relève l'aspect perlocutoire du rituel. Cet aspect n'est pas forcément linguistique car il peut faire appel aux symbolismes ou aux représentations qui développent des concepts sociolinguistiques de l'interaction verbale.

Conclusion

L'objectif que nous nous sommes assigné était bien évidemment de montrer la présence de voix autres que celle du locuteur dans l'annonce du décès. Il s'agissait surtout de souligner qu'en dehors des voix perceptibles dans le message de deuil, il faut considérer l'intertextualité en ce sens que tout se construit autour du « déjà-dit » qui constitue le mode de fonctionnement du discours, dans son essence. Le « déjà-dit » se construit sur le dispositif du discours rapporté. Si le discours funéraire mobilise l'auditoire qui se sent concerné par l'esprit de deuil, c'est parce que, dans le circuit argumentatif développé dans l'interaction verbale se trouve des voix supérieures qui incarnent des divinités tout au long du fonctionnement du discours. L'annonceur du décès s'appuie sur le modèle « *x wan* », « *x dit* » pour véhiculer son message. En outre, des entités crédibilisantes comme *nānā*, le chef, le sage ; *kpē*, *nja*, monsieur ou le chef, sont employées sous forme de stratégie inclusive. En effet, lorsque l'annonceur du décès s'exprime, il le fait au nom de tous, en

exhortant toute la communauté à se joindre à sa cause. Il présente les entités crédibilisantes sous l'angle d'une entité supérieure exogène à qui l'on se réfère pour communier avec les esprits de l'au-delà. La notion de polyphonie tisse des liens étroits avec la notion d'hétérogénéité énonciative. Dans l'agencement du message le degré d'influence perlocutoire fait du discours funéraire un discours pragmatique qui, en réalité, est véhiculé dans l'objectif d'atteindre sa cible et de la tenir captive tout au long du rituel.

Références bibliographiques

- AUSTIN J.L., 1970, *Quand dire c'est faire*, Traduction française, Paris, Seuil, (1^{ère} édition Oxford 1962).
- AZRI A., 2015, *L'activité théâtrale comme moyen d'interaction verbale pour développer l'expression orale des apprenants en classe de FLE. Cas des étudiants de 1^{ère} année universitaire à M'sila*, Mémoire de master, Université Mohammed Boudiaf-M'sila, Algérie, sous la Direction de Zaghba Lynda.
- BAKHTINE M., 1978, *Esthétique et théorie du roman*, Paris, Gallimard, Collection Tel.
- BAKHTINE M., 1978, *Le principe dialogique suivi des écrits du cercle de Bakhtine*, Paris, Seuil.
- BARRY A.O., 2002, *Pouvoir du discours & discours du pouvoir : L'art oratoire chez Sékou Touré de 1958 à 1984*, Paris, L'Harmattan.
- BEUSEIZE A-M., 2016, « L'altération morphologique dans les genres courts de la littérature orale : le cas des proverbes baoulé » dans *Sanfoka n° 10* (2), 162-171.
- CHAROLLES M., 1987, « Spécificité et portée des prises en charge en "selon A" » dans *Pensée naturelle. Logique et langage. Hommage à Jean-Biaise Grize. Revue européenne des sciences sociales XXV*, p. 243-269.
- DI CRISTA A. et al, 2004, « Outils prosodiques et analyse du discours », dans *Cill 30*, n° 1 (3), 27-84.
- DUCROT O., 1984, « Esquisse d'une théorie polyphonique de l'énonciation », in *Le Dire et ledit*, Paris, Éditions de Minuit, 171-233.
- HIRSCHBERG J., 2002, « The pragmatics of intonational meaning », in *Bel B & Marlien I (éds), Speech Prosody*, Aix-en-Provence, 65-68.

- KOUAME K., 2005, *Le langage juridique baoulé : analyse sociolinguistique*, Thèse pour le doctorat unique, université de Cocody, Abidjan.
- LONGHI J., 2012, « Les voix de l'énonciation en discours : sujet l'énonciateur et sujet d'énonciation, Arts et Savoirs, Revues. Org, en ligne : [http://lisaa-univ-m/v. fr/arts-et-Savoirs/.halshs-01058290](http://lisaa-univ-m/v.fr/arts-et-Savoirs/.halshs-01058290) »
- MARION C et Ducrot O., 2009, « La polyphonie linguistique », dans *Langue française* n° 164, Armand Colin.
- MAURY-ROUAN C., Vion R., Bertrand R., 2007, « Voix de discours et positions du sujet : dimension énonciative et prosodique », in *Cahiers de praxématique*, Université de Montpellier 3, 133-158.
- NØLKE H., Fløttum K., Norén C., 2004, Scapoline, *La théorie Scandinave de la polyphonie linguistique*, Paris, Kimé.

LA FOCALISATION EN BETE: QUELS RAPPORTS AVEC LA RELATIVE ET LA QUESTION PARTIELLE ?

KIPRE Blé François*

Résumé

La présente étude est consacrée à la structure de l'énoncé focalisée en bété, langue kru de Côte d'Ivoire. L'opération de focalisation est analysée comme résultant de la fusion d'une relation d'identification et d'une relation prédicative préconstruite. Elle est marquée par le morphème [bà] qui permet à la fois d'identifier le référent du constituant nominal mis en focus et d'actualiser l'énoncé focalisé. La focalisation engendre des transformations syntaxiques et morpho-phonologiques que l'on observe également dans les relatives et les questions partielles. L'étude de la structure de la relative et de l'interrogation partielle montre que focalisation, relativisation et interrogation partielle se construisent en bété sur la base de l'identification du référent du constituant nominal mis en valeur, à l'intérieur d'une construction pseudo-clivée.

Mots clés : Focalisation, proposition relative, interrogation partielle, identification, bété.

Abstract

This paper is devoted to the study of the focalized construction in Bete, an Ivorian language of the Kru branch. Focalization process is analyzed as a result of a combination of an identification relation with a preconceived relation. Used as its marker the morpheme [bà] both serves as a referent identifier and signals the focalized sentence. Focalization triggers syntactic and morpho-phonological transformations also noticeable in relative and wh-question constructions. The examination of the structure of these constructions shows that in Bete, focalized, relative and wh-question sentences follow from the same basic concept of referent identification of the nominal constituent which is focused within a pseudo-cleft construction.

Keywords: Focalization, relative construction, wh-question, identification, Bete.

Introduction

La notion de focalisation, tout comme celle de topicalisation, se situe au croisement de la syntaxe et du discours (Caron). Généralement, ces deux concepts sont étudiés conjointement et leur étude prend en compte aussi bien les rôles discursifs que les rôles syntaxiques des constituants nominaux. La présente étude porte exclusivement sur la focalisation. Elle

* Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody, Abidjan, Email : Blekipre2006@yahoo.fr

décrit les mécanismes de cette opération linguistique et traite essentiellement des contraintes syntaxiques et morphologiques qui l'accompagnent. La focalisation en bété se fait par projection en tête d'énoncé du terme mis en focus. Elle est marquée par l'adjonction du morphème |bà| qui permet à la fois d'identifier le référent du constituant nominal mis en focus et d'actualiser l'ensemble de l'énoncé focalisé. En tant que morphème d'identification, |bà| se place immédiatement après le nominal qu'il focalise. Dans son rôle d'actualisateur de focalisation, |bà| s'attache au verbe de la construction prédicative par défaut ou à un morphème aspectuel si celui-ci est présent dans l'énoncé. Le déplacement du terme mis en focus et l'adjonction de |bà| engendrent des modifications syntaxiques et morphologiques dans l'énoncé focalisé. Celles-ci se résument entre autres à l'abaissement tonal sur la dernière syllabe du terme mis en focus et aux différentes formes vocaliques que prend |bà| en tant que morphème d'identification et morphème actualisateur de focalisation. Les contraintes syntaxiques et morphologiques impliquées dans le mécanisme de focalisation se rencontrent également dans les relatives et les interrogations partielles.

Les affinités qui existent dans de nombreuses langues entre la focalisation et la relativisation d'une part et entre la focalisation et l'interrogation partielle, d'autre part, ont été évoquées par plusieurs auteurs. En haoussa (Caron, 2000 : 29) note que « *La focalisation a de nombreuses propriétés communes avec les interrogations partielles formées à l'aide de mots interrogatifs spécifiques et les subordonnées relatives* ». Dans les langues kru (Marchese, 1983) évoque ce rapport entre la focalisation, la proposition relative et l'interrogation partielle, même si elle se limite dans un premier temps à comparer les interrogatives partielles et les propositions relatives pour ensuite relever des similitudes entre les constructions focalisées et les interrogations partielles.

Dans ce qui suit, nous tentons d'expliquer les modifications syntaxiques et morphologiques observées dans la focalisation en nous fondant sur l'hypothèse que les constructions de focalisation, de relativisation et d'interrogation partielle ont en commun de mettre en jeu la relation d'identification d'un constituant de phrase. L'objectif visé est de montrer que focalisation, relativisation et interrogation partielle se construisent en bété à partir de la même structure syntaxique de base. Mais avant, nous exposons les mécanismes de l'opération de focalisation en bété.

1. Mécanismes de la focalisation

La focalisation se fait par passage en tête d'énoncé du constituant mis en focus. Elle est marquée par le morphème |bà| qui assume plusieurs fonctions dans la langue.

1.1. Fonctions du morphème |bà|

Le morphème |bà| est un clitique servant de marque de la modalité déclarative.

(1) gú lā jī ɔ̃ nanĩ bā

Enfant cet œil il être bon Cop.

« C'est enfant est beau »

Outre sa fonction de modalité déclarative, |bà| a des emplois qui recouvrent l'ensemble des domaines sémantiques de la localisation, de la caractérisation, de l'identification.

En combinaison avec l'auxiliaire wò « être », |bà| sert de morphème locatif.

(2) bājī wò bā

Bahi être Cop

« Bahi est là »

|bà| assume la fonction de copule dans la prédication d'identification.

(3) a. bājī mētrī bā

Bahi maître Cop

« Bahi est instituteur »

b. bājī ná dàgú bā

Bahi mon frère Cop

« Bahi est mon frère »

La copule |bà| s'emploie postposée à un constituant focalisé dans la cadre d'un énoncé non verbal émis en guise de réponse à une question qui vise à identifier, à sélectionner un référent dans une situation donnée. Par exemple, suite à la question *mò-àní* « Qui est-ce ? » consécutive à un bruit de pas, on répondra :

(4) a. bājī bā

Bahi Cop

« C'est Bahi »

b. nā ŋbā bā

ton père Cop

« C'est ton père »

Dans la focalisation, |bā| a deux fonctions distinctes : une fonction d'identification du constituant nominal mis en focus et une fonction d'actualisation de focalisation. Dans sa fonction d'identification, |bā| se place immédiatement après le constituant nominal mis en focus sur lequel il exerce une influence prosodique (Pour plus de détails, voir Ch.1.3). En tant qu'actualisateur de focalisation, |bā| se postpose soit au verbe de la construction prédicative, soit à un morphème aspectuel lorsque celui-ci est présent dans l'énoncé. Ici, |bā| peut se réduire à une voyelle à ton bas |-à| qui apparaît sous deux formes différentes : lorsque |bā| se trouve en position finale absolue, il se réduit à une voyelle qui est la copie de la dernière voyelle du verbe auquel il est postposé. En position non finale, |bā| se réduit à |-à|. Les exemples ci-dessous montrent les formes vocaliques auxquelles |bā| se réduit.

Soit l'énoncé non focalisé *bājī jē bātē lī* « bahi a mangé la banane »

La forme canonique focalisée de cet énoncé où l'objet *bātē* « banane » est mis en focus est la suivante :

(5) bātē bā bājī lī bā

banane Foc Bahi manger Act

bātē-ē bājī lī bā

bātē-ē bājī lī-à

« C'est de la banane que Bahi a mangée »

Ajoutons un adverbe à la forme focalisée, de sorte que |bā| se retrouve en position non finale :

(6) bātē bā bājī fī bā zīn'

banane Foc bahi manger Act aujourd'hui

bātē-è bājī fī-à zīn'

« C'est de la banane que Bahi a mangée aujourd'hui »

1.2. Projection à gauche du constituant focalisé

Dans cette section, nous parlons essentiellement de la focalisation des constituants nominaux, le verbe en tant que constituant d'un énoncé ne pouvant être mis en focus sans que l'ensemble de l'énoncé ne soit concerné par cette opération. (Creissels, 2006 b : 113-114) souligne les difficultés liées à la focalisation du verbe ou groupe verbal quand il écrit :

En règle générale, il n'est pas difficile de reconnaître dans les langues l'existence de procédés systématiques de topicalisation / focalisation des constituants nominaux, mais il n'en va pas de même pour le verbe ou groupe verbal. [...], face à ce qui semble à première vue être un mécanisme de topicalisation ou de focalisation s'appliquant au verbe ou au groupe verbal, il n'est pas toujours évident de décider s'il s'agit de procédés spécifiques, ou si le verbe subit une nominalisation qui le rend accessible aux opérations de topicalisation ou de focalisation qui s'appliquent aux constituants nominaux.

En kulango, langue gur de Côte d'Ivoire Kra (2013 : 188) relève que « *En théorie, tout verbe de la langue peut faire l'objet d'une focalisation. Pour ce faire, il apparaît sous une forme nominale ou déverbative.* » N'Guetta (2014) pour sa part signale qu'en abouré, langue kwa de Côte d'Ivoire, un verbe ne peut être focalisé sans que ne lui soit adjoint le morphème |-à| qui le nominalise.

L'opération de focalisation s'applique essentiellement aux constituants nominaux. Elle peut porter également sur d'autres constituants, dont le verbe. A partir de l'énoncé suivant, plusieurs possibilités de focalisation peuvent être envisagées :

(7) bājī jē bātē fī

Bahi Perf banane manger

« Bahi a mangé de la banane »

1.2.1. La focalisation porte sur le sujet

La focalisation du terme en fonction de sujet se fait par passage en tête d'énoncé de ce terme, qui subit un abaissement tonal sur sa dernière syllabe.

(8) bāji-i li-à batē

Bahi Foc manger-Act banane

« C'est Bahi qui a mangé de la banane »

1.2.2. La focalisation porte sur l'argument objet

La focalisation de l'élément en fonction d'objet se fait par passage en tête de cet élément, qui subit un abaissement tonale sur sa dernière syllabe.

(9) bātē-ē bāji li-i (ē-ē lē jū)

banane Foc Bahi manger Act (être-Neg cela igname)

« C'est de la banane que Bahi a mangé » (Ce n'est pas de l'igname)

1.2.3. La focalisation porte sur le verbe

Lorsque le verbe est mis en focus, c'est l'ensemble de l'énoncé qui est concerné. Le verbe se dédouble et se projette alors en tête d'énoncé en même temps qu'il conserve sa place dans la construction prédicative. Comme nous l'avons indiqué pour l'abouré et le koulango, le verbe doit acquérir les propriétés d'un nominal pour pouvoir être mis en focus. Or en bété, le verbe, même placé en tête d'énoncé, ne semble pas être assez autonome dans cette position pour être mis en focus. Il ne peut donc se détacher de l'ensemble de l'énoncé pour être mis en focus, seul.

(10) li bāji li-à bātē

manger Foc Bahi manger-Act banane

« Bahi a mangé la banane (il ne l'a pas jetée) »

Contrairement au constituant nominal, le verbe ne subit ni transformation tonale, ni allongement vocalique.

1.3. Identification et modifications tonales

La mise en focus d'un constituant nominal consiste, d'un point de vue conceptuel, à singulariser le référent de ce constituant, à l'identifier parmi un ensemble de référents, comme celui auquel est attribué un rôle, une propriété dans un évènement donné. Syntaxiquement, cette identification se traduit par la

projection en tête d'énoncé du constituant nominal auquel est postposé le morphème [bà]. Autrement dit, l'identification d'un constituant nominal est inhérente à la mise en focus de ce constituant. Quand un nominal est mis en focus, il est nécessairement intégré dans un syntagme d'identification qu'il forme avec la copule qui lui est adjointe. Le syntagme d'identification se construit par postposition de $\alpha \equiv \alpha \uparrow \alpha$ à un constituant nominal au référent duquel est attribuée une qualité. Le constituant nominal mis en focus subit un abaissement tonal sur sa dernière syllabe. Cet abaissement tonal est provoqué par la marque d'identification [bà] qui peut se réduire à la dernière voyelle du nominal auquel elle est rattachée. Ainsi, après avoir provoqué l'abaissement du ton sur la dernière syllabe du constituant nominal mis en focus, le morphème d'identification s'efface tout en maintenant son ton bas. Celui-ci a alors besoin d'un support segmental qui est la copie de la dernière voyelle du constituant nominal mis en focus : d'où l'allongement de cette voyelle qui porte un ton bas.

(11) a. níkpè bà

homme Cop

níkpè bà

níkpè-è

b. gú bà

enfant Cop

gú bà

gú-ù

« C'est un enfant »

c. lɔ́kpwā bà

singe Cop

lɔ́kpwā bà

lɔ́kpwā-à

« C'est un singe »

Comme on peut le constater, les nominaux *nìkpē* « homme », *gũ* « enfant », *lɔ́kpwá* « singe » subissent un abaissement tonal et la voyelle de leur dernière syllabe s'allonge.

1.4. Restriction aspectuelle dans la morphologie du verbe

Outre la projection en tête d'énoncé du terme focalisé, la focalisation est marquée par une restriction aspectuelle au niveau de la morphologie du verbe. En haoussa, Caron (2000) relève l'exclusion des séries I de conjugaison (Accompli I, Inaccompli I, Aoriste) et l'apparition à leur place les Séries II (Accompli II, Inaccompli II, Futur) dans les constructions focalisées, les relatives et les interrogations partielles (Voir exemples 39a, 39b, 39c, pp 29-30).

La restriction aspectuelle se traduit en bété par l'exclusion de l'aspect perfectif dans la forme focalisée de l'énoncé. Il nous semble que le caractère préconstruit de la construction prédicative rend superflue la présence d'un morphème spécifique qui exprimerait le perfectif, cet aspect étant sous-entendu dans la construction prédicative (Comme nous l'expliquons dans le point 1.5 ci-dessous, l'énoncé focalisé résulte de l'imbrication d'une relation d'identification et d'une relation prédicative préconstruite). On comparera ci-dessous la forme focalisée d'un énoncé à l'aspect perfectif et les formes focalisées d'énoncés à l'aspect intentionnel et à l'aspect progressif.

(12) a. *bàjì jé batē ñ*

Bahi Perf banane manger

« Bahi a mangé de la banane »

b. *bàjì-ì ñ-à batē*

Bahi Foc manger-Act banane

« C'est Bahi qui a mangé la banane »

c. *batē-è bàjì ñ-ì*

banane Foc Bahi manger-Act

« C'est de la banane que Bahi a mangée »

Contrairement au morphème du perfectif, les autres marques aspectuelles sont maintenues dans les constructions

focalisantes et le morphème actualisateur est postposé au morphème aspectuel.

(13) a. bāji jī bātē fi

Bahi Int banane manger

« Bahi va (à l'intention de) manger de la banane »

b. bāji-i jī-à bātē fi

Bahi FocInt-Act banane manger

« C'est Bahi qui va (à l'intention de) manger de la banane »

c. bātē-ē bāji jī-à fi

banane Foc Bahi Int-Act manger

« C'est de la banane que Bahi a l'intention de manger »

(14) a. bāji wō bātē fi lē

Bahi Prog banane manger Prog

« Bahi est en train de manger de la banane »

b. bāji-i wō-à bātē fi lē

Bahi Prog-Act banane manger Prog

« C'est Bahi qui est en train de manger de la banane »

c. bātē-ē bāji wō-à fi lē

banane Foc Bahi Prog-Act manger Prog

« C'est de la banane que Bahi est en train de manger »

1.5. Focalisation comme imbrication de deux constructions prédicatives

Dans son analyse de la focalisation en haoussa, Caron (2000 : 28) fait remarquer que « *Ce qui est essentiel dans la focalisation c'est l'imbrication, la présentation dans un seul énoncé, d'un élément identifié (avec ou sans contraste) avec une place non instanciée d'une relation prédicative.* ». Partant de l'énoncé suivant : *maataa nē sukà gyaarà mootàata* « *Ce sont les femmes qui ont réparé ma voiture* », il soutient que dans la focalisation, il y a deux relations prédicatives : une relation prédicative (préconstruite) marquée par le prédicat, et une relation de repérage entre le terme focalisé et la relation prédicative préconstruite.

Dans l'énoncé haoussa ci-dessus, Caron désigne la séquence *akà gyaarà mootàata* « on a réparé ma voiture » ou « (on) a réparé ma voiture » comme étant la relation prédicative préconstruite, et le nom *maataa* « femmes » comme étant le terme identifié à la place vide dans la relation prédicative.

Cette analyse faite par Caron est, selon nous, applicable à la focalisation en bété. Considérons l'énoncé suivant dans lequel le sujet *báji* (nom propre de personne) est mis en focus : *báji-í lí-à bàtē* « C'est Bahi qui a mangé la banane ». La relation prédicative est, selon nous, la suivante : *(wá) jé bàtē lī* « (on) a mangé de la banane ». Cette relation prédicative est préconstruite, c'est-à-dire connue des interlocuteurs. La question ici est de savoir qui représente *wá* « on » qui a mangé de la banane ? D'où la question *ò lī bàtē nĩ* « qui a mangé de la banane ? ». La réponse à cette question sera *báji bā* « C'est Bahi ». On voit donc que Bahi est identifié à l'aide du morphème d'identification *[bā]* à une place vide dans la construction prédicative comme celui qui a mangé de la banane, et pas Séri, par exemple.

En suivant ce raisonnement, nous pouvons dire que l'énoncé *báji-í lí-à bàtē* « C'est Bahi qui a mangé de la banane » émane de la construction suivante :

(15) *báji bā lí-à bàtē*

Bahi Foc manger-Act banane

báji-í lí-à bàtē

« C'est Bahi qui a mangé de la banane »

En ce qui concerne l'énoncé *bàtē-è báji lī-ì* « C'est la banane que Bahi a mangée » où l'objet *bàtē* « banane » est mis en focus, nous posons comme relation prédicative préconstruite la construction suivante : *báji jé lī ()* « Bahi a mangé () ». Se pose alors la question de savoir ce que Bahi a mangé : *mānì báji lí-à nĩ* « qu'est-ce que Bahi a mangé ? ». La réponse à cette question sera *bàtē bā* « C'est de la banane (et pas du riz, par exemple) ». *bàtē* «banane» est donc identifié à l'aide de *[bā]* à la place vide dans la construction prédicative comme étant ce que Bahi a mangé, et non du riz par exemple.

Nous pouvons dire ici également que l'énoncé *bàtē-è báji lī-ì* « C'est de la banane que Bahi a mangé » émane de la construction suivante :

(16) *bātē Bā bāji ŋ-i*

banane Foc Bahi manger-Act

bātē-ē bāji ŋ-i

« C'est de la banane que Bahi a mangée »

L'hypothèse de l'imbrication d'une relation d'identification et d'une relation prédicative dans le processus de focalisation se vérifie lorsque l'on considère la structure des énoncés focalisés dans quelques langues appartenant, comme le bété, au groupe kru. En effet, dans les exemples ci-dessous (voir Marchese, 1983 : 180), on peut constater que dans les constructions focalisées de ces langues kru, la marque d'identification est postposée au nominal mis en focus.

Vata : nō mō loō nla

vin Foc enfant boire

« C'est du vin que l'enfant a bu »

Dida : ziki Bō ō jible

demain Foc elle Pot chanter

« C'est demain qu'elle va chanter »

Wobé : nmō mē jē ō

vin Foc il donner moi

« C'est du vin qu'il m'a donné »

Contrairement aux autres langues kru où le morphème d'identification est entièrement maintenu dans la construction focalisante, en bété, ce morphème se réduit à la dernière voyelle du nominal mis en focus, comme nous l'avons relevé plus haut. La structure de la construction focalisée en bété est à cet égard identique à celle de la construction focalisée en niabwa (langue kru) où comme en bété, le morphème d'identification se réduit à la dernière voyelle du terme mis en focus.

Niabwa : tōi-i tōō jū jigbē

maître-Foc enseigner enfant petit

« C'est le maître qui enseigne l'enfant »

Nous pouvons donc dire que comme en haoussa, l'opération de focalisation en bété découle de l'imbrication de deux relations prédicatives : une première marquée par le prédicat de l'énoncé de base, une seconde marquée par l'identification du focus par le morphème $\square\acute{b}\acute{a}\square$, qui permet de définir un terme de l'énoncé en l'identifiant par rapport à un autre.

1.6. Récapitulation des contraintes syntaxiques et morphologiques

La focalisation d'un constituant d'énoncé engendre les contraintes syntaxiques et morphologiques suivantes :

- projection en début d'énoncé du constituant mis en focus ;
- adjonction de $|\acute{b}\acute{a}|$ au constituant nominal qui permet d'identifier ce dernier et provoque une modification tonale (abaissement tonal) sur sa dernière syllabe ;
- réduction du morphème d'identification $|\acute{b}\acute{a}|$ à la voyelle finale du constituant nominal mis en focus, qui subit un allongement ;
- restriction aspectuelle dans la conjugaison du verbe se manifestant par l'exclusion du morphème de l'accompli ou perfectif ;
- apparition dans l'énoncé focalisé d'un morphème actualisateur qui se rattache par défaut au verbe ou à un morphème aspectuel, si celui-ci est présent dans l'énoncé.

2. Rapport avec les propositions relatives et interrogations partielles

Les contraintes syntaxiques et morphologiques qui accompagnent l'opération de focalisation se retrouvent également dans les propositions relatives et les interrogatives partielles : la dislocation à gauche du constituant nominal mis en valeur, la transformation tonale que subit ce constituant nominal, la restriction aspectuelle marquée par l'exclusion du perfectif, l'apparition d'un morphème actualisateur se rattachant soit au verbe, soit à une marque aspectuelle. Pour relever les similitudes entre la focalisation, la proposition relative et l'interrogation partielle, analysons ces trois types de construction à partir de l'énoncé suivant :

Soit l'énoncé *bájí lī bátē* « Bahi mange de la banane »

2.1. L'interrogation partielle

A partir de cet énoncé, on peut obtenir deux types de question : Une question totale, une question partielle.

Question totale

(17) *báji lí bátē ní*

Bahi manger banane Int

« Est-ce que Bahi mange de la banane ? »

A cette question, nous avons deux réponses possibles : *ññ*, *báji lí bátē* « Oui, Bahi mange de la banane » ou *bébéé, báji ní lí bátē* « Non, Bahi ne mange pas de la banane ».

Dans la réponse à la question totale, le nominal *báji* (nom propre de personne) ne subit ni transformation tonale, ni allongement de la voyelle de sa dernière syllabe. En revanche, dans les réponses aux questions partielles (voir exemples (18) et (19) ci-dessous), les constituants nominaux sur lesquels porte l'interrogation, en l'occurrence *báji* (nom propre de personne) et *bátē* (banane) subissent une transformation tonale et la voyelle de leur dernière syllabe s'allonge. Cela est dû, selon nous, à l'identification dont ces nominaux font l'objet dans l'interrogation partielle. On peut dire que le nominal sur lequel porte la question est suivi de la marque d'identification [bà] qui a sur lui un effet de focalisation. A en croire Creissels (2006 b :177), l'adjonction d'une marque de focalisation à un constituant interrogatif s'observe dans d'autres langues africaines, en bambara notamment : « *En bambara, le questionnement in situ est la seule façon possible de construire des demandes de précision ; on peut éventuellement ajouter à l'interrogatif une marque de focalisation, mais comme en bambara, la focalisation se fait aussi in situ, cela ne change rien à la construction de la phrase* ». En bété, le constituant interrogatif est traité de la même façon que le constituant qui lui correspond dans une phrase assertive où ce constituant ferait l'objet de focalisation : il est placé à la marge gauche de l'énoncé et est immédiatement suivi du morphème [bà], marque de focalisation, tout comme le serait un constituant nominal mis en focus dans un énoncé assertif. En effet, les questions partielles sont assimilables à des demandes de précision qui requièrent de l'interlocuteur la répétition, voire la confirmation en ce qui concerne l'identification du référent d'un constituant, laquelle identification a déjà été fournie par le contexte.

Question partielle (demande de précision)

L'interrogation porte sur le sujet

(18) bāji-i fi-à bātē nī

Bahi manger-Act banane Int

« Est-ce Bahi qui a mangé de la banane ? »

Réponses :

nī, bāji-i fi-à bātē « Oui, c'est Bahi qui a mangé de la banane »

bābā, bāji-i nī bātē fi, sēi bā « Non, ce n'est pas Bahi qui a mangé de la banane, c'est

Sēi »

L'interrogation porte sur l'objet

(19) bātē-ē bāji fi-à nī

« Est-ce de la banane que Bahi a mangé ? »

Réponses :

nī, bātē-ē bāji libā « Oui, c'est de la banane que Bahi a mangée. »

bābā, bātē-ē bāji nī-ē fi, pi bā « Non, ce n'est pas de la banane que Bahi a mangée, c'est
de l'igname. »

L'interrogation porte sur le verbe (l'ensemble de l'énoncé)

(20) libā jīfi-à bātē nī

manger bahi manger- Act banane Int

« Bahi a-t-il mangé la banane ? », sous-entendu « Ne l'a-t-il pas jetée ? »

2.2. La proposition relative

La relativisation porte sur le sujet

(21) bāji ō fi-à bātē ...

Bahi qui manger-Act banane

« Bahi qui a mangé de la banane ... »

La relativisation porte sur l'objet

(22) bāte-ē bāji ŋ-a ...

banane que Bahi manger-Act

« La banane que Bahi a mangé ... »

Les deux exemples ci-dessus sont des propositions relatives restrictives. Dans le premier exemple, on suppose qu'il y a plusieurs personnes en présence et parmi celles-ci, il est question d'un certain Bahi qui a mangé la banane. Ici c'est Baji qui a mangé la banane dont il est question et non un autre individu. Dans le second exemple, on parle également d'une banane, celle que Bahi a mangée et non de quelque chose d'autre. Dans les relatives restrictives ci-dessus, les référents des nominaux Bahi et bananes sont donc identifiés, désignés parmi d'autres référents proches.

Comme on peut le remarquer, le nominal mis en relief par la question, la focalisation et la relativisation subit un abaissement tonal sur sa dernière syllabe. En outre, dans les trois types de construction, on note l'apparition d'un morphème |a| (actualisateur) qui actualise la focalisation, la relative ou l'interrogation (voir Marchese, 1983). On peut dès lors se demander le lien qui existe entre elles.

3. Focalisation, interrogation partielle et relative : Quelle base syntaxique?

3.1. Les constructions pseudo-clivées

Pour mettre en focus un constituant nominal, la langue peut utiliser des phrases comme en français « *Celui qui m'a frappé, c'est Jean* ». Il s'agit des constructions qui permettent d'identifier le référent d'un constituant nominal en utilisant les possibilités offertes par la relativisation. Creissels (2006 b :123) appelle ces constructions « *Constructions pseudo-clivées* ».

(23) ɔ̃ ʔbā-ā nā dāgū Bāji Bā

celui tuer-Act ton frère Bahi Foc

« Celui qui a tué ton frère, c'est Bahi »

(24) ɔ̃ pā-ā sēri diēmā wīgō Bā

Ce qui jeter-Act Séri prison dans vol affaire Foc

« Ce qui a envoyé Séri en prison, c'est une histoire de vol »

A partir des constructions pseudo-clivées ci-dessus, on peut obtenir les constructions clivées correspondantes ci-dessous par dislocation à gauche du constituant nominal dont le référent est identifié par la copule [bà].

3.2. Les constructions clivées

Les constructions clivées sont des constructions focalisantes dans lesquelles on peut reconnaître une prédication d'identification combinée à une construction qui ressemble plus ou moins à une relativisation (Creissels, 2006 b).

(25) *bàjì bà lĩbǎ-à nà dàgǔ*

Bahi Foc tuer-Act ton frère

bàjì-ì lĩbǎ-à nà dàgǔ

« C'est Bahi qui a tué ton frère »

(26) *wĩgbō bà pǎ-à sǎĩ diēmǔ*

vol affaire Foc jeter-Act Séri prison dans

wĩgbō-ò pǎ-à sǎĩ diēmǔ

La construction clivée constitue, de notre point de vue, la base commune à partir de laquelle se construisent la focalisation, la relative et l'interrogation partielle. Soit l'énoncé :

(27) *bàjì jē bātē ĩ* « Bahi a mangé de la banane »

3.2.1. La focalisation, la relativisation et la question partielle portent sur le sujet *bàjì*

A partir de l'énoncé, on peut obtenir la construction pseudo-clivée suivante :

ò lĩ-à bātē bàjì bà « Celui qui a mangé la banane, c'est Bahi ». De cette construction pseudo-clivée, nous dérivons la construction clivée suivante par projection à la marge gauche du constituant mis en focus, suivi de la marque d'identification :

bàjì bà (ò) lĩ-à bātē « C'est Bahi, (celui) qui a mangé la banane ». A partir de cette construction clivée, on déduira I) la proposition relative *bàjì-ì ò lĩ-à bātē* « Bahi qui a mangé de la banane » suite à la réduction du morphème de l'identification à la dernière voyelle du nominal *bàjì*, II) la construction focalisée *bàjì-ì lĩ-à bātē* « C'est Bahi qui a mangé la banane » par suppression du pronom relatif, III) la question partielle *bàjì-ì lĩ-à*

bàtē nĩ « Est-ce Bahi qui a mangé ? » par adjonction du morphème interrogatif *nĩ*.

3.2.2. La focalisation, la relativisation et l'interrogation partielle portent sur le terme *bàtē* en position d'objet

La même analyse reste valable pour obtenir de la construction pseudo-clivée *è bájí lĩ-à bátè bà* « ce que Bahi a mangé, c'est de la banane », puis de la construction clivée *bátè bà è bájí lĩ-à* « C'est de la banane, ce que Bahi a mangé », I) la proposition relative *bátè-è è bájí lĩ-à* « La banane que Bahi a mangée », II) la construction focalisée *bátè bà è bájí lĩ-à* « C'est de la banane que Bahi a mangé », III) la question partielle *bátè-è bájí lĩ-à nĩ* « Est-ce la banane que Bahi a mangée ? »

Conclusion

La focalisation est une opération discursive de mise en valeur de constituant d'énoncé. La présente étude met plutôt l'accent sur l'aspect syntaxique de cette opération. En bété, la focalisation est marquée par le morphème [bà] qui est à la fois une marque d'identification du constituant mis en focus et une marque d'actualisation de focalisation. La focalisation concerne en priorité les constituants nominaux. Ceux-ci, lorsqu'ils sont mis en focus, se placent en tête d'énoncé où ils sont identifiés par le morphème [bà] avec lequel ils forment un syntagme d'identification. Ceci nous amène à analyser l'énoncé focalisé comme résultant de l'imbrication d'une relation d'identification et d'une relation prédicative préconstruite. L'opération de focalisation laisse apparaître divers changements dans la structure de l'énoncé focalisé. Ceux-ci concernent les modifications tonales sur la dernière syllabe du constituant nominal focalisé, la réduction du morphème [bà] à une copie de la dernière voyelle du constituant auquel il succède immédiatement. Ces contraintes syntaxiques et morphologiques se retrouvent dans les relatives et les interrogations partielles. Dans ces deux dernières constructions, les nominaux mis en relief par la relativisation, la question partielle se placent également à la marge gauche et sont identifiés à l'aide de [bà]. L'étude de la structure de l'énoncé focalisé, de la proposition relative et de l'interrogation partielle montre que ces trois constructions ont en commun le domaine conceptuel de l'identification d'un référent qui est marquée par le morphème [bà]. Cette valeur conceptuelle commune se matérialise par diverses manifestations syntaxiques ayant comme source de base la construction pseudo-clivée.

Liste des abréviations :

Act : Morphème actualisateur

Cop : Copule

Foc : Morphème de focalisation

Int : Aspect intentionnel

Perf : Aspect perfectif

Prog : Aspect progressif

Références bibliographiques

CARON B., 2000, « Assertion et préconstruit : topicalisation et focalisation dans les langues africaines », dans Carron B (éd.), *Topicalisation et focalisation dans langues africaines*, Louvain-Paris, 7-42.

CREISSELS D., 2006 (a), *Syntaxe générale ; une introduction typologique 1. Catégories et constructions*, CACHAN-CEDEX, Lavoisier 14, rue de Provogny F- 94236.

CREISSELS D., 2006 (b), *Syntaxe générale ; une introduction typologique 2. Catégories et constructions*, CACHAN-CEDEX, Lavoisier 14, rue de Provogny F- 94236.

GADOU H., 1992, *Quelques aspects des processus phonologiques, morphologiques et énonciatifs de la langue yaouré, Tome II*. Doctorat d'Etat ès Lettres et Sciences Humaines, Université Paris VII.

KRA K. A. E., 2013, « L'opération de focalisation en koulango », dans *Revue de Littérature et d'Esthétique Négro-Africaine* n° 13, CRES, Université Félix Houphouet-Boigny, Abidjan-Cocody, 180-193.

MARCHESE L., 1983, *Atlas linguistique kru. Essai de typologie*. Institut de Linguistique Appliquée, Université d'Abidjan.

N'GATTA K. E., 2014, « La focalisation et la topicalisation en abouré » dans *Cahiers ivoiriens de recherches linguistiques(CIRL) n° 36*. Institut de Linguistique Appliquée, Université Félix Houphouet-Boigny, Abidjan-Cocody, 45-65.

SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIÉTÉ

LES ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES DES CONFLITS ENTRE ACTEURS PRIVÉS ET PUBLICS DANS LA GESTION DU FONCIER ET LA PRODUCTION DE L'ESPACE URBAIN TOGOLAIS

GUEZERE Assogba*

Résumé

L'absence des politiques foncières et de logement au Togo a développé le système d'auto-construction dans toutes les villes et chaque citoyen veut avoir sa propre maison. La hausse du prix des terres dans les centres urbains, oblige les nouveaux acquéreurs à se rabattre sur les périphéries où les parcelles ont une faible valeur marchande. Ils y construisent en désordre sans titre foncier ni permis de construire dans les réserves administratives et les emprises des infrastructures urbaines sur fond de litige foncier et de risque d'expropriation. Cet article tente donc de montrer comment le foncier urbain oppose acteurs privés et publics autour des enjeux socio-économiques. Sont mises en évidence les jeux conflictuels entre les propriétaires privés et les acteurs publics. L'enjeu socio-économique du foncier urbain est analysé dans une optique nationale et aborde la nécessité de l'élaboration de politiques et de cadres réglementaires et institutionnels adéquats pour régler les problèmes fonciers.

Mots-clefs: Togo, conflit foncier, espace urbain, acteurs publics

Abstract

The lack of the land policies and housing in Togo developed the system of self-help housing in all the cities and each townsman wants to have his own house. The rise of the price of the grounds in the urban centers obliges the new purchasers to be folded back on the peripheries where the parcel of land is cheap. They build houses in disorder without land title nor permit building in the administrative reserves with risk of expropriation. This article tries to show how the urban land opposes private and public actors around the socio-economic stakes, inhibiting all public actions which fall under the durable urban development. We highlight the conflict between the private owners and the public actors. The socio-economic stake of land urban is analyzed in a national point of view and approaches the need for making of policies and lawful and institutional frameworks adequate to regulate the land problems.

Key words: Togo, land conflict, urban space, public actors

Introduction

Les dynamiques foncières dans les villes africaines engendrent depuis trente ans un bilan préoccupant à cause de la

* Université de Kara, Département de Géographie, Email : guezereassogba@gmail.com / guezere1970@yahoo.fr

croissance urbaine considérable qui n'est pas suffisamment accompagnée des équipements et des aménagements nécessaires pour assurer aux habitants un cadre de vie décent. Les marchés fonciers non régulés aggravent les inégalités face à l'accès aux ressources urbaines (solidarités, services, emplois, marchés, etc.), notamment en termes de distance (Bertrand, 2010). Le Togo fait partie de ce vaste mouvement d'urbanisation rapide dont la pression humaine sur le foncier et l'aménagement urbain est une préoccupation. La terre est devenue, aujourd'hui, un moyen de production, de spéculation et de pouvoir. C'est un bien marchand avec une dimension économique très forte qui met en conflit ou en alliance, selon les intérêts et les enjeux du moment, Etat, collectivités détentrices du foncier et demandeurs du foncier pour divers besoins (GCI/DATA, 2012). Dans toutes les moyennes et grandes villes, il n'y a pas une bonne planification urbaine et une administration adéquate des biens fonciers en bonne et due forme alors que c'est cela qui devrait contribuer à la création de richesses et à la réduction de la pauvreté et des inégalités. La terre devient un enjeu et la spéculation se généralise. Certes, l'élaboration des titres fonciers est théoriquement le seul cadre qui garantit l'appropriation d'un espace urbain. Mais dans la réalité et les pratiques, les marchés fonciers coutumiers et informels sont fortement actifs et dynamiques et dominant de ce fait, la sphère des transactions immobilières urbaines (ONU-Habitat, 2011) comme partout en Afrique.

Comme conséquence, l'utilisation et la gestion des terres pour le développement urbain sont confrontées à de nombreux besoins et exigences concurrentes opposant d'une part, propriétaires privés et acquéreurs et d'autre part, acteurs publics et habitants dans une certaine forme d'anarchie. Ces besoins divers et pourtant complémentaires exigent un cadre de coordination et d'intégration efficace et une bonne politique de planification foncière qui fait défaut pour le moment au Togo. La législation foncière et domaniale actuelle est la résultante des actes juridiques et des pratiques foncières développées au Togo par les colonisateurs et par le législateur togolais depuis l'indépendance en 1960. Elle paraît complexe du fait de la juxtaposition du droit coutumier qui régit le terrain rural et reconnaît la propriété collective et du droit moderne qui permet aux propriétaires de mener à terme une procédure de lotissement et de vendre légalement des lots. Illégalité et « informalité » se développent dans les villes avec l'absence de contrôle et la transgression des textes avec la complicité de certains

fonctionnaires qui facilitent spéculation et abus. A Lomé et dans les villes moyennes togolaises concernées par cette étude, on constate actuellement que les ressources foncières se raréfient et sont de plus en plus convoitées du fait du fort accroissement de la population urbaine ; ce qui a aussi fait grimper la valeur des terrains urbains, dans les zones périurbaines et même dans les zones rurales proches. Du coup, ces villes connaissent une rapide croissance sans aucun aménagement alors que le développement urbain durable doit prendre en compte une gestion efficace du foncier qui offre aux habitants des logements décents bien desservis par les infrastructures et services.

Comment lutter contre la spéculation foncière et mettre un terme à l'anarchie qui règne sur le marché foncier togolais pour favoriser le développement urbain ?

L'objectif de cet article est donc de montrer comment le foncier urbain oppose acteurs privés et publics autour des enjeux socio-économiques différentiels, empêchant les décideurs d'engager des actions publiques qui s'inscrivent dans le développement urbain durable. Nous mettons en évidence les jeux conflictuels entre les propriétaires privés qui sont mus par le besoin de construire leurs maisons, et les acteurs publics qui ont de la peine à obtenir des réserves administratives pour mettre en place des services. L'enjeu socio-économique du foncier urbain est analysé dans une optique nationale et aborde l'importance de l'élaboration de politiques et de cadres réglementaires et institutionnels adéquats. Bref, à travers l'étude de l'accès au sol, des usages et de la gestion, nous mettons en lumière les concurrences, les stratégies et autres conflits qui entourent les territoires de la ville togolaise.

La méthodologie de ce travail est basée sur l'analyse documentaire, notamment sur les recueils de texte législatifs exploités au niveau des institutions centrales impliquées dans la gestion foncière et urbaine. Ont également été exploités le document portant sur l'étude diagnostique de l'élaboration d'un avant-projet du code foncier au Togo publié en 2012 et le rapport portant sur le Grand Lomé publié en 2011. Ces documents qui offrent une bonne connaissance du système foncier actuel comportent plusieurs commentaires sur les textes et législations en matière de production et de gestion de l'espace urbain. Des entretiens qualitatifs ont été réalisés auprès des acteurs impliqués dans les transactions foncières à savoir les acteurs publics, les géomètres, les propriétaires terriens, les démarcheurs et les acquéreurs de parcelles dans les villes de Lomé, Sokodé,

Atakpamé, Kara et Dapaong pour avoir une idée sur l'ampleur des problèmes fonciers et sur les différents contours du phénomène de la double vente. Mais l'analyse a été focalisée sur Lomé parce que les problèmes fonciers se posent avec une faible ampleur dans les villes moyennes.

Le travail a été articulé autour de cinq axes. Après une brève description du contexte urbain togolais, nous montrons d'abord que la production de l'espace urbain est faite par les propriétaires coutumiers. La troisième partie porte sur les jeux d'intérêt conflictuel des différents acteurs autour du marché foncier dans un contexte d'impuissance du pouvoir public qui est également victime d'occupation anarchique de ses réserves administratives. Pour comprendre le conflit foncier urbain, nous analysons dans la cinquième partie l'enjeu socio-économique que représente un terrain pour le citoyen togolais mû par le désir d'avoir sa propre maison même s'il n'y a pas les équipements socio-collectifs.

1. De l'urbanisation rapide à la problématique de la spéculation foncière urbaine dans les villes togolaises

Le foncier joue un rôle déterminant dans la réalisation d'un développement urbain durable. Les politiques, les lois et pratiques régissant son utilisation et sa gestion déterminent enfin de compte les résultats en matière de développement urbain et de logement. Il importe donc de décrire brièvement l'urbanisation au Togo avant d'aborder les questions foncières.

Le phénomène urbain au Togo est un fait récent puisqu'il ne date véritablement que du début du XX^e siècle. Depuis 1960, l'urbanisation a connu, comme partout en Afrique subsaharienne, une croissance rapide bien supérieure à celle de l'ensemble de la population mais avec une intensité inégale d'une région à une autre. Le poids démographique urbain a évolué de 118 419 habitants en 1960 à 2 339 375 habitants en 2010, soit un solde total de 2 220 956 personnes, correspondant à un taux d'accroissement annuel moyen de 10,83. Selon la DGSCN¹⁰, la part de la population urbaine dans la population totale du Togo a progressé de 10 % en 1960 à 37,7 % en 2010 et devrait dépasser 55 % d'ici à 2030. Ainsi, même si le Togo n'est pas encore urbanisée à 50 %, son taux de croissance urbaine actuel de 4,3 % est l'un des plus élevés du monde comme le sont les autres pays

¹⁰ Direction Générale des Statistique et de la Comptabilité Nationale. C'est la seule Institution publique chargée d'organiser le recensement de la population et de l'habitat et de faire des estimations. Elle est devenue, depuis quelques années, l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED)

de l'Afrique subsaharienne. Malgré le taux d'urbanisation de 37,7 %, il existe des disparités dans la mesure où certaines régions ont déjà dépassé 50% comme l'indique le tableau 1.

Tableau 1. Distribution de la population urbaine selon les
régions du Togo en 2010

Régions	Proportion par rapport à la superficie nationale (%)	Population totale	Population urbaine	Taux d'urbanisation
Maritime	11	2 599 955	1 610 020	61,9 %
Plateaux	30	1 375 165	271 038	19,7 %
Centrale	23	617 871	152 107	24,6 %
Kara	21	769 940	184 693	24,0 %
Savanes	15	828 224	116 637	14,1 %
Total Togo	100	6 191 155	2 334 495	37,7 %

Source : DGSCN, 2011

Ce tableau montre que la population urbaine par région est très inégalement répartie. De la côte jusqu'au nord du pays, son intensité diminue. Au sud du pays, le tissu urbain est relativement dense dans la région Maritime à cause de Lomé qui concentre l'essentiel de la population urbaine avec un taux d'urbanisation 62 %. Dans le même temps, la région des Savanes, à l'extrême nord, est l'une des plus rurales des régions avec un taux d'urbanisation de 14 %.

Le réseau urbain est essentiellement composé de 28 petites villes de moins de 40 000 habitants et 7 villes de plus de 50 000 habitants. L'analyse sera focalisée sur les villes togolaises de plus de 50 000 habitants dont la pression humaine est importante comme l'indique le tableau 2 ci-après :

Tableau 2 : Les villes de plus de 50 000 habitants où se posent
les problèmes du foncier

Nom de la ville	Statut	Population	Taux de croissance annuel moyen 1980- 2010
Lomé	Capitale nationale	1 477 660	4,1
Tsévié	Capitale régionale	54 474	3,1
Atakpamé	Capitale régionale	69 261	3,3
Kpalimé	Capitale préfecturale	75 084	3,1
Sokodé	Capitale régionale	95 070	2,4
Kara	Capitale régionale	94 878	3,7
Dapaong	Capitale régionale	58 071	3,1

Source : DGSCN, 2010

A part Lomé, la capitale nationale, qui compte aujourd'hui près de 1,5 million d'habitants, on a les villes petites et moyennes de moins de 100 000 habitants qui structurent le réseau urbain (tableau 2). L'absence des grandes villes peut s'expliquer par le fait que le Togo est en fait un petit pays de 56 600 km² pour une population totale de 6,2 millions d'habitants en 2010. Après Lomé, les villes moyennes regroupent un total de 446 800 habitants, soit 7,2 % des Togolais et 19,1 % des citadins. L'émergence de cette mégapole depuis l'époque coloniale à la tête du réseau urbain national est à mettre en relation avec la construction de l'Etat togolais après les indépendances, dont l'attrait des populations rurales et des sans emplois a entraîné l'extension. Si les études sur le foncier concernaient surtout les zones rurales dans les années 1980, elles se focalisent aujourd'hui de plus en plus sur la ville¹¹ du fait de leur croissance rapide. Or, à l'interface entre le politique, le spatial et le sociétal, le foncier urbain se présente comme une entrée pertinente pour comprendre les mutations qui s'opèrent dans les villes africaines (Aurelia,

¹¹ Dans les années 1980-1990, l'ouvrage de E. Le Bris, E. Le Roy, F. Leimdorfer, ainsi que les écrits de J.-L. Piermay font références. Certains travaux plus récents traduisent les intérêts et enjeux que constitue le foncier urbain. Voir à ce sujet les recherches menées par M. Bertrand, J.-F. Tribillon et A. Rochegude et les différents rapports de ONU-HABITAT sur le foncier urbain.

2011 : 12). Dans les villes moyennes concernées¹² et à Lomé, l'accès à la terre est rendu de plus en plus difficile par les exigences potentiellement concurrentes du logement, de l'infrastructure, des activités informelles et de l'agriculture sans aucune considération pour l'aménagement d'espaces ouverts et de zones vertes. L'une des principales difficultés associées à la fourniture de logements est le coût des terrains qui est exorbitant. On constate actuellement que du fait du fort accroissement de la population urbaine, les ressources foncières deviennent rares et sont de plus en plus convoitées, ce qui a fait grimper les prix des terrains dans les zones périurbaines.

L'absence de mesures efficaces dans la gestion foncière favorise l'acquisition des parcelles à des fins spéculatives ou d'immatriculation pour une mise en valeur différée. La taxe sur les propriétés immobilières non bâties ou insuffisamment bâties qui devrait décourager ces comportements des spéculateurs n'est pas appliquée. Elle favorise plutôt le lotissement par anticipation qui ne répond à aucune demande réelle, ce qui justifie l'extension horizontale et anarchique des villes. Le cas actuel de la ville de Lomé est très illustratif parce qu'elle dispose encore de beaucoup de parcelles à l'intérieur de son périmètre mais paradoxalement, elle est obligée de s'étendre hors de ce périmètre pour satisfaire toute nouvelle demande foncière. Les parcelles de ce stock spéculatif sont souvent mises en location pour l'agriculture urbaine ou pour accueillir des garages automobiles. Quelques unes demeurent inutilisées et attendent la viabilisation des quartiers où elles sont situées, pour être revendues à des prix prohibitifs sans que l'Etat ou la commune qui finance les coûts de viabilisation ne tire profit de la transaction.

Finalement, le spéculateur, d'une part, ne paie aucun impôt, pendant la période où il thésaurise la parcelle et, d'autre part, il ne paie non plus rien sur les transactions foncières lors de la revente à prix excessif. Les opérations de viabilisation urbaines sont alors faites à fonds perdu à cause de l'absence d'aménageur foncier et de promoteur immobilier ; ce qui fait que l'Etat ne récupère rien de l'investissement ainsi réalisé. Au regard des revenus tirés de la rente foncière par les propriétaires et surtout les spéculateurs, certaines collectivités ne possédant plus de patrimoine foncier se lancent dans diverses transactions foncières douteuses : double vente de parcelle déjà acquise, ventes illégales

¹² Il s'agit des six villes moyennes de moins de 100 000 habitants listés dans le tableau 2. En réalité, la pression foncière y est faible et les problèmes fonciers sont moins prégnants. L'analyse sera plutôt axée sur Lomé où les manifestations du conflit foncier sont évidentes.

de parcelles d'autrui, remise en cause de propriétés légalement reconnues par la justice avec la complicité des acteurs véreux.

Tous ces aspects seront développés dans cet article. Mais d'abord, nous allons analyser le monopole qu'ont les propriétaires coutumiers dans la production de l'espace urbain.

2. Du monopole des propriétaires terriens à l'inefficacité de l'Etat dans la production de l'espace urbain

Le foncier togolais répond à des logiques originales, parfois fort éloignées de celles observées en Europe. Derrière le chaos apparent et le sentiment que tout relève du secteur informel, il existe une organisation, des codes et une manière de procéder intériorisés par les individus (Armelle, 2006) qu'aborde cette section. Avant d'être mis à la disposition de nombreux demandeurs qui veulent bâtir, tout espace urbain devrait en principe faire l'objet de viabilisation ou du moins être loti par les services techniques du ministère de l'urbanisme et de l'habitat. En principe, il revient à l'Etat d'organiser et de promouvoir la production d'espaces urbains. Selon l'article 27 du décret n°2006-011/PR du 8 février 2006 portant attributions et organisation du ministère de la ville, la direction générale de la cartographie et du cadastre est chargée de « *l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique foncière nationale en matière d'information géographique et foncière* ». A ce titre, il lui revient de planifier, de contrôler et de coordonner l'ensemble des activités foncières et cadastrales. Elle est chargée de la confection et de la gestion des documents et plans cadastraux relatifs à la conservation de la propriété foncière, de la mise en place et de la gestion du système d'information foncière et du contrôle de l'exécution des lotissements.

C'est ainsi que la Direction Générale de l'Urbanisme et de l'Habitat (DGUH¹³) a été créée pour planifier l'extension de la ville et concevoir les lotissements en prévoyant des réserves administratives destinées aux futurs équipements collectifs. La nouvelle formule de la DGUH théoriquement valable, pose pourtant un problème majeur. Les taxes très élevées à payer par les propriétaires et les collectivités avant l'obtention de l'extrait du lotissement approuvé les obligent à procéder par une sorte de troc qui consiste à contacter un géomètre privé pour faire un

¹³ Créé par décret n°77-194 du 12 octobre 1977, elle a pour objectif principal d'appliquer la politique du gouvernement en matière d'urbanisme et d'habitat et d'apporter à celui-ci les éléments de décision. Sa mission est d'élaborer les schémas directeurs et les plans d'occupation des sols et d'élaborer les textes réglementaires en matière d'urbanisme. Elle établit également les programmes d'habitat.

premier lotissement illégal. Ce lotissement clandestin a un double avantage pour le propriétaire dans la mesure où il permet à moindre frais d'estimer le nombre de lots à mettre sur le marché et de proposer des lots aux acquéreurs conscients du risque qu'ils courent. Le géomètre est rémunéré en nature c'est-à-dire qu'il reçoit des lots en compensation du travail effectué. Une fois que la collectivité a pu rassembler les fonds à partir des lots clandestins bradés, elle s'adresse à la Direction du Cadastre pour les visas du plan et à la préfecture pour se faire un titre de propriété ou certificat administratif. Elle s'adresse ensuite à la DGUH pour l'obtention de l'extrait de plan de lotissement lui donnant désormais le feu vert pour opérer librement les transactions foncières.

Malheureusement, plusieurs lots sont souvent vendus dans l'illégalité parce que le marché foncier fonctionne en toute liberté malgré la législation foncière. Seules les familles et les collectivités jouissent du droit de propriétaires coutumiers et ont le monopole de la vente des terrains. Dans toutes les régions togolaises, la terre est la propriété collective de la famille ou du lignage. C'est au patriarche que revient la charge de répartir la terre entre les membres selon leurs besoins pour les cultures. Tant qu'une famille utilise le terrain, elle en est effectivement la propriétaire. Après usage, le même terrain pouvait revenir, sans contrepartie, à un autre membre du groupe et cette cession est gratuite. Même aux étrangers, il leur était également cédé gratuitement des lopins de terres disponibles mais ils n'ont que le droit de les cultiver et d'en jouir des fruits. C'est dire que les ventes de terrains n'étaient pas pratiquées. Mais depuis la colonisation et surtout après l'indépendance du Togo le 27 avril 1960, ces pratiques coutumières ont subi considérablement l'influence du système foncier colonial basé sur l'appropriation privative du sol. On a assisté à l'effritement de la notion de propriété collective qui s'est substituée peu à peu aux formes de propriété individuelle autour des villes. Désormais, la terre possède une valeur marchande et l'octroi d'un terrain par le possesseur foncier prend la forme d'une cession définitive. Selon Marguerat (1993 : 348), l'appropriation foncière individuelle du sol urbain s'est faite, à l'origine, par les premiers négociants africains. Ceux-ci, très tôt, surent revendre et louer, jouer sur l'offre et la demande, bref transformer les terrains en une marchandise comme une autre, comme un moyen de gagner de l'argent. Quand l'administration coloniale allemande installa à Lomé sa capitale en 1897, elle se trouvait donc devant une ville

toute constituée, entièrement appropriée (Marguerat, idem). Elle n'a fait qu'entériner pleinement l'appropriation privée du sol urbain. C'est surtout avec l'indépendance en 1960 que la croissance urbaine s'est accélérée sans une politique de logement, obligeant les populations à s'engager vers la course au « chez ». Selon le même auteur, c'est à la génération de l'entre-deux-guerres que remonte ce culte du « chez », cet attachement viscéral du Loméen à sa maison. Celle-ci était et reste l'expression de sa réussite, le signe nécessaire de son accession au rang des hommes mûrs. A ce propos il écrit: *«A Lomé, la pression de l'opinion publique exige que l'homme de 40 ans qui n'a pas échoué soit propriétaire de sa maison. C'est dans sa propre maison que doit se faire la cérémonie la plus importante de la vie sociale. Les statistiques montrent qu'avant l'âge de 40 ans, les deux-tiers des chefs de famille sont locataires et que la proportion s'inverse puis l'écart s'accroît au-delà de 40- 45 ans »* (Marguerat, 1986). Les premiers occupants ruraux ont commencé par morceler leurs biens fonciers et à les vendre pour répondre à la demande croissante des citadins. Lomé, Tsévié, Atakpamé, Sokodé, Kara, Dapaong sont les principales villes togolaises dont, malheureusement, la croissance n'a pas été planifiée. Elles ne disposent pas de documents d'urbanisme récents tels que les schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme ou de plan directeur d'urbanisme, qui permettent de planifier l'occupation de l'espace à moyen et long termes et de discipliner la croissance spatiale. Certes, l'Agence d'Equipement des Terrains Urbains (AGETU) créée en 1977 avait pour rôle de procéder en exclusivité au lotissement, acquérir des terrains et les céder aux particuliers et aux sociétés immobilières à un prix officiel raisonnable fixé par l'Etat et exercer enfin un droit de préemption pour l'acquisition des terrains à bâtir. Mais elle a été dissoute sept ans après sa création pour cause d'inefficacité et surtout dans le cadre du programme d'ajustement structurel qui avait à l'époque exigé la fermeture des entreprises budgétivores. Restructurée la même année après sa création en 1970, la Société immobilière togolaise (SITO) devait s'appuyer sur les lotissements de l'AGETU pour construire 500 logements par an au profit des catégories sociales moyennes et à bas revenus. Avant sa dissolution en 1998, la SITO n'a réussi qu'à mettre en place un habitat planifié constitué de logements très modernes clé en main et habitées par les cadres, les hommes d'affaires et les riches. Il est évident que ces villas luxueuses ne répondaient pas aux objectifs sociaux d'un Habitat à Loyer Modéré pour tous parce

qu'elles sont trop onéreuses et donc inaccessibles à la majorité de la population.

L'absence d'espaces constructibles et la hausse du prix des terres dans les centres urbains, obligent les nouveaux acquéreurs à se rabattre sur les périphéries, parfois sur des sites inondables dont les parcelles ont une faible valeur marchande. Ils y construisent en désordre sans titre foncier¹⁴ ni permis de construire, sur fond de litige foncier, mettant ainsi leur vie en danger et violant systématiquement les réserves administratives et les emprises des infrastructures urbaines. Depuis l'année 2000, tout a été vendu à Lomé et dans les villes moyennes qui n'ont plus de réserves foncières à morceler et à proposer aux demandeurs de terres. La plupart des transactions foncières spéculatives en ville se font sur des parcelles acquises et non encore mises en valeur. Du coup, l'accès à la propriété et le contrôle du sol demeurent difficilement maîtrisables par l'État, ce qui explique la mauvaise gestion et la généralisation des problèmes fonciers que nous allons analyser dans la partie qui suit sous l'angle de l'expropriation et de la double vente.

3. Jeux d'intérêt conflictuels des acteurs autour du marché foncier togolais

Aujourd'hui, la terre est devenue un capital qui participe à la formation des hiérarchies sociales et influe extrêmement sur l'exercice du pouvoir politique et des activités socioéconomiques. Les enjeux de contrôle, de préservation, d'appropriation et de distribution de la terre occupent et préoccupent quotidiennement l'Etat, les collectivités, les acquéreurs, les démarcheurs, les géomètres, les propriétaires terriens, des groupes privés, ce qui fait que les conflits qui en découlent sont très souvent pathétiques et parfois dramatiques.

En effet, il existe une sérieuse lutte de leadership entre l'Etat et les collectivités détentrices du foncier. L'utilisation de l'espace en milieu rural ne pose pas trop de problèmes au Togo. C'est plutôt la gestion des espaces urbains qui est le théâtre de fréquentes confrontations. L'irrespect des textes en vigueur par

¹⁴ Obtenir un titre foncier au Togo est un véritable parcours de combattant parce que non seulement l'acquéreur doit, pour l'ensemble des démarches, dépenser plus de 35 % de la valeur vénale du terrain, mais il doit aussi attendre pendant plusieurs années à cause de la lenteur administrative. La procédure étant très pénible, les autorités sont moins regardantes et donc plusieurs acquéreurs ne s'aventurent même pas dans son établissement. Ils se contentent juste du contrat de vente visé par la mairie et, dans le meilleur des cas, du certificat administratif.

l'Etat lui-même (expropriation pour cause d'utilité publique jamais suivie d'indemnisation) a été toujours vécu comme un cas d'injustice par les collectivités détentrices. L'urbanisation accélérée de Lomé, a accru les besoins en terre pour l'aménagement urbain. Ces besoins ont été satisfaits par des terrains directement prélevés sur le patrimoine foncier des collectivités détentrices de Bè, prélèvements opérés sans indemnisation ni compensation juste et équitable. Cette situation fut toujours mal vécue par ces collectivités surtout lorsqu'elles ont assisté, impuissantes, aux conditions de déguerpissement des habitants de l'ancien Zongo¹⁵ que l'Etat a fait aussitôt recaser dans l'actuel Zongo à Togblécopé. Aucune formule semblable n'a jamais été proposée aux collectivités de Bè, chaque fois qu'elles sont contraintes d'abandonner leurs terres pour cause d'utilité publique. Certaines de ces terres déclarées d'utilité publique sont souvent, soit vendues par l'Etat à des particuliers pour habitation, soit concédées à des entreprises et sociétés industrielles qui continuent de payer à l'Etat des loyers élevés sans aucune indemnisation ni ristourne aux propriétaires initiaux. C'est le cas particulier de la zone portuaire et industrielle déclarée d'utilité publique au début des années 1960. Une bonne partie de ce domaine est aujourd'hui concédée sous forme de rente aux sociétés industrielles et aux entreprises privées sans que la situation des déguerpis ait été réglée. La zone de l'aéroport de Lomé qui abrite les installations aéroportuaires a fait également des victimes expropriées en 1960. Il a même été interdit aux collectivités Bè de mettre en culture certaines terres déclarées d'utilité publique mais non encore affectées au besoin pour lequel elles ont été choisies, alors que les mêmes terres sont cultivées par des personnes qui n'y avaient absolument aucun droit. L'exemple le plus illustratif est celui de l'ensemble des anciens villages de Klévé, Massahoun, Kélégouvi¹⁶ qui ont été déclarés terrains d'utilité publique par décret n° 77-83 du 29 mars 1977. Il y a eu des cas où les propriétaires initiaux ont été brutalement chassés de leurs terres, leurs habitations détruites, leurs cultures vivrières saccagées sans aucune possibilité de recours contre ces divers excès de l'Etat (AGETUR, 2011 : 37). C'est le cas des expropriés du domaine foncier de l'Université de Lomé en février 1978 où les forces armées ont fait détruire au bulldozer les biens

¹⁵ Emplacement actuel de la Banque Togolaise du Commerce et l'Industrie, de la Banque Ouest Africaine de Développement et du siège de la Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest

¹⁶ Tous ces quartiers occupaient avant 1977, l'actuel site de Lomé II et de la cité OUA

et maisons des citoyens, les réduisant subitement à l'état de citoyens sans abris. Ces exemples qu'on peut multiplier permettent de comprendre que les actions des pouvoirs publics en matière foncière se sont toujours heurtées à l'hostilité des communautés villageoises ou de leurs descendants. Ils nous permettent de comprendre l'ampleur des affrontements et de mieux analyser les conflits permanents très souvent exacerbés par les problèmes politiques qui opposent le pouvoir politique et les Ewé qui sont autochtones et propriétaires terriens à Lomé. C'est ce qui explique également la perte d'autorité des pouvoirs publics sur la population et les risques de confrontation sociale permanents.

Il est intéressant d'analyser également le double jeu auquel se livrent généralement les propriétaires terriens en vendant deux ou trois fois un lot de terrain à plusieurs acquéreurs avec la complicité des géomètres privés avec pour conséquences des conflits fonciers réguliers. Cette activité malsaine de transaction sur les terrains périurbains en l'absence d'une réelle maîtrise du processus d'urbanisation est au cœur de tous les conflits fonciers difficiles à régler par la justice. Depuis que la terre est devenue un objet marchand, les doubles ventes de terrains sont devenues monnaies courantes dans les grandes villes togolaises, surtout à Lomé et sa banlieue. L'achat de terrain est une aventure risquée à cause de la double ou multiple vente¹⁷ dénommée « Sa-Gba-Sè » en langue Ewé. Pour le géomètre¹⁸ de la mairie de Sokodé, « *le terrain s'achète auprès des collectivités détentrices des terres comme de la viande au marché sans l'avis du géomètre de l'Etat* ». Quelle que soit la ville considérée, chaque membre de la collectivité ou de la famille peut vendre la terre en complicité avec un géomètre privé sans être mandataire et sans se concerter avec les autres membres ; ce qui entraîne des problèmes entre les acquéreurs et même souvent entre les vendeurs.

L'acte de revente résulte souvent d'un désir affirmé de gagner facilement de l'argent par arnaque sans être inquiété. Parfois, certains propriétaires n'ont au départ aucune intention de revendre le terrain. Mais ils succombent à la tentation, surtout lorsqu'ils constatent que la parcelle vendue il y a quelque temps prend de la valeur dans le milieu ou que l'acquéreur n'y a pas

¹⁷ La double ou multiple vente de terrain est la revente à une ou plusieurs autres personnes, par le même propriétaire ou un autre membre de la famille ou collectivité, d'une parcelle déjà concédée à un acquéreur. Tellement les victimes de ce système se comptent par centaines et le phénomène est devenu fréquent et préoccupant que les litiges fonciers constituent une bonne part des affaires traitées aussi bien par les autorités coutumières que dans les palais de justice du Togo.

¹⁸ Entretien réalisé en février 2015

encore matérialisé son occupation. C'est alors qu'ils se proposent de revendre clandestinement le terrain à une valeur beaucoup plus élevée, parfois le double du prix précédent, avec l'idée de restituer au premier acquéreur son argent. Mais une fois les fonds encaissés, la mauvaise foi et la recherche de gain facile des propriétaires fonciers leur font oublier cette bonne disposition d'esprit. Si l'avidité des vendeurs est la première motivation de la récurrence du phénomène de la vente multiple de terrain, les acquéreurs leur facilitent aussi la tâche par leur ignorance ou leur négligence. Selon une enquête réalisée par le journaliste K. Tino¹⁹, un chef canton a dénoncé l'attitude de certains acheteurs qui *« ne se donnent même pas la peine de procéder à de petites enquêtes pour vérifier d'abord la moralité du vendeur, ensuite sa propriété du terrain auprès des autorités coutumières locales et aussi sa disponibilité auprès des services administratifs techniques, l'Urbanisme ou le Cadastre »*. Pour un ancien Directeur de l'Aménagement et de l'Équipement rural (selon la même source), le foncier est devenu un problème depuis que la terre est devenue un objet marchand, contrairement à l'ancienne époque où elle se donnait ou s'acquerrait juste par occupation. Il affirme que *« les propriétaires ayant fini de lotir et de vendre toutes leurs terres, se rabattent sur celles déjà vendues, surtout lorsqu'elles ne sont pas occupées par les acquéreurs »*.

En l'absence d'agences professionnelles, les démarcheurs constituent les intermédiaires obligés pour les transactions foncières et immobilières d'une part, entre acquéreurs et vendeurs et, d'autre part, entre locataires et propriétaires. Il y en a de très malhonnêtes qui travaillent parfois avec la complicité de certains chefs traditionnels et préfets, censés représenter le pouvoir central en signant et attestant plusieurs fois la vente d'un seul et même terrain, semant ainsi le trouble entre vendeurs et acquéreurs. Justement au sujet de la complicité des chefs de villages, Avougla (2016 :126) a aussi montré comment les propriétaires terriens sont souvent de connivence avec les chefs des localités. Garants des us et coutumes sans sagesse ni moralité, certains reçoivent de l'argent et des cadeaux des géomètres et propriétaires pour cautionner le phénomène de double ou multiple vente. Les propriétaires font établir alors un faux plan de la zone à revendre avec l'appui du géomètre véreux ou alors ils détruisent les bornes

¹⁹ Enquête réalisée avec le soutien du Programme africain pour le reportage d'investigation.
Site internet: http://pair-africa.org/scoop/pair/files/2013/02/La-double-vente-de-terrain_Tino-Kossi.pdf

du terrain implantées par le premier acquéreur surtout lorsqu'ils constatent que ce premier acquéreur est décédé ou ne visite pas régulièrement son terrain.

Pour la plupart des géomètres informels, ils ont juste pour matériel de travail une chaise pour s'asseoir et un tableau dans un coin de rue sur lequel sont affichés les loyers et les prix des biens à bailier ou à vendre. Pour rémunération, ils perçoivent 5 à 10% du prix de vente de chacune des deux parties pour les ventes et en général un mois de loyer de chacune des parties pour les baux. Leurs chiffres d'affaires font en moyenne 50 000 FCFA par mois sans aucune retenue fiscale. Certains géomètres agréés dénoncent le laisser-aller et le manque de mesure juridique dissuasive à cause de l'inapplication des sanctions prévues par la loi pour réprimer les auteurs des actes délictueux. En réalité, la double vente de terrain est assimilée à de l'escroquerie, définie à l'article 107 du Code pénal togolais, sous le Chapitre intitulé « *Des infractions contre les biens* » : « *Est coupable d'escroquerie quiconque, à l'aide de manœuvres frauduleuses destinées à abuser de la crédulité, se fait remettre indûment une somme, des biens ou valeurs au préjudice d'autrui* ». Les peines prévues à l'article 98, concernant le vol, sont les suivantes : « *Le vol simple est puni de six mois à trois ans d'emprisonnement et d'une amende de 20 000 à 100 000 francs ou d'une de ces peines seulement* ».

Dans l'article 109, « *si l'escroquerie a été commise en faisant usage de faux documents ou de faux insignes, la peine pourra être portée au double* ». Selon l'enquête réalisée par le journaliste Tino, ces géomètres estiment que « *si la justice fonctionnait normalement, ce phénomène serait circonscrit depuis* ». Pour l'expliquer, il évoque la corruption des juges et l'existence même d'un « *réseau de revente, avec des grands derrière* » qui ne sont pas inquiétés par la justice. Les transactions se font sur fond de corruption, de clientélisme et de népotisme comme le dit Choplin (2006 : 87) dans le cas de Nouakchott qui n'est pas exactement celui de Lomé :

tout se vend et tout s'attribue, en fonction des réseaux de sociabilité entretenus. Dans une nouvelle zone lotie, le Président, le Ministre de l'équipement et le Directeur du domaine se répartissent les lots, qu'ils réserveraient par la suite à leurs proches pour des sommes symboliques. De facto, un double système de prix coexiste : les terrains sont attribués à un prix administratif qui n'a pas été réévalué

depuis des années. Le prix, très inférieur au prix du terrain sur le marché, favorise le bénéficiaire qui en général revend sa parcelle. Ce système, peu transparent, renforce le clientélisme.

Il existe donc un véritable réseau, une forme de circuit «para-officiel» d'accès au foncier (Piermay, 1993) et les dérives nombreuses venues du bas ne sont pas toujours en opposition avec les directives des hautes sphères (Choplin, 2006 : 90).

C'est l'absence de contrôle, la transgression des textes et la complicité de certains fonctionnaires qui facilitent la double vente. Les analyses illustrent la légèreté de la justice ou plutôt l'inadaptation de la législation qui entretient le phénomène de revente surtout que le législateur togolais n'a pas, à proprement parler, légiféré sur le problème précis des doubles ou multiples ventes de terrain. Pour mieux expliquer ces conflits, il faut interroger également le citoyen togolais pour qui avoir sa propre maison est une nécessité.

3. Comprendre le conflit foncier urbain par l'enjeu socio-économique qu'un terrain représente pour l'acquéreur togolais

S'interroger sur les conflits fonciers et leurs implications dans les villes togolaises, c'est réfléchir sur la problématique du logement individuel devenu une pratique générale. A Lomé comme dans les autres villes de l'intérieur, la politique des logements sociaux n'existe pas. Les mécanismes informels de production de logement assurent grâce au système de location, le logement aux populations les plus faiblement nanties. La production publique et parapublique d'habitats planifiés, arrêtée depuis plusieurs années, n'a réalisé au total que 1200 logements en 35 ans, soit moins de 1% de l'effectif total de logements (Agetur, 2011 : 67). La majorité de l'espace urbain est constitué par l'habitat administré où la construction des logements est à l'initiative et à la charge du citoyen sur le principe de l'autopromotion à partir des prêts bancaires ou des épargnes personnelles.

Les raisons sociologiques sont alors déterminantes dans l'explication du phénomène de « *chez-soi* » et prennent en compte le statut social et la recherche de l'indépendance. En effet, le citoyen togolais se singularise par son sacré désir d'acquérir un terrain pour construire sa propre maison. « *A chacun son chez* », disait Marguerat (1993 : 11), parce que la maison personnelle au

Togo symbolise le succès d'une personne et la pérennité de sa famille. Le désir d'avoir sa propre maison est une idée si profondément ancrée dans la mentalité du Togolais qu'il est devenu une fin en soi. L'accès à la terre en milieu urbain est d'autant plus impératif que chaque travailleur, selon ses revenus, se doit de trouver au centre-ville ou en périphérie, un lot où il construira sur une plus ou moins longue période. C'est dans ce cadre que Choplin (2006: 89) dira :

Le foncier urbain recompose non seulement l'espace mais encore les relations sociales. Il est aujourd'hui un outil de réussite, un moyen utilisé dans diverses stratégies ascendantes....La propriété foncière apparaît comme la forme moderne de thésaurisation, ce qui explique cette fièvre acheteuse. La place dans la société se mesurerait à l'aune du nombre de terrains et demeures! Aussi, par le foncier, c'est toute une organisation socio-traditionnelle qui est en recomposition.

Du fait que le modèle social togolais impose à chacun de fonder sa maison familiale pour quitter le statut de locataire peu valorisant, le premier objectif à réaliser lorsqu'on commence par travailler est de s'acheter d'abord une parcelle, quel que soit le site dans lequel elle se trouve. Travailler jusqu'à sa retraite sans avoir construit une petite maison pour sa progéniture est un signe d'échec social et de vie inutile (Guézéré, 2011 : 575, 2012 : 34). Rares sont les classes moyennes qui s'achètent des véhicules d'occasion pour les déplacements familiaux sans avoir construit. Selon la conception que le Togolais moyen a de la vie urbaine, il est inconcevable de s'acheter une voiture sans avoir un "chez" pour garer en toute sécurité. *"C'est fondamentalement la raison pour laquelle la classe moyenne préfère se déplacer provisoirement au moyen des deux roues avant de penser plus tard à l'achat de la voiture qui intervient, généralement, vers la retraite, après la construction de la maison"* (Guézéré, 2008 : 152). Cette course au terrain explique la spéculation foncière, la double ou multiple vente de terrain, la sous-occupation du sol, les constructions désordonnées, la présence de nombreuses parcelles non bâties et la création de nouveaux quartiers de plus en plus éloignés des villes. Ceci justifie les propos de Marguerat (1986 : 348) quand il affirme que « *Lomé est une ville dont l'espace urbain a été toujours produit par ses habitants* » qui ont toute la latitude d'organiser leur cadre de vie à leur manière. Aucun Togolais ne souhaiterait vivre éternellement dans des maisons de

location quel que soit son niveau de vie et son revenu mensuel. Devant l'inexistence des lotissements officiels et face aux faibles coûts de terrain pratiqués par les possesseurs fonciers coutumiers, les citoyens demandeurs de terrains se ruent sur ces marchés fonciers informels sans aucune prudence.

Le parcours du néo-citadin pour atteindre cet objectif est long et peut prendre cinq à vingt ans voire plus, selon le revenu mensuel de chacun. D'abord, son installation dans la ville et son intégration à la société urbaine se font par étape. Dès qu'il débarque le premier jour, son hébergement et sa prise en charge sont assurés par solidarité, soit par un membre de la famille élargie (frère, oncle, tante, neveux, cousin, etc.), soit par un simple ami de village de même ethnie ou religion. Le néo-citadin habitera donc chez son hôte jusqu'à ce qu'il trouve du travail. Cette période d'attente et de prise en charge peut être plus ou moins longue selon la durée que prendra la recherche de l'emploi. Une fois cette préoccupation de trouver du travail résolue, il faut ensuite louer une chambre individuelle pour se libérer de la famille d'accueil. Commenceront alors les problèmes de logement de plus en plus compliqués surtout à Lomé. Après avoir changé à maintes reprises de résidences dans différents quartiers pour diverses raisons (cherté du loyer, déguerpissement, problèmes), le néo-citadin réussira à s'offrir un lot ou un demi-lot à la périphérie et très loin de la ville. L'acquisition d'une parcelle constitue l'avant dernier stade du parcours urbain d'un citoyen ayant fondé une famille et ayant stabilisé ses revenus. Le dernier stade consiste à mobiliser les moyens financiers à travers les prêts bancaires, pour entamer la construction. La lourdeur des dépenses à engager explique qu'un temps assez long s'écoule entre l'acquisition de la parcelle et l'amorce de la construction ; d'où la prolifération des terrains vides non bâtis.

4. Des transactions foncières qui ne tiennent pas souvent compte des actions publiques urbaines

Le pouvoir public togolais ne possédant pas un domaine foncier conséquent, pour des raisons historiques évoquées plus haut, a pris des dispositions à travers des textes juridiques, notamment le décret n°67/228 du 24 octobre 1967, pour constituer, au fur et à mesure de la production des lotissements, des réserves administratives afin d'installer les équipements socio-collectifs. L'article 40 du décret précise qu'avant toute vente de lot, le lotisseur doit céder gratuitement à la collectivité 50% de la surface du terrain à lotir. Ces 50% sont répartis en deux

volets. D'abord, les 30% sont constitués de voies et réseaux divers alors que les 20% sont consacrés aux équipements socio-collectifs. C'est également avec ces réserves dont disposent les pouvoirs publics que des rétrocessions devraient être faites. L'affectation peut aussi concerner les victimes de déguerpissement ou des victimes d'une opération de déclaration d'utilité publique. Dans la réalité, ces dispositions réglementaires n'ont pas été respectées jusque dans les années 1980. Les lotissements étaient effectués de façon anarchique, sans aucune planification urbaine, avec la complicité des géomètres non agréés par les autorités administratives.

A Sokodé et à Kara par exemple, certains géomètres privés font de mauvais levés en ne respectant pas les normes de lotissements ; ce qui fait que la largeur des rues n'est pas respectée. Au lieu 20 m par exemple, certaines rues ne font que 12 m et finissent par prendre la forme d'un entonnoir. De façon globale, l'Etat était pratiquement absent de la production de l'espace urbain, d'où la rareté des domaines administratifs dans les quartiers et la difficulté à les doter d'équipements collectifs. Les réserves qui ont pu être constituées ont été illégalement occupées comme l'indique le tableau ci-après à Lomé.

Tableau 3 : Situation des réserves foncières dans le Grand Lomé

	Réserves libres	Réserves occupées légalement	Réserves occupées illégalement	Total réserve
1 ^{er} arrondissement	3	1	2	6
2 ^{ème} arrondissement	17	6	11	34
3 ^{ème} arrondissement	1	2	3	6
4 ^{ème} arrondissement	7	5	1	13
5 ^{ème} arrondissement	5	19	10	34
Agoényivé	2	12	7	21
Aflao Sagbado	4	8	5	17
Baguida	7	10	12	29
Legbassito	4	5	6	15
Sanguéra	2	3	6	11
Togblékopé	5	4	1	10
Total	57	75	64	196

Source : AGETUR, 2011 : 41

Les causes du détournement des réserves administratives se résument par la méconnaissance des textes et lois en vigueur relatifs au foncier par les populations, le flou administratif autour du titre foncier, le développement du lotissement clandestin par les géomètres sans scrupule, la corruption du système judiciaire

et des agents des services en charge du foncier, l'absence de l'Etat dans la gestion du foncier, la crise socio-politique des années 1990 du Togo. La conséquence directe de ce détournement des réserves foncières est le déficit d'équipements socio-collectifs qui caractérise les tissus urbains des villes surtout de l'agglomération de Lomé dans les quartiers périphériques. Cette absence de contrôle de l'Etat laisse libre cours aux spéculations, aux escroqueries et aux doubles ventes surtout que la demande est forte. Afin d'avoir du terrain disponible pour les citadins et des logements nécessaires pour accommoder la population, le gouvernement a créé des agences parapubliques dont la plus importante était l'AGETU. Le but de celle-ci était de contrôler le développement urbain et la spéculation foncière. Elle avait le pouvoir de se lancer dans les entreprises commerciales avec pour principale responsabilité l'achat, la division, le développement et la vente de parcelles urbaines viabilisées. C'est dans ce contexte que la Société immobilière togolaise (SITO) a été réactivée en 1977 avec pour mission de produire des logements sociaux pour les populations à faibles et moyens revenus.

Mais tous ces projets ont échoué. Même si la SITO a construit quelques logements non sociaux avant sa disparition en 1998, l'Etat togolais n'a pas pu constituer juridiquement des réserves foncières comme c'est le cas dans les grandes villes des pays industrialisés ou même dans certaines villes africaines (Abidjan, Dakar). Du coup, le processus de développement des villes a été, dans une très grande partie, « *non contrôlée par les pouvoirs publics* » et est le résultat d'une production « *par le bas* » (Le Bris E., 1984). L'occupation anarchique de l'espace urbain, des réserves foncières et des emprises des voies a exacerbé l'étalement horizontal. Alors que dans les pays développés, le processus d'urbanisation s'est étalé sur plusieurs siècles et a ainsi permis que se mettent progressivement en place les équipements sociaux collectifs et les infrastructures de communication, ce processus s'est plutôt déroulé sur un laps de temps assez court à un rythme brutal dans les pays africains sans aucune structure d'accueil. L'extension des villes aggrave le déficit d'équipements parce que l'Etat n'a pas les moyens nécessaires pour doter les terrains occupés à la périphérie de réseaux suffisants pouvant améliorer le niveau de vie. Dans le cas typique de Lomé, non seulement elle a été anarchique mais elle s'est aussi caractérisée par un faible niveau d'équipements en services publics et en offres de transport. Il est évident que les infrastructures urbaines sont des éléments vitaux d'une ville et constituent, en même

temps, des indicateurs de développement économique. Mais malheureusement, tout comme les autres villes des pays africains, les villes togolaises connaissent un manque chronique, à la fois quantitatif et qualitatif, de ces éléments essentiels à cause du manque de planification urbaine et de la pratique de l'auto-production des logements. La plupart des quartiers périphériques sont dépourvus des équipements et des infrastructures nécessaires tels que les réseaux de voirie, d'eau, de drainage, d'électricité et du système de collecte des ordures ménagères. Les difficultés de drainage des eaux pluviales ont pour conséquence la fréquence des inondations et à ce titre, les ravages causés par les inondations de juillet 2008 dans les quartiers de Togblékopé, Agoènyivé, Attiégo, Adakpamé, etc à Lomé sont évocateurs. On peut ajouter à cela l'inexistence des espaces verts engazonnés pour les loisirs et l'insuffisance d'équipements publics, principalement les écoles et les centres socio-sanitaires. Bien entendu, les situations sont très variables d'une ville à l'autre et les différences observées par rapport aux villes des pays développés paraissent énormes. La vie quotidienne des citoyens, est considérablement affectée par ce manque d'infrastructures, notamment pour tous les quartiers périphériques sous-intégrés. Les propriétaires qui ont les moyens ont trouvé la solution de se regrouper pour préfinancer les réseaux d'eau ou d'électricité sur lesquels se brancheront ensuite les nouveaux venus qui devront d'abord payer « les droits de suite ». Les moins nantis qui ne peuvent pas s'acquitter de ces droits sont obligés de vivre sans électricité en espérant la fin du délai du droit de suite qui est de 5 ans. C'est ainsi que depuis longtemps jusqu'aujourd'hui, l'urbanisation s'est faite pratiquement dans les périphéries des villes togolaises sans intervention publique avec le branchement anarchique au réseau électrique dénommé « *toiles d'araignée* ».

La préoccupation actuelle est la recherche des solutions qui permettent de mettre à la disposition des populations des infrastructures urbaines en quantité et en qualité, pour satisfaire leurs besoins minimaux. Depuis janvier 2009, de grands projets d'aménagement urbain, de voirie et d'assainissement de la ville de Lomé sont en cours de réalisation avec l'aide des bailleurs de fonds et nous croyons qu'ils pourront changer l'image physique de cette ville qui a besoin de se moderniser pour répondre au besoin de la croissance urbaine rapide. Malheureusement, les autres villes de l'intérieur ne sont pas vraiment concernées et la fin du calvaire de leurs populations n'est pas pour aujourd'hui.

Conclusion

Nous avons montré dans notre article que l'urbanisation togolaise a connu une croissance rapide de l'indépendance à aujourd'hui avec un taux qui est passé de 10% en 1960 à 37,7% en 2010. Selon les projections, près de 7 togolais sur 10 résideront en ville en 2050, un taux d'urbanisation qui serait alors supérieur aux moyennes d'Afrique de l'Ouest. Il s'agit d'un défi de taille étant donné que le pays n'est déjà pas en mesure de satisfaire les besoins de la population urbaine actuelle.

Pour gérer les villes de façon efficiente, il faudra disposer d'informations foncières couvrant l'ensemble du territoire urbain, informations générées et regroupées à partir des registres fonciers des individus et des groupes. Ceci est d'autant plus important que dans la perspective du développement urbain durable, les terrains urbains sont un atout indispensable répondant non seulement aux besoins individuels mais aussi aux besoins collectifs et publics. Il est évident que dans toutes les villes africaines, c'est la position des terrains par rapport aux infrastructures primaires, aux services et aux opportunités économiques et la nature des droits à la terre et au logement qui déterminent les valeurs foncières et leur contribution à la création des richesses et à la réduction de la pauvreté. Malheureusement, le défi à relever dans le domaine foncier togolais est très difficile parce que la terre appartient aux collectivités locales coutumières qui la gèrent selon leur bon vouloir. Le Togo n'a pas nationalisé les terres, contrairement à ce qui est fait dans certains pays africains. Au contraire, le législateur reconnaît et garantit le droit de propriété aux individus et aux collectivités possédant un titre foncier délivré conformément à la loi. Il garantit également le droit de propriété à toute personne ou collectivité pouvant se prévaloir d'un droit coutumier sur les terres exploitées. Devant l'inexistence d'une politique foncière et d'une politique de logement dans les villes togolaises, il s'est développé le phénomène de « la course au chez » basée sur l'auto-construction de maisons individuelles sur fond de spéculation foncière, de double vente clandestine et de conflit d'occupation du sol dont les contours ont été analysés. Il ressort que l'Etat a été débordé par la rapidité de la production informelle de l'espace urbain et n'arrive pas à planifier le développement urbain et à se constituer des domaines publics et privés. Les quelques réserves administratives et les emprises des voies publiques ont été anarchiquement occupées surtout dans les années 1990 pendant la longue crise sociopolitique que le pays a traversée. Depuis l'année 2005, les pouvoirs publics veulent

mettre de l'ordre avec la restauration de l'autorité de l'Etat dans la gestion foncière et la planification urbaine. Destruction des maisons construites dans des réserves et emprises des voies, déguerpissement des populations installées dans les zones inondables, lancement de plusieurs projets d'aménagement urbain, construction des infrastructures, projet de logement sociaux sont autant d'actions que l'Etat entend réaliser à court, moyen et long termes pour se rattraper. Mais tous ces projets ne pourront aboutir que si la question du foncier urbain est réglée.

C'est pourquoi le gouvernement s'est engagé dans l'élaboration d'un nouveau code foncier qui définit une nouvelle politique foncière et sécurise les droits d'origine coutumière dans un cadre juridique approprié. Il intègre la problématique des bonnes pratiques dans la gestion foncière, du marché foncier, du marché hypothécaire, des baux immobiliers ou ruraux, des groupements fonciers, de la régularisation foncière, etc. C'est là autant de préoccupations qui ont été traitées dans l'étude diagnostic pour l'élaboration de l'avant-projet de code foncier au Togo et qui lui permettent de disposer d'une bonne politique foncière et de maîtriser le marché foncier togolais. Sans une administration adéquate des biens fonciers et un registre foncier en bonne et due forme, il sera très difficile d'assurer des services couvrant l'ensemble de la zone urbaine. Les registres fonciers et les informations sur les terrains doivent être utilisés de manière à favoriser le bon fonctionnement des systèmes qui contribuent au développement durable des villes, notamment dans les domaines de l'aménagement urbain, des services, de l'infrastructure, de l'offre de logements et de la protection de l'environnement.

Bibliographie

- AGETUR, 2011, *Stratégie de développement urbain du grand Lomé «CDS Greater Lomé»*, Rapport diagnostic, version définitive, volume 2
- AVOUGLA K., 2015, « Phénomène de double vente de terre dans les périphéries des villes africaines : causes et implications à Lomé », *Notes scientifiques, Hommes et Sociétés*, Université de Lomé, 113-129.
- BERTRAND M., 2003, « Mondialisation, marché foncier et dynamiques sociales à Bamako, Mali », *Villes et citadins dans la mondialisation*, Paris, Karthala, 151-173.
- BERTRAND M., 2010, « Introduction », *Revue Tiers Monde*, n° 201, janvier-mars, 7-23. <http://www.cairn.info/revue-tiers-monde-2010-1-page-7.htm>

- BRIS (Le) E., 1984, « Usage d'espace et dynamique du front d'urbanisation dans les quartiers périphériques de Lomé », *Anthropologie de l'espace habité dans les villes africaines*, Paris, 185-267
- BRIS (Le) E., Roy (Le) E., LEIMDORFER F. (1983), *Enjeux fonciers en Afrique noire*, Paris, Karthala
- BRIS (le) E., Roy (Le) E., 1982, *Les politiques foncières étatiques en Afrique noire francophone. Enjeux et perspectives*, Paris, Karthala
- CHOPLIN A., 2006, « Le foncier urbain en Afrique: entre informel et rationnel, l'exemple de Nouakchott (Mauritanie) », *Annales de géographie*, Armand Colin n° 647, 69- 91 <http://www.cairn.info/revue-annales-de-geographie-2006-1-page-69.htm>
- DGSCN, 2011, *Résultats définitifs du quatrième recensement général de la population et de l'habitat*, novembre 2010
- DGUH, 2000, *Recueil de texte législatifs, Urbanisme et habitat*
- DZIWONOU Y., 2000, *Croissance urbaine et mécanismes fonciers, contribution à l'établissement d'une géomatique cadastrale : le cas de la ville de Lomé*. Thèse de doctorat d'Etat es- lettres, Université de Lomé
- FAO et ONU-HABITAT, 2009, *Pour une meilleure gouvernance des terres, Document de travail sur les régimes fonciers 11*, Rapport de recherche
- GROUPE GCI/DATA, 2012, *Etude diagnostique pour l'élaboration d'un avant-projet de code foncier au Togo*, Rapport d'étude
- GUEZERE A., 2008, *Olévia (taxi-moto): Acteurs et usagers d'un mode de transport artisanal récent à Lomé*, thèse de doctorat de Géographie, Université de Lomé
- GUEZERE A., 2011, « L'obsession d'habiter sa propre maison à Lomé : quel impact sur la dynamique spatiale ? », *Les Cahiers d'Outre-mer*, n° 256, Bordeaux, vol 64, 565-590 <http://www.cairn.info/revue-les-cahiers-d-outre-mer-2011-4.htm>
- GUEZERE A., 2012, « Problématique du logement individuel et dynamique spatiale à Lomé, *Les interactions urbaines en Afrique subsaharienne* », *Revue internationale des Sciences Humaines et Sociales*, vol 4, n°4, Yaoundé, 24-60
- MARGUERAT Y., 1986, *Dynamique sociale et dynamique spatiale d'une capitale africaine: les étapes de la croissance de Lomé*. Cotonou, ORSTOM
- MARGUERAT Y., 1993, *Dynamique urbaine, jeunesse et histoire au Togo. Articles et Documents (1984-1993) Lomé*

- : Coll. « Patrimoines » n°1, Presses de l'Université du Bénin, deuxième édition
- MICHEL A., Denis E., GONÇALVES R. S., 2011, « Introduction : les enjeux du foncier urbain pour le développement, nouveaux marchés et redistribution des responsabilités », *Revue Tiers Monde*, 2011/2 n°206, 7-20.
<http://www.cairn.info/revue-tiers-monde-2011-2-page-7.htm>
- NATIONS-UNIES, 2013, *World population prospects, the 2012 revision*
- ONU-HABITAT, 2011, *l'état des villes africaines 2010 : gouvernance, inégalités et marchés fonciers urbains*. Rapport de recherche
- PIERMAY J.-L., 1993, *Citadins et quête du sol dans les villes d'Afrique centrale*, Paris, L'Harmattan, Sciences Humaines et Sociales, vol 4, n°4, Yaoundé, 24-60
- TRIBILLON J.-F., 1993, *Villes africaines: nouveau manuel d'aménagement foncier*, Paris, ADEF

LES INONDATIONS A LOME ET LEUR INCIDENCE SUR LES ENJEUX DE DEVELOPPEMENT

ATCHOLE Eyanah*

Résumé

La ville de Lomé, depuis une dizaine d'années, connaît des inondations à répétition qui ont causé beaucoup de dégâts. Ainsi, des hommes et des femmes vivent dans des conditions très difficiles, parce qu'ils ont perdu l'essentiel de leurs biens. A travers les données documentaires et les enquêtes sur le terrain, il ressort que les inondations dues aux effets climatiques sont quelquefois aggravées par l'action anthropique, dévaste des champs, inonde des maisons, des écoles, endommage des rues, créent des problèmes de santé, etc. Cela appauvrit l'homme et ne lui permet pas de développer des expertises pour le développement de son pays, car il est souvent en proie aux maladies de tout genre et au stress. Cette étude est une contribution visant à identifier tous les facteurs de risque d'inondation, les minimiser en vue d'un développement harmonieux.

Mots-clés : Lomé, catastrophe naturelle, mal-logement, enjeu de développement.

Abstract

The town of Lome, for about ten years, has known floods with repetition which caused many damage. Thus, men and women live in very difficult conditions, because they lost the essence of what they have. Through the documentary data and the investigations, it arises that the floods due to the climatic effects are sometimes worsened by the anthropic action, devastates fields, floods houses, schools, damages streets, create health problems, etc. That impoverishes the man and does not allow him to develop expert testimonies for the development of its country, because he is often in the grip of diseases of any kind and with the stress. This study is a contribution aiming at identifying all the risk factors of flood, to minimize them for a harmonious development.

Keywords: Lomé, disaster, bad-housing, stakes of development

Introduction

L'Afrique de l'ouest connaît des inondations de plus en plus intenses et récurrentes ces dernières années (Gaye, 2009) qui font beaucoup de dégâts dans les grandes villes de cette sous-région. Entre juin et octobre 2009, plus de 700 000 personnes de ces villes ont été touchées par cette catastrophe (OCHA, 2009). Les villes constituent des cadres géographiques de prédilection pour la vie,

* ENS (Ecole Normale Supérieure) d'Atakpamé, Département de Géographie,
E-mail : edouardatchole@gmail.com

une configuration que l'on rapporte spontanément à la beauté (Goetz, 2012). Elles attirent donc par la beauté de leurs infrastructures, la concentration de leurs activités, l'efficacité de leurs institutions sanitaires, etc. Les villes détiennent les principaux pouvoirs politiques, économiques et financiers (Brunet, 2008), où viennent se fondre des populations de divers horizons à la recherche d'un mieux-être; ce qui explique une forte concentration de la population. On estime que désormais plus de la moitié de la population mondiale vit dans des zones urbaines (Piéchaud, 2013). Cette concentration de la population dans les villes africaines pose d'énormes problèmes sociaux, économiques et environnementaux qui sont en partie à l'origine des catastrophes naturelles telles que les inondations.

La ville de Lomé, de 2007 à 2010, a connu des inondations à répétition qui ont causé beaucoup de dégâts. Ainsi, des écoles sont sous les eaux, des champs dévastés, des infrastructures routières endommagées, des maisons inondées, faisant un nombre important de sans-abris. Des hommes et des femmes vivent dans des conditions précaires, parce qu'ils ont perdu l'essentiel de leurs biens. En effet, à cause des inondations, des efforts de nombreuses années des populations se sont envolés, tirant le développement vers le bas. C'est dire que les inondations constituent un frein majeur aux enjeux de développement. Ces inondations ces années ont été conditionnées par le croisement entre la sévérité de l'aléa climatique et l'importance donnée aux enjeux sociaux, dont dépend la vulnérabilité, dans un temps et sur un espace donné (Antoine et al, 2008). Les travaux de Klassou (1998), Issao (2003) et Badaméli P. A. (2009) ont montré que le Togo est vulnérable aux inondations. Mais que la Région Maritime l'est encore plus en raison de sa situation géographique et de ses caractéristiques géomorphologiques. Badaméli K. M. et al (2012) ont focalisé leurs études sur cette région et ont fait ressortir le caractère destructeur des inondations sans toutefois faire de parallèle avec les enjeux de développement. A Lomé, les inondations sont en partie dues à l'action anthropique et aux constructions anarchiques des maisons.

C'est pourquoi la présente étude se propose d'identifier les comportements inciviques de la population par rapport aux facteurs de risque des inondations, montrer l'incidence des inondations récurrentes sur les enjeux de développement du pays et trouver des solutions idoines pour pallier ce phénomène.

Pour bien mener cette étude, la démarche méthodologique adoptée repose sur la documentation, l'observation directe du cadre d'étude et l'enquête de terrain.

1. Méthodologie de la recherche

La méthodologie adoptée pour ce travail se résume essentiellement en trois phases : la collecte des données, leur traitement et l'analyse des résultats.

La collecte des données s'est basée sur les recherches documentaires et les enquêtes de terrain. La recherche documentaire a été menée dans des centres de documentation de quelques structures de recherche. Cela a permis de mieux cerner la problématique de l'incidence des inondations sur les enjeux de développement.

Au-delà des données documentaires, des enquêtes ont été faites dans 20 quartiers de la ville dont 11 vulnérables aux inondations, 4 quartiers d'accueil des sinistrés notamment au Lycée Bè-Kpota, à Agoe-Logopé, Baguida et Sanguéra, puis 5 autres quartiers à proximité des quartiers inondés. Les enquêtes ont commencé en 2010 et ont duré un an pour se rendre compte des effets des inondations et en identifier les facteurs de risque dans cette partie sud du pays.

Cette enquête a été menée à travers des questions-réponses auprès de 200 chefs de ménage, soit 10 chefs de ménage par quartier, à raison d'un seul par maison. Cela a permis de recueillir des informations par rapport aux facteurs de risque des inondations et aux effets de ces inondations sur la vie socioéconomique des sinistrés. Les données de l'enquête ont permis de mesurer l'ampleur des destructions et des pertes causées par ces inondations.

2. Résultats et analyses

A partir des enquêtes menées sur le terrain, certains résultats ont été atteints. Le Togo fait partie des pays de l'Afrique de l'ouest et jouit de deux types de climat, notamment le climat tropical de type guinéen au sud du 38^e parallèle avec deux saisons pluvieuses et deux saisons sèches, et le climat tropical de type soudanien au nord, caractérisé par une saison pluvieuse et une saison sèche. Le pays bénéficie des mêmes conditions climatiques que les autres pays de l'Afrique occidentale humide et côtière, mais l'orientation de sa côte parallèle aux vents pluvieux crée une anomalie au bas-Togo. Les hauteurs de pluies dans cette partie du pays ne dépassent guère 1000 mm par an. Malgré cette anomalie,

le bas-Togo a connu des inondations récurrentes entre 2007 et 2010. Ces inondations sont dues à plusieurs mobiles, naturels et anthropiques.

2.1. Les différents facteurs des inondations à Lomé

Les inondations de 2010 ont été exceptionnelles en raison de la forte pluviométrie enregistrée cette année au Togo. Des pluies accompagnées de vents particulièrement violents entre juin et octobre ont causé des inondations dont l'ampleur des dégâts varie d'une région à l'autre et dont la situation a été exceptionnellement grave pour la ville de Lomé et ses environs. Cette pluviométrie a atteint une hauteur de 365,1mm cette année contre une moyenne normale de 184,4 mm sur une période de 30 ans allant de 1971 à 2000 selon les données de la météorologie nationale. Au-delà de l'intensité des pluies, le type de sol et la topographie de Lomé sont aussi des facteurs de risque d'inondation. Ainsi, un sol argileux sur lequel les pluies s'étalent sur plusieurs journées consécutives, il arrive que la capacité d'absorption soit dépassée : après engorgement, l'eau se maintient en surface et ruisselle (Dasyuva, 2009). Il faut aussi tenir compte de la nappe phréatique qui affleure, 1 à 2m du sol sur la côte togolaise, rendant difficile l'infiltration des eaux. Les facteurs naturels d'inondations sont aggravés par des facteurs anthropiques.

Les inondations récurrentes à Lomé entre 2007 et 2010 sont en partie dues à l'explosion non maîtrisée de la ville et à l'incivisme de la population. En effet, la ville de Lomé connaît chaque année une croissance moyenne de 4%, résultat d'une natalité élevée, 34,1 pour mille (Bangui, 2006). Ce taux de natalité est la conséquence de l'extrême jeunesse de la population. En effet, la population de Lomé en 2015 est de 1,5 million d'individus selon les estimations de la Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (DGSCN). Cette population est répartie sur seulement 0,4% de la superficie totale du territoire national (DGSCN, 2010), cela témoigne d'une concentration certaine de cette population à Lomé. Cette concentration humaine due à l'action conjuguée d'une natalité élevée et des mouvements migratoires augmente les risques d'inondation par des comportements inciviques.

Les migrations au Togo se font généralement de façon « verticale », du nord au sud. Il y a une certaine ruée vers le sud, précisément vers la capitale à la recherche d'un mieux-être, car tout y est concentré, notamment les centres de décision,

les activités économiques, commerciales, financières, éducatives, etc. La concentration des activités entraîne inéluctablement la concentration de la population. Cette concentration de la population constitue également un facteur de risque aux inondations de par son comportement, et les constructions anarchiques des habitations, car l'urbanisation accélérée et anarchique participe fortement à l'imperméabilisation des sols et entraîne des inondations (Texier, 2007). La construction des taudis sur des espaces non constructibles pose également problème à la circulation de l'eau. Ainsi, des jeunes sans aucune qualification professionnelle quittent les préfectures environnantes et viennent s'installer à Lomé, grossissant ainsi le nombre des sans-emplois. Les nouveaux venus, une fois à Lomé, sont accueillis par leurs amis qui les avaient précédés dans leurs « abris de fortune » construits à l'aide des matériaux de récupération et installées dans des endroits non autorisés (photo, 1). Ils vivent parfois dans des conditions très précaires mais le retour vers la base est honteux.

Photo 1 : Des « abris de fortune » à Kégué



Source : cliché Atcholé, février 2011

Cette photo montre des « abris de fortune » construits à Kégué, empêchant la circulation normale des eaux de pluie. Aussi, l'envie du Togolais d'avoir sa propre maison a amené les populations à construire partout même dans les lits des cours d'eau et de façon anarchique empêchant la circulation et l'infiltration des eaux de surface. Selon les enquêtes, sur 200 chefs de ménage interrogés, seulement 5 soit 2,5 % de la population enquêtée ont un permis de construire. Cela fait montre de l'anarchie dans laquelle les maisons sont construites à Lomé.

Il faut également faire mention de l'incivisme de certaines populations qui gèrent mal le bien commun en obstruant les caniveaux, en les bourrant de leurs déchets solides et des objets non biodégradables (photo, 2).

Photo 2 : Des caniveaux remplis de déchets à Kégué



Source : Cliché Atcholé, février 2011

Cette photo prise à Kégué, un quartier de Lomé, montre une infrastructure de drainage des eaux bourrée de sachets plastiques, de pneus usés et divers objets solides. Lorsque les eaux ne peuvent pas suivre leur canal pour aller à leur destination, elles se fraient elles-mêmes leur passage, débordent et peuvent finalement causer des inondations.

Les inondations sont aussi aggravées par les constructions anarchiques des maisons. A Lomé, l'on construit où il veut, abstraction faite des réserves administratives. Il n'existe à Lomé ni de fragmentation socio-spatiale, ni de différenciation socio-spatiale. C'est pour cela qu'il n'existe pas à Lomé de quartiers qualifiés de « quartiers de pauvres » ou de « quartiers de riches ». Lomé est donc une ville homogène où les pauvres et les riches vivent ensemble dans les différents quartiers, ce qui fait le charme de cette ville (Marguerat, 1985). Ce qui est dramatique, c'est l'anarchie dans la construction des maisons qui constitue aussi un facteur de risque.

Toutes ces imperfections dans l'habitat au Togo s'expliquent par un régime foncier inadapté, un sous équipement et une absence d'institutions spécialisées dans l'aménagement foncier, l'absence d'institution de production de logements au profit des populations à revenus faibles et intermédiaires, l'absence de documents d'urbanisme permettant une organisation harmonieuse du développement urbain. Il faut y ajouter la

faiblesse des capacités d'intervention des communes, le faible niveau de déconcentration des services techniques, le sous équipement de la ville ainsi que le manque d'entretien du peu d'infrastructures existantes. A cela il faut ajouter l'illégale occupation des zones à risque aux inondations. Pour soulager les populations par rapport à ces risques aux inondations, l'Etat a pris des mesures pour construire des bassins de rétention des eaux de pluies (photo, 3).

Photo 3 : Bassin de rétention des eaux de pluie à Agoe-Plateau à Lomé



Source : Photo Atchole, janvier 2011

Cette infrastructure de ce cliché a été réalisée pour répondre aux problèmes d'inondation à Agoe. Dans les quartiers où leur réalisation pose un problème d'espace, l'Etat est obligé quelquefois d'acheter des parcelles même si celles-ci sont déjà construites pour les réaliser. Il se trouve que ces ouvrages se révèlent insuffisants parfois pour recueillir les eaux de pluie et minimiser les risques d'inondation. Ce sont autant de faiblesses qui entraînent des inondations. Cette catastrophe récurrente dans la ville de Lomé a des effets néfastes sur les aspects sociaux, économiques et éducatifs de la population.

2.2. Les effets des inondations

Les inondations ont des effets néfastes sur l'habitat, les infrastructures de base, les différentes activités économiques et sociales de la population.

Les enquêtes de terrain ont permis d'apprécier l'ampleur des destructions et des pertes causées par ces catastrophes naturelles. Les inondations de 2008 et surtout de 2010 ont fait 3211 sans-abris dans de nombreux quartiers, notamment à

Agbalépédo, Akodessewa, Bè, Bèk-pota, Baguida, etc. Les cultures maraichères à Baguida ont été détruites, certains marchés de la capitale, tels Akodessewa, Adamavo, étaient inaccessibles. Des enquêtes sur le terrain ont permis de découvrir des maisons inondées dans différents quartiers (photos, 4)

Photo 4 : Maison inondée à Bè



Source : Cliché Atchole, juin 2010

Cette maison à Bè envahie par des eaux est en passe d'être abandonnée. Certes les occupants y vivent encore, espérant un éventuel assèchement des eaux. Cette situation est très difficile, car toutes leurs activités sont bloquées. Il en est de même pour le marché d'Adamavo qui est inondé, bloquant ainsi les activités économiques (Photo 5).

Photo 5 : Le marché d'Adamavo sous les eaux



Source : <http://atelier.rfi.fr/photo/inondation-au-togo-juillet-2009>

La photo 5 montre le marché d'Adamavo inondé paralysant les activités économiques. Il faut noter la réduction de l'espace

d'exposition des articles, de stationnement des véhicules. Le marché a perdu son animation habituelle. A Bè-Kpota et dans la zone portuaire, l'eau a également envahi des maisons, des places publiques, etc. Des maisons construites sur des espace marécageux sont abandonnées ou en passe de l'être (photo 6).

Photo 6 : Maisons construites sur un terrain marécageux dans la zone portuaire



Source : Photo Atcholé, février 2011

Sur cette photo, cette maison construite sur l'espace marécageux de la zone portuaire est encore habitée bien qu'elle soit régulièrement inondée. Les habitants vivent dans des conditions malsaines dans des maisons humides où pullulent les moustiques et autres insectes, avec tous les risques de maladies.

Sur l'ensemble du territoire national, 82767 personnes ont été affectées, 85 personnes ont été blessées et 21 personnes ont trouvé la mort (EDPI²⁰, 2010). Pour la seule ville de Lomé, 3211 personnes ont été affectées toujours selon les travaux de l'EDPI. Les sinistrés ont été pris en charge par l'Etat à travers un comité interministériel composé du Ministère de l'action sociale et celui en charge de la sécurité et logés soit dans des écoles ou sous des tentes dressées à la hâte pour la circonstance. En 2010, les sinistrés de la zone de Bè, Akodessewa ont été déplacés au Lycée de Bè-kpota et d'autres sur le site des sinistrés de l'école de police à Agoe-Logope. De bonnes volontés ont aussi accueilli d'autres. Le gouvernement a été appuyé par ses partenaires techniques et financiers. Que ce soit dans un établissement ou sous des tentes, les sinistrés vivaient dans des conditions précaires. Ils étaient

²⁰ EDPI : Evaluation des dommages et pertes des inondations

logés, nourris mais psychologiquement affectés par les effets de la catastrophe. D'autres ont catégoriquement abandonné leurs maisons (photo 7).

Photo 7 : Maison abandonnée après plusieurs inondations



Source : Cliché Atcholé, juin 2010

Sur cette photo, cette maison inondée à côté de la lagune Est de la Nationale N°1 avant la montée du plateau de l'Université de Lomé est abandonnée à cause de la permanence de l'eau. Les efforts de tant d'années sont tombés en ruine. Des maisons abandonnées il y en a également dans la zone portuaire, à Akodesséwa, à Agbalépédo, etc. La population construit sans aucun permis et est plus tard obligée d'abandonner sa propre concession parce que régulièrement inondée.

Globalement, les enquêtes ont montré que les sinistrés sont issus des zones marécageuses, des endroits inondables vendus moins chère. Cela les rend très vulnérables aux débordements des eaux. Les infrastructures d'évacuation des eaux sont absentes, les bassins de rétention des eaux n'y existent pas. A cela, il faut ajouter les mauvaises pratiques en matière d'assainissement qui font que les eaux usées domestiques polluent la nappe phréatique, et les déchets plastiques empêchent l'infiltration des eaux. Le jet des déchets solides dans les ouvrages d'assainissement collectif empêche également la bonne circulation des eaux.

Les inondations au Togo n'ont pas épargné le réseau routier de la ville de Lomé. Les dégâts sont importants et concernent 3,5 km de rue en latérite, 1,5 km de rue pavées endommagées par les eaux. Ces dégâts sont dus à la vétusté du réseau routier, à l'engorgement et à la fragilisation des caniveaux de drainage et d'assainissement construits dans les années 1980. A ce réseau

défectueux, il faut ajouter la chaussée sur la route nationale N°2 au niveau du Rond-point du Port, de Baguida et d'Avépozo qui avaient été sérieusement endommagées. Il faut également noter la destruction partielle de celle au niveau de Todman et de la dégradation prononcée de la route nationale N°5. Tous ces ouvrages ont été refaits.

Tout comme les infrastructures routières, certains établissements scolaires n'ont pas été épargnés par les eaux. Des bâtiments ont été décoiffés, des aires de jeu endommagées, le mobiliers affectés (tableau I).

Tableau I : Evaluation des dégâts post-inondations de 2010
dans les établissements de Lomé

Niveaux scolaires	Nombre de bâtiments	Valeur par m2	Total en (F CFA)	Nombre de mobiliers	Valeur unitaire (F CFA)	Total en (F CFA)
Préscolaire	8	71422	108 000648	140	15000	2100000
Primaire	80	47619	719999280	3360	35000	117600000
Collège	14	35715	126002520	1400	35000	49000000
Lycée	4	47619	35999964	414	35000	14490000
Total	106		990002412	5314		183190000

Source : Enquête, évaluation PDNA inondation, 2010

Ce tableau fait ressortir les dommages des inondations sur le plan scolaire dans la circonscription pédagogique de Lomé. Les dégâts sont évalués à Lomé pour le Ministère des Enseignement Primaire et Secondaire à 183 190 000 F CFA pour le mobilier et 990002412 F CFA pour les bâtiments endommagés selon le Post Disaster Needs Assessment (PDNA). Le total global des dégâts est évalué à plus de 7 milliards de F CFA pour l'ensemble du territoire selon le PDNA.

En somme, les catastrophes naturelles ont des effets néfastes sur la vie socioéconomique et sur la santé des populations dans les pays où elles sévissent. Des auteurs se sont également penchés sur la thématique des problèmes sanitaires liés aux inondations. Texier (2007) relève des cas de paludisme, de dengue et de leptospirose, particulièrement dans les quartiers restés inondés pendant une longue période à cause de la très lente ou impossible évacuation des eaux. Il y a également des maladies nerveuses (Texier, 2009). Les enquêtes de terrain ont permis de

découvrir deux personnes sur le site d'Agoe-Logopé qui sont devenus invalides suite à ces drames.

3 Discussion

Lomé, tout comme les autres villes de l'Afrique subsaharienne notamment Cotonou, Dakar, etc., connaît des problèmes d'inondation. Aux mêmes catastrophes naturelles, pratiquement les mêmes solutions sont envisagées. Devant les sinistres, les réactions sont les mêmes dans l'ensemble des pays en Afrique au sud du Sahara. Walley (2010) pour la ville de Cotonou identifie les mêmes modes d'actions, notamment l'évacuation des sinistrés, leur assistance et la prise des mesures pour vulgariser les informations sur les inondations et la prévention des risques dans le cadre des actions à mener auprès des sinistrés et les cellules d'assistance pour le renforcement de leurs capacités.

Le rapport final d'évaluation des dommages, perte et besoin de reconstruction post catastrophes 2010 au Togo décline la même stratégie sans toutefois proposer des dispositifs à mettre en place pour minimiser les facteurs de risque des inondations ou pour améliorer le système de prise en charge des sinistrés. Ce rapport ne rend pas non plus compte des conditions dans lesquelles les sinistrés sont pris en charge. Ce sont donc des personnes qui ne peuvent pas habiter leur maisons parce que délogés par des eaux. Ils sont pour ce faire logés dans des habitations inconfortables, des « abris de fortune » faits de tente, de salle de classe, etc., où il manque des sanitaires adéquats, des couchettes confortables, etc.

Sylvestre (2011) pour sa part, met l'accent sur la gestion préventive des risques d'aléas naturels. Dans son essai, il soutient notamment que la réduction des risques de catastrophes passe par des programmes de lutte contre la pauvreté et de protection de l'environnement, par l'appui et la participation des communautés locales, par l'éducation et la sensibilisation des populations exposées, par la mise en place de mesures spécifiques pour les zones urbaines, par des normes de construction plus strictes et par une meilleure synergie entre les différents acteurs impliqués. Car pour lui, les aléas naturels sont exacerbés par les actions anthropiques et l'accroissement urbain anarchique.

Ozer (2015) rejoint Walley quant à la prise en charge des sinistrés. Mais au-delà de la prise en charge, il faut attaquer le mal à la racine, car pour lui, les inondations survenues à Ouagadougou, résultent plus de la croissance urbaine non

planifiée que d'une quelconque modification de la fréquence ou de l'intensité des pluies extrêmes. Abordant dans le même sens, Texier (2007) parle de l'urbanisation accélérée et anarchique qui participe fortement à l'imperméabilisation des sols et entraîne des inondations.

Les travaux de Klassou (1998), ont montré que les inondations à Lomé sont dues aussi bien au phénomène naturel mais aussi à l'action de l'homme. Issao (2003) et Badaméli (2009) ont montré que le Togo est vulnérable aux inondations, mais que la Région Maritime l'est encore plus en raison de sa situation géographique et de ses caractéristiques géomorphologiques. Badaméli K. et al (2012) s'y est penché dans la Région Maritime au Togo. Il a en fait ressortir le caractère destructeur des infrastructures, des équipements et des biens, sans toutefois faire de parallèle avec les enjeux de développement.

Tous ces auteurs partagent le même avis que Sylvestre (2011), pour qui les mutations rapides dans l'occupation des sols dues à la forte demande en parcelles d'habitation liée à l'augmentation de la population et, la faible densité du réseau d'assainissement pluvial sont des facteurs favorisant les inondations en cas de précipitations supérieures ou égales à la normale (autour de 80 mm de hauteur journalière). Il faut donc mener des actions pour conscientiser la population sur ses actions qui occasionnent des inondations. Ozer fait même un parallèle entre la « période humide » des années 1950-1976 au cours de laquelle des cas d'inondation n'ont jamais été rapportés avant 1976 malgré les hauteurs journalières des précipitations de 120 mm. Mais aujourd'hui des pluies journalières de moins de 80 mm de hauteur entraînent des inondations. Il faut donc chercher les causes ailleurs qu'au niveau des seuls facteurs climatiques. L'auteur conclut que les causes naturelles expliquent moins le risque d'inondation à Ouagadougou. Il est intéressant de minimiser les risques d'inondation à travers la conscientisation de la population par rapport à ses actes inciviques.

L'analyse de toutes ces études interpelle la conscience des populations quant aux facteurs anthropiques des inondations. Le comportement incivique de l'homme dans son milieu de vie est un facteur aggravant des inondations. Beaucoup de catastrophes pourraient être évitées si les caniveaux n'étaient pas bouchés par les déchets solides de l'homme. Les règles élémentaires régissant les normes à respecter pour se mettre à l'abri des inondations sont bafouées. Les constructions se font de façon anarchique sans aucun permis. Les endroits non constructibles sont occupés par

des habitations. Le non-respect des moindres mesures de construction des maisons conduit à des inondations qui mettent à mal la décence de la vie. Pour ce faire, Sylvestre (2011) trouve qu'il faut scrupuleusement respecter les normes de construction ou mettre en place des normes de constructions plus sévères afin de minimiser les risques d'inondation pour une vie décente.

La présente étude sur l'incidence des inondations sur les enjeux de développement à Lomé est une contribution pour la minimisation des facteurs de risques des inondations au Togo. Cela passe avant tout par la réduction de la vulnérabilité de la population. Il est donc important de réduire la pauvreté et donner des moyens aux populations pour l'acquisition des parcelles constructibles. Une bonne politique de l'habitat serait un atout.

A travers cette étude, divers facteurs d'inondation sont identifiés et aucun ne peut être ignoré. Il est tout de même question de prendre en compte ces facteurs et mettre en place des dispositifs pour minimiser les inondations à Lomé et dans les grandes villes de l'Afrique noire. Cela permettra d'avoir plus de potentiel pour un développement économique harmonieux.

Conclusion

Les inondations à Lomé comme dans les autres grandes villes d'Afrique subsaharienne posent de sérieux problèmes socioéconomiques et environnementaux. Quand une personne se sent mal parce que dépossédée de ses biens par les inondations, malade ou stressée, on ne peut pas lui demander des efforts intellectuels ou physiques en vue d'un quelconque développement. Il est irréfutable, les inondations ont des incidences sur les enjeux de développement économique et social. Les dernières inondations ont causé des dommages chiffrés à plus de 7 milliards de F CFA pour l'ensemble du Togo et 191 millions de F CFA pour la seule ville de Lomé. Ces inondations ont détruit des infrastructures routières, dévasté des champs, blessé des personnes, endommagé des mobiliers scolaires, etc. Tout cela est à reconstruire et c'est un manque à gagner qui sape l'économie du pays. Il s'avère donc nécessaire de lutter contre ces catastrophes en mettant en place des dispositifs pour réduire au maximum les facteurs de risque pour un développement harmonieux à Lomé. La PDNA s'inscrit dans cette optique et a permis d'identifier des paramètres humains et techniques à prendre en compte dans le programme de reconstruction et de relèvement social et économique post-inondation.

Certes, beaucoup d'efforts sont faits avec la construction des bassins de rétention des eaux de pluies. Avec la construction de nouvelles infrastructures routières, les caniveaux sont aussi construits. Cependant, il faut beaucoup sensibiliser la population afin qu'elle limite ses actes inciviques qui rendent la ville vulnérable aux inondations.

Il serait aussi important de mettre en place une bonne politique de l'habitat à travers la construction des logements sociaux qui pourrait résoudre la problématique de se construire sa propre maison et lutter contre l'indigence de la population. Cela permettrait de minimiser les risques d'inondation dont la gestion est du reste compliquée.

Somme toute, la gestion des inondations a un coût et il faudrait œuvrer pour réduire au maximum les facteurs de risques. Certaines stratégies de gestion de risque prônent des solutions techniques : nombre de projets ont longtemps porté sur ces logiques curatives (Laganier et al., 2004), il faut prévenir ces risques à travers de bonnes gestions urbaines, la construction des infrastructures urbaines en tenant compte de l'évolution de la population. Ainsi, la population pourra vivre décemment, se loger dans des maisons acceptables, ce qui leur permettra d'être en bonne santé physique et psychique pour travailler en vue du combat pour le développement économique et social.

Références bibliographiques

- ANTOINE J.M., Desailly B., Galtie J.F., Gazelle F., Peltier A. et Valette P., 2008, *Les mots des risques naturels*. Presses universitaires du Mirail, 127 p.
- BADAMELI P. A., 2009, *Les changements climatiques et leurs impacts sur l'environnement et la santé humaine : cas des inondations au centre et sud du Togo*. Mémoire de maîtrise, Département de Géographie, Université de Kara.
- BADAMELI K., 2012, Les inondations dans la Région Maritime du Togo : évaluation des vulnérabilités et stratégies, dans, Actes du colloque des sciences, culture et technologie de l'UAC-Bénin, 253-272
- BANGUI T., 2006, « La métropolisation des pays d'Afrique subsaharienne et les inondations de Bangui et de Dakar d'août 2005. Elément de compréhension et plaidoyer pour une politique volontariste d'urbanisme ». Dans *Pôle d'excellence régional « espace et sociétés en Afrique noire*, EAMAU, AUF, 12-25
- NET R., 2008, *L'espace mondial*, édition Bréal, 359 p

- DASYLVA S., 2009, « Inondations à Dakar et au Sahel, Gestion durable des eaux de pluie. *Etudes et Recherches*, n° 267-268-269, ends Editions, Dakar, 259 p.
- EDPI, (Evaluation des dommages et pertes des inondations), 2010, *Evaluation de dommages et pertes des inondations de 2010 au Togo*. Rapport final février 2010, 39 p
- GAYE A., 2009, *Consultation sous-régionale pour la préparation aux inondations en Afrique de l'Ouest*. [http://www.sununews.com/index.php?view=article&catid=45%3Aactualite&id119%3Aconsultation-regionale-pour-la-preparation-aux-inondations-en-afrique de-louest-pour-lannee- 2009&format=pdf&option=com_content&Itemid=50](http://www.sununews.com/index.php?view=article&catid=45%3Aactualite&id119%3Aconsultation-regionale-pour-la-preparation-aux-inondations-en-afrique-de-louest-pour-lannee-2009&format=pdf&option=com_content&Itemid=50).
- GOETZ B., 2012, « La beauté de/dans la ville ». Dans *Le portique* [En ligne], 28 | 2012, document1, mis en ligne le 08 mai 2014, consulté le 24 mars 2017. URL : <http://leportique.revues.org/2566>
- ISSAO I., 2003, *Le problème des inondations dans la ville de Lomé*. Mémoire de maîtrise, Département de Géographie, Université de Lomé.
- KLASSOU K.S., 1998, Croissance urbaine et inondation à Lomé : Réflexion sur les facteurs responsables et les perspectives d'avenir. Dans *Le centenaire de Lomé, capitale du Togo*, Actes du colloque de Lomé, Patrimoines n° 7, 221-232
- LACEEDE (Laboratoire Climat Eau Ecosystème et Développement), 2010, *Changements climatiques et inondations dans le Grand Cotonou : situation de base et analyse prospective*. Rapport final Draft, Projet de Protection de la Communauté Urbaine de Grand Cotonou face aux Changements Climatiques (PCUG3C), CREDEL ONG, programme ACCA du CRDI, juin 2012, 104 p.
- LAGANIER R. et Scrawell H.J. 2004, *Risque d'inondation et aménagement durable des territoires*. Presses Universitaires du Septentrion, 226 p.
- MARGUERAT Y., 1985, *L'armature urbaine du Togo*, Edition de l'OROSTOM, collection « Etudes et thèses », 166 p.
- OCHA (Organisation des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires Afrique de l'Ouest), 2009, Bulletin d'information, (en ligne) [http://reliefweb.int/rw/RWFiles2009.nsf/FilesByRWDocUnidFilename/ASAZ-7XNE67-rapport_complet.pdf/\\$File/rapport_complet.pdf](http://reliefweb.int/rw/RWFiles2009.nsf/FilesByRWDocUnidFilename/ASAZ-7XNE67-rapport_complet.pdf/$File/rapport_complet.pdf) (Page consultée le 27 janvier 2010)

- OZER P. et al, 2015, *Précipitations 'extrêmes' et inondations à Ouagadougou : quand le développement urbain est mal maîtrisé...* XXVIIIe Colloque de l'Association Internationale de Climatologie, Liège, 497 p
- SY I. et al, (2011) : Vulnérabilité sanitaire et environnementale dans les quartiers défavorisés de Nouakchott (Mauritanie) : analyse des conditions d'émergence et de développement de maladies en milieu urbain sahélien. *Vertigo-la revue électronique en science de l'environnement*, Volume 11, N° 2, 17 p. URL : [http:// vertigo.revue.org/ 11174](http://vertigo.revue.org/11174) ; DOI : 10.4000/vertigo.11174
- SYLVESTRE G., 2011, *La gestion préventive des risques de catastrophes naturelles en Asie du sud et du sud-est : défis pour la réduction de la vulnérabilité des populations*. Essai présenté au Centre Universitaire de Formation en Environnement, Université de Sherbrooke, Berthierville, Québec, Canada, 115 p
- TEXIER P., 2007, « Les inondations de février 2007 dans les kampung de Jakarta ». *Revue EchoGéo*, 1-9, (En ligne) [http : // echogeo.revue.org/905](http://echogeo.revue.org/905), avril 2011
- TEXIER P., 2009, *Vulnérabilité et réduction des risques liés à l'eau dans les quartiers informels de Jakarta, Indonésie. Réponses sociales, institutionnelles et non institutionnelles*. Thèse de Doctorat en science de l'Homme et Société/Géographie. Université Paris-Diderot VII, 153 p
- WALLEY L., 2010, *Inondations dans les villes d'Afrique de l'ouest : diagnostic et élément de renforcement de capacité et d'adaptation dans le Grand Cotonou*, mémoire de Maîtrise, Université d'Abomey-Calavi, 78 p

CONTESTATION DE LA TAXE DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL A OUAGADOUGOU : LA GOUVERNANCE PARALLELE EN QUESTION

SORY Issa*

Résumé

Depuis la démocratisation du Burkina Faso en 1991 et les élections municipales de 1995, la gouvernance de la ville de Ouagadougou, la capitale, est l'objet de nombreuses contestations révélatrices des rapports entre la société civile (syndicats, ONG, mouvements d'étudiants) et les autorités (municipales et étatiques). Avec la communalisation intégrale en 2006, le gouvernement a instauré une Taxe de Développement Communal (TDC) censée permettre aux collectivités locales de faire face aux charges liées aux nouvelles compétences transférées par l'Etat dans le cadre de la décentralisation. Un regroupement d'une trentaine d'organisations de la société civile – la coalition nationale de lutte contre la vie chère, l'impunité, la corruption, la fraude et pour les libertés – s'est constitué entre autres pour contester cette « taxe injuste ». Les autorités, quant à elles, pensaient l'imposer à l'aide de dispositifs légaux élaborés depuis quelques années pour contenir le mouvement social. Les symboles de ces derniers étant l'institution d'une « zone rouge » (territoires interdits aux manifestants) et l'adoption de la loi sur la répression « des actes de vandalisme » suite aux manifestations contre « la vie chère ». L'objectif de cet article est de contribuer à l'analyse des logiques des acteurs pour le contrôle de l'espace public à Ouagadougou suite à l'instauration de la taxe de développement communal. Il permet de comprendre que la contestation de la TDC est révélatrice de la perception populaire de la gouvernance de la capitale burkinabé. Ensuite, les territoires de la contestation constituent un marqueur des rapports de forces entre les autorités et la société civile. Enfin, la contestation de la TDC, et son retrait, prouvent que le contre-pouvoir organisé par la société civile tend à instituer une gouvernance parallèle à Ouagadougou.

Mots-clés : gouvernance urbaine, société civile, territoire de la contestation, zone rouge, rapport de force, Ouagadougou, Burkina Faso

Abstract

Since the democratization of Burkina Faso in 1991 and 1995 municipal elections, the governance of the city of Ouagadougou, the capital, is the subject of many disputes that revealed the relationship between civil society (unions, NGOs, student movements) and the authorities (municipal and state). With full communalization in 2006, the government introduced a Local Development Tax (TDC) supposed to allow local authorities to face charges related to the new powers transferred by the State in the context of decentralization. A group of about thirty civil society - national coalition against the high cost of living,

* Département de Géographie, Université de Koudougou, Email : soryssa@yahoo.fr

impunity, corruption, fraud and for freedom - was formed among others to challenge the "unfair tax ". The authorities, for their part, believed they could impose it using legal devices developed in recent years to contain the social movement. The symbols of the latter being the institution of a "red zone" (forbidden territories to protesters) and the adoption of the Act on Punishment of "vandalism" following protests against "the high cost of living". The objective of this article is to contribute to the analysis of the strategies of the actors for the control of public space in Ouagadougou following the introduction of the municipal development tax. It helps to understand that the challenge to the TDC reveals the popular perception of the governance of the Burkinabe capital. Then the contested territories constitute a marker of power relations between the authorities and civil society. Finally, the challenge to the TDC, and its withdrawal, prove that the countervailing power organized by civil society tends to establish parallel governance in Ouagadougou.

Keywords: urban governance, civil society, territory of protest, red area, balance of power, Ouagadougou, Burkina Faso

Introduction

Le Burkina Faso a entrepris, depuis le début des années 1990, le processus de décentralisation. Les premières élections municipales se sont déroulées en 1995 dans 33 communes. En 1996, 16 nouvelles communes sont créées, portant leur nombre total à 49. En 2006, pour la troisième fois, des élections municipales sont organisées mais, cette fois-ci, sur toute l'étendue du territoire national subdivisé désormais en collectivités territoriales : régions et communes²¹. Ces collectivités territoriales, selon l'article 32 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « concourent avec l'Etat à l'administration et à l'aménagement du territoire, au développement économique, social, éducatif, sanitaire, culturel et scientifique ainsi qu'à la protection, à la mise en valeur des ressources naturelles et à l'amélioration du cadre de vie ». Dans ce processus de décentralisation, les communes ont été dotées de nouvelles compétences, entre autres, dans le domaine i) de l'offre des services urbains (santé, éducation, électricité notamment) et ii) de la gestion des ressources naturelles, de la planification et de l'aménagement urbain. Ce transfert de compétences du niveau central vers les communes implique de nouvelles dépenses. Pour cela, la loi n° 014-2006/AN²² détermine les ressources des communes. Celles-ci sont assistées par l'Etat à travers plusieurs

²¹ Le Burkina Faso est composé de 13 régions et 351 communes dont 49 communes urbaines. Les 302 autres communes sont appelées des communes rurales.

²² Il s'agit de la loi n° 014-2006/AN portant détermination des ressources et des charges des collectivités territoriales au Burkina Faso du 09 mai 2006.

formes de subventions, dotations et appuis. L'appui de l'Etat se fait également à travers la Taxe Unique sur les Produits Pétroliers (TUPP). Cette taxe indirecte, instaurée par la loi n°005/94/ADP du 11 mars 1994²³, est répartie entre l'Etat (90%) et les communes (10%). Les impôts et taxes collectés par les communes sur leur territoire, les recettes communales et celles du domaine communal constituent, entre autres, les ressources de fonctionnement des communes. Par les jumelages et/ou la coopération décentralisée, certaines communes peuvent bénéficier de financements.

L'une des difficultés actuelles des communes du Burkina Faso – les anciennes communes comme celles érigées suite à la communalisation intégrale – est le manque de ressources financières pour remplir leurs missions ce, pour deux raisons principales : i) le transfert des nouvelles compétences aux communes n'a pas été suivi d'un transfert de ressources financières conséquentes permettant à ces collectivités territoriales de faire face aux défis du développement local ; ii) si certaines communes disposent de services et ressources humaines capables de recouvrer les taxes et impôts, d'autres en sont dépourvues. Les recettes locales, par manque d'infrastructures communales pour offrir des services, sont aussi faibles. Les anciennes communes – qui existaient avant les élections municipales de 2006 – connaissaient les mêmes difficultés financières. Cette insuffisance de ressources, selon Ouédraogo (2007), serait liée d'une part à la faiblesse du tissu économique et, d'autre part, à la « mauvaise définition des territoires communaux ». Dans certaines de ces communes, les conseils municipaux ne se sont souciés de la mobilisation de ressources de fonctionnement et pas de la création de conditions permettant la mobilisation de ressources locales à même d'impulser le développement. Au regard de ce constat, « les dépenses locales devraient être financées par l'imposition des résidents » (Banque mondiale, 2007 :53) ; il faut « faire payer la ville par les urbains » (Sinet, 1997). Ainsi, par la loi de finance gestion 2008²⁴, la Taxe de Développement Communal (TDC) a été instituée en vue de répondre « aux requêtes récurrentes des autorités communales, soucieuses de disposer de moyens financiers conséquents et pérennes, à la dimension des défis de la décentralisation » (DGI,

²³Loi n° 005/94/ADP portant institution d'une Taxe Unique sur les Produits Pétroliers (TUPP) du 11 mars 1994.

²⁴ Décret n°2007-868/PRES 26 décembre 2007 promulguant la loi n°033/2007/AN du 06 décembre 2007 portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat-gestion 2008.

2010 : 1). Pour les autorités, cette taxe devrait procurer des ressources financières aux communes en vue d'améliorer les conditions de vie des populations à la base.

Inscrite dans le cadre du renforcement de la décentralisation – un des “indicateurs” de la bonne gouvernance – la taxe constitue un des nœuds de la gouvernance urbaine. Cette dernière est définie comme « l'ensemble des processus de coordination d'acteurs, groupes sociaux et institutions visant la réalisation de projets urbains collectivement négociés » (Dubresson et *al.*, 2002 :68). Plus précisément, il s'agit de l'analyse « des mécanismes et des dispositifs de mise en œuvre de politiques et de projets urbains » (Osmont et *al.*, 2008). La gouvernance implique en effet d'une part la participation des citoyens aux instances de décisions municipales et d'autre part leur contribution au financement de la ville. La contestation de la taxe de développement communal interroge les rapports entre autorités et certains groupes d'intérêts (société civile) et le fonctionnement des instances municipales (conseil municipal).

Les données utilisées pour la rédaction de cet article, essentiellement qualitatives et secondaires, ont été collectées entre 2009 et 2012 dans le cadre d'une thèse soutenue en 2013. L'article caractérise les rapports de force entre les différents acteurs de la gouvernance urbaine à Ouagadougou. Il met ensuite en exergue la « méfiance » des citoyens vis-à-vis de la gestion des autorités (étatiques et municipales) marquée par une confiscation de la participation citoyenne. Enfin, l'article décrit le développement d'une gouvernance parallèle qui se traduit par une « participation protestataire ».

1. Les territoires de la répression et de la contestation comme marqueurs des rapports de forces

La Taxe de Développement Communal (TDC) a été instituée en décembre 2007. Son recouvrement, qui était prévu pour débuter dès janvier 2008, a été suspendu du fait de la crise alimentaire²⁵. Les autorités ont commencé à recouvrer cette taxe en 2009, pour la rendre obligatoire à partir de 2010.

L'objectif de la TDC est de renforcer les capacités financières des communes. Avec le transfert des compétences aux collectivités territoriales dans le domaine des « équipements collectifs » et dans le souci de doter les communes de ressources pérennes, cette taxe a été considérée par les autorités comme la

²⁵ Le Burkina Faso, comme certains pays de l'Afrique Subsaharienne, a connu, au cours du premier trimestre de l'année 2008, des manifestations « spontanées » qualifiées de « révoltes de la faim ».

source de financement la mieux adaptée. La loi de finance gestion 2008 (instituant la TDC) autorise, en son article 38, la création d'un « fonds de solidarité des communes ». Cette mesure obéit à une recommandation de la Banque mondiale qui suggère que soit créé un « Fonds Permanent de Développement des Collectivités Territoriales [FPDCT] ». « L'établissement du fonds [FPDCT] aidera à intégrer et harmoniser les interventions au niveau local en développant la capacité de programmation des communes et en améliorant l'attribution des ressources disponibles et prévues. » (Banque mondiale, 2007 : 61).

La clé de répartition de la TDC est la suivante : 60% pour alimenter le « fonds de solidarité des communes » qui sera ensuite réparti entre toutes les communes et 40% revient à la commune perceptrice de la taxe.

La TDC, selon la loi, est assise sur les véhicules en circulation effective au Burkina Faso et/ou immatriculés sur le territoire national. Son montant est fonction du type de véhicule : les véhicules de tourisme, camionnettes et tracteurs, les camions et remorques et les véhicules à deux ou trois roues (cf. Tableau 1).

Tableau 1 : Montant de la Taxe de Développement Communal selon les types de véhicules

Types de véhicules	Capacités	Montant (FCFA)
Véhicules de tourisme, camionnettes et tracteurs	Jusqu'à 8 Chevaux-Vapeur (CV)	7 000
	De 9 CV à 15 CV	10 000
	De 16 CV à 20 CV	20 000
	Plus de 20 CV	30 000
Camions et remorques	tonnage < ou = 2,5 tonnes de charge utile	20 000
	tonnage > 2,5 et < ou = 5 tonnes de charge utile	30 000
	tonnage > 5 tonnes	50 000
Véhicules à deux ou trois roues	Jusqu'à 50 cm ³ de cylindrée	1 000
	De 51 cm ³ à 125 cm ³ de cylindrée	2 000
	De 126 cm ³ à 300 cm ³ de cylindrée	5 000
	Plus de 300 cm ³ de cylindrée	7 000

Source : Décret n°2007-868/PRES 26 décembre 2007
promulguant la loi n°033/2007/AN

Chaque propriétaire de véhicule doit s'acquitter annuellement de cette taxe avant le 31 mars de chaque année. Après cette date, des opérations de contrôle peuvent être effectuées. Les contrevenants sont « astreints au paiement du droit simple majoré de 50 %. Le véhicule est immobilisé et mis en fourrière jusqu'au paiement intégral de la taxe et de la pénalité ²⁶ ».

Une campagne d'information et de sensibilisation a été initiée auprès des conseillers municipaux et des « leaders d'opinion » sur les « notions techniques et la justification de la taxe » en vue de promouvoir le « civisme fiscal chez les citoyens » (DGI, 2010 : 2). Pourtant, l'annonce de l'institution de la taxe de développement communal a suscité une mobilisation de la société civile qui s'est insurgée contre son payement.

1.1. Société civile contre le financement de la ville ?

Le contre-pouvoir créé par les organisations de la société civile – la coalition de lutte contre la vie chère, la corruption, la fraude, l'impunité et pour les libertés (CCVC) – ne constitue pas une première expérience de regroupement de ces organisations pour des causes communes. L'histoire du Burkina Faso post-révolutionnaire – pour ne s'intéresser qu'à cette période après 1991 –, indique la création entre autres du Comité pour le Règlement des Affaires pendantes en matière de Droits Humains (CRADH) ²⁷ en 1995, du Collectif des Organisations de Masse et de Partis politique (CODMPP) ²⁸ en 1998 et de l'Unité Syndicale en 1999 entre centrales syndicales et syndicats autonomes.

L'accent est mis sur la CCVC pour deux principales : la CCVC est le dernier regroupement des organisations de la société civile et elle constitue l'unique contre-pouvoir qui s'est opposé à l'instauration de la TDC.

²⁶ Section concernant les obligations, le contrôle et les sanctions du Décret n°2007-868/PRES 26 décembre 2007 promulguant la loi n°033/2007/AN du 06 décembre 2007 portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat-gestion 2008.

²⁷ Le CRADH était composé essentiellement du Mouvement Burkinabé des Droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP), de la Confédération Générale du Travail du Burkina (CGT-B) et de l'Union Générale des Etudiants Burkinabé (UGEB).

²⁸ Le Collectif des Organisations Démocratiques de Masse et des Partis Politiques (CODMPP) est un regroupement constitué suite à l'assassinat du journaliste Norbert Zongo et trois de ses compagnons le 13 décembre 1998. Les revendications de ce collectif étaient focalisées sur la « lutte contre l'impunité » (Chouli, 2009). Pour plus d'informations sur le CODMPP, lire : « Documents. Burkina Faso : Autour de l'affaire Zongo », n°74, *Politique Africaine* (Loada, 1999).

1.1.1. Genèse d'un contre-pouvoir

La coalition, qui s'est mobilisés entre autres contre la Taxe de Développement Communal (TDC), a été créée le 12 mars 2008. Le contexte de la création de cette coalition – après les « révoltes de la faim » – et le contenu de ses documents fondateurs laissent déduire qu'elle a été créée pour mieux organiser les « révoltes » qui avaient cours. En effet, le préambule de la CCVC stipule que les différentes organisations ont décidé « d'unir leur efforts en un vaste mouvement citoyen d'envergure nationale » parce que « la situation sociale des populations » se dégradait et que « la flambée des prix notamment de grande consommation » frappait les couches sociales démunies²⁹. En réalité, malgré l'accent mis par la CCVC sur la lutte contre la vie chère et sa création dans un contexte de « révoltes de la faim », l'idée de la création d'un cadre de lutte plus large que le CODMPP avait germé quelques années auparavant. Déjà, en avril 2005, une coalition regroupant associations et syndicats avait été créée à Bobo-Dioulasso³⁰.

La CCVC est composé d'une trentaine d'organisations de la société civile (syndicats, associations et mouvements des droits de l'Homme notamment). Parmi elles, figurent des organisations qualifiées de « contre-hégémoniques³¹ » (MBDHP, CGT-B et UGEB³²). Les deux premiers postes du bureau de la coordination nationale de la CCVC – président et premier vice-président – sont mêmes occupés respectivement par la CGT-B et le MBDHP témoignant de l'importance que ces mouvements « contre-hégémoniques » accordent à cette coalition.

Dès sa création, la CCVC a inscrit parmi ses priorités la revendication pour la suppression de la TDC.

1.1.2. La TDC : une « taxe injuste »

La coalition de lutte contre la vie chère, la corruption, la fraude, l'impunité et pour les libertés (CCVC) a bâti son argumentaire autour de trois points pour montrer que la Taxe de

²⁹Conférence de Bazié Bassolma (2^{ème} secrétaire général adjoint de la CGT-B) lors du panel organisé dans le cadre de la célébration de la journée mondiale de la presse le 3 mai 2011. Le thème du panel était : « Révolutions magrébines et leurs répercussions sur le Burkina ».

³⁰ Le 30 avril 2005, une coalition a été créée à la bourse du travail de Bobo-Dioulasso. Elle était composée des organisations syndicales, mouvements des droits de l'homme, associations de femmes et d'étudiants.

³¹ Il s'agit de groupes sociaux organisés pour faire face à la « coercition de l'Etat » (Bianchini, 1997).

³² Il s'agit du Mouvement Burkinabé des Droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP), de la Confédération Générale du Travail du Burkina (CGT-B) et de l'Union Générale des Etudiants Burkinabé (UGEB).

Développement Communal (TDC) était une « taxe injuste ». Premièrement, pour la CCVC, il existe une iniquité fiscale entre les citoyens. Elle souligne que depuis l'application des programmes d'ajustement structurel, la fiscalité des plus riches a connu de « constants allègements », tandis que « les travailleurs et couches populaires sont de plus en plus sollicités en matière d'impôts et de taxes »³³. Elle soutient cette affirmation par des chiffres : « Le taux marginal de l'impôt sur les revenus des gros commerçants a baissé de 45% à 25% ; les tranches d'imposition des revenus fonciers (loyers d'immeubles) ont été réduites et le taux marginal est passé de 35% à 20% ; les revenus des loyers n'excédant pas 20 000 FCFA dans une même localité ont été exonérés alors que les salaires sont imposés à partir de 1 FCFA ; le taux des droits d'enregistrement sur les loyers commerciaux passe, à partir de [l'année 2010], de 10% à 5% ; les impositions sur les grosses successions ont connu des réductions de 5 points au moins [et] le taux marginal de l'impôt sur les revenus des actions et autres capitaux mobiliers est passé cette année de 25% à 12,5%.³⁴ »

Le deuxième argument repose sur la double taxation. Selon la CCVC, les citoyens paient déjà la TDC à travers la Taxe Unique sur les Produits Pétroliers (TUPP). La coalition fonde sa déduction d'une part sur la coïncidence entre la date de la suppression de la taxe sur les véhicules et les vélocipèdes (appelée vignette) et celle de l'institution de la TUPP en 1994 et, d'autre part, sur le transfert de 10% de cette dernière aux communes. Pour elle, la TUPP n'a fait que remplacer la taxe sur les véhicules. Par conséquent, l'instauration de la TDC – taxe sur les véhicules – serait un « doublon ». Les responsables de la coalition soutiennent que le gouvernement avait reconnu que la vignette avait été remplacée par la TUPP. « La taxe sur les véhicules à moteur et les vélocipèdes [...] a été supprimée au lendemain de la dévaluation de franc CFA en 1994 dans le souci d'alléger le fardeau financier des ménages. Pour compenser cette perte de recettes, le gouvernement a institué la Taxe sur les Produits Pétroliers.³⁵ »

Aussi, à travers la TUPP, la population paierait déjà plusieurs fois la TDC. Selon les estimations de la coalition, en achetant un litre d'essence Super 91, le citoyen paie 125 FCFA au titre de la TUPP. Ainsi, pour « quelqu'un dont le véhicule

³³ Message de la CCVC à l'occasion de la « Journée nationale de protestation » du 24 février 2010.

³⁴ Idem.

³⁵ Idem.

consomme un litre par jour, il paie 3 750 FCFA par mois et 45 000 FCFA par an [au titre de la] TUPP³⁶ ».

Enfin, le troisième argument a trait aux conditions de vie des populations. « La vie chère demeure, pour la plupart des ménages, une réalité : le pouvoir d'achat des travailleurs en particulier et des populations en général s'érode dangereusement avec des augmentations répétées de prix de produits de grande consommation [...] »³⁷. Pour la coalition, si en 1994 le gouvernement avait supprimé la taxe sur les véhicules pour « alléger le fardeau financier des ménages », l'institution d'une autre taxe ne peut se justifier dans un contexte d'affaiblissement du pouvoir d'achat des populations.

La confrontation du positionnement théorique de la CCVC face à la volonté des autorités d'appliquer la TDC s'est traduite par des actions concrètes qui rendent lisibles les jeux politiques à Ouagadougou et les rapports entre ces deux groupes d'intérêts.

1.2. Rapports conflictuels autour de la Taxe de Développement Communal

Le bras de fer né de l'application de la Taxe de Développement Communal (TDC) est riche en enseignement en matière de gestion urbaine. Pour la première fois, une loi était arrivée à cristalliser deux pôles aux intérêts divergents : les membres de la coalition de lutte contre la vie chère, la corruption, la fraude, l'impunité et pour les libertés (CCVC) d'un côté et les autorités (municipales et étatiques) de l'autre. Chaque "camp" a cherché à légitimer ses points de vue afin de s'assurer l'adhésion des populations.

1.2.1. Comment « contenir » les manifestants ?

Ouagadougou et président de l'Association des municipalités du Burkina Faso (AMBF) – ont procédé à des « sorties médiatiques » pour justifier l'application de la TDC. Pour Simon Compaoré, l'argument de la coalition concernant la pauvreté des burkinabé n'est pas fondé. « Combien de gens mangent du poulet et boivent la bière chaque jour ? Aujourd'hui c'est la "Saint Valentin". Vous allez voir de nombreuses personnes dans les maquis. Elles n'y vont pas pour pisser mais pour boire la bière et manger des poulets. Mais dès qu'on leur

³⁶ Entretien avec Diallo Moussa, secrétaire confédéral adjoint chargé des questions sociales de la CGT-B, mai 2011.

³⁷ Message de la CCVC à l'occasion de la « Journée nationale de protestation » du 24 février 2010.

demande de payer 1000 ou 2000 F pour contribuer au développement de nos communes, elles parlent de vie chère³⁸ ».

Concernant la TDC, le maire de Ouagadougou s'est montré très déterminé : « on ne reculera pas. » Son objectif est « d'amener tout le monde à comprendre la nécessité de payer la taxe³⁹ ». Pour lui, il est étonnant de constater que des Burkinabé, malgré les réalisations des maires, refusent de s'acquitter de la taxe de développement communal qui, pourtant, a pour objectif d'accompagner les activités des collectivités territoriales et d'améliorer les conditions de vie des populations. Il dit : « être choqué par le comportement et la mauvaise foi de certaines personnes qui s'opposent inutilement à cette taxe [... Dans tous les cas,] nous allons nous battre, contrairement à ce que certains disent, de sorte que cette taxe soit appliquée et bien appliquée [...] Nous avons le soutien du gouvernement, des forces de l'ordre pour la réussite de cette opération de taxe⁴⁰ ».

L'application de mesures coercitives (la loi concernant les manifestations et la zone rouge) prises auparavant participe à la démonstration de la fermeté des autorités.

- *La requalification des actes : des manifestations aux actes de vandalisme*

L'un des actes posés pour dissuader les manifestants ou faciliter leur condamnation a été l'abrogation de la loi portant « liberté de réunions et les manifestations sur la voie publique⁴¹ » et son remplacement par celle sur la « répression des actes de vandalisme commis lors des manifestations sur la voie publique⁴² ». Par cet acte, « l'action concertée » devient un acte de vandalisme. « L'action concertée », selon l'article 5 de la loi de 1997, signifie l'exercice de la violence ou les destructions de biens lors des manifestations après une « entente » des auteurs. L'article 3 de la loi sur la répression des actes de vandalisme qualifie les actes suivants, commis lors des manifestations, comme des actes de vandalisme : les violences et les séquestrations de personnes, la destruction de biens publics et privés et « l'intrusion dans les édifices publics, administratifs et

³⁸ Propos de Simon Compaoré, maire de Ouagadougou, *Le Pays*, 15 février 2011

³⁹ Interview de Simon Compaoré, maire de Ouagadougou, *L'Observateur Paalga*, 3 mai 2010.

⁴⁰ *Le Pays*, 2 avril 2010, « Taxe de développement communal : Simon Compaoré demande l'accompagnement de la presse »

⁴¹ Loi n° 022-97/II/AN du 21 octobre 1997 portant liberté de réunion et de manifestation sur la voie publique.

⁴² Loi n°026-2008/AN du 08 mai 2008 portant répression des actes de vandalisme commis lors des manifestations sur la voie publique.

commerciaux ». La loi de 1997 s'applique à « toute personne physique et morale désireuse d'exercer cette liberté [la liberté de manifestations] » ; tandis que celle sur les actes de vandalisme concerne les organisateurs ou instigateurs de la manifestation, les auteurs et complices des auteurs de vandalisme et les personnes soupçonnées de commettre ces types Les autorités – notamment Simon Compaoré, maire de d'actes pendant les manifestations. La disposition de 2008 autorise la comparution du prévenu (du fait de vandalisme) le même jour (article 8).

L'adoption de la loi de 2008 s'inscrit dans un contexte marqué par les « révoltes de la faim » de février à avril 2008, la création de la CCVC et les premières manifestations de cette coalition en mars et avril 2008 ; la loi a été adoptée le 8 mai de la même année. Il est donc légitime de déduire que l'un des objectifs de cette loi était de dissuader les manifestants en vue de contenir les manifestations. Ainsi, la loi sur le vandalisme de 2008 – comme celle de 1997 – permet aux autorités d'interdire une activité publique lorsqu'elle la juge susceptible de perturber l'ordre. Cette compétence a permis à la mairie de Ouagadougou d'« interdire » une manifestation publique de l'Antenne Social Alert Burkina (ASAB) ⁴³ en 2008. Selon le coordonnateur de l'ASAB, Charles Zongo, son organisation a l'habitude d'organiser des activités publiques « sans débordement ». Mais, en 2008, les autorités municipales ont décidé que cette activité devait se tenir en « vase clos », dans une salle. Les responsables de l'association ont dû surseoir à leur activité. La délimitation de la « zone rouge » participe aussi à atténuer la portée des manifestations à Ouagadougou.

- Les territoires de la contestation et de la répression des manifestations

La volonté des autorités de « contenir » les manifestations à Ouagadougou ne date pas de la période d'instauration de la Taxe de Développement Communal. Ainsi, pour « protéger les institutions républicaines », les autorités municipales décident de refuser l'itinéraire de la manifestation du collectif syndical CGT-B organisée le 1^{er} mai 1998. Les syndicalistes maintiennent leur itinéraire malgré l'interdiction. « Une armada des forces de l'ordre s'était déployée sur ladite voie [l'Avenue de la Nation] avec le maire en tête. La marche a été arrêtée au carrefour de l'Etat Major.

⁴³ L'ASAB est une organisation de la société civile ayant pour objectif la promotion des droits socio-économiques et culturels. Elle est membre de la CCVC.

Nous avons à l'époque décidé de replier.⁴⁴ » Par la suite, le maire, au travers d'une circulaire, informe les responsables de la société civile des limites de la « zone rouge » qu'il a instituée. Cette zone englobe toute la zone administrative centrale délimitée par l'Avenue Kwamé N'krumah, l'Avenue Houari Boumedienne, l'Avenue du Burkina et l'Avenue Thomas Sankara [figure 1]

Figure 1 : Les territoires de la contestation et de la répression



L'institution de la « zone rouge » influence considérablement les itinéraires des manifestations. Généralement, les organisations de la société civile ont deux trajets qu'elles empruntent lors des manifestations.

- le premier part de la Bourse de travail, le Boulevard Monseigneur Janny Tavenaud, le rond-point des cinéastes, l'avenue de la Nation, le rond-point des Nations Unies, l'Avenue Kwamé N'krumah, l'Avenue Houari Boumedienne et le Boulevard Monseigneur Janny Tavenaud pour rejoindre la Bourse travail ;
- le second part de la Bourse de travail pour y revenir en passant par le Boulevard Monseigneur Janny Tavenaud, le rond-point des cinéastes, l'Avenue de la Nation, le rond-point des Nations Unies, l'Avenue Dimdolosom,

⁴⁴ Entretien avec Tolé Sagnon, Secrétaire Général de la Confédération Générale du Travail du Burkina (CGT-B), août 2011.

l'Avenue de la Liberté, l'Avenue de l'armée et l'Avenue Maurice Yaméogo⁴⁵.

L'enjeu de la détermination des trajets des manifestations concerne l'Avenue Kwamé N'krumah, avenue appartenant à la « zone rouge ». Maintes tractations s'effectuent entre organisations de la société civile et les autorités municipales pour pouvoir avoir l'autorisation de manifester sur cette avenue. Pour Bazié Bassolma, un des responsables de la commission d'organisation des activités de la CCVC, les manifestations sur l'Avenue Kwamé N'krumah ou dans la « zone rouge » sont fonction des « rapports de forces ». En fonction du niveau de la « tension sociale », les autorités peuvent « tolérer » ou refuser les manifestations sur cette zone. Depuis la délimitation de la « zone rouge », les manifestations qui s'y sont déroulées coïncident parfaitement avec des périodes où le « rapport de forces » était en faveur de la société civile (Sory, 2012). Il s'agit entre autres :

- de la « marche » de l'Association Nationale des Etudiants Burkinabé (ANEB) fin avril 2000 en direction du Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESSRS)⁴⁶. Cette période était marquée par le reflux des autorités suite à la manifestation du CODMPP du 8 avril 2000 ;
- de l'itinéraire de la marche de l'ANEB en direction de la Direction Générale de la Police Nationale (DGPN) qui a été refusé le 11 mars 2011. En revanche, fin mai 2011, les élèves ont manifesté sur l'Avenue de l'Indépendance et ont même envahi les locaux des ministères de l'Enseignement de base et de l'Alphabétisation et des Enseignements secondaire et supérieur. De la même façon, ils se sont rendus au Premier Ministère et y sont entrés également, pour la première fois. Cette manifestation des élèves, en soutien à leurs enseignants, est intervenue dans un moment où le régime était fortement affaibli suite aux révoltes populaires contre l'impunité (suite à la mort de Justin Zongo) et surtout aux différentes mutineries militaires ;
- dans le même contexte de crise sociopolitique, le 8 avril 2011, les autorités municipales ont autorisé la

⁴⁵ La fin du second trajet peut être modifiée entre la Place de la Nation et le camp militaire Guillaume Ouédraogo pour longer le siège de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et rejoindre l'Avenue Bassawarga, l'Avenue Maurice Yaméogo et la Bourse du Travail. Cet itinéraire correspond à celui des 1^{er} mai au cours desquels les organisations syndicales transmettent leur cahier de doléances au ministre du travail à la CNSS.

⁴⁶ Ce ministère est devenu celui des Enseignements Secondaire et Supérieur.

manifestation de la coalition dont l'itinéraire intégrait l'Avenue Kwamé N'krumah.

L'adoption de mesures coercitives pour « contenir » les manifestations à Ouagadougou est illustratif des rapports entre les autorités municipales et la société civile ; ces rapports sont conflictuels. Dans un tel contexte, loin de favoriser la « réalisation de projets urbains collectivement négociés » concoure à aiguiser les oppositions (Sory, 2013).

1.2.2. La fermeté d'une société civile contre la Taxe de Développement Communal

S'appuyant sur les trois arguments développés contre la TDC – double taxation, vie chère et iniquité fiscale –, les différentes organisations membres de la CCVC ont entrepris une « campagne » d'information et de sensibilisation. Tout en soulignant que « la société civile, dans son ensemble, n'est pas contre le paiement des taxes ⁴⁷ », le mot d'ordre concernant la TDC est suffisamment clair : « on ne paie pas la taxe de développement communal ». Des tracts, déclarations et articles de presse sont produits et diffusés pour expliquer aux militants pourquoi il ne faut « pas payer » et dénoncer la tentative de « passage en force ⁴⁸ » que veulent effectuer les autorités. Des conférences de presse et des « conférences publiques » ont été aussi organisées sur le sujet. Convaincu de la « justesse » de leur revendication, Moussa Diallo note que : « La CGT-B est restée ferme sur sa position. Le mouvement syndical, dans son ensemble, est resté ferme sur sa position. La CCVC est revenue prendre en compte cette question et est restée ferme sur sa position⁴⁹ ».

Pour lui, lorsque les citoyens ont su qu'il s'agissait d'une double taxation, « nous n'avons pas eu besoin de faire de développements laborieux [pour que la population refuse de payer]. Puisque la population avait estimé, en son temps, qu'il y avait trop de taxes » (Idem).

Développant l'argument sur l'iniquité fiscale, les responsables de la CCVC déduisent que les pauvres « sentent plus le poids des taxes », tandis que les plus riches sont presque « épargnés ». Ainsi, Charles Zongo reconnaît que les citoyens doivent participer – par le paiement des taxes – au financement

⁴⁷ Entretien avec Diallo Moussa, secrétaire confédéral adjoint chargé des questions sociales de la CGT-B, mai 2011.

⁴⁸ Entretien avec Sanou Aly, secrétaire général du MBDHP, mai 2011.

⁴⁹ Entretien avec Moussa Diallo, secrétaire confédéral adjoint chargé des questions sociales de la CGT-B, mai 2011

de la ville, mais les autorités doivent « s'adresser plus à ceux qui ont les moyens, qui du reste, profitent plus des infrastructures et autres [...] Nous avons la certitude que les taxes sont dirigées vers les pauvres⁵⁰ ».

L'année 2010 – année de l'application effective de la TDC – a été celle de la démonstration des rapports de forces entre les deux « camps ». Les mobilisations dans les grandes villes⁵¹ du Burkina contre entre autres la TDC laissaient transparaître que la « rue » avait le dessus. En fin 2010, le bilan du paiement de la TDC confirme cette perception. En effet, seulement 42,3% de la TDC a été collectée. Aussi les méthodes – qualifiées par la CCVC d'« insidieuses⁵² » – ont-elles été employées pour atteindre ce résultat. Profitant des infractions commises sur la voie publique telles que l'absence de phare ou de feux rouges et le non-respect des feux tricolores ou des panneaux stop, les autorités ont contraint des citoyens à s'acquitter de la TDC en plus de la contravention. Certains ont dû payer la TDC sous la contrainte sans être forcément convaincu de la nécessité. Ensuite, certains Ouagalais, sans être d'accord pour le maintien de cette taxe, ont néanmoins payé pour se mettre à l'abri des tracasseries lors d'éventuels contrôles. Les manifestants contre la TDC étaient ainsi des Ouagalais qui avaient été contraints de la payer, ceux qui s'en étaient acquittés de leur propre chef et ceux qui ne l'avaient pas payée. Par conséquent, les données des autorités municipales concernant le taux de recouvrement n'avaient « aucune signification pour nous [les responsables de CCVC] ». L'indicateur qui avait un sens pour eux était le nombre de manifestants.

La mobilisation des populations contre la taxe de développement communal a conduit à sa suppression. Pourtant, les actions des Ouagalais laissent percevoir leur volonté de participer au « développement » de la commune. Ces citoyens, organisés en association ou non, participent à la construction d'infrastructures dans leur localité d'origine. La perception qu'ont les citoyens des instances de gouvernance urbaine (le conseil municipal notamment) semble être à l'origine des contestations des décisions municipales.

⁵⁰ Entretien avec Charles Zongo, Coordinateur de l'Antenne Sociale Alert Burkina, mai 2011.

⁵¹ Concernant les mobilisations, lire *L'Observateur Paalga*, 1^{er} avril 2010 : « Taxe de développement communal (TDC) : Opposition populaire généralisée contre une imposition », *Journal du Jeudi*, 4 au 10 mars 2010 : « Taxe de développement communal : une autre remise en cause d'une délibération législative » et *Le Pays*, 1^{er} avril 2010 : « Marche-meeting contre la TDC : le langage se radicalise ».

⁵² Déclaration des organisations syndicales, 21 mai 2010.

2. De la confiscation de la participation citoyenne à la « méfiance »

Le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article 11, autorise la participation des citoyens aux instances de la gestion municipale. A l'exception des séances du conseil municipal qui se déroulent à huis clos, les citoyens peuvent assister aux autres séances. Les autorités municipales ont obligation de publier les informations concernant la gestion de la ville : les accords de coopération, les informations concernant les nouvelles réalisations, le budget, les délibérations des séances des conseils municipaux, etc. (CGD, 2011). Dans les quatre commissions⁵³ qui composent l'administration municipale, des espaces sont aménagés pour recueillir les propositions des populations. Les membres de ces commissions peuvent aussi recourir aux expériences des leaders d'opinions afin de mieux cerner les enjeux sur des sujets spécifiques. Ces commissions ainsi que le conseil municipal peuvent être saisis par des organisations de la société civile pour soumettre les préoccupations des populations. Cette possibilité a permis au Mouvement Burkinabé des Droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP) de rencontrer le conseil municipal de l'arrondissement de Bogodogo pour un plaidoyer en faveur de l'accroissement de la part du budget consacré aux secteurs sociaux (santé et éducation notamment). Ce type de plaidoyers fait partie d'une des principales activités de l'Antenne Social Alert Burkina (ASAB). En plus de ces possibilités d'information et de participation des Ouagalais, la ville de Ouagadougou dispose d'une radio – Radio Municipale de Ouagadougou – à travers laquelle certaines séances sont diffusées en direct. Les conseillers municipaux peuvent aussi effectuer des sorties de terrain pour informer les citoyens sur les activités de la commune.

Il existe donc plusieurs canaux pour informer les Ouagalais afin de les amener à s'impliquer dans la prise de décisions au niveau communal. Pourtant, les appréciations des acteurs de la société civile indiquent une confiscation de l'information par les élus locaux.

⁵³ Les quatre commissions sont : la commission des affaires générales, sociales et culturelles, la commission des affaires économiques et financières, la commission de l'environnement et du développement local et la Commission des affaires juridiques.

2.1. La confiscation de la participation citoyenne

Selon, Thomas Ouédraogo, chargé de recherche au centre pour la gouvernance démocratique, les populations sont peu informées sur la gestion de la ville. Pour lui, cela est lié au fait que « les conseillers ne savent pas qu'il leur est fait obligation de partager un minimum d'informations pour assurer l'appropriation de la gestion municipale par les citoyens ⁵⁴ ». Certains conseillers municipaux méconnaissent les textes régissant le fonctionnement des collectivités territoriales si bien qu'ils ont tendance à la « rétention d'informations ». Il a fallu les plaidoyers de certaines organisations comme l'ASAB pour que des municipalités acceptent de rendre public le budget de leur commune⁵⁵. Un des exemples de cette forme de gestion de la ville de Ouagadougou, que la société civile qualifie de gestion en « vase clos », est celui de l'« affaire des cimetières » [Encadré 1].

⁵⁴ Entretien avec Thomas Ouédraogo, chargé de recherche au Centre pour la Gouvernance Démocratique (CGD), mai 2011. Le CGD n'est pas membre de la CCVC.

⁵⁵ Entretien avec Moussa Diallo, secrétaire confédéral adjoint chargé des questions sociales de la CGT-B, mai 2011

Encadré 1 : Un exemple de confiscation de l'information municipale : l'« affaire des cimetières »

Depuis septembre 2010, le conseil municipal de Ouagadougou a entrepris des réflexions dans le sens de l'amélioration des conditions des enterrements et des cimetières. Une commission ad hoc a été ainsi créée. Cette commission a effectué des missions dans certains pays de la sous-région (Côte d'Ivoire, Ghana et Bénin) et produit un rapport. Les débats, en conseil municipal, autour de ce rapport a abouti à une divergence de points de vue entre les conseillers de l'Union pour la Renaissance/Parti Sankariste (UNIR/PS), parti de l'opposition, et le maire de Ouagadougou, Simon Compaoré. Selon les explications des deux parties, le point de discorde porte sur le point concernant la « tarification » des enterrements. Le rapport de la commission ad hoc propose entre autres le paiement de 25 000 FCFA par place au cimetière et 30 000 à 100 000 FCFA pour la location du corbillard de la mairie. Selon les conseillers de l'UNIR/PS, « si l'on peut mourir pour n'avoir pas pu honorer une ordonnance de 1 000 FCFA, comment pourrait-on payer ces exigences de la mairie ?¹ » Ils dénoncent la tentative de passage en « force » du maire pour appliquer la « tarification » des enterrements malgré son refus par les commissions « affaires générales » et « affaires financières » de la mairie. Pour Simon Compaoré, « ceux qui se sont excités pour aller tenir une conférence de presse sont de mauvaise foi.² »

Ce qui est remarquable, concernant cette « affaire des cimetières », est la réaction du maire après la conférence de presse des conseillers de l'UNIR/PS du 5 mars 2011. En effet, lors du conseil municipal du 9 mars 2011, le maire aurait « fustigé » le comportement des conseillers de l'opposition qui a consisté à rendre publique la « tarification » des enterrements. L'objectif de ces conseillers serait « de profiter de la situation nationale marquée par les manifestations des élèves pour organiser une conférence de presse sur le rapport de la commission ad hoc portant sur la réorganisation de la chaîne funéraire de la ville de Ouagadougou.³ ». La seule forme de protestation des conseillers incriminés a été de quitter la « salle de délibération » puisque, sur le sujet, la parole leur a été refusée par le président du conseil municipal, Simon Compaoré.

¹ Benoît Ilboudo, conseiller de l'UNIR/PS, propos tenus lors de la conférence de presse du 5 mars 2011, *L'Observateur Paalga*, 7 mars 2011.

² Propos de Simon Compaoré, *L'Observateur Paalga*, 9 mars 2011.

³ Déclaration Conseillers UNIR/PS de la Commune de Ouagadougou parue dans le *L'Observateur Paalga*, 14 mars 2011.

Au niveau des séances du conseil municipal, les citoyens qui y assistent sont généralement des délégations d'associations. En tant qu'assistants, ils n'ont pas le droit d'intervenir pendant les débats de ces instances. L'« affaire des cimetières » montre que

le souhait de certains conseillers, notamment du maire, est que les informations issues des débats ne soient pas rendues publiques ni par l'assistance, ni par les conseillers de l'opposition. Ainsi, contrairement aux textes, les conseillers du parti majoritaire – le Congrès pour la Démocratie et le Progrès – n'ont pas toujours l'intention de « partager » les informations sur la gestion de la commune. « Il y a une opacité quelque part même dans le traitement de l'information envers les populations.⁵⁶ »

Du côté de la population, aucun effort n'est fait pour s'informer sur les décisions du conseil municipal, comme le souligne Thomas Ouédraogo : « Il y a une sorte d'auto-censure qui fait que les gens ne vont pas à l'information directe. Je veux dire que même quand ils ont l'information, ils font tout pour ne pas y aller et se fier aux rumeurs. Du coup, c'est quoi ? Les instances actuelles ne sont pas assez connues, assez légitimées pour prendre en charge la difficulté liée à la participation des populations [...] Les textes ne sont pas du tout connus et rien n'est fait pour promouvoir la connaissance de ces textes⁵⁷ »

Une double lecture peut être faite de ce comportement des citoyens : le manque de volonté des élus d'informer les citoyens et le refus des citoyens de participer aux instances municipales.

La première interprétation rejoint le constat que ONU-Habitat (2007) fait de la communication de la commune de Ouagadougou. Cette institution onusienne justifie le désintérêt des populations pour la gestion de leur commune par l'absence d'une véritable stratégie de communication : « Mais au-delà même de ces difficultés inhérentes à la population et aux acteurs locaux, il faut reconnaître que la ville manque d'une stratégie globale de communication. Ouagadougou se doit de réfléchir à une stratégie cohérente afin de motiver la population à participer aux décisions municipales. » (ONU Habitat, 2007 :16)

En plus du « manque d'une stratégie globale de communication », certains conseillers municipaux ne sont pas suffisamment « ouverts » envers les organisations de la société civile. Pendant le plaidoyer du MBDHP, en 2008, la réaction d'un conseiller permet de saisir la perception que des élus locaux ont de certaines organisations de la société civile. « Quand nous sommes allés à la mairie de Bogodogo pour rencontrer le conseil municipal, quand nous avons exposé les raisons de notre venue, il y a un conseiller qui a dit que [...] lorsqu'ils ont été informés de

⁵⁶ Idem.

⁵⁷ Entretien avec Ouédraogo Thomas, chargé de recherche au centre pour la gouvernance démocratique, mai 2011

la venue du MBDHP], ils se sont dit qu'est-ce qu'ils ont encore fait ; que parce quand le MBDHP vient généralement c'est pour les attaquer. Pourtant c'était la première fois que nous nous adressions à ce conseil municipal⁵⁸ ».

Selon les Propos d'Aly Sanou, le conseil municipal de cet arrondissement, bien qu'étant obligé de rendre publiques les délibérations des séances et de solliciter, si nécessaire, l'avis des leaders d'opinions, ne semble pas disposé à rencontrer certaines organisations comme le MBDHP. Cette forme organisée de rétention de l'information municipale et de gestion en « vase clos » est révélatrice du « caractère partisan » des élus locaux. Des conseillers sont incapables de situer les intérêts de la commune au-dessus des intérêts de leur parti politique. A Ouagadougou, il s'observe « une sorte de monopolisation de la gestion de la commune pour le fait partisan ⁵⁹ » dont l'un des résultats est la confiscation de la participation citoyenne par les instances de décision.

La seconde interprétation du comportement des citoyens vis-à-vis des instances municipales, à l'inverse de la première, s'appuie sur l'hypothèse que certains Ouagalais ont décidé volontairement de « boudier » ces instances. En effet, en observant les mobilisations populaires contre les décisions municipales, il est possible de déduire que le désintérêt des Ouagalais est un indicateur du désaveu des instances municipales. Si le problème de la participation des citoyens n'était dû qu'à un déficit de communication, comment la société civile – qui pourtant dispose de peu de ressources matérielles et financières – s'organise pour les informer ? La perception que certains Ouagalais ont de la gestion de la ville a fini par forger une certaine « méfiance » vis-à-vis de certains conseillers municipaux et, à travers eux, des instances municipales.

2.2. La cité de la « méfiance »

Le refus de payer la TDC, en plus des arguments développés par les organisations de la société civile, est fondé sur le manque de confiance que les citoyens ont dans les pouvoirs publics. La gestion en « vase clos » et le désintérêt des Ouagalais à participer aux instances municipales ont conduit à la création d'un « vide », à un manque de cadre à même de réunir « gouvernants » municipaux et « gouvernés ». Cette absence d'instances

⁵⁸ Entretien avec Aly Sanou, secrétaire général du MBDHP, mai 2011

⁵⁹ Entretien avec Thomas Ouédraogo, chargé de recherche au centre pour la gouvernance démocratique, mai 2011

municipales pour discuter et décider de l'orientation de la gestion de la commune amène les contribuables ouagalais à accuser les autorités de détournement de ressources financières ou de corruption. Les révélations de détournements de parcelles dont fait écho la presse ne sont pas de nature à assainir ce « climat de suspicion ». En 2008, pendant que les autorités instituaient la TDC, la cour des comptes publiait son rapport annuel dans lequel le maire, Simon Compaoré, était mis à l'index pour gestion « irrégulière ». Les autorités municipales venaient de réfectionner la mairie à plus d'un milliard de francs CFA. Des soupçons de « surfacturations » ont contribué à alimenter la crise en accentuant la fracture entre autorités et citoyens. Concernant la TDC, les Ouagalais « se disent que c'est l'argent qu'ils versent dans le panier commun mais qui est utilisé à des fins partisans ou privées. Il ne faut pas continuer à enrichir un système qui ne rend pas compte [ne fait pas bilan], dont on ne comprend pas la gestion.⁶⁰ »

La mairie de Ouagadougou n'aurait pas besoin de collecter la TDC « puisque le maire a pu réfectionner la mairie avant la question de la TDC à plus d'un milliard ⁶¹ ». Pour les organisations de la société civile, il existerait un manque de transparence dans la gestion des ressources de la mairie de Ouagadougou. « Le maire de Ouagadougou avait dit qu'à l'occasion des journées portes ouvertes de la mairie, il va dire ce que les mairies ont fait de la TDC. Mais c'est resté lettre morte. Après une conférence de presse, il a dit quel que soit ce que les gens font, la TDC va être appliquée. Mais la TDC ne peut pas être appliquée sans [dire] où va l'argent [...] Je pense que ceux qui refusent de payer [la TDC], ce n'est pas par incivisme, c'est par méfiance⁶² ».

La perception du manque de transparence dans la gestion de la commune est le résultat de la confiscation de participation citoyenne. Ce contexte de méfiance, sous fond de « crise entre gouvernants et gouvernés », semble avoir été le facteur déterminant de la contestation de la TDC. La « méfiance » des citoyens, vis-à-vis de la gestion des autorités, les amène à « regarder » les acteurs politiques « continuer dans leur routine » tout en attendant une occasion pour se « faire entendre ». Cette forme d'intervention des populations sur la scène urbaine, de

⁶⁰ Idem.

⁶¹ Entretien avec Moussa Diallo, secrétaire confédéral adjoint chargé des questions sociales de la CGT-B, mai 2011

⁶² Entretien avec Thomas Ouédraogo, chargé de recherche au centre pour la gouvernance démocratique, mai 2011

façon souvent violente, peut être qualifiée de « participation protestataire ⁶³ » ; une forme de participation aux instances municipales transposée dans la rue.

5. La gouvernance parallèle par la « participation protestataire »

Il s'observe à Ouagadougou et dans les autres localités du Burkina Faso une tendance à ériger une gouvernance parallèle : les décisions et actions municipales sont souvent violemment contestées. « Il y a une réactivité assez forte lorsque le maire prend une décision. ⁶⁴ » Si les manifestations contre la TDC offrent plus de lisibilité au jeu politique dans la capitale burkinabé, les signes de la gouvernance parallèle étaient perceptibles avant cette période. Depuis les manifestations du collectif en 1998, les Ouagalais se sont montrés de plus en plus enclins à revendiquer l'amélioration de leur cadre de vie ou à remettre en cause certaines décisions des autorités municipales dans la rue. Dans le même temps, les instances municipales, censées être sollicitées pour répondre aux revendications des populations, sont « boudées ». Les revendications concernent presque tous les aspects de la gouvernance urbaine.

Concernant les services urbains, des mouvements spontanés sont fréquents pour exiger le bitumage des routes, l'éclairage et/ou l'installation des feux tricolores. En saison sèche, la poussière des rues est souvent un facteur déclencheur, tandis qu'en saison des pluies, certains Ouagalais expriment leur « ras-le bol » au moment des inondations. Ainsi, le 27 juillet 2012, les résidents du quartier Kilwin (arrondissement de Sig-nonghin) ont décidé de barrer la route nationale n°2 (direction de Ouahigouya) à l'aide de vieux pneus, barres de fer, de pierres, etc. pour exiger le bitumage d'une rue du quartier. Le maire de cet arrondissement, Pascal Ouédraogo, a dû dépêcher une délégation pour « négocier avec les manifestants ». Le 31 octobre, c'était au tour des habitants du quartier Tampouy de se mobiliser pour demander des feux tricolores et des ralentisseurs de circulation sur la voie menant à la mairie de cet arrondissement. Dans le secteur 15 (quartier Patte d'Oie), le 26 février 2008, les résidents « ont manifesté leur mécontentement de respirer à longueur de journée et de nuit la poussière ⁶⁵ ». En érigeant des barrières de pierre et de pneus en feu, ils ont réclamé le bitumage de l'avenue

⁶³ Idem.

⁶⁴ Entretien avec Thomas Ouédraogo, chargé de recherche CGD, mai 2011.

⁶⁵ *L'Observateur Paalga*, 28 février 2008

Père Joseph-Wresinski et de la rue Bagem Nini. Les manifestants ont contraint le maire Simon Compaoré à venir décider dans la rue que « les gros porteurs ne vont plus passer ici » dès le lendemain.

Plusieurs exemples de manifestations « spontanées » existent à Ouagadougou. « Il ne se passe plus une semaine sans qu'une frange de la population burkinabè ne manifeste bruyamment son ras-le bol sur la manière dont certaines choses publiques sont gérées. Si ce n'est pas pour exiger le départ d'un maire qui aurait commis des "malversations" dans l'attribution de parcelles, c'est pour réclamer le bitumage de certaines voies ou pour d'autres raisons ⁶⁶ ». Ces manifestations – qualifiées de « mouvements spontanés », de « révoltes », de « luttes anarchiques » ou d'« émeutes » – sont loin d'être des colères éphémères. Elles expriment la perception qu'ont les populations des institutions de la gouvernance urbaine. Certains Ouagalais en sont arrivés à se dire que la « participation protestataire » était le seul langage audible auprès des autorités. La promptitude des autorités municipales à satisfaire les revendications des manifestants participe à renforcer cette perception. Des dirigeants qui, sans mobilisation des citoyens, refusent de leur accorder une audience, se voient contraints à prendre des décisions dans la rue pour les « calmer ». Les « émeutes des casques » montrent bien qu'à Ouagadougou l'application d'une décision municipale dépend de « la réaction de la rue » [Encadré 2].

⁶⁶ *Lefaso.net*, 27 juillet 2012, <http://www.lefaso.net/spip.php?article49365&rubrique4>, consulté le 1^{er} octobre 2012.

Encadré 2 : Les « émeutes des casques » à Ouagadougou

Depuis 2003, l'Etat a entamé l'adoption d'une série de décrets pour « protéger » les usagers de la circulation. Ainsi, le décret n°2003-418 portant définition et répression de contraventions en matière de circulation routière impose, en son article 15, le port de casque de protection « à tout conducteur et passager d'une motocyclette (... d'une puissance de plus 125 cm³) ». Le décret n°2005-196 élargit cette obligation aux vélomoteurs ; c'est-à-dire aux véhicules dont la puissance du cylindre est comprise entre 50 et 125 cm³. Le 20 avril 2005, un autre décret « fait obligation à tout commerçant vendeur de cyclomoteurs, vélomoteurs et motocyclettes d'intégrer le casque de protection agréé par l'administration aux équipements d'accompagnement de ces véhicules lors de l'opération de vente ». Des sanctions sont prévues contre tout contrevenant à ces mesures.

Pour protéger les Burkinabé, les autorités – notamment le ministre de la Sécurité d'alors (Djibril Bassolet) et le maire de Ouagadougou (Simon Compaoré) – décident de procéder à des contrôles à Ouagadougou le 1^{er} septembre 2006 ; soit environ 18 mois après l'adoption des décrets. A cette date, les agents de la police nationale et municipale ont été postés au niveau des grands ronds-points de la ville pour vérifier l'application du décret portant obligation du port de casque.

En fin de matinée du 1^{er} septembre, des « émeutes » éclatent dans les quartiers Tampouy, Tanghin et Patte d'Oie obligeant les autorités à surseoir au contrôle. Après ces manifestations, appelées « émeutes des casques », certains des Ouagalais qui le portaient ont décidé de ne plus respecter le décret. L'obligation de la vente et du port du casque semble ne plus figurer sur l'agenda politique des autorités.

En amont des manifestations ponctuelles, dans les quartiers, les Ouagalais s'organisent en association pour l'amélioration de leur cadre de vie. Les actions de ces associations sont surtout visibles dans les quartiers objet de lotissement si bien qu'il est devenu difficile de déguerpier les résidents des quartiers irréguliers à la périphérie de Ouagadougou [Encadré 3]. Aussi, au centre ville, les « résistances » des résidents (Biehler *et al.*, 2010, 2006 ; Gosselin 2008) semblent compromettre les opérations de restructuration/rénovation prévues par les instruments de planification dans le cadre de la densification de la ville.

Encadré 3 : Le recul de autorités face à la pression des résidents des quartiers irréguliers

Suite à la crise sociopolitique qu'a connue le Burkina Faso pendant le premier semestre de l'année 2011, une commission interministérielle a été créée pour réfléchir sur les opérations de lotissement. Selon cette commission, la prise en compte des résidents des quartiers à lotir constitue le facteur important à l'origine des conflits lors des opérations de lotissement. Ainsi, les autorités municipales devraient considérer les quartiers irréguliers comme des espaces vacants, si bien qu'elles devraient « procéder à la destruction des habitations spontanées dans leur commune ». Mais, le 28 juillet 2012, M. Léon Toé, Directeur Général de l'Urbanisme et des Travaux Fonciers, « a fait savoir qu'il n'est pas question de détruire les non lotis. Il a précisé qu'en parlant d'habitats spontanés, il est fait allusion à des parcelles où se trouvent une ou des maisonnettes qui ne sont pas habitées. C'est ce type d'habitat qui serait détruit » (*Agence de presse Labor*, 29 Juillet 2012). En réalité, l'annonce des mesures avait suscité des réactions dans les médias. Certains résidents des quartiers irréguliers avaient affirmé qu'ils attendaient « de pied ferme » les éventuels destructeurs de leur quartier. Tout porte à croire que les mesures envisagées ne seront pas prises. Le fait de ne pas pouvoir déguerpier les résidents des zones irrégulières laisse intact le problème des lotissements et ses impacts sur l'étalement de ville.

L'observation attentive de ces manifestations permet de soutenir qu'elles s'expriment "sous le couvert" des rapports de forces créés et entretenus par la société civile. Avec ces rapports de forces, il semble exister une « main invisible » à Ouagadougou. Une « main », bien plus réelle que celle des économistes libéraux, qui influence la mise en œuvre de projets urbains impliquant la participation des populations. Les espaces de liberté créés à travers entre autres les manifestations du collectif et de la CCVC sont investis pour contester certaines actions et décisions municipales.

Les remises en cause des décisions et actions municipales, par des manifestations organisées ou non, participent à la disqualification des instances de la gouvernance comme cadres de négociation de projets urbains. Ensuite, la forme de participation – « participation protestataire » – déborde les prévisions de la gouvernance urbaine officielle. Enfin, les porteurs des revendications (la société civile) sont bien différents des supplétifs de l'Etat, comme le suggèrent les institutions financières internationales. Cette forme de gouvernance, dont les

mécanismes et dispositions ne sont pas prévus, peut être qualifiée de gouvernance parallèle.

Conclusion

A Ouagadougou, l'instauration de la taxe de développement communal et sa contestation ont été une occasion favorable pour observer les rapports entre autorités et organisations de la société civile et la perception que les Ouagalais ont de la gouvernance de la ville. L'adoption de mesures répressives telle la loi sur les « actes de vandalisme » et la définition de la « zone rouge » constituent des marqueurs de rapports conflictuels entre les deux groupes d'acteurs. A partir des territoires de la répression, se dessinent ceux de la contestation selon les rapports de forces. Les rapports conflictuels entre les acteurs de la gouvernance urbaine participent à compromettre la « réalisation de projets urbains collectivement négociés ».

La gestion en « vase clos » de Ouagadougou, à travers la confiscation de la participation citoyenne, exclue de fait les citoyens des conseils municipaux. Cette exclusion participe à forger un sentiment de « méfiance » vis-à-vis des instances de la gouvernance urbaine. En réponse à cette double « exclusion », les Ouagalais adoptent de plus en plus une forme de participation en marge des dispositifs de la gouvernance urbaine officielle, la « participation protestataire ». La « participation protestataire », tout en délégitimant les instances officielles de la gouvernance, les délocalise dans la rue qui tend à devenir le lieu de validation des décisions municipales. Les mécanismes, dispositions et modes d'expression de cette gouvernance parallèle ne constituent-ils pas une des réponses à la forme de gestion du régime semi-autoritaire ?

Bibliographie

- BANQUE MONDIALE, 2007, *Réussir la décentralisation*, rapport n°38377-BF, 158 p.
- BIANCHINI P., 1997, *Crises de la scolarisation, mouvements sociaux et réformes des systèmes d'enseignement en Afrique noire : cas du Sénégal et du Burkina Faso (1966-1995)*, Thèse de sociologie, Université Paris VII.
- BIEHLER A., 2006, « Renouveau urbain et marginalisation. Le cas d'habitants du centre-ville de Ouagadougou – Burkina Faso », *Revue Tiers Monde*, n° 185, 57-78.

- CHOULI, L., 2009, « La domestication des étudiants du campus de Ouagadougou : la crise de juin 2008 », *Revue de l'enseignement supérieur en Afrique*, vol. 7, n° 3, 1-28.
- DUBRESSON A., JAGLIN S., 2002, « La gouvernance urbaine en Afrique subsaharienne : pour une géographie de la régulation », dans BART F., BONVALLOT J., POURTIER R., *Regards sur l'Afrique, Historiens et Géographes*, 67-75
- GOSSELIN L. A., 2008, *Projet ZACA et ses suite (Ouagadougou, Burkina Faso, 2001 à nos jours) : Marginalisation, résistances et reconfigurations de l'islam ouagalais*, mémoire de maître es arts, département d'histoire, Université Laval.
- LOADA A., 1999, « Réflexions sur la société civile en Afrique : Le Burkina de l'après-Zongo », *Politique africaine*, n°76, 136-150.
- ONU-HABITAT, 2007, *Profil urbain national du Burkina Faso 2004-2005*, 32 p.
- OSMONT A., GOLDBLUM C., LANGUMIER J-F, Le Bris E., MIRAS De C. et MUSIL C., 2008, *La gouvernance urbaine dans tous ses états. Analyses et propositions du groupe de réflexion sur la gouvernance urbaine*. Paris, Ministère des Affaires Etrangères et Européennes.
- OUEDRAOGO M., 2007, *La communalisation en milieu rural : les élus locaux peuvent-ils relever le défi ?* Paris, L'Harmattan.
- SINET A., 1997, « Villes d'Afrique subsaharienne », in Richard P., *villes et finances publiques, villes en développement*, n°36, 3-4.
- SORY I., 2012, « Gestion urbaine à Ouagadougou : territoires de la contestation et de la répression des étudiants », *JHEA/RESA*, vol. 10, n°1, 171-194, http://www.codesria.org/IMG/pdf/8-JHEA_Vol_10_1_2012_Sory.pdf.
- SORY I., 2013, *Ouaga la belle ! Gestion des déchets solides à Ouagadougou : enjeux politiques, jeux d'acteurs et inégalités environnementales*. Thèse de doctorat en Géographie, Université Paris 1-Panthéon-Sorbonne.

IMPLANTATION DES BOUTIQUES DE QUARTIERS DANS LES EXTENSIONS URBAINES DE DALOA

BOLOU Gbitry Abel*

KOUAME Kouadio Arnaud*

ALOKO-N'GUESSAN Jérôme*

Résumé:

Troisième pôle urbain situé dans le Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire, Daloa est une ville qui connaît une rapide urbanisation. Ses 60837 habitants en 1975, 173107 habitants en 1998 et 266234 habitants en 2014 (INS⁶⁷, 1975, 1998 et 2014) attestent de sa forte croissance démographique. Mais, l'aménagement en terrains à bâtir et en logements n'a pas suivi le rythme de cette évolution de la population et demeure insuffisant (Yapi-Diahou .A, 1992:113). Cette urbanisation peu contrôlée de la ville a abouti à de nouveaux fronts dépourvus de services de base. Avec leurs 134 ménages (Enquêtes Bolou, 2015), Tazibouo Plateau et Tazibouo Université à l'Est de la ville de Daloa, n'échappent pas à cette réalité, en dépit de leur vocation de quartiers résidentiels planifiés. L'avènement des premières boutiques de proximité dans ces lieux délicats, soulève la question de leurs apports à la vitalisation de ceux-ci. L'objectif de cet article est de montrer la contribution de l'implantation des boutiques de quartiers à la construction d'un cadre de vie équilibré dans les aires d'extension urbaine. La méthodologie repose sur une exploitation de la littérature en rapport avec la localisation spatiale des activités économiques ainsi qu'une enquête de terrain. Cette étude révèle que la localisation des boutiques de quartiers dans ces nouveaux fronts est fondée sur une stratégie. Celle consistant pour les tenants des boutiques à s'implanter de préférence dans les nouvelles zones d'habitation, relativement éloignées des anciennes qui sont plus concentrées démographiquement et économiquement. Le but étant de bénéficier des facilités d'installation aux meilleurs endroits et capter au mieux les potentiels clients parmi les nouveaux habitants. L'article a, en outre, montré que la mobilité et les habitudes de consommation des ménages connaissent une transformation avec la présence de ces boutiques, donnant ainsi à ces quartiers l'allure d'une cité qui s'autonomise du point de vue socio-économique.

Mots clés : boutiques de quartier, implantation, Daloa, Côte d'Ivoire

Abstract

Third urban center located in the Center-West of Côte d'Ivoire, Daloa is a city that is experiencing rapid urbanization. Its 60837 inhabitants in 1975,

* Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa, Email : gbitry2007@yahoo.fr

* Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa, Email : arnaudkkm@yahoo.fr

* Institut de Géographie Tropicale, Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody,
Email : poitoucharente2@yahoo.fr

⁶⁷ Institut National de la Statistique, organisme ivoirien chargé de l'organisation du recensement général de la population et de l'habitat

173107 inhabitants in 1998 and 266234 inhabitants in 2014(INS⁶⁸, 1975, 1998 et 2014) Attest to its strong demographic growth. However, the development of land and buildings has not kept pace with this population trend and remains insufficient (Yapi-Diahou .A, 1992:113).This uncontrolled urbanization of the city has resulted in new fronts lacking basic services. With their 134 households (Enquêtes Bolou, 2015), Tazibouo Plateau and Tazibouo University to the east of the town of Daloa, do not escape this reality, despite their role as planned residential neighborhoods. The advent of the first local shops in these delicate places raises the question of their contributions to the vitalization of these. The objective of this article is to show the contribution of the establishment of the neighborhood shops to the construction of a balanced living environment in the areas of urban extension. The methodology is based on the use of literature in relation to the spatial location of economic activities and a field survey.This study reveals that the location of neighborhood boutiques in these new fronts is based on a strategy. That is, for shopkeepers to prefer to settle in the new residential areas, which are relatively far from the old ones, which are more demographically and economically concentrated. The aim is to benefit from the installation facilities in the best places and to capture the potential customers among the new inhabitants. The article also showed that the mobility and habits of consumption of households underwent a transformation with the presence of these shops, thus giving these districts the appearance of a city that is autonomous from the social point of view - economic.

Keywords: local shops, settlement, Daloa, Côte d'Ivoire

Introduction

La Côte d'Ivoire, comme nombre de pays en développement est entrée à la fin du XX^e siècle dans une phase de forte croissance urbaine. Son taux d'urbanisation est passé de 13,7% en 1960, avec 530000 habitants, à 43% en 1998, avec 6800000 d'habitants (INS, 1998: op cit). Aujourd'hui, plus de 50% de cette population (soit 12000000 d'habitants) vit dans les villes (INS, 2014: op cit). Cette urbanisation se caractérise par la multiplication des villes, la croissance démographique dans les centres urbains ainsi que par la baisse de la population rurale qui est passée en 25 ans (1970-1995) de 75% à 50% du totale. A ces caractéristiques, il faut adjoindre l'étalement dit « urbain » correspondant à la croissance de la ville vers sa banlieue qui, loin de repousser devant elle la discontinuité entre l'urbain et le rural, franchit cette discontinuité (Ritchot .G, Mercier .G et Mascolo .S, 1994). Les principales villes ivoiriennes à l'instar de Daloa sont actuellement confrontées à ce phénomène d'extension spatiale.

⁶⁸Institut National de la Statistique, organisme ivoirien chargé de l'organisation du recensement général de la population et de l'habitat

La particularité de cette cité est qu'elle ne cesse de s'étaler. Ainsi, de 838 ha de surface urbanisée en 1975, la ville de Daloa s'étend en 2014 sur 9650,75 ha, occupant ainsi le rang de troisième pôle urbain de la Côte d'Ivoire. Par ailleurs, sur cette même période l'on a observé que la population s'est accrue de 60837 à 266234 habitants. De façon concrète, la ville de Daloa qui est née du regroupement de quatre villages que sont Lobia, Labia, Gbeuliville et Tazibouo en bordure des pistes Nord-Sud et Est-Ouest, compte aujourd'hui 34 quartiers (INS, 2014: op cit). Ces nouveaux quartiers qui se créent généralement à la marge de la ville sont des lieux où se jouent les enjeux de la viabilisation, du peuplement, de la mise en place des équipements, des infrastructures, des services et des activités économiques susceptibles de constituer un véritable foyer d'habitation humaine. Au nombre des transformations socio-économiques dans les aires d'extension de la ville de Daloa, l'implantation des « boutiques de quartier » a particulièrement marqué notre attention de par sa présence pionnière et structurante. L'intérêt de cette étude réside dans le fait que ces quartiers faiblement agglomérés reçoivent un nombre croissant d'échoppes. Certes, leur nombre est faible pour l'instant (moins d'une dizaine) comparativement à ceux des quartiers centraux ou populaires (plus d'une centaine), mais ces changements qualitatifs suscitent des intrigues qu'il convient d'élucider. Pour ce faire, cette étude veut démontrer la contribution du déploiement des boutiques de proximité à l'édification fonctionnelle des zones d'étalement de la ville de Daloa. L'aménagement partiel et la vocation de haut standing des extensions Tazibouo Plateau et Tazibouo Université, à l'Est de la ville, ont motivé leur choix. Comment ces quartiers s'autonomisent-ils avec l'implantation des boutiques de proximité ? Pour répondre à cette interrogation, la présente contribution évoque la stratégie de spatialisation des boutiques de quartiers et analyse les enjeux de leur localisation sur la reconfiguration de ces foyers d'habitation urbaine.

1. Méthode et Matériels

La méthodologie de travail utilisée s'est appuyée sur une exploitation de littérature en rapport avec la logique d'implantation des activités de services. En outre, une enquête de terrain a été menée. Au cours de celle-ci, un inventaire et une localisation des boutiques de quartiers ont été réalisés de façon exhaustive à l'aide d'un GPS Garmin 62, en vue d'analyser et de comprendre le modèle théorique qui sous-tend leurs

implantations. Un entretien semi structuré a été administré aux tenants de boutiques afin d'être renseigné sur leurs stratégies de localisation, leur motivation ainsi que leurs rôles économiques dans ces quartiers d'extension. Par ailleurs, un questionnaire destiné à la clientèle a été administré. Cette enquête a pu être exécutée via la technique par possibilité de rencontre menée aux abords de ces échoppes. Le nombre de personnes interrogées par boutique a été fonction de la moyenne journalière des clients de chaque enseigne. Ces précisions relatives au nombre moyen de clients ont été recueillies auprès des gérants de ces boutiques. Cette approche visait à collecter des informations sur leur niveau de satisfaction, à déterminer leurs lieux de provenance et la fréquence des flux de tout ordre. Pour compléter ces informations, d'autre questionnaire a été administré aux 134 chefs de ménages recensés dans ces quartiers. Enfin, d'autres entretiens semi structurés ont été réalisés avec les autorités municipales, administratives et coutumières pour compléter les données sur l'historique, le découpage intra municipal, les insuffisances de la planification urbaine dans cette zone et la nature des taxes prélevées à ces « boutiques de quartiers ». Enfin de compte, six échoppes ont été inventoriées avec un total de 125 clients interrogés conformément aux techniques définies plus haut. Ainsi, dans deux boutiques, 8% des clients ont été interrogé dans chacune d'elle. Quant aux quatre autres, ce sont respectivement 12, 16, 24 et 28% des clients qui y ont été enquêtés. La présente méthodologie a permis d'obtenir des résultats traités ci-après

2. Résultats

2.1. Stratégie d'implantation spatiale des boutiques de quartier dans les aires d'extension en manque de services de base

Pour apprécier la pertinence de la localisation de ces échoppes dans les nouveaux fronts urbains, il s'avère important de présenter les caractéristiques environnementales et socio-économiques de ces espaces concernés. Par la suite, il s'imposera la clarification de l'expression « boutiques de quartier » enfin de déboucher sur le fondement de leur répartition spatiale.

2.2. Cadre environnemental et socio-économique inadéquat à l'édification d'un foyer humain

Tazibouo Plateau et Université sont des zones d'extension du quartier Tazibouo vers l'Est de la ville de Daloa. Selon le Directeur des services techniques de la Mairie, Ces espaces

quasiment vide de monde jusqu'au début des années 2000, connaissent depuis cette période un peuplement progressif. Aménagés partiellement par l'autorité publique en vue d'abriter des quartiers de hauts standings, ceux-ci manquent pour l'instant de services de bases. Même, s'ils sont prévus, les centres de santé, les écoles et les marchés n'y existent pas. Ce manque constitue une pesanteur pour les populations qui désirent résider dans ces quartiers. A cette crise des équipements, s'adjoint la viabilisation inachevée de ces fronts urbains. Cette situation, se traduit par l'absence d'infrastructure d'assainissement, la couverture partielle en électricité et en eau courante ainsi que par le non bitumage des voies. La Photo 1 suivante illustre la délicatesse du cadre de vie dans les quartiers Tazibouo Plateau et Université.

Photo 1: Voie principale poussiéreuse traversant les quartiers Tazibouo Plateau et Tazibouo université.



Cliché Bolou Abel, décembre 2015

La présence permanente de la poussière dans l'air comme c'est le cas sur cette figure est le quotidien dans ce cadre de vie où aucune voie n'est bitumée. Conséquemment, aucune infrastructure d'assainissement n'est perceptible. C'est dans ce contexte que les boutiques de quartier ont fait leur avènement dans cet univers depuis 2008. En ce qui concerne la suite de la réflexion, il s'avère impérieux d'élucider de façon générale, leur nature et fonctionnement.

2.3. Réalités sur le fonctionnement des boutiques de quartiers

Appelée communément boutiques de quartier ou de proximité, les boutiques dont il est question dans le présent article sont des échoppes proposant des produits de premières nécessités dans les sous-quartiers des villes, dans les villages et les campements. Ces enseignes font partie du commerce de proximité. Selon la définition de l'INSEE⁶⁹ citée par (CNCC, 2013:9), le commerce de proximité regroupe les commerces de quotidienneté répondant à des besoins courants ou de dépannage, ce sont aussi des commerces pour lesquels les achats des consommateurs sont fréquents. Les produits proposés à la clientèle sont composés d'un peu de tout. Ce sont par exemple du savon, des produits alimentaires et d'autres articles de grande consommation, exposés sur des étagères compartimentées. Traditionnellement, le fonctionnement de ces boutiques se présentait comme suit: un vendeur barricadé derrière une grille métallique de sécurité à travers laquelle il sert ses clients. Elles sont généralement gérées par des particuliers. En Côte d'Ivoire, les échoppes sur cette forme appartenaient majoritairement à des ressortissants mauritaniens. Le pays compte plus de 16 000 boutiques tenues par des Mauritaniens implantés sur tout l'ensemble du territoire national (AIP⁷⁰, 2014). Depuis les années 2000, les boutiques de quartier gérés par les mauritaniens affichent de nouvelles apparences et à côté de cette donne, il est observé un accroissement remarquable des acteurs ivoiriens dans ce secteur d'activité. Aujourd'hui, la tendance est aux superettes et supermarchés où le client peut entrer librement et se servir lui-même, avant de payer à la caisse. Les opérateurs des échoppes veulent désormais s'inscrire dans ce processus de modernisation de leurs commerces pour s'adapter aux réalités du marché. En ce qui concerne les boutiques implantées dans les quartiers Tazibouo Plateau et Tazibouo Université, elles demeurent pour l'instant modestes. La photo 2 suivante, à Tazibouo Plateau est un exemple de cette catégorie de commerce.

⁶⁹Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, est organisme français en charge des statistiques économiques et sociétales de la République

⁷⁰Agence Ivoirienne de Presse

Photo 2: Boutique de quartier située à Tazibouo Plateau
construite en matériau dur



Cliché Bolou Abel, décembre 2015

Cette boutique vendant divers articles, notamment des produits alimentaires est tenue par des ressortissants mauritaniens. Quant à la photo 3 ci-après, elle contraste d'avec la photo précédente du point de vue de la nature du matériau de construction.

Photo 3: Boutique de proximité située à Tazibouo Plateau
construite en matériau métallique



Cliché Bolou Abel, décembre 2015

Cette échoppe située à proximité d'une cité universitaire est tenue par un jeune étudiant de nationalité ivoirienne. Elle est

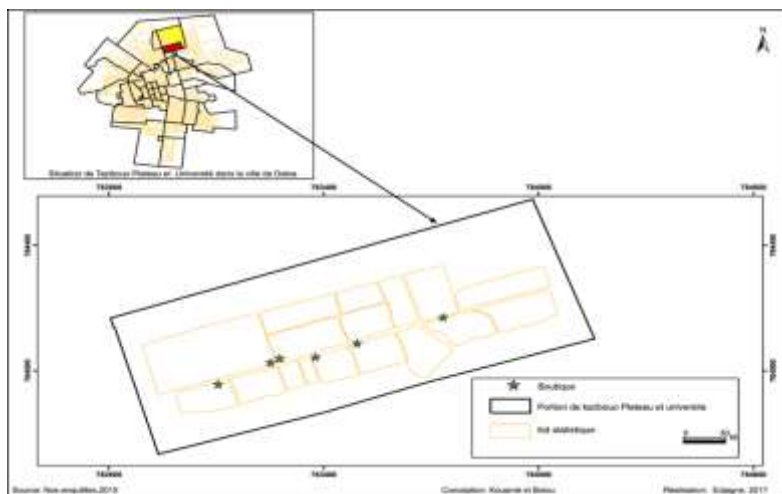
construite en matériau métallique. Sa clientèle est majoritairement composée d'étudiants qui s'y approvisionnent en produits divers de premières nécessités.

L'approche définitionnelle et fonctionnelle des boutiques de quartiers ayant été réalisée, il convient d'exposer maintenant la stratégie qui sous-tend leur répartition dans les fronts urbains de Daloa.

2.4. Répartition spatiale des boutiques de proximité, fondée sur une stratégie prévisionnelle

Six boutiques de proximité ont été répertoriées dans ces nouveaux fronts urbains dont deux créées en 2015, deux en 2014, une en 2010 et une autre en 2008. Elles sont en part égale, gérées par les ressortissants mauritaniens et des nationaux ivoiriens. La répartition spatiale de ces établissements est mise en exergue par la figure 1.

Figure 1 : Implantation des boutiques de proximité dans les quartiers de Tazibouo Plateau et Tazibouo Université



La faible densité des boutiques est l'une des premières réalités que cette figure donne de saisir. Mais, pour des quartiers qui n'en disposaient aucune jusqu'en 2008, ce changement est perçu comme le signe d'une transformation de l'espace qu'il est convenu d'analyser. La principale voie de communication en dépit du fait qu'elle soit poussiéreuse comme décrite plus haut, est celle en bordure de laquelle ont tendance à s'implanter ces échoppes. Cet axe routier se présente comme celui autour duquel

la vie économique et sociale se construit dans ces extensions urbaines. A la question de savoir les raisons de leur présence jugée précoce à Tazibouo Plateau et Université du fait d'un contexte environnemental, démographique et économique impropre pour l'instant à leurs affaires. Les tenants de ces boutiques de quartiers ont presque affirmé à l'unanimité: *« ça ira mieux les années à venir, car c'est un bon quartier d'avenir et il vaut mieux y être maintenant »*. Leur réponse dénote d'une stratégie d'implantation fondée sur des prévisions économiques futures. Pour comprendre leur posture, il apparaît nécessaire de présenter les deux grands principes qui gouvernent la localisation des activités économiques. Le premier qui est l'agglomération explique la tendance des établissements économiques à s'agglutiner dans les zones de forte concentration humaine pour bénéficier des avantages ambiants et capter le maximum de clients (Banque mondiale, 2009:1). Quant au second principe, c'est celui de la dispersion, où les établissements économiques font le choix de s'éloigner des zones de fortes concurrences pour s'établir ailleurs en vue de créer de nouvelles aires de chalandises (Banque mondiale, op cit: 2). Visiblement, les tenants des boutiques de quartier implantées à Tazibouo Plateau et Tazibouo Université ont fait le choix du second principe, celui de la dispersion car tous s'inscrivent dans cette logique. En effet, les présents fronts urbains dont il est question dans cette étude sont situés dans une fourchette de 1.5 à 3 km des anciennes places centrales de Daloa, perçues comme le noyau urbain. Pour une ville comme Daloa, cela peut être considérée comme non négligeable au vue de la vitesse d'extension du tissu urbain dans cette partie de la ville que l'on peut qualifier de modérée. C'est cette réalité qui fonde la conviction des boutiquiers pour qui, ces zones pour l'instant faiblement peuplées demeurent un potentiel marché en devenir au regard des perspectives urbanistiques, démographiques et économiques. Actuellement, ce sont 134 ménages qui y vivent contre 84 en 2008 et il est prévu selon le Directeur des services techniques de la Mairie, la construction d'une école primaire, d'un centre de santé, d'un marché et d'un commissariat de police.

Par ailleurs, les tenants des échoppes estiment bénéficier d'une localisation favorable à un décollage certain de leurs activités dans les années à venir. Les arguments qu'ils avancent sont l'accessibilité et la visibilité de leurs activités, favorisées par le passage des réseaux (voirie, électricité, eau) même si leurs états et nombre restent à être améliorés. C'est l'une des raisons fondamentales pour lesquelles ils ont anticipé leur installation en

ces lieux. Cette option permet l'établissement de leurs activités sur des sites de premier choix (Photos 4 et 5) pendant que la concurrence n'est pas rude pour l'instant dans ces quartiers situés dans des zones d'extension.

Photo 4 : Boutique en matériau métallique située en bordure de l'axe principal non bitumé dans le quartier Tazibouo Plateau.



Photo 5 : Clients s'agglutinant devant la boutique, attendant de se faire servir



Cliché Bolou Abel, décembre 2015 Cliché Bolou Abel, décembre 2015

Cette boutique construite en 2008 et faite en matériau métallique, a été encastrée dans le mur de la clôture de l'institut de formation théologique. Tel que situé en bordure de la voie principale, cet établissement économique bénéficie d'un avantage comparatif en termes d'accessibilité par les clients. Ses tenants sont les pensionnaires de l'Institut religieux et leur initiative visait à combler un manque. Celui de créer dans ces nouveaux quartiers d'extension, des points de commercialisation des produits et denrées de premières nécessités.

D'autres motivations relatives à la présente implantation des échoppes dans ces extensions urbaines ont été soulevées. Il s'agit de la disponibilité des locaux à moindre coût. En effet, d'après les enquêtes, les coûts de location des boutiques varient de 20 000 à 30 000 FCFA dans ce quartier. A côté de cela, il se trouve que la moitié de ces établissements commerciaux ne fait pas l'objet de location car faisant partie du patrimoine privé de leurs tenants. Pour l'essentiel, ils sont construits en matériau métallique. A ce stade de la réflexion, il convient de retenir que la présence des boutiques dans ces quartiers est fondée sur des perspectives prometteuses car ce sont des quartiers résidentiels en

construction, donc un marché de consommation certain. Il est aussi question pour ces échoppes d'occuper les places stratégiques en premier.

Cette audace des échoppes à s'implanter dans ces quartiers en construction dans la marge Est de la ville de Daloa revêt des enjeux certains pour la transformation de ces lieux.

3. Enjeux de l'implantation des boutiques de quartiers sur la reconfiguration des nouveaux fronts urbains

Les enjeux dont il est question dans cette partie du travail porte d'une part sur le réaménagement de la mobilité des résidents et d'autres parts, sur l'édification d'une socialisation urbaine à partir des boutiques de quartier.

3.2. Réaménagement de la mobilité des résidents avec la présence des boutiques de proximité

Il a été noté de façon générale, une corrélation entre l'évolution du nombre d'habitants des quartiers enquêtés et celle des échoppes. Quel que soit le cas de figure, en règle générale, l'établissement de foyers humains en un endroit est facilité par la proximité d'activités économiques (Banque mondiale, op cit). En milieu rural, c'est le fait des activités primaires tandis qu'en zone urbaine, ce sont les activités secondaires et tertiaires qui favorisent cette concentration humaine. En ce qui concerne Tazibouo Plateau et Université l'évolution de la population selon la date d'implantation des boutiques de quartiers est montrée dans le Tableau I ci-après.

Tableau I : Implantation des boutiques de quartier selon l'évolution du nombre d'habitants de 2008 à 2015

Date	Nombre d'habitants	Effectif de boutiques implantées
2008	500	1
2010	570	1
2014	730	2
2015	805	2

Source: Nos enquêtes, décembre 2015

De 2008 à 2015, c'est en moyenne une échoppe par an qui se créait et sur la même période ce sont en moyenne 44 nouveaux habitants par an qui grossissaient le lot des résidents. Après la crise postélectorale, particulièrement en 2014 et 2015, ces

données ont connu une évolution notable. Ainsi, il a été enregistré l'ouverture de deux nouvelles boutiques au cours de chacune de ces années tandis que la population s'accroissait de 730 à 805 habitants. En 2015, la population de ces quartiers se répartissait entre 134 ménages, selon l'enquête. Certes, aucun chef de ménage ne justifie primordialement sa présence dans cette zone par la présence des boutiques de quartier, cependant 87% d'entre eux, avoue se réjouir davantage de leur choix depuis l'ouverture de ces établissements. Leur principale satisfaction vient de la réduction de leur mobilité pour s'offrir de banals produits couramment utilisés. Le tableau II ci-dessus renseigne sur l'évolution de la mobilité des chefs de ménage de 2008 à 2015.

Tableau II: Evolution de la mobilité des chefs de ménage s'approvisionnant en produits de premières nécessités entre 2008 et 2015

Avant 2008		2008-2010		2010-2014		2015	
Nombre moyen de déplacements hebdomadaires hors du quartier pour achat de produits de premières nécessités	% de clients concernés	Nombre moyen de déplacements hebdomadaires hors du quartier pour achat de produits de premières nécessités	% de clients concernés	Nombre moyen de déplacements hebdomadaires hors du quartier pour achat de produits de premières nécessités	% de clients concernés	Nombre moyen de déplacements hebdomadaires hors du quartier pour achat de produits de premières nécessités	% de clients concernés
1	1	1	3	1	30	1	39
2	5	2	5	2	57	2	48
3	1	3	45	3	8	3	12
4	55	4	24	4	4	4	0
5	10	5	11	5	0	5	0
6	23	6	7	6	1	6	0
7	5	7	3	7	0	7	1

Source: Nos enquêtes, décembre 2015

Avant 2008, 55% des ménages effectuait en moyenne quatre déplacements hebdomadaires hors de leurs quartiers pour satisfaire leurs besoins de consommation de base. De 2008 à 2010, 45% des ménages dit avoir effectué en moyenne trois déplacements hebdomadaires pour ces mêmes raisons. De 2010 à 2014 c'est 57% des ménages qui effectuaient en moyenne deux fois ce type de déplacement et 30%, une fois. Enfin, en 2015, 48 et 39% des ménages se sont respectivement déplacés en moyenne par semaine deux et une fois. Il ressort de l'analyse de ces

résultats, qu'au fil des années, le nombre de ménages qui réduit sa mobilité hebdomadaire à des fins d'approvisionnement en produits de base, s'accroît. Les entretiens avec les chefs de ménage, révèlent que leurs destinations relativement à ces déplacements, sont les quartiers Lobia et Commerce situés à une distance variant entre 1,5 et 3,5 Kilomètres. Ces distances au plan financier équivalent en aller et retour, à 400 FCFA, soit environs 1 dollar. Parallèlement au réaménagement de la mobilité des ménages de ces extensions urbaines et il a été observé une socialisation urbaine autour des échoppes implantées.

3.3. Edification d'une socialisation urbaine autour des boutiques de proximité

Lors de l'entretien avec le tenant de la boutique encastré dans le mur de la clôture de l'Institut Théologique situé à Tazibou Plateau, celui-ci affirmait: « *Nous avons été les premiers à ouvrir notre boutique en 2008 et à l'époque il n'y existait aucune activité sérieuse dans ce quartier, d'ailleurs peu peuplé. Mais, aujourd'hui, les boutiques se multiplient, et avec elles de petites activités tout autour* ». Cette affirmation est révélatrice de la reconfiguration socio-spatiale actuellement en cours et induite par les activités dans ces quartiers.

Photo 6 : Point de vente de produits vivriers situé à 30 m, en face d'une boutique à Tazibou Plateau.

Photo 7 : Points de vente de « Koutoukou », boisson alcoolisée traditionnelle à 100 m d'une boutique au quartier Tazibou Université

Boutique en arrière-plan



Cliché Bolou Abel, décembre 2015 Cliché Bolou Abel,
décembre 2015

Dans un rayon moyen de 100 m autour des différentes boutiques de quartiers s'est développées de petites activités

informelles telles que la commercialisation des produits vivriers (Photo 6) et de boisson alcoolisée traditionnelle (Photo 7). Ces lieux sont généralement des points de rencontres, de partages et de convivialités entre les résidents du quartier. C'est à juste titre que 95% des ménages estiment avoir observé depuis 2008 l'évolution progressive de l'animation à Tazibouo Plateau et Université, contrairement à 5% d'entre eux qui la trouve encore morose.

4. Discussion

Cette étude met en lumière la contribution de l'implantation des boutiques de quartiers à la construction d'un cadre de vie viable dans les aires d'extension urbaine de Daloa, ville du Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire. L'étalement de la ville vers l'Est, avec l'apparition des quartiers Tazibouo Plateau et Université, est un parfait exemple pour y cerner cette contribution de la création des échoppes. En dépit de la conviction qu'une prise en compte de toutes les zones d'extension permettrait de faire ressortir davantage de spécificités sur le phénomène étudié, il n'en demeure pas moins que l'hypothèse émise est confirmée.

4.1. De la distribution spatiale des boutiques de proximité, fondée sur une stratégie prévisionnelle

La stratégie qui a guidé l'implantation des échoppes dans des fronts urbains inadéquats dans le cas de la présente étude n'est pas foncièrement différente des activités économiques étudiées par d'autres auteurs. Dans les pays développés où ses termes ont été suffisamment traités, ils ont plus portés sur les activités et les équipements structurants tels que les marchés, les hypermarchés et les établissements publics. Dans certaines villes françaises, la périphérie capte jusqu'à 80% du marché (ADCF, 2012:11). Mais, la particularité de ces pays est que cette implantation des activités économiques est préalablement l'objet d'une planification urbaine contrairement au cas étudié. Tout compte fait, les acteurs économiques faisant le choix de s'implanter dans les zones d'extension faiblement urbanisée ont fait le choix stratégique de s'isoler des zones de haute concurrence pour se donner des chances de développer durablement leurs activités. Cette stratégie permet de limiter les attaques adverses et de saisir les nouvelles opportunités qui ne sont pas encore perçues par des concurrents déjà établis ailleurs (Liarte .S, 2004:172). Peu importe le volume des activités économiques et le continent sur lequel elles se pratiquent, elles sont toutes soumises au principe

de la concurrence et de l'amélioration des gains. Les tenants des boutiques de quartier étudiés, notamment ceux de nationalité mauritanienne ont obéi à ce principe en venant ouvrir leurs enseignes à Tazibouo Plateau et Université. En outre, lorsque des vendeurs offrent le même service, les consommateurs choisissent généralement de recourir au vendeur le plus proche car les frais de transport sont à leur charge. En faisant donc varier le coût maximum que le client tolère ou le coût du transport lui-même, il est observé dans les deux cas une portée limite, coût de transport ajouté au coût de vente, qui détermine les localisations des marchands. Au vu de cette réalité théorique, les tenants des boutiques localisées à Tazibouo Plateau et Tazibouo Université, par approche intuitive ou informelle, estiment que les résidents de cette zone ont plus d'avantages à être leurs clients qu'à se rendre par exemple au centre-ville ou ailleurs. C'est ce phénomène que Hotelling cité par (Geneau De Lamarlière I. et Staszak J.-S., 2008:143), qualifiait de principe de désagglomération ou de dispersion. Par ailleurs, dans ce projet de construction d'une nouvelle zone de chalandise, la question foncière induit un effet direct sur la localisation des équipements (Blot-julienne G, 2012: 25), voire des activités. Cette réalité est apparue dans la présente étude avec le faible coût de location des établissements commerciaux.

4.2. Des enjeux de l'implantation des boutiques de quartiers sur la reconfiguration des nouveaux fronts urbains

Concernant les enjeux de cette localisation des boutiques de proximité dans ces quartiers, ils sont aussi bien sociaux qu'économiques. La présence des échoppes dans les zones d'extension encourage les populations à modifier leur mobilité et accélère par la même occasion leur sédentarisation. Le commerce de proximité remplit une fonction encore plus importante, à la fois sociale, économique et environnementale, dans des territoires souvent en situation de repli ou marginalisés (CNCC, op cite: 17). Il maintient voire relance de l'emploi dans les territoires concernés et il garantit un service de proximité aux habitants sans nécessité de se déplacer en transports, notamment pour les personnes à mobilité réduite ou pour les personnes âgées. Il concourt en outre à la sécurisation d'un quartier et à l'amélioration de l'ambiance urbaine grâce à l'existence d'une animation constante. C'est ce processus qui se met progressivement en place dans les quartiers de Tazibouo Plateau et Tazibouo Université, des zones

d'extension jusque-là marginalisées, qui se peuplent davantage avec le déploiement des boutiques de quartier.

Conclusion

La présente étude, après analyse de la contribution de l'implantation des boutiques de quartier à l'édification des zones d'extension de Tazibouo Plateau et Tazibouo Université, a montré que les activités de commerce en s'y déployant progressivement sur la base d'une stratégie prévisionnelle, les reconfigurent. Pour les tenants des boutiques de proximité, en attendant d'atteindre la vitesse de croisière dans l'évolution de leurs activités, ils bénéficient des coûts favorables du foncier ou des loyers de location. Quant aux résidents, ils se sédentarisent progressivement dans le cadre de leur approvisionnement en produits de base en contribuant à la vitalisation de leurs quartiers. Cette réflexion se veut être une contribution à la perception de nouvelles formes du commerce dans un contexte d'étalement urbain. C'est ici le lieu d'inviter les acteurs en charge de la gouvernance territoriale des villes à intégrer l'urbanisme commercial dans la projection du développement urbain.

Références bibliographiques

- ADCF, 2012, *Urbanisme commercial, une implication croissante des communautés mais un cadre juridique à repenser*. France, Etude –ADCF.
- AIP, 2014, Enquête-Intégration / Boutiques mauritaniennes dans l'économie ivoirienne : un poids indéniable, mais statistiquement défaillant.
- BANQUE MONDIALE, 2009, *Rapport sur le développement dans le monde 2009: Repenser la géographie économique*. Banque Mondiale.
- BLOT-JULIENNE G., 2012, *Du choix de l'implantation aux stratégies de localisation: bibliothèques dans la ville*. Mémoire d'étude France, ENSSIB.
- CASTEL. JC, 2005, *Les coûts de la ville dense ou étalée*. Document de travail du CERTU.
- CNCC, 2013, *Quel avenir pour le commerce de proximité dans les quartiers?* Paris, CNCC.
- INS, 1975, République de Côte d'Ivoire
- INS, 1998, République de Côte d'Ivoire
- INS, 2014, République de Côte d'Ivoire

- LAMARLIERE (De) Généau I. et STASZAK J-S, 2008, *Principes de géographie économique, collection Grand amphi géographie*. Paris, Ed. Bréal.
- LIARTE S., 2004, « La localisation comme mouvement concurrentiel : quelle stratégie spatiale pour le nouvel entrant? », *Finance Contrôle Stratégie*, N° 4 (7), 167 -192.
- RITCHOT G., MERCIER G. et MASCOLO S, 1994, « L'étalement urbain comme phénomène géographique : l'exemple de Québec », *Cahiers de géographie du Québec*, N° 105 (38), 261-300.
- YAPI-DIAHOU A, 1992, « Notes sur les demandeurs de terrains à bâtir à Daloa », dans M. Haubert et al (éds), *Etat et Société dans le tiers-monde*, Paris, Publications de la Sorbonne.

LES CASES DES CRANES DANS LES CHEFFERIES BAMILEKE DE L'OUEST-CAMEROUN : ENTRE LIEUX DE CULTE ET LIEUX DE MEMOIRE

TAGUE KAKEU Alexis*

Résumé

Les Bamiléké de l'Ouest-Cameroun sont connus pour leur attachement à leur patrimoine culturel ancestral. S'il y a un aspect de ce patrimoine qui ne laisse personne indifférente, c'est bien le culte des crânes. Il se déroule à l'intérieur des cases où sont conservés la plupart des crânes des défunts des différents lignages. Ces espaces sont connus de tous comme les lieux des cultes des crânes. Mais à l'observation, et à l'analyse, ces cases des crânes se présentent aussi comme des lieux de la mémoire collective des peuples bamiléké. Grâce à l'oralité, et de plus en plus par l'écrit, ces cases perpétuent sans que l'on ne s'en aperçoive véritablement, la mémoire des chefferies.

Mots clés : Lieux de mémoire, oralité, écrit, Bamiléké, cases des crânes.

Abstract

The Bamileke people are known for their attachment to ancestral cultural heritage. A particular aspect of this heritage seems to get everyone attracted: the Skulls Cult. This usually takes place in huts where skulls of different lineage dead members are stored. These places are known as abode of the skulls Cult. But from observation and analysis, these cult huts serve as collective memory sites for the Bamileke people. Through orality and successive written works, they have handed down memory of Bamileke chiefdoms.

Keywords: Memory places, Orality, Writing, Bamileke, Skulls hut.

Introduction

Les peuples dits bamiléké de l'Ouest-Cameroun, bien avant le contact avec la civilisation occidentale chrétienne et dans une moindre mesure avec la civilisation arabe musulmane étaient profondément ancrés dans le sacré. R. Delarozière le notait déjà en ces termes :

Il est permis de dire, sans hésiter que dans la société bamiléké tout ce qui est ancien, c'est-à-dire antérieur au choc de cette civilisation avec les civilisations musulmane et européenne, est fonction des conceptions religieuses, cosmiques, qui en forment le substrat, et n'est en fait que leur traduction (Delarozière, 1949 :19).

* Université de Yaoundé I (Cameroun), E-mail : taguekakeu@yahoo.fr

S'il est difficile d'évaluer le degré de cet ancrage depuis leur rencontre avec ces civilisations étrangères, il convient de dire que l'emprise du sacré sur la société bamiléké n'a pas totalement disparu. L'une des manifestations de cette religiosité est le respect et l'attachement que l'on continue dans cette région du Cameroun de témoigner aux morts. Cette attitude se traduit par des funérailles grandioses, la construction et l'entretien non seulement des tombes, mais surtout des cases des crânes. Ces dernières aux yeux de nombreux auteurs (Watio ; Hurault, 1962 ; Ngami Teto, 2006) sont d'abord et surtout des lieux d'un culte par lequel les Bamiléké sont assez bien connus, à savoir, le culte des crânes. Si l'on s'en tient au culte qui s'y déroule, l'on peut dire que ces cases n'ont qu'une fonction religieuse. Mais, est-ce véritablement le cas ? ? N'y-t-il pas lieu de suggérer qu'elles peuvent être aussi des lieux de conservation de la mémoire collective des peuples bamiléké ? Si cette hypothèse était vérifiée, pourquoi et comment ces cases peuvent-elles être considérées comme des lieux de mémoire ?

L'objectif de cette étude, ne consiste pas en tant que tel à étudier le culte des crânes avec tous ses méandres possibles. Nous l'avons déjà dit, il existe de nombreuses études portant sur cet aspect. Il s'agit de montrer qu'en plus de son importance comme lieu de culte, les cases des crânes chez les Bamiléké sont des lieux de mémoire des lignées et des communautés à l'origine des chefferies dans cette région du Cameroun. Il s'agit aussi d'autre part d'apprécier le rôle qui a été celui de l'oralité, et dans une moindre mesure de l'écriture dans la perpétuation de cette mémoire collective. Enfin il s'agit d'évaluer l'importance accordée à la protection de ces lieux de mémoire, et à la vulgarisation de cette mémoire.

Le plan thématique qui découle de l'exploitation des sources orales et écrites (ouvrages, articles, sources numériques) s'organise autour de trois points : bref aperçu de l'organisation sociopolitique des Bamiléké ; les cases de crâne comme lieux de culte ; les cases des crânes comme lieux de mémoire.

1. Bref aperçu de l'organisation sociopolitique des peuples bamiléké

Pour comprendre la présence d'une multitude des cases des crânes chez les Bamiléké, il est important d'avoir une idée, même sommaire de l'organisation sociale et politique de ces peuples.

Les Bamiléké habitent la région de l'Ouest du Cameroun (voir la carte ci-dessous). Il s'agit d'une région herbeuse communément appelée *grassfields* ou *grassland*, dont une partie s'étend dans la région du Nord-Ouest occupée par les populations qui leur sont apparentées. (les *Nso*, les *Bali*, les *kom*, les *Bafut*, les *Ngemba* etc.) Le hasard de l'histoire a voulu que celles-ci soient « colonisées » par la Grande Bretagne. Cette région est un haut-plateau compris entre 800 et 1400 mètres d'altitude, parcourue par une dorsale montagneuse s'étendant vers le nord jusqu'au Mont Oku (Nord-Ouest) où elle culmine à 3000 mètres. Cette région qu'occupent les Bamiléké est caractérisée par une très forte densité⁷¹ (Maquet, 1968 : 61-63).

L'unanimité n'est pas toujours faite jusqu'à présent sur l'origine exacte de ces populations. Certains à l'exemple de R. Delarozière (1949 : 12-13) soutiennent que les Bamiléké seraient partis de la région du Haut-Mbam (Centre-Cameroun) et du Nigéria. Si on s'en tient à la généalogie des chefs de certaines chefferies à l'exemple de Baleng, la première à s'être installée, leur arrivée dans leur site actuel remonterait au XV^e siècle. Des sources historiques penchent pour le XVII^e siècle (Delarozière, 1949 : 12-15).

Pour d'autres auteurs comme Dieudonné Toukam (2010 : 23-24), les Bamiléké proviendraient de l'Egypte ancienne⁷². Ils arrivent en région tika (Haut-Mbam) vers le milieu du XII^e siècle, avant de se diviser vers 1360 à la mort de leur dernier souverain unique, le roi Ndèh⁷³. Pour Jean Paul Notué et Louis Perrois, la région occupée par les Bamiléké est peuplée depuis les temps préhistoriques. Les traditions orales ne remontent pas au-delà du XIV^e siècle, ce qui coïnciderait avec l'arrivée des fondateurs des chefferies. Les plus anciennes étant les chefferies de Baleng, et de Bafoussam dont la fondation pourrait remonter au XII^e siècle (Notué et Perrois 1997 : 32-33).

Après leur installation dans les hauts plateaux de l'Ouest-Cameroun, les Bamiléké, sur le plan politique s'organisèrent en chefferies. Le pouvoir politique (le chef, le *fo*, les notables, les *Kam*, et les serviteurs) s'appuyait sur diverses associations religieuses et guerrières (Maquet, 1968 : 61-63). Il convient de

⁷¹ « Région de l'Ouest (Cameroun) », [https://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9gion_de_l'Ouest_\(Cameroun\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9gion_de_l'Ouest_(Cameroun)), consulté le 23/02/2017.

⁷² Des travaux visant à établir des similitudes entre les éléments de la culture des anciens Egyptiens et celle des Bamiléké semblent accréditer cette thèse d'une origine égyptienne ou nilotique des Bamiléké. Alexis Tague Kakeu (2007) ; Hugue Naciste Ngami Teto (2006) ; A. Fosso Le Grand (2004) ; J. B. Gankem (2004).

⁷³ « Les Bamilékés » nofi. fr>Nofipédia, consulté le 05/12/2015.

préciser ici que les Bamiléké, regroupés en chefferies autonomes, se présentent comme un mode de groupement d'individus irrémédiablement détribalisé (Hurault, 1962 : 21). Cette réalité, comme nous allons le constater, a influencé le culte des crânes.

Carte : Localisation du pays bamiléké



Source : Jean Louis Dongmo (1981 : 22).

Sur le plan social, on peut dire avec Marc Pain (1984 : 590), que la structure sociale des Bamiléké est fondée sur un système familial qui fait de chaque enfant mâle non héritier, un fondateur de lignage et un prêtre. La famille est la cellule de base de l'organisation sociale chez ce peuple. Son importance a marqué, et continue de marquer la physionomie même du paysage bamiléké. Cette région était, et reste pour une bonne partie divisée en une infinité de parcelles encloses dont chacune renferme un hameau où vit une famille (Ghomsi, 1972 :141). La taille de ces hameaux diffère suivant l'importance sociale de leur propriétaire.

Cette taille influence aussi la présence ou non des cases des crânes. Le plus grand hameau est celui du *fo* ou *fon*, le chef. Son hameau peut compter des dizaines de femmes. En 1932, le chef Bacassa (chefferie d'environ 1000 habitants), avait 37 femmes et 70 enfants). En 1938, ceux de Bamougong (environ 2000 habitants), et de Bangang (environ 8000 habitants) avaient respectivement 18 femmes, 38 enfants ; 67 femmes, 67 enfants. En 1946, le chef Bangam (environ 2000 habitants) avait 50 femmes et 24 enfants. La majeure partie des hommes avaient entre une ou deux femmes (Tardits, 1960 : 18).

Après le hameau du *fo*, viennent ensuite les hameaux des grands notables, sous-chefs (*fo-teu*), chefs de quartiers etc. qui possèdent eux aussi un nombre impressionnant de femmes. Chacune de ces femmes vit dans sa propre case. Les hameaux qui se composent que d'une ou de deux cases sont ceux des gens trop pauvres pour avoir plusieurs femmes ou de jeunes célibataires (Ghomsi, 1972 : 141-142). Ces gens pauvres construisent rarement les cases pour leurs ascendants, peu nombreux. Cette organisation sociale et politique des Bamiléké explique la présence chez eux depuis des siècles d'un nombre indéterminé des lieux où sont conservés les crânes ; lieux communément dénommés cases des crânes, *nde me touo* en langue Nguemba. Ces cases, pour de nombreuses personnes, sont d'abord des lieux de culte.

2. Les cases des crânes comme lieux de culte chez les Bamiléké

Avant de nous intéresser à la fonction cultuelle des cases des crânes, il est nécessaire de dire quelques mots sur leur origine.

2.1. Origine des cases des crânes

Comme l'expression l'indique, la case des crânes chez les Bamiléké renvoie aux cases ou édifices où sont conservés les crânes des personnes disparues. L'expression *nde me touo*, ou *nda me touo* sensée renvoyer aux cases des crânes, signifie en réalité la case ou la maison des têtes. Le crâne, plus précisément la calotte crânienne se disant *Kouo 'touo*. Elles sont encore appelées « cases des morts », *nde me pfosi*, autrement dit, la maison ou la case des ancêtres divinisés.

Si nous en croyons Pradelles de Latour (1997 : 39), autrefois, les poteries des ancêtres étaient déposées dans les demeures de leur héritier. Aujourd'hui, les ancêtres des deux sexes reposent ensemble dans la « grande maison » qui leur est

assignée et que l'on désigne par l'expression, case des crânes (voir la photo ci-dessous). A la lumière des informations recueillies auprès de nos informateurs⁷⁴, nous pouvons dire que si cette information donnée par Pradelles de Latour (1997 : 39) n'est pas fausse, elle est cependant insuffisante. Ainsi, d'après Michel Kakeu, l'évolution s'explique par l'importance prise par certaines concessions familiales. La construction des cases spécialement destinées aux crânes se justifient dans le cas où la famille est vaste et nombreuse. C'est pourquoi on les trouve chez les grands notables, dans les chefferies et sous-chefferies, aux lieux dits *nefam*, bois sacré. Il faut aussi ajouter la possibilité qu'offre la tôle ondulée pour mettre les crânes à l'abri des intempéries comme la pluie. Ces cases sont moins présentes, voire même inexistantes dans des concessions des monogames ou de petites tailles. Dans ces derniers cas, un espace est aménagé dans les maisons d'habitation (souvent au salon, où se trouve le foyer, ou encore dans une chambre spéciale bien aérée et tenue régulièrement à chaud), pour conserver les crânes⁷⁵.

Mais si nous en croyons Bertin Someu, on ne trouve pas que des crânes dans les cases des crânes. Très souvent, à la place des crânes, on peut avoir une motte de terre ou une pierre placée dans une poterie. La pierre, tout comme la motte de terre représentent un ancêtre dont le crâne est resté introuvable⁷⁶. Dans ce cas, on peut, avec quelques indications apportées souvent par un devin, ou toute autre personne assez bien renseignée, avoir une idée du lieu de la disparition de cette personne ou du chemin qu'elle avait emprunté avant sa disparition. Ces renseignements permettent de situer le lieu où s'effectuera un rite en sa mémoire. Ce rite qui se déroule le plus souvent dans un carrefour ou sur un chemin, est l'occasion de prélever une motte de terre ou de ramasser une pierre qui, placée dans une poterie est conservée dans la case des crânes en souvenir de l'ancêtre disparu⁷⁷. Cette case est le lieu par excellence du culte des crânes.

⁷⁴ Michel Kakeu, 76 ans, notable, Bamougoum, le 02/12/2016 ; Bertin Someu, 37 ans, Notable à Baham, Yaoundé, le 07/12/2016.

⁷⁵ Michel Kakeu, 76 ans, notable, Bamougoum, le 02/12/2016.

⁷⁶ Bertin Someu, 37 ans, Notable à Baham, Yaoundé, le 07/12/2016.

⁷⁷ Léon Kamga (2008 : 21), soutient que le crâne de pierre est le symbole de l'impérialisme du matriarcat. Dans l'impossibilité matérielle de remonter la lignée maternelle jusqu'à ses origines, la majorité des familles bamiléké possèdent dans le panthéon des ancêtres maternels un crâne particulier dénommé crâne de pierre (*touogouoh*). Il s'agit d'un canari rempli de terre ou de pierre qui remplace les chaînons manquants du pedigree maternel.

Photo : Une case des crânes.



Source : cliché Vincent Gaspard Tatang, Batcham, 21/02/2017.

2.2. La fonction cultuelle des cases des crânes

Ce que nous venons de dire à propos de l'origine des cases des crânes chez les Bamiléké de l'Ouest-Cameroun révèle que chez ce peuple, il y a un souci de ne pas abandonner les ancêtres aux différentes intempéries de la nature ; Tout comme l'on observe aussi qu'il existe chez les Bamiléké une volonté réelle d'être toujours assez proche de leurs disparus. Si tel est le cas, l'on peut raisonnablement se poser un certain nombre de questions : pourquoi prélever seulement le crâne et non une autre partie du corps humain ? Conserve-t-on les crânes de toutes les personnes disparues ?

Les Bamiléké comme de nombreux peuples africains, ont toujours cru que la mort ne mettait pas fin à la vie (Thomas et Luneau, 2011 :246-248). Autrement dit, le mort continue de vivre, d'être en contact avec les vivants sous d'autres formes et par d'autres moyens. Les Bamiléké pensent ainsi que le crâne du mort est le meilleur moyen pour rester en contact avec le disparu. La tête, partie la plus supérieure du corps humain est traditionnellement, si nous en croyons Denis Nkwatche, associée à l'esprit, à la pensée, à la conscience ou le Créateur. Il y a donc en l'être humain, créature sacrée de Dieu, en plus de la dimension visible, une partie invisible. Le crâne est sensé être le support matériel de l'esprit immatériel. Il favorise par sa présence le contact étroit et l'échange entre les vivants et les morts à travers les prières d'action ou d'intercession de faveur auprès de Dieu (*Si, Se, Sen, Tsi* etc.). Les ancêtres n'étant en réalité que des

courroies entre les dieux et les humains⁷⁸. Voilà pourquoi, il est plus juste de parler, non de culte des crânes, mais de culte des ancêtres divinisés (*Pfosi*) par le truchement des crânes (Ngami Teto, 2006 : 28). En langue *medumba* (du département du Ndé), on dit *mefeuh fâh tcheung bat tâ*, autrement dit et mot à mot, « j'étais nourrir mes ancêtres » ; Nourrir pouvant s'entendre ici comme assurer le service des offrandes. Chez les Nguemba de la Mifi, on dit « *nôh me touo* », littéralement, poser les crânes, autrement dit, donner des offrandes ou faire des sacrifices. Chez les Bangwa, *me nggié ntsié ndu*, « je viens lever la malédiction (*ndu*) ».

Si tel est le cas, il est intéressant de préciser que chez ces peuples, tous les morts ne peuvent pas être des ancêtres. Autrement dit, les maisons des crânes ne sont pas destinées à recueillir des crânes de tous les morts chez les Bamiléké.

Sont exclus, tous ceux qui, de leur vivant, n'ont pas pu parvenir à un certain degré de sagesse. C'est le cas des fous (*Mbwe, Mba'a*), des adolescents non initiés, des célibataires, des personnes qui décèdent de mauvaise mort. Et surtout, il faut que le défunt soit installé comme ancêtre dans le lignage, ce qui suppose qu'il ait laissé un héritier et qu'il ait de son vivant rempli ses obligations traditionnelles au regard des rituels et autres coutumes.⁷⁹

En plus de ces critères, il convient de ne pas oublier le critère éthique ou moral. Car chez les Bamiléké comme ailleurs en Afrique et même dans l'ancienne Egypte, ne pouvait devenir ancêtre pas celui qui voulait, mais celui qui pouvait ; c'est-à-dire celui qui dans ses actes, durant son existence terrestre ne s'était pas écarté des recommandations divines ou des ancêtres, bref, des coutumes (Obenga, 1990 : 180-182).

Les critères pour devenir ancêtre étant ainsi définis, il est important de préciser que pour les Bamiléké, « il ne faut pas que les têtes restent dehors sous la pluie ». Ceci revient à dire que

⁷⁸ Denis Nkwatche « La case reliquaie chez les Bamiléké du Cameroun-le journal de... » nkwatche denis- 2015 fr. Over-blog. Com/.../ la_case_reliquaie_chez_les_bamilekes_du Ca..., consulté le 20/12/2016.

⁷⁹ « Les Bamilékés>>, nofi. fr> Nofipédia, consulté le 05/12/2015. Il faut préciser que certaines personnes décédées du *vù tchuepon*, mauvaise mort (gros ventre, accident, femme enceinte, par le feu etc. pouvait aussi devenir des ancêtres si et seulement si des rites de purification du corps sont effectués. Dans de tels cas, les enfants du décédé pouvait aller voir le *fo* du village en lui apportant une chèvre sur laquelle il exécute un rite de transfert. J. Hurault, cité par Ngami (2006 : 29). Quant à l'initiation, il s'agit du *Nekan* ; autre appellation chez les Bamiléké le *Kè*. Elle marque l'admission de l'individu dans la communauté. (Kamga, 2008 : 37-87).

comme l'a affirmé Charles-Henry Pradelles de Latour, « un mort n'est vénéré au titre d'ancêtre que si son crâne est détaché du squelette (1997 :38). Toujours d'après lui, « Quand un héritier ou une héritière déterre la tête de son père ou celle de sa mère deux ou trois ans après leur mort, il l'enduit d'huile de palme et la cale avec de la terre dans une poterie de telle sorte que seule la calotte crânienne reste visible. » (Pradelles de Latour, 1997 : 39).

En réalité, l'exhumation du crâne (*ne tiè touo*), suivie de sa conservation peut se dérouler même après une demi-douzaine d'années environ. Cette cérémonie est alors dirigée par un initié (*Kam-Si*, *Magne-Si*, *Teup-Si* ou guérisseur). Enterrés dans une case, les défunts par l'intermédiaire de leurs crânes deviennent les gardiens de la famille et agissent comme police invisible de la famille et de la communauté. Il convient de préciser qu'un feu de bois doit y être allumé fréquemment pour garder la case à une certaine température ambiante⁸⁰.

A l'intérieur des cases, les crânes sont placés d'après un ordre. Car les ancêtres ici comme ailleurs en Afrique, ne sont pas égaux (Thomas et Luneau, 2011 : 101). Il existe des « ancêtres immédiats » et « des ancêtres lointains ». Si chez les Bamiléké les ancêtres récents sont très sollicités, il convient de dire que dans l'ordre de classement à l'intérieur des cases des crânes, ils occupent les dernières positions. A l'entrée de la porte, on trouve les « ancêtres lointains » ; dans ces mêmes cases aussi, si les crânes des femmes sont placés à gauche, ceux des hommes se retrouvent à droite⁸¹.

Quant aux ancêtres décédés de mauvaises morts, ils sont souvent placés à des endroits différents des défunts décédés de « bonne mort » (*vù pepon*) ou *vù kodiè*, mort sur le lit, disparition naturelle établie selon les normes de la tradition. Dans certaines familles, une case attenante à celle qui contient les crânes des défunts décédés de « bonne mort » leur est construite. A la question de savoir pourquoi cette séparation, Michel Kakeu affirme que « ces morts étaient souvent violents dans leur façon d'agir vis-à-vis des vivants. Par conséquent, ils avaient besoin des soins particuliers »⁸².

Ces cases de crânes, à l'image des autres autels chez les Bamiléké, sont des lieux où se déroulent des rituels de reconnaissance aux ancêtres, au créateur ; des libations de graines

⁸⁰ Nkwatche « La case reliquaire chez les Bamiléké du Cameroun... » nkwatche denis- 2015 fr. Over-blog. Com/.../ la_case_reliquaire_chez_les_bamilekes_du_Ca..., consulté le 20/12/2016.

⁸¹ Informateur : Bertin Someu, 37 ans, notable à Baham, Yaoundé, 07/12/2016.

⁸² Kakeu, 76 ans, notable, Bamougoum, le 02/12/2016.

de jujube, de colas, de viande (de chèvre, de chevreau, de bouc castré, de poulet), d'huile de palme, de sel, de gâteau de pistache, de galette de maïs, de haricot et de boissons (alcoolisées et de raphia) y sont faites, et tous ceux qui sont présents prennent le repas sacrificiel et boivent du vin. Il convient de préciser que l'élément le plus important pour ces offrandes et sacrifices est l'eau. Chez ces peuples, avant tout sacrifice ou offrande, le crâne est arrosé d'eau. Notons aussi que les éléments d'offrandes pour les crânes des hommes et des femmes ne sont pas identiques. A titre d'exemple sont destinés à l'homme : un bouc (souvent castré), une tine d'huile et le sel. On peut aussi avoir un coq, l'huile et du sel ; souvent aussi du gibier. Pour ce qui va à la femme, on a le plus souvent, un paquet de nourriture auquel on associe une petite houe en fer ; ou encore une patte de chèvre avec de l'huile de palme et du sel ; on peut aussi combiner le foie de la chèvre, l'huile de palme et du sel. Le recours à la poule dans les offrandes faites à la femme chez les Bamiléké est très fréquent. (Ngami Teto, 2006 :88-89). Le but de ces rituels est à la fois d'apaiser la colère des ancêtres et d'appeler leur bénédiction et celle des dieux sur la famille.⁸³

La famille se réunit aussi dans les cases des crânes quand il faut prendre des grandes décisions qui la concernent, ou bien régler des litiges, ou tout autre problème crucial entre ses membres ou vis-à-vis d'une autre famille. Une maladie grave et chronique, ou une succession de déboires peuvent être interprétées par un oracle ou un devin, comme le signe de mécontentement d'un ou d'une aïeule oublié. Les ancêtres sont aussi remerciés ou consultés à l'occasion des réussites d'un ou des membres de la lignée ou encore à la veille des échéances importantes, comme des voyages, des grands projets, etc. (Kamga, 2008 :293-295)

D'après ce qui précède, il est assez clair que les cases des crânes occupent une place importante dans la vie des Bamiléké. Elles remplissent chez les Bamiléké de l'Ouest-Cameroun au vu de ce qui précède tout d'abord une fonction religieuse. Mais ce que l'on semble très souvent perdre de vue, c'est le fait que ces cases sont aussi pour ces peuples des hauts lieux de mémoire.

3. Des cases des crânes comme des lieux de mémoire

Selon Pierre Nora, « un lieu de mémoire dans tous les sens du mot va de l'objet le plus matériel et concret, éventuellement géographiquement situé, à l'objet le plus abstrait et

⁸³ Nkwatche « La case reliquaie chez les Bamiléké... » nkwatche denis- 2015 fr. Over-blog. Com/.../ la_case_reliquaie_chez_les_bamilekes_du_Ca..., consulté le 20/12/2016.

intellectuellement construit⁸⁴.» Toujours d'après cet auteur, il peut s'agir d'un monument, d'un personnage important, d'un musée, des archives, tout autant que d'un symbole, d'une devise, d'un événement ou d'une institution, des traditions, d'une langue, etc. Pour lui l'objet géographiquement situé devient lieu de mémoire quand il échappe à l'oubli, par exemple avec l'apposition des plaques commémoratives, et quand une collectivité le réinvestit de son affect et de ses émotions. Le lieu de mémoire se réfère à l'histoire collective⁸⁵. Si le lieu de mémoire échappe à l'oubli tout en s'opposant à l'histoire des familles ou à des généalogies, en quoi pouvons-nous dire que les cases des crânes sont des véritables lieux de mémoire?

3.1. L'apport des cases des crânes dans la connaissance de l'histoire des Bamiléké

Les cases des crânes, nous l'avons vu, en dehors de celles qui se trouvent dans les bois sacrés des chefferies bamiléké, sont des espaces privés familiaux. La tentation est donc grande de les considérer uniquement comme des lieux pouvant permettre de retracer l'histoire des familles, des lignages. A l'analyse, il est facile de se rendre compte que les crânes qui s'y trouvent sont ceux des personnes qui au cours de leur vie ont joué un rôle plus ou moins important, non seulement dans et pour leurs familles, mais également pour la chefferie où ils ont vécu, voire même au-delà. Car les chefferies bamiléké ont ceci de particulier qu'elles sont constituées presque toutes, des populations venus d'horizons divers. A titre d'exemple, R. Delarozière (1949 : 30-33), dans sa présentation des sous-chefferies chez les Bamiléké avant l'ère coloniale, parle de sous-chefferies conquises (d'anciennes chefferies asservies au cours des guerres) ; des sous-chefferies protégées. Certaines de ces sous-chefferies sont nées à la suite de l'installation dans d'autres chefferies des princes et populations partis de leurs chefferies d'origines à cause des conflits de succession. L'exemple que l'on peut citer est celui de la sous-chefferie Famla II (Moudjo) à Bandjoun (Tonkeu Choula, 2013 : 25-35). Du reste, J. Hurault (1962 : 3) considère la société bamiléké comme un mode de groupement d'individus irrémédiablement détribalisé. Ceux-ci se distinguent entre eux par le chef dont ils dépendent. L'autochtone appartient à la chefferie

⁸⁴ « Lieu de mémoire », https://fr.wikipedia.org/wiki/Lieu_de_mémoire, consulté le 10/12/2016.

⁸⁵ « Lieu de mémoire », www.cfqlme.org/lieux_de_mémoire, consulté le 10/12/2016 ; « Lieux de mémoire, sous la direction de P. Nora-Persée » www.Persée.fr/doc/roman_OO48_8593_1989_num_19_63_5570, consulté le 10/12/2016.

dans laquelle il vit, ses racines ou une partie de son histoire pouvant se trouver ailleurs dans d'autres chefferies, et même au-delà (Delarozière, 1949 : 20). L'on comprend ainsi que l'ancêtre présent dans la mémoire de ses ascendants peut éclairer l'histoire non seulement d'un groupe de personnes, mais aussi celle de plusieurs chefferies. Il peut éclairer l'histoire des guerres et des conquêtes, des migrations, des institutions, des alliances, des conflits de succession, etc. Les exemples comme celui de Notoun, prince Baleng à l'origine de la fondation de la chefferie Bandjoun sont légions chez les Bamiléké.

Cet exemple de Notoun permet d'insister sur la place qu'occupent les cases des crânes des chefferies et même des sous-chefferies dans la conservation de la mémoire collective chez les Bamiléké. Les chefs défunts sont à maints égards, des figures historiques pour les peuples bamiléké. Certains parmi eux, si ce ne sont eux tous, sont des bâtisseurs des chefferies, des structures politiques et religieuses assez originales. Ces chefs devenus ancêtres (*pfosi*), sont comme on peut s'en rendre compte, des lieux de mémoire.

Leur présence dans ces espaces à travers leurs crânes, une composante matérielle de la personne, ne saurait nous faire oublier une autre composante, immatérielle, à savoir le nom (*netsu*), tout aussi chargée d'histoire. Le nom est un élément très important de la personne humaine (Fotso, 1975 : 103-126). L'étude des noms des défunts dont les crânes se trouvent dans ces lieux sacrés, à savoir les cases des crânes, est susceptible d'apporter des informations sur la vie des défunts et sur certains pans de l'histoire de la famille et du peuple (Siankam Njambou, 1992). En s'intéressant au lien qui existe entre le culte des crânes qui se déroule dans ces lieux avec les différents éléments de la personne chez les Bamiléké (le *nèt*, *nat* (corps physique), le *tùm* (le cœur), le *jà'à*, *jà yè* (mesure de la maîtrise de soi ; le *juènye* (vie qui respire, le souffle, *pfosi* (ancêtres divinisés), *ghènye* (âme, principe vital), *ghènye mo* (revenant, fantôme, la partie ? qui revient et erre ; *gi* (voix), *ghom* (parole) etc.(Fotso, 1975 : 103-126), on peut se rendre compte que les cases des crânes chez les Bamiléké sont une source d'informations assez précieuses sur les croyances et les pratiques religieuses de ces peuples.

De nombreux autres éléments matériels des cases des crânes, en plus des crânes, peuvent aussi renseigner sur différents aspects de l'histoire des Bamiléké. Ce sont : la case elle-même ; elle est, à elle seule, un vestige historique. Malheureusement, on peut dire avec Sylvain Djache Nzefa(1994) que la région

bamiléké, plongée dans l'enfer du modernisme, pour ce qui est de son architecture, a perdu de son originalité. Les formes originelles de ses cases sont de plus en plus en voie de disparition. Autres éléments matériels, ce sont les crânes, et tous les éléments qui rentrent dans le culte. Ce sont, la poterie ou le canari (*tsé*), le *bebu* (la feuille de nénuphar), le *kwenken* (arbre de la paix), le *dudum*, les différentes formes de houes, de machettes ou de petites pelles relevant généralement de l'époque pendant laquelle a vécu le défunt, etc. L'étude de ces éléments renseigne sur de nombreux aspects de la vie religieuse, économique, sociale et même sur l'environnement des Bamiléké à différentes époques.

Les crânes particulièrement, jouent ici un rôle extrêmement important, comme nous l'avons déjà vu plus haut, en tant que lieu de mémoire. Leur étude dans les familles, les sous-chefferies et les chefferies de la région peut apporter un éclairage nouveau sur des questions jusqu'à présent restées peu élucidées ou pas bien étudiées. A titre d'exemple, au sujet de la question de la création de chefferies et du peuplement dans la région des *grassfields*, de nombreux auteurs comme Tardit (1960) et Delarozière (1949 :11-18) penchent pour une occupation des hautes terres de l'Ouest autour du XVII^e siècle. Celle-ci étant l'œuvre des populations Ndobbo (région du Haut-Mbam), fondateurs des chefferies. Or Notué et Perrois (1997 : »2-33) font comprendre que l'actuel souverain régnant de Bafoussam, Elie Ngompé, affirme être le 96^efo (chef, pour certains, roi) de sa dynastie. Celle-ci étant apparentée à celle des Baleng, citée comme la première chefferie à s'installer sur les Hautes terres de l'Ouest-Cameroun (Delarozière, 1949). Par ailleurs, malgré l'oubli de la plupart des noms des 95 chefs de la dynastie des Bafoussam, leurs crânes sont présents et encore vénérés à la chefferie de Bafoussam, dans la case des crânes (Notué et Perrois 1997 : 32-33).

Toujours d'après ces deux auteurs, la sous-chefferie Fegwa conserve par exemple trois cent cinquante crânes des chefs qui se seraient succédés⁸⁶. L'on comprend ainsi que certaines sous-chefferies qui sont qualifiées comme telles aujourd'hui, par le passé ne l'étaient pas véritablement. Elles étaient des chefferies à part entière, antérieurement installés avant qu'elles ne soient conquises et dominés par la génération des rois chasseurs issus pour la plupart de la vague migratoire *ndobbo*. Le nombre de ces crânes nous laisse comprendre aussi que contrairement à ce qu'on a affirmé jusqu'à présent, les chefferies ont existé dans cette

⁸⁶ Fegwa a été conquise au XVIII^e siècle par un prince chasseur de Bafoussam, fondateur de Bangwa oriental (Notué et Perrois, 1997 : 32-33).

région avant l'arrivée de la dernière vague migratoire constituée de *ndobo*. Celle-ci aurait donné à ces anciennes structures, une dimension importante par leurs conquêtes.

Dans ces cases de crânes, et d'après notre informateur Jean Tené⁸⁷, on trouve aussi la pierre, ou la terre placée dans les poteries ainsi que d'anciennes pièces de monnaies en usage dans la région et remontant à la période des échanges avec les Anglais, ou encore à la présence allemande et française, voire même à une période plus reculée. Il s'agit du *mbum* (les cauris), le *hape* (pièce de monnaie la plus petite, jadis d'une valeur de 5 centimes, percée d'un trou au milieu), soit de l'allemand *halb* (moitié, demi) ; soit de l'anglais *half*, demi, moitié. Le *kepa*, mot qui viendrait, soit de l'anglais *copper*, cuivre, ou soit de l'allemand *kupfer*, cuivre, tout comme le *copper*. En effet, les pièces de monnaie qui remplacent les cauris, étaient en cuivre percées d'un trou au milieu. Quant aux cauris, ils se disent *bûmou mbum* ; il s'agit des coquilles provenant des régions côtières d'Afrique de l'Est et d'Asie ; elles servaient d'étalon d'échange avant la colonisation (Fotso, 1975 : 68-70). Bien exploités, ces éléments peuvent renseigner sur l'évolution des systèmes d'échanges marchands et non marchands dans la région. Leur présence dans les cases des crânes s'explique d'après Jean Tené⁸⁸ par le fait que le défunt avait été un *takap*⁸⁹ et que cette dette n'avait jamais été payée.

D'autre part, la motte de terre, tout comme la pierre, renseignent comme il a été dit plus haut sur des défunts dont leurs crânes n'ont pas été trouvés. Elles renseignent aussi sur la façon dont les Bamiléké, à partir du moment où ils se sont impliqués dans la traite négrière, ont intégré dans leurs coutumes, système religieux, les étrangers ou des personnes n'ayant aucune attache avec leurs familles d'accueil. D'habitude, les crânes représentent les défunts d'un *tonde* (lignage).

Mais comment celui qui s'est retrouvé dans une famille comme *Pouh* (« esclave ») peut-il faire pour sacrifier à ses ancêtres qu'il ignore ? La solution trouvée a été d'aller dans un carrefour, ou dans la région de provenance de celui-ci, lors d'une cérémonie rituelle, prendre un peu de terre ou une pierre que l'on

⁸⁷ Jean Tené dit Kuicho Takoutchop, 61 ans, Enseignant retraité, notable à Bamougoum, le 10/12/2012.

⁸⁸ Jean Tene, 60 ans, Enseignant retraité, Notable, Yaoundé le 10/12/2016.

⁸⁹ D'après Hurault, cette forme de mariage peut être définie de la façon suivante : « je te donne sans dot, moyennant un simple cadeau, ma fille ou telle parente éloignée qui me revient par droit de *nkap* ; les garçons nés de cette union sont pour toi, mais les filles me reviendront ; quand elles seront en âge de se marier, c'est moi qui arrangerai leur mariage ; je percevrai leur dot, je les échangerai, ou je les marierai à leur tour sous le régime *ta nkap* à mon profit et à celui de mes héritiers. » (Hurault, 1962 : 39).

place dans la maison des crânes, souvent à l'intérieur d'une poterie. Cette terre ou cette pierre représente l'ancêtre ignoré⁹⁰. Les Nguemba appellent cette cérémonie « *ne keu touo* », littéralement, l'action de couper la tête ; ce qui ne l'est pas véritablement au regard de ce qui vient d'être dit.

L'on comprend ainsi que les cases des crânes pour les peuples bamiléké de l'Ouest-Cameroun présentent un intérêt historique assez évident pour les Bamiléké. Mais comme l'a suggéré P. Nora, un lieu de mémoire ne peut l'être que s'il est connu, par un grand nombre de personnes. Il peut l'être soit par l'écrit, ou encore par l'oralité. Il peut aussi bénéficier d'une bonne valorisation et vulgarisation. Il est donc nécessaire de s'intéresser à celles-ci et à la diffusion de la mémoire collective des cases des crânes.

3.2. De la transmission, la vulgarisation et la conservation de la mémoire collective des cases des crânes

Il est question dans cette partie de nous appesantir sur la façon dont a été entretenue et vulgarisée d'une génération à l'autre, la mémoire des cases des crânes chez les Bamiléké ceci en gardant en idée que dans cette région, la tradition écrite est récente.

Bien avant la colonisation (les Allemands d'abord, et les Français ensuite pour ce qui est de la « colonisation » des chefferies bamiléké), on peut dire que l'oralité constitue le meilleur moyen pour transmettre et conserver la mémoire historique des lieux de conservation des crânes chez les Bamiléké. Par oralité, ou tradition orale, il faut comprendre un témoignage transmis oralement d'une génération à l'autre. Ses caractères propres sont la verbalité et la transmission. Elle se présente sous plusieurs formes. Ce sont : les chants, les incantations, les épopées, les rituels, les poésies, les proses rythmées, les prières, les proverbes, les généalogies, les chroniques, les récits (Vansina, 1980 : 168-169). Cette définition fait comprendre que dans la tradition orale, il y a d'un côté celui qui témoigne, et de l'autre les témoignages qui peuvent être de diverses formes. L'on peut donc chercher à connaître ceux qui témoignent sur les cases des crânes, ainsi que les formes de leurs témoignages.

Chez les Bamiléké de l'Ouest-Cameroun, on trouve difficilement de contes, de récits, de mythes qui ont pour but

⁹⁰ Jean Tene, 60 ans, Enseignant retraité, Notable, Yaoundé le 10/12/2016.

d'informer sur les ancêtres en général, et sur les cases des crânes en particulier. Mais cette absence n'a pas empêché les Bamiléké de maintenir vivante la mémoire de leurs ancêtres d'une génération à l'autre. Bertin Someu⁹¹ fait ainsi comprendre que son père est mort quand il avait 7 ans. Et malgré cela, il a été choisi comme héritier. Et en tant qu'héritier, il est prêtre du culte des crânes des ancêtres. S'il ne les a pas vus physiquement, il peut néanmoins être fier de dire qu'il connaît leur identité. L'on comprend ainsi que chez les Bamiléké, les détenteurs des traditions ou savoirs relatives aux crânes, à leur culte, sont d'abord les héritiers et héritières des défunts et défuntes. Ils sont considérés comme les prêtres et les prêtresses⁹² (Ketchoua, 1988 : 42).

Dans le cas des cases des crânes des chefferies, certaines personnes, à l'exemple de Hugue Naciste Ngami Teto (2006 : 63) pensent que le chef du village est un prêtre très important du culte des crânes en pays bamiléké. Pour lui, « seul le chef peut officier sur les crânes de ses ancêtres et personne d'autre, sauf en cas de maladie très grave, où celui-ci peut désigner l'un de ses notables pour officier à sa place ». Si Ngami Teto prend à témoin Sa Majesté Thomas Tankoua, chef supérieur de Bamaha dans le département du Ndé, il convient de dire que ce point de vue ne fait pas l'unanimité, surtout dans les chefferies de l'ancien département de la Mifi. Ainsi, reconnaissent Bertin Someu⁹³ et Michel Kakeu⁹⁴, si le chef est un prêtre, il convient de dire qu'il n'officie pas pour autant sur les crânes de ses ancêtres. A Bamougoum, c'est le *wala touobum* (sorte de premier ministre qui a la charge de le faire. Nos deux informateurs sont assez formels à ce sujet : le *fo* ne s'occupe pas et ne s'est jamais occupé des cérémonies, rites et autres offrandes consacrées aux ancêtres.

D'après ce qui précède, les premières personnes détentrices des traditions orales pouvant renseigner sur les cases des crânes sont les héritiers, les *wala*, et autres notables. Mais en réalité, ils ne sont pas les seuls. Car comme on le voit dans le cas de Someu,

⁹¹ Bertin Someu, 37 ans, notable Baham, Yaoundé, 06 /11 /2016.

⁹² Chez les Bamiléké, en principe, le garçon succède à son père, et la fille à sa mère, ou encore à sa grand-mère, à une tante si telle a été leur volonté ; ou souvent pour ce qui est des femmes, si elles n'ont pas eu d'enfants. Il arrive souvent que le garçon succède à une femme (le fils à sa mère) ou à une femme de la lignée). Le fils ou le garçon ayant hérité pourra choisir parmi ses filles une héritière à qui il remettra le crâne de sa mère et qui continuera la lignée. Cette réalité est valable pour les filles ou femmes qui héritent des hommes. Ici, la fille ne succède pas, mais pourra désigner un de ses fils comme successeur de son père si ce dernier n'avait pas laissé de garçon (Tessoh Tené, 2013 : 53).

⁹³ Someu, 37 ans, notable, Yaoundé, le 07/12/2016.

⁹⁴ Kakeu, 75 ans, notable, Bamougoum, le 02/12/2016.

ayant succédé à son père à 7 ans, il ne pouvait que se mettre à l'école des autres. D'après celui-ci, il a eu besoin de ses oncles, tantes, de ses frères et sœurs, et même des amis de son feu père. Quant au *wala*, il est nommé par le *fo*. Pour connaître tous les noms des rois dont les crânes sont conservés dans la case des crânes, leur histoire, ainsi que les différents rituels religieux qui s'y déroulent, il a besoin très souvent d'assister le *wala* encore en fonction. Il recourt une fois nommé, à d'autres anciens *walas* s'ils sont encore en vie, à des notables et grands dignitaires.

Par ailleurs, il arrive souvent que chez les Bamiléké, dans le cadre de l'exercice du culte des crânes, l'on recourt aux devins, les *Kam'si* (notables de Dieu ??), les *ngah kê* (magicien), les *tchouogah* (celui qui dévoile le caché, le mystère le devin ? l'oracle ?) et même aux songes. Someu affirme qu'à plusieurs reprises, son père et son grand-père défunts sont venus lui délivrer des messages dans les rêves⁹⁵.

Le réseau d'informateurs, ou des détenteurs des savoirs historiques des cases des crânes est donc vaste. Les témoins ne manquent pas. Toutefois, on peut valablement s'interroger sur la valeur des témoignages oraux, et ceci pour un certain nombre de raisons : les témoins sont de plus en plus jeunes ; les familles ont été pour certaines disloquées à cause d'un certain nombre de facteurs⁹⁶ ; certains de ces lieux ne sont plus assez bien entretenus, voire sont mêmes abandonnés. Autre facteur et non la le moindre, c'est la quasi absence dans cette région des textes oraux comme les mythes de création, les récits, historiques. Mais malgré ces handicaps, on peut dire que les cases des crânes chez les Bamiléké sont des réalités historiques plus ou moins bien connus des Bamiléké.

Ces réalités historiques sont assez bien connues parce que chez les Bamiléké, les crânes parlent. Ils favorisent les échantent entre les vivants et les ancêtres censés être auprès de Dieu, *Si*. (Pradelles de Latour, 1997), au même titre que les cases où ils sont conservés. Mais si le verbe continue d'être le moyen privilégié de son expression, il convient de noter que de plus en plus l'écrit sert d'outil de conservation de la mémoire historique des cases des crânes. Ce n'est un secret pour personne que depuis la période coloniale jusqu'à ce jour, les traditions et l'histoire des

⁹⁵ Someu, 37 ans, notable, Yaoundé, le 07/12/2016.

⁹⁶ Cet abandon de l'entretien des cases des crânes, voir même l'abandon des cultes des crânes, s'explique d'après le prélat Dieudonné Watio par les effets de l'évangélisation (88-93). A ce facteur, il faut aussi ajouter l'occidentalisation, l'école post-coloniale qui déracinent culturellement la jeunesse, les conséquences de la guerre d'indépendance en pays bamiléké entre 1961 et 1971, l'exode rurale, etc. (Tessoh Téné, 2013 :84-90).

Bamiléké suscitent un réel intérêt. De nombreux travaux publiés ou non existent aujourd'hui pouvant renseigner sur l'histoire des Bamiléké en général, et en particulier sur les différents aspects de leur patrimoine immatériel ?, donc le culte des crânes. Mais l'on ne peut manquer de s'interroger à la fois sur la place qu'ont occupée jusqu'à présent les cases des crânes dans cette littérature historique et sur les limites de l'écrit dans la transmission de cette mémoire. En d'autres termes, l'écrit doit-il se substituer à l'oralité ou tout simplement être vu comme un apport important dans la conservation et la diffusion de l'histoire des cases des crânes chez les Bamiléké? En observant ce qui se passe dans les familles et au niveau des chefferies, on peut dire qu'ici, on a opté de combiner les deux, à savoir, l'écrit et l'oralité. Des schémas, ainsi que des textes existent dans de nombreuses familles, chefferies permettant à quiconque d'être édifié sur l'identité des défunts dont les crânes se trouvent dans les cases des crânes.

Malheureusement, face aux dangers qui menacent l'existence même du culte des crânes, et partant les cases des crânes elles-mêmes, il convient de dire que beaucoup reste à faire en matière d'étude et de vulgarisation de ces lieux de mémoire. A titre d'exemple, de nombreux jeunes gens, nés ou venus s'installer dans les centres urbains, quand ils n'ignorent pas ces cases des crânes, les regardent avec dédain. Très peu est fait d'une façon officielle pour non seulement éviter leur disparition, mais pour mieux les faire connaître par un large public.

Conclusion

Dans cette étude consacrée aux cases des crânes chez les Bamiléké, il est question pour nous de montrer qu'en plus de sa valeur culturelle, les cases des crânes chez ce peuple présentent une importance historique certaine. Il est ainsi apparu que chez les Bamiléké de l'Ouest-Cameroun, jusqu'à un passé récent, on trouvait dans chaque famille, dans chaque chefferie, des cases ou des lieux aménagés pour abriter les crânes des disparus. Ces cases étaient le reflet de la structuration sociale des Bamiléké, laquelle était fondée sur la famille. Ces familles vivaient dans les parcelles encloses. Leurs tailles différentes, étaient fonction de l'importance sociale et même politique de leurs propriétaires. La présence des cases des crânes dans les concessions était fonction de la taille des hameaux et de cette organisation sociale fondée sur la famille. A chaque famille, son lieu ou sa case des crânes. Mais, précisons que rare sont les propriétaires des hameaux de

petites tailles qui ont jugé nécessaire la construction d'une case des crânes pour une ascendance peu nombreuse.

Mais si les cases des crânes sont fonction de la taille des hameaux, ainsi que de l'organisation sociale des Bamiléké, il convient de dire que contrairement à ce que l'on peut croire, elles sont pour ces familles qui n'ont souvent pour seul lien entre elles qu'un pouvoir central fort et hiérarchisé, des hauts lieux de mémoire. A travers et grâce à ces lieux, les Bamiléké d'une génération à l'autre ont défié le temps. Elles sont un patrimoine historique et culturel africain qui enseigne sur les croyances religieuses des Bamiléké, l'origine de ces derniers, leurs modes alimentaires, leurs us et coutumes, certains de leurs faits et gestes, etc., ceci d'une génération à l'autre.

Cette fonction n'a été rendue possible que grâce à l'oralité. Elle est pour les Bamiléké, ce que l'écriture a été, et est encore aux peuples qui l'ont maîtrisé assez tôt. En dépit de la rareté chez les Bamiléké des contes, des récits et des mythes qui informent sur les ancêtres présents dans les cases des crânes, les témoignages oraux, des prières, des chansons, des initiations, etc. ont permis de rendre toujours vivants ces lieux. Certes, depuis quelques années, l'écriture constitue un formidable outil de conservation et de diffusion des savoirs historiques de ces cases des crânes de plus en plus menacées de disparition. Mais tant que ces cases existeront, on peut dire que seule la parole pourra leur permettre d'assumer à la fois leur double fonction, culturelle et historique.

1. Sources et Bibliographie

1.1. Sources orales

Numéro	Noms et prénoms	Âges	Titres et fonctions	Dates et lieux de l'interview
1	Kakeu Michel	76 ans	Notable	Le 02/12/2016 à Bamougoum
2	Someu Bertin	37 ans	Notable	Le 07/12/2016 à Yaoundé
3	Téné Jean	60 ans	Enseignant, Notable	Le 10/12/2016 à Yaoundé

1.2. Sources Numériques

- « Lieu de mémoire », https://fr.wikipedia.org/wiki/Lieu_de_mémoire, consulté le 10/12/2016.
- « Lieu de mémoire », www.cfqlme.org/lieux_de_mémoire, consulté le 10/12/2016.
- « Lieux de mémoire, sous la direction de P. Nora_Persée »_www.Persée.fr/doc/roman_OO48_8593_1989_num_19_63_557_0, consulté le 10/12/2016.
- « Les Bamilékés » >>, nofi. fr> Nofipédia, consulté le 05/12/2015.
- Nkwatche Denis « La case reliquaire chez les Bamiléké du Cameroun-le journal de... » nkwatche Denis- 2015 fr. Over-blog. Com/.../ la_case_reliquaire_chez_les_bamilekes_du_Ca..., consulté le 20/12/2016.
- « Région de l'Ouest (Cameroun...) », [https://fr. Wikipedia. Org/wiki/Région_de_l'Ouest_ \(Cameroun\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Région_de_l'Ouest_(Cameroun)), consulté le 23/02/2017.

1.3. Bibliographie

- DELAROTIERE, R., mars-juin 1949, « Les institutions politiques et sociales des populations dites bamiléké », *Etudes camerounaises*, n°s 25-26, 5-68.
- DJACHE NZEFA, S., 1994, *Les chefferies bamiléké dans l'enfer du modernisme*, Paris.
- DONGMO, J. L., 1981, *Le Dynamisme Bamiléké (Cameroun)* Vol. I *La maîtrise de l'espace agraire*, Yaoundé, C.P.E.R.
- FOSSO A. Le G., 2004, « La mort bamiléké à la lumière de l'expérience égyptienne ancienne et ses incidences sur l'action catholique chez les Bamiléké de l'Ouest-Cameroun de 1965 à nos jours », *Mémoire de Maîtrise en Histoire*, Université de Yaoundé I.
- FOTSO, J., 1975, *Valeurs fondamentales de la polygamie chez les Bamiléké*, *Mémoire de D.E.S. de droit canonique*, Strasbourg.
- FOTSO, J., 1976, *La notion ethnolinguistique de personne chez les Bamiléké de l'Ouest-Cameroun*, *Mémoire de maîtrise d'ethnologie*, Strasbourg.
- GANKEM, J. B., 2004, *Les donations au clergé traditionnel bamiléké : un cas patent de parenté culturelle avec l'Égypte pharaonique*, *Mémoire de Maîtrise en Histoire*, Université de Yaoundé I.

- HURAUULT, J. 1962. *LA STRUCTURE SOCIALE DES BAMILEKE*, PARIS, MOUTON&Co.
- KETCHOUA, T., 1988, *Les peuples de l'Ouest Cameroun en Diaspora depuis 3000 ans*, Yaoundé, Imprimerie nationale du Cameroun.
- MAQUET, J., « Bamiléké », 2008, dans *Encyclopaedia universalis*, (3), Paris, 825-826.
- MAQUET, J., « Bamiléké », 1968, dans *Dictionnaire des civilisations africaines*, Paris, Fernand Hazan, 61-63.
- NGAMI TETO, H. N., 2006, *Parenté culturelle des anciens Egyptiens et des populations dites bamiléké à la lumière de la momification e du culte des crânes*, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I.
- NOTUE, J. P. et PERROIS, L., 1997, *Rois et sculpteurs de l'Ouest Cameroun. La panthère et la mygale*, Paris, Eds. Karthala.
- OBENGA T., 1990, *La Philosophie africaine de la période pharaonique, 2780-330 avant notre ère*, Paris, L'Harmattan.
- PAIN, M., « Le dynamisme Bamiléké », Septembre-octobre 1984, *Annales de géographie*, n° 519, 93^e année, 590-591.
- PRADELLES De LATOUR, C.-H., 1986, *Le champ du langage dans une chefferie bamiléké*, Thèse de doctorat d'état es-lettres sciences humaines, Paris, février 1986.
- PRADELLES de LATOUR, C.-H., 1997, *Le crâne qui parle*, 2eme éd., Paris, E.P.E.L.
- Précoloniale*, Thèse de doctorat Ph. D. en Histoire, université de Yaoundé 1.
- SIANKAM N. P., 1992, *Essai d'acceptation onomastico-Historique des peuples et des entités territoriales au Cameroun (constat d'une dépersonnalisation programmée)*, Yaoundé, par l'auteur.
- SOP NKAMGANG M., 1975, *Dieu, le Malheur et le Destin dans la pensée bamiléké*, Yaoundé.
- TAGUE K. A., 2007, *Le sous-développement dans l'Afrique indépendante au regard du Développement dans l'ancienne Egypte et le pays Bamiléké de la période précoloniale*
- TARDITS, C., 1960, *Les Bamiléké de l'Ouest-Cameroun*, Paris, Eds. Berger Levrault.
- TESSOH T.M., 2013, *Crises successorales dans les chefferies bamiléké de l'Ouest-Cameroun : des origines à 2006*, Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I.

- THOMAS, L.-V. et LUNEAU R., 2011, *La terre africaine et ses religions*, Paris, L'Harmattan.
- TONKEU CHOULA, F. R., 2013, *Chefferie Bandjoun et sous-chefferie de 3^{ème} degré Famla II : vassalité et Problèmes de succession, des origines à 2010*. Mémoire de DIPES II, Université de Yaoundé I.
- TOUKAM, D., 2010, *Histoire et anthropologie du peuple bamiléké*, Paris, L'Harmattan.
- VANSINA, J., 1980, « La tradition orale et sa méthodologie » dans J. Ki-Zerbo (Eds), *Histoire générale de l'Afrique*, Vol. I, *méthodologie et préhistoire africaine*, Paris, Unesco, 167-190.
- WARNIER, J.-P., 1993, *L'Esprit d'entreprise au Cameroun*, Paris, Khartala.
- WATIO D., *Le culte des ancêtres chez les Ngyemba (Ouest-Cameroun) et ses incidences pastorales*.

**« ATTENTAT DE SARAKAWA » ET INSTAURATION DU
SEPTIEME JOUR (*SARAKAWAY*) EN PAYS KABIYE
(1974-1981) : CAUSES, IMPACTS POLITIQUE ET
SOCIOCULTUREL.**

TCHANGAI Bassa Ezzo*

Résumé

Chaque peuple s'identifie par une culture, un ensemble de valeurs qui lui permet de se retrouver, de se repérer et de s'épanouir. La gestion du temps ou l'établissement d'un calendrier est un aspect culturel primordial. En Afrique noire, l'établissement du calendrier trouve son essence dans l'observation du temps, des activités socioéconomiques et des traditions. Chez les Kabiye, il s'agit essentiellement d'un calendrier agricole et traditionnel comportant six jours par semaine à savoir *hodo*, *piya*, *cila*, *kéméya*, *mazay* et *kujuka* ou *somié*⁹⁷. Malgré le poids de la colonisation, des différentes réformes administratives au lendemain des indépendances, les Kabiye ont maintenu tel leur calendrier jusqu'en 1981. Tout porte à croire que l'"Attentat de Sarakawa" survenu le jeudi 24 janvier 1974 a été déterminant dans l'instauration de ce nouveau jour, *Sarakaway* qui correspond au jeudi du calendrier grégorien. L'objectif du présent article est de présenter les principales raisons qui ont concouru à l'instauration du septième jour en pays kabiye ainsi que le choix de sa dénomination *sarakaway*. Il est aussi question d'analyser quelques impacts politiques et socioculturels induits par l'instauration de ce jour, aussi bien en pays kabiye que sur le plan national (au Togo).

Mots clés: Attentat, Sarakawa, Pays kabiye, Calendrier, Impacts politiques et socioculturel.

Abstract

Each people identifies itself by its culture, a set of values allowing it to find its way, to go back to its root and to fulfill itself. Time management or the drawing up of a calendar is a crucial cultural aspect. The establishment of the calendar in black Africa is grounded in the observation of time, socio-economic activities and traditions. Among Kabiye people, that calendar is mainly based on farm activities and traditions, and encompasses six days per week, namely *hodo*, *piya*, *cila*, *kéméya*, *mazay*, *kujuka* or *somié*¹. Despite the influence of colonization and different administrative reforms just after the independence, Kabiye people kept their calendar unaltered until 1981. Seemingly, the "assassination attempt of Sarakawa" on Thursday, January 24, 1974 was a deciding factor in the instauration of this new day which is equivalent to Thursday of Gregorian calendar. The present article aims to show the main reasons that contributed to the instauration as well as the naming of the seventh

* Ecole normale supérieure (ENS) d'Atakpamé, membre du LAHiSPo,
Email : essotchang@gmail.com

⁹⁷ Dans le canton de Somdina on parle *somié* au de *Kujuka*.

day, *Sarakaway*, in the Kabiye home area. The article also intends to examine some political and sociocultural impacts resulting from the instauration of that day both in Kabiye home area and on the national level (in Togo).

Key words: Assassination attempt, Sarakawa, Kabiye home area, Calendar, Political and sociocultural impacts.

Introduction

L'influence de la culture occidentale sur celle de l'Afrique noire n'est plus à démontrer. L'école et le christianisme ont progressivement détourné les jeunes africains de leurs repères authentiques, au point où certains "intellectuels" ont fini par s'ériger en ardents défenseurs de la civilisation de l'envahisseur au détriment des valeurs négro-africaines. La peur d'une telle acculturation, synonyme du déni de la culture noire pousse, par contre, d'autres à faire l'apologie de leurs traditions. Cet engagement panafricaniste les amène parfois à assumer fièrement des incohérences qui ne militent pas toujours à l'épanouissement de leurs sociétés. Il faut pourtant bien avouer que l'image idéale de la société traditionnelle mérite d'être démystifiée. A l'instar du romancier malien, Yembo Ouologuem (1968)⁹⁸ qui touche du doigt le despotisme autochtone au Mali, de jeunes prêtres kabiye se sont engagés dans les années 1960 à attirer l'attention de leurs frères traditionalistes sur la nécessité d'instaurer un septième jour en pays kabiye. Les traditionalistes ont rejeté une telle requête qu'ils jugeaient contraire à leurs valeurs. Après plusieurs années de tractations et de négociations, au lendemain de "l'Attenta de Sarakawa"⁹⁹, l'instauration du septième jour fut accepté. Il s'agit du jeudi dénommé *sarakaway*. Depuis le premier janvier 1981, le calendrier kabiye est arrimé au calendrier grégorien. Toutefois, les coïncidences entre ce septième jour et celui de l' "Attentat de Sarakawa" alimentent des polémiques qui ont suscité en nous les questions suivantes :

Quels sont les principales raisons qui ont conduit à l'instauration du septième jour en pays kabiye ?

Quel a été l'impact de l' "Attentat de Sarakawa" sur le choix et la dénomination du septième jour en pays kabiye ?

En dehors de ces principales préoccupations, notre analyse aborde quelques mutations induites par l'instauration de ce septième jour et par ricochet, l' "Attentat de Sarakawa", sur les

⁹⁸Yembo Ouologuem (1968), auteur du roman intitulé, « *le Devoir de violence* », a reçu le prix Renaudot, prix littéraire fondé en 1925 et considéré aujourd'hui comme la seconde grande récompense de la rentrée littéraire française, après le prix Goncourt.

⁹⁹"Attentat" Survenu le jeudi 24 janvier 1974.

plans politique et socioculturel, en pays kabiye, notamment dans la préfecture de la Kozah et sur le plan national au Togo.

1. Le septième jour en pays kabiye : Causes et controverses

L'introduction du calendrier grégorien en pays kabiye sous l'époque coloniale a été source de perturbations et de conflits entre les jeunes scolarisés et les traditionalistes qui veulent conserver le calendrier traditionnel à six jours. Cette partie présente les incohérences et controverses suscitées par le maintien des six jours traditionnels au lendemain des indépendances (avril 1960).

1.1. Le maintien du calendrier kabiye au lendemain des indépendances : causes et incohérence dans l'organisation administrative et socioculturelle en pays kabiye

A la veille de la colonisation le cadre originel du pays kabiye, (actuelle préfecture de la Kozah), comptait onze grands regroupements de peuples, ayant en partage le massif sud du mont kabiye. Il s'agissait des regroupements de Lama, Bohou, Yadè, Tchitchao, Laou, Pya, Kidjang, Tcharè, Somdina, Lassa et Djamdè (Gayibor 2013 : 43). Ces regroupements¹⁰⁰ plus tard érigés en cantons ont des pratiques culturelles communes, des parlés ou dialecte similaires et surtout le même calendrier comportant six jours par semaine à savoir : *hodo*, *piya*, *cila*, *kéméya*, *mazaɣ*, *kujuka* ou *somié*¹⁰¹. Tout comme les noms des jumeaux¹⁰², ces jours, suivant les explications de Tagba Agouda¹⁰³, « sont sacrés et incarnent chacun une dimension spirituelle [...] Seuls les prêtres traditionnels et certains initiés peuvent saisir leur sens profond ».

Les six jours sacrés adoptés servaient de références dans la gestion et le comptage du temps. Les Kabiye maîtrisaient bien ce système qui leur permettait de vivre en harmonie avec leur nature, leur culture et leurs activités.

¹⁰⁰Pour faciliter la compréhension nous allons dans la suite de l'analyse désigner ces regroupements par le terme canton, bien que le terme fût donné plus tard sous l'occupation coloniale.

¹⁰¹Dans le canton de Somdina particulièrement, on parle plutôt de *somié* en lieu et place de *kujuka*. Vu la divergence des sources au sujet de ce particularisme à Somdina, nous avons choisi, dans le cadre de cette analyse, de nous limiter à cette similitude.

¹⁰²En pays kabiye, les jumeaux se distinguent par des noms tels que *Béca*, *Mèba*, *Kpatcha*, *Tchaou*, *Toyi*, *Yoma*, etc. (réservés aux hommes) et *Nèmè*, *Naka*, *Donga*, etc., (réservés aux femmes). Il s'agit des noms spirituels dont l'explication est sacralisée.

¹⁰³Tagba Agouda, membre de l'académie kabiye, entretien du 06 décembre 2016 à Atakpamé.

En pays kabiye, le mot *kakou* ou *Kiakou* est utilisé pour désigner aussi bien le jour comme le marché. Ce faisant, le cadre choisi et le marché lui-même prennent souvent le nom du jour sacré. Dans le canton de Piya, le marché traditionnel de *hodo*, qui s'anime les *hodo* a donné son nom, *hododa* à tout le quartier qui l'abrite. Chaque canton dispose d'un jour spécial pour animer son marché cantonal. Le tableau ci-dessous indique les principaux marchés qui s'animaient dans les différents cantons.

Tableau N°1 : Les principaux marchés en pays kabiye avant la colonisation

Les cantons	Les jours de marchés	Les marchés
Bohou	<i>cila</i>	<i>Cilada</i>
Djamdè	<i>Cila</i>	<i>Cilada</i>
Kidjang ¹⁰⁴	<i>mazay</i>	<i>Mazada</i>
Lama ¹⁰⁵	<i>Piya</i>	<i>Piyda (ewaou)</i>
Laou (Tchitchao) ¹⁰⁶	<i>mazay</i>	<i>Mazada</i>
Lassa	<i>mazay</i>	<i>Mazada</i>
Pyä	<i>Cila</i>	<i>Cilada</i>
Somdina	<i>piya</i>	<i>Piyda</i>
Tcharè	<i>hodo</i>	<i>Hododa</i>
Tchitchao	<i>piya</i>	<i>Piyda</i>
Yadè	<i>kujuka</i>	<i>Kujukada</i>

Source : A partir de nos recherches sur le terrain (Tchangai 2017).

Comme on peut le constater, plusieurs marchés peuvent s'animer un même jour dans différents cantons. Il apparaît aussi qu'aucun de ces premiers cantons n'animait son marché les *kéméya*. En effet, des six jours, *kéméya* comme l'explique B. Kao (2014 :10) était le plus difficile à appréhender. C'est pourquoi il

¹⁰⁴La communauté kidjang est aujourd'hui répartie en dans trois cantons, le canton de Kouméya, de Landa et celui de Landa -Kpinzindè.

¹⁰⁵Pour certaines sources, le marché d'Ewaou avant la colonisation était insignifiant par rapport aux grands marchés des Lama qui se situaient dans la montagne, à Saoudè pour certains, à Lama-pou pour d'autres, etc. L'inexistence antérieure de la fonction de chefferie rendant complexe l'analyse, nous nous sommes basés sur les raisons avancées par le chef supérieur des kabiye, Tchèdiye Kpelenga pour faire d'Ewaou le plus grand marché non seulement du canton de Lama mais aussi de toute la circonscription de Lama-kara.

¹⁰⁶Bien avant la colonisation et jusque dans les années 1970, l'influence de Tchitchao s'étendait à Lao (aujourd'hui incorporé au canton de Piya).

est rare chez les kabiye d'exécuter des cérémonies ou d'organiser des festivités en ce jour. Plusieurs devins et guérisseurs refusent de consulter en ce jour. Les marchés kabiye s'animent de façon rotatoire, six jours après. Il peut arriver, pour plusieurs raisons, qu'une communauté change le jour de son marché. Toutefois, la communauté devra choisir l'un des cinq jours sacrés restants, tout en évitant de concurrencer les communautés voisines. Sous le règne de Tchèdiye Kpelenga¹⁰⁷, sous la colonisation, il fut décidé selon K. Badjoudoum¹⁰⁸ de faire du marché d'Ewaou¹⁰⁹, le grand marché de la subdivision de Lama-Kara. A cet effet, les cantons qui animaient leurs marchés les *piya*, furent contraints de trouver un autre jour. C'est dans ce contexte, précise-t-il que « le canton de Somdina a choisi *kéméya* [...] Cependant, le cadre abritant le marché est resté *piyda* ». Evoquant le même contexte, Yoma Bolobéyi¹¹⁰ souligne que :

Malgré les contraintes coloniales, le canton de Tchitchao a gardé son marché de *piyda*, où certaines cérémonies dont la sortie de deuil, *kpaw*¹¹¹, l'invocation de la pluie en cas de sécheresse, etc., continuent de se réaliser à des périodes indiquées bien indiquées de l'année [...] Pour répondre aux exigences coloniales, ils choisissent un nouveau site pour animer le marché cantonal les *kujuka*. [...] Ce dernier marché fut vivement contesté par leurs voisins de Yadè qui les accusent de leur avoir usurpé le marché de *kujuka* [...] Il a fallu l'intervention du président Eyadema dans les années 1970 pour forcer cette population fière et rebelle à animer son marché cantonal sur le site actuel à *kéméda*, tous les *kéméya* [...].

¹⁰⁷Kpelenga Tchèdiye, connu sous l'appellation de Palanga Tchèdré fut le chef supérieur des Kabiye et Nawdeba (1925 à 1953). Originaire du canton de Lama, il a été un acteur clé de l'administration coloniale française en pays Kabiye.

¹⁰⁸Badjoudoum Kodjo, Inspecteur d'enseignement du secondaire, un passionné de l'histoire des kabiye. Entretien réalisé à Lomé, les 22 et 23 décembre 2016.

¹⁰⁹Ewaou ou rocher en kabiye

¹¹⁰Bolobéyi Yoma, Directeur d'école à la retraite, rédacteur en Chef de la revue kabiye "Ebe Laba" et secrétaire général de l'académie kabiye. Entretien du 28 décembre 2016 à Lomé.

¹¹¹¹¹¹*Kpaw*, dans l'expression « *bebelou Kpaw* » est un rituel qui marque l'apothéose des luttes dans le canton de Tchitchao. Ce rituel de sacre des champions de lutte se déroule depuis la nuit des temps dans ce marché de *piyda*. Ce rituel est l'un des paramètres qui poussent les traditionalistes de ce canton à s'opposer à tout changement de programme de lutte. Malgré le nombre toujours croissant des lutteurs, les luttes se déroulent toujours en deux jours dans ce canton. Elles commencent un *kujuka* et prennent fin le lendemain *hodo*. Le lendemain, *piya* les cérémonies et réjouissances de *kpaw* sont organisées à *piyda*.

Les jours de marché sont de grandes occasions de rencontre, d'information, de recherche (ou d'enquête), d'échanges, de divination, de sortie de deuil, de réhabilitation de personnes¹¹², de joie, de fêtes, etc. Pour toutes ces raisons et opportunités, on peut affirmer que les marchés jouaient pleinement leur rôle dans les sociétés kabiyè. L'aspect spirituel mérite d'être souligné. Pour les kabiyè, le succès d'un marché est d'abord dû à la divinité protectrice du marché. Ces divinités sont souvent invoquées en des jours sacrés (dédiés aux marchés). Expliquant l'importance de l'aspect spirituel dans l'organisation d'un marché, Datchi Kérézouwé¹¹³ souligne que :

[...] les bons et les mauvais esprits aussi s'invitent au marché. De grands sorciers peuvent jeter des sorts maléfiques aux marchands et aux clients, ou encore voler l'âme du marché¹¹⁴ [...] Pour éviter qu'un marché ne tourne au drame, il faut prendre des dispositions qui s'imposent : faire des offrandes à la divinité protectrice¹¹⁵, suivre les recommandations de cette dernière, placer des clairvoyants avisés à des endroits stratégiques [...]

Un autre aspect de la culture des kabiyè encré sur les six jours sacrés est l'attribution des prénoms. En effet, en dehors des prénoms allégoriques, des pseudonymes, des prénoms initiatiques, etc., les prénoms des enfants sont souvent choisis en fonction de ces jours traditionnels. Si c'est un garçon, on ajoute le terme *abalou* qui signifie homme ou son diminutif, *balou* au

¹¹²Selon Makpao Béli, « quand une personne arrive à prouver son innocence, surtout dans des affaires de sorcellerie, elle exige, de son accusateur un "blanchissement" ou une réhabilitation sociale. Le rituel très couteux, se déroule au grand marché de la place. Dans un mea-culpa public très humiliant, tambours battants, l'accusateur indécis reconnaît avoir accusé à tort et voudrait que tout le monde sache que le présumé accusé est innocent, implore son pardon, [...]. A chaque mea-culpa prononcé, les parents de la victime lancent des cris stridents en guise de victoire, mais aussi dans le souci d'attirer l'attention de tous ceux qui sont au marché pour qu'ils servent de témoins [...] ».

¹¹³Kérézouwé Datchi, entretien du 08 janvier 2017 à Kara.

¹¹⁴Plusieurs faits à ce sujet ont été évoqués dont l'histoire du marché de *kujuka* dans le canton de Tchitchao. Selon Bolobéi Yoma et plusieurs personnes ressources dont le chef Kroumta Kpassi de Sarakawa, « un homme très puissant originaire de Tchitchao aurait volé l'âme de ce marché à Yadé pour l'implanter à Tchitchao. Depuis ce temps, le marché *kujuka* de Yadé a perdu de son affluence au profit du marché *kujuka* de Tchitchao. Il a fallu l'intervention du président Eyadéma pour mettre fin à l'organisation de ce marché à Tchitchao, et éviter que ce canton ait à lui seul trois marchés (*pyda*, *mazadah* à Lao et *kujuka* ».

¹¹⁵Le jour du marché de Tchitchao, suivant Tchamdja Kéoukèdè, « les maîtres de cérémonie, les traditionnistes du quartier Atéma (du village Pou) se rendent très tôt le matin à un endroit du marché de *kéméya* pour rendre hommage à la divinité protectrice, solliciter sa bénédiction et lui confier le bon déroulement du marché ».

jour de sa naissance. On obtient ainsi des noms comme *Hodabalou*, *Pyabalou*, *Cilabalou*, *Kéméyabalou*, *Mazabalou* et *Kujukabalou* ou *Somiéabalou*. Si c'est une fille on ajoute le terme *halou*, qui signifie femme, ou souvent son diminutif *lou* au jour de sa naissance. C'est ce qui explique des appellations comme *Hodalou* (forme contractée de *Hodohalou*), *Pyalou*, *Cilalou*, *Kéméyalou*, *Mazalou* et *Kujukalou* ou *Somiéalou*.

Il ressort des paragraphes précédents, la description du calendrier traditionnel kabiye, l'esquisse de quelques aspects socioculturels fondés sur l'harmonie et la dimension spirituelle des six jours sacrés. Les multiples formes de résistance à la colonisation démontrent que les kabiye aimaient leur façon de vivre.

Sous l'époque coloniale, il fut introduit sur toute l'étendue du territoire togolais le calendrier grégorien comportant sept jours. Ce nouveau calendrier était respecté dans l'administration, les écoles et les institutions religieuses. On assiste dès lors à des perturbations, à des incohérences dues au dualisme dans le comptage des jours. En effet, il était difficile, comme l'indique le tableau ci-après, d'établir une relation entre les jours traditionnels et ceux du nouveau calendrier.

**Tableau No2 : Les incohérences entre le calendrier
grégorien¹¹⁶ et le calendrier kabiye¹¹⁷**

Jours du calendrier grégorien	L	M	Me	J	V	S	D	L	M	Me	J	V	S
Jours du calendrier kabiye	H	P	C	Ké	M	Ku	H	P	C	Ké	M	Ku	H

Source : A partir de nos recherches sur le terrain (Tchangai 2017).

Comme il apparait dans le tableau, il est impossible d'assimiler les jours du calendrier kabiye à ceux du calendrier grégorien. Le lundi ne saurait être pris pour *hodo*, car après six jours, suivant le tableau, *hodo* correspond à dimanche et ensuite à samedi. Par rapport à ces incohérences, le Père Pahizi¹¹⁸, souligne combien il était difficile de « réunir les fidèles pour les

¹¹⁶ Les lettres représentent les initiaux des sept jours, de lundi à dimanche.

¹¹⁷ Les lettres représentent les initiaux des six jours kabiye : *hodo*, *piya*, *cila*, *kéméya*, *mazay* et *kujuka*.

¹¹⁸ Pahizi Innocent, Vicaire général à la cathédrale saint Paul de Kara, entretien du 10 novembre 2016 à Kara.

messes de dimanche, de fixer des rendez-vous, d'établir un programme à long terme, surtout quand on est étranger ». Les premiers administrateurs coloniaux, vu la complexité de l'exercice avaient trouvé une solution en confiant les tâches communautaires aux contremaîtres locaux qui, connaissant bien les kabiye, s'en sortaient mieux.

De même, pour ce qui est des noms, il était difficile de connaître les natifs de lundi, de mardi, etc., car les personnes portant les mêmes noms, *hodalò* par exemple, pouvaient bien naître un lundi, un mardi, ou un mercredi en tenant compte du calendrier grégorien.

La traduction et l'explication des textes bibliques n'étaient pas une tâche aisée. Le Père Pahizi¹¹⁹ souligne que le Père Adjola, répondait à tous ceux qui le trouvaient entêté et téméraire à aller au bout de son projet de rajout d'un jour au calendrier kabiye, qu'« Il faut tenter de traduire le livre de la genèse en kabiye, pour comprendre la délicatesse et la complexité de la question de la semaine à six jours ».

Chez les traditionnistes, c'était les mêmes disconvenances. Les jours des Blancs (*Anissayi Kaking*), ne leur permettaient pas d'assimiler le programme de leurs enfants scolarisés. Libres parfois les *hodo*, parfois les *cila*, etc., les enfants pouvaient, selon suivant Mamou-atcholo Awadé¹²⁰, inventer toutes sortes d'alibis pour éviter d'accompagner leurs parents au champ. Certains parents autoritaires souligne-t-il ont retiré leurs enfants de l'école pour ces motifs.

L'interprétation des notes administratives était aussi délicate. Il fallait à chaque fois trouver le jour kabiye correspondant au jour indiqué dans la note¹²¹.

Pour les Kabiye de la diaspora, il était difficile d'organiser à distance une activité ou une cérémonie. En se retrouvant dans d'autres régions aux réalités différentes, ils se déconnectent du système de comptage des jours du pays kabiye. La non maîtrise des jours du pays originel a parfois contraint les Kabiye immigrés au sud du pays à donner des prénoms éwé à leurs enfants. Il est aujourd'hui très courant de trouver des noms de souches kabiye accompagnés de prénoms éwé tels que *Kodjo*, *Koudjo*, *Komlan*, *Koffi*, *Yao*, *Adjo* (*Adjoua*), *Akoua*, *Ankou*, *Kouma*, etc.

¹¹⁹ Pahizi Innocent, entretien du 10 novembre 2016 à Kara.

¹²⁰ Awadé Mamou-atcholo Komlan, directeur d'école à la retraite, entretien du 15 janvier 2017.

¹²¹ Cette situation est souvent observée quand la population est conviée à prendre part à une activité ou à une séance d'information, de sensibilisation, etc.

Le Sud-Togo a vécu des réalités similaires, avec des semaines à huit jours ou à six jours. Au contact des premiers missionnaires, à la fin du XIXe, les calendriers traditionnels furent arrimés sur celui de l'occident avec sept jours éwé¹²². Toutefois, certaines réalités dont le marché d'Agoe-assiyé¹²³, confirment l'existence antérieure des calendriers traditionnels sur toute l'étendue du territoire togolais. Il était nécessaire de parvenir à une harmonisation. Le père Pahezi¹²⁴ rapporte que, « les étrangers et intellectuels aux prises avec cette situation proposaient presque la même solution, celle de convaincre, comme ce fut le cas dans d'autres civilisations africaines, les traditionalistes kabiyè à instaurer un septième jour, vu le caractère universel du calendrier grégorien ».

Cette situation, source d'incompréhension, de malaise, de disfonctionnement voire de conflits entre les jeunes scolarisés et leurs parents traditionalistes, dura jusqu'au lendemain des indépendances. Dans les années 1960, un groupe de jeunes prêtres catholiques kabiyè décide de lutter, entre autres, pour l'instauration d'un septième jour kabiyè¹²⁵.

1.2. Combat des jeunes prêtres kabiyè face à la résistance des traditionalistes

S'inspirant du contexte de l'inculturation encouragé par le concile Vatican II¹²⁶, un groupe de prêtres et de séminaristes kabiyè avec à leur tête le révérend père Raphaël Akaaka N'Zonou Adjola¹²⁷, prirent sur eux l'engagement de convaincre les

¹²²Djoda (Lundi), Blada (Mardi), Kouda (Mercredi), Yaoda (Jeudi), Fida (Vendredi), Memleda (Samedi), Kossida (Dimanche).

¹²³Ce marché du canton d'Agoe, dans l'actuelle préfecture d'Agoe continue de s'animer tous les six jours de façon rotatoire.

¹²⁴Pahizi Innocent, entretien du 10 novembre 2016 à Kara.

¹²⁵Il peut exister des initiatives antérieures postérieures à celle des jeunes prêtres. Toutefois, nous soulignons que nos recherches ne nous ont pas permis d'en croiser. C'est pourquoi, pour l'instant nous considérons l'initiative des jeunes prêtres catholiques comme étant la première du genre.

¹²⁶Vatican II, annoncé par le pape Jean XXIII le 25 janvier 1959 est la dénomination du vingt-et-unième concile œcuménique reconnu par l'Église catholique romaine. Ce concile est devenu le symbole de l'ouverture de l'Église au monde moderne. La première réunion eut lieu le 11 octobre 1962, et la dernière le 8 décembre 1965.

¹²⁷Le père Raphaël Akaaka Adjola est né en 1924 à Yadè. L'histoire de la vocation du père Adjola remonte depuis son enfance où il s'est mis au service du père Antoine Brungard, alors curé à Tchitchao. Après plusieurs années de catéchèse, il sera baptisé à Tchitchao par ledit père en 1935. Trois ans plus tard, il commença sa scolarité après l'ouverture d'une école primaire à Tchitchao. Ordonné en 1956 il est nommé à la paroisse Saints Pierre et Paul de Kara (actuelle cathédrale saint Paul) pour seconder le Père Jean Perrin. Le père Raphaël Adjola est le tout premier curé qui œuvra pour l'édition du nouveau testament, du missel dominical et de la Bible entière catholique en kabiyè. C'est également grâce à lui que les Kabiyè peuvent aujourd'hui suivre la messe dans leur propre langue, comme l'a souhaité le 2^e concile du Vatican. Le père Raphaël Adjola est admis à la retraite à l'âge de 79 ans et a rendu l'âme le 18 février 2011 dans sa 87^e année.

traditionalistes de la nécessité d'instaurer un septième jour en pays kabiye. La réaction des traditionalistes de tous les cantons fut un non catégorique, accompagné d'injures de toute sorte et de malédictions à l'égard des religieux catholiques. La position de ces religieux kabiye a offusqué les traditionalistes, car pour eux, explique le Père Pahezi, « [...] les Blancs méprisent leurs valeurs et pratiques, c'est tolérable, [...] mais que leurs propres fils et frères, pour la plus part des initiés, s'allient aux Blancs qui les ont humilié, pour détruire leur propre tradition, c'est inconcevable, c'est de la trahison, de l'ignominie, [...] ».

Au départ, vu l'accueil favorable réservé par la population de Yadè aux missionnaires catholiques, chassés de Tchitchao (Kadanga, 2011), le groupe de religieux¹²⁸ a cru y trouver un écho favorable. Ils furent déçus par le refus systématique des traditionalistes. L'un d'eux, selon Makpao Béléi¹²⁹, a affirmé à ce sujet :

[...] quand les Tchitchao vous ont chassé de chez eux, vous avez souhaité adorer tranquillement votre Dieu chez nous et nous vous l'avons accordé [...] Vous dites à nos enfants qui vont avec vous que votre Dieu est plus fort que toutes nos divinités réunies, nous n'avons rien dit [...]. Vous utilisez sans vergogne nos instruments traditionnels pour louer votre Dieu-là [...], Maintenant vous voulez vous ingérer dans nos traditions en nous demandant d'avoir un septième jour comme vos Blancs [...], ça devient de la pure provocation et nous vous disons catégoriquement non. Occupez-vous uniquement de vos affaires si vous ne voulez pas avoir de problèmes [...].

Cette démarche infructueuse des religieux kabiye à Yadè aurait connu une large diffusion, à travers les marchés et les travaux communautaires, les *hara*. Des injures, railleries et malédictions à l'égard du clergé kabiye devenaient monnaie courante. Dès lors, on convient avec J. Pirotte (2004 : 27) que :

L'irruption brusque et organisée [...] d'un système de pensée et de vie modifie l'échelle des valeurs, perturbe l'univers mental et culturel des populations. Elle transforme les rapports sociaux et familiaux [...] elle provoque un brouillage de l'ancienne vision du monde et

¹²⁸La plus part des pères catholiques initiateurs du projet sont d'ailleurs issu du canton de Yadè.

¹²⁹Makpao Béléi, capitaine de l'armée togolaise à la retraite, ancien catéchiste volontaire de langue kabiye à l'école catholique de Tchitchao puis de Yadè, entretien du 12 novembre 2016 à Kara.

une déstabilisation de ses piliers. Dès qu'on touche à un élément essentiel d'une société, on met en branle l'ensemble de la société, on ébranle tout l'édifice.

Avec l'avènement du lieutenant-colonel Gnassimbé Eyadéma au pouvoir en avril 1967, les religieux kabiyè très confiants sollicitent son soutien en tant que natif et cadre kabiyè pour exercer une pression sur les traditionalistes. C'était sans compter sur l'attachement de ce dernier aux valeurs traditionnelles et son profond respect à l'égard des *tchodjona* (prêtres traditionnels). De 1967 à 1974, le chef d'Etat reçut à plusieurs reprises le révérend père Adjola. Il fut parfois accompagné de ses confrères, notamment les pères Maurice Pérézi¹³⁰ et Innocent Pahizi. A chaque rencontre, souligne le Père Pahizi¹³¹ :

le chef d'Etat prenait du plaisir à écouter les pères catholiques s'expliquer sur les accusations des traditionalistes à leur égard. Il les reprochait presque d'avoir utilisé les instruments sacrés dans la célébration de l'eucharistie, d'entrevoir l'initiation des jeunes filles *akpéma* à l'Eglise [...] Il les taquinait souvent au sujet du célibat des prêtres catholiques et du port de la robe [...]. Au sujet du septième jour, il trouvait pertinent les arguments avancés par les religieux, toutefois, il n'avait aucune intention d'aller à l'encontre des traditionalistes et de changer l'ordre établi par les ancêtres. Tout comme les traditionalistes. Il soutenait que les jours kabiyè sont sacrés, s'il faut un septième jour, quel nom lui donnerait-on ? Quel rituel inventer pour le consacrer ? Quel peuple kabiyè accepterait animer son marché en ce jour, ou même encore le consacrer ? ».

Cette série de questions sur lesquelles il revenait à chaque fois constitua le grand blocus. Un autre obstacle non négligeable était d'après le père Pahizi, l'action de certains cadres kabiyè et proches collaborateurs du président. « Ceux-ci, sur la base d'authenticité et de nationalisme rejetaient toutes les propositions des prêtres. Connaissant bien l'attachement du président de la république aux valeurs traditionnelles, ces cadres ne se faisaient

¹³⁰ Le père Maurice Pérézi est né en 1930 à Bohou (Kara), il est ordonné prêtre en 1959, curé de Yadè, de Siou et de Saoudè de 1962 à 1974, etc., premier curé d'Atchangbadè en 1996 il décède en 1998.

¹³¹ Pahizi Innocent, entretien du 11 novembre 2016 à Kara.

pas prier pour légitimer certaines positions des prêtres traditionnels face à l'inculturation prônée par l'église catholique ».

Au lendemain de l' "Attentat de Sarakawa", la politique de nationalisation prend de l'ampleur au Togo. A l'image du "Mobutisme" au Zaïre, l'heure était au recours à l'authenticité culturelle (Batchana, 2012 : 44 - 46). Dans cette ambiance de méfiance et du déni de l'occident, le père Adjola et son groupe tentent d'exploiter l'aspect miraculeux de l' "Attentat de Sarakawa", pour parvenir à leur fin.

1.3. L' "Attentat de Sarakawa" et son impact sur l'instauration du septième jour en pays Kabiye

L' "Attentat de Sarakawa" fait allusion au crash du DC-3, à Sarakawa¹³², le jeudi 24 janvier 1974. Cet avion à bord duquel se trouvait le chef de l'Etat togolais, Gnassingbé Eyadema était piloté par des français¹³³. Vu la tension qui prévalait entre Lomé et Paris, au sujet de l'augmentation du capital social du Togo au sein de la Compagnie togolaise des mines du Benin (CTMB), les autorités togolaises ont qualifié cette catastrophe d' "Attentat" visant à liquider physiquement le président togolais (Batchana, 2012 : 41- 44). Plusieurs auteurs, à l'image de Tété-Adjalogo (2006), de Toulabor (1986) ont écarté la thèse de l'attentat, estimant qu'il s'agissait plutôt d'un accident. La présente analyse ne s'inscrit pas dans ce débat. En choisissant l' "Attentat de Sarakawa" au lieu de l'accident de Sarakawa, nous voulons amener tous les lecteurs à ne pas se tromper d'événement et donc, à se focaliser sur le crash du DC-3. Incident que les manuels scolaires qualifient d' "Attentat de Sarakawa".

Contrairement à ce qui est admis, le crash a eu lieu à Tchitchao et non à Sarakawa. Comme l'explique bien Agouda Tagba¹³⁴ :

[...] Interpelé et transporté sur les lieux pour contribuer à la reconnaissance des lieux, le chef de canton de Tchitchao d'alors, Yoma Farara, aurait affirmé sans trop y prendre garde que le crash s'est produit à Sarakawa, canton frontalier de Tchitchao. Ses interlocuteurs repartirent aussitôt faire le compte rendu aux autorités de la circonscription administrative de Lama-Kara. Quelques

¹³²Sarakawa nom désignant l'actuel canton de Sarakawa, le site abritant le muselet et les débris du DC-3, ainsi que le septième jour en pays Kabiye.

¹³³Il s'agissait du commandant Bertrand Delaire et du capitaine Jean Cattin (Batchana, 2012 : 43)

¹³⁴Entretien du 06 décembre 2016 à Atakpamé.

heures après, la nouvelle de l'attentat était diffusée, tout comme une poudrière, sur les ondes avec comme mention du lieu Sarakawa. Le lendemain, les curieux accoururent de tous côtés pour constater par eux-mêmes la catastrophe dont les autochtones de Tchitchao, propriétaires des terres sur lesquelles a eu lieu le crash. Constatant l'erreur commise par leur chef et se sentant du coup expropriés de leurs terres au profit des populations de Sarakawa, ils (les propriétaires des terres où a eu lieu le crash) exigèrent que le chef Farara revienne sur son propos pour faire comprendre aux autorités que l'accident a eu lieu plutôt à Tchitchao. [...] Pendant que ce dernier cherchait une opportunité et des stratégies pour se rendre à Piya et avouer sa bétise, la nouvelle courait dans tous les sens dans le monde. En définitive, les autorités furent saisies de la grosse erreur du chef Yoma Farara, mais il était trop tard pour faire marche arrière. Il fallait trouver une alternative, et la seule qui valait la peine était de garder telle la dénomination [...]. Ainsi, la zone abritant le mausolée ainsi que les débris du DC-3 quoique se retrouvant dans le canton de Tchitchao, à environ quatre kilomètres du village de Sara¹³⁵ (à Sarakawa), est dénommé Sarakawa, en complicité avec les hommes de Tchitchao, soucieux des disconvenances qu'un correctif occasionnerait [...].

Sarakawa, en tant que toponyme désignant l'actuel canton de Sarakawa existait bien avant le crash, et regroupait trois principaux villages à savoir Sara¹³⁶ et Kawa¹³⁷ (au départ) et Kpessidè dans les années 1950 (Tagba, 2009 : 62). Jusqu'à l'avènement du chef Narma Bataka (Mort en 1953.), les Lamba de Sarakawa tout comme ceux de Défalé, de Kadjala, de Léon, de Yaka, d'Alloum, d'Anima et d'Agbandé relevaient de la subdivision de Doufelgou (Gayibor, 2013 : 44). Sous l'initiative personnelle et l'influence du chef Narma Bataka (Tagba, 2009), le canton se rattacha officiellement à la subdivision de Lama-Kara. Les réformes administratives de 1960, de 1970 et surtout celle de 1981 confirment l'intégration de Sarakawa à la circonscription de Lama-Kara (Gozo, cité par Tagba 2009 : 65).

¹³⁵Selon Kèouèdè, Tchamdja, suite à une reconnaissance des limites entre les deux cantons recommandée par le président Eyadéma, la limite de Tchitchao se trouverait à environ 4km, du lieu du crash, au-delà de la rivière *lomou*, et non à la rivière *lomou*, comme l'avait annoncé le préfet Ndjalawé (originaire de Sarakawa, Préfet de la Kozah de janv. 1992 à sept.1994).

¹³⁶Sara en lamba ou *sayi* En kabiye, désigne une essence forestière.

¹³⁷Kawa en lamba ou kao en kabiye désigne le rocher.

Ce canton comme l'affirme le chef Kroumta Kpassi¹³⁸, avait aussi six jours par semaine et sa population avait une bonne connaissance des perturbations liées à l'usage du calendrier grégorien.

Au lendemain de l'accident, lors d'une audience accordée par le chef de l'Etat aux pères catholiques, à sa résidence de Piya, la difficile question du septième jour en pays kabiyè, suivant le Père Pahizi¹³⁹ fit de nouveau surface. Le père Maurice Pérézi, précise-t-il, proposa de façon inattendue, de le nommer *Sarakaway*, en souvenir du miracle survenu en ce jour en pays kabiyè, faisant ainsi allusion à la sortie indemne du président Eyadema des ferrailles du DC.3¹⁴⁰. Selon le prélat, témoins des faits, l'idée visiblement a plu au chef de l'Etat. Après un échange sans grande précision autour du choix de *Sarakaway* comme septième jour, le président Eyadema leur aurait promis d'étudier à fond la question avec ses collaborateurs et les *tchodjona*. Par la suite, la question du septième jour fut amplement abordée dans le cadre de l'application de la réforme de l'enseignement, notamment l'enseignement de la langue kabiyè dans les établissements du Togo (République togolaise, 1975 : 8-9).

2. Introduction des langues nationales dans l'enseignement au Togo : une opportunité d'intégration d'un jour dans le calendrier kabiyè

L'idée de création d'un parti unique pour mettre fin aux divisions ethniques et politiques qui paralysaient la jeune nation togolaise semble avoir été plus facile à dire qu'à réaliser. En effet, après la création du Rassemblement du peuple togolais (RPT) en 1969¹⁴¹, il a fallu près de onze années, pour penser une constitution assortie¹⁴². Plusieurs commissions furent alors créées pour insuffler à tous les domaines, une dynamique d'unité nationale. Les concepts de nationalisme et d'authenticité servant de guide rendaient complexe la réflexion. C'est du moins ce qui apparaît dans la commission de l'éducation, de la jeunesse et de la culture du RPT qui mit sur pied en 1975, la réforme de l'enseignement au Togo.

¹³⁸ Kpassi Kroumta, actuel chef de canton de Sarakawa, entretien du 07 janvier 2017 à Sarakawa.

¹³⁹ Pahizi Innocent, entretien du 11 novembre 2016 à Kara.

¹⁴⁰ Il faut préciser que le Président Eyadema n'était pas le seul "miraculé" de Sarakawa, plusieurs de ses collaborateurs sont aussi sortis indemne de cette tragédie, en l'occurrence le ministre de l'Education, Yaya Malou, le colonel Djafalo.

¹⁴¹ Suite au discours de 30 Août 1969 à Kpalimé (l'appel de Kpalimé).

¹⁴² La troisième république est rentrée en application à compter de janvier 1980. Bien avant c'était un "Etat d'urgence" dans lequel le chef d'Etat gouvernait par ordonnance (AHAT, 2015 : 214).

2.1. Enseignement de deux langues nationales (l'éwé et le kabiye) : contexte et exigence des normes linguistiques

En vue d'adapter l'école à son milieu en développement, la commission du RPT en charge de l'éducation souligna qu' « il faut absolument réhabiliter nos langues et nos valeurs culturelles qui ne sont pas des freins au développement socio-économique. Toutes les valeurs philosophiques positives doivent pouvoir s'exprimer à l'école ainsi que toutes les formes d'expression proprement togolaises et africaines : expression orale, plastique, musicale, théologique, etc. » (République Togolaise 1975 : 8).

Pour atteindre ce vaste objectif, la réforme envisage, entre autres, de « créer un institut de linguistique africaine proprement togolais qui étudiera ces langues pour elles-mêmes [...] introduire dans l'enseignement dès 1975 les langues dont les études sont assez avancées [...] » (République Togolaise 1975 : 8). Au-delà du critère 'langues dont les études sont assez avancées', le souci de l'unité nationale aurait prévalu dans le choix de l'éwé et du kabiye comme langues nationales. Suivant les instructions, ces deux langues seront enseignées selon le tableau suivant.

Tableau 3 : Découpage en 1975 des zones d'enseignement des langues nationales au Togo

Zones d'enseignement	Langues nationales	
	Langue I (prioritaire)	Langue II (secondaire)
Zone I (Sud) de Lomé à Blitta	Ewé	Kabiye
Zone II (Nord) de Blitta à Dapaong	Kabiye	Ewé

Source : A partir des données de la Réforme abrégée (République Togolaise 1975 : 19).

Il apparaît que l'éwé est établie langue prioritaire au sud et le kabiye au nord. Au sud, le kabiye est enseigné comme langue secondaire à partir du collège. Il en est de même pour l'éwé au Nord. Pour rendre ces langues efficaces, faire d'elles de véritables instruments de valorisation des cultures togolaises, il a été décidé de créer des institutions de langues nationales, des cadres appropriés de leur étude et de leur harmonisation.

Vu l'existence antérieure de l'académie éwé, le problème selon Afeli (2011 : 258) ne se posait pas vraiment pour l'enseignement de cette langue à la rentrée académique 1975-1976. En effet, la langue éwé a été standardisée et suffisamment

codifiées par les missionnaires de Brême¹⁴³ (Afeli 2011 :166-167). Par contre, il se posait un sérieux problème de codification et de standardisation du Kabiye qui était à ces débuts, notamment l'usage d'un calendrier à six jours, non conforme aux normes internationales. Pour y remédier, on fit appel à des personnes ressources, notamment à certains enseignants des écoles confessionnelles et des religieux du pays kabiye qui écrivaient et traduisaient déjà le kabiye (Afeli 2011 : 258). En effet, les religieux missionnaires en pays kabiye, face aux besoins de l'évangélisation, furent les premiers à mettre sur pied l'écriture kabiye. Suivant Gnassee Atinèdi¹⁴⁴, « l'orthographe kabiye a été élaborée dès 1930[...] En 1932, le Révérend père Antoine Brungard¹⁴⁵ publie le premier syllabaire kabiye »¹⁴⁶. De son côté, Mme Balaïbaou Kassan-Badameli¹⁴⁷, Vice-présidente de l'Académie kabiye (AK), rappelle qu'en 1965, à la suite de la Conférence des Ministres de l'Education des pays membres de l'ONU à Téhéran, « le Togo a entrepris la mise en place d'une commission et des organes permettant d'étudier les langues nationales d'alphabétisation. A partir de 1971, le programme national d'alphabétisation avait ouvert des centres expérimentaux avec deux langues : l'èwé dans les régions économiques Maritime et Plateaux et le kabiye dans la Région de la Kara [...] »¹⁴⁸.

Le journal *Game su* en langue èwé serait créé dans ce contexte en 1972 dans la partie méridionale. Pour ce qui est du kabiye dans la région de la Kara, rien de concret n'est enregistré.

Selon Tchaou Alayi¹⁴⁹, « le pasteur Kpizing kpélimia, et le révérend père Adjola N' Zonou ont joué un rôle déterminant en contribuant de leurs grandes expériences au sein des différentes institutions de langue kabiye ».

Pour permettre aux langues nationales, notamment au kabiye d'acquérir des normes scientifiques, il fut respectivement

¹⁴³Les Pasteurs Diedrich Westermann, E. Bürgi ont joué un rôle déterminant dans la codification et la standardisation de cette langue (Afeli, 2003 :166-167).

¹⁴⁴Gnassee Atinèdi, Secrétaire Général de l'Académie kabiye, « l'historique de l'écriture du kabiye », communication présentée lors de la session ordinaire de l'académie kabiye du 02 Août 2013 à Lomé.

¹⁴⁵Prêtre missionnaire à Tchitchao dans les années 1930.

¹⁴⁶ In discours du 5 septembre 2014, marquants la rencontre du ministère de l'Enseignement supérieur avec les usagers du kabiye au CASEF (Lomé).

¹⁴⁷Madame Balaïbaou Kassan, épouse, Badameli, Enseignante à l'Université de Kara a été élue par ses pairs le 02 août 2013 Vice-présidente de l'Académie Kabiye lors de sa première Session Ordinaire de l'année 2013 à Kara. A la suite du décès du Doyen, Batchati Bawubadi, Vice-président, rappelé à Dieu le 21 avril 2013.

¹⁴⁸In discours du 5 septembre 2014, marquants la rencontre du ministère de l'Enseignement supérieur avec les usagers du kabiye au CASEF (Lomé).

¹⁴⁹Alayi Tchaou, président de l'académie kabiye depuis 2011, entretien du 30 décembre 2016 à Lomé.

créé des Groupes d'enseignement de langue (GEL) dont le GELE (pour l'éwé) et le GELK (pour le Kabiyè). Ces deux groupes furent transformés en mai 1977 en comités de langues nationales (CNL), le CNLE (pour l'éwé) et le CNLK¹⁵⁰ (pour le kabiyè). Ces comités étaient exclusivement chargés de la formation des enseignants, de la conception des manuels et de la recherche (Afeli, 2011 : 258).

C'est dans ces cadres d'échange qu'il est apparu une fois encore, la nécessité d'instituer un septième jour afin de permettre au calendrier kabiyè de répondre aux normes internationales. On peut cette fois-ci affirmer que les religieux tenaient le bon bout. Le problème posé ne relève plus d'un particularisme religieux, il n'est plus vu comme une tentative de perversion de la tradition kabiyè. L'essentiel des réformes antérieurement formulées par le groupe des prêtres revient avec un autre manteau, celui de la valorisation de la culture kabiyè, une volonté nationaliste, une décision du Rassemblement du peuple togolais, une volonté du chef de l'Etat à laquelle on ne saurait dire non.

Comme l'affirme le Père Pahizi, « par la grâce de Dieu, les cadres kabiyè, qui s'opposaient aux réformes de notre langue à nous tous, ont compris que l'amélioration d'une langue par des apports étrangers ne vise pas à détruire la culture kabiyè, mais plutôt à lui donner les moyens de s'affirmer [...] ». L'idée d'instauration d'un septième jour fut admise certes, mais pour ce qui est de sa dénomination et de son ordre il fallait mener des discussions en interne, en pays kabiyè, notamment avec les *tchodjona*.

2.2. Choix, dénomination et ordre de *Sarakawa* comme septième jour : réflexions au sein du parti RPT et dissuasion des traditionalistes

Les principales discussions en internes eurent lieu au sein du bureau préfectoral du RPT de la Kozah. Comme le confirme Bolobéi Yoma¹⁵¹, « sous le régime du parti unique, aucune décision ne se prenait en dehors du cadre du RPT. Pour cette question spécifique aux Kabiyè, il fallait que les membres du bureau préfectoral se prononcent ». Après de longs débats au cours desquels il a fallu convaincre les traditionalistes orthodoxes que « la politique d'authenticité dont le peuple togolais se réjouit [...], n'exclut pas des améliorations de nos

¹⁵⁰ Le CNLK avait pour président le Pasteur Kpizing Kpélimia et pour vice-président le RP Adjola N'Zonou.

¹⁵¹ Bolobéi Yoma, entretien du 28 décembre 2016 à Lomé.

mœurs et coutumes. D'ailleurs, ces améliorations sont indispensables pour la survie de nos mœurs dans un environnement scientifique et économique très évolutif [...]» (Blanzoua, 2014 : 11).

Plusieurs raisons sont avancées pour expliquer le choix de *Sarakawa*, comme septième jour en pays kabiyè (Kao Blanzoua 2014 : 10-11). De toutes celles-ci, les raisons politiques semblent les mieux convaincantes. En effet, « on a voulu lier le nom du septième jour au lieu historique de *Sarakawa* [...], la disparition brutale et prématurée du président fondateur du RPT, le président de la République, le Général d'Armée, Gnassingbé Eyadema, ce jeudi 24 janvier 1974, aurait été fatale pour le Togo tout entier qui serait replongé dans le chaos. » (Kao 2014 : 11).

Au-delà du souci historique, *Sarakawa*, vu sous l'angle du nationalisme, traduit la victoire du président Eyadema face à l'impérialisme français. Les slogans et chansons révolutionnaires des animateurs au sujet de *Sarakawa* sont assez évocateurs. *Sarakawa* véhicule une forte image et une forte personnalité du général Eyadema, "l'homme de *Sarakawa*", "le miraculé", "l'invincible", etc. *Sarakawa* rappelle aussi le contexte tendu entre le Togo et la France, notamment la détermination du général Eyadema à faire échec à l'impérialisme français au Togo, à lutter contre la corruption sous toutes ces formes, à nationaliser la CTMB, etc. L'événement a constitué jusqu'aux années 1990, une forte garantie du discours du 02 février 1974, prononcé par le chef de l'Etat (Feuillet 1976 : 139-145). Il est évident que d'autres débats ont eu lieu, en l'occurrence avec les *tchodjona*, pour leur expliquer les injonctions qui poussent à la standardisation du calendrier Kabiyè, ainsi que les raisons qui ont déterminé le choix de *Sarakawa* comme dénomination de ce jour et sa correspondance avec le Jeudi.

Le nouveau calendrier kabiyè à sept jours par semaine est rentré en vigueur le jeudi¹⁵², 1^{er} janvier 1981 (Kao Blanzoua 2014 : 10-11). Suite à cette innovation, la nouvelle semaine en pays kabiyè à compter de janvier 1981 se présente comme l'indique le tableau ci-dessous.

¹⁵²Ce jeudi correspondait en réalité à *cila*, dans l'ancien calendrier Kabiyè (Kao 2014 : 11).

Tableau No 4 : Configuration de la nouvelle semaine à sept
jours et correspondance avec la semaine du
calendrier grégorien.

Jours Français	lundi	mardi	mercredi	jeudi	Vendredi	Samedi	dimanche
Jours kabiye	hodo	Piya	Cila	sarakaway	Kéméya	Mazay	Kujuka

Sources : Tchangai (2017).

Cette réforme a eu des impacts sur l'organisation politique et socioculturels, notamment en pays kabiye.

Sur le plan politique, on assiste davantage à l'adhésion du canton de Sarakawa, à la préfecture de la Kozah. La loi 81-8 du 23 juin 1981, portant réforme territoriale, cite clairement ce canton comme subdivision territoriale de la Kozah. Comme l'affirme Kroumta Kpassi¹⁵³, « l' 'Attentat' de 1974, a permis au canton de Sarakawa de sortir de l'ombre [...]. On parle aujourd'hui du parc de Sarakawa, de l'hôtel de sarakawa, du mausolée de Sarakawa, du marché de Sarakawa. On célèbre chaque 24 janvier, l' 'Attentat de Sarakawa', cérémonie à laquelle prennent activement part les fils du canton [...] Le septième jour en pays kabiye a été dénommé Sarakawa (Sarakaway), [...] ».

Certaines versions soutenues par des natifs de Sarakawa font croire que le marché de Sarakawa qui s'anime tous les jeudis a été institué, voire imposé au canton au lendemain du crash en 1974¹⁵⁴. La réalité est toute autre. Suivant Kroumta Kpassi¹⁵⁵, l'institution et la dénomination de ce marché sont survenues bien après, sous son règne en 1996, suite à un long conflit entre les hommes du village de Sara et ceux du village de Kawa, au sujet de l'emplacement du marché cantonal. Au départ, souligne-t-il, sous le règne du chef Bataka Narma, le marché s'animait à Kawa chaque *piya* (mardi). Son fils et successeur, Bataka Pakoutaré (1953- 1990), constatant la faible animation de ce marché, le déplaça et le fixa à Sara à proximité d'une desserte où on note

¹⁵³ Kpassi Kroumta, natif du village de Sara et chef de canton de Sarakawa de juillet 1993 à nos jours. Entretien du 07 janvier à Sarakawa.

¹⁵⁴ Il faut admettre que le refus tacite des cantons kabiye de la Kozah (14 sur 15) à animer leurs marchés cantonaux le jour de *sarakawa*, malgré les recommandations des politiques et la cooccurrence entre plusieurs marchés qui se partagent les six jours traditionnels peut amener les hommes de sarakawa à s'interroger sur leur singularisme. Le canton de sarakawa, peuplé de Lamba est le seul à choisir *sarakawa* comme jour du marché cantonal.

¹⁵⁵ Kpassi Kroumta, entretien du 07 janvier 2017 à Sarakawa.

une forte densité humaine¹⁵⁶. Avec Bataka Pakoutaré, le nouveau marché qui s'animait désormais les *mazay* (samedis)¹⁵⁷ aurait, d'après le chef Kroumta connu un grand succès. Son successeur, Bataka Sanlo (1990-1993)¹⁵⁸, fit les choses autrement, en ramenant le marché de *mazada* à Kawa. Cette décision fut désapprouvée par la population de Sara qui choisit de boycotter le marché ramené à Kawa. Avec l'élection de Kroumta Kpassi, des tractations pour fixer une deuxième fois le marché cantonal à Sara firent l'objet de plusieurs crises entre les deux villages rivaux. Saisi de la situation très tendue, M. Pepa Yata Walakyem¹⁵⁹, préfet de la Kozah d'alors, leur proposa de laisser le village de Kawa animer son marché les *piya* (mardi), le village de Sara animer le sien les *mazay* (samedi), celui de Kpessidè¹⁶⁰ les *cila* (mercredi), puis de choisir un nouveau site et un autre jour que *piya*, *mazay* et *cila*¹⁶¹ pour animer le marché cantonal. C'est ainsi que, de façon délibérée, le choix fut porté sur le nouveau jour, *Sarakaway* et le site actuel à Sara où s'anime le marché cantonal.

Sur le plan culturel, le nouveau calendrier kabiye à sept jours et les autres innovations à caractère linguistique ont facilité l'apprentissage et l'enseignement de la langue kabiye. Les publications en langue kabiye se sont multipliées, aussi bien sur le plan religieux que sur les plans académique et scientifique. Sur le plan religieux on ne saurait passer sous silence la contribution très significative du révérend père Adjola dans la traduction des saintes écritures en kabiye. Le révérend père Schwark Miriam qui a servi de guide au le vieil homme en Espagne, dans le cadre de l'édition du nouveau testament en kabiye (en 1987), lui rend hommage en ces termes :

¹⁵⁶Suivant le chef KPASSI Kroumta, lors de son élection en 1993, le canton de Sara compterait plus de 4000 habitants contre moins de 3000 habitants pour les villages de Kawa et Kpessidè réunis. C'est cette différence notoire qui lui aurait valu sa réélection en 1996, suite à la contestation de ses adversaires, notamment ceux de Kawa (Kpassi Kroumta entretien du 07 janvier 2017 à Sarakawa).

¹⁵⁷Il faut souligner que le changement du jour d'animation du marché pouvait bien faire suite à l'instruction formelle donnée à tous les cantons ayant pour jour du marché cantonal « *piya* », de trouver un autre jour au profit du marché d'Ewaou (Lama), qui se veut un marché de tous les cantons de la circonscription de Lama-Kara (actuelle préfecture de la Kozah).

¹⁵⁸Ce dernier prit le pouvoir dans un contexte de codification de la chefferie traditionnelle sur des bases démocratiques dans des régions où la chefferie n'obéissait à aucune tradition. Suite au vote organisé en 1993, il fut battu par Kroumta Kpassi de Sara, l'actuel chef de canton. Il est cité par le chef Kpassi comme son principal adversaire qui aurait tout fait pour contester sa légitimité. Il a obtenu grâce au soutien de certains cadres de Kawa, la réorganisation des élections en 1996, au cours desquelles il fut de nouveau battu par le chef Kpassi qui conserve son trône. (Kpassi Kroumta, entretien du 07 janvier 2017 à Sarakawa).

¹⁵⁹M. Pepa Yata Walakyem est un homme politique, préfet de la Kozah de 1994 à 2008.

¹⁶⁰Kpessidè, le troisième village du canton de Sarakawa.

¹⁶¹Cila étant le jour du marché de Kpessidè, le troisième village du canton de Sarakawa.

[...] C'est l'histoire qui reconnaîtra un jour, à sa juste valeur, le travail exceptionnel du P. Raphaël Adjola qui a consacré toute sa vie à l'annonce de la Parole de Dieu en kabiyè. Il n'a pas cherché à s'enrichir mais il laisse derrière lui un trésor inestimable : la traduction en kabiyè du Nouveau Testament, du Missel Dominical, du Missel de la semaine, de la Bible et de tous les autres livres liturgiques. Que les générations futures corrigent, complètent et perfectionnent ce que infatigable Père Adjola avait initiés [...] je lui disais souvent qu'il n'allait pas connaître la mort avant d'avoir traduit en kabiyè toute la Bible". Il a fait plus que cela [...]»¹⁶²

Sur le plan scientifique et académique, il n'a pas moins contribué. Tenace et téméraire il n'a pas hésité à chaque fois qu'il avait l'opportunité d'exprimer son point de vue aux autorités politiques. C'est sans doute, pour ce sens de vérité et pour tous les nobles et louables services rendus à l'Etat qu'il fut successivement fait : Officier de l'ordre du mono en 1980 et commandeur de l'ordre du mono en 2006.

Conclusion

En définitive, jusqu'en 1974, la question du septième jour en pays kabiyè a alimenté des polémiques entre d'une part, les traditionnalistes et partisans d'une authenticité culturelle kabiyè et d'autre part, les usagers de l'écriture kabiyè, notamment les religieux kabiyè qui militaient pour l'amélioration de cette langue par des réformes dont l'institution d'un calendrier à sept jours.

L'indépendance en 1960 et l'avènement au pouvoir du Général Eyadema a réactivé le nationalisme en pays kabiyè. Les traditionnalistes, notamment les *tchodjona* ont tenté de jouer à fond leur rôle de garants des us et coutumes kabiyè. Ce faisant, ils ont longtemps tenu tête aux prêtres catholiques kabiyè, en qui ils voyaient le reflet de la colonisation.

L' "Attentat de Sarakawa" a constitué un tournant majeur dans le renforcement du nationalisme et dans la mise en œuvre de la politique de l'authenticité culturelle au Togo. La réforme de l'enseignement rédigée en 1975 sous la coupole du parti unique envisage (pour une application imminente), l'enseignement de l'éwé et du kabiyè comme langues nationales. Cette volonté politique, traduisant bien le contexte en vigueur (le nationalisme

¹⁶² Hommage du Père Mirian Schwark au révérend Père Adjola, 1^{er} avril 2011.

à travers le recours à l'authenticité culturelle), ne tarda pas à révéler ses limites. Pour y arriver le gouvernement togolais était obligé de solliciter le savoir faire des religieux qui avaient déjà une connaissance aussi bien de l'écriture que des difficultés de ces langues. Les langues nationales, choisies, en l'occurrence le kabiyè nécessitaient un profond travail de codification et de standardisation. Ce fut une opportunité offerte au pasteur Kpizing et surtout au Père Adjola, sollicités à cette occasion, de remettre en jeu toutes les propositions formulées dans le sens de l'amélioration de la langue kabiyè, en l'occurrence l'instauration d'un septième jour kabiyè. Dès lors, l'institution d'un nouveau calendrier à sept jours devient une injonction non pas seulement en pays kabiyè mais aussi dans toute la partie septentrionale, érigée en zone "kabiyèphone" par la réforme de l'enseignement de 1975.

Le jeudi 1^{er} janvier 1981, le nouveau calendrier kabiyè est rentré en vigueur avec sept jours par semaine, contre six jours auparavant. Le choix de Sarakawa comme dénomination, sa correspondance au jeudi (et non au dimanche) relèvent plus d'une volonté politique. En effet, la nécessité d'instituer un septième jour a été une opportunité saisie par les cadres de la préfecture de la Kozah pour immortaliser davantage l' "Attentat de Sarakawa", vu comme une victoire du général Eyadema et du peuple togolais face à l'impérialisme français, un symbole d'engagement citoyen et de nationalisme, etc. Les slogans et chants des animateurs en relation avec cet événement le confirment si bien (Batchana 2015).

Au vue de tout ce qui précède on peut bien affirmer que l' "Attentat de Sarakawa" a eu une grande influence aussi bien sur le processus d'instauration du septième jour en pays kabiyè que sur le choix, la dénomination et l'ordre de *sarakaway*, le septième jour du calendrier kabiyè.

L' "Attentat de Sarakawa" et l'instauration de *Sarakaway* comme septième jour ont donné lieu à une multitude de mutations sur les plans politiques et socioculturels. L'une des conséquences heureuse est sans doute la mise sur pied de l'académie kabiyè. L'enseignement de la langue kabiyè comme l'a souhaité la réforme de 1975 a été un échec (Batchana 2009 : 53-54), toutefois, l'académie kabiyè a la lourde responsabilité de mobiliser les acteurs et usagers du kabiyè pour faire de cette langue un véritable instrument de communication, de connaissance et de développement.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

- Arrêtés, Décisions, Décrets JORT, Lois et Ordonnances

Arrêté n° 1 METODRS, du 3 février 1982, portant création d'une option de langue nationale au sein de l'Ecole normale supérieure d'Atakpamé.

Arrêté n° 141METQD-RSMEFDD du 30 mars 1984, portant création d'un comité de coordination des activités sur les langues nationales.

Arrêté n° 42/MENRS du 8 juin 1988, portant création d'une commission d'étude, de création de l'institut des langues au Togo.

Décision N° 163/MENRS du 18 mai 1977 portant création du Comité de langue nationale Kabiyè (CLNK),

Décision N° 72/METQDRS du 19 avril 1983, portant restructuration du Comité de langue nationale Kabiyè (CLNK),

Décret du 18-09-1965, portant création des régions économiques.

Décret n° 68-195 du 11-11-68, portant création du comité national d'alphabétisation.

Décret n°89-46 PR du 16 mars 1989, portant création et statut du Centre de recherche et d'étude de langues du « village du Bénin ».

JORT du 16 mars 1974, ordonnance no 12 du 6 février 1974, fixant le régime foncier et domanial.

Loi No 81-8 du 23 juin 1981, portant découpage administratif du Togo.

Loi n°90-24 du 23 novembre 1990 relative à la protection du patrimoine culturel national.

Ordonnance N°16 du 06 mai 1975, portant réforme de l'enseignement au Togo.

- Sources orales

No	Noms et Prénoms	Âges (ans)	Profession ou Statut social	Dates des entretiens	Lieux
1	Alayi Tchaou,		Administrateur des hôpitaux à la retraite, président de l'académie kabiye depuis 2011.	30-12-16	Lomé
2	Awadé Mamou-atcholo Komlan	61	Directeur d'école à la retraite.	15-01-17	Kara
3	Badjoudoum Kodjo	60	Directeur des examens concours, un passionné de l'Histoire des kabiye.	22, 23 -12-16	Lomé
4	Belei Makpao	74	Capitaine de l'Armée à la retraite. Ancien catéchiste de langue kabiye à l'école catholique de Yadé.	11,12-11-16	Kara
5	Bidiwana Simtokina	76	Gendarme à la retraite, Chef de canton de Tchitchao.	07-01-17	Kara
6	Bolobei Yoma	68	Secrétaire Général de l'Académie Kabiye.	28-12-16	Lomé
7	Gnanza Atinedi	57	Secrétaire Général de l'Académie Kabiye.	30-12-16	Lomé
8	Kao Wiyao Blanzoua		Anthropologue, Journaliste de langue kabiye à la retraite, auteur de plusieurs ouvrages en lettres Kabiye.	23 -12-16	Lomé
9	Karabou Potoziou	58	Directeur Régional de la Santé Kara, auteur de plusieurs ouvrages en langue kabiye.	07,08-11-16	Kara
10	Kérézouwé Datchi.	59	Agent des TP à la retraite, un des notables du chef de canton.	08-01-17	Kara
11	Keoukèdè. Tchamdja	70	Militaire à la retraite.	07-01-17	Kara
12	Kpassi Kroumta	72	Encadreur agricole à la retraite, Chef de canton de Sarakawa depuis juillet 1993 jusqu'à nos jours.	06, 07-01-17	Sarakawa
13	Minza Kpatcha	72	Enseignant à la retraite et Chef de canton de Lama.	11, 12- 16	Kara
15	Pahezi Innocent		Vicaire général à la cathédrale saint Paul de Kara.	10,11-11-16	Kara
16	Tagba Agouda	65	Professeur de Mathématique à la retraite, membre de l'académie kabiye, animateur de l'émission : "apprenons à bien parler le kabiye" à la radio Kara.	11-12-16	Atakpamé
17	Todjalla M' Bao		Membre de l'académie Kabiye.	28-12-17	Lomé

- Bibliographie

- AFELI A, 2003, *Politique et aménagement linguistiques au Togo : Bilan et perspectives*, Thèse de Doctorat d'Etat, UL, Vol I p.
- AHAT¹⁶³, 2015, *Manuel d'Histoire du Togo, des origines à 2005*, PUL, Lomé,
- BALANDIER G., 1988, *le Désordre. Éloge du mouvement* (1988).244p.
- BATCHANA E, 2015, « Politique togolaise de recours à l'authenticité culturelle (1960 », in *Ingénierie culturelle*, IRES-RDEC, No 001décembre 2012.pp : 35-59.
- FEUILLET C., 1976, *Le Togo 'en général'', la longue marche de Gnassingbé Eyadema*, Afrique biblio club (ABC), Paris, 190 p.
- GAYIBOR N. L. (dir), 2013, *Le peuplement du Togo, Etat actuel des connaissances historiques*, Lomé, les presses de l'UL, 2è éd, 181p.
- GOZO A. K., 1989, *Composition et distribution de la population togolaise. Analyse des données du recensement général de la population et de l'habita du 09 au 22 novembre 1981*, Lomé, DSDD, 104p.
- KADANGA G. P, 2011, *Les œuvres de la congrégation des frères de Marie en pays kabyè de 1958 à 2006*, collègue Cheminade, Mémoire de maîtrise en Histoire, UK, 108p.
- KAO B., 2014, « Kabyè kpitao Tom »¹⁶⁴, in *Ebe Laba*, revue semestrielle de langue nationale Kabyè, No 31, pp 10-12.
- LABANTE N., 2002, *Territoires français d'outre-mer et investissements privés : le Togo et la Compagnie togolaise des mines du Bénin de 1954-1974*, Mémoire de maîtrise en Histoire, UL.
- LABANTE N., 2008, « Le conflit autour de la succession du Chef supérieur des Kabyè (Tchédré PALANGA) : le coup de grâce et la greffe d'un pouvoir centralisé dans une société acéphale (1953-1954) », in *les Annales de l'UL*, Tome XXVIII-2, pp 163-175.
- LEVILLAIN P. (dir), 2006, *Dictionnaire historique de la papauté*, Fayard, Paris, 1776 p.
- PIROTTE J. (dir.), 2004, « Résister à l'annonce chrétienne. Apports de l'historien à la réflexion théologique », in

¹⁶³ Association des historiens et archéologues du Togo (AHAT).

¹⁶⁴ Qui signifie : note au sujet de la semaine de sept jours chez les Kabyè.

- Résistances à l'évangélisation. Interprétations historiques et enjeux théologique*, coll. Mémoire d'Eglises, Editions Karthala, Paris, pp. 13-49.
- REPUBLIQUE TOGOLAISE, 1975, *La réforme de l'enseignement au Togo* (forme abrégée), programme du Rassemblement du peuple togolais (RPT), Lomé, 37p.
- REPUBLIQUE TOGOLAISE, 1981, *Actes du gouvernement de la république togolaise : ordonnances, décrets, arrêtés et décisions*, Lomé, 20p.
- SCHWARK M., 2011, *Hommage du Père, Raphaël Adjola*, 2p.
- SIMDEGNA E., 2011, *Vie politique dans la région de la Kara : Cas de la préfecture de la Kozah (1969-2005)*, Mémoire de maîtrise en Histoire, UK, 124 p.
- TAGBA A.T., 2009, *Histoire du canton de Sarakawa du XIXe à 1985*, Mémoire de maîtrise en Histoire, UL, 86p.
- TETE-ADJALOGO T., 2006, *Histoire du Togo, la longue nuit de terreur 1963-2003*, Paris, A. J. Presse, 2vol.
- TOYOU M. J., 2013, *Vie politique à Lama-Kara de 1946 à 1963*, Mémoire de maîtrise en Histoire, UK, 89p.
- YAGLA W. O., 1978, *L'édification de la nation togolaise*, Paris, l'Harmattan.

ANALYSE CRITIQUE DE « L'APPRECIATION DUVALIENNE » SUR LE RETOUR DES MILITAIRES CAMEROUNAIS DE LA SCHULTZTRUPPE DE FERNANDO PO AU CAMEROUN FRANÇAIS (1915-1920)

WANYAKA BONGUEN O. Virginie*

Résumé

La Grande Guerre au Cameroun a eu un impact considérable sur le devenir de ce territoire. Lors d'une rencontre scientifique sur les conséquences de la Première Guerre mondiale en Afrique en 2015 à Dakar, nous y avons présenté une communication et, c'est au cours des recherches que nous menions pour cette communication que nous avons été frappée par ce passage sur les conditionnalités du retour des Schutztruppe (force noire) de leur terre d'accueil (Guinée Espagnole) pour leur pays (Cameroun) vers la fin 1916. En nous penchant sur cette question, notre objectif a été de comprendre et de saisir la quintessence de l'appréciation d'Eugène-Jean Duval sur un fait marquant de la vie des militaires camerounais de la Schutztruppe ; un prétexte qui nous a permis de présenter les faits et de faire une incursion dans le droit international afin de comprendre le raisonnement de cet auteur. La méthodologie retenue dans le traitement de cette communication s'appuie sur l'approche inductivo-hypothético-déductive. A partir de ce fait apparemment anodin, nous avons pu aboutir à la conclusion selon laquelle, la France qui facilita le retour de la force noire allemande au Cameroun le fit selon les règles internationales établies depuis la convention de la Haye de 1907.

Mots Clés : Cameroun, Schutztruppe, Duval, Militaires, Forces de sécurité.

Abstract

The Great War in Cameroon had considerable impact on the future of the territory. During a colloquium on the consequences of the First World War on Africa held in Dakar in 2015, we presented a scientific paper and through this research, we were moved by the conditions used by (black troops) Schutztruppe from the land of reception (Spanish Guinee) to their homeland (Cameroon), towards the end of 1916. From the forgoing, our objective was to understand and scrutinize Eugène-Jean Duval's view on salient facts about the lives of Cameroonians in the Schutztruppe. This premise permitted us to present these facts with reference to international law in order to understand the author's argument. The methodology used in this paper is the inductive-hypothetic-deductive style. Based on this, we came to the conclusion that France which facilitated the return of the German black troop to Cameroon did so within the long established international norms of the Hague Convention of 1907.

Keywords: Cameroon, Schutztruppe, Duval, Military, Security forces.

* Université de Yaoundé I, Email : wavic_2001@yahoo.fr

Introduction

Sur la Grande Guerre au Cameroun existe une abondante littérature. Des œuvres savantes, en effet, ont été réalisées, écrites par des plumes sagaces et alertes, qui ont réussi le tour de force de faire saisir cet événement majeur, et d'en faire comprendre le sens. Elles sont d'une part, le fruit de la production et de la réflexion camerounaise. Il en est ainsi des travaux de E. Mveng (1963), Kuma'a Ndumbé, A.Owona (1996), A. P. Temgoua, F. Eyelom (2007) etc., au point qu'ils peuvent être considérés comme des classiques sur ce sujet.¹⁶⁵ D'autre part, ils sont le résultat de la production que nous appellerions exogène, autrement dit, celle des « étrangers au Cameroun », ces curieux de la science qui ont cherché à faire comprendre cette guerre et à la faire saisir du grand nombre. Il en est de Aymérich (1933), H. Maillier (1916), R. Porte (2006), H.R. Rudin (1968), R. Cornevin (1969), M. Michel (2013) etc. Leurs productions, souvent de qualité, apportent, elles aussi, un éclairage sur ce que fut la Grande Guerre au Cameroun. A côté de ces œuvres écrites par des maîtres, des chercheurs seniors, existent d'autres, émanant des chercheurs en herbe, des chercheurs juniors ; il s'agit de mémoires de Maîtrise et de Master, réalisés par des étudiants camerounais inscrits dans diverses Universités du pays. Parmi cette foultitude de travaux, en ce qu'ils sont les plus significatifs, nous nous limiterons à ceux-ci : P.B. Essomba (2005), E.D. Eloundou (1994), R. Akamba (1979) etc.¹⁶⁶ A les parcourir tous, une certitude se dégage : ils fourmillent d'informations, y compris de détails, et sont donc d'une richesse indicible sur le sujet car ils offrent l'opportunité de saisir la question ayant trait à la Grande Guerre au Cameroun. Un détail, cependant, est souvent peu développé dans les uns et les autres des travaux que nous avons parcourus : le retour des militaires camerounais de la *Schultstruppe* de Fernando Pô au Cameroun français, alors que ce moment constitue un temps fort dans la reconstitution du puzzle sur l'histoire militaire du Cameroun. Il a fallu donc lire de bout en bout l'œuvre d'Eugène-Jean Duval pour que cette lacune soit comblée. Autrement dit, c'est à travers les différentes lectures

¹⁶⁵ Nous les considérons comme des classiques parce qu'ils traitent pour les premiers auteurs de l'histoire du Cameroun de manière globale et pour les seconds de la présence Allemande au Cameroun. Des informations générales, nous les avons à la lecture de ses ouvrages ; d'où l'emploi du terme classique.

¹⁶⁶ Nous avons choisi ces auteurs pour la simple raison que ce sont les pionniers en Histoire pour ce qui est de la période allemande au Cameroun.

effectuées çà et là que nous avons été amenée à une analyse critique d'une œuvre de cet auteur sur le retour controversé des militaires camerounais de la *Schutztruppe* de la Guinée espagnole vers leur terre d'origine dès décembre 1916 ; d'où cette interrogation qui se décline en deux questions : qui est ce personnage dont les écrits sur la première Guerre Mondiale au Cameroun abordent ce sujet d'importance en ce qu'il permet de saisir l'un des ressorts majeurs de la vie des militaires camerounais ? Et, au-delà, comment présente-t-il cette question ?

A travers ce sujet, l'occasion nous est donnée de revisiter une séquence de l'histoire du Cameroun en vue d'un éclairage ou d'une appréciation d'un pan de son passé pour une meilleure compréhension de son histoire. Pourtant il n'en parle qu'au détour d'un paragraphe ; passage dans les écrits qui passe inaperçu, mais qui se révèle être un devoir de mémoire, devoir qui nous rappelle le rôle primordial de l'historien dans l'écriture de l'Histoire.

Dans cette optique, nous présenterons d'abord l'homme Eugène-Jean Duval et son œuvre avant d'évoquer, dans une seconde partie, la question relative aux Camerounais en Guinée espagnole et dans une troisième partie celle renvoyant aux Camerounais démobilisés.

1. Eugène-Jean Duval : l'homme et son œuvre

Il n'est guère aisé de travailler sur un auteur sur lequel on n'a que quelques bribes d'informations. Etant le centre de notre propos à travers ses écrits, nous allons, malgré tout, essayer, après une brève présentation de l'homme, de faire ressortir les contours de son œuvre, objet de notre étude.

1.1. Un homme discret, actif et un intellectuel talentueux

L'homme est peu connu, et pour cause : ce n'est pas un académicien, au sens de personnage connu dans les cercles universitaires et dans les milieux d'érudition. Homme plutôt discret, il a donné très peu l'occasion d'être connu. Est-ce parce que militaire de carrière et donc membre de la « Grande muette » ? Une question qui vaut tout son pesant d'or car nos nombreux contacts auprès de sa famille ont été vains. Nos multiples lettres sont restées sans réponse. Nous nous sommes tenue aux indications sommaires, contenues dans la 4^e de couverture de ses ouvrages ; des éléments que nous avons complétés avec ceux fournis par le moteur de recherche google.fr.

On peut dire donc de ce personnage qu'il est né en 1929 en France. Très tôt, il s'engage dans l'armée et servira tour à tour en

Indochine, en Algérie, à Madagascar et au Sénégal comme officier.¹⁶⁷ Il est Commandeur de la Légion d'Honneur et commandeur de l'ordre national du mérite. Historien de l'armée et de la colonisation française, il est promu Contrôleur général des armées en 1993.¹⁶⁸ Il décède le 11 août 2016 à l'âge de 87 ans.

- Outre de nombreux articles publiés dans divers périodiques et des ouvrages d'intérêt général, Eugène-Jean Duval a publié ce qui suit : *L'Armée de terre et son corps d'officier 1944-1994*, Paris, ADDIM, 1996 ; *La Couverture du risque en milieu militaire*, Paris, ADDIM, 1998 ; *Regards sur la conscription, 1790-1997*, FED/Documentation française, 1998 ; *Etapes de la citoyenneté des militaires, 1789-1999*, Paris, Sté des Écrivains, 2000 ; *La révolte des sagaies à Madagascar en 1947*, Paris, l'Harmattan, 2002 ; *Le sillage militaire de la France au Cameroun*, Paris, l'Harmattan, 2004 ; *L'épopée des tirailleurs sénégalais*, Paris, l'Harmattan, 2005 ; *Aux sources officielles de la colonisation française, 1870-1940, Tome 1* ; *Aux sources officielles de la colonisation française, 1940-2009, Tome II*.

Duval ne fut pas seulement un homme d'action, un homme de terrain, féru de combat et de batailles en tout genre, porté sur le maniement des armes. Il fut aussi un homme de lettres, un intellectuel dont la fertilité fut mise au service du grand nombre. Ne fut-il pas Docteur ès-Lettres en sciences économiques ? L'on peut aisément comprendre pourquoi il s'est adonné à la recherche scientifique avec autant de passion : il ne voulait sûrement pas garder enfouie dans sa mémoire toute son expérience de militaire, d'expert ès science militaire. Partager son vécu de « militaire colonial », son expérience du terrain avec les lecteurs fut également le vœu de Duval à travers ses écrits. Ce témoin de l'histoire, qui a vécu et qui tient à témoigner, non seulement pour dire ce qui a été, ce qui s'est réellement passé, ce qui s'est authentiquement produit, mais pour parler comme le voulait la France, puissance mandatrice, autorité tutélaire, qui l'a missionné et au service de la quelle il s'est placé, en toute fidélité, pour lui servir et faire office de porte-parole. C'est dans ce cadre qu'il

¹⁶⁷ Informations recueillies dans google.fr.

¹⁶⁸ Décret du Président de la République française en date du 5 juillet 1993, pris sur le rapport du Premier ministre et du ministre d'Etat, ministre de la défense, et visé pour son exécution par le grand chancelier de la légion d'honneur, vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 3 juin 1993 portant que les présentes promotions sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, sont promus, pour prendre rang à compter de la date de leur réception dans leur grade, les militaires appartenant à l'armée actives désignés ci-après : Cité sans traitement, Contrôleur général des Armées Duval (Eugène-Jean, Marie), contrôleur général des armées du 27 octobre 1983. www.google.fr « Biographie Eugène Jean Marie Duval »

présente les faits en rapport avec le rapatriement des Camerounais.

Cet épisode est évoqué dans l'ouvrage qui fait l'objet de la présente étude.

1.2. Présentation de l'ouvrage

Intitulé *Le sillage militaire de la France au Cameroun 1914-1964*, cet ouvrage est publié à Paris, chez l'Harmattan, en 2004. Il comprend 379 pages au total pour trois parties segmentées en 10 chapitres. L'auteur présente dans son œuvre le rôle joué par la France à la mise sur pied et le rôle joué par cette puissance au plan militaire au Cameroun depuis la défaite allemande lors de la première Guerre mondiale. Avant l'entame de ses analyses, l'auteur fait une rétrospective et revient sur l'histoire du Cameroun avant la première Guerre mondiale. Avec des éléments précis tirés des ouvrages d'Adalbert Owona (1996), de Martin Zachary Njeuma (1989), de Richard Joseph (1986), de Paul Pondy (1988), d'André Cherardamé (1905) et de certaines sources primaires, l'auteur essaye de reconstituer le passé colonial de ce territoire devenu Cameroun après la pacification allemande suite à la conférence de Berlin de Novembre 1884-février 1885.

Dans la première partie de son étude intitulée *D'août 1914 à septembre 1939* et qui comprend deux chapitres, Duval centre ses analyses du déclenchement de la Première Guerre mondiale à l'entame de la Deuxième Guerre mondiale en 1939. Il ausculte les différents bouleversements qu'a connus l'Afrique durant cette période et fait une incursion dans l'engagement par la France des troupes noires devant la suppléer sur le théâtre européen. Dans le chapitre I, il revient sur la conquête du Cameroun par les forces franco-britanniques, examine méthodiquement la situation prévalant et aboutit à la fin de ce chapitre par une fin de guerre difficile pour l'Allemagne qui se voit dépossédée de toutes ses colonies africaines. Comme dans tout son ouvrage, il conclut le chapitre par une série d'annexes permettant de suivre le raisonnement mené et de conforter ses analyses. Au chapitre II, il revient sur la reddition de Von Rabben le 18 février 1916 qui marque la fin de la guerre en terre camerounais et évoque la question relative à l'administration conjointe du Cameroun par les Britanniques et les Français de cette date au mois d'avril 1916 et enfin, aborde les résolutions de la conférence de paix de Paris instituant la Société des Nations créée le 10 janvier 1920 et le nouveau statut du Cameroun. Dans ce chapitre, l'auteur revient

sur des opérations importantes qui furent menées par le Haut-commissaire, en l'occurrence le rapatriement des troupes alliées et françaises en surnombre, de façon à privilégier le théâtre européen de forces dont il a tant besoin et le retour des tirailleurs emmenés à Fernando Pô lors de la retraite allemande. Par ailleurs, Duval met en avant la mise sur pied des premières forces de maintien de l'ordre en donnant les raisons d'une telle création qui, selon lui, visait la sécurisation et la défense face non seulement au mouvement germanophile mais également aux velléités de retour des Allemands en terre camerounaise. Le chapitre III est dans la continuité des divers mouvements de révolte des populations à l'endroit des nouveaux gouvernants. L'auteur s'attarde sur les revendications allemandes et présente celles-ci par rapport à la position stratégique du Cameroun qui sera certainement mieux perçue en cas d'un deuxième conflit mondial. La deuxième partie s'ouvre avec le chapitre 4 et commence en 1939, année du déclenchement de la Deuxième Guerre mondiale. Dans son analyse, il s'appesantit sur l'enjeu des colonies dans ce conflit mondial et l'appel du général De Gaulle et l'installation du général Leclerc à Douala et de son action en vue de la remilitarisation du Cameroun avec la mise sur pied de certaines unités. Pour l'auteur, en effet, les années 1939-1945 dans l'histoire du Cameroun mais aussi de la nation française, de la France, constituent la charnière forte, aujourd'hui trop oubliée. Fait quasi surprenant : c'est la petitesse de cette partie qui commence avec le chapitre 4 et se termine avec ce chapitre. Un reproche que l'on peut faire à cet auteur à la vue de la désarticulation de son texte.

Dans la troisième partie qui va de 1945 à 1964, l'auteur retrace en filigrane la fin de la deuxième Guerre Mondiale. Cette partie englobe les chapitres 5, 6, 7, 8, 9 et 10. Il revient sur la situation politique entre 1945 et 1960, le maintien de l'ordre sous la responsabilité de la France, du maintien ou le rétablissement de l'ordre sous la responsabilité du Cameroun. Dans son chapitre 7, l'auteur nomme sans aucune réserve, cet ennemi potentiel de la politique française au Cameroun : l'Union des Populations du Cameroun, principal parti d'opposition au Cameroun. Une étude est faite sur la coopération interarmées en vue de l'éradication de ce parti nationaliste et plus loin, au chapitre 10, une amorce de bilan vient clôturer ce chapitre. Il faut tout de même relever ici qu'il ne s'agit pas d'une analyse des pertes en vies humaines mais, il revient plutôt sur les événements en Région Bamiléké. Il y analyse tant la campagne en Sanaga Maritime qu'en Région

Bamiléké avec des données statistiques au regard des bulletins de renseignement hebdomadaire. En fin de chapitre, on y trouve des annexes qui permettent d'étayer ses propos. Fait important et essentiel dans la rédaction de l'histoire et qui est tout en l'honneur de Duval, ce sont les données archivistiques qu'il met au service de la communauté des chercheurs ainsi que de nombreux ouvrages généraux.

L'auteur reconnaît que dans la conquête du Cameroun et plus tard du maintien et du rétablissement de l'ordre, l'armée française ne fut que l'exécutant des décisions du pouvoir civil c'est-à-dire du politique. C'était un fait normal, courant et quotidien et nulle part dans les comptes-rendus adressés aux organismes internationaux relevant de la SDN ou de l'ONU ne figuraient ces aspects cachés. Pour Duval enfin, l'intermède de la présence française au Cameroun, y compris la présence militaire est à coup sûr insignifiante pour la longue durée qui laissera qu'on le veuille ou non son empreinte sur l'histoire de ce pays (Cameroun). Prémonition ou pas ? Une chose est certaine à ce jour, c'est cette implication française dans tous les maux qui minent la société camerounaise. Dans la continuité de notre raisonnement, comment expliquer ou comprendre la présence de certains Camerounais en Guinée Espagnole ? Revenir sur les motifs de leur départ permettra de mieux comprendre l'objet de cette étude.

2. La présence des militaires camerounais en Guinée espagnole

Auparavant, il semble adéquat d'aborder une question préjudicielle : celle liée à la présence des militaires camerounais en Guinée espagnole et plus exactement à Fernando Pô. Comment l'expliquer ? En d'autres termes, comment les militaires camerounais se retrouvèrent-ils dans cet espace ?

Photo n° 1 : Obélisque allemand en hommage aux soldats
camerounais de la *Schutztruppe* à Malabo.



Source : <http://www.malabo.diplo.de/>

2.1. Le contexte de la présence des militaires camerounais au Fernando Pô

Pour le comprendre, il convient d'en saisir le contexte. C'est qu'au soir de la première Guerre Mondiale et des batailles en terre camerounaise, l'Allemagne amorça un repli vers la Guinée Espagnole, territoire neutre. C'est au nom de la convention de la Haye de 1907 que les troupes allemandes vont demander l'asile au gouverneur Espagnol de l'époque Angel Barrera y Luyando.¹⁶⁹ Selon certains auteurs¹⁷⁰, cet exode fut préparé avec beaucoup de soin et longtemps à l'avance. A partir de Yaoundé, les Allemands abandonnèrent le chef-lieu de leur gouvernement et le siège de leur Etat-Major dès le 1^{er} janvier 1916. Les migrants ou alors les déplacés empruntèrent l'itinéraire du Sud Cameroun en direction de la colonie espagnole. La traversée vers ce territoire eut lieu en 1916. Lorsqu'ils y arrivèrent, ils furent désarmés par les autorités espagnoles, et purent alors s'installer à Rio Muni puis par la suite à Fernando Pô, colonie neutre ! Mais l'était-elle vraiment ? Nous le disons en théorie car, à la lecture de l'ouvrage de Franklin Eyelom, il est dit : *Beaucoup de matériel ramassé sur le terrain pendant la poursuite, permit de constater que les Allemands du Cameroun étaient ravitaillés par la Guinée Espagnole. Les caisses de vivres et de munitions portaient encore l'inscription Bata par Fernando Pô* (Eyelom, 2007 : 111). Il est vrai qu'il est assez difficile de penser que, ayant des commerçants installés dans un territoire

¹⁶⁹ www.google.fr « La Guinée Equatoriale à l'heure de la Grande Guerre »

¹⁷⁰ Nous faisons allusion à Aymérich (1933), Eyelom (2007), Abwa (1998).

aussi proche et ne faisant pas partie du bastion allié que ces derniers ne pouvaient venir en aide à leurs compatriotes en difficulté ? Il semble également évident que cette neutralité mise en avant par certains auteurs peut paraître subjective car, à y creuser, étaient-ce les commerçants allemands qui faisaient la force, voire le poids économique de cette colonie espagnole ? Auquel cas, l'on comprendrait cet apport. D'un autre point de vue : étaient-ce des alliances futures qui étaient déjà en train de se nouer, lorsque l'on sait qu'autour des années 1930, le monde faisait face à certains régimes dictatoriaux en Allemagne, en Italie et en Espagne ? Un jeu d'alliances qui prenait déjà corps comme l'illustrent ces propos sur les pays d'accueil des Allemands et de leur suite après la défaite camerounaise.

In february 1916, Governor Ebermaier and Colonel Zimmerman who commanded the troopps, and a large number of Germans and natives, completed their exodus to the Spanish. The Germans moved to Fernando Pô and, on april 16th two spanish ships carried 797 Germans to Holland. Others went to Spanish Guinea with the Germans. Governor Ebermaier's figure was 975 Germans, including 400 non combattants and 14.000 africans of whom, 6000 were soldiers (Eyelom 2007: 112).

La lecture de ce commentaire nous permet donc de voir le rôle joué par la colonie espagnole voisine. Au lieu de parler de neutralité, l'on pourrait penser à un jeu d'alliance qui va se confirmer quelques années plus tard. Cette retraite des Allemands et de leurs alliées camerounais en Guinée espagnole peut-être perçue sous deux angles. Premièrement, l'on peut dire que ces derniers ont certainement considéré ce repli comme stratégique afin de mieux préparer une offensive, au cas où la guerre serait gagnée en Europe ; un propos que confirme Aymerich dans son ouvrage :

Qu'un papier signé par Zimmermann, recueilli sur le terrain, prescrivait à tous les chefs de groupe de retarder par tous les moyens la marche des colonnes alliées, mais d'éviter soigneusement de se laisser entourer. Il ajoutait que la perte de la colonie n'était qu'un incident de peu d'importance dans les circonstances actuelles. Le sort du Cameroun se décidera en Europe sur le champ de bataille européen et après la victoire qui est certaine, les choses

seront remises à leur place normale (Aymérich, 1933 : 180).

D'un autre point de vue, l'on pourrait voir en cette échappée un éventuel retour vers l'Allemagne. Malgré la conférence de paix qui se tint à Versailles en 1919 et les différentes résolutions qui y furent prises, en effet, l'Allemagne n'entendait point perdre cette colonie rebelle où elle s'était tant investie. Il est également important de relever le jeu de dupe du Gouverneur Ángel Barrera y Luyando qui, face à cette importante main-d'œuvre qui lui était gracieusement offerte par la guerre, n'était pas prêt à la laisser s'en aller (Aymérich, 1933 : 108). De plus, entre les deux colonies voisines, les rapports étaient cordiaux. Le gouverneur espagnol ne cache pas sa sympathie pour les forces allemandes. *Comme beaucoup de ses contemporains en Espagne, il était pro-allemand. Avant la guerre, il avait même espéré recevoir une décoration du Kaiser pour les efforts qu'il avait fournis afin d'améliorer les relations entre le Cameroun et la Guinée espagnole.*¹⁷¹ Pour cette petite colonie espagnole du golfe de Guinée en effet, le problème de main-d'œuvre dans les plantations de canne à sucre et de cacao se posait avec acuité. L'exil forcé ou non des populations du Cameroun allemand allait permettre de résoudre un problème économique de grande importance. Selon Aymerich, les foules déplacées étaient estimées à près de 20.000 personnes réparties entre le personnel militaire allemand (200), les tirailleurs (6000), des femmes et des enfants (6000), porteurs (4000).¹⁷²

C'est en juin 1916 que se posa pour la première fois la question des réfugiés allemands. Ce souci venait du fait qu'il était dangereux pour la France, voire les alliés, de laisser une force subsister à quelques pas de chez elle ; et de plus, les Allemands installés en Guinée Espagnole s'étaient lancés dans une propagande incessante auprès des populations restées au Cameroun sur leur éventuel retour. Une atmosphère de malaise, de tension et d'inquiétude que durent gérer les forces alliées jusqu'à la tenue de la conférence de Versailles et même au-delà. Les velléités d'un retour allemand n'étant point l'objet de notre étude, nous allons nous limiter à la lecture et à la compréhension

¹⁷¹ S. Trouillard., «Grande Guerre : Quand Français et Britanniques chassaient les Allemands du Cameroun » en ligne

¹⁷²D'autres auteurs à l'instar de Eyelom (2007), Maillier (1916), Porte (2006), Murphy Mahom (2014), corroborent cet aspect mais, avec quelques légères différences au niveau des chiffres.

de l'arsenal juridique lié au rapatriement de la Force noire de la *Schutztruppe*.

2.2. Règlement concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre : la convention de la Haye de 1907

Et à cet égard, il nous a paru opportun de revenir sur les lois et règlements qui régissent le droit international humanitaire. A cet effet, nous nous sommes appuyée sur la convention de la Haye du 18 octobre 1907 dite convention n°IV et le règlement annexe concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre qui ont posé les bases du droit de la Haye ou droit de la Guerre. Cet instrument juridique nous a permis de contrer l'argumentaire d'Eugène-Jean Marie Duval. Cette appropriation des lois internationales aux fins d'une élévation d'un Etat fut-il chantre dans la défense des droits de l'Homme se doit d'être relevée et c'est cela que nous démontrons tout au long de travail.

2.3. Objectifs de la convention de la Haye de 1907

Afin de mieux apprécier et de comprendre la logique qui est la nôtre, nous allons nous appuyer sur la convention de la Haye de 1907. L'objectif tel stipulé est de *restreindre autant que possible les rigueurs de la guerre en révisant les lois et les coutumes générales de la Guerre*. (Owona J, 2012 : 18). Elle est destinée à servir de *règle générale de conduite aux belligérants dans leurs rapports entre eux et les populations* (Owona J, 2012 : 18). Le tribunal de Nuremberg a conclu que les clauses des conventions de la Haye font partie du droit coutumier qui s'applique universellement, sauf dans deux cas : une objection claire et cohérente et une entorse passée à une règle (Malone L.A, 2004 :14). Et que dit celui-ci en matière de déportations ? Un retour sur la convention n° IV de la Haye et règlement annexe concernant les infractions graves au droit international humanitaire applicable aux conflits armés internationaux est important. De ces trois types d'infraction graves au droit international humanitaire, nous ne retiendrons que la troisième qui rentre en droite ligne avec nos préoccupations, il s'agit : *de la déportation ou les transferts illégaux de populations civiles ; la détention illégale et la prise d'otages* (Djiena Wembou, M.C, 2003 :269). On peut y ajouter l'un des actes ci-après commis intentionnellement en violation du droit international humanitaire tels : *la déportation ou le transfert à l'intérieur ou hors du territoire occupé de la totalité ou d'une partie de la population de ce territoire et de tout retard injustifié dans le rapatriement*

des prisonniers de guerre ou des civils (Djiena Wembou M.C, 2003: 269). Mais, avant de nous lancer dans l'étude ou la compréhension de ces concepts juridiques, analysons la définition que le Comité International de la Croix Rouge (CICR) et l'ONU donne au Droit International Humanitaire (DIH). Le CICR entend par DIH,

L'ensemble des règles internationales d'origine conventionnelle ou coutumière qui sont spécialement destinés à régler les problèmes humanitaires découlant directement des conflits internationaux ou non, et qui restreignent, pour des raisons humanitaires, le droit des parties au conflit d'utiliser les méthodes et moyens de guerre de leur choix ou protéger les personnes et les biens affectés au conflit (Pictet, J, 1986 :13).

A ce jour, l'expression la plus usitée suivant l'Organisation des Nations Unies est : « Droit des conflits armés », définie à l'article 2 du protocole additionnel aux conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux. Il faut relever qu'il ne diffère guère des premières conventions en ce qui concerne la protection des combattants et des non combattants. Revenant sur la convention de la Haye de 1907, peut-on dire qu'il y a eu entrave ou non ? Ce qui ressort en clair, c'est l'application *in extenso* du droit tel que prescrit par la convention de 1907. Il ne s'agit aucunement d'un vœu français comme cherche à démontrer l'auteur du sillage militaire mais plutôt d'une volonté internationale. Ce rapatriement des militaires indigènes dans leur pays d'origine, comment s'est-il déroulé ? quels en furent le contexte et les répercussions ? Une analyse est faite afin d'éclairer le lecteur sur un certain nombre de faits.

3. Les Camerounais rapatriés : Contexte et portée du rapatriement des militaires

La compréhension de cette partie peut prêter à équivoque lorsqu'on revient sur le contexte du rapatriement des Camerounais de la *schutztruppe* tel que décrit dans l'ouvrage d'Eugène-Jean Duval et la convention concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre conclue à la Haye le 29 juillet 1899 en son article 20. L'analyse de ce texte a permis une meilleure compréhension et a pu apporter un éclairage nouveau dans l'appréciation d'un fait historique. Comment alors se produisit leur rapatriement ?

3.1. Le contexte du rapatriement

Environ 3200 *Schutztruppe* ont rejoint la Guinée Equatoriale au début de 1916 ainsi que 10.000 autres constitués de femmes et de porteurs. Certains auteurs avancent un chiffre bien plus élevé, en l'occurrence Eyelom (2007), Mallier (1916), etc.

Si l'on s'en tient aux écrits de Aymérich sur le rapatriement des Camerounais, il ressort de son analyse que parmi ces déplacés, il en existait deux types : les pro-Allemands et ceux emmenés de force. Qui étaient les pro-Allemands ? Et qui étaient les emmenés de force ? Nous devons tout de même y apporter une nuance car, il faut dire qu'en situation de guerre, la première réaction est soit le camouflage, soit la fuite. Ayant passé près de 32 ans sous la férule allemande et malgré certains abus constatés lors de leur administration (Eyelom 2007:121), l'on peut le dire et ce, sur la base d'un adage très connu : *Il est préférable d'être avec un chien que l'on connaît que d'être avec les vendeurs d'illusions*. Cela pourrait expliquer ce départ en masse, tout comme il ne faut pas exclure cette migration forcée qui ait pu reposer sur des menaces allemandes. Néanmoins, nous penchons pour la première analyse qui repose sur les habitudes acquises avec l'ancien « propriétaire ». N'ayant connu qu'un seul « maître », les Camerounais ne savaient pas s'ils devaient faire confiance ou non au nouvel occupant. Il est d'avis que d'aucuns avancent les brutalités coutumières des Allemands mais, ne faut-il pas ajouter que ceux ayant bénéficié gracieusement de leur protection, préférèrent partir avec ces derniers et jouir de leur assistance ? Dans cette partie et pour des buts évidents, nous allons tour à tour présenter le contexte de ce rapatriement en nous appuyant sur les lois et règlements applicables lors des conflits armés et que l'on loge sous l'appellation du droit international humanitaire qui est une branche du droit public.

Photo n°2 : L'orchestre des troupes allemandes à Fernando Pô en 1916. Il est aisé de reconnaître ici cette stature rigoureuse et cet alignement martial des troupes.



Source : Collection Antonio M Carrasco, extrait du livre "Una
Obra de Colonización alemana en Fernando Póo"
publié en 1919 *en ligne*.

3.2. L'appréciation « duvalienne » : une francophilie tout en nuances !

Difficile de rentrer dans l'imaginaire d'un auteur et d'essayer de comprendre son raisonnement face à l'écriture de l'histoire. Cette délicatesse dans le langage ne vise apparemment qu'un but : montrer la grandeur de la France à travers ses actes. De plus, lorsqu'on le lit, l'on peut noter l'éventaire non exhaustif des textes officiels qui ont régi la politique coloniale de la France des origines au milieu des années 1960. Les trois tomes qu'il commet sur l'histoire de la colonisation française sont un référent. Par ailleurs, il faut relever que l'armée occupe une place importante dans la littérature d'Eugène-Jean Duval et peut apparaître comme le souvenir conté de son passage sous les drapeaux. De l'armée de terre et son corps d'officier 1944-1994 au sillage militaire de la France au Cameroun en passant par l'épopée des tirailleurs sénégalais et la révolte des sagaies, l'auteur nous mène dans l'univers militaire. Un macrocosme fait de guerre, de batailles, d'entrechoquement d'armes diverses, d'intrigues politiques et militaires, de techniques de guerre et de suprématie technologique. Le milieu, il le maîtrise, la politique militaire française également. Il l'a vécu à travers ses diverses affectations que ce soit en Indochine ou au Sénégal. Que peut retenir la postérité et quel message peut-on retenir à travers ses écrits ? Historien de l'armée sans aucun doute car, il participe à

travers ses écrits à la connaissance de l'armée française coloniale et post coloniale.

Dans cette analyse que nous menons, nous avons retenu le chapitre II portant sur les prisonniers de guerre, principalement les articles 4 et 20 qui mettent en exergue le traitement auquel ils ont droit du fait de leur statut. Ensuite, il est question du rapatriement de ces derniers. Il faut tout de même relever d'après certaines sources¹⁷³, que les soldats allemands en Guinée Espagnole étaient relativement libres. Bien que dépouillés de leurs armes, les Allemands avaient le droit de les inspecter quotidiennement pour les garder en bon état de fonctionnement. Quant à la *Schutztruppe*, le gouverneur espagnol qui ambitionnait de développer sa colonie avait voulu employer les Camerounais dans ses plantations mais ces soldats aguerris refusèrent de se transformer en fermiers et sous les ordres de leur hiérarchie militaire, continuèrent à s'entraîner avec en idée, la reconquête du Cameroun. Le retour des natifs Camerounais va se précipiter suite à la découverte des manigances d'un trafic d'armes. Dès lors, les Etats-majors Français et Britanniques vont faire pression au gouvernement espagnol afin que soient transférés les officiers allemands en Espagne. Le retour en terre natale pour les Camerounais se précise mais comment s'effectuera-t-il ? Quel accueil leur sera réservé et qu'en pense la France ? Duval, dans un rapport, (lequel ? car la source n'est spécifiée nulle part), souligne :

Que le rapatriement des internés de Fernando-Pô fit le plus grand bien à « notre » politique indigène ; les mesures que nous avons prises à cet égard et qui s'inspiraient des principes de la plus stricte humanité furent appréciés par les rapatriés, au point qu'ils demandèrent à nous servir et qu'ils constituèrent les premiers effectifs de la garde régionale créée par arrêté du 17 septembre 1919 (Duval, E.J, 2005 : 69).

Plus haut, il indique ceci :

Reçus avec bienveillance par les autorités administratives, les anciens soldats Allemands furent acheminés par petits détachements, sous la conduite de leurs propres gradés, dans leurs villages d'origines. Les chefs de

¹⁷³ [www. google.fr](http://www.google.fr) « Grande Guerre en Afrique-La Guinée Equatoriale et les Schutztruppe allemands pendant la Première Guerre Mondiale », Mahom Murphay s'est longuement appesanti sur cette question dans son étude. En ligne

circonscriptions furent prévenus d'avoir à veiller à ce qu'aucune vengeance ne fut exercée par les habitants contre les anciens agents de l'autorité Allemande qui ne se faisaient pas faute autrefois d'abuser des prérogatives de leur uniforme pour leur plus grand profit personnel (Duval, E.J, 2004 :69).

Plus loin, il ajoute ce qui suit : ,

Il fut convenu qu'aucune taxe ou corvée ne leur fut demandée au cours de l'année. Le rapatriement de ces internés de Fernando Pô fit du grand bien à notre politique indigène ; les mesures que nous avons prises à cet égard et qui s'inspiraient des principes de la plus stricte humanité furent appréciés par les rapatriés, au point qu'ils demandèrent à « nous » servir et qu'ils constituèrent les premiers effectifs de la garde régionale créée par arrêté du 17 septembre 1919 (Duval: 69).

Notre raisonnement va s'appuyer sur cet alinéa dont les grandes lignes sont en conformité avec la convention n°IV de la Haye. Qu'en dire ou qu'en comprendre ? Cette appropriation française était-ce dans le but de se prémunir contre une certaine germanophilie dans l'avancée de son mandat au Cameroun ? Comment s'arroger une décision internationale à son profit ? Nous allons à travers cette communication analyser et essayer de comprendre ou alors de dénouer un liant relatif à un questionnement que nous nous posons depuis quelques mois.

La lecture de ce rapport met en évidence la volonté politique française de se mettre en avant. La France, de peur d'un retour éventuel de l'Allemagne au Cameroun, va essayer de montrer aux populations qu'elle a œuvré pour le retour des populations expatriées vers leurs différentes contrées d'origine. L'humanité ? Peut-être ! Mais peut-on en toute quiétude s'y appuyer et le dire sans aucun recul que c'est cet humanisme qui a prôné ? Que nenni ! Car, lorsque l'on se penche sur l'histoire de la colonisation en Afrique, certains faits et actes ne sont guère surprenants. Et, pour reprendre Daniel Abwa, *la colonisation est une réalité de notre Histoire nationale et continentale. Il ne s'agit ni de l'aimer, ni de la détester, mais de la connaître et de l'exploiter utilement* (Abwa. D, 1998 :2). Il poursuit son propos en disant *qu'il est temps que les historiens africains jouent effectivement leur rôle en étudiant la colonisation de l'intérieur, du point de vue des victimes de cette institution afin de détecter*

ce qu'on peut y retenir de positif pour le mieux-être de l'Afrique (Abwa 1998:2). C'est à cela que nous nous attelons en revenant sur un propos que nous estimons hors norme.

Ce rapport tel que présenté par l'auteur et dont la mention codifiée n'apparaît pas en référence peut paraître subjective car elle démontre ou laisse paraître le vœu de l'auteur de vouloir blanchir la politique coloniale française. Une référence ou un renvoi aurait permis au lecteur d'avoir une grille de lecture différente de celle que nous adoptons ce jour. L'écriture de l'histoire reposant sur les sources, il se pose dès lors le problème de classification de cet auteur. Historien militaire ou Historien de l'armée ? Ce questionnement peut être en partie résolu car des références sur certaines questions apparaissent çà et là. En définitive, nous pensons que cet auteur est beaucoup plus un historien de l'armée qu'un historien militaire.¹⁷⁴ Une vraie délectation qu'est cet ouvrage mais, certaines analyses doivent être nuancées au risque de paraître péjoratives. Pour qui s'intéresse au DIH, il est aisé de reconnaître que les différentes conventions internationales sur la paix démontrent à bon escient qu'il ne s'agit guère d'une volonté française mais plutôt d'une volonté internationale qui part de la bataille de Solferino en Italie.¹⁷⁵ En effet, face à la misère des combattants lors des batailles et particulièrement de celle suscitée, Henri Dunant proposera des règles visant à protéger les victimes de la guerre. Ce sont ces différentes règles qui vont constituer le Droit de Genève avec les différents protocoles additionnels et plus tard, lors des conférences de paix de 1899 et 1907, des règles visant à réglementer la conduite des hostilités ou Droit de la Haye voit le jour. Il faut relever tout de même que la convention n°IV de la convention de la Haye concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre sont assez claires et, c'est en respect de ses règles que le rapatriement de Fernando Pô pour le Cameroun s'est effectué et non une volonté française comme spécifié. A notre avis, la France aurait certainement joué un rôle probant dans la diligence de ce dossier afin de mieux s'imposer dans ce territoire

¹⁷⁴La différence est minime car les deux concourent à la connaissance de l'armée. L'un avec méthode et l'autre sur la base de son vécu dans les garnisons militaires et les champs de batailles en qualité de soldat.

¹⁷⁵En effet, c'est le 24 juin 1859 à Solferino en Italie que fut improvisé par Henri Dunant, un banquier genevois, le secours aux populations victimes de cette guerre. Elle marque le début du Comité International de secours aux militaires blessés désigné dès 1876 sous le nom du Comité International de la Croix Rouge et de la première convention de Genève ratifiée en 1884.
www.google.fr « La bataille de Solferino de 1859 ».

anciennement allemand et d'y développer des alliances lui permettant d'asseoir sa politique et l'aider à une dégermanisation du Cameroun. Hameni Bieleu relève ce passage dans son ouvrage mais en reprenant Duval (Hameni Bieleu, V, 2012 :111). Le reproche qu'on peut être amené à faire c'est de n'avoir pas cherché à vérifier l'authenticité ou non de cette phrase. Important la suite de son propos car il dit : *Dans un état de pénurie de personnel et de moyens, le commissaire Aymerich fut obligé de parer au plus pressé et pour ce faire, il dut utiliser les moyens militaires pour administrer une population que lui confièrent les conventions internationales.* A aucun endroit, il ne fait allusion aux conditionnalités du rapatriement des Camerounais et en cela, nous pouvons le comprendre. Le retour de ces expatriés militaires et civils va donner à la France, l'occasion de mettre sur pied la première force de maintien de l'ordre car le Cameroun, à la suite du traité de Versailles, entra dans un statut particulier et la force mandataire n'eut pas le droit d'y établir des forces armées en application des articles 119 du traité de Versailles et 22 du pacte de la Société des Nations (SDN) mais plutôt des forces de sécurité.¹⁷⁶ En fin d'analyse du paragraphe nous intéressant dans cet ouvrage, l'auteur dit : *Les mesures que nous avons prises à cet égard et qui s'inspiraient des principes de la plus stricte humanité furent appréciés par les rapatriés, au point qu'ils demandèrent à nous servir et qu'ils constituèrent les premiers effectifs de la garde régionale créée par décret du 17 septembre 1919* (Duval 2004:69).

Humanité certainement mais dans la continuité des obligations internationales en matière des règles applicables lors des conflits et qui préconisent *qu'après la conclusion de paix, le rapatriement des prisonniers de guerre s'effectuera dans le plus bref délai possible.* Peut-on à la lecture de cet article 20 de la convention concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre conclue à la Haye le 29 juillet 1899 dire que la France en fut l'initiatrice pour qu'elle s'approprie toutes les règles pour justifier son action ? Difficile mais compréhensible lorsque l'on veut se faire passer pour le chantre des droits de l'homme.

De plus, si l'on s'en tient à l'analyse faite récemment par Stéphanie Trouillard, l'on se rend compte que contrairement à

¹⁷⁶Il est dit dans l'article 2 du traité de Versailles que : Le mandataire sera responsable de la paix, du bon ordre et de la bonne administration du territoire, accroîtra par tous les moyen en son pouvoir (...) le progrès social des habitants ; »

Quant à l'article3, il dit: « Le mandataire ne devra établir sur le territoire aucune base militaire ou navale, ni édifier aucune fortification, ni organiser aucune force indigène sauf pour assurer la police locale et la défense du territoire. »

certain avis, les militaires camerounais de la *Schultstruppe* menaient une vie des plus normales en Guinée Espagnole comme l'attestent ces propos : *Relativement libres, les soldats allemands jouissaient d'une vie confortable. Ils vivaient dans des baraques comme lorsqu'ils étaient au Cameroun. (...) Bien qu'ils aient déposés leurs armes, les officiers avaient le droit de les inspecter quotidiennement pour les garder en état de fonctionnement.*¹⁷⁷ Pas dans l'intention de ces soldats de devenir fermiers, ils s'entraînaient quotidiennement en parfaits soldats qu'ils étaient, comme le souligne d'ailleurs Stéphanie Trouillard.¹⁷⁸

3.3. La portée de ce rapatriement : l'intégration des « sympathisants » allemands dans la force de sécurité publique française

Analyser l'intégration des « sympathisants » allemands dans la force créée par la France en 1917 peut paraître osé mais, à notre avis, ce fait relève non pas comme le disait Duval des règles d'humanité mais d'un souci de protection de la politique coloniale française entamée au Cameroun au lendemain de la conférence de Versailles. En les intégrant dans cette force, les autorités françaises pouvaient mieux les contrôler en évitant toute velléité déstabilisatrice.

Créée le 17 septembre 1919 la garde régionale est une force publique chargée d'assurer l'ordre et la tranquillité publique, l'escorte et la garde. C'est au sein de corps que furent incorporés les anciens des troupes régulières allemandes. Celles-ci étaient chargées des missions de gendarmerie.¹⁷⁹ Rouage de la politique d'assimilation et de germanophobie française, elle n'incorporait que ceux qui parlaient le Français. (Wanyaka Bonguen O.V, 2008 :50) Que cherche-t-on à démontrer ici ? En trois ans et certainement moins comment les Camerounais auraient-il pu assimiler le Français ? Le pays était en pleine reconstruction. Il a fallu attendre la conférence de paix de Versailles de 1919 pour entrevoir le statut définitif du Cameroun allemand. De plus, côté

¹⁷⁷ S. Trouillard., «Grande Guerre : Quand Français et Britanniques chassaient les Allemands du Cameroun » en ligne.

¹⁷⁸Cette auteure souligne que le vœu du gouverneur de faire travailler les soldats dans les plantations ne put se faire car ses derniers gardèrent un comportement de soldats en s'entraînant quotidiennement avec en idée la reconquête du Cameroun durant la durée de leur séjour en Guinée Espagnole.

¹⁷⁹Ce terme est un concept français. Issue de la maréchaussée d'ancien régime, la gendarmerie ou gens d'armes appellation ancienne de ce corps assume des missions variées telles les missions de police judiciaire, de police administrative et de maintien de l'ordre ainsi que des missions spécifiquement militaires. In *Dictionnaire de la Défense et des forces armées, les hommes, les moyens, les missions*, Paris, Larousse, 1988, p.155.

encadrement, les Camerounais de la *Schutztruppe* avaient reçus une formation conforme aux dispositions et prescriptions en vigueur dans les casernes militaires allemandes. Même en exil à Fernando Pô, l'entraînement des militaires continuait afin de permettre à ces derniers d'être d'appoint au cas où la guerre devait reprendre car n'ayant pas encore accepté totalement cette défaite. Le retour sur leur terre d'origine fit de ces militaires des êtres désœuvrés et dangereux pour l'autorité en place et leur intégration, voire leur incorporation dans les forces de sécurité en création fut un bien pour ceux s'étant reconverti à l'agriculture. Parlant de la création de ce corps, Hameni Bieleu la situe suite au rapport du Lt-colonel Thomassin, commandant des troupes d'occupation en février 1918. Ce dernier dit en effet que :

Ce serait un manque de prévision que de laisser du jour au lendemain ces mêmes populations sous une autre impression que de continuer à être tenues d'une main ferme, ce que seule peut représenter à leurs yeux d'une façon tangible, l'occupation militaire. L'occupation du Cameroun et l'administration devront continuer à être indissolublement liées tout au moins pendant un temps appréciable après la guerre et il ne devra pas être procédé à l'occupation administrative proprement dite, c'est – à – dire par les professionnels civils dont l'autorité est appuyée seulement sur quelques gardes de police, qu'avec lenteur et transition ménagée (Hameni Bieleu 2012 :112).

Nous sommes d'avis avec Jean Koufan lorsqu'il analyse l'action militaire de Thomassin au Cameroun (Zock A Ribal, C, 2002 :12). Il apparaît donc assez clair que la France est dans la continuité d'une administration martiale et cela peut se comprendre. Le pays qui sort de guerre a encore des graines germanophiles qu'il faut dompter. Qui mieux que les forces de l'ordre et de sécurité pour mater les élans des populations pro-Allemandes ? La Garde régionale mise sur pied avec un effectif d'environ 1800 tirailleurs, camerounais et étrangers vit le jour sous Gaston Carde qui réalisa ainsi le vœu de Fourneau.

Conclusion

Au terme de cette analyse, il apparaît évident que l'auteur du sillage militaire de la France au Cameroun a écrit un bel ouvrage sur la présence militaire française au Cameroun. La qualité des sources utilisées et les analyses de ce militaire de renom qui, comme moi a choisi par option la sociohistoire, fait

vivre au lecteur, une période fort intense de l'histoire du Cameroun à travers le fait militaire. Autant ces analyses sont profondes, autant elles laissent le lecteur sur sa faim par des développements inachevés et un manque de référentiels. Cela amène parfois le lecteur à se poser des questions sur la pertinence de certains propos. Est-ce par patriotisme, par francophilie, que l'auteur a cherché à mettre en avant la politique française au Cameroun, en présentant une France magnanime défenseur des droits de l'Homme dans ce retour des militaires « indigènes » de la *Schutztruppe* de Fernando Pô pour le Cameroun ? Ce fait relance une fois de plus ce problème de déclassification des archives qui aiderait grandement les chercheurs de tous horizons à déconstruire l'histoire coloniale et à établir une grille de lecture fondée sur des faits justes, authentiques, constitués non pas à partir des lunettes des autres, mais des nôtres propres.¹⁸⁰

Références bibliographiques

- ABWA D., 1998, *Commissaires et Hauts commissaires de la France au Cameroun (1916-1960), Ces hommes qui ont façonné politiquement le Cameroun*, Yaoundé, Presses Universitaires de Yaoundé.
- ABWA D., 2010, *Cameroun, Histoire d'un nationalisme, 1884-1961*, Yaoundé, Clé.
- AKAMBA R., 1979, *La résistance d'Oba'a Mbeti, chef bulu contre les Allemands, 1898-1901. Essai de critique de documents de la tradition orale*, Mémoire de DES en Histoire, Université de Yaoundé.
- ANTONNELI, E., 1921, *L'Afrique et la paix de Versailles*, Paris, Ed. Bernard Grasset.
- AYMERICH (Général de division), 1933, *La conquête du Cameroun 1^{er} août 1914-20 février 1916*, Paris, Payot.
- CLAUSEWITZ C.V., 1999, *De la guerre*, Paris, Editions Perrin.
- CORNEVIN R., 1969, *Histoire de la colonisation allemande*, « Collection que sais-je ? », n°1331, Paris, PUF.
- DELTOMBE T. et Al., 2011, *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la françafrique 1948-1971*, Paris, La Découverte.
- DICTIONNAIRE DE LA DEFENSE ET DES FORCES ARMEES, *Les hommes, les moyens, les missions*, Paris, Larousse. 1988

¹⁸⁰ La déclassification des sources serait un bien pour tous les peuples anciennement colonisés en ce sens qu'elle permettrait une autre grille de lecture par rapport aux sources existantes.

- DJIENA WEMBOU M.C., 2003, *Le Droit International dans un monde en mutation, essais écrits au fil des ans*, Paris, L'Harmattan.
- DUVAL E.J., 2004, *Le sillage militaire de la France au Cameroun 1914-1964*, Paris, L'Harmattan.
- ELOUNDOU E. D., 1994, *Contribution des populations du Sud-Cameroun à l'hégémonie allemande de 1884 à 1916*, Thèse de Doctorat de 3^{ème} cycle en Histoire, Université de Yaoundé I.
- EMMANUELLI C., « Introduction au Droit International applicable dans les conflits armés (DIH) », *Etudes Internationales*, Vol 23, n°4, 1992, www.Erudit.org, En ligne.
- ESSOMBA P. B., 2005, *Voies de communications et espaces culturels au Cameroun sous administration allemande (1884-1916)*, Thèse de Doctorat d'Etat en Histoire, Université de Yaoundé I.
- ETAME J. M., 1994, *Au Cameroun : Les revendications coloniales allemandes et l'organisation de la défense du territoire (1931-1939)*, Mémoire de maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I.
- EYELOM F., 2003, *Le partage du Cameroun entre la France et l'Angleterre*, Paris, l'Harmattan.
- EYELOM F., 2007, *L'impact de la Première Guerre mondiale au Cameroun*, Paris, L'Harmattan.
- HAMENI Bieleu, V., 2012, *Politique de Défense et sécurité nationale au Cameroun*, Paris, l'Harmattan.
- HURAUULT J., « Une phase de la conquête allemande de l'occupation de Banyo (1902), in *Revue française d'histoire d'Outre-mer*, tome 61, n°225, 4^{ème} trimestre. En ligne
- IMBERT J., 1973, *Le Cameroun*, Paris, PUF, Que sais-je, n°1551.
- LEVINE V.T., 1964, *The Cameroons from mandate to indépendance*, University of California Press, Los Angeles.
- MAILLIER H., 1916, *Le rôle des colonies françaises dans la campagne du Cameroun 1914-1916*, l'Afrique française, bulletin mensuel; Vol 26.
- MAKAM M., 1988, *Tensions entre le Cameroun français et la Guinée espagnole, 1916-1945*, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé.
- MALONE L. A, 2004, *Les droits de l'homme dans le droit International*, Paris, Nouveaux Horizons.

- MICHEL M., 2013, *L'Afrique dans l'engrenage de la grande guerre*, Paris, Karthala.
- MURPHAY M ., « Grande Guerre en Afrique-La Guinée Equatoriale et les Schutztruppe allemands pendant la Première Guerre Mondiale ». En ligne
- MVENG E., 1963, *Histoire du Cameroun*, Paris, Présence Africaine.
- NDAM NJOYA A., 1976, *Le Cameroun dans les Relations Internationales*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence.
- ONANA C., 2003, *La France et ses tirailleurs, enquête sur les combattants de la République 1939-2003*, Paris, Duboiris.
- OWONA A., 1996, *La naissance du Cameroun, 1884-1914*, Paris, l'Harmattan.
- OWONA J., 2012, *Le Droit International Humanitaire*, Paris, l'Harmattan.
- PORTE R., “ La conquête des colonies allemandes, 1914-1918. Naissance et mort d'un rêve impérial », 12/18, Editions, Saint-Cloud, 2006. <http://rha.revues.org>.
- RUDIN H.R., 1968, *Germans in the Cameroons, 1884-1914, A case study in modern imperialism*, New-York, Greenwood Press.
- TROUILLARD S., « Grande Guerre : Quand Français et Britanniques chassaient les Allemands du Cameroun » en ligne.
- WANYAKA BONGUEN O. V., 2014, « La bataille de Banyo (1915) : Etude stratégique et tactique », Inédit, à paraître dans les actes du **colloque national d'Histoire militaire**, Douala, 2014.

LA QUESTION DE L'ESCLAVAGE ET DE LA TRAITE NEGRIERE DANS LE ROYAUME ANOUFO DE SANSANNE- MANGO (XVII^e-XIX^e SIECLE)

DIPO Ilaboti*

Résumé

Cette étude, sur l'esclavage et la traite négrière dans le royaume anoufo de Mango situé au nord du Togo, analyse ce phénomène à partir d'une documentation variée. Le bassin de l'Oti, traversé par des routes caravanières de la cola qui joignaient les Etats haoussa à la moyenne vallée de la Volta et habité par des populations faible militairement, sans organisation sociopolitique forte, a été une région où Dagomba et Bariba venaient chasser les esclaves entre les XVII^e et XVIII^e siècles. L'arrivée des Anoufom à la fin du XVIII^e siècle va constituer une seconde période trouble où la chasse à l'homme dans la région fut organisée à travers les guerres et les razzias. Ainsi, sans pouvoir évaluer le nombre de captifs emportés par les Dagomba, les Bariba et, par la suite, les Anoufom, il s'est agi dans cette étude, de relever les origines ethniques de ces esclaves, les rôles qu'ils jouèrent et les conséquences de ce phénomène sur les peuples du bassin de l'Oti entre le XVII^e et le XIX^e siècle.

Mots-clés : Esclavage, traite négrière, guerres, razzias, royaume anoufo.

Abstract

This study, on slavery and the slave trade in the Anoufo kingdom of Mango in northern Togo, analyzes this phenomenon from a variety of sources. The Oti basin, crossed by caravan routes of the cola nuts that joined the Hausa states to the average Volta valley and inhabited by populations with a largely low military population, with no strong socio-political organization, was an area where Dagomba and Bariba Came to expel the slaves between the seventeenth and eighteenth centuries. The arrival of the Anoufom at the end of the 18th century will constitute a second turbulent period when the hunting of man in the region was organized through wars and raids. Thus, without being able to estimate the number of captives taken by the Dagomba, the Bariba and, subsequently, the Anoufom, this study has, to identify the ethnic origins of these slaves, the roles they played and The consequences of this phenomenon on the peoples of the Oti basin between the seventeenth and nineteenth centuries.

Keywords: slavery, slave trade, wars, raids, anoufo kingdom

Introduction

Evènement historique majeur, l'esclavage et la traite négrière ont affecté le territoire du futur Togo jusque dans sa

*Université de Kara (Togo), E-mail : dipoilaboti@yahoo.fr.

partie la plus septentrionale entre le XVII^e et le XIX^e siècle. C'est pourquoi l'histoire de ce phénomène fait partie de l'une des questions historiographiques¹⁸¹ les plus importantes, en raison du fait que ses séquelles se font encore sentir en ce début du XXI^e siècle, bien longtemps après les abolitions. Elles se manifestent bruyamment, en particulier dans les débats autour de la mémoire, des réparations et du racisme.

Les fondateurs du royaume anoufo de Sansanné-Mango, venus de l'Ano, en Côte d'Ivoire actuelle vers la fin du XVIII^e siècle, jouèrent un rôle important dans ce domaine dans le bassin de l'Oti. Bien organisés politiquement et possédant l'arme à feu, ils y créèrent un royaume qui couvrait une superficie totale de 30000 à 40000 km² (Tcham, 2003 : 314).

Sur la problématique de l'esclavage et de la traite négrière dans le bassin de l'Oti, nous disposons de quelques sources écrites et de la tradition orale. Parmi les sources écrites, l'article de Dina Rey-Hulman (1975), l'ouvrage de B. Tcham (2007) ainsi que sa thèse de doctorat d'Etat (2003), les thèses de doctorat de I. Dipo (2009) et de S. Ouattara (1985), nous ont été d'un apport considérable. Nous avons également mis à contribution les travaux de J.-C. Froelich (1954), de Robert Cornevin (1981), de D. Tait (1961), de M. Gomgnimbou (2001) et de quelques mémoires de maîtrise surtout celui de D. A. Douti (2010).

L'utilisation de la tradition orale sur l'esclavage et la traite négrière dans le bassin de l'Oti apparaît aujourd'hui bien tardive et ses résultats sans doute ténus. Elle répond, comme l'a si bien souligné S. Blanchy (2013 : 402), au malaise d'un silence trop longtemps gardé sur un passé dont les effets se font encore sentir, mais se heurtent aussi à un désir d'effacement de l'histoire pour une pleine intégration dans la société contemporaine. Il est donc pratiquement impossible de mener des enquêtes satisfaisantes sur l'esclavage et la traite dans la région, car ces « pratiques sont un

¹⁸¹Pour ne citer que quelques ouvrages collectifs récents, voir : O. Leservoisier et S. Trabelsi (dir.), *Résistances et mémoires des esclaves. Espaces arabo-musulmans et transatlantiques*, Paris, Karthala, 2004 ; A. Bellagamba, S. E. Green et M. Klein (dir.), *The Bitter Legacy. African Slavery Past and Present*, Princeton, Markus Wiener Publishers, 2013 ; C. Coquery-Vidrovitch et E. Mesnard, *Être esclave, Afrique-Amériques, XV^e-XIX^e siècle*, Paris, La Découverte, 2013 ; H. Médard, M. L. Derat, T. Vernet, M. P. Ballarin (dir.), *Traites et esclavages en Afrique orientale et dans l'océan Indien*, Paris, Karthala, coll. « Esclavage », 2013 ; R. Botte et A. Stella (dir.), « Hommes et sociétés », 2012 ; P. J. Lane et K. C. MacDonald, *Slavery in Africa : Archeology and Memory*, Oxford, The British Academy by Oxford University Press, 2011 ; S. Beswick et J. Spaulding (dir.), *African Systems of Slavery*, Trenton, African World Press, 2010 ; M. Cottias, E. Cunin, et A. de Almeida Mendes (dir.), *Les traites et les esclaves. Perspectives historiques et contemporaines*, Paris, Karthala, 2010. Couleurs de l'esclavage sur les deux rives de la Méditerranée (Moyen Âge-XX^e siècle), Paris, Karthala, coll.

sujet tabou, face auquel les traditionnistes deviennent subitement sujets à d'étranges "amnésies" »¹⁸².

Ainsi sur la base surtout de ces documents écrits dont nous disposons, nous examinons, dans cette étude la question de l'esclavage dans le bassin de l'Oti en deux phases bien distinctes. Dans la première phase qui va du XVII^e à la première moitié du XVIII^e siècle, les peuples du bassin de l'Oti sont soumis à des raids esclavagistes dagomba, à l'ouest, et bariba, à l'est. Quelles ont été les causes de ces raids et leurs conséquences ? Dans la seconde phase qui va de l'invasion anoufo à la conquête coloniale, c'est-à-dire de la fin du XVIII^e siècle aux années 1890, le bassin de l'Oti connaît la période la plus sombre de son histoire, notamment les guerres de conquête et les razzias anoufom. Ces razzias, semble-il, n'eurent pas toutes le même but : il s'agissait, soit de procurer au groupe le ravitaillement dans les régions hostiles, soit de se frayer le chemin, soit encore de capturer des esclaves destinés à la vente afin de s'approvisionner en matériel de guerre comme les armes à feu et la poudre à canon. Quelles étaient les origines de ces esclaves et quelles fonctions jouaient-ils ? Les réponses à ces différentes questions constitueront la trame de cette étude. Pour y parvenir, nous avons subdivisé le texte en deux parties : la première partie porte sur le phénomène de l'esclavage et de la traite négrière dans le bassin de l'Oti avant l'invasion anoufo. Nous décrivons et analysons l'action des Gourma du clan kountom de Kantindi, les raids esclavagistes menés par les Bariba, les razzias dagomba et leurs conséquences avant l'invasion anoufo du bassin de l'Oti. Dans la deuxième partie, nous tentons de comprendre et d'expliquer pourquoi la fondation du royaume Anoufo de Sansanné-Mango a accentué le phénomène de la traite négrière et de l'esclavage dans le bassin de l'Oti entre les XVIII^e et XIX^e siècles en insistant sur les origines et les fonctions des esclaves.

1. L'esclavage et la traite négrière dans le bassin de l'Oti avant l'invasion anoufo

Le bassin de l'Oti, qui se situe entre 0°20 à 0°50 de l'ouest à l'est et 10°20-11° du sud au nord, est une aire culturelle et géographique regroupant majoritairement des populations de langues gur auxquelles sont venus s'imposer les Anoufom (sing. Anoufo). Avant l'arrivée de ceux-ci entre 1790-1800 (Tcham,

¹⁸² Ce passage est de N. L. Gayibor dans un article intitulé « L'organisation de l'étape africaine de la traite négrière au XVIII^e siècle : l'état de la question sur la côte occidentale des esclaves qui va paraître dans les Mélanges offerts en hommage au Professeur B. K. Tcham de l'Université de Lomé

2003), les populations qui y vivaient sont : les Moba, les Gourma, les Dyè-Ngangam, les Konkomba et les Natchaba. Ces populations entretenaient diverses relations avec les Etats centralisés, notamment les royaumes dagomba, gondja et bariba. Plusieurs raisons expliquent les fondements de leurs rapports. Il s'agit, entre autres, de l'existence des routes caravanières de la cola qui traversaient le bassin de l'Oti en direction de ces Etats et surtout la faible capacité organisationnelle de ces populations à résister face à leurs ennemis. Ces raisons ont permis aux Gourma du clan Kountom de Kantindi, aux Dagomba et aux Bariba de pratiquer la chasse à l'homme dans le bassin de l'Oti, perçu comme un « réservoir d'esclaves ».

1.1. L'action des Gourma du clan Kountom de Kantindi

Les Kountom de la chefferie de Kantindi sont d'origine gourma. Leur migration vers le bassin de l'Oti se situerait autour du XVIII^e siècle et serait dû à un conflit de succession au trône (Tcham, 2007 : 277). Dans le bassin de l'Oti, cette chefferie va jouer un rôle éminemment négatif. D'après J-C. Froelich (1963 : 184) : « *avant l'arrivée des Européens, le seul vrai chef important était celui de Kantindi, qui à la tête de nombreux cavaliers pillaient les caravanes allant du Niger à la Gold Coast ; ils enlevaient les voyageurs isolés et les vendaient à des marchands d'esclaves du sud....* »

En effet, peuple de guerriers montés à cheval et porteurs de lances, les Kountom vivaient essentiellement de pillage, de la vente d'esclaves et de bétail volé ; leurs esclaves et subalternes travaillaient la terre. Le toponyme Kantindi, « pas vivre », fut attribué plus tard par leurs voisins qui eurent beaucoup à souffrir de leurs razzias (de Hann, 1993 : 87-88).

Grâce à leur cavalerie, ils réussirent à s'imposer et à porter loin leurs actions. Selon la tradition recueillie par Léo de Haan (1993 : 87), la cavalerie de Gnamou (Namo, O'naamou)¹⁸³ aurait compté quelques 500 cavaliers lors de leur installation. Toujours selon le même auteur, cette cavalerie aurait compté 1600 cavaliers au début du XVIII^e siècle.

Cette importante force leur permit de mener loin leurs actions. Ainsi d'après B. Tcham (2003 : 146), l'espace sur laquelle s'exerçait l'autorité directe de la chefferie de Kantindi était vaste et se situait au nord, à l'ouest, à l'est et au sud.

¹⁸³ Il est le guide de la migration des Kountom dans le bassin de l'Oti.

Au nord, elle englobait essentiellement les populations gourma et moba jusqu'à la latitude de Pogno, Dapaong, Naki, Namoudjoga, Korbongou, Pana, etc. Les peuples qui habitaient cet espace étaient régulièrement raziés et mis à contribution.

A l'ouest, ils s'aventuraient moins régulièrement. En effet, la capitale du royaume mamproussi s'y trouvait. Mais à l'occasion, les cavaliers de Kantindi y organisaient des expéditions qui les conduisaient parfois jusqu'à Gambaga, résidence du roi (*na*) de Mamproussi.

A l'est, les Natchaba et Berba (Balba), sur la rive gauche du Kpendjal, recevaient moins de visites. La végétation y était dense, les peuples étaient peu organisés et vivaient de ce fait disséminés, ce qui rendait toute opération de razzia à cheval pratiquement impossible.

Au sud, jusqu'à Koundjogo (futur Mango), c'était la zone de peuplement natchaba, mais aussi dyè-ngangam. Des raids périodiques y étaient organisés pour ramener des esclaves.

Au demeurant, les Kountom prétendent que leurs expéditions guerrières s'étendaient jusqu'au royaume mossi de Ouagadougou. Ce qui semble certain, est qu'ils firent des incursions à Borgou d'où ils ramenèrent des esclaves et même à Gambaga dans le Mamproussi ; d'où l'appel du Na (le souverain du Mamproussi) aux Anoufom. Mais avant l'arrivée de ces Anoufom dans la région, les Bariba eurent aussi à dicter leurs lois aux populations du bassin de l'Oti à travers leurs multiples raids esclavagistes.

1.2. Les raids esclavagistes bariba

Les Bariba, localisés à l'est, ont entretenu des relations tumultueuses avec les peuples du bassin de l'Oti entre le XVII^e et le XIX^e siècle. La raison en est la chasse aux esclaves. Les Bariba ne vivaient que du butin de guerre exprimé en esclaves et tributs (produits de l'agriculture, de l'élevage, de la cueillette et des cauris). Pour cette raison, ils ont mis à contribution une bonne partie des peuples du Nord-Togo. Ils étaient les premiers à dicter leurs lois aux populations du bassin de l'Oti avant les Anoufom et, plus tard, les colonisateurs. C'est aussi le cas des Tchamba et des Kotokoli de Bafilo, mais également des Yoabou, des Bi-Yobé, des Yowa, des Natimba, des Berba, des Taneka et des Otamari (Somba) qui ont tous subi les coups de force des Bariba. Ces divers peuples appartiennent à des communautés à structure segmentaire, d'où leur d'où leur faiblesse face aux Bariba organisés et puissamment armés (Bigou, 1992 : 20).

D'après Y. Person (1956) cité dans Gayibor et al. (2011 : 394-395), la pression des Bariba sur les peuples du Nord-Togo se manifestait par des raids esclavagistes, qui ne visaient pas la conquête des territoires, mais la seule capture des hommes.

En pays dyè-ngangam où les raids bariba ont été particulièrement violents, des localités ont vu leurs toponymes changés. C'est le cas particulièrement de « Gando », originellement appelé « Djè ». S'il n'est pas aisé de savoir à partir de quel moment précis cette localité a reçu sa nouvelle dénomination, il est cependant certain que « Gando » signifierait « grenier », sous-entendu « grenier de vivres et d'esclaves ». D'après G. Norris (1986), Djè-Gando était un « grand ancien village d'esclaves bariba. » ; nos récentes recherches sur le terrain le confirment : « *L'est du pays dyè-ngangam a été pendant longtemps, avant l'invasion anoufo, périodiquement ravagé par les esclavagistes bariba. Ils y venaient s'approvisionner en esclaves et en vivres* » (Dipo, 2009 : 115). D'après nos sources les Bariba viendraient toujours au moment des récoltes, campaient sur la colline de Djébouri et opéraient des razzias, des pillages et actes de vandalisme à Gando et sur l'ensemble des populations de la région (Douti, 2010 : 81). Par ailleurs, en s'appuyant sur la description de la société bariba faite par R. Cornevin (1981 : 213-214), il est clair que les peuples du bassin de l'Oti ont eu à fournir par force des vivres et des esclaves aux Bariba. Voici ce qu'il en dit :

La société bariba avait une structure excellemment ordonnée. Les seigneurs chasseurs et guerriers assuraient l'approvisionnement en gibier, la rentrée des taxes imposées aux Gambari, la capture d'esclaves, les Peuls assuraient les réserves de viande, cependant que les Gando cultivaient les champs. L'administration européenne, en supprimant l'esclavage, a forcé bien souvent les Bariba à travailler eux-mêmes la terre et à utiliser leurs serfs comme métayers.

De l'ouest, venaient aussi des guerriers dagomba à la recherche des esclaves.

1.3. Les razzias dagomba dans le bassin de l'Oti

Les Dagomba, voisins occidentaux des peuples du bassin de l'Oti, sont bien connus de tous ceux qui sont familiarisés avec l'histoire des grands Etats africains précoloniaux, plus particulièrement des royaumes du bassin des Volta. Ils sont

perçus comme des ennemis de premier ordre, à cause de leurs multiples guerres de razzias afin de satisfaire les exigences des Ashanti. En effet, en 1744-45 (Terray, 1976 : 297), les Dagomba sont soumis au royaume ashanti qui a dominé l'histoire de cette partie de l'Afrique durant toute la période qui a précédé la colonisation européenne. Cette soumission, difficilement acceptée (Terray, 1976 : 297), prit la forme d'un tribut que les Dagomba devaient verser à leurs vainqueurs, essentiellement sous la forme d'un contingent annuel d'esclaves : 2000 à raison de 200 esclaves par an, à remettre à la garnison ashanti installée à Yendi¹⁸⁴.

Cette nouvelle donne va considérablement intensifier les raids esclavagistes des Dagomba au détriment des populations voisines moins bien organisées militairement. C'est le cas des Konkomba, très vulnérables, en raison de leur organisation sociale segmentaire, de l'éclatement de leur habitat et de l'absence de toute barrière naturelle comme les montagnes dans la région qu'ils occupent. De ce fait, ils constituèrent avec d'autres peuples, notamment les Moba, les Dyè-Ngangam une cible privilégiée, une véritable « réserve à esclaves » (Dugast 1992). Ces peuples du bassin de l'Oti n'étaient pas les seules victimes des raids dagomba. A en croire M. Gomgnimbou (2001 : 44-45), contrairement aux Moose dont les rapports avec le pays kasena¹⁸⁵ sont soutenus à la fois par le commerce et la recherche des captifs, « *les Etats Dagomba n'avaient qu'un seul mobile qui les orienta vers le pays kasena et les régions environnantes. Il s'agissait tout simplement de la recherche des esclaves.* »

Les conséquences de ces raids dagomba ont été multiples. En premier lieu, la poussée dagomba vers l'est a été à l'origine des migrations d'un bon nombre de groupes, obligés d'abandonner leurs établissements pour se mettre à l'écart des prédateurs,

¹⁸⁴E. Tamakloe (1931) relate ainsi les circonstances dans lesquelles les Ashanti furent amenés à soumettre les Dagomba : « A Na-Jimli [roi dagomba] succéda son jeune frère Garba, second fils de Zangina. Malheureusement, il avait un rival en la personne de Zibirim, l'un des fils d'Andani Sigili et de la fille de Na-Zangina. Zibirim envoya secrètement des messagers à Oseï Tutu, roi de l'Ashanti qui régna de 1697 à 1731, pour implorer son aide afin de détrôner et de déporter Na-Garba à Kumasi, et pour que lui, Zibirim, puisse régner. D'importantes forces furent effectivement envoyées à Yendi par le roi de l'Ashanti avec ordre de déporter Garba, ou bien de ramener 2000 esclaves. Au cas où les Dagomba opposeraient la moindre résistance, le pays devait être pris par la force. Les Ashanti arrivèrent à Yendi sans rencontrer d'opposition. Ils arrêtaient Na-Garba avec la ferme détermination de l'amener à Kumasi. Mais grâce à l'intervention des chefs et des princes du pays, les Ashanti acceptèrent de libérer Na-Garba en échange de la livraison de 2000 esclaves, à raison de 200 par an, à remettre à la garnison ashanti installée à Yendi. »

¹⁸⁵Le pays kasena est situé au sud-ouest du Burkina Faso. Voir M. Gomgnimbou (2004).

comme c'est le cas particulièrement des Konkomba¹⁸⁶. Il semble aussi, d'après D. Tait (1961 :7), que les raids dagomba contre leurs voisins ont conduit à la mise en place de véritables avant-postes le long des zones de contact avec ces populations, notamment les chefferies de Sunson, Demon et Zabzugu. La mise en place de tels avant-postes s'explique essentiellement par la recherche d'esclaves : « *a number of military chiefdoms were created as outposts against the Konkomba and Basare on whom periodic slave and other raids were made.* » (Tait, 1961 : 10-11).

Une autre conséquence des guerres esclavagistes dagomba a été la construction et/ ou l'occupation des grottes refuges de Nok et de Mamproug généralement connues sous le nom de « grottes de Nano ».

Photo n°1 : Vue partielle du site de Nok



Source : Cliché I. DIPO, septembre 2012

Photo n°2 : Vue partielle du site de Mamproug



Source : Cliché I. DIPO, septembre 2012

En effet, la vocation première de ces grottes à greniers aménagées avec des matériaux de leur environnement immédiat (il s'agit de l'argile, des pierres, des végétaux dont la paille et des déchets d'animaux), était de servir de lieux de refuge contre les razzieurs, les chasseurs d'esclaves. Ce n'était pas en réalité des lieux d'habitation, comme l'a si bien analysé B. Sergent (1986 : 63) :

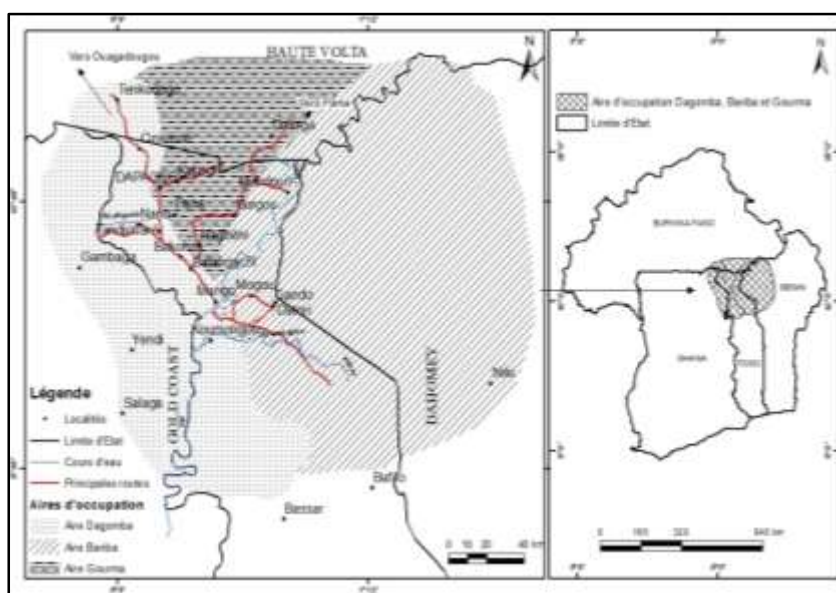
Ces installations en caverne sont de toute évidence des refuges. Nulle population permanente n'aurait pu vivre là. Les greniers ne sont accessibles que du sommet du plateau, mais celui-ci est facilement accessible de la plaine en contrebas par une gorge étroite. Le plateau est peu fertile, caillouteux, et la vaste capacité des greniers laisse penser

¹⁸⁶C'est également le cas des Kasena, dispersés loin de leur pays. Certains d'entre eux se sont retrouvés en pays moaga où leur rôle a été parfois déterminant, notamment ceux qui furent intégrés dans les armées moose (Gomgnimbou 2001 : 46).

que l'on y mettait à l'abri la récolte faite dans la plaine proche. Il semble que la période d'insécurité la plus grande dans cette région de l'Afrique corresponde aux XVII^e-XIX^e siècles, à l'époque de la traite des esclaves, et la constitution de réserves alimentaires dans un site bien protégé se comprend fort bien alors.

Au total, en l'absence de statistiques, il est difficile de se faire une idée précise de ce que ces guerres esclavagistes des Kountom, des Bariba et des Dagomba ont représenté comme ponction humaine. Néanmoins, il ne fait l'ombre d'aucun doute qu'entre le XVII^e et le XIX^e siècle, le nombre de captifs dans le bassin de l'Oti devait être important. La période la plus triste des guerres esclavagistes dans le bassin de l'Oti fut l'arrivée des Anoufom à la fin du XVIII^e siècle.

Carte n°1 : Situation des groupes de chasseurs d'esclaves qui intervenaient dans le bassin de l'Oti



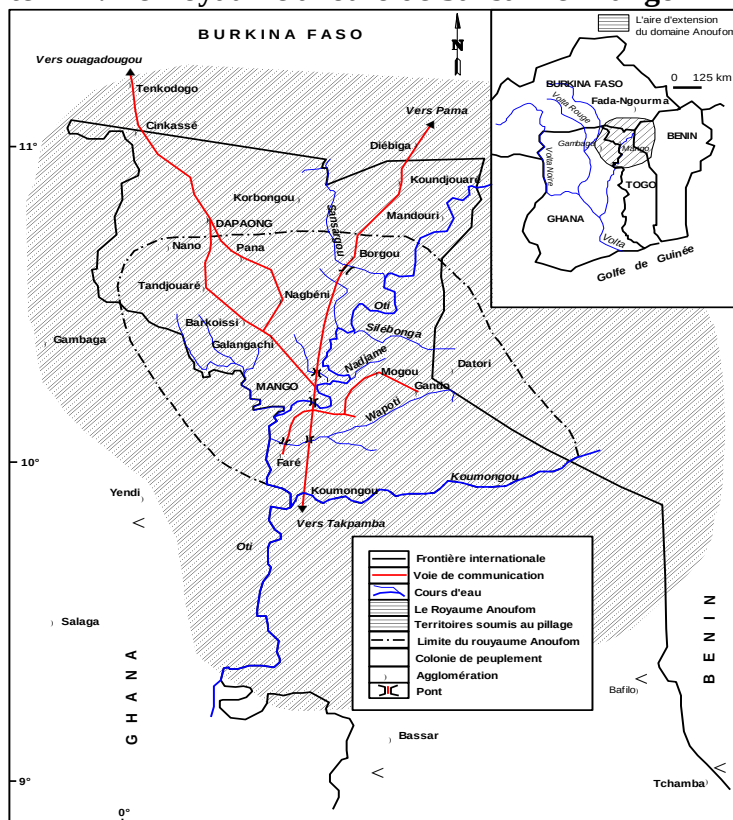
Source : I. Dipo, 2017

2. La fondation du royaume Anoufo de Sansanné-Mango et l'accentuation du phénomène de la traite négrière et de l'esclavage dans le bassin de l'Oti

Les Anoufom viennent de l'Ano, en Côte d'Ivoire actuelle entre 1790-1800. Trois raisons expliquent leur départ : l'appel à

l'aide d'un souverain étranger ; le départ de l'Ano à la suite d'un conflit interne ; le recrutement en tant que mercenaires. Ils choisissent de s'installer sur les bords de l'Oti et fondent leur royaume connu sous le nom de Royaume anoufo de Sansanné-Mango à cause de la présence de l'eau, sans doute, la rivière Oti, mais aussi du fait de la position stratégique du site, car Mango se trouve au croisement des routes allant de l'Ashanti aux pays haoussa et des voies d'orientation nord-sud, c'est-à-dire du pays gourma jusqu'à Sokodé. A ces facteurs s'ajoutent l'abondance, semble-t-il, des esclaves et le tribut que les peuples conquis doivent payer. D'où viennent alors les esclaves qu'ils prenaient ? Quel était leur rôle ?

Carte n°2 : Le Royaume anoufo de Sansanné-Mango



Source : B. Tcham (2003 : 347)

2.1. Les origines des esclaves dans le royaume anoufo de Sansanné-Mango

Les situations de mise en esclavage sont variées et dépendent du lieu et de l'époque. Dans le royaume anoufo de Sansanné-Mango, les esclaves provenaient essentiellement des guerres, des razzias et des captures isolées. D'après S. Ouattara (1985) et B. Tcham (2003), la guerre semble être une activité ancestrale des Anoufom. Ils ne vivaient que d'elle : « *Les ancêtres avaient pour principale occupation la guerre. C'était par la guerre qu'ils trouvaient à manger et gagner l'argent. Ils attaquaient, chassaient les gens et ramassaient leurs biens. Après avoir chassé leurs victimes, ils vidaient leurs cases. C'est ainsi qu'ils cherchaient leur argent.* » (Tcham, 2003 : 272).

La plupart des populations du bassin de l'Oti en firent les frais. Ce sont les Dyè-Ngangam des localités comme Koundjogo, Diléka, Fiégou, Kountoiré, Panga et Lidjoale (Boukassou) qui en furent les principales victimes. A Djè-Gando, un de nos informateurs nous disait : « *Nos ancêtres étaient à Diléka, c'est avec l'invasion des Bitom (Anoufom) qu'ils sont arrivés à Djè-Gando. Après avoir vaincu nos ancêtres à la suite d'une guerre, ils ont amené par force des filles, des femmes et des hommes à Mango.* » (Dipo, 2009 : 131). En effet, tous ceux qui furent capturés au cours de ces guerres (les hommes et les femmes) devenaient esclaves ou *Akom* (sing. *Ako*). Les femmes et les filles étaient pour la plupart du temps mariées aux maîtres anoufom, car la bande de guerriers qui quitta l'Ano en direction du bassin de l'Oti était constituée en majorité d'hommes ; c'est sur place, à Mango, qu'ils prirent leurs épouses au sein des populations soumises (Dipo, 2009 : 254).

La guerre a été l'une des plus importantes sources d'approvisionnement en esclaves dans le royaume anoufo. Elle a fourni de nombreux esclaves aux Anoufom qui en ont utilisé pour alimenter les circuits de la traite négrière.

L'autre moyen le plus répandu de se fournir en esclaves chez les Anoufom, est quelquefois un pendant de la guerre : les razzias de personnes libres par des raids organisés. Ces razzias existaient sous deux formes : celles de bandes armées de jeunes gens qui œuvraient pour leur propre compte à l'insu du roi, *fèmè* (Tcham, 2003 : 310). Ce type de razzia était toléré parce qu'il permettait par la même occasion aux jeunes anoufom de s'exercer à l'art de la guerre. Cependant, il était le plus redouté, car les razzieurs prenaient tout ce qu'ils trouvaient sur leur passage. Ils prenaient plus qu'il n'en fallait normalement (Dipo, 2009 : 245).

Le deuxième type de razzias qualifié d'officiel revêtait en quelque sorte la forme d'un châtement ; il avait lieu lorsque le *fèmè* envoyait un messenger percevoir le tribut et qu'il arrivait que certains peuples refusassent de s'exécuter, ou se rebellassent. Cette attitude pouvait être tolérée une fois ; mais si elle se répétait, le *fèmè* autorisait l'organisation d'une expédition punitive pour réaffirmer son autorité. Dans ce cas, les membres de l'expédition razziaient et prenaient tout ce qu'ils trouvaient sur leur passage : vivres, bétail, captifs, etc. (Tcham, 2003: 311).

En réalité, les razzias et les pillages, que ce soit par les bandes armées de jeunes gens ou sous leur forme officielle, n'étaient pas considérés comme un délit pour les Anoufom dont l'occupation favorite était la guerre de rapine. Au cours de ces razzias, des hommes, des femmes et des enfants étaient souvent capturés, puis convoyés en caravanes sur les marchés de Salaga, de Djougou où ils étaient vendus comme esclaves.

Une autre source de provenance des esclaves était des captures isolées. De nombreux témoignages vont dans ce sens. A Koumongou, voici ce qu'on nous rapporta :

Lorsque nous étions jeunes (environ 20 ans), nos parents nous envoyaient de temps à autre pour les quinze jours de corvées institués par les colons français pour la construction des routes, des bâtiments administratifs et des plantations de tecks. C'est là qu'un jour, nous avons rencontré à Mango un homme géant de taille, âgé d'une soixantaine d'années qui nous raconta sa mésaventure. Il disait qu'il est originaire de Koumongou, plus précisément du lignage Tchingbale, et qu'il avait été capturé avec trois autres hommes de Koumongou par les Bitom et vendu aux Bariba contre des chevaux. Par chance, il s'échappa et se réfugia dans une famille de Fomboro. Après avoir servi quelques années son maître, on lui trouva une femme avec qui il fit de grands garçons qu'il nous présenta. (Dipo, 2009 : 254).

Un autre témoignage sur la question nous a été livré à Chereponi, au Ghana actuel :

Nous avons appris qu'il y avait à Nalori,¹⁸⁷ un certain Nabi Sangbana d'origine anoufo qui se livrait au commerce des

¹⁸⁷Nalori est à la frontière entre les pays komba et mamproussi. C'était un centre commercial dans la région où les populations voisines venaient faire leurs échanges. Mais avec l'arrivée massive

esclaves avec les Mossi et les Dagomba. Disposant d'armes à feu, il capturait les Komba et les Ngangam qu'il vendait aux Mossi et aux Dagomba qui les acheminaient au marché des esclaves de Salaga. (Dipo, 2009 : 254).

En effet, c'était une pratique courante pour les Anoufom d'aller se procurer des esclaves dans les groupes ethniques qui n'avaient pas une organisation sociopolitique forte. D'après Asmis (1912 : 78), il semble que la richesse de Mango dépendait du nombre d'esclaves que les Anoufom prenaient au cours des guerres et, en partie, de ce qu'ils achetaient aux marchands.

2. 2. La fonction des esclaves

Les esclaves étaient destinés à diverses tâches, notamment dans le domaine économique, social, culturel et religieux. Dans le cas du royaume de Sansanné-Mango, pour mieux apprécier les rôles que jouaient les esclaves, il est important de connaître le clan auquel l'esclave était destiné. En effet, à Mango la société se compose de trois groupes qui ont chacun une position sociale différente et qui peuvent être considérés comme des classes à l'origine. Des trois catégories sociales, les Donzom apparaissent comme la classe dominante, la noblesse ; ils détiennent tous les pouvoirs politiques et militaires. Ce groupe compte sept lignages : Djermabou ou Djabou, Sangbana, Badara, Kadjura, Atchuma, Bossoro et Ango. Ensuite, les Karamom, l'élite intellectuelle de la société. A ce titre, ils restent les hommes de la religion, du livre et des pratiques magico-religieuses liées à la connaissance de l'écriture, car pour faire partie de cette catégorie, il faut savoir lire et écrire l'arabe. Ce groupe comprend les lignages suivants : Kambaya, Chirabou, Gônô, Kondiya, Lobissou, Ngbadjassou, Kambarassou, Tondjourassou et Mandé. Enfin, le groupe des Ngyem, la plèbe en quelque sorte, se divise en lignages suivant le rôle économique, social ou militaire qu'ils jouent. Leurs principales composantes sont : Mamshi, Samti, Nadika, Atakoradika, Adjassou, Koumanou, Tossara et Asadro ou Asadrou (Tcham, 2007 : 142-150).

Chez les Donzom, les esclaves capturés lors des guerres alimentaient les échanges internes et externes. Sur le plan interne, il est certain que si les Anoufom acceptèrent de voler au secours des Mamproussi vers la fin du XVIII^e siècle, c'est peut-être pour trouver une issue à un conflit interne à leur ethnie,

des Anoufom à Chereponi, et à cause des commerçants haoussa de passage, le marché de Nalori fut détruit au profit de celui de Chereponi (Dipo, 2009 : 254).

mais aussi, et surtout, pour s'approvisionner en esclaves destinés au commerce : les esclaves étaient échangés contre des fusils et de la poudre. L'entretien de la puissance de feu de ce groupe guerrier exigeait un approvisionnement ininterrompu en esclaves. Les asadro, porteurs de poudre, ont sans aucun doute joué aussi un rôle important dans l'acheminement des captures de guerre ; d'ailleurs les Donzom, s'acquittaient directement auprès d'eux de leur dette grâce aux esclaves capturés. Les asadro étaient ainsi consacrés intermédiaires. Coupés de leurs patrons ashanti, les asadro continueront à exiger le « paiement » de la poudre pour leur propre compte. (Rey-Hulman, 1975 : 306-307).

Sur le plan extérieur, les Donzom échangeaient leurs captifs contre les chevaux des Gourma. Une autre partie de ces esclaves entrait dans un processus marchand qui aboutissait à la moyenne vallée de la Volta. En effet, le trafic des esclaves s'intégrait à un commerce de longue distance, notamment celui de la cola et des produits de luxe entre les Etats haoussa et Salaga. Ces esclaves empruntaient les mêmes routes que la cola et leurs ventes se faisaient sur les mêmes marchés.

Par ailleurs, les esclaves qui n'étaient pas échangés s'intégraient à la machine de guerre des Anoufom. C'est sur eux ainsi que sur les Ngyem que reposait tout l'appareil de guerre. Au combat la répartition des troupes était la suivante : à l'arrière les Donzom armés de pistolets courts et de lances ; au centre les généraux, entre autres le *safougnina*, le général en chef. Il réglait la tactique des fantassins ngyem ; ensuite la masse des fantassins ngyem arrosait l'ennemi sous le feu alterné de leurs lourds fusils ; enfin, à l'avant, sorte de pare-feu, les captifs et les descendants de captifs, armés de flèches (Rey-Hulman, 1975 : 307).

Quant aux Ngyem, leurs esclaves assuraient des fonctions multiples. En cas de décès du doyen de famille, il semble que c'est l'*abrua*¹⁸⁸ qui veillait sur le corps. Ils sont les gardiens des objets cultuels des ancêtres. Dans le lignage des Asadro, ils conservent les parasols, les cartouchières des ancêtres ; le masque de la danse *kpékpéré*, les tambours parleurs sont également dans leurs mains. Mais les principales fonctions des captifs et descendants de captifs des ngyem sont économiques.

¹⁸⁸Ce terme signifie esclave.

Les *abruam* furent dès le début de l'occupation de la région de Mango les percepteurs des prélèvements en produits agricoles. Ce rôle était confié au plus âgé des *abruam*. Leur rôle était d'assurer une surveillance étroite de toutes les activités économiques des villageois autochtones *gangam*. Ceci leur permettait, semble-t-il, d'exiger plus qu'il n'en fallait. Ils obligèrent les *gangam* à fournir même des prestations sur le produit de leur chasse. (Rey-Hulman, 1975 : 316).

Certaines familles du clan *ngye* ne cachent pas, jusqu'à ce jour, leur satisfaction d'avoir possédé à l'époque de nombreux esclaves ou *abruam* que leurs ancêtres employaient dans les travaux champêtres (Dipo, 2009 : 231). Pour les Karamom, ils recherchaient les esclaves essentiellement pour augmenter la puissance démographique de leurs clans. Ils reçurent beaucoup de prises de guerre et ensuite « achetèrent » des esclaves.

Un homme captif pouvait en gravissant les échelons de l'école coranique attirer l'attention de son maître. Celui-ci lui donnait alors une femme libre, leurs enfants étaient libres. Les descendants de père et mère captifs *abrua* ; ils étaient chargés de petits travaux domestiques ou agricoles - ce qui était peu accaparant car les clans *karamom* étaient presque entièrement entretenus par redistribution. Les *abruam* des Karamom seront surtout utilisés dans les échanges à longues distances dont ils assuraient le portage. (Rey-Hulman, 1975 : 316)

Au demeurant, les esclaves pouvaient servir à tout en fonction des besoins de la société. D'après le capitaine Sicre (Tcham, 2007, tome 2 : 29), ces esclaves étaient pour le maître un capital humain, une main-d'œuvre dont il accaparait tous les produits, ils étaient l'indice de sa richesse ; était considéré comme fortuné celui qui possédait beaucoup d'esclaves et de femmes.

Conclusion

L'étude de l'esclavage et de la traite négrière dans le bassin de l'Oti demeure encore un chantier à développer, tant les connaissances que nous avons de la question sont parcellaires et incomplètes. Indéniablement, progresser dans cette recherche ne pourra se faire qu'en adoptant une approche d'étude au raz du sol par la collecte des sources orales. Malheureusement, les enquêtes apparaissent aujourd'hui bien tardives. Néanmoins, malgré ces

difficultés de taille, il nous a été possible de faire l'étude de ce phénomène en le structurant en deux grandes périodes : la période qui va du XVII^e à la fin du XVIII^e siècle est marquée par les raids dagomba et bariba. Les captifs étaient emmenés loin de leur pays pour être remis aux Ashanti sous forme de tribut (cas des esclaves capturés par les Dagomba) ou pour être vendus sur les grands marchés d'esclaves de l'époque, notamment celui de Salaga, en pays gondja au Ghana actuel. La deuxième phase, celle des guerres de conquête et razzias anoufom couvre la période qui va du XVIII^e siècle à la conquête coloniale. Elle fut sans doute la période la plus éprouvante pour l'ensemble des peuples du bassin de l'Oti. Sans pouvoir vraiment évaluer le nombre de captifs enlevé à ces populations, on peut estimer que ce devait être de grandes quantités si l'on tenait des statistiques cumulées depuis le XVII^e jusqu'au XIX^e siècle. Cependant, contrairement à certaines régions¹⁸⁹ où il existe quelques statistiques sur ce phénomène, dans le bassin de l'Oti c'est un véritable trou noir. Malgré notre volonté de déployer des trésors d'énergies en tentant, d'abord de faire un commentaire, à partir de la population actuelle de cette région en voyant comment cette population a évolué ; ensuite, à partir de là faire une extrapolation sur ce qui a pu être une ponction régulière sur la région, nous avons été confronté à un véritable problème de méthodologie. Quel a été le nombre de captifs morts au moment de leur capture et quel est le nombre qui a survécu et vendu sur les marchés ? Nous sommes incapable de le dire. Quoiqu'il en soit, comme l'a si bien souligné Coquery-Vidrovitch (1985: 39-40), les véritables données statistiques se déroberont sans doute pour longtemps encore aux historiens. La seule constante que l'on ne saurait perdre de vue demeure les effets pervers de la traite négrière, qui, dans le meilleur des hypothèses, n'auraient pas entamé le chiffre global de cette population au cours des derniers siècles, l'instinct de survie ayant poussé à une natalité plus forte pour compenser cette perte.

Bibliographie

- BIGOU BIO BANI L., 1992, *Conflits ethniques entre les Bariba et leurs voisins*, Cotonou.
- COQUERY-VIDROVITCH C., 1985, *Afrique noire. Permanences et ruptures*. Paris, Payot.

¹⁸⁹ C'est le cas de la partie méridionale du pays.

- CORNEVIN R., 1981, *La République Populaire du Bénin des origines dahoméennes à nos jours*. Paris, Edition Maisonneuve et Larose.
- DIPO I., 2009, *L'aire culturelle Dyè-Ngangam (Togo-Ghana-Bénin) du XVII^e siècle à 1914*, thèse de Doctorat d'histoire, nouveau régime, Lomé, Université de Lomé.
- DUGAST S., 1992, *Rites et organisation sociale : l'agglomération de Bassar au Nord-Togo*, thèse de doctorat. Paris, EHESS.
- DOUTI D. A., 2010, *Commerce caravanier de la cola et peuplement : cas de Gando du XVIII^e siècle à 1912*. Mémoire de Maîtrise d'histoire, Université de Kara.
- FROELICH J.-C., 1954, *La tribu konkomba du Nord-Togo*, Dakar, IFAN.
- FROELICH J.-C., 1963, *Les populations du Nord- Togo*. Paris, PUF.
- GAYIBOR N. L. et al. 2011, *Histoire des Togolais. Des origines aux années 1960*, Tome 2, Lomé, Presses de l'Université de Lomé.
- KADANGA K., 2004, « Contribution à l'étude de la "route de l'esclave" dans la région centrale du Togo avant 1884 ». *Cahiers du CERLESHS*, 21, Université de Ouagadougou, 139-162.
- NORRIS E. G., 1986, « Atakora Mountain Refuges: Systems of Exploitation in Northern Togo ». *Anthropos*, LXXXI (1-3), 109-136.
- PERSON Y., 1956, « Notes sur les Baséda (Wîndji-Wîndji) ». *Etudes dahoméennes*, XV, 37-68.
- TAIT D., 1961, *The Konkomba of Northern Ghana*, IAI., Oxford University Press.
- OUATTARA S., 1985, *Les Anofwe de Côte d'Ivoire. Des origines à la conquête coloniale*. Thèse de Doctorat de 3^e cycle en Histoire, Université de Paris I, 2 tomes.
- TAMAKLOE E. F., 1931, *A brief History of Dagomba*, Accra. Traduction inédite de R. Cornevin.
- TCHAM B., 2003, *Le Bassin de l'Oti, du XVIII^e siècle à 1914*, Thèse de Doctorat d'Etat en Histoire, Lomé, Université de Lomé.
- TCHAM B., 2007a, *Le royaume anoufo de Sansanné-Mango de 1800 à 1897*. Lomé, les Presses de l'Université de Lomé.
- TCHAM B., 2007b, « Le Nord-Togo sous administration française 1916-1930 » *Les Chroniques anciennes du Togo*, n° 10. Lomé, Presses de l'Université de Lomé.

TERRAY E., 1976, « Contribution à une étude de l'armée asante ». *Cahiers d'études africaines*, 61-62, XVI (1-2), 297-356. Consulté le 31 janvier 2017 à 17h sur le site : <http://etudesafricaines.revues.org>.

DYNAMIQUE URBAINE ET DEVELOPPEMENT DURABLE : QUELS DEFIS POUR LA PROMOTION DES ENERGIES CULINAIRES DE SUBSTITUTION AU TOGO ?

OURO BITASSE Eralakaza*

Résumé

La présente contribution vise à analyser les défis qui se posent aux villes togolaises pour la promotion des énergies culinaires de substitution face à la pression anthropique que leurs populations, de plus en plus croissantes, exercent sur les forêts. Elle se fonde sur deux techniques à savoir l'analyse documentaire et des interviews avec des personnes ressources. Il en ressort que la croissance démographique des villes togolaises et plus encore, sa métropole, Lomé, engendre une forte consommation des énergies culinaires traditionnelles (bois et charbon de bois) en dépit de diverses actions visant à promouvoir les énergies de substitutions (gaz butane, méthane, solaire, etc.) moins destructrices de l'environnement. Les défis socioculturels, institutionnels, économiques et techniques sous-tendent les résistances aux énergies culinaires innovantes qui s'imposent pour un développement durable.

Mots clés : défis, développement durable, énergies de substitution, innovations, villes

Abstract

This contribution aims to analyze the challenges faced by Togolese cities in promoting alternative culinary energies in the face of anthropogenic pressure on their forests by their growing populations. It is based on two techniques, namely, documentary analysis and interviews with resource persons. It shows that the population growth of the Togolese cities and more, its metropolis, Lomé, engenders a high consumption of traditional cooking energies (wood and charcoal) despite various actions to promote substitute energies (butane gas, Methane, solar, etc.) that are less destructive of the environment. The socio-cultural, institutional, economic and technical challenges underpin the resistance to the innovative culinary energies required for sustainable development.

Keywords: challenges, sustainable development, alternative energies, innovations, Cities.

Introduction

Lieu de concentration des populations, des activités et des richesses, la ville est de fait un lieu de forte consommation énergétique, exerçant ainsi une forte pression anthropique sur les sources d'énergies naturelles dont le bois. Selon les résultats du recensement général de la population et de l'habitat du Togo de

* Université de Kara/Togo ; E-mail:ourobitasse2001@yahoo.fr

2010, la population urbaine représentait 37,71% de la population nationale qui est de 6 191 155 habitants. Les estimations indiquent que cette proportion est de 40,93% en 2017.

Au Togo, selon les données du Système d'Information Energétique (DGE, 2007), trois secteurs se répartissent la quasi totalité des consommations finales d'énergies. Il s'agit, respectivement, des ménages (72 %) puis, dans une moindre mesure, des transports (16 %) et enfin, des services marchands et publics (10 %). L'industrie, pour sa part, représente moins de 3% des consommations (DGE, 2007 :17). Il ressort donc de la répartition des consommations finales par secteur, que le secteur résidentiel (ménages) est le plus grand consommateur d'énergies et se trouve ainsi directement liés aux modes de vies, de consommation et de logement.

Dans les villes togolaises, qui connaissent un taux de croissance urbaine (4%¹⁹⁰) et une démographie de plus en plus galopante, la plupart des énergies domestiques sont consommées pour des besoins culinaires. Quand on sait que l'urbanisation s'accompagne de modes culinaires davantage consommateurs d'énergies, deux principaux enjeux se présentent au Togo tout comme aux autres pays d'Afrique subsaharienne en pleine expansion urbaine. Il s'agit de l'enjeu lié à la durabilité énergétique¹⁹¹, d'une part, et du souci de la préservation de l'environnement, d'autre part. En effet, le problème de la destruction de l'environnement est au centre des préoccupations actuelles, car, engendrant des effets divers sur l'homme et la nature: pollutions de tous ordres, rareté des pluies, destruction de la faune et de la flore, perturbation du climat avec pour effet principal, le faible rendement agricole, entre autres.

La notion de développement durable est apparue en 1987 avec le rapport Brundtland qui considère que « le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (Brundtland, 1987 :40). Il en découle que les sociétés actuelles ont besoin d'innovations qui promeuvent la protection environnementale.

Le Gouvernement togolais fait de ces enjeux énergétiques une préoccupation, notamment, à travers la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE) qui

¹⁹⁰ Institut National de la Statistique et des Études Économiques et Démographiques (INSEED), 2015, *Perspectives démographiques du Togo 2011-2031*, 35 pages

¹⁹¹ Par « durabilité énergétique », nous entendons la disponibilité à long terme des sources d'énergies culinaires.

indique que, des mesures relatives à la biomasse, aux énergies renouvelables, à l'économie d'énergie et aux hydrocarbures seront prises pour accompagner le développement énergétique. Ces mesures visent d'abord, la mise en place d'un cadre législatif, réglementaire et institutionnel permettant d'encourager la promotion des énergies renouvelables et l'accès des ménages aux énergies de substitution au bois-énergie à moindre coût ; ensuite, la mise en œuvre d'un programme de promotion des foyers améliorés et d'un second programme consacré à la vulgarisation du gaz butane à usage domestique. La prise de conscience progressive du Gouvernement togolais vis-à-vis des problèmes liés au secteur des énergies culinaires traditionnelles a eu pour impact l'initiation et la mise en œuvre de plusieurs actions dès les années 80. Les objectifs poursuivis sont, d'une part, d'accroître l'offre énergétique par le reboisement et, d'autre part, de maîtriser la demande par des économies d'énergie à travers la diffusion de foyers améliorés ou la promotion des énergies de substitution (gaz et énergies renouvelables). C'est ainsi que la cuisinière à gaz a commencé par être diffusée au Togo depuis 1980, avec pour objectif de voir une grande partie des ménages togolais surtout urbains, l'adopter afin de freiner la déforestation.

Cependant, force est de constater que jusqu'aujourd'hui, une minorité seulement des ménages l'ont adoptée. En effet, « plus de 90 % des ménages togolais n'ont pas accès à la cuisine moderne utilisatrice de gaz butane ou d'électricité pour la cuisson des aliments et le chauffage de l'eau à usage domestique » (PNUD¹⁹², 2011 :3), en dépit des politiques et programmes mis en œuvre par le Gouvernement et les acteurs de la société civile visant à promouvoir les énergies de substitution.

A cet effet, la présente contribution entend répondre à la question fondamentale suivante : qu'est-ce qui explique les difficultés de promotion des énergies de substitution au bois-énergie dans les villes togolaises ? Autrement dit, quels sont les défis à surmonter pour une meilleure appropriation des énergies de substitution par les populations citadines du Togo ? Elle axe ses analyses autour de l'hypothèse suivante : les défis socioculturels, institutionnels, économiques et techniques, sous-tendent les résistances à l'adoption des énergies culinaires de substitution.

¹⁹² Programme des Nations-Unies pour le Développement

1. Cadre de référence théorique et méthodologie

1.1. Cadre de référence théorique

La présente recherche se fonde sur la théorie de la diffusion technologique (Mendras et Forsé, 1983) ainsi que celle de Rogers (2003) selon laquelle, toute innovation est vecteur de changement social et tout changement social est susceptible de rencontrer une résistance de la part du corps social concerné. Par ailleurs, s'il est vrai que l'on peut trouver de nombreuses causes possibles du changement social, quatre facteurs reviennent en permanence et semblent faire consensus dans la littérature (Durand et Weil, 2006) : le progrès technique, le facteur démographique, les valeurs culturelles et les idéologies. C'est ce qui explique que les défis liés à la promotion des énergies de substitution puissent s'analyser principalement en rapport avec ces facteurs.

1.2. Cadre méthodologique

Pour parvenir à la démonstration, la présente recherche se sert de la combinaison de la technique d'analyse documentaire et celle des entretiens approfondis réalisés avec au total 36 personnes ressources entre le 5 et le 23 septembre 2016 à Lomé puis du 8 au 9 février 2017 à Kara. Il s'agit des acteurs des services de l'Etat et de la société civile en charge des questions d'urbanisation, de la promotion des énergies et la protection de l'environnement ainsi que des usagers et non usagers de ces énergies de substitution. L'analyse de contenu de ces données a été ensuite effectuée.

2. Résultats

2.1. Dynamique urbaine sans cesse croissante versus accélération de la désertification au Togo

Avant de montrer l'effet de la croissance urbaine sur la biomasse, il convient, dans un premier temps, de montrer la dynamique du phénomène urbain au Togo, phénomène qui par le mode de consommation énergétique qu'il implique chez les citadins, pose les défis liés aux énergies alternative au bois-énergie.

Phénomène aujourd'hui universel et irréversible, l'urbanisation est le fait contemporain le plus marquant de l'humanité depuis la seconde moitié du XX^e siècle. La poussée urbaine qui voit de plus en plus une part importante de la population habiter en ville, qui, en grande partie, est alimentée par l'exode rural, constitue un phénomène décisif dans la plupart des pays d'Afrique notamment au Togo. Selon les prévisions de

l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques et Démographiques (INSEED, 2015), de 37,7% au 1er janvier 2011 au Togo, le taux d'urbanisation passera à 43,5% en fin 2019.

La croissance urbaine rapide s'est traduite par une dynamique démographique suivie d'une extension spatiale sans précédente, surtout à Lomé. La capitale du Togo qui n'avait que 73 000 habitants en 1960 est aujourd'hui une métropole millionnaire avec ses périphéries plus ou moins urbanisées (Nyassogbo, 2011). Mais, c'est la ville de Kara qui a connu la croissance la plus spectaculaire. En effet, modeste chef-lieu de circonscription administrative avec une population de 2 875 habitants au 1er Recensement de la Population et de l'Habitat en 1960, le double chef-lieu actuel de la Région de la Kara et de la Préfecture de la Kozah a atteint 9 000 habitants au 2è Recensement de 1970. Selon les résultats du 3è Recensement de 1981, la population de la ville de Kara s'élève à 29 000, devenant ainsi la quatrième ville du Togo après Lomé, Sokodé et Atakpamé, alors qu'elle occupait le onzième rang en 1960.

A l'image des autres villes africaines, Lomé a connu une très forte croissance démographique depuis la fin des années cinquante. La capitale du Togo est passée, en effet, de 90.000 habitants en 1900 à environ 375.499 en 1981 (Agier, 1981 :1). Avec 837437 habitants et un taux de croissance annuel moyen de 2,77%, la Commune de Lomé est de loin la plus grande cité du pays, soit un peu plus du tiers (35,87%) de la population urbaine du pays en 2010¹⁹³ qui s'élève à 2.334.495 habitants (DGSCN, 2011 : 5). Avec un taux d'accroissement urbain d'environ 4 % par an, la population togolaise deviendra majoritairement urbaine à l'horizon 2025 (INSEED, 2015).

Partout dans le monde et surtout dans les pays en développement, le problème de la déforestation a pris une ampleur qui soulève d'énormes inquiétudes aussi bien chez les chercheurs que chez les dirigeants de ces pays. Ainsi, assiste-t-on avec la diminution de leur superficie, à une raréfaction du bois de chauffe, faute de reboisement. A titre illustratif, selon Baumer (1990), dans les pays en développement en général et en Afrique en particulier, ce phénomène est très inquiétant. Sur 3,8 millions d'hectares de forêts détruites chaque année, de 1981 à 1985, 3 millions d'hectares seulement sont replantés. Lors de la commémoration au Togo de la Journée Mondiale de la lutte

¹⁹³ Il s'agit des résultats définitifs du quatrième recensement général de la population et de l'habitat, effectué du 6 au 21 novembre 2010 et dont les résultats définitifs sont publiés en décembre 2011.

contre la Désertification, le 16 Juin 2006, une conférence-débats organisée par le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) avait abouti au constat selon lequel le phénomène de la désertification au Togo est dû à la déforestation / déboisement dont le facteur le plus difficile à manager demeure la demande croissante en bois énergie. Selon le FAO (citée par MERF & MMEE, 2008), plus de 18000 ha de forêts sont déboisés par an au Togo.

La forte croissance démographique (2,8 % par an) doublée d'un phénomène d'urbanisation rapide au Togo (4%) et surtout pour sa capitale, Lomé, plus de 6 % par an (INSEED, 2015 ; Gbenyon et al., 2006), ont entraîné une augmentation de la demande, surtout urbaine, concentrée sur les combustibles bois, provoquant ainsi une déforestation accrue : « *la demande croissante en charbon de bois des villes serait aujourd'hui à elle seule responsable du tiers (1/3) du déboisement observé au Togo* ». (MERF & MMEE, 2008 : 21). Pourtant, la fabrication du charbon de bois gaspille beaucoup de bois (les procédés actuels de carbonisation donnent un rendement pondéral de 15 %). Il y a une réduction de 6 fois le poids du bois. Il faut 8 tonnes de bois secs, parfois plus, pour une tonne de charbon de bois. (FAO, 1984) Or, le charbon de bois est suffisamment utilisé dans les milieux urbains surtout à Lomé qu'il est évident que la substitution graduelle du bois par le charbon de bois accélère le déboisement dans les zones d'approvisionnement.

L'étude du marché des produits ligneux (Thiam, 1991) faisait apparaître un taux de consommation urbaine de 76,6 % de la consommation nationale. La ville de Lomé, la plus grande consommatrice de charbon de bois, représentait à elle seule 36,40 % (Baumer, 1990). Cette même étude de marché avançait des chiffres de consommation de 347 kg par hbt/an. Ainsi, avec une densité de 221,6 hbts/km² dans la région maritime et 46,7 hbts/km² dans la région des savanes par exemple, il est clair que la pression anthropique sur les ressources naturelles de ces milieux, surtout la flore, ne peut qu'être dangereuse.

Dans leur analyse en vue de proposer des pistes pour une politique en matière de gaz butane et d'énergies traditionnelles, Gbenyon et al. (2006) constatent que la demande rurale de charbon de bois représente près de 24 % contre 75 % du même combustible et 25 % de bois de chauffe en milieu urbain. Ainsi, proposent-ils dans leur piste de recherche N° 5 « *une orientation accrue de la politique d'utilisation du gaz butane vers les ménages urbains* », (Gbenyon et al., 2006 : 30). Cette proposition

semble pertinente quand on sait que la consommation du charbon de bois est beaucoup plus consommatrice de bois donc plus dévastatrice des forêts. Environ 100 000 hectares de végétation sont déboisés chaque année pour satisfaire les besoins énergétiques au Togo selon Tengue (1994) cité par Ratime (1995). De la production du bois et de charbon de bois en 1985, 87 % ont été consacrés à la cuisine (soit 1220000 tonnes pour 1400000 tonnes) selon la même source.

Cette situation compromet le développement durable en réduisant les chances des générations futures de trouver les ressources nécessaires à la satisfaction de leurs besoins. Aussi, n'est-il plus à démontrer que la rareté des pluies par exemple diminue considérablement les rendements agricoles, accentuant ainsi la paupérisation des populations rurales. Or, la conférence des Nations Unies sur l'environnement à Stockholm en 1972 déclarait : « *L'homme a un droit fondamental à la liberté, à l'égalité et à des conditions de vie satisfaisantes, dans un environnement dont la qualité lui permet de vivre dans la dignité et le bien être. Il a le devoir solennel de protéger et d'améliorer l'environnement pour les générations présentes et futures* » (ONU, 1992 : 37). Le Togo qui n'est pas un pays forestier au vrai sens économique et industriel du terme n'échappe pas aux conséquences néfastes de la déforestation.

Face à la croissance de la déforestation et conscients de son entrave au développement durable, des actions ont été entreprises par les pouvoirs publics, les ONG et les structures privées, spécifiquement pour réduire la perte d'énergie (lors de la cuisson des repas), la consommation du bois et du charbon de bois. Toutes ces actions bien qu'ayant eu un impact relatif, restent insuffisantes tant qu'il n'y a pas une politique de substitution des foyers traditionnels utilisant les combustibles ligneux (surtout en milieux urbains) par d'autres fonctionnant avec des sources d'énergie alternatives comme l'éolienne, l'énergie solaire, le gaz (butane ou biogaz), etc. C'est au regard de cet constat, qu'il convient d'analyser dans la prochaine rubrique, les défis liés à la promotion des énergies de substitution au bois-énergie.

2.2. Les défis de la promotion des énergies de substitution au bois-énergie

Plusieurs défis restent à être surmontés pour impulser une meilleure promotion et une appropriation par les populations togolaises, surtout urbaines, des énergies culinaires de substitution, telles le gaz butane, du biogaz, l'énergie solaire,

l'électricité, etc. Ces principaux défis sont d'ordre socioculturel, institutionnel, économique et technique.

2.2.1. Les facteurs socioculturels limitant l'adaptation aux énergies culinaires durables

Des innovations et des inventions, on n'en fait toujours. Ce qui est frappant est l'effet que celles-ci produisent lors de leur vulgarisation. On se heurte à des types de comportements donnés au cours de la diffusion d'un nouveau produit. Des recherches ont montré qu'on peut remarquer trois catégories de comportements face à l'introduction d'un nouveau produit : ceux qui sont favorables à son adoption, ceux qui l'observent et enfin, ceux qui le rejettent d'emblée.

C'est ainsi que Mendras et Forse (1983:46) affirment que : *« Toutes les études de diffusion d'une innovation, que ce soit une machine ou une technique ou que ce soit un objet nouveau de consommation, suivent une courbe épidémiologique, qui est aussi celle d'un virus »*. Selon ces auteurs, l'analyse psychologique révèle trois types de réactions dans la population d'une innovation technologique. Ces réactions s'expliquent toutes par une représentation sociale de la nouveauté. Aussi, doit-on distinguer : l'attitude innovatrice qui se caractérise par un comportement d'adoption sans délai (le réflexe "high tech") ; l'attitude attentive qui s'appuie sur une décision différée (réflexe "Wait and see"), et enfin ; l'attitude réfractaire qui se traduit par le rejet du nouveau produit.

Avec le temps, l'attitude favorable aux innovations va "contaminer" celle des attentistes qui finiront eux aussi par introduire l'objet innovant dans leur mode de vie : c'est le paradigme épidémiologique. Cependant, l'échec de l'introduction d'innovations à l'instar des équipements culinaires utilisant des énergies telles que le gaz butane, du biogaz, l'énergie solaire, l'électricité, etc., dans les communautés togolaises est probable si la population, ne se sentant pas concernée, reste passive. Son élan est l'une des clés du succès, d'où l'importance de faire entrer les plus larges couches de la société dans le processus d'innovation.

A l'analyse des informations recueillies à partir des entretiens sur le terrain, il ressort que la plupart des équipements culinaires à gaz vulgarisés ne sont pas adaptés aux réalités culturelles et aux habitudes culinaires des populations togolaises. C'est ce qui se dégage du témoignage suivant recueilli auprès d'une revendeuse de Tchoukoutou à Kara :

Bien sûr que l'utilisation de la cuisinière à gaz est une bonne chose. Mais, le fait est qu'elle n'est pas parfois adaptée à notre contexte en Afrique et à Kara. Par exemple, lorsque je dois nourrir une grande famille de 15 à 20 personnes, je ne peux pas préparer en une seule fois le repas pour toutes ces personnes. En plus, moi qui prépare du Tchoukoutou, je ne pourrai jamais le faire avec une cuisinière à gaz, au risque de porter atteinte à la qualité de ma boisson et surtout d'être économiquement déficitaire vu le coût du gaz qui sera utilisé tout le temps de cuisson de la boisson. C'est ce qui m'oblige à continuer à recourir au foyer traditionnel à l'aide du bois de chauffe qui est bien adapté à mes besoins culinaires.

Ce témoignage interpelle les initiateurs d'innovations culinaires à songer en priorité aux sociétés à développer, et non à leur logique à eux décideurs, d'où la nécessité de consulter ces populations bénéficiaires et de les impliquer dans tout processus de conception, d'informations/sensibilisations sur les nouveaux équipements en lien avec les énergies de substitution au bois et au charbon de bois. La cohérence culturelle occupe une place de choix dans la signification des innovations. Ainsi, selon Treillon (1992 : 85), « *Contrairement aux sociétés occidentales, dans les sociétés "primitives", les diverses fonctions sociales (économiques, juridiques, religieuses et culturelles) sont totalisées et indifférenciées dans le fonctionnement de la structure sociale. L'objet le plus quotidien est perçu comme une partie de la totalité* ».

Ainsi, l'étude de Bacry (1986) sur la diffusion d'une innovation en milieu urbain sénégalais lui a permis d'illustrer le jeu de la structure culturelle. Il s'agit du *Blip Baneh* entendu «réchaud à gaz » destiné à remplacer le traditionnel foyer malgache utilisé en cuisine et fonctionnant avec du charbon de bois. La diffusion de cette innovation s'insérait dans un vaste programme de « butanisation » sous-tendu par une double finalité : trouver des débouchés pour une surproduction locale de gaz butane et remédier à la déforestation accompagnant l'exploitation du charbon de bois en supprimant graduellement la consommation de ce dernier.

L'auteur essaie de comprendre pourquoi une innovation, *a priori* intéressante pour une société et soutenue au plan de l'information, a tant de mal à se diffuser. Ainsi, plusieurs arguments servent à sa démonstration : (i) la seule présence du

réchaud à gaz modifie l'organisation de l'espace : cuisiner en plein air devient impossible avec le gaz ; (ii) une femme enceinte, dans la culture sénégalaise, ne doit pas sortir le soir, à partir du crépuscule sans se munir d'un petit morceau de charbon de bois. L'absence du charbon de bois signifie le bouleversement de quelques pratiques rituelles ; (iii) le thé révèle bien l'inadaptation du réchaud à gaz par rapport aux modes de consommation traditionnels. Schématiquement, avec le fourneau à charbon de bois, toute préparation de thé donne lieu à trois services. Le premier après 10 minutes environ, donne un thé léger et peu sucré ; le second donne un thé plus fort et moyennement sucré et cela après un temps de décoction de 15 minutes : au troisième, enfin, la théière reste sur le feu très longtemps pour permettre une décoction complète sans que l'eau ne s'évapore entièrement. Ainsi, la durée totale dépasse une heure, on consomme le thé une à deux fois par jour et chaque fois qu'on reçoit une visite. Mieux même, des veillées entières où des rencontres sont organisées et animées autour du thé. Dans de telles conditions, il est difficile, on en conviendra, de se servir du *blip baneh*.

Par ailleurs, l'observation des relations de voisinage dans les ménages togolais laisse apparaître qu'avec le réchaud à gaz, quand le gaz s'épuise en pleine cuisine, le voisin ne peut plus intervenir comme pour le charbon en apportant la quantité manquante. Or, la rupture d'une relation d'échange se répercute forcément dans l'ensemble du réseau des relations. Ce n'est pas l'objet de l'échange en soi mais le sens de la réciprocité de l'acte et du geste qui compte.

Il faut aussi souligner qu'au Togo, des expériences de tentative de vulgarisation de fours solaires ont montré des réticences dues essentiellement à leur coût et à leur inadaptation aux habitudes culinaires du pays. En effet, la cuisson de la plupart des mets togolais nécessite l'ajout et l'extraction d'aliments durant tout le processus alors que ces fours solaires ne favorisent pas ces genres de pratiques culinaires. La vulgarisation de technologies nouvelles en lien avec les énergies culinaires de substitution, pour un meilleur ancrage socioculturel, nécessite en amont des études d'impact social et une implication des consommateurs au développement de ces innovations afin de garantir la pénétration des produits et une appropriation de ces technologies par les utilisateurs.

2.2.2. Les défis institutionnels à la promotion des énergies culinaires alternatives

La réussite de la vulgarisation des équipements à énergies culinaires de substitution ainsi que leur appropriation par la population passent par un important appui institutionnel.

Au Togo, le secteur de l'énergie est en cours de réorganisation et de restructuration depuis les années 2000. Son cadre réglementaire et institutionnel de gestion pose d'énormes problèmes dans la mise en œuvre des politiques énergétiques communautaires de l'UEMOA et de la CEDEAO. Les défaillances du cadre institutionnel et réglementaire de gestion de l'énergie au Togo sont imputables, d'une part, au retard dans sa dissociation du secteur de l'eau et au chevauchement des attributions de la Direction Générale des Mines avec celles de la Direction Générale de l'Energie, et, d'autre part, à une plus grande importance accordée au sous-secteur de l'électricité à travers l'élargissement de la mission de l'Autorité de Réglementation du Secteur de l'Electricité (ARSE) aux dépens de la Direction Générale de l'Energie.

Qu'à cela ne tienne, la maîtrise des énergies traditionnelles (bois et charbon de bois) et le développement des énergies de substitution (énergies renouvelables, gaz, etc.) s'inscrivent dans le cadre des stratégies nationales de gestion saine et durable des ressources naturelles et de l'environnement en relation avec les conventions sur la lutte contre la désertification, sur la diversité biologique et celle sur les changements climatiques au Togo. Ces stratégies visent à réduire la consommation du bois-énergies à travers l'amélioration des procédés de carbonisation, une large diffusion des foyers et fourneaux améliorés ainsi que l'utilisation domestique plus large du gaz butane et la promotion des énergies propres et renouvelables.

Cependant, le défi majeur en la matière reste celui du renforcement du cadre institutionnel et réglementaire en matière d'énergies domestiques et son application effective. Ce renforcement institutionnel et réglementaire devra permettre : la mise en place d'un cadre institutionnel et juridique favorable au développement des activités du secteur et délimitant, de manière claire, les attributions et les responsabilités de l'Etat ainsi que des différents intervenants ; la satisfaction permanente des besoins fondamentaux de la population en énergies propres ; l'approvisionnement efficace du pays en énergie à moindre coût ; l'assurance d'une gestion efficace de l'énergie en réduisant les pertes et les gaspillages; la mise en œuvre d'un plan de

développement des sources d'énergies alternatives prometteuses pour la production de l'énergie électrique (cas des énergies renouvelables).

Le défi institutionnel réside également dans la nécessité de fédérer les actions des acteurs aussi bien étatiques que du secteur privé, intervenant dans le secteur des énergies domestiques, autour d'un plan de vulgarisation des énergies culinaires de substitution, doté d'une stratégie de communication efficace. Ce défi se justifie par la quasi absence constatée sur le terrain, de réelles actions visant à sensibiliser les populations sur la nécessité d'adoption des énergies culinaires de substitution. C'est ce qui ressort des entretiens avec les responsables en charge du secteur des énergies à la Direction Générale de l'Energie :

La vulgarisation des énergies de substitutions au bois et au charbon de bois nécessite un déploiement de moyens conséquents pour intensifier les campagnes de sensibilisation à l'endroit des populations, sur les risques environnementaux, économiques, etc., liés à la destruction des forêts à des fins d'énergies culinaires ainsi que la nécessité pour elles d'opter pour les énergies de substitution.

Par ailleurs, la conception des équipements devant servir de support à l'utilisation des énergies de substitution, pour une meilleure appropriation par les populations, nécessite que celles-ci soient impliquées dans la fabrication locale de ces équipements. Ceci contribue également à créer également des emplois locaux supplémentaires dans le secteur énergétique. Un tel défi soulève l'épineux problème du financement du secteur énergétique dans les pays de la CEDEAO comme le Togo. Le fait est que la faiblesse économique des États ne leur permet pas le plus souvent d'assurer eux-mêmes l'ensemble des investissements nécessaires ni de couvrir les risques liés à des investissements élevés, l'insuffisance de l'environnement institutionnel, législatif et réglementaire dissuadant bon nombre d'investisseurs privés de pallier le manque de capacités financières des États. Il convient donc, pour susciter l'attrait des investisseurs privés, que le Togo assainisse son cadre institutionnel, législatif et réglementaire en le rendant sécurisant pour ceux-ci et en facilitant l'accès aux crédits surtout pour des investisseurs nationaux.

Par ailleurs, pour une meilleure vulgarisation et une appropriation des énergies de substitution par les populations

togolaises, un effort de réduction de la dépendance énergétique du pays vis-à-vis de l'extérieur s'impose. En effet, en l'état actuel, la totalité des besoins en produits pétroliers divers et près 80% des besoins en électricité sont couverts par les importations du Ghana, de la Côte d'Ivoire, du Nigéria, entre autres. Une piste pour palier cette situation serait d'intensifier et de soutenir la valorisation de sources d'énergies nouvelles et renouvelables locales (le solaire, l'éolien, le biogaz, etc.)

2.2.3. Les obstacles économiques à l'appropriation des énergies culinaires moins destructrices de l'environnement

Le pouvoir d'achat, dont l'indicateur fondamental est le revenu, est un facteur essentiellement explicatif de la non adoption massive des énergies de substitution par les populations togolaises.

En effet, l'étude sur les obstacles à l'adoption de la cuisinière à gaz par les ménages de Lomé (Ouro Bitasse, 2009) montre que 69,6 % des chefs de ménages enquêtés, ont un revenu mensuel inférieur à 30 000 FCFA. Dans ces conditions, faire face aux prix du gaz butane et de l'équipement à gaz (cuisinière à gaz, tendeur et bouteille), constitue un casse-tête chinois pour la plupart des ménages. D'ailleurs, 75,2 % des enquêtés justifient la non utilisation de la cuisinière à gaz par le fait que la cuisinière à gaz et la bouteille coûtent trop chères (Ouro Bitasse, 2009 : 73). En réalité, l'investissement de départ pour l'achat de la cuisinière à gaz et la bouteille ainsi que les accessoires (le tuyau de raccordement et le tendeur), varie de 30 000F à plus de 4 00 000 F CFA selon le type de cuisinière et de bouteille à gaz choisi. Ainsi, mobiliser cette somme pour l'investissement de départ constitue un grand problème pour la plupart des ménages. Ils préfèrent alors adopter les foyers traditionnels utilisant le bois ou le charbon de bois, qui leur reviennent moins chers au départ. C'est ce que confirme à ce propos, un interviewé parmi tant d'autres en déclarant : *« utiliser la cuisinière à gaz c'est une très bonne chose, mais, où voulez-vous que nous trouvions plus de 30 000 F pour l'acheter alors que nous gagnons à peine 15 000 F par mois ? »*

Un autre défi économique est, sans doute, la systématisation de l'information à la population en ce qui concerne l'avantage comparatif entre le coût de consommation du gaz butane par rapport au coût de consommation des produits ligneux pour des besoins d'énergies domestiques. En effet, pour montrer

l'avantage économique de l'usage du gaz, Iroko (2007) est parti de la consommation finale par tête d'habitant de combustibles ligneux publiée par Thiam (1991) et des prix de l'ODEF (1 kg de charbon de bois vaut 60 F et le kilogramme de bois de chauffe vaut 10 F), pour calculer, d'une part, la consommation d'un ménage de 10 personnes s'il utilise les produits ligneux pour sa cuisine et, d'autre part, celle du même ménage s'il optait pour la consommation du gaz butane. Ainsi, l'auteur est parvenu à un résultat de 70 100 F par an pour les produits ligneux et 32 500 F seulement pour le gaz, soit un gain de 37 600 F pour le gaz butane. En plus de cet avantage économique et de multiples avantages environnementaux, l'usage du gaz est facile, non salissant et on y gagne du temps. C'est donc par faute de la meilleure information sur l'avantage économique de l'utilisation des énergies de substitution que certains ménages hésitent à se les approprier.

2.2.4. Les obstacles techniques à la promotion des énergies culinaires de substitution

Plusieurs obstacles d'ordre technique participent à affaiblir l'engouement des populations togolaises à l'endroit des équipements et des énergies de substitution au bois. Il s'agit, entre autres, de la peur de risques liés à l'utilisation de ces énergies, du paradoxe lié aux coûts élevés des projets d'innovations énergétiques face à une réticence des bailleurs de fonds à y accorder des allocations et du manque de personnel qualifié pour des projets d'innovation.

S'agissant de la peur de risques liés à l'utilisation de ces énergies, de l'avis des personnes interviewées, toutes les conditions de sécurité ne sont pas réunies pour qu'elles les utilisent avec quiétude. Il demeure une certaine méfiance eu égard au risque d'accidents liés à l'utilisation de ces types d'équipements que seule une sensibilisation soutenue pourrait à moyen terme dissiper. A titre d'exemple, « 80 % des interrogés estiment que l'usage de la cuisinière à gaz est dangereux. La majorité de ces interrogés, soit 74,4 % ont cité comme danger probable l'incendie. Seuls 6,4 % des interrogés ont cité d'autres dangers tels que l'intoxication, la nécessité de beaucoup d'attention lors de son usage afin d'éviter la calcination des repas » (Ouro Bitasse, 2009 : 83).

En clair, c'est l'incendie qui constitue le danger redoutable chez la majorité des ménages. En réalité, la plupart des gens gardent encore le souvenir des incendies causés par la mauvaise manipulation du gaz butane, incendies auxquels ils ont eu à

assister ou à entendre parler par d'autres personnes ou des médias. Dans le prolongement de ce risque, la plupart des chefs de ménages, lors des entretiens, nous ont avoué l'inquiétude qu'ils éprouvaient quant à l'incendie que pourrait créer la mauvaise manipulation du gaz par leurs enfants en leur absence, s'ils décidaient d'adopter la cuisinière à gaz. A ce propos, un chef de ménage nous confie : « *Mes enfants sont trop curieux et en même temps trop négligents, mon problème n'est pas le manque de moyens pour nous procurer la cuisinière à gaz, mais si je le fais, je risque de revenir un jour du service voir ma maison en fumée* ».

L'examen des risques en lien avec les projets d'innovations technologiques de substitution permet de noter que ceux-ci ne sauraient réussir leur pari de forte appropriation par les populations que si dans leur conception, on prévoit un important volet centré sur la formation et la sensibilisation de tous leurs potentiels utilisateurs.

Par ailleurs, Gbenyon et al., (2006) notent que plusieurs actions ont été menées au cours des années 1980 et 1990 en vue de vulgariser l'utilisation du gaz au Togo. Selon eux, l'appui de l'autorité publique à ces actions s'était traduit par une baisse sensible du prix du gaz avec la suppression de certaines taxes. Cependant, ces actions n'ont pas permis une vulgarisation massive du gaz auprès des ménages faute notamment d'une information / sensibilisation conséquente pour expliquer les avantages de l'usage du gaz, entre autres, la préservation de l'environnement.

Pour ce qui concerne les ressources humaines en matière de la production et de la vulgarisation des innovations technologiques de substitution, on note le faible niveau de formation de celles-ci, ce qui impacte négativement sur la réussite de ces initiatives. La majorité des techniciens qui travaillent dans le domaine du solaire, par exemple, n'ont pas la formation requise. En effet, l'énergie solaire est une spécialité qui nécessite une formation spécifique. Par la faute donc de ressources humaines non qualifiées, les premières installations ont été mal faites et cela a beaucoup discrédité cette nouvelle technologie (Tiene, 2004). Par ailleurs, la méconnaissance des besoins réels des bénéficiaires de ces technologies, cause souvent des erreurs de dimensionnement. Ainsi, l'ignorance ou la non prise en compte des spécificités des équipements mais aussi quelquefois la trop grande confiance technique de certains techniciens installateurs classiques, se traduisent souvent par de mauvaises réalisations.

Dans cette même logique, en l'absence de services après-vente, les installations réalisées sont rapidement hors service et quelquefois pour des pannes anodines. Cela constitue de très mauvaises références pour les utilisateurs, au lieu d'inciter d'autres personnes à adopter ces nouvelles technologies. Les clients potentiels s'en méfient finalement.

3. Discussions

Il est question dans la présente rubrique, de discuter les principaux résultats de notre recherche au prisme des théories annoncées plus haut.

Le premier résultat qui se dégage de la présente recherche est que la plupart des équipements culinaires à gaz vulgarisés ne sont pas adaptés aux réalités culturelles et aux habitudes culinaires des populations togolaises. Ce résultat corrobore en partie la théorie de Rogers (2003) selon laquelle, toute innovation est vecteur de changement social. En effet, la recherche met en évidence que quand bien même l'introduction des équipements culinaires innovants dans les villes togolaises a engendré de changement social par leur adoption, ce changement n'est pas total d'autant plus que certains ménages continuent par résister à leur usage en raison, selon eux, de leur inadaptation aux modes culinaires historiquement et communément partagés dans leurs communautés d'origine. Ce résultat est en parfaite harmonie avec la théorie de la diffusion technologique (Mendras et Forsé, 1983) qui montre que face à une innovation dans une société, on observe trois catégories d'individus avec trois attitudes différentes : l'attitude innovatrice qui se caractérise par un comportement d'adoption sans délai, l'attitude attentive et l'attitude réfractaire. Ainsi, selon Diakité (1970), pour qu'elle soit acceptable et acceptée, la logique technologique et développementaliste doit-elle savoir être à l'écoute des populations à développer, car la logique interne des sociétés, leur système de valeurs, leur degré de perfectionnement technique et l'adaptation à des milieux naturels, etc., ne sont pas toujours pris en compte. C'est alors que l'introduction d'une innovation dans ces sociétés se révèle comme une violence, un viol, un vol et une usurpation de mission. Forcément, il doit y avoir malentendus, conflits, résistances.

Le second principal résultat de la présente recherche démontre que la faiblesse du pouvoir d'achat des populations togolaises, est un facteur essentiellement explicatif de la non adoption massive des énergies de substitution. Le facteur économique ici identifié comme limitant l'appropriation des

énergies culinaires moins destructrices de l'environnement montre ici le caractère rationaliste du choix technologique des acteurs (Boudon, 1977). Pour Boudon (op. cit.) le changement social ne peut se réduire à une cause unique. Il résulte d'un ensemble de facteurs économiques, sociaux et culturels qui, conformément au postulat de l'individualisme méthodologique, ne prennent de sens, et ne produisent d'effet, qu'à travers la perception qu'en ont les individus, perception qui détermine leur comportement. L'obstacle économique à l'adoption des énergies de substitution au bois-énergie rejoint celui déjà développé par Birch et Krogboe (op.cit) dans le cas des pays du Sahel, notamment lors qu'ils estiment que le coût initial d'investissement est élevé par rapport au pouvoir d'achat de la population. Dans cette même logique, le rapport de la Banque Mondiale (2002 :59) montre que : « *L'action de substitution des combustibles ligneux au Togo a porté essentiellement sur l'introduction de nouveaux équipements de gaz-butane (bouteilles et réchauds) pouvant répondre aux conditions d'utilisation des ménages. Le prix du gaz est resté élevé et seulement accessible aux ménages aisés* ».

Par ailleurs, les défaillances du cadre institutionnel et réglementaire de gestion de l'énergie au Togo montrent bien qu'il est possible et indispensable de replacer l'innovation technologique dans le contexte socioéconomique et sociopolitique qui oriente son usage et de montrer les limites lorsqu'elle n'est pas conçue et appliquée dans une perspective intégrée qui prend en compte le caractère multidimensionnel du développement (Alzouma, 2008). Pour ce qui est du paradoxe lié aux coûts élevés des projets d'innovations énergétiques face à une réticence des bailleurs de fonds à y accorder des allocations, d'une part, on note que les besoins d'investissements dans le développement de la plupart des innovations technologiques de substitution et de leur vulgarisation, sont énormes, tandis que, l'analyse du secteur des énergies traditionnelles au Togo (Banque mondiale, 2002) permet de noter une faiblesse d'investissement dans ce secteur en raison de l'insuffisance de l'environnement institutionnel, législatif et réglementaire.

Plusieurs obstacles d'ordre technique participent à affaiblir l'engouement des populations togolaises à l'endroit des équipements et des énergies de substitution au bois. Il s'agit, entre autres, de la peur de risques liés à l'utilisation de ces énergies, du paradoxe lié aux coûts élevés des projets d'innovations énergétiques face une réticence des bailleurs de fonds à y accorder

des allocations et du manque de personnel qualifié pour des projets d'innovation. Le constat hallucinant est que certaines de ces innovations technologiques laissent entrevoir un faible rendement qui n'encourage par leur vulgarisation, malgré le caractère propre de leur énergie. C'est le cas des panneaux solaires, dont la puissance fournie reste modeste et, malgré les progrès technologiques réalisés, les taux de rendement restent faibles (de 8% à 20% selon les technologies) selon Heuraux (2010a). Cette technologie est donc adaptée à des usages collectifs, comme le pompage hydraulique, ou encore à des usages domestiques de confort ne nécessitant pas des puissances importantes (éclairage, recharge de téléphones portables, alimentation de téléviseurs, radios...). Mais, le coût devient alors prohibitif pour une énergie qui reste de toute façon chère, et c'est là son principal handicap (Heuraux, 2010b).

Conclusion

Le présent article avait pour objectif d'analyser les défis liés à la diffusion des énergies culinaires de substitution face à la pression anthropique des villes togolaises. L'analyse relève quatre principaux défis. Ils sont d'ordre socioculturel, institutionnel, économique et technique. Pour ce qui est du défi socioculturel, il est essentiellement imputable à l'inadaptation des équipements à énergies de substitution aux réalités culinaires des communautés togolaises. En ce qui concerne les défis institutionnels, la vulgarisation des équipements à énergies culinaires de substitution ainsi que leur appropriation par la population passent par le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire en matière d'énergies domestiques et son application effective afin de faciliter l'investissement des acteurs privés nationaux et internationaux, la prise en compte des besoins réels des populations dans la conception des innovations technologiques de substitution. Le défi économique se manifeste par la faiblesse du pouvoir d'achat des populations ainsi que leur sous-information sur les avantages économiques des innovations énergétiques. Enfin, l'article montre que plusieurs obstacles d'ordre technique participent à affaiblir l'engouement des populations togolaises à l'endroit des équipements et des énergies de substitution au bois. Il s'agit, entre autres, de la peur de risques liés à l'utilisation de ces innovations, du manque de personnel qualifié pour des projets d'innovation et le manque de services après-vente des équipements innovants.

Dans le contexte de mobilisation planétaire autour de la préservation de l'environnement, surmonter les défis liés à l'appropriation des énergies culinaires de substitution par les populations urbaines togolaises, demeure un impératif pour l'Etat et les organisations de la société civile. Cette présente recherche comme tout travail scientifique, présente aussi des limites qu'il convient de relever. D'une part, il aurait été très intéressant que cette étude couvre toutes les villes des cinq régions du Togo afin de vérifier si les défis liés à la diffusion des innovations énergétiques de substitution au bois-énergie diffèrent d'une région à une autre. D'autre part, une étude combinant l'approche quantitative serait la bienvenue pour permettre de déterminer des tendances par rapport à chaque défi ainsi que le degré d'adoption de chacune des énergies de substitution. Par ailleurs, d'autres études centrées de façon spécifique sur chacune des énergies alternatives seront d'une grande utilité pour permettre de sérier celles qui sont les plus adaptées au contexte socio-économique togolais.

Bibliographie

- ACCT, 1998, *Guide de l'Energie*, Paris.
- AGIER M., 1981, « Etrangers, logeurs et patrons, l'improvisation sociale chez les commerçants soudanais de Lomé » dans *Cahiers d'Etudes Africaines*, pp. 251-266 ;
- ALZOUMA, G., 2008, « Téléphone mobile, internet et développement : l'Afrique dans la société de l'information? », dans *Tic & Société*, <<http://www.mshparisnord.org/lode/ticsociete/docannexe/file>> Dernière consultation le 31 mai 2017.
- BACRY, L. A., 1986, « La donnée socioculturelle de l'empreinte de la technique », dans *culture et technique*, N° 2.
- BANQUE MONDIALE (2002), *Analyse, stratégie et programme d'actions du sous-secteur des énergies traditionnelles*, Rapport national, Lomé.
- BAUMER, 1990, *Agroforesterie et désertification*, ICR – CTA.
- BIRCH et KROGBOE, 1988, *Programme régional de promotion de l'utilisation du gaz butane dans les pays du CILSS comme combustible de substitution au charbon de bois et au bois de chauffe*, Commission des communautés économique, Direction générale du développement, Tome I, Niamey.
- BOUDON R., 1977, *Effets pervers et ordre social*, Paris, PUF.

- BRUNDTLAND G. H., 1987, *Notre avenir à tous*, Rapport rédigé pour la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations unies ; CEDEAO, 2006, *Initiative Energizing Africa*.
- DGE, 2007, *Système d'Information Energétique du Togo*, Rapport, Lomé.
- DIAKITE S., 1970, *Violence technologique et développement*, Paris, éd. Minuit.
- DURAND J.P. et Weil R. (2006), *Sociologie contemporaine*, Paris, Vigot.
- FAO, 1984, *Techniques simples de carbonisation*, Rapport d'étude.
- GBENYON K. et al., 2006, *Femmes, environnement et développement au Togo : Pistes pour une politique en matière de gaz butane et d'énergie traditionnelle*, version provisoire, Lomé.
- HEURAUX C., 2010a, *L'électricité au cœur des défis africains, Manuel sur l'électrification en Afrique*, Éditions Khartala
- HEURAUX C., 2010b, *L'électricité en Afrique ou le continent des paradoxes*, publié par l'IFRI, www.ifri.org; www.connaissancedesenergies.org.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES ET DEMOGRAPHIQUES (INSEED), 2015, *Perspectives démographiques du Togo 2011-2031*, Lomé, Togo.
- IROKO, Y., O., 2007, « Contribution de la société TOTAL à la Protection de l'environnement », dans *L'Environnement*, 7-8, Lomé.
- MENDRAS H. et FORSE M. (1983), *Le changement social*, Paris, Armand Colin.
- MERF & MMEE, 2008, *Programme d'appui à la maîtrise des énergies traditionnelles et de promotion des énergies renouvelables au Togo*, Lomé.
- NYASSOGBO G. K., 2011, *Les villes togolaises vues par rapport à leur trajectoire de croissance et de développement*, Atelier sur le changement climatique à l'intention des collectivités locales togolaises, Kara, du 04 au 06 mai 2011.
- ONU, 1992, *Sommet planète Terre « Entre nos mains »*, Rio, chronique, Volume XXIX, N°2.
- OURO Bitasse E., 2009, *Energies de substitution et développement durable : étude des obstacles à l'adoption de la cuisinière à gaz au Togo (cas du quartier*

- d'Agbalépédogan à Lomé*), *mémoire de maîtrise en sociologie*, Mémoire de Maîtrise de Sociologie, Université de Lomé.
- PARSONS T., 1971, *Le système des sociétés modernes*, Paris, Dunod.
- PNUD, 2012, Togo, *Evaluation rapide et analyse des gaps, Energie durable pour tous*.
- RATIME T., 1995, *Foyer amélioré, une forme de technologie appropriée pour la protection de l'environnement : cas du foyer amélioré UB vulgarisé à Lomé*, Mémoire de Maîtrise, Université du Bénin, Lomé.
- REPUBLIQUE TOGOLAISE, 2012, *Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE) 2013-2017*, Lomé, Togo.
- ROGERS E.M., 2003, *Diffusion of innovations*. 5th ed, New York, Free Press.
- THIAM, A., I., 1991, *Etude de marché des produits ligneux au Togo*, Lomé.
- TREILLON, R., 1992, *L'innovation technologique dans les pays du sud : le cas de l'agro-alimentaire*, Paris, éd. ACCT, CTA, Karthala.
- VERNIER J., 2012, *Les énergies renouvelables*, Presses Universitaires de France, Collection « Que sais-je ? », 6^e édition.

CRISE DU MILITANTISME DES PARTIS POLITIQUES AU TOGO

ADJETA Essossinam*

Résumé

Le multipartisme est un système démocratique qui donne la possibilité aux citoyens de militer dans les partis politiques de leur choix. Au Togo, les partis politiques connaissent de plus en plus des difficultés de mobilisation populaire, mettant à mal l'engagement partisan. Cette recherche a pour objectif d'analyser la crise du militantisme des partis politiques au Togo à partir d'une méthode d'investigation mixte avec l'utilisation des approches quantitative (350 enquêtés) et qualitative (55 enquêtés) en plus des données secondaires. Plusieurs hypothèses ont été formulées dont la principale porte sur le dysfonctionnement des partis politiques. Les résultats révèlent que le manque de financement des partis, leur mauvaise gouvernance et le comportement volatil de leurs leaders sont les causes de la crise du militantisme.

Mots clés : Démocratie, Militantisme, Parti politique, Participation politique, Togo

Abstract

Multipartism is a system that gives citizens the opportunity to take part in political parties of their choice. However, it is clear that in Togo, political parties are increasingly experiencing difficulties of popular mobilization, undermining partisan commitment, which is a guarantee of good democratic health. This research aims to analyze the political party activism crisis in Togo based on a mixed method of investigation with the use of quantitative (350 respondents) and qualitative (55 respondents) approaches in addition to secondary data. Several hypothesis have been put forward, the main one being the dysfunction of political parties. The results reveal that the lack of party financing, poor governance and the volatile behavior of their leaders are the causes of the crisis of militancy.

Key words : Democracy – Militancy - Political party - Political activism - Togo

Introduction

Les pays africains ont accepté à partir des années 1990, grâce à la chute du communisme, de se lancer dans la démocratisation de leur système de gouvernance basé sur le libéralisme politique, la liberté d'opinions et l'organisation des élections pluralistes et concurrentielles comme mode de choix des gouvernants. Ainsi, ce système confère aux partis politiques le statut d'acteurs clés de l'animation de la vie politique. Ils

* Département de Sociologie / Université de Kara (Togo), E-mail : adjet9@yahoo.fr

participent, de ce fait, à l'expression des suffrages. Ils sont considérés comme des organisations qui rassemblent des citoyens, unis par des intérêts communs ou une idéologie commune, dont ils recherchent la réalisation, en ayant pour objectif la conquête et l'exercice du pouvoir. Un parti politique est donc une organisation au service d'une idée ou d'un programme (Weber M., 1959). C'est dire qu'il se distingue des autres organisations par son ambition et le projet de société qu'il défend ; de même que par sa structure juridique (Duverger M., 1979).

Si Offerlé M. (2002 : 10-11) analyse le parti politique en termes d' « entreprise de représentation », Ware A. (1996 : 5), pour sa part, l'appréhende davantage comme une « institution » dont l'essence réside dans la coordination des ressources individuelles dans le but commun d'exercer le pouvoir au sein de l'Etat. Selon Duverger M. (1979 : 20), « *les partis actuels se définissent beaucoup moins par leur programme ou la classe que par la nature de leur organisation : un parti est une communauté d'une structure particulière* ». Un parti politique est généralement perçu comme une organisation durable (dont l'espérance de vie doit être supérieure à celle de ses dirigeants), une organisation locale bien établie dont les dirigeants ont la volonté délibérée de prendre ou d'exercer le pouvoir et de rechercher un soutien populaire à travers les élections ou d'autres manières (Lapalombara J. et Weiner M., 1966 : 6). Cela suppose que la fonction générale des partis politiques est d'exercer le contrôle des mandats d'autorité, c'est-à-dire de rendre l'action politique conforme à des normes. Ils exercent cette fonction par différents processus à savoir la sélection du personnel politique, l'exercice du pouvoir, la prise des décisions (les politiques publiques) pour la répartition des ressources publiques, l'agrégation des intérêts et des attentes des populations, l'intégration et la participation des citoyens au système politique.

Le soutien populaire est important pour un parti politique dans l'accomplissement de ses fonctions. Cela pose la question de la nécessité du militantisme dans l'efficacité politique d'un parti. Le militantisme se manifeste, selon Braud P. (2014 : 449), par la présence aux réunions ainsi que la participation aux activités de propagande électorale¹⁹⁴. C'est également un travail d'appropriation et d'incorporation de ce qui construit l'identité

¹⁹⁴ Collage d'affiches, distribution de tracts, tenue de stands de presse.

collective¹⁹⁵ du parti. C'est enfin une implication directe et intense dans les tâches d'organisation interne ou externe¹⁹⁶. Ainsi, les partis politiques se distinguent des autres organisations, non seulement, par le projet de société qu'ils défendent mais aussi par leur objectif qui est celui de la conquête et l'exercice du pouvoir. De ce point de vue, ils constituent le maillon le plus important dans l'animation de la vie politique de tout Etat.

Cependant, il convient de préciser, que pour une meilleure participation des partis à la vie politique, le système de parti devrait être défini par un cadre juridique pouvant permettre de mieux canaliser leur mode de création, d'organisation, de fonctionnement et leurs actions. Cela permettrait un meilleur fonctionnement des partis grâce à une forte mobilisation des citoyens à l'engagement partisan. Or, ils sont de moins en moins efficaces en raison de la crise du militantisme à laquelle ils font face et qui nécessite une analyse.

La présente recherche a pour objectif d'analyser les facteurs de la crise du militantisme des partis togolais à partir d'une évaluation des comportements politiques des citoyens, en établissant une corrélation entre leurs perceptions et attitudes envers l'univers politique en général et envers les partis politiques en particulier et leur refus de militer dans les partis. L'hypothèse de cette recherche est la suivante : les caractères ethnociste, seigneurial et marchand, d'une part, et le manque de financement des partis politiques, d'autre part, expliquent la crise du militantisme au Togo.

1. Analyse de la situation et problématique

Le multipartisme est un système qui donne la possibilité aux citoyens de militer dans les partis politiques de leur choix. C'est pour répondre à cet idéal politique que le Togo s'est doté, le 12 avril 1991, d'une loi portant charte des partis politiques, qui est une manifestation de la volonté populaire de renoncer au monopartisme. Ce cadre juridique définit les conditions de leur création, de même que les devoirs qui les incombent. Cela suppose que la création, l'organisation et le fonctionnement des partis politiques devraient répondre aux règles du jeu politique sur des principes démocratiques, preuve d'une mobilisation des citoyens pour l'animation de la vie des partis.

¹⁹⁵ Lecture de sa presse ou de ses bulletins internes, discussions et assimilation de ses objectifs politiques, son programme, sa doctrine, ses références théoriques ou historiques.

¹⁹⁶ Animation d'un journal de quartier ou d'entreprise, travail de propagandiste sur le terrain, participation à l'élaboration de "la ligne".

Ce fut le retour dans l'espace politique togolais, du pluralisme politique avec l'existence de plusieurs partis politiques. A la conférence nationale de 1991, le Togo a connu la participation de 22 partis politiques. Ces partis politiques ont animé cette conférence avec le vœu d'instaurer le pluralisme politique, gage d'une vitalité démocratique. Mais quinze (15) de ces partis politiques avaient disparu juste au lendemain de la conférence nationale. Il est alors important de s'interroger sur la cause de leur disparition même s'il est vrai que le jeu politique est parfois complexe.

En effet, si l'ensemble des intérêts qui guident les partis politiques fait que certains phagocytent d'autres, il y a lieu de relever qu'au-delà des intérêts, l'inactivité, le manque de soutien populaire et le manque de financement des uns peuvent les obliger à finir par tomber en disgrâce ou mieux à la servitude de leurs concurrents. Il faut également noter que le pluralisme politique au Togo a favorisé la prolifération de partis politiques au lendemain de la conférence nationale. Il s'agit là de la manifestation de la liberté d'opinions et d'associations comme principe fondamental de la démocratie consacrée dans la loi fondamentale togolaise en son article 6 qui stipule que : « *Les partis politiques et regroupements de partis politiques concourent à la formation et à l'expression de la volonté politique du peuple. Ils se forment librement et exercent leurs activités dans le respect des lois et règlements* ».

Cependant, force est de constater qu'au Togo, comme partout ailleurs en Afrique, les partis politiques sont de plus en plus en crise de soutien du peuple en raison du faible niveau de militantisme. Cette crise de militantisme suscite des interrogations sur la nature des partis, leur rôle, leur idéologie, leur mode de création, de fonctionnement et d'organisation ; de même que le comportement des leaders. En tant que fait social, cette crise du militantisme est-elle le pendant d'une crise de confiance des militants à l'égard du système des partis ou s'agit-il plutôt du rejet d'une offre politique dans un contexte spécifique constituant un problème politique comme le souligne Subileau F. (2003 : 3) ?

On constate que le paysage politique africain en général et celui du Togo en particulier, présente un système de partis fondé sur plusieurs caractéristiques dont l'ethnie, dans la mobilisation populaire. Cette pratique fragilise la démocratie en renforçant les clivages ethniques. Pour ce fait, il est évident d'admettre que les

considérations ethniques sont l'un des facteurs qui expliqueraient la faiblesse des partis politiques en Afrique.

Dussey R. (2008 : 65) explique cette situation par les clivages ethno-régionaux qui constituent l'une des principales caractéristiques des systèmes de partis en Afrique subsaharienne tout comme au Togo où la plupart des formations politiques épousent des contours des clivages communautaires fondés sur l'ethnicité (Dussey R., 1993 : 6-7). Pour sa part, Gazibo M., (2006 : 12) pense qu'il y a aujourd'hui peu de pays africains dans lesquels un parti peut espérer gagner les élections au plan national en jouant la carte ethnique. Cette pratique est aussi remarquable dans le contexte togolais où les partis fonctionnent en jouant la fibre ethnique. En effet, même s'il bénéficie souvent de l'adhésion des membres des autres groupes ethniques, chaque parti politique togolais s'identifie toujours à une ethnie, une préfecture ou une région du pays dont le président fondateur et les principaux cadres sont souvent originaires. Le tableau ci-après illustre à partir de quelques exemples le rapport entre parti politique et l'aspect ethnique au Togo.

Tableau n°1 : Répartition de quelques partis politiques togolais par rapport à leurs supposées zones de mobilisation électorale¹⁹⁷

Partis	Présidents fondateurs	Ethnies	Origine du Président	Supposées zones de mobilisation électorale
UNIR ³	Faure E. Gnassingbe	Kabyè	Kozah	Kozah, Binah, Sotouboua, Blitta, etc.
ANC ⁴	Jean-Pierre Fabre	Mina	Lacs	Lacs et Lomé
ADDI ⁷	Aimé T. Gogué	Moba	Tandjouare	Tandjouare et Tona
MCD ⁸	Mohamed Tchassona	Tèm	Tchaoudjo	Tchaoudjo
NET ⁹	Gerry Taama	Nawda	Doufelgou	Doufelgou
PSR ¹⁰	Abi Tchessa	Kabyè	Kozah	Kozah
UFC ¹¹	Gilchrist Olympio	Mina	Lacs	Lacs et Lomé
CAR ¹²	Yaovi Agboyibo	Ouatchi	Yoto	Yoto et Vo
CDPA ¹³	Leopold Gnininvi	Ouatchi	Yoto	Yoto
CPP ¹⁴	Edem Kodjo	Ewé	Avé	Avé
OBUTS ¹⁵	Kodjo Agbèyomè	Ouatchi	Yoto	Yoto

Source : auteur, Adjeta E.

¹⁹⁷ Ce tableau établit le rapport entre l'identification partisane et l'identification ethnique au Togo. Chaque parti politique a un fief. Il s'agit souvent du milieu d'origine des leaders des partis où ils espèrent mobiliser le maximum d'électorat. Mais cela n'est pas toujours évident puisqu'il existe des partis politiques qui n'arrivent pas à mobiliser l'électorat dans leurs fiefs comme c'est le cas du MCD, NET, PSR, CDPA, CPP et OBUTS.

Par ailleurs, en tant qu'acteurs de l'animation de la vie politique du pays, les partis politiques devraient œuvrer pour la consolidation de la démocratie en participant à l'éducation civique des citoyens. Au Togo, il s'agit d'une attribution constitutionnelle comme le précise la Constitution en son article 8 : « *Les partis politiques et les regroupements de partis politiques ont le devoir de contribuer à l'éducation politique et civique des citoyens, à la consolidation de la démocratie et à la construction de l'unité nationale* ». Cette disposition constitutionnelle soulève la question du rôle des organisations politiques togolaises, de même que celle des moyens dont elles disposent pour l'accomplissement de leur double fonction (politique et sociale).

Au Togo, plusieurs partis politiques ont été créés depuis la restauration du multipartisme en 1990. Quatre-vingt-treize (93) partis politiques ont été enregistrés au cours de la période de 1991 à 2009. De 2009 à 2013, neuf (09) partis politiques ont vu le jour avant qu'une dizaine de partis ne soient créés entre 2014 et 2016. Au total, le Togo compterait à ce jour, par le biais de son Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités locales, cent douze (112) partis politiques créés. Cela témoignerait de la vitalité du pluralisme politique.

Cependant, il a été constaté que cette pléthore de partis politiques qui existent confirme la restauration du multipartisme certes, mais ne traduit pas dans les faits l'effectivité de la consolidation de la démocratie à cause de la crise du militantisme dont souffrent les partis politiques. De ce fait, il semble opportun de s'interroger sur la nécessité et l'utilité de cette multitude de partis politiques dans le système politique togolais s'ils souffrent de soutien populaire. Pourquoi les citoyens togolais s'intéressent-ils de moins en moins à l'activisme partisan ?

En effet, dans le cadre de cette recherche, nous nous sommes essentiellement référé à trois théories afin de mieux appréhender le phénomène de la crise du militantisme qui prévaut au Togo.

La première référence théorique est "l'acteur stratégique" de Crozier M. et Friedberg E. (1977). Elle part du constat selon lequel étant donné qu'on ne peut pas considérer que le jeu des acteurs soit déterminé par la cohérence du système dans lequel ils s'insèrent ou par les contraintes environnementales, on doit chercher en priorité à comprendre comment se construisent les actions collectives à partir des comportements et des intérêts individuels parfois contradictoires. Choisir de ne pas ou ne plus

militer ne peut être un acte anodin ni banal pour un citoyen avisé qui peut en faire une stratégie pour la poursuite d'un objectif qui serait celui de dénoncer les conditions d'organisation et de fonctionnement des partis politiques ou celui de rejeter l'offre partisane peu convaincante selon les appréciations de l'acteur.

La seconde théorie est celle de la lutte des classes de Marx K. (1848). La référence à cette théorie pour l'analyse du phénomène en étude n'est pas un hasard. La lutte entre les partis politiques pour la conquête et l'exercice du pouvoir politique constitue l'un des facteurs des conflits et des violences en Afrique en général et au Togo en particulier. Il existe d'un côté une classe qui, à la conquête du pouvoir, est en lutte permanente par l'adoption des stratégies de pression contre un adversaire détenteur du pouvoir. De l'autre, existe une classe des conservateurs du pouvoir qui s'inscrit dans la logique de préserver son acquis (le pouvoir) par toutes les techniques de conservation du pouvoir. La stratégie peut consister pour le parti au pouvoir de phagocytter les partis adversaires par la cooptation de leurs responsables et certains militants influents dans les gouvernements de mission, de large ouverture ou d'union nationale comme cela a été le cas au Togo à plusieurs reprises.

L'individualisme méthodologique de Boudon R. (1973) est la troisième théorie à laquelle nous nous sommes référé dans le cadre de la présente recherche. L'analogie à cette théorie pour expliquer la crise du militantisme tire son mérite du fait que l'engagement partisan ne relève pas d'une quelconque fatalité. Tout acteur, en s'engageant de militer ou non dans un parti politique, procède au préalable à une certaine rationalité lui permettant d'évaluer ce qu'il pourrait gagner ou perdre en agissant. Ainsi, se fondant sur cette rationalité, les choix et les actions politiques de chaque individu tournent autour des enjeux. C'est dire, par exemple qu'au Togo, un parti politique ne pourrait mobiliser assez de militants que si chacun d'entre eux manifeste un intérêt personnel lui donnant de bonnes raisons de militer afin d'atteindre son objectif. A l'inverse, d'autres citoyens peuvent avoir de bonnes raisons de ne pas/plus militer en poursuivant un intérêt afin d'assurer l'équilibre entre les acteurs. S'abstenir de militer peut traduire la manifestation du sentiment de rejet de l'offre partisane et/ou du cadre organisationnel et fonctionnel du parti. C'est un signe de contestation mettant les citoyens contestataires hors du système politique par le boycott.

2. Approche méthodologique

La méthodologie utilisée dans le cadre de cette recherche est mixte. Elle a combiné les données secondaires (issues de la documentation) à celles empiriques (approches quantitative et qualitative). L'approche quantitative a consisté en l'administration d'un questionnaire auprès de 350 résidents de Lomé, Sokodé et Kara choisis de façon aléatoire à partir de la population totale de chacune de ces localités retenues pour la recherche. L'enquête par questionnaire a concerné des personnes qui ont avoué avoir été une fois militants d'un parti politique et qui ne militent plus ou ont changé de parti. La démarche méthodologique a été complétée par l'approche qualitative avec 20 entretiens individuels auprès des acteurs politiques et des militants de partis politiques. La collecte des données qualitatives a été possible grâce à la réalisation des entretiens semi directifs avec 20 personnes ne militant pas ou plus dans un parti politique et 15 abstentionnistes (constants ou intermittents). Les données de l'observation directe de certains partis politiques portant sur leur organisation, leur fonctionnement et le comportement de leurs militants viennent en complément de l'approche qualitative. Le questionnaire a été élaboré suivant le modèle de Lickert en six points : de point 1 (pas du tout d'accord) au point 6 (tout à fait d'accord).

3. Résultats

3.1. Facteurs de la crise du militantisme liés au caractère ethniste et seigneurial des partis politiques

Depuis la restauration du multipartisme dans les années 1990 jusqu'à ce jour, les partis politiques, qui ont existé et animent la vie politique au Togo ont souvent laissé apparaître le caractère ethniste et régionaliste dans leur mode de création et de fonctionnement.

Les résultats de cette recherche indiquent que les partis politiques du Togo sont dans la pratique, loin de répondre aux normes universelles d'organisation et de fonctionnement d'un parti politique à cause de leur caractère très seigneurial. En effet, sur l'ensemble des personnes interrogées sur le fonctionnement des partis politiques togolais, 69% estiment qu'ils sont non crédibles et souffrent d'une crise d'institutionnalisation. Pour d'autres enquêtés (73%), les partis fonctionnent comme des seigneuries au sein desquelles on constate un déficit démocratique à cause de l'absence de débats contradictoires et de

l'émergence de nouveaux cadres. Un enquêté explique en ces termes :

C'est toujours les-mêmes "Présidents fondateurs" avec les mêmes méthodes et les mêmes pratiques. Ils sont hostiles à l'alternance et la promotion de nouveaux cadres au sein du parti. Non seulement ils abusent de leur autorité en méprisant les militants dans la prise de décisions pour l'orientation du parti, mais ils jouent sur la fibre ethnique pour asseoir leur autorité. Dans des cas rares, lorsqu'ils se sentent obligés de faire la promotion d'un personnel politique, les Présidents ne pensent qu'aux militants de leur ethnie ou de leur région de provenance. Ces comportements frustrant et découragent les militants des autres ethnies (propos d'un enquêté de Lomé, 45 ans).

Il ressort de ce constat que les partis politiques togolais se détournent des six fonctions que Almond G. et al. (1966) leur attribuent généralement (structuration des votes ; mobilisation et intégration des masses ; recrutement des élites politiques ; organisation gouvernementale ; élaboration des politiques publiques et agrégation des intérêts) pour ne constituer que des groupes et associations ethniques. Au Togo, la quasi-totalité des partis politiques souffrent de ce mal ; car, chaque parti est une identité remarquable d'une ethnie ou d'une région du pays.

Cette pratique est source de démobilisation et de désertion des organisations politiques qui ont, de plus en plus du mal, à mobiliser les militants. Seul le parti au pouvoir, disposant d'abondantes ressources, mobilise suffisamment de militants dans les rangs des autres groupes ethniques. C'est dire que tous les partis fonctionnent comme une entreprise personnelle dont le président fondateur est le seul à décider de l'orientation politique de son parti. Même s'il est reconnu partout dans le monde et en Afrique que chaque parti politique a son fief sur la base ethniciste et que les clivages ethno-régionaux dominent les stratégies des partis politiques et influencent le comportement des citoyens, aucun groupe ethno-régional n'est en mesure de gouverner seul ; car, aucun n'est absolument dominant sur les autres. C'est ce qui les oblige à former des coalitions avec d'autres groupes sociaux. Aussi, il est curieux de remarquer qu'il est parfois difficile pour certains partis de mobiliser les militants et l'électorat dans leurs fiefs comme les cas du NET de Gerry Taama dans Doufelgou et du MCD de Mohamed Tchassona à Tchaoudjo lors de la présidentielle de 2015.

Au Togo, la crise du militantisme prend une allure inquiétante mettant à mal le processus de démocratisation qui exige une participation active des citoyens dans l'animation de la vie politique. Non seulement les partis politiques connaissent une désertion de leurs militants, mais ils ont également du mal à recruter de nouveaux adhérents pour cause de leur caractère ethnociste et seigneurial. C'est d'ailleurs pour éviter la création des partis sur la base ethnique pouvant déstabiliser ou mettre en péril la cohésion nationale et fragiliser le lien social, que le législateur a prévu des restrictions contenues dans la charte des partis politiques. En son article 11, la charte clarifie les conditions de regroupement et le statut des fondateurs dans ses alinéas 1 et 2 qui disposent que « *les fondateurs d'un parti politique doivent être au minimum au nombre de 30 provenant des 2/3 au moins des préfectures. Est considéré comme provenant d'une préfecture, le citoyen qui en est originaire ou qui y réside depuis plus de cinq (5) ans* ». On remarque au contraire que cette disposition est plutôt une porte ouverte à la création des partis ethniques.

Au demeurant, l'article 3 de la même loi témoigne à suffisance dans son alinéa 3 et précise que les partis politiques, pour sauvegarder un ordre démocratique, doivent dans leurs objectifs, programmes, déclarations et activités « *proscrire toutes formes de tribalisme, d'ethnocentrisme, de régionalisme, de racisme, de xénophobie et d'intolérance religieuse* ». Plus loin, l'article 26 de la charte a prévu une disposition pénale qui dit :

sera puni, conformément aux lois en vigueur, tout dirigeant de parti politique qui, par ses déclarations publiques, écrits ou démarches, incite à la violence, au tribalisme, au régionalisme, au racisme, à la xénophobie ou à l'intolérance religieuse. A défaut des dispositions pénales réprimant de tels faits, le dirigeant sera puni des peines prévues à l'article 25 de la présente Charte.

Cela suppose qu'aucun parti, en définissant ses objectifs, programmes, déclarations et activités, ne doit « *s'identifier à une région, à une ethnie, à une religion ou à une corporation* » comme le dispose l'article 6 de la charte.

3.2. Caractère marchand des partis politiques togolais et crise du militantisme

Les résultats révèlent que malgré la fonction de mobilisation des militants et de sélection du personnel politique qu'assurent les partis politiques, ils connaissent de plus en plus

une défection de leurs militants à cause de leurs pratiques antidémocratiques (absence de débats contradictoires, prises de décisions unilatérales, le choix arbitraire des candidats et des proposés aux différents postes de responsabilité, etc.), le népotisme, le clientelisme et surtout le comportement marchand et/ou transhumant des leaders. Cette situation concerne beaucoup plus les formations politiques de l'opposition. La plupart des partis de l'opposition togolaise se comportent comme des « partis satellites » à caractère marchand ou commercial dont les présidents fondateurs sont les seuls et uniques habilités à négocier les contrats des affaires pour leurs partis. Ces partis sont créés par l'ambition du fondateur de soutenir clandestinement le parti au pouvoir dans l'intérêt de bénéficier des retombées de sa gouvernance. C'est le cas de nombre de partis politiques au Togo qui ne font irruption qu'en périodes électorales non pas pour postuler, mais pour plutôt soutenir la candidature du parti au pouvoir. On peut citer, entre autres, le soutien de la CPP et du NID au candidat du RPT en 2010 et en 2015, de même que celui d'OBUTS et de l'UFC lors de la présidentielle de 2015.

Les résultats de la recherche indiquent que les enquêtés ont de très mauvaises perceptions (65% des enquêtés) sur les acteurs politiques surtout les leaders des partis à cause de leur "prostitution" et "infidélité" politique. Cela pose le problème de la crédibilité des acteurs politiques qui se détournent souvent de l'intérêt partisan pour ne poursuivre que leur intérêt personnel. Face à une telle inconstance des leaders, les militants ne peuvent que manifester leur frustration et mécontentement par le rejet et le boycott des partis ; car, estime un enquêté : *« les cotisations et les dons des militants et sympathisants ne devraient pas servir à nourrir d'ambition personnelle. Un parti ne se résume pas à une seule personne qui décide de comment, quand et avec qui nouer les alliances »*. Cet enquêté, par exemple, met en cause le comportement volatile des politiciens surtout ceux de l'opposition, qui, sans avoir consulté la base, décident unilatéralement de s'engager dans des alliances et/ou accords qui ne profitent qu'à eux seuls.

Ces pratiques causent souvent des frondes, des dissidences et des démissions des militants qui estiment être trahis comme le regrette un autre enquêté en ces termes :

J'ai fini par comprendre que les responsables des partis politiques au Togo sont tous les mêmes. Ils n'écotent personne ; seules les offres du parti au pouvoir les

intéressent. Ils provoquent des crises et ils sont les premiers à suggérer la cogestion par la formation de gouvernements d'union nationale. Je ne militerai plus jamais dans un parti ; plus personne ne m'inspire confiance. Je suis un ancien militant du CAR et à ce titre j'ai failli perdre ma vie en 2005. Mais, j'ai été obligé de démissionner de ce parti parce que je ne supportais plus la gestion clanique (propos d'un ancien militant du CAR à Sokodé, 51 ans).

Les résultats de l'étude révèlent aussi que nombreux des militants (64% des enquêtés) qui ont une fois démissionné de leur parti d'appartenance, ont renoncé à la vie politique. D'autres, par contre, ont affirmé avoir changé de parti (36% des enquêtés) pour expérimenter une nouvelle aventure politique.

Cette situation témoigne de la crise de confiance entre les militants et les responsables des partis politiques qui sont très souvent accusés de marchandage politique. C'est ce qui entraîne des dissidences et des frondes au sein des partis que l'on observe dans l'univers politique togolais. Plusieurs partis politiques ont été créés par des anciens militants de certains partis suite aux crises profondes qu'ils ont traversées. Ainsi, la création du parti ANC en novembre 2010 n'est que la conséquence de la crise au sein de l'UFC au lendemain de l'accord politique entre ce parti et le RPT¹⁹⁸ portant sur son entrée au gouvernement après la présidentielle du 4 mars 2010. Un enquêté se prononce sur la question en ces termes :

Les partis sont transformés en fonds de commerce par les présidents fondateurs qui décident unilatéralement de quand, de comment et avec qui faire leur business. Vous savez, à vrai dire, moi je n'ai plus confiance en personne. Ma grande déception remonte à 2010 lorsque Gilchrist Olympio nous a trahi en se ralliant au RPT au moment où nous étions encore en pleine lutte entrain de dénoncer la mascarade électorale qui a reconduit Faure Gnassingbé au pouvoir (propos d'un enquêté de Lomé, 34 ans).

Par ailleurs, avec la persistance de la crise de l'UFC, le FPD¹⁹⁹ de Djimon Oré sera créé trois ans plus tard après les législatives de 2013 à l'issue desquelles l'UFC n'a pu obtenir que

¹⁹⁸ RPT : Rassemblement du Peuple Togolais

¹⁹⁹ FPD : Front des Patriotes pour la Démocratie

4 sièges à l'Assemblée nationale contre 27 sièges aux législatives de 2007. L'entrée au gouvernement du parti PDR²⁰⁰ de Zarifou Ayéva en 2005 avait engendré des mésententes ayant entraîné la création du parti MCD de Tchassona Traoré. Après plusieurs années de résistance aux crises internes au risque d'un éclatement du parti, le CAR a fini par succomber en octobre 2016 avec une dissidence ayant entraîné la création du FDR²⁰¹ par le président en exercice du CAR, Apévon Dodji avec quelques anciens cadres du parti.

Cependant, ce phénomène ne concerne pas que les partis de l'opposition. A l'analyse des résultats de la recherche, il ressort que nombre de cadres de l'ex-parti RPT se sont retrouvés à un moment de leur vie politique dans l'opposition à cause de leur courage ou audace de suggérer des réformes ou de critiquer ouvertement certaines pratiques qu'ils auraient qualifiées d'antidémocratiques. L'exclusion de Dahuku Péré du parti en 2001 pour avoir suggéré au Président Eyadéma de faire en sorte que « *la tête du parti ne pense pas seule ; mais qu'elle pense avec ses membres* » et la démission d'Agbéyomé Kodjo dans le même contexte et climat politique, sont des exemples tangibles de crise ayant secoué le RPT dans les années 2000 avant le décès de son président fondateur en février 2005.

Si les partis politiques qui devraient constituer des pôles d'attraction des citoyens autour desquels s'organiserait mieux l'animation de la vie politique par la défense d'une philosophie, se trouvent être en difficulté de ressources humaines, Danioué T. (1997 : 158), pour sa part, explique cette crise par l'infidélité des acteurs politiques surtout ceux de l'opposition connue sous le nom de la transhumance politique. L'auteur postule que ce phénomène contribue à la désertion des partis politiques et à l'abstentionnisme électoral. Il écrit, à cet effet, que :

En Afrique, on est rarement opposant par conviction politique, quelque fois parce qu'on cherche à améliorer son statut social personnel. L'opposition se réclame du peuple mais elle ne s'intéresse qu'à l'or du palais. Comment expliquer qu'un homme conduise la politique de l'Etat à la tête d'un gouvernement et qu'il se réclame à la fois de l'opposition. La position du Premier ministre togolais est très caractéristique non pas de l'anti-eyadémaïsme mais des antieyadema. Attitude confuse,

²⁰⁰ PDR : Parti pour la Démocratie et le Renouveau

²⁰¹ FDR : Forces Démocratiques pour la République

comportement ambigu, mais assez suffisants pour expliquer le psychodrame togolais depuis le déclenchement du mouvement démocratique (Danioué T., 1997 : 158).

Au regard de tout ce qui précède, il convient de souligner que tous les acteurs politiques ont une responsabilité engagée dans l'échec de la transition et de la consolidation de la démocratie au Togo. Cependant, il y a nécessité de nuancer en évoquant la grande responsabilité des acteurs de l'opposition ; car, même s'il y a un manque de volonté de la part des dirigeants de créer les conditions d'une vitalité démocratique, synonyme d'une bonne gouvernance, leur infidélité politique ne contribuerait en rien à l'atteinte de l'idéal démocratique. Cela se justifie par le déficit de la gouvernance des partis politiques. En situant le débat dans un contexte général africain, Dia D. (2010 : 233) a reconnu la responsabilité de l'opposition en ces termes :

C'est plutôt sur l'échec continu des partis d'opposition, divisés, piégés et instrumentalisés par le pouvoir que se construit la victoire des partis présidentiels et des coalitions soutenant le chef de l'Etat. En conséquence, le premier support de ce redéploiement de la puissance présidentielle est d'abord l'incapacité des oppositions dans les Etats d'Afrique noire francophone à s'organiser autour de projets véritablement alternatifs. Cette incapacité se traduit par une faiblesse des renouvellements au sommet de l'Etat et surtout par la réalisation du paradoxe vécu en Espagne en 1970 et qui se reproduit dans les scénarios africains de sortie de dictature.

Le principal problème des acteurs politiques surtout ceux de l'opposition est un conflit d'intérêt personnel. Ces rivalités et querelles au sein de l'opposition togolaise sont pour l'essentiel guidées par l'égoïsme et l'intérêt personnel qui animent les leaders, abandonnant parfois leurs militants en pleine bataille politique. A cet effet, un enquêté explique avec indignation les raisons de sa démission de son parti en ces termes :

Je suis l'une des rares personnes qui avaient soutenu Dahuku Péré lorsqu'il a été blâmé d'avoir eu le courage de demander les réformes au sein du RPT. J'avais vu en lui un démocrate qui pouvait révolutionner la vie politique du Togo. C'est justement pour cela que je n'ai pas hésité à

appartenir activement à son parti Alliance Démocratique dont je partageais entièrement la philosophie. Regardez un peu ce que le parti était devenu en 2013 à cause du ralliement du président au parti au pouvoir. Comment un Capitaine peut abandonner son navire avec tous les passagers pour un autre ? On peut tout manger sauf son totem quand même. C'est honteux, vraiment honteux... Je ne ferai plus confiance à personne (propos d'un ancien militant de l'Alliance Démocratique à Kara, 49 ans).

Abondant dans le même sens, Dacy E. (2012 : 3) explique les mésententes au sein des partis de l'opposition en Afrique en disant que :

Infatués de leurs petites personnes, dévorés par leur passion politique, poussés par un goût effréné du pouvoir et alléchés par les avantages et privilèges que le pouvoir confère, les opposants africains pensent, pour la plupart, avoir chacun un destin. (...) chacun poursuit uniquement son intérêt personnel en se fichant de l'intérêt général.

La question de la crise du militantisme évoquée ici suscite celle des moyens réels dont dispose chaque parti politique pour s'implanter sur l'ensemble du territoire national et d'assurer la mobilisation des citoyens pour un engagement indéfectible au militantisme ; de même que leur mobilisation en périodes électorales. De toute évidence, si cette démarche nécessite pour les partis des moyens financiers, il convient alors de s'interroger sur les moyens réels dont ils disposent pour l'accomplissement de leur mission.

3.3. Raisons liées au manque de financement des partis et au déficit de socialisation à l'engagement politique

Dans un Etat où le système de gouvernance repose sur la démocratie, les prestations des formations politiques sont en partie financées par ce dernier. Il s'agit là d'une participation des pouvoirs publics dans l'accomplissement du rôle des partis politiques, qui consiste à participer activement à l'éducation civique des militants et de l'ensemble des citoyens. Une telle action oblige l'Etat togolais à aider financièrement les partis politiques pour qu'ils assurent l'éducation des citoyens. C'est en réponse à cette exigence que les acteurs politiques togolais ont convenu de la nécessité d'un financement public des partis politiques afin de leur permettre de participer à la formulation et

la gestion des politiques publiques, de leur assurer un bon fonctionnement et une égalité de chance aux échéances électorales. La loi n° 91-97 du 12 Avril 1991 portant charte des partis politiques précise en son article 18 alinéa 1 que les activités des partis politiques sont financées par les cotisations de leurs membres et les produits de leurs activités, les dons et legs ainsi que par l'aide publique de l'Etat.

Mais, les résultats de la recherche révèlent que ces financements énumérés sont très loin d'exister. Les militants n'ont-ils pas encore cette culture de financer leur parti politique. D'ailleurs, ils en sont incapables comme en témoigne une enquête en ces termes : *« moi, je n'ai rien à donner à mon parti ; c'est le cas de plusieurs membres. C'est le président qui finance toutes les activités du parti. Nous le soutenons dans son combat pour que ça change dans ce pays. Je milite pour que s'il y a quelque chose je puisse bénéficier »* (propos d'une enquêtée à Kara, 38 ans). Les activités génératrices de revenus n'existent pratiquement pas. Par contre, les dons et les legs sont très faibles ne pouvant même pas assurer les activités des partis ; car, au Togo, la plupart des militants n'ont pas la culture de contribuer financièrement à la réalisation des activités de leurs partis. Ils militent pour gagner du parti et non pour donner.

Cela suscite ainsi la question du sens du militantisme. Les citoyens militent-ils par conviction parce qu'ils partagent la même idéologie et philosophie politique ou militent-ils par ambition parce qu'ils attendent plutôt un gain du parti sans avoir contribué ? En réalité, c'est pour pallier cette difficulté financière des partis que le législateur a prévu dans l'alinéa 2 de l'article 18 que les partis politiques bénéficient d'une aide financière de l'Etat. Cette aide est attribuée aux partis ayant recueilli au moins 5% des suffrages sur le plan national aux élections législatives. La loi prévoit également une prime spéciale aux formations qui assureront la promotion des femmes en politique.

Cependant, cette loi n'a jamais été appliquée pendant longtemps malgré les multiples recommandations des acteurs politiques et de la société civile. De même, malgré la loi de 2007 qui prévoit le financement public des partis et l'avant-projet de loi du 07 mai 2013, adopté dans le même sens, consacrant la volonté du gouvernement de financer par des fonds publics l'activité politique, rien n'est encore fait dans la pratique. Ce manque de moyens des partis explique en partie le déficit de l'expression civique, limitant ainsi la participation des acteurs dans l'éducation des citoyens de même que dans le contrôle de

l'action gouvernementale. Ceci met en difficulté les partis politiques qui, non seulement n'arrivent plus à recruter un nouveau personnel politique, mais peinent également à maintenir leurs militants. Un membre d'un parti politique de l'opposition togolaise s'exprime en ces termes :

Le financement de notre parti et aussi des autres partis est une obligation de l'Etat lorsque nous reconnaissons le rôle de ceux-ci dans les affaires publiques. L'Etat a le devoir de donner les moyens aux partis politiques pour encadrer leurs militants, les former, les éduquer et contribuer ainsi à consolider la démocratie par la bonne gouvernance (propos d'un acteur politique à Lomé, 58 ans).

Abondant dans le même sens, Danioué T. (2014 : 107-108) explique la crise du militantisme et les difficultés de mobilisation électorale qu'éprouvent les partis politiques togolais en disant que :

Par faute de financement public, les partis politiques participent peu à la formation de leurs militants et à la mobilisation électorale. Incapables financièrement de parcourir tout le territoire, ils limitent leurs sorties à des conférences de presse et des communiqués. Pendant la campagne électorale, seul le parti au pouvoir, usant des ressources de l'Etat, peut se targuer de mobiliser les citoyens sur l'ensemble du pays et durant les quinze jours consacrés. Les partis de l'opposition se limitent à quelques contrées pour une semaine, voire moins. Les seules caravanes organisées à l'occasion ne suffisent pas pour mobiliser les électeurs indécis et ceux flottants.

Ainsi, on observe une nette disproportion de ressources entre le parti au pouvoir et ceux de l'opposition. Se servant des moyens de l'Etat et les ressources que procurent les postes juteux du pays, le premier dispose d'assez de ressources pour mieux mobiliser les militants et parcourir l'ensemble du pays pour battre campagne en périodes électorales. Par contre, le champ d'action des seconds est limité par faute de moyens pour organiser les activités de leurs partis et pouvoir aller à la conquête des électeurs lors des consultations électorales. On se retrouve dans un contexte de parti dominant où le parti au pouvoir a le monopole de la vie politique au risque de phagocyter les autres par faute de moyens pour s'exprimer. C'est ce qui justifie en partie la "prostitution"

politique dans le contexte politique de l'Afrique francophone que
Diop O. (2010 : 302-325) explique en ces termes :

Depuis la restauration du multipartisme, le système des partis est dominé dans plusieurs pays par une constante : l'existence d'un parti dominant. Le parti politique vainqueur des élections générales tolère un minimum de concurrence et développe des stratégies de monopole de la vie politique : encouragement et pratique de la transhumance politique, corruption et achat d'allégeances des autres segments de la société politique, débauchage de militants et de barons d'autres partis politiques, entrisme gouvernemental ou cooptation de l'opposition (par création de gouvernements de majorité présidentielle élargie ou de majorité d'idées), monopole des médias d'Etat, modification unilatérale des règles de la compétition politique.

Toutefois, il convient de nuancer en rappelant que tout ce qui a été fait dans la pratique en matière de l'aide financière de l'Etat togolais au bénéfice des partis politiques ne s'est limité qu'au financement des candidats pour la campagne en périodes électorales comme ce fut le cas en 2015 lors de la présidentielle et dans le cadre des législatives de 2013.

En réalité, cette aide ne peut pas leur permettre d'assurer l'éducation civique de leurs militants et des citoyens ; car, il s'agit d'une subvention que l'Etat accorde aux partis et/ou candidats au titre de la campagne électorale. Ce financement public ne sert qu'à la mobilisation électorale rendant ainsi difficile ou impossible la formation des militants et citoyens à l'éducation civique par faute de moyens.

Conclusion

Les partis politiques sont des organisations qui rassemblent des citoyens, unis par une philosophie ou une idéologie commune, dont ils recherchent la réalisation, en ayant pour objectif la conquête et l'exercice du pouvoir. Ils constituent des principaux acteurs de la vie politique grâce au militantisme, leur permettant de réaliser la triple fonction à savoir : la mobilisation électorale, l'agrégation des intérêts et des attentes des populations et la socialisation (Braud P., 2014). Il apparaît à l'analyse des données recueillies que les partis politiques togolais sont de plus en plus en crise de soutien du peuple en raison du faible niveau

du militantisme. Cette crise s'explique par plusieurs facteurs d'ordre structurel, fonctionnel, idéologique et conjoncturel.

L'étude indique ainsi que ce phénomène a, d'abord, pour cause, le caractère ethniciste et seigneurial dans la création et le fonctionnement des partis politiques. Ils sont souvent non crédibles. Souffrant d'une crise d'institutionnalisation, les partis fonctionnent comme des seigneuries au sein desquelles on observe un déficit démocratique en raison de l'absence de débats contradictoires et d'émergence de nouveaux cadres. Le second facteur est lié à la frustration des militants due aux comportements volatils et inconstants des responsables des partis. Cette inconstance idéologique se traduit dans les faits par le phénomène de transhumance politique et la "prostitution" politique souvent observées dans le comportement des leaders des partis politiques. Enfin, la crise du militantisme s'explique par le manque de financement des partis, limitant ainsi la possibilité de socialiser les citoyens à l'engagement civique et politique. Nous ne pouvons pas prétendre clore le débat sur ce sujet ; car, il existe certainement certains aspects de la question qui n'ont pas été abordés.

Afin de permettre aux partis politiques togolais d'être plus efficaces dans l'animation de la vie politique, une réforme du système de parti est souhaitable afin de mieux les canaliser pour l'accomplissement de leur rôle constitutionnel et participer ainsi à la consolidation de la démocratie dans le pays.

Références bibliographiques

- BRAUD P., 2014, *Sociologie politique*, Paris, LGDJ, Lextenso éditions (11^{ème} éd.).
- DACY E., 2012, *Les oppositions africaines et l'alternance démocratique en Afrique : Le cas du Congo-Brazzaville, de la République Démocratique du Congo (RDC) et du Sénégal*, communication présenté à l'institut français de Brazzaville.
- DANIOUE T., 1997, *Afrique : l'unité de mesure démocratique : Essai sur les postulats de changement politique*, Paris, L'Harmattan
- DANIOUE T., 2010, « La contestation électorale en Afrique : un indicateur du déficit démocratique. Evaluation à partir du cas du Togo », dans *Kasa Bya Kasa, Revue ivoirienne d'anthropologie et sociologie*, n°17, 22-38.
- DANIOUE T., 2014, « Au nom du non : diagnostic de l'abstentionnisme électoral dans la mouvance démocratique

- au Togo », dans *Revue Togolaise des Sciences*, Vol. 8, n°2, 85-111.
- DIA D., 2010, *Les dynamiques de démocratisation en Afrique noire francophone*. Thèse de doctorat en sciences politiques, Université Jean Moulin Lyon 3.
- DIOP O., 2010, « Participation et abstention électorale en Afrique », dans J-P. Vettovaglia, J. du Bois de Gaudusson, BOURGI A. et al. (Eds), *Démocratie et élections dans l'espace francophone*. Bruylant, 302-325.
- DUSSEY, R., 1993, *Penser la réconciliation au Togo*, Abidjan, Editions Bognigni
- DUSSEY, R., 2008, *L'Afrique malade de ses hommes politiques*, Paris, Jean Picollec
- DUVERGER M., 1979, *Les partis politiques*, Paris, Armand Colin.
- GAZIBO M., 2006, *Introduction à la politique africaine*, Montréal, P.U.M.
- LAGROYE J., François B. et Sawicki F., 2006, *Sociologie politique*, Presses de sciences Po et Dalloz (5^{ème} éd.)
- LAPALOMBARA J. et Weiner M., 1966, *Political Parties and Political Development*, Princeton, Princeton University Press.
- OFFERLE M., 2002, *Les partis politiques*, Paris, PUF.
- REPUBLIQUE TOGOLAISE, 1991, *Charte des partis politiques*, promulguée par la loi organique n° 91-04 du 12 Avril 1991.
- REPUBLIQUE TOGOLAISE, 1992, *Constitution*, adoptée par Référendum le 27 Septembre 1992, promulguée le 14 Octobre 1992, révisée par la loi N° 2002-029 du 31 Décembre 2002 et modifiée à son article 52 alinéa 1^{er} par la loi N° 2007-008 du 07 Février 2007.
- WARE A., 1996, *Political parties and party systems*, Oxford, Oxford University Press.
- WEBER M., 1959, *Le Savant et le politique*, Paris, Plon, (1^{ère} édition : 1919).

MISE EN ŒUVRE DE LA PHASE II DU PROJET ZIGA A OUAGADOUGOU : IMPACTS DES TRAVAUX DE REALISATION SUR LA POPULATION

COMPAORE Nadège Epse BAMBARA*

Résumé

Dans un contexte caractérisé par une pénurie d'eau, l'accès convenable à l'eau potable passe nécessairement par une gestion concertée et équilibrée des ressources en eau du Burkina Faso. Ouagadougou, la capitale du pays vit ces dernières années, une situation marquée par une insuffisance d'eau potable pour tous les citoyens. Deux principaux facteurs sont indexés, la croissance démographique et spatiale de la ville, accompagnée de la faible capacité de production d'eau de la « société burkinabé d'eau potable »²⁰². Par ailleurs, depuis 2006, Ouagadougou bénéficie du projet Ziga²⁰³ qui vise à accroître la capacité d'alimentation²⁰⁴ en eau potable de l'agglomération. L'objectif de cette étude consiste à évaluer les différents impacts du projet sur la zone d'étude et la population résidente. L'approche méthodologique du travail est qualitative car axée notamment sur les entretiens directs avec les personnes ressources du secteur de l'eau potable de la ville.

Mots-clés : Ouagadougou, eau potable, projet Ziga II, impacts.

Abstract

In a context characterized by water scarcity, adequate access to drinking water necessarily requires a concerted and balanced management of Burkina Faso's water resources. Ouagadougou, the capital of the country lives in recent years, a situation marked by inadequate drinking water for all citizens. Two main factors are indexed, the population and spatial growth of the city, accompanied by the low water production capacity of the "Burkina Faso drinking water society". In addition, since 2006, Ouagadougou has benefited from the Ziga project, which aims to increase the drinking water supply capacity of the agglomeration. The objective of this study is to evaluate the different impacts of the project on the study area and the resident population. The methodological approach to the work is qualitative as it focuses in particular on direct interviews with resource people in the city's drinking water sector.

Keywords: Ouagadougou, drinking water, Ziga II project, impacts.

* **Université de Koudougou, Email :** compaorenadege80@gmail.com

²⁰² Il s'agit de l'office national de l'eau et de l'assainissement (ONEA)

²⁰³ Il s'agit du plus grand projet en matière de production d'eau potable au Burkina Faso, qui est à sa deuxième phase de réalisation.

²⁰⁴ Cela permettrait de répondre à une demande en eau en forte croissance et de contribuer ainsi à l'amélioration des conditions de vie des citoyens.

Introduction

Le projet d'alimentation en eau potable de la ville de Ouagadougou à partir de Ziga s'est inscrit dans le cadre global de la politique de l'eau du Burkina Faso dont la première des priorités est l'alimentation en eau potable à usage domestique. L'idée du projet d'alimentation en eau potable de Ouagadougou a été initié en 1980 face à l'insuffisance des ressources en eau exploitables et à une pénurie d'eau de plus en plus inquiétante. Les différentes études menées depuis 1984 vont aboutir au choix du site de Ziga²⁰⁵ où a été construit le barrage²⁰⁶ à partir duquel la ville de Ouagadougou sera alimentée en eau potable.

La ville dispose d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable, qui a permis la réalisation de la première phase du projet Ziga dont l'exécution s'est effectuée en deux étapes. Une première tranche dudit projet est achevée en 2007 avec un bilan de 50 000 branchements sociaux²⁰⁷. Une tranche dite intermédiaire, s'est interposée entre la première et la seconde. Cette dernière s'est soldée par une augmentation de la production d'eau de 30 000 m³ par jour et la réalisation de plus de 57 000 branchements.

Malgré ces avancées significatives, la crise d'eau potable persiste dans la ville. Cette situation qui perdure depuis maintenant plus d'une décennie devient particulièrement criarde pendant la période chaude de l'année (mars-avril-mai). Elle se caractérise par des coupures fréquentes d'eau, aussi bien au niveau des branchements privés à domicile que des bornes fontaines publiques. De plus, certaines zones « périphériques²⁰⁸ » sont défavorisées par rapport au centre-ville. Ces zones sont privées de branchements d'eau car les canalisations de l'ONEA sont inexistantes. Aussi, certaines demandes d'eau des citoyens ne sont pas toujours satisfaites, même au niveau des parties aménagées de Ouagadougou (COMPAORE N., 2017).

Les caractéristiques de l'urbanisation actuelle de la ville de Ouagadougou sont tributaires de sa croissance aux plans spatial

²⁰⁵ Ziga est une localité située à 50 Km à l'Est de Ouagadougou (Bertrand J., et GELI H., 2015 cité par COMPAORE N., 2017).

²⁰⁶ Le barrage de Ziga a été construit en 2004 avec une capacité de 200 millions de m³ (COMPAORE N., 2017).

²⁰⁷ Ce sont des branchements privés d'eau subventionnés par l'Etat burkinabé et ses partenaires techniques, financiers. Le coût du branchement (y compris les matériels nécessaires) est de 30 500 F CFA (ONEA, 2007).

²⁰⁸ Il s'agit de certaines zones non loties de Ouagadougou, bénéficiaires du projet d'approvisionnement en eau potable financé par l'Agence Française de Développement (AFD). Ce projet a démarré en 2009 avec 5 zones périphériques dont Bissighin, Bogododgo, Nioko 2, Toukin et Zongo. Depuis Janvier 2016, ce projet s'est étendu à deux autres quartiers non lotis à Ouagadougou qui sont Toudoubwéogo et DjiKofé (Yamtenga). (ONEA, 2016)

et démographique. En effet, Ouagadougou, depuis 1984, connaît une extension territoriale nettement remarquable. D'une étendue de 686 000 km² pour une population estimée à 250 000 personnes, l'agglomération couvre aujourd'hui une superficie de 5 200 000 km² pour 1 475 223 habitants soit 46,4% de la population urbaine du pays (INSD²⁰⁹, 2006), avec une densité moyenne de 4 120 habitants²¹⁰ au km² (Projet CDS, 2008, et SOMA A., COMPAORE G. et BONNET E., 2015).

La seconde phase du projet Ziga trouve sa justification à travers la double croissance de cette ville. Face à l'augmentation de sa population, l'ONEA²¹¹ se heurte à d'importantes contraintes de desserte en eau, en raison de sa faible capacité de production aggravée par l'extension spatiale de la ville (COMPAORE N., 2017).

Face à ce problème, les autorités gouvernementales et responsables de l'ONEA, accompagnés de leurs partenaires techniques et financiers (PTF) ont fourni d'énormes efforts en vue de doter Ouagadougou du grand « projet Ziga » réparti en ZIGA I (2000-2006) et ZIGA I bis (2010-2013). Le but visé est le renforcement des capacités de production, de stockage, de distribution et de desserte de l'eau potable par branchements particuliers (BP) ou bornes fontaines (BF). La fin de Ziga I est marquée par une augmentation de la production à hauteur de 60 000 m³ par jour contre 30 000 m³ par jour pour la phase intermédiaire, ziga I bis.

La troisième tranche (2012-2016) des aménagements en vue de l'alimentation en eau potable de l'agglomération correspond à la deuxième phase du projet Ziga, encore appelé Ziga II, dont la validité couvre l'horizon 2030. Cette phase a porté la production d'eau potable à 90 000 m³ par jour.

Cette phase actuelle du projet a été véritablement enclenchée en 2014, faute de disponibilité des finances causée par un décaissement tardif en lien direct avec la lourdeur administrative dans les signatures des bailleurs de fonds. Le cout de cette phase a été estimé au début du projet à environ 105 milliard de F CFA. Elle vise principalement une augmentation de la capacité de production d'eau potable au profit des citoyens qui croissent au fil des années avec par ricochet, une extension de l'espace de la ville. Cela implique d'une part, un accès à l'eau potable pour tous, et d'autre part, une réduction des inégalités et

²⁰⁹ INSD : Institut National des Statistiques et de la Démographie.

²¹⁰ Soit 41,2 habitants à l'hectare

²¹¹ Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA).

risques sanitaires. Ceux-ci concourent à l'amélioration des conditions de vie de la population de Ouagadougou.

Spécifiquement, l'amélioration visée est axée essentiellement sur la réponse à la demande en eau potable de la population à l'horizon 2030 (accès universel pour plus de 4,5 millions d'habitants), mais également sur l'extension de l'accès à l'eau potable dans les quartiers périphériques²¹² de la ville de Ouagadougou.

Au regard des différents travaux de mise en œuvre du projet Ziga II, le présent article se penche sur la principale interrogation suivante : Quels sont les effets d'impacts de la mise en œuvre de Ziga II sur la population ?

L'objectif général de cette étude consiste à mesurer le poids des divers effets causés par les impacts du projet sur la population riveraine et particulièrement celle résidente dans la zone d'étude. L'atteinte de cet objectif exige une méthodologie adéquate qui permet de collecter les données utiles pour une analyse approfondie sur la question des impacts.

La démarche méthodologique adoptée a consisté à la réalisation de la recherche documentaire, des entretiens et des sorties effectuées de terrain. Les entretiens directs ont concerné les responsables de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA), chargés du projet d'Adduction d'Eau Potable (AEP) de la ville de Ouagadougou. Il s'agit notamment du directeur et du chef de projet et les agents d'appui sur le terrain²¹³. Les informations sollicitées portent essentiellement sur les conditions de mise en œuvre du projet. Un accent particulier est porté sur l'organisation des travaux sur le terrain (répartition des tâches, supervision des travaux) et les désagréments causés par ces travaux sur la population (déguerpissement, poussière, déviations, etc.).

L'observation directe sur le terrain a été effectuée. Elle a permis de faire le constat de l'avancement des travaux réalisés (réalisation de fossés, de BP et de BF ; pose de conduites), d'une part, mais aussi de déplacement de la population (déménagement, réinstallation, etc.).

Les données recueillies ont fait l'objet d'un dépouillement et d'un traitement minutieux, à l'aide du logiciel Excel puis, elles ont été par la suite analysées. Cette approche méthodologique a

²¹² Ce volet précis a fait l'objet d'un article (rédigé en 2016) dont le processus de validation est en cours en vue de sa publication dans une revue scientifique de la place.

²¹³ Ces agents assurent la supervision des travaux sur le terrain (avancement selon la programmation des activités diverses) en vue de la bonne marche du projet.

permis d'obtenir des résultats tangibles et pertinents sur le projet ziga II qui ferons l'objet d'une discussion fournie.

1. Résultats et discussion

Les travaux de mise en œuvre de ziga II a occasionné des changements dans la vie de la population de la Ouagadougou, et en particulier, celle du site concerné (ziga). L'accent est surtout mis sur les impacts causés par le projet au cours de ses différentes étapes de réalisation. Les effets de ces impacts sont enregistrés aux plans socio-économique, environnemental et institutionnel.

Les résultats issus de l'étude sont évocateurs d'un contexte urbain de crise d'eau pour lequel des mesures urgentes sont entreprises. Ils feront l'objet d'une discussion avec un accent particulier sur l'efficacité de ces mesures initiées par l'Etat burkinabè pour faire face au déficit d'eau potable dans la capitale du pays.

1.1. Impacts socio-économiques

Les retombées du projet Ziga II sont généralement très positives sur la qualité de la vie et les conditions socioéconomiques (l'insertion sociale, les revenus) des populations de la ville de Ouagadougou. En outre, le projet contribue à court et à moyen termes à faciliter de façon particulière, les conditions d'accès à l'eau potable de ces populations. En effet, ce projet vise l'amélioration de l'accès de la population à l'eau potable aussi bien en quantité qu'en qualité. Cela améliore du même coup, les meilleures conditions de vie des ménages (foyers). Aussi, il escompte la diminution des maladies d'origine hydriques. Cette diminution est bénéfique à la population, notamment celle riveraine du barrage de Ziga. En effet, elle contribue parallèlement à la réduction des dépenses de santé, destinées à ces maladies hydriques, de la population bénéficiaire.

Un autre impact non moins important est la réduction des pertes d'eau. Ces pertes sont liées en particulier à la production et à la distribution d'eau potable. Elles sont causées notamment par le vieillissement des installations du système de production et de desserte d'eau. Egalement, ces pertes résultent d'une part, des fuites sur les tuyauteries et les branchements particuliers, et d'autre part, des diverses pannes²¹⁴ techniques intervenant dans le maillage du réseau d'eau, mais également sur les conduites

²¹⁴ Il s'agit notamment de : sectionnement, rupture, éclatement..., sur les tuyauteries.

d'eau. Ces pannes font généralement suite aux travaux sur le linéaire ou la voirie (routes, caniveaux, etc.). La diminution des pertes d'eau est particulièrement solvable aux nouvelles installations du système d'AEP intervenues dans le cadre du projet Ziga (2006). L'analyse des pertes d'eau liées à la production, entre 2006 et 2015, révèle une tendance générale à la baisse des indices de pertes. En effet, l'indice de perte est passé de 11 m³ par jour en 2006 à 5 m³ par jour en 2015, soit une réduction supérieure à la moitié des pertes. Une baisse est aussi observée en matière de distribution d'eau avec le passage de l'indice de perte de 8 à 6,3 m³ par kilomètre (km) par jour entre 2006 et 2015. Ces baisses significatives sont porteuses d'espoir. Elles sont en effet, favorables à une augmentation des rendements de production et de distribution d'eau (COMPAORE N., 2017).

En plus, le projet permet d'assurer la continuité²¹⁵ de la desserte en eau potable dans l'agglomération de Ouagadougou. Cette desserte qui était estimée à environ 20 h par jour, va connaître une légère amélioration en quantité grâce à Ziga II : la desserte en eau est faite en continuité quasi entière, de 22h par jour (BERTRAND J., et QELI H., 2015).

Par ailleurs, le projet a permis de réaliser de nouveaux branchements sociaux estimés à 52 000 branchements privés (robinets à domicile) selon BERTRAND J. et QELI H., (2015). Une étude récente révèle aussi que sur 100 ménages (maisons) 80 sont raccordés au réseau d'eau via les branchements privés (COMPAORE N., 2017). L'alimentation des quartiers non lotis²¹⁶ constitue également un apport important dudit projet. Ces deux options permettent d'assurer l'alimentation en eau potable des couches démunies et souvent exclues du système classique²¹⁷. Sur une large vision, le projet de Ziga II, à travers l'extension du réseau, permet de soulager, en particulier la gente féminine. Elle est de ce fait, la première responsable en charge des tâches ménagères dont la corvée eau, dans les zones périphériques de la ville de Ouagadougou.

Quant à l'exécution réelle du projet, elle engendre également des retombées importantes sur l'emploi en milieu urbain. Une importante main d'œuvre qualifiée et non qualifiée est impliquée dans la mise en œuvre des travaux dits de haute

²¹⁵ La continuité traduit une moyenne de la desserte d'eau dans toute la ville de Ouagadougou.

²¹⁶ Ce volet a d'ailleurs fait l'objet d'un article que nous avons rédigé et qui est dans le processus de publication dans une revue nationale.

²¹⁷ Ce système relève de la logique d'intervention de l'ONEA sur la base des principes bien spécifiés : localisation en zone lotie et être à une distance inférieure ou égale 50 mètres d'une conduite d'eau (COMPAORE N. 2017).

intensité (HIMO)²¹⁸. De nombreux manœuvres, en particuliers jeunes, ont en charge la réalisation de la majorité des tranchées (trous creusés) des réseaux de distribution. A cela s'ajoute les postes de responsabilité importants confiés aux personnes qualifiées : la supervision et le suivi-évaluation des travaux sur le terrain. Ainsi, l'ensemble du personnel d'exécution du projet est estimé à 500 personnes, (toutes catégories confondues) dont les deux tiers sont sans qualification.

Paradoxalement, certaines personnes se retrouvent momentanément sans-emplois parce que la réalisation des travaux a conduit à leur déguerpissement, souvent passager. Il est question notamment des activités informelles (menuiserie, soudure, boutiquiers, etc.) qui étaient effectuées aux abords des axes routiers. Il s'agit des emplois temporaires qu'il faut signaler bénéfiques pour ces personnes. Il faut aussi noter qu'à la fin des travaux, ces riverains peuvent reprendre leurs activités d'antan, si toutefois, ils sont bien installés selon les règles d'occupation de la municipalité.

Cependant, l'ONEA accompagne ces dernières dans ce temps d'inactivité qui conduit à un non gain de revenus. Un contrat est signé entre ces deux parties prenantes à travers lequel l'ONEA récompense les « victimes ». La signature dudit contrat est précédée d'un échange qui confronte la société nationale d'eau à chaque personne cible. Il est ainsi nécessaire de préciser que chaque acteur négocie son dédommagement à titre individuel avec l'ONEA. Le montant total des dédommagements est estimé à 100 millions de F CFA.

Cet accompagnement se justifie principalement par un souci de dédommagement des personnes touchées en qualité de soutien temporaire. Cela permet à ces dernières de subvenir aux besoins essentiels de leurs familles respectives pendant la période d'inactivité.

Mais des mécontentements sont parfois enregistrés du côté de la population concernée. Cette situation est généralement imputable au délai d'exécution des travaux sur le terrain qui, parfois, peut se prolonger. Cela entraîne une non correspondance de délai indiqué sur le contrat déjà signé. Les riverains sont alors dans l'impatience de reprendre leurs activités, vu que les contrats sont déjà bien ficelés. Cependant, les travaux de réalisation couvrent une zone géographique qui s'étend aux extrémités des limites de l'agglomération de Ouagadougou. Alors,

²¹⁸ HIMO signifie « Haute Intensité de Main d'œuvre »

l'environnement de cette zone qui correspond au milieu de résidence de population riveraine a été affecté par ces travaux de mise en œuvre.

1.2. Impacts environnementaux

La mise en œuvre de la seconde phase du projet Ziga affecte certainement l'environnement immédiat en particulier mais aussi lointain de la ville de Ouagadougou. D'une manière générale, le projet impacte négativement l'environnement de la zone couverte. Les principaux effets d'impacts environnementaux sont la destruction et la pollution de l'environnement. En effet, l'exécution des travaux nécessite souvent la coupe des arbres, la destruction des champs traversés par le tracé du réseau d'eau.

Quant à la pollution, elle est particulièrement circonscrite et se limite au site proprement dit du barrage. En outre, le traitement d'eau par les produits chimiques²¹⁹ prédispose à la pollution (COMPAORE N., 2017). Selon l'étude environnementale du projet, des échantillons ont été prélevés dans la zone de couverture indiquée, puis analysés. Les résultats de ces analyses ont confirmé la pollution chimique, aussi bien du milieu physique (le sol, la végétation.), que de l'environnement propre au site (l'air, le milieu de vie de la population).

La pollution du milieu physique s'effectue notamment par l'infiltration des produits chimiques tandis que celle de l'environnement immédiat du site est liée à l'évaporation des dits produits qui envahissent la nature. Par ailleurs, les travaux peuvent parfois occasionner la création de retenues artificielles d'eau éphémères (temporaires) en saison pluvieuse (ONEA, 2013). Ces eaux superficielles sont exposées à la pollution par les déchets (feuilles d'arbres, poussières et autres débris), notamment ménagers (ordures ménagères essentiellement).

Par contre, Ouagadougou dispose d'un Schéma Directeur de Gestion des Déchets (SDGD) qui a été élaboré en 2000. Ce texte normatif vise à créer les conditions favorables à la privatisation de la gestion municipale des déchets à travers des prescriptions s'appliquant à chaque maillon de la filière. Avec l'application du SDGD, les centres de collecte remplacent les bacs à ordures afin d'empêcher l'intervention des producteurs de déchets dans la filière et un centre est construit pour le traitement, la valorisation et l'enfouissement des déchets. Cependant, l'application du SDGD engendre des inégalités

²¹⁹ Ces produits sont notamment le sulfate d'aluminium, le sodium, le phosphate, le chlore, etc. (COMPAORE N., 2017).

environnementales qui permettent de « déceler la fragmentation du tissu urbain de Ouagadougou en cités, zones loties et quartiers irréguliers » (SORRY I., 2013).

Par ailleurs, la note de synthèse du projet (ONEA, BEI²²⁰ et AFD²²¹, 2013) précisait que « les impacts négatifs dudit projet sur l'environnement et les populations seront très limités, grâce à la mise en œuvre du plan de gestion environnementale et sociale, élaboré à cet effet, à l'image des travaux de la phase intermédiaire du projet Ziga ». En réponse à cette note, il faut retenir que des mesures nécessaires ont été prises en vue de restreindre l'impact des effets négatifs du projet Ziga II. Dans le cadre de la réalisation des travaux situés en zone rurale ou inter urbaine, le plan de gestion environnemental et social prévoit un abattage contrôlé et limité des arbres. Mais, dans le cas échéant des opérations de reboisements sont organisées, à titre de compensation. Aussi, lors de la phase d'exécution, le tracé des réseaux a été adapté dans le sens de réduire au maximum les déboisements éventuels (ONEA, 2013). Cependant, les constats sur le terrain témoignent d'un abattage systématique sur les principaux axes routiers. Nous avons le cas précis de la rue de l'hôpital national (CHU-Yalgado Ouédraogo) qui se prolonge jusqu'à l'intersection de la commune de Saaba²²² en passant par l'échangeur de l'Est, qui ne bénéficie plus d'aucun arbre. En plus, le reboisement annoncé n'est pas encore effectif sur le terrain, du moins sur les axes concernés par le déboisement. Ainsi, cette notice de service demeure surtout théorique car son applicabilité est insuffisante.

Par ailleurs, la gestion des eaux usées prévue par le projet est effective dans sa mise en œuvre. En effet, l'accroissement prévisible du volume des eaux usées est pris en charge dans l'exécution de ce projet. Un Plan Stratégique d'Assainissement (PSA) a été élaboré à ce sujet. Sa mise en œuvre vise essentiellement la gestion des eaux usées de la ville de Ouagadougou (toutes les eaux usées sans exception aucune). Ce plan est piloté par la Direction de l'Assainissement. Quant à son financement, il est en grande partie assuré par l'Agence Française de Développement (AFD) et la Banque Mondiale. Il s'agit de deux partenaires techniques et financiers (PTF) du gouvernement du Burkina Faso qui assure les rennes de la partie institutionnelle du projet.

²²⁰ Banque Européenne d'Investissement

²²¹ Agence Française de Développement

²²² Il s'agit d'une autre commune urbaine, située à environ une dizaine de kilomètres de la commune de Ouagadougou.

1.3. Impacts institutionnels

La pénurie d'eau que connaît Ouagadougou a débuté en 2014 et s'explique par deux principaux facteurs. Le retard dans l'acquisition des financements destinés à la réalisation de la phase intermédiaire de Ziga a entraîné un décalage dans le démarrage effectif des travaux. En effet, si les deux conventions ont pu être signées en Juin 2008, leur entrée en vigueur n'a été rendue possible que 18 mois plus tard. Cela se justifie par les nombreuses conditionnalités et discussions avec les bailleurs. Ce délai a entraîné un glissement dans la mise en œuvre du projet. Cette mise en œuvre a enregistré un retard dans l'accroissement de la capacité de production. En effet, l'augmentation a été effective à partir de décembre 2011 alors qu'elle était initialement prévue se réaliser au second semestre 2010. (BERTRANT J. et GUELI H., 2015).

Le deuxième facteur causal de la pénurie se traduit par une augmentation rapide de la population régit par un taux fort de croissance de 6,3%. Ce taux engendre une population projetée de 2 300 000 habitants²²³ en 2013. Le poids de cette population a influencé l'augmentation de la production énoncée précédemment au compte de la phase intermédiaire de Ziga. Cette augmentation a été vite absorbée. En effet, la production supplémentaire mis en service en fin 2011 visait à satisfaire les besoins de pointe²²⁴ en eau de la population Ouagalaise pour la période 2012 et 2013 (ONEA, 2013). Les besoins d'eau de 2014 ne sont pas pris en compte dans les prévisions de cette phase. Cette situation est à l'origine de la crise d'eau qui a débuté en 2014 et se poursuit aujourd'hui.

Ce constat a été l'élément déclencheur de la phase II du projet Ziga. Ainsi, dès 2012, la décision d'actualisation du schéma directeur à l'horizon 2030 a été débutée. S'y ajoutent la définition du programme prioritaire d'investissement et la table ronde des bailleurs de fonds tenue en avril 2013 (BERTRANT J. et GUELI H., 2015).

L'analyse des causes de la pénurie d'eau à Ouagadougou révèle que le projet Ziga II est nourri par la volonté politique du gouvernement burkinabé. En outre, les hautes autorités (gouvernementales, municipales ...) et responsables du secteur de l'eau, notamment l'ONEA, s'impliquent véritablement dans la

²²³ Selon le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2006, Ouagadougou compte 1 475 000 habitants, soit une augmentation d'environ 825 000 habitants en 7 ans.

²²⁴ La période de pointe concernée couvre les mois de février à mai. (BERTRANT J. et GUELI H., 2015).

promotion de la politique d'Adduction d'Eau Potable (AEP) dans les centres urbains, en particulier, la ville de Ouagadougou. La commune de Ouagadougou a bénéficié (en 2009) du soutien de l'Agence Française de Développement (AFD) pour alimenter certains de ses quartiers périphériques à travers le projet²²⁵ dénommé « AEP dans les quartiers périphériques de Ouagadougou ».

Par ailleurs, il existe un contrat-plan qui unit le gouvernement à la société nationale de fourniture d'eau potable. De ce fait, l'ONEA est une société d'Etat. Ces deux groupes d'acteurs partagent une vision identique en matière d'accès à l'eau potable par la population du Burkina Faso. Le but commun poursuivi est « l'accès à l'eau potable pour tous ».

La demande en eau potable est sans cesse croissante à Ouagadougou. Le déficit d'eau acté déjà en 2013 a été estimé à 34 138 m3 par jour de pointe²²⁶ en 2016. La ville de Ouagadougou contribue à hauteur de 69 % aux recettes de l'ONEA et par conséquent elle contribue à l'équilibre du secteur de l'hydraulique urbaine. Ainsi, le projet ziga II va permettre d'assurer un double objectif, à savoir, le maintien du service d'eau potable à Ouagadougou mais également celui de l'équilibre du secteur de l'hydraulique urbaine au Burkina Faso.

L'atteinte de ces objectifs conduit à l'amélioration des conditions de vie des populations de la capitale par le développement de l'accès à l'eau potable. Cela permettrait de réduire ainsi les inégalités et risques sanitaires. Aussi, le projet intègre la cause des quartiers de logements spontanés (quartiers informels ou non lotis). Il offre une opportunité aux populations de ces zones d'avoir accès à une eau potable, malgré la non intervention de l'ONEA. Cela est possible grâce à un autre système de desserte d'eau, spécifique à ces quartiers non aménagés. Il s'agit d'un système de service d'eau par structure interposée, dénommé « système de délégation ». Des structures privées achètent l'eau en gros avec l'ONEA et la redistribue dans ces quartiers informels. Dans ce processus, l'ONEA facture les structures délégataires (client grossiste) qui à leur tour, assurent la gestion de la clientèle à l'intérieur des zones non loties.

²²⁵ Ce projet a démarré avec 5 zones bénéficiaires dont Bissinghin, Bogodogo, Nioko II, Toukin et Zongo, puis s'est élargi à deux autres nouvelles zones (depuis janvier 2016) qui sont les quartiers de Toudoubwéoghin et Djikofê (Yamtenga). (ONEA, 2016).

²²⁶ Selon les responsables de l'ONEA, il est question de jour à forte consommation. Cela est en lien avec la période de pointe (en matière de consommation) qui correspond à une période de forte chaleur.

Une étude récente (ROUAMBA S., 2017) portant sur la « variabilité climatique et accès à l'eau potable dans les quartiers informels de Ouagadougou » révèle la pertinence de la délégation du service d'eau dans la vie des habitants de ces zones.

Le projet contribue également au renforcement des capacités des agents de l'ONEA. Ce volet vise la consolidation de la bonne gouvernance de l'entreprise à travers les audits, l'assistance technique, la maîtrise des charges d'exploitation et la réduction des pertes d'eau.

Au regard de la capacité de production actuelle (150 000 m³/heure)²²⁷, des longs délais de mobilisation des financements extérieurs et des délais de mise en œuvre du projet, l'ONEA a opté pour des mesures d'urgence. Elles correspondent à cinq groupes de solutions qui visent notamment à mettre fin à la crise d'eau dans la ville.

La réhabilitation de la station de traitement de Paspanga est la première des mesures. Elle consiste en deux opérations :

- la construction d'une nouvelle unité compacte de traitement de 900 m³ par heure de capacité pour compenser l'abandon d'une vieille unité construite depuis 1954. Cette nouvelle unité est mise en service en 2014.
- la réhabilitation de deux autres unités de traitement d'eau dénommées « candy » dont les travaux sont achevés en 2014 et « Dywidag » qui est opérationnelle depuis le mois de mai 2015.

Le second groupe de mesures consiste en la réalisation de 43 nouveaux forages et la réhabilitation de 57 autres. Il est prévu le raccordement de ces forages au réseau de distribution d'eau.

La réorganisation de la distribution d'eau et des zones d'influence des châteaux d'eau représente aussi une mesure d'urgence pour l'ONEA. Elle est favorable à une meilleure efficacité du service d'eau. A cela s'ajoute la sensibilisation par la communication en direction des consommateurs. Elle porte essentiellement sur l'importance d'une gestion rationnelle de cette denrée tant précieuse, l'eau potable, à travers des pratiques et habitudes de vies qui excluent le gaspillage d'eau. (ONEA, 2013). En effet, ce gaspillage est la source d'une inégalité de consommation entre les ménages. Il aggrave aussi le déficit en eau potable dans la ville (COMPAORE N., 2017). Cette réorientation vise une double action qui se traduit par la diminution de la puissance des systèmes de pompes, mais aussi

²²⁷ Cette capacité est entrée en vigueur depuis 2012 (ONEA, 2012) et elle est encore d'actualité en 2015 (BERTRANT J., GUELI H., 2015).

celle des pertes de charge et donc parallèlement des dépenses énergétiques.

La cinquième mesure consiste à une mise en place d'appareils de régulation de pression d'une part, et le renforcement des équipes de recherche d'autre part. Ce dispositif permet de renforcer le système de maintenance du réseau d'eau. Il s'agit notamment des opérations de réparation diverses (fuites, pannes) en vue d'optimiser la disponibilité d'eau potable au profit de la population de la capitale burkinabè.

Pour le cas spécifique de la période chaude, le gouvernement burkinabè a pris des engagements nobles et spontanés pour apaiser la crise d'eau à Ouagadougou. Au cours du conseil des ministres du mercredi 20 Avril 2016, il a été décidé de mettre en pratique une distribution alternée de l'eau dans la ville. Pour ce faire, Ouagadougou est coupée en deux zones différentes composées des secteurs urbains. Sur cette base, la distribution d'eau s'effectue par intervalle de 12 heures.

Par ailleurs, la particularité de cette période réside en une augmentation des besoins d'eau de la population qui se trouve être nettement supérieur à la capacité de production de l'ONEA. En période chaude, cette capacité est estimée à 156 000 m³ par jour tandis que les besoins d'eau pour la même période se chiffrent à 186 000 m³ par jour.²²⁸ La comparaison entre la disponibilité d'eau potable et les besoins réels révèle un déficit d'eau de l'ordre de 30 000 m³ par jour, ce qui est criarde. Néanmoins, nous retenons l'importance significative de ces mesures et félicitons du même coup, l'autorité gouvernementale pour sa belle volonté politique d'accompagner l'ONEA dans la recherche d'une amélioration du service d'eau potable au profit de sa clientèle.

Suite à la mise en œuvre des mesures urgentes dont le but est d'atténuation le déficit de production d'eau potable, il est attendu du projet, des résultats tant quantitatifs que qualitatifs.

L'ensemble de ces mesures visent trois principaux résultats quantitatifs :

- la réduction de moitié du déficit en 2014. Cela correspond à une valeur de 5 000 m³ par jour au lieu de 10 000 m³ par jour.
- le déficit de 2015 fera l'objet d'une réduction des deux tiers, soit 5 000 m³/jour au lieu de 15 000 m³ par jour.
- la pointe de déficit atteinte en période chaude ou de forte chaleur de 2016 sera réduite à 16 000 m³ par jour.

²²⁸ Selon les propos du directeur général de l'ONEA sur les antennes de la radio France internationale (RFI), lors du journal Afrique de 6h30 mn du lundi 2 mai 2016.

Cependant, cette dernière situation de déficit s'est aggravée car le manque d'eau en cette période (février à mai 2016) est évalué par les responsables d'ONEA à environ 30 000 m³ par jour ; soit quasiment le double des prévisions escomptées. Néanmoins, les prévisions des années 2014 et 2015 se sont réalisées aujourd'hui. Par ailleurs, la mise en service des installations de Ziga II prévue à la fin de l'année 2016 sont majoritairement réalisées, et vise à combler totalement le déficit de production. Ces installations ont permis la réalisation de 52 200 nouveaux branchements et 160 bornes fontaines et des réseaux associés pour la distribution de l'eau à de nouveaux consommateurs.

De plus, au titre des résultats qualitatifs, il est prévu un doublement de la capacité de production actuelle de la station de traitement de Ziga. Un autre doublement est envisagé et concerne les conduites de transfert de Ziga à Ouagadougou. Ces doublements sont concrétisés aujourd'hui. L'opérationnalisation du volet relatif au renforcement de la production et au transfert de l'eau à Ouagadougou projetée pour la fin 2016 (BERTRANT J. et GUELI H., 2015) n'a pas été respectée. Le délai a été rallongé de quelques mois : les responsables avaient programmé l'arrivée de l'eau à Ouagadougou courant 2017, précisément au second semestre. De nouvelles dates avaient été données sur la base de l'avancement des travaux jugés satisfaisants par les responsables du projet. Ainsi, on a noté successivement les dates du 15 février puis du 4 mars et 15 mars, puis du 1^{er} avril 2017 qui n'ont finalement pas été concluantes. Mais, à partir du 10 avril 2017, les premiers responsables de l'ONEA ont annoncé que les difficultés majeures liées au transfert d'eau depuis Ziga à Ouagadougou ont été surmontées. Ainsi, ce transfert est désormais effectif. Ainsi, les citoyens espèrent désormais une nette amélioration de l'accès à l'eau potable. Aussi, elle souhaite que la page de la pénurie d'eau se serait tournée, au moins jusqu'à l'horizon 2030.

Au regard des différents effets d'impacts énoncés, nous retenons la coexistence d'impacts négatifs (notamment sur l'environnement) et positifs relevés en particulier, au niveau des plans socioéconomique et institutionnel. Cela concerne d'une part, l'efficacité des mesures prises dans la lutte contre la crise d'eau, et d'autre part, l'atteinte globale des objectifs du projet Ziga II. Cela annonce une nette amélioration des conditions d'accès à l'eau potable des citoyens de Ouagadougou. Mais qu'en est-il du degré de satisfaction de la population de cette ville sur la mise en œuvre de ce projet ?

Conclusion

La deuxième phase du projet d'alimentation en eau potable de la ville de Ouagadougou à partir du barrage de Ziga a débuté en 2013 et s'achève en 2017. L'exécution de ce projet révèle une volonté politique du gouvernement burkinabé à accompagner la population dans sa quête permanente de satisfaction de ses besoins en eau potable. Elle est accompagnée par la contribution des partenaires techniques et financiers²²⁹ (PTF). Ce projet vise la continuité du service d'eau à long terme à Ouagadougou.

Les efforts conjugués de ce partenariat sont à l'origine de la mise en pratique des mesures d'urgence sur le terrain. La majorité des travaux prévus par ces mesures est soit exécutée, soit en cours de réalisation. La mise en œuvre effective et le suivi des réalisations représentent l'idéal pour l'atteinte des résultats escomptés, aussi bien quantitatifs que qualitatifs. L'impact final dudit projet sur le terrain est définitivement attendu d'ici la fin de l'année 2017.

Par ailleurs, la population touchée par les impacts divers du projet bénéficie d'un suivi et d'un accompagnement réguliers et permanents de la part des responsables du projet. Aujourd'hui, le coût total de la seconde phase du projet Ziga est estimée à 107 milliards de F CFA.

Bibliographie

- BERTRAND J. et GELI H., 2015, *Histoire extraordinaire d'une transformation : de la faillite à l'excellence*, Ouagadougou.
- COMPAORE N., 2017, *Accès à l'eau potable dans les secteurs 1, 14 et 23 de Ouagadougou*, thèse de doctorat unique de géographie, Ouagadougou, Université Ouagadougou I Pr. Joseph KI-ZERBO.
- INSD²³⁰, (2006), Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH), Ouagadougou.
- ONEA, (2006), Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement (PN-AEPA), document de programme, Ouagadougou.

²²⁹ Le projet ziga II bénéficie d'une pluralité de PTF : l'Agence Française de Développement (AFD), la Banque Européenne d'Investissement (BEI), la Banque Mondiale (IDA), la Banque Islamique de Développement (BID), la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), les Fonds de l'OPEP pour le Développement Internationale (OFID) et l'ONEA dont la contribution ne représente que 3,1% du budget global dudit projet mais correspond à 3,3 milliards de F CFA (ONEA, 2013).

²³⁰ Institut National de la Statistique et de la Démographie

- ONEA, (2013), Alimentation en eau potable de la ville de Ouagadougou à partir de Ziga (phase II) : Note de projet, Ouagadougou.
- ONEA, BEI et AFD, (2013), Alimentation en eau potable de la ville de Ouagadougou à partir de Ziga (phase II) : Note de synthèse du projet, Ouagadougou.
- Projet CDS²³¹, 2008. Etude Diagnostique de l'agglomération de Ouagadougou, Burkina Faso, ONU-Habitat.
- ROUAMBA S., 2017, *Variabilité climatique et accès à l'eau potable dans les quartiers informels de Ouagadougou*, thèse de doctorat unique de géographie, Ouagadougou, Université Ouagadougou I Pr. Joseph KI-ZERBO.
- SOMA A., BONNET E. et COMPAORE G., 2015, « Perception et culture du risque d'inondation par les riverains des barrages de Ouagadougou ». *Revue de Géographie de l'Université de Ouagadougou*, n° 003, 35-49.
- SORY I., 2013, « *OUAGA LA BELLE !* » *Gestion des déchets solides à Ouagadougou : enjeux politiques, jeux d'acteurs et inégalités environnementale*, thèse de doctorat unique de géographie, Paris, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

²³¹ Projet City Development Strategy

ENJEUX ET PERCEPTIONS DE LA FEMINISATION DE L'ARMÉE TOGOLAISE DANS LA VILLE DE LOME

MAGNETINE Assindah*

Résumé

L'armée a été créée à l'origine pour accueillir exclusivement des hommes. Cette institution martiale a ouvert ses portes ces dernières années à la gent féminine pour des raisons professionnelles et tactiques. L'entrée des femmes dans l'armée n'a pas bouleversé le mode du fonctionnement des forces de défense et de sécurité. La féminisation des structures nationales de défense et de sécurité au Togo a engendré de nouvelles règles et de nouveaux codes dans les rapports sociaux entre le genre et l'équité. Au travers de la recherche documentaire, de l'observation directe, des entretiens semi-directifs sur une population tirée par choix raisonné, cette recherche a mis à nu les facteurs culturels et la volonté politique qui favorisent l'intégration des femmes dans les Forces de Défense et de Sécurité. La recherche a aussi développé les réalités quotidiennes de l'exercice du métier des armes par les femmes que l'endurance et la résistance.

Mots clés : armée, féminisation, forces de défense et de sécurité, perception

Abstract

The army was originally created to house exclusively male soldiers. This martial institution has opened its doors to women in recent years for professional and tactical reasons. The entry of women into the army did not change the way the defense and security forces functioned. The feminization of national defense and security structures in Togo has led to new rules and codes in the social relations between gender and equity. Through documentary research, direct observation and semi-structured interviews on a reasoned population, this research has exposed the cultural factors and the political will which favor the integration of women in the DSF after having developed the daily realities of women's exercise of weapons as endurance and resistance.

Keywords: army, feminization, defense and security forces, perception

Introduction

L'armée et le recrutement en son sein de citoyens ont longtemps été considérés comme un domaine exclusivement réservé aux hommes. Mars, le dieu de la guerre, semblait interdire sa zone d'action aux descendantes de Venus (Klen, 2010). Cette vision « sexuée » a durablement marqué les sociétés à travers les temps qui estimaient que l'envoi d'une femme dans un théâtre d'opérations militaires était incompatible avec la condition féminine (Klen, idem). Pourtant, des exemples foisonnent de

* Département de Sociologie, Université de Kara (Togo), Email : magnetine13@yahoo.fr

combattantes qui ont défié les préjugés solidement ancrés dans l'imaginaire collectif en prouvant sur les champs de bataille, qu'elles étaient capables de risquer leurs vies au service d'une cause et de mettre en œuvre des qualités de bravoure et d'endurance à l'épreuve de la violence légitime. C'est le cas des célèbres amazones du roi Béhanzin du Dahomey actuelle République du Bénin en Afrique.

L'idée selon laquelle la moitié de l'humanité avait été conçue uniquement pour les choses inhérentes à la maternité et à l'entretien du foyer est aujourd'hui dépassée. L'exigence actuelle des femmes d'être actrices à part entière dans les débats contemporains touche tous les sujets, notamment la défense du territoire. Ce regain d'intérêt se manifeste par leur recrutement dans les différentes armées de la plupart des pays africains dont le Togo. Pour mieux saisir la problématique de ce fait de société, il importe à travers la présente recherche, d'appréhender les enjeux d'intégration des femmes dans l'armée togolaise et les perceptions de la société face à cette innovation.

2. Analyse de la situation

Dans l'histoire des sociétés, la guerre et le maniement des armes ont toujours été l'affaire des hommes. Les femmes devaient avant tout être des mères et des épouses censées garantir l'entretien du guerrier du retour du front. La répartition naturelle des rôles dans les communautés africaines et occidentales jusqu'à une période récente reposait sur ces principes. C'est donc à dessein que l'institution de la défense est considérée comme le bastion masculin par excellence, un lieu de passage obligé dans la construction de la masculinité et de la virilité. Les femmes n'y ont donc pas leur place. Pour justifier leur exclusion du maniement des armes, Van Creveld (2002), historien militaire fonde son raisonnement sur deux aspects :

- en tout premier lieu, les femmes manqueraient d'agressivité qui est pourtant le trait essentiel pour mener la guerre. De même, elles ont une morphologie et une biologie qui détermineraient leur inaptitude naturelle à la guerre.

En outre, leurs moindres tailles et poids, la proportion plus élevée de gras par rapport aux muscles ne leur permettrait pas de participer aux mêmes activités physiques que les hommes. Poursuivant son analyse Van Creveld (op. cit.) rappelle que leur fragilité corporelle les rendrait moins efficaces dans les combats corps à corps ; certains de leurs organes vitaux comme les seins

généraient leurs mouvements et requéraient une protection particulière; leur ossature les empêcherait de viser aussi bien que les hommes et leurs bras plus courts entraveraient leur capacité à dégainer les armes de guerre.

- en second lieu, le chercheur a mis, au titre des faiblesses qui excluent les femmes des activités guerrières certaines conditions biologiques qui rendaient les femmes moins aptes que les hommes.

La perte des menstruations lorsque les femmes participent à des entraînements militaires constituent l'indicatif principal de «l'interdiction» que la «nature» impose à l'implication des femmes dans les entreprises guerrières. Les dérèglements menstruels indiqueraient une altération de la nature et de l'essence même de femme de celles qui participent aux combats. Cette interdiction naturelle conduit d'autres auteurs à proposer une interdiction sociale dont la transgression résulterait dans un questionnement de l'essence et de la nature des femmes déviantes. Au fond, toutes ces considérations posent que l'image de la femme est assimilée à des attributs considérés intrinsèques (féminité et maternité), attributs qui lui seront contestés voire retirés si elle devient soldat (Guenivet, 2001). Cette représentation largement répandue dans les sociétés occidentales n'est pas différente des perceptions que les africains se font de la femme militaire lorsque cette institution martiale dans sa forme moderne a été instituée en Afrique avec l'intégration en son sein des femmes. Pour traduire cette réalité, dans cette partie du monde, Ahossey (2009 :11) fait remarquer :

L'organisation sociale du travail était fonction des facteurs comme l'âge, la classe, le rang social et surtout le sexe. C'est pour cela qu'un statut particulier était accordé à la femme dans la société eu égard à son impuissance et faible nature. Ainsi, le rôle de la femme dans la société était limité à la procréation, à l'éducation des enfants, à la garde et à l'entretien ménager du foyer.

Ainsi, depuis l'antiquité, la guerre, le maniement des armes, le maintien de l'ordre et la sécurité ont toujours été dévolus aux hommes devenus guerriers. De multiples arguments ont été avancés pour expliquer la prédominance masculine dans les entreprises guerrières. Une violence innée, un instinct de prédateur, voire une pulsion de mort particulièrement développés chez l'homme, en tant que sujet masculin, expliqueraient, biologiquement parlant, sa propension à se lancer dans des

entreprises guerrières. Les traditions culturelles qui inculquent aux garçons, dès leur plus jeune âge, le culte de la guerre comme un geste valorisant et glorieux, et qui les initient, via la compétition et l'exhibition de la force, à sa pratique, seraient aussi responsables de cette dichotomie. Leurs formations à travers différentes traditions culturelles et guerrières les prédisposent à assurer ces fonctions militaires et sécuritaires dont la finalité est la défense de l'intégrité des Etats ou la conquête de nouveaux espaces.

D'ailleurs, les recherches anthropologiques (Tabet, 1998) ont démontré que la guerre pouvait se percevoir comme une continuation des activités de chasse, et que nombre d'expéditions belliqueuses menées dans des sociétés traditionnelles ou préindustrielles visaient à chasser des hommes pour les besoins économiques. Travailler sur ces faits, et discuter les principes qui fondent leur origine, et leur nature, trouvent leur cadre d'application au Togo. En effet, toutes les sociétés qui offrent des hommes aux forces de défense et de sécurité ont en commun une pratique culturelle qui relève du courage, d'endurance et de la virilité dont les femmes sont exclues. C'est ainsi que les Kabyè avec leurs rites initiatiques des « *Evala* » et de « *Hiling* », ou les Kotokoli avec la danse « *Adossa-Gadao* » ou encore les Moba avec la danse guerrière « *Pokli* » ont par exemple développé des pratiques culturelles qui valorisent, forment les hommes au combat et à la défense de la cité. Ces peuples ont donc en commun une pratique culturelle que seuls les hommes pouvaient en tirer profit. Ces traditions guerrières constituent des comportements humains acquis dès la naissance et renforcés à l'âge adulte. Et c'est à juste titre que Danioué (1994) affirme que cette formation vise à développer l'esprit chevaleresque qu'à cultiver chez le garçon l'endurance, le courage, la virilité, l'autodiscipline et la discipline du groupe, l'intelligence et la ruse.

De ces considérations, on déduit que les femmes taxées de sexe faible et incapables de garder le secret, n'ont pas la capacité d'affronter la puissance du feu d'où qu'elle vienne. Et pour ces multiples raisons, le colonisateur pour former l'ossature de sa branche armée au Togo avait également exclu les femmes (Glasman, 2015 : 304). Depuis 1976 ces conceptions ont été renversées avec l'engagement des premières femmes dans les forces de sécurité. Recrutées d'abord dans la Police Nationale et tout récemment dans les Forces de Défense et de sécurité togolaises (FDS), précisément en 2007, les femmes commencent à s'affirmer dans les FDS autant que les hommes. Elles

représentaient en 2016 selon le HCRRUN²³², 4,6% de l'effectif total des Forces Armées Togolaises (FAT). Le tableau ci-dessous montre l'évolution récente du recrutement des femmes dans les FDS de 2006 à nos jours.

Tableau : Effectifs féminins au sein des FDS

Années de recrutement	Forces de sécurité	Forces de défense
2005-2006	396	-
2010-2013	241	371
2014-2016	136	107
Total	773	478

Source : MAGNETINE Assindah, janvier 2017

En effet, dans une étude réalisée par Ashira et Sjöberg (2010), ces auteurs affirment que le Togo souffre d'une sous-représentation dans de nombreux services, notamment la diplomatie, le parlement, les conseils municipaux, les forces armées, la gendarmerie et la police. Ils qualifient même les trois dernières institutions d'exclusivement masculines, avec « *quelques femmes* » qui commencent « *à intégrer ces services, en particulier la police et l'armée* ».

Cette féminisation progressive des structures nationales de défense et de sécurité a engendré de nouvelles règles et de nouveaux codes dans les rapports sociaux entre le genre et l'équité. Qu'il s'agisse donc des relations entre hommes et femmes mais aussi entre femmes dans un milieu masculin, le contexte évolue. Cette ouverture de l'outil de défense et de sécurité au sexe féminin dans une société qui ne semble pas être préparé à ces innovations soulève un questionnement. Quels sont les enjeux et les perceptions des Togolais sur la féminisation de l'armée togolaise?

Pour répondre à cette question nous partons de l'hypothèse qu'il subsiste, dans nos communautés, nombres de discriminations au détriment des femmes, tant au niveau politique, économique, social et culturel. Le genre masculin/féminin conditionne chacun dans un rôle qu'il/elle doit jouer sur la scène sociale et implique des rapports sociaux

²³²Haut-Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale

inégalitaires au détriment des femmes, mais qui limitent aussi les hommes.

L'origine de ces discriminations remonte loin dans le temps. Elle provient des représentations collectives, des mentalités, qui font perdurer des schémas de pensée d'une époque pourtant révolue, celle où régnait la loi du plus fort, la subordination, où l'inégalité dans la complémentarité était la condition même de l'harmonie sociale décrétée par Dieu. De nos jours, avec l'évolution de la société, la différence anatomique et le sexe biologique ne font plus nécessaire obstacle à l'accès des femmes aux métiers fussent-ils réservés aux hommes.

Les objectifs que poursuit cette étude sont :

- expliquer les enjeux de l'intégration des femmes dans les forces de défense et sécurité togolaises
- comprendre les réalités de l'exercice du métier des armes par les femmes
- relever les perceptions de la société civile face à la féminisation des armées

3. Cadre théorique de référence

Cette recherche s'est d'abord appuyée sur la théorie de représentation sociale d'Abric (2003) et de Jodelet (1989). La représentation sociale est « *une forme de connaissance, socialement élaborée et partagée ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social* » (Jodelet, 1989 : 36). Elle est à la fois « *le produit et le processus d'une activité mentale par laquelle un individu ou un groupe reconstitue le réel auquel il est confronté et lui attribue une signification spécifique* » (Abric, 1987 : 64). Dans le contexte idéologique, « *la signification d'une représentation sociale est toujours imbriquée ou ancrée dans des significations plus générales intervenant dans les rapports symboliques propres à un champ social donné* » (Doise, 1992 : 189). La représentation sociale correspond au système de valeurs auquel se réfèrent l'individu ou le groupe d'individus. Elle porte la marque de la culture et des normes sociales ambiantes. Dans plusieurs communautés togolaises par exemple, des informations sur la perception d'une femme dans un métier exclusivement masculin ont été filtrées selon une conduite dictées par l'apprentissage social et culturel. Ainsi, la représentation est donc constituée d'un ensemble d'informations, de croyances, d'opinions et d'attitudes à propos d'un objet donné.

Ensuite, la recherche s'est également intéressée à l'analyse diachronique et synchronique pour appréhender les causes sous-jacentes de l'ouverture des femmes aux FDS. Enfin, du point de vue épistémologique, les paradigmes descriptif et explicatif ont été largement utilisés soit pour expliquer les comportements des sujets, soit pour donner une explication causale du phénomène en étude.

3. Méthodes

La recherche s'intéresse prioritairement aux femmes militaires. Nous entendons par femmes militaires celles qui ont suivi une formation militaire dans le but de servir les forces de défense ou les forces de sécurité togolaise (policière, gendarme et fantassine). Elle s'intéresse également à la société civile afin de comprendre sa perception de l'ouverture de l'institution martiale à la gent féminine. Pour ce faire, nous avons circonscrit la recherche uniquement dans la ville de Lomé qui concentre à elle seule environ 9000 militaires (forces de défense et sécurité). D'une part, un échantillon de 55 volontaires des femmes appartenant aux FDS a été soumis à un entretien semi-directif. D'autre part, la population civile tirée par choix raisonné s'est prononcée sur la féminisation des FDS. Un échantillon de 73 individus a donc été enquêté.

Mais afin de garantir l'anonymat des enquêtés (femmes et hommes militaires), nous n'avons pas fait référence ni au temps, ni du lieu des enquêtes. Seuls figurent sur le guide d'entretien, la fonction, le grade et le sexe. Car le militaire ne fournit pas d'informations sans avoir reçu l'autorisation préalable de son chef hiérarchique. Ainsi, avons-nous réalisé une recherche empirique qualitative en portant une attention particulière sur la subjectivité des acteurs comme moyen privilégié de compréhension et d'interprétation de leurs réalités. Cette démarche a nécessité différents types de techniques. D'abord l'exploitation des sources documentaires qui nous a été utile dans l'extraction des informations factuelles (statistiques) et des conclusions scientifiques qui ont servi à appuyer nos argumentations.

Ensuite, l'observation directe qui s'est faite par une grille d'observation et qui a permis d'observer les femmes militaires à leurs lieux de travail, le maniement des armes lors des entraînements militaires et sécuritaires, des exercices d'aguerrissements et la participation des femmes à des patrouilles dans la ville. Enfin, les entretiens semi-directifs ont fourni un

cadre à l'intérieur duquel les répondants ont donné leurs perceptions sur le sujet en étude et exprimer leur compréhension dans leurs termes.

4. Résultats

4.1. Enjeux politique et sécuritaire comme une raison de l'ouverture des femmes aux FDS

La présence continue et accrue des femmes au sein des FDS (même si elle reste un phénomène minoritaire), l'extension de leur pouvoir et action sur le terrain militaire et sécuritaire dans la société togolaise ces dernières années ne sont pas des éléments fortuits. Ils obéissent, en réalité, à des mobiles politiques. Selon Ashira et Sjöberg(op.cit), le recrutement des femmes dans les FDS fait suite à la mise en œuvre de la politique du genre initiée ces dernières années par les gouvernants. Les autorités togolaises ont manifesté une réelle volonté de faire de la promotion de la femme une priorité de développement. Ainsi, poursuivent ces auteurs, des cadres juridiques et institutionnels ont été créés pour accompagner cette volonté politique. La mise en place de ces institutions a permis au pays de mettre en œuvre des programmes et projets de développement qui ont pour vocation première de se focaliser sur les femmes selon l'évolution et la philosophie des diverses approches de développement qui ont marqué le secteur.

A cet effet, dans le document cadre de la politique nationale pour l'équité de genre publié en 2010, on peut lire, qu'en 1983, le Togo a adhéré à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDEF) et, après la conférence mondiale de Beijing sur les femmes, le pays a entrepris des actions visant la réduction des inégalités entre hommes et femmes. C'est dans ce contexte que le Togo a pris des mesures importantes en faveur de l'intégration systématique d'une perspective du genre dans les institutions du gouvernement et du secteur de la sécurité. Ashira et Sjöberg (2010 : 256) soulignent que le gouvernement togolais a pris des mesures pour augmenter la part du personnel féminin dans certaines professions où elles sont sous-représentées. Ceci est confirmé par un cadre du ministère de la sécurité et de la protection civile :

La dimension genre est prise en compte dans toutes les institutions publiques au Togo. Ce qui fait par exemple que les femmes se retrouvent au sein de l'Assemblée nationale, au gouvernement, au sein des cours et tribunaux, dans l'armée et dans la police nationale. Aujourd'hui, notre

armée nationale et notre police comptent des sous-officiers et officiers (lieutenants, commissaires, capitaines et commandants) femmes dans leur rang.

Au-delà de la volonté politique du genre, l'une des raisons (et la plus importante d'ailleurs) du recrutement de la gent féminine dans les FDS est l'enjeu sécuritaire nous fait comprendre un officier de l'infanterie. Au sein des forces de sécurité (surtout au service de l'immigration) dit-il, la présence des policiers et de gendarmes de sexe féminin est indispensable pour des fouilles corporelles (surtout pour les femmes civiles) pour la nécessité de ce service. En effet, dans les coutumes et traditions togolaises, il est difficile à un homme de fouiller une femme d'autrui jusqu'à toucher ces parties intimes. Or, il est de plus en plus remarqué que, les trafiquants de drogue, pour échapper à la vigilance des agents de sécurité, dissimulent leurs produits dans leurs parties génitales, et pour les déceler, la policière ou la gendarme la plus avisée et professionnelle doit nécessairement fouiller tout le corps de celle ou celui sur qui elle porte le moindre soupçon.

La seconde raison toujours sur le plan sécuritaire et qui demande la présence des femmes dans les FDS révèle un commissaire de police est une carence des ressources humaines efficaces dans le domaine de renseignement.

D'après cet officier de police enquêté, les femmes recrutées sont de plus en plus utilisées pour des services de renseignement où elles sont très professionnelles. La même source souligne, qu'au Togo, tous les services de renseignement à savoir l'Agence nationale de renseignement (ANR), la Brigade anti-criminelle (BAC), le Service de renseignement et d'investigation (SRI) et la Division de la sécurité militaire (DSM) emploient les femmes pour des besoins d'enquêtes. Un commandant de la gendarmerie affirme :

L'arrivée des filles à la gendarmerie a boosté le service de renseignement. Elles sont utilisées dans les bars, dans les milieux d'affaire, à l'étranger, dans les administrations où elles travaillent discrètement et apportent des informations utiles et remarquables. Grâce à ces informations, les services de renseignement ont démantelé plusieurs réseaux des trafiquants, des bandits des grands chemins et les fossoyeurs de l'économie togolaise ces dernières années.

La participation des femmes dans les unités militaires professionnelles est également due à l'évolution du secteur de la sécurité. Selon Hans (2004 :46), elle s'explique par le souci de moderniser le secteur de la sécurité qui, à l'instar de n'importe quelle autre branche d'activité, est exposée à l'évolution sociale et devient donc de plus en plus perméable à l'idée d'égalité entre homme et femme. L'accès des femmes togolaises dans l'institution militaire et sécuritaire répond à ce souci de professionnaliser les FDS. Un officier de l'infanterie togolaise explique :

Les enjeux nouveaux sur le terrain de combat nous obligent à augmenter les ressources humaines et le matériel de nos forces armées. Nous avons besoin de plus d'hommes sur les théâtres d'opérations qu'avant. Pour répondre à ce souci, l'armée a besoin d'un personnel mixte, hommes et femmes. Les femmes recrutées occupent des tâches administratives, du pilotage des engins, de la logistique, interviennent dans le renseignement, et dans le domaine médical. Tous les hommes qui auparavant occupaient ces domaines sont reversés au combat de l'infanterie, des blindés, de technique de génie, et autres activités peu féminisées.

Ce besoin en effectif a même conduit les autorités togolaises à initier un avant projet de loi créant une réserve opérationnelle des FDS. La loi qui sera adoptée très bientôt par l'Assemblée nationale vise à donner une pleine capacité aux FDS de pouvoir, en cas de besoin, mobiliser les ressources humaines supplémentaires pour accomplir les missions de défense ou de service public sur toute l'étendue du territoire national. La réserve opérationnelle est composée de tous les togolais, qui ont l'aptitude de servir sous les drapeaux en vertu des dispositions de l'article 44 de la Constitution togolaise (tout citoyen a le devoir de suivre un service national dans les conditions définies par la loi), permettant de sortir de la logique d'une armée exclusivement de métier et qui rétrécit les capacités de mobilisation des ressources humaines des FDS et freinant de ce fait, l'élan des citoyens désireux de s'impliquer dans la défense de la Nation. La participation accrue des femmes au sein des FDS répond donc à cet impératif et permet de passer du concept traditionnel de défense à celui d'une sécurité humaine. Mais cette volonté d'intégrer les femmes dans les FDS n'est pas sans difficulté. D'après les femmes militaires avec qui nous avons engagé les

discussions de groupe, les femmes candidates au service militaire malgré leur enthousiasme ont des handicaps.

4.3. Réalités quotidiennes de l'exercice du métier des armes par les femmes

Selon les instructeurs militaires enquêtés, l'arrivée des femmes dans l'institution militaire n'a pas remis en cause le mode de fonctionnement de cette institution martiale. Le métier de soldat nécessite toujours l'endurance et la résistance. Ces exercices lui permettent de s'adapter et de remplir au mieux ses missions. Les instructeurs militaires que nous avons rencontrés sur le terrain expliquent que dès leur entrée au Centre national d'instruction (CNI), toutes les recrues, reçoivent la formation commune de base qui constitue le premier apprentissage théorique et pratique du métier de soldat. Cette initiation repose sur un programme conçu pour doter la recrue des qualités physiques, techniques, professionnelles, morales et civiques nécessaires au soldat dans l'accomplissement de sa tâche quotidienne.

Condensé et rythmé en actes reflexes et élémentaires, les modules de formation se répartissent en des phases ponctuées de traditions, de coutumes et de cérémonial qui marquent et trempent le caractère du jeune appelé. L'objectif principal est d'oublier les réflexes civils pour intégrer ceux du monde militaire. Dans ces conditions, l'armée impose aux femmes une adaptation aux normes établies avant leur arrivée en prônant l'égalité de traitement hommes-femmes. L'institution militaire ne reconnaît aucune différenciation entre les êtres, il s'agit d'un principe fondamental indispensable à la réalisation de la mission essentielle : la préparation au combat (source : enquête).

Les femmes doivent adopter les normes établies par les hommes et pour les hommes. Cette acquisition requiert des personnels féminins un dédoublement identitaire visant à adopter les règles de cet univers masculin tout en s'imposant comme minorité de sexe différent. Dans ces conditions, les femmes sont obligées de renoncer à leur féminité, dans leur tentative d'être considérées non plus comme des proies sexuelles mais comme des membres à part entière du groupe (Toulgouat, 2000). Par conséquent, les femmes pour s'intégrer doivent oublier leur genre, le métier oblige à adopter certaines formes de masculinité. L'armée ne reconnaît pas des êtres asexués mais des êtres appartenant tous au même sexe. Les femmes militaires nécessitent une adaptation, de toute manière, dans ce milieu où

seul domine le genre masculin qu'elles doivent s'approprier pour intégrer leur nouveau corps. Une femme, commandant médecin de l'infanterie togolaise explique les difficultés des soldates en ces termes :

C'est au cours des activités d'aguerrissement et de combat que les femmes militaires souffrent plus. A ce niveau, les différentes techniques de combat telles que les camouflages ou les exercices d'auto défense, quand on a épuisé les munitions au combat, ont des effets négatifs sur le corps féminin, car, à la longue, la plupart des soldates ont des problèmes de conception. L'autre problème, c'est que, pendant la formation ou lors des activités physiques pour conserver les aptitudes opérationnelles, certaines de nos collègues ne passent plus les menstruations, ce qui est dangereux pour la santé.

Or, être du corps féminin, « *c'est essentiellement éviter toutes les propriétés et les pratiques qui peuvent fonctionner comme des signes de virilité* » (Bourdieu, 1998 : 136). Dès lors que les femmes participent à des exercices physiques à dominante virile, elles s'approprient en quelque sorte « *le muscle, symbole de la puissance et de la virilité [et entrent] dans une apparente contradiction avec la loi du désir masculin d'un corps de femme fragile, oisif, captif* » (Lefebvre, 1996 : 251). Ces nombreuses difficultés que les personnes interrogées ont relevées au niveau du corps de la femme doivent être complétées par celles qui ont une influence sur le corps social de la femme.

4.4. Effets entraînés par la nouvelle situation sur le corps social de la femme militaire

Selon les femmes militaires enquêtées, le code de conduite des armées togolaises oblige tout soldat à être disponible vingt-quatre heures sur vingt-quatre pour la nécessité de service. Il doit être à son lieu de travail au plus tard à six heures du matin. Son retour à la maison se fait après 48 heures de service affilé. « *Or, le soldat, comme tout citoyen, a une vie personnelle au côté de la vie professionnelle* ». « *La femme militaire dans ces conditions a du mal à concilier la vie sociale (mère et épouse) et la vie professionnelle* ». « *Elle doit entretenir son foyer, s'occuper de la nutrition, de la santé, de l'éducation des enfants et prendre soin de son époux* ». « *Toutes ces tâches, que la femme a à accomplir quotidiennement, exigent d'elle plus de temps, d'attention et de*

disponibilité alors que sa fonction lui demande autant de sacrifice » (source : enquête de terrain).

Dans ces circonstances, la femme militaire, soulignent les enquêtés, éprouve des difficultés à vouloir être irréprochable à la fois au foyer et au service pour bénéficier de promotion autant que les hommes. Une policière raconte :

Je suis mère de deux enfants. Pour raison de service, je pars à 4 heures du matin sans que les enfants me voient et je reviens après 48 heures. Mon époux, travaille au port et part également tôt. Pendant ce temps, les enfants sont laissés à eux-mêmes. Ils demandent tout le temps à la domestique, où est maman ? Quand je suis au service, je ne sais pas ce qu'ils mangent. Vous voyez, non seulement, je n'arrive pas à les éduquer, mais aussi, ils manquent mon affection. Finalement, c'est la domestique qui est leur mère et non moi.

Dans le règlement interne aux FDS, indiquent les enquêtés, une femme militaire ne peut concevoir ou tomber enceinte que trois (03) ans après son recrutement si elle désire convoler en justes noces avec un militaire. Par contre, il lui faudra attendre cinq (05) ans après son recrutement pour tomber enceinte si elle envisage épouser un civil. Toute demande de mariage doit être subordonnée d'une autorisation préalable du Chef d'Etat-Major Général des FAT. Un officier du bataillon motorisé de l'infanterie explique que « *la femme militaire a de fortes chances de maintenir longtemps sa forme physique avec un militaire qu'avec un civil* ». Pour un médecin commandant « *c'est une mesure pour encourager les femmes et les hommes à s'épouser au sein de l'armée* ».

Cette disposition militaire est « *à la base de nombreux avortements clandestins pour échapper à la radiation* » déplore un enquêté. Nombreuses sont les soldates qui ne trouvent pas de mari après la période indiquée soit parce qu'elles sont vieilles, soit parce que les civils hésitent à prendre comme femme une soldate. Les femmes militaires expliquent que l'absentéisme à la maison leur empêche d'entretenir leurs époux et effrite de ce fait, l'amour et la confiance. « *Quand tu pars, tu ne sais pas avec qui ton mari dort. Toi la femme, tu n'es pas tranquille. De même, ton mari aussi, n'est pas tranquille quand tu es à la garde. Il ne sait pas avec qui tu es au service. Il y a des soupçons de part et d'autre. Il faut faire avec.* », nous a expliqué une gendarme. Une femme de l'armée de l'Air avoue de son côté ceci :

Nous avons reçu une formation militaire qui ne permet pas à la femme de se soumettre facilement à un homme car elle a appris à commander parfois les hommes, à s'égaliser à eux. Or, aucun garçon de ce monde ne peut se laisser commander par une femme au foyer quelles que soient les raisons. C'est l'une des raisons de leur instabilité au foyer.

La plupart des enquêtés expliquent que compte tenu de toutes ces contraintes, il existe dans tous les corps d'armée deux catégories de femmes militaires :

- celles qui se veulent irréprouchables et attachées à leur boulot. Pour éviter une carrière à deux vitesses, elles optent pour le divorce ou de ne pas se marier, ceci pour avoir des coudées franches dans l'accomplissement correcte du travail militaire et évoluer rapidement en grade autant que les hommes ;
- celles qui cherchent à concilier la vie sociale et la vie professionnelle. Cette catégorie de femme pense que si le métier militaire est un gagne-pain, le vrai bonheur d'une femme dans la tradition togolaise est d'avoir un mari et des enfants. Pour cette raison, il ne faut rien négliger, peu importe les promotions et les grades.

Pour le sociologue Norbert Elias, la signification historique des métiers réside dans le fait que quiconque entre dans une profession se retrouve d'emblée confronté à des problèmes qui le précèdent et qu'il n'a pas lui-même provoqués : *« Dès qu'un individu entre dans un groupe professionnel, écrit Elias, les problèmes institutionnels deviennent ses propres problèmes, les difficultés ses propres difficultés, les conflits ses propres conflits »*. (Norbert Elias cité par Glasman, op.cit : 305).

4.5. Perceptions des civils à l'égard des femmes militaires

Dans la plupart des communautés togolaises où nous avons mené les enquêtes, la femme est perçue avant tout comme *« l'être qui a horreur de dire la vérité »*, pour cause, *« parce qu'elle est la seule à construire au même moment qu'elle est prête à détruire »*. De cette perception, explique un enquêté : *« La femme est considérée comme une poule qui nettoie son bec au sol, après avoir picoré, comme pour donner l'impression qu'elle n'a rien avalé »*. Inversement à cette apologie qui représente la femme comme une poule, pondeuse et nourricière dans la plupart des communautés togolaises, les personnes interrogées expliquent que *« la femme est l'être le plus faible de la société, et qui mérite*

attention et protection ». Et, c'est bien pour cette faiblesse que « *la femme doit rester au foyer pour s'occuper de la famille, nourrir les enfants et filtrer les informations relatives à la bonne conduite de la communauté* ». « *Au-delà, elle ne doit aucunement être parmi les hommes, ou pire encore, avoir le droit à une quelconque parole* » nous confie un patriarche.

Pour toutes ces raisons d'ordre culturel, les enquêtés pensent que les hommes et les femmes n'ont aucunement les mêmes rites d'initiation. Les cas les plus aigus soulignent les personnes interrogées sont, les initiations aux épreuves d'endurance, de courage et de guerre à l'instar des « évala » en pays Kabyè, les « ablafo » chez les Ewé, les « santeberm » chez les Nawda, les « adossa » chez les Tém et les « pokli » chez les Moba, pour ne citer que ceux-là.

Lorsqu'une femme apparaît dans une arène fait remarquer un gardien des us et coutumes, « *on ne doit aucunement douter de ce qu'elle a apporté à boire de l'eau aux guerriers de sa tribu où alors, elle reste à la maison pour ne s'occuper rien que des travaux purement domestiques* ».

Cette perception culturelle de la femme comme l'être faible qui mérite protection et attention est la raison évoquée par certains enquêtés pour s'opposer à l'entrée des femmes dans les FDS.

La catégorie de civils qui s'oppose au recrutement des femmes dans l'armée estime que si l'histoire démontre que les femmes ont pris part à des conflits armés dans les temps anciens, cette même histoire laisse, entre les lignes, sous-entendre qu'elles le firent d'une certaine façon contre leur gré, justement parce qu'un danger majeur menaçait l'existence de la communauté. Excepté ces situations extraordinaires, l'instinct de nuire à son prochain, en dehors de toute menace fondamentale, resterait un privilège masculin. Ces enquêtés présentent la femme comme une « *figure vénérée* », qui a le pouvoir de faire naître la vie, comme le fait la terre. Elle devient ainsi une « *déesse* », une figure « *sacrée* », égale aux dieux. Elle est aussi « *mère nourricière* », comme la terre encore, qui allaite, fait manger, permet à son enfant de grandir. Par extension, elle est considérée comme « *responsable de tous les êtres humains* », dont l'étranger qui, par définition, est lui aussi un être fragile. Elle est « *protectrice* », et c'est pourquoi elle se situe « *hors des bains de sang* », ne participe pas aux guerres, et s'abstient, voire disparaît, des conflits politiques. Pour toutes ces explications, la femme doit s'éloigner de l'armée qui est une activité des muscles réservée au seul corps masculin. « *L'armée n'est faite que pour les hommes et je me*

demande ce qu'une femme va foutre dans ce corps », raconte une enquêtée.

La véritable place d'une femme est au foyer ou ailleurs pas dans l'armée, pense la plupart des enquêtés.

L'enquête a révélé aussi que certaines personnes manquent d'admiration pour les femmes militaires et ne pensent même pas les épouser. Un enquêté répondant à la question s'il peut épouser une femme militaire dit:

Si je peux prendre une femme militaire comme épouse ?
Bah, je ne sais pas trop, parce que, d'abord, je n'aimais pas trop l'armée. De plus, si c'est une femme militaire, elle peut disjoncter à tout instant car on ne sait pas trop ce qu'elles subissent au cours de leur formation. Reste à savoir aussi si elles pourront supporter la pression d'une vie matrimoniale.

Un second enquêté répondant à la même question dit :

Il n'en est même pas question ! Je ne peux pas épouser une femme militaire. Je peux vous jurer qu'une femme militaire ne peut jamais être fidèle. J'en connais beaucoup de femmes militaires qui découchent et quittent leur mari à tout bout de champ. Dans l'armée, c'est la discipline et elles sont là toujours pour servir leur chef. En tout cas, moi je n'épouserai jamais une femme militaire.

Cette perception d'infidélité que certains civils interrogés ont de la femme militaire nous a amené à interroger les soldates sur cet aspect. Une policière explique qu'une telle représentation est tellement rependue dans les communautés de sorte que les femmes militaires éprouvent des difficultés à trouver des maris. Elle avoue :

J'ai eu des difficultés pour trouver un mari. Il y a eu des résistances du côté des parents de mon mari. Surtout, ma belle-mère s'est opposée car elle ne cessait de demander à son fils : Toi là, tu n'as pas trouvé une fille pour épouser et c'est une soldate que tu as vue. Tu ne sais pas que, les soldates sont des vagabondes et bandits ; on dit d'elles qu'elles se couchent tout le temps avec les chefs partout. Il faut bien réfléchir....

Une autre représentation que les civils interrogés ont des femmes militaires est qu'elles sont toutes des flics c'est-à-dire des enquêteuses. Un agent d'Etat civil nous dit ceci :

Les femmes militaires se confient rarement. Elles n'aiment pas avoir de franches discussions et sont très réservées. Elles n'ont pas d'amis et perdent surtout l'amitié des anciens copains, camarades de classes, des amis d'enfance. En plus de leur isolement, les femmes en uniformes ne peuvent exhiler leur féminité comme n'importe quelle femme .

Cependant, tous les civils interrogés n'ont pas la même perception de la femme militaire. Dans la société civile, il y a une catégorie de civil qui approuve le recrutement des femmes dans les FDS. Les civils qui soutiennent l'ouverture des FDS au sexe féminin avancent que « *la femme est l'égale de l'homme* ». Pour cette raison « *aucun métier n'est la chasse gardée de tel ou tel sexe* ». Les femmes sont « *chef d'Etats à travers le monde* ». « *Elles dirigent de grandes entreprises* ». « *Elles sont pilotes et conduisent les navires* » affirment les enquêtés. Il faut encourager celles qui s'intéressent au métier des armes. Un chef traditionnel partisan de l'ouverture de l'institution de la défense et la sécurité au sexe féminin souligne : « *La femme militaire dans la société togolaise tient selon moi, une image positive car il n'y a aucune raison pour que l'armée soit composée uniquement des hommes* ».

Ce dernier groupe de civils qui encouragent les gouvernants dans leur politique d'ouvrir les FDS aux femmes avance qu'au Togo, à part le secteur de l'éducation qui recrute, aucun autre secteur ne recrute plus massivement chaque année si ce n'est pas l'armée. Alors, pour réduire le chômage sans cesse galopant, les femmes n'ont plus le choix entre métiers des hommes et métiers des femmes. « *Nos enfants doivent tout essayer pourvus qu'ils aient la vocation* » explique un enquêté.

Discussion

L'objet de notre recherche était d'identifier les enjeux et raisons de la féminisation actuelle des structures nationales de défense et de sécurité d'une part et d'autre part de comprendre les réalités du métier des armes par les femmes et relever les perceptions de la société civile à cet égard. Les résultats de la recherche montrent que la société civile togolaise interprète différemment l'engagement des femmes dans les armées togolaises.

Le travail empirique a permis de constater que si une catégorie de civils encourage les gouvernants à mettre en place une réelle politique de promotion de la femme dans tous les secteurs d'activité et surtout dans les FDS pour encourager les femmes à servir la nation partout où elles se sentent capables, il y a, au sein de la société civile, certains qui ne veulent pas briser les tabous, les croyances et les opinions longtemps enracinés dans les mœurs et les mentalités des Togolais. Cette catégorie de civils juge le métier des armes trop dangereux pour la femme qui est créée uniquement pour donner la vie et prendre soin du foyer. Par conséquent, elle doit être épargnée des théâtres d'opération militaire et des bains de sang.

Cette représentation de la femme comme l'être faible et qui mérite protection, attention et qui doit s'éloigner des bains de sang tire ses racines dans les croyances, les pensées socialisées et véhiculées, les illusions répandues à travers les communautés depuis la nuit des temps et qui n'ont rien de scientifique de nos jours. Les référents culturels soulevés par certains enquêtés pour suggérer l'interdiction de l'armée au sexe féminin ne doivent en aucun cas constituer une source de démotivation. Les multiples arguments avancés ça et là n'ont plus leur raison d'être car la société est dynamique. De nos jours, l'armée n'est plus seulement une affaire des muscles ou de virilité. Que l'on soit homme ou femme, « *il s'agit de tuer, en s'exposant soit même à la mort* » (Reynaud, 1988 :163).

La guerre se fait sur le terrain de combat mais également au bureau avec les moyens modernes : la technologie. Les femmes ont donc leur place.

Cependant, malgré les handicaps des femmes dans leur choix de servir dans les FDS, les difficultés ne doivent en aucun cas décourager les filles qui s'estiment capable d'embrasser le métier des armes car il est de plus en plus constaté que les hommes désertent lors de la formation alors que les femmes résistent. Les choix de métier, qu'ils soient imposés, suggérés ou choisis, rendent compte des conceptions que chacun se fait de sa place dans la société.

Conclusion

A la fin de cette étude, il ressort que la féminisation de l'armée nationale a été motivée par la nécessité de mobiliser les ressources humaines complémentaires pour accomplir les missions de défense ou de service public sur toute l'étendue du territoire national. Elle démontre qu'au-delà des aspects

sécuritaires, le Togo souhaite combler le déficit féminin dans toutes les institutions de la république. Mais lorsque l'on parle d'intégration des femmes dans les armées, le risque est de vite devoir choisir un camp, entre deux positions diamétralement opposées et parfois caricaturales, avec d'un côté les partisans de l'ouverture à tout prix de toutes les unités aux femmes, car la femme est l'égale de l'homme, et de l'autre, les opposants invétérés, sous prétexte que la guerre serait un métier d'hommes.

Il paraît donc important de sortir des postures idéologiques et de mettre la question en perspective, ce que s'efforcent d'ailleurs de faire les armées togolaises. Toutes les personnes des différentes armées rencontrées lors de cette étude ont largement insisté sur le fait que leur souci principal n'était pas celui du genre, mais bien celui de la gestion des talents. Ils veulent donc se donner les moyens et les outils pour trouver le meilleur soldat afin d'assurer la mission qui lui sera confiée, quels que soient son genre, sa sexualité ou son origine sociale. Les armées en charge de la défense de la nation ne peuvent pas se permettre d'être autre chose qu'efficaces, face à un ennemi qui n'a cure de ces questions de genre.

Bibliographie

- ABRIC J.-C., 2003, *Méthodes d'étude des représentations sociales*, Erès, Ramondville St-Agne
- AHOSSEY K., 2009, *Féminisation du métier d'agent de sécurité et son incidence sur la vie sociale communautaire : Exemple de la police nationale togolaise*. Mémoire de maîtrise en sociologie. Université de Lomé.
- ASSIH A. et SJOBERG A., 2010, « Le Togo » in Gaanderse M. et VALASEK K. (Eds): *Le secteur de la sécurité et le genre en Afrique de l'ouest*. Une étude de la police, de la défense, de la justice et des services pénitentiaires dans les pays de la CEDEAO. Centre pour le contrôle démocratique des réformes armées. Genève (DCAF).
- BOURDIEU P., 1998, *La domination masculine*, édition augmentée d'une préface (2002), Paris, Seuil.
- CREVELD (Van) M., 2002, *Les femmes et la guerre*, Éditions du Rocher, Monaco.
- DANIOUE T., 1994, *Formation sociales, enjeux politiques et exercice du pouvoir dans l'Etat Afrique-le mal Togolais*. Thèse de doctorat des sciences politiques, Université des sciences sociales de Toulouse I.

- DOISE W., 1992, *L'encrage dans les études sur les représentations sociales*. Bulletins de Psychologie.
- FORTINS S., 1999, « De la ségrégation sexuelle des postes à la mixité au travail. Etude d'un processus » Sociologie du travail. Paris, La Dispute
- GLASMAN J., 2015, *Les corps habillés au Togo : Genèse coloniale des métiers de police*, Paris, Karthala.
- GUENIVETK., 2001, *Violences sexuelles: la nouvelle arme de guerre*, Michalon.
- HANS B., 2004, Contrôle parlementaire du secteur de sécurité. Principe, mécanismes et pratiques, DCAF, Genève.
- JODELET D., 1984, « Représentation sociale : phénomène, concept et théorie », in Moscovici S. *Psychologie sociale*, Paris, Presses universitaires de France.
- KLEN M., 2010, « La place des femmes dans les armées » in *L'histoire des femmes soldats*, Paris, Ellipses Printemps.
- LEFEBVRE B. 1996, « La sportive entre modèle masculin et norme esthétique », in : Arnaud P.
- REYNAUD E., 1988, *Les femmes, la violence et l'armée*, Paris, Fondation pour les Etudes de Défense Nationale.
- TABET P., 1998, *La construction de l'inégalité de sexes. Des outils et des corps*. Paris, L'Harmattan, Bibliothèque du féminisme
- TERRET T. *Histoire du sport féminin ; Histoire et identité*, tome 1. Paris, L'Harmattan.
- TOULGOUAT M-J., 2002, « Les femmes militaires : une reconnaissance à conquérir au quotidien », in *Les Champs de Mars*, n°11, Paris, La documentation française.

LE CONTRASTE NATION-ETHNIE EN AFRIQUE ET LE DÉFI DE LA CITOYENNETÉ

ALOSSE Charles-Grégoire Dotsè*

Résumé

Les États africains sont incontestablement des États pluriethniques. On recense sur un même territoire national donné plusieurs ethnies et certaines peuvent de surcroît être extraterritoriales, c'est-à-dire s'étendre sur plusieurs territoires nationaux, l'arbitraire de la colonisation aidant. Le paradoxe est que tandis que le but de l'État est d'édifier l'unité nationale en rassemblant les diverses communautés au sein d'une même nation, les ethnies valorisent le communautaire sur le national et influencent de ce fait la politique nationale. Or, le citoyen est partagé entre son appartenance nationale et son appartenance ethnique. Il convient de promouvoir la citoyenneté qui relie l'individu à sa cité, à son État en vue de résorber le contraste entre la nationalité et l'ethnicité dans les États africains.

Mots clés : Afrique, citoyenneté, État, ethnicité, nationalité.

Abstract

The African States are unmistakably multiethnic States. One make inventory on the same national given territory several ethnic groups and some people can besides be extraterritorial, that is extend over several national territories, the arbitrary power of helping colonization. The paradox is that whereas the State tends to build the national unity by gathering the diverse communities within the same nation, ethnic groups value the community on the national and the influence of this fact the national politics. Yet, the citizen is split between are national membership and his ethnicity. It is advisable to promote the citizenship which connects the individual with his city, with his State to reduce the contrast between the nationality and the ethnicity in the African States.

Keywords: Africa, citizenship, State, ethnicity, nationality.

Introduction

Bien que les citoyens aient nécessairement une double identité, celle qui leur vient de la nation et celle qui leur vient de leur ethnie, l'accès et la participation à la vie civique et politique définissent justement la citoyenneté. La nation comme forme moderne d'unité politique a pour spécificité d'intégrer les ethnies, les communautés particulières, les populations donc au sein d'une communauté beaucoup plus globale de citoyens qui sont comme ses dépositaires. La citoyenneté, exercice des droits de cité, est

* Université de Kara, Togocharles.alosse@gmail.com

corrélative à la nationalité parce qu'elle ne se conçoit que par référence à une communauté politique et son attribut essentiel est le droit de participer directement ou indirectement à l'exercice du pouvoir politique. Dans le cadre de l'État-nation en l'occurrence, le citoyen se définit comme le titulaire d'une parcelle de la souveraineté nationale et seul il est admis à l'exercice des droits politiques. Mais s'il est vrai que les citoyens sont membres d'un État, il faut aussi reconnaître que l'État est après tout une entité collective de l'ensemble des individus-citoyens. Or, c'est plutôt le cloisonnement des citoyens qu'on remarque dans la plupart des États africains par le truchement des ethnies qui tirent vers elles-mêmes la politique nationale, entérinent ainsi des tensions entre les groupes ethniques d'une même nation. Comment édifier des États-nations en Afrique dans un contexte de pluriethnicité ? Mieux formulé, comment peuvent s'articuler pacifiquement les diverses identités ethniques et quelles sont les possibilités de leur transformation et leur insertion dans le cadre national ? Telle est la question principale qui sous-tend notre analyse. Nous estimons qu'il conviendrait de promouvoir dans le cadre national, beaucoup plus les valeurs citoyennes parce qu'elles visent l'intérêt national que les appartenances ethniques qui ne se préoccupent que des valeurs particulières. Cela ne consiste pas à nier les appartenances ethniques, mais il s'agit de les privatiser comme c'est le cas des appartenances religieuses au sein des États modernes et de les intégrer dans les valeurs nationales. L'argumentaire procède en trois étapes : les implications politiques de la nationalité et de l'ethnicité en Afrique ; la recrudescence des réflexes ethniques dans les États africains ; la citoyenneté pour résorber le contraste nationalité et ethnicité en Afrique.

1. Les implications politiques de la nationalité et de l'ethnicité en Afrique

Le nationalisme, entendu comme revendication des ethnies à être reconnues comme des nations, c'est-à-dire à faire coïncider une communauté historico-culturelle ou ethnique et l'organisation politique, aspirant de facto à s'imposer aux autres, a souvent revêtu des formes odieuses et marqué douloureusement l'histoire politique de l'Afrique postcoloniale. La nation comme l'ethnie sont des catégories historiques réelles qui marquent toutefois l'identité politique et sociale des citoyens.

1.1. De la nation à la nationalité

En tant qu'entité politique, la nation, concept né de la construction des grands États européens selon E. Renan (1992), est une communauté caractérisée par un territoire propre et organisée en État. En Afrique, le besoin de la construction de la nation s'est fait sentir après l'érection de l'État, les frontières entre les États-nations étant arbitraires. La nation est une communauté humaine ayant conscience d'être unie par une identité historique, culturelle, linguistique ou religieuse. Elle est une personne juridique constituée de personnes régies par une même constitution. Les critères susmentionnés ne constituent cependant pas les seuls à caractériser une nation. Il y a par ailleurs le système de valeurs, souvent consacré par une devise et qui repose sur un contrat implicite entre les membres de la communauté nationale. La devise de la France (Liberté, Égalité, Fraternité) est un rappel des idéaux républicains sous-jacents à la Révolution. La devise du Togo (Travail-Liberté-Patrie) est un condensé des valeurs républicaines qui doivent sous-tendre l'indépendance acquise.

La nationalité est un concept multiforme relatif à l'appartenance d'une personne ou d'un groupe de personnes à une nation culturelle ou politique déterminée possédant la volonté de vivre ensemble. B. Krulic (1999) montre qu'on peut parler de la nationalité politique et de la nationalité culturelle ou sociologique. La nationalité politique se définit comme une preuve légale de l'appartenance à un État. La nationalité culturelle ou sociologique définit des communautés qui ne forment pas forcément des États indépendants. Elles sont plutôt des regroupements de populations sur un territoire plus ou moins défini qui partagent soit une combinaison particulière de caractéristiques objectives liées à la langue, la religion, la culture, l'histoire ou la caractéristique subjective d'autodéfinition souvent exprimée par le nationalisme.

Le nationalisme est un attachement exclusif à la nation dont on fait partie et à tout ce qui lui est propre. C'est une doctrine politique revendiquant la primauté de la puissance nationale sur toute autre considération de rapports internationaux. Dans le contexte africain, le nationalisme illustre le mouvement fondé sur la prise de conscience, par une communauté, de ses raisons de fait et de droit de former une nation. Il s'est illustré dans le panafricanisme, une vision sociale et politique, une philosophie et un mouvement qui cherchent à unifier les Africains d'Afrique et de la diaspora africaine en une communauté africaine globale,

et qui appelle à l'unité politique de l'Afrique. La nationalisation exprime la volonté d'un État de gérer lui-même ses propres ressources.

La nationalité repose au départ sur le sentiment identitaire, mais on peut dégager les principaux critères qui définissent une communauté d'individus comme une nationalité, à savoir posséder des croyances communes et un engagement mutuel, occuper une période définie dans l'histoire, démontrer un caractère national, occuper un territoire défini, posséder une culture distincte. La nationalité s'acquiert normalement à la naissance par filiation, on parle de droit de sang ; mais aussi à la majorité du fait que l'on est né sur le territoire national, on parle de droit de sol et qu'on y ait séjourné jusqu'à un âge donné, le plus souvent celui de la majorité. La loi sur la nationalité togolaise (1978, Art. 1^{er}) énonce :

Est Togolais l'enfant né au Togo d'un père et d'une mère nés au Togo, qui a sa résidence habituelle sur le territoire de la République Togolaise et jouit de la possession d'état de Togolais. La possession d'état au sens de l'alinéa qui précède, consiste notamment dans le fait pour l'intéressé :
a) de s'être constamment et publiquement comporté comme un Togolais ; b) d'avoir été constamment et publiquement traité comme tel par la population et les autorités togolaises. Le ministre de la justice peut, par décision motivée, s'opposer à l'attribution de la nationalité togolaise s'il est établi que cet enfant n'a pas la possession d'état de Togolais.

D'un point de vue sociologique, la nationalité peut se définir comme une identité collective que les membres d'une même nation se donnent. Bien qu'il s'agisse d'un phénomène relatif à une communauté d'individus, l'appartenance à une nation est relative à l'identité personnelle de chacun de ses membres. Une communauté partageant la même nationalité partage également des croyances et des symboles, une histoire, un caractère national, un territoire et une culture qui lui est particulière. Ces facteurs sont sujet à fluctuer avec le temps. Selon les Nations Unies (2009, Art. 15) « *Tout individu a droit à une nationalité. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité, ni du droit de changer de nationalité* ».

La notion de nationalité peut être utilisée par un État de manière stratégique, pour favoriser ou exclure une partie de la population. Par exemple, en Côte d'Ivoire, certains responsables

politiques avaient défini de manière restrictive la nationalité ivoirienne pour exclure certains candidats à l'élection présidentielle, ainsi que pour nier le droit de vote à une partie de la population au non de l'« ivoirité ». Comme le faisait remarquer C. P. Potholm (1981, p. 183), « *C'étaient - et ce sont toujours - les groupes ethniques, (...) qui ont de l'importance en Côte d'Ivoire* ». Il s'agit là d'un usage politisé de la notion de nationalité qui repose, à n'en point douter, sur des considérations ethniques.

1.2. De l'ethnie à l'ethnicité

Une ethnie ou groupe ethnique est un groupe social de personnes qui s'identifient entre elles sur la base d'une ascendance commune, réelle ou symbolique, d'une histoire commune, d'une culture commune ou d'un vécu commun. Les membre d'une même ethnie ont un patrimoine commun, que ce soit la culture, l'ascendance, l'histoire, l'origine géographique, la langue ou le dialecte, l'idéologie, la religion, la mythologie, la coutume entre autres. Ils peuvent même y être plus ou moins attaché, le revendiquer ou bien aussi s'en détacher plus ou moins complètement grâce à l'acculturation, à l'assimilation ou au syncrétisme. En temps normal, il n'y a pas de problème entre les ethnies au sein d'un même État. Grâce au sentiment national, les ethnies, se rencontrent, s'acceptent, cohabitent ensemble et se brassent à travers le mariage par exemple. Selon J.-L. Amselle (1999), l'ethnie est un terme apparu en 1896 dans la langue française. Il fut employé la première fois par l'anthropologue Georges Vacher de Lapouge pour désigner les groupes humains comme la famille, le clan, la tribu, le peuple du lieu ou les gens de la même origine. Mais les problèmes apparaissent dès lors qu'on exploite l'ethnie à des fins politiques à travers le phénomène d'ethnicité.

L'ethnicité est d'usage plus récent, lié à l'évolution du concept d'ethnie. Cette évolution résulte d'une nouvelle approche du concept d'ethnie qui jusque là était appréhendé comme une réalité objective, sans prendre en compte sa subjectivité. La dimension objective a conduit surtout les anthropologues et les historiens à l'analyser en tant que groupe à travers des critères objectifs tels que la langue, l'histoire commune, le lien d'ascendance et de descendance. C'est l'approche notamment de P. Mercier (1968). En revanche, la dimension subjective résulte des analyses surtout des sociologues, des politologues et des psychologues qui saisissent le concept d'ethnie sous l'angle

d'identité comme construction sociale, voire politique. C'est de cette approche subjective que le concept d'ethnicité est né, pour désigner les interactions sociales qui aboutissent au sentiment d'appartenance au sein d'un groupe social. Max Weber (2003) considère l'ethnicité non seulement comme une construction sociale, mais aussi comme un moyen d'instrumentaliser les luttes sociales et politiques. Cette approche subjective de l'ethnie a permis l'émergence du concept d'ethnicité lequel a généré à son tour les notions d'ethnocentrisme (parfois synonyme de communautarisme), d'ethnocide et d'ethnisme.

L'ethnie est un concept important de l'ethnologie, mais l'approche subjective le rend souvent imprécis et malléable. J.-L. Amselle, E. M'Bokolo (1985, p. 129) montrent que certaines ethnies tels les Hutus et les Tutsis habitant la région des grands lacs africains ont tout en commun et « *ne se distinguent ni par la langue, ni par la culture, ni par l'histoire, ni par l'espace géographique occupé* ». En Europe, on parlerait plutôt de classes sociales, anciens agriculteurs d'un côté, anciens éleveurs de l'autre, prolétaires et bourgeois. Le terme nation équivalait en français à celui de tribu, en revanche dans leur usage moderne, les termes d'ethnie et de tribu font plus spécifiquement référence aux différentes communautés linguistiques et culturelles d'Afrique, d'Océanie ou encore aux peuples que les Occidentaux ont regroupés sous le terme générique d'Indiens d'Amérique. Si le mot ethnie de même que celui de tribu a acquis un usage massif en langue française depuis le XIX^e siècle, au détriment d'autres termes comme nation, c'est sans doute qu'il agissait de classer ces sociétés à part, en leur déniaient la cohésion d'une nation. Durant la période coloniale, il convenait ainsi de définir les sociétés africaines, amérindiennes, océaniques et certaines sociétés asiatiques, voire balkaniques, comme des sociétés autres et différentes, en les présentant comme des sociétés non civilisées, le mot civilisation ne désignant dans ce contexte que l'aire culturelle judéo-chrétienne.

Comme pour la race, l'utilisation de la notion d'ethnie pose problème, parce que toute classification d'une population selon des clivages ethniques relève de critères nécessairement arbitraires liés à la langue, à l'histoire, aux origines, à la religion, aux traditions, aux coutumes, entre autres. L'usage colonial du terme ethnie n'est plus aujourd'hui réservé aux communautés linguistiques et culturelles africaines, océaniques ou amérindiennes. Il peut désigner des communautés linguistiques, religieuses ou historiques comme l'ont montré J.-

P. Chrétien et G. Prunier (2003) et est souvent récupéré par les principaux concernés pour désigner leur propre communauté. M. V. Cervello, C. de Beauvais (2007), nient l'utilisation par les anthropologues modernes de la définition coloniale du terme *ethnie*. L'*ethnisme* est l'ensemble de liens qui réunissent des groupes d'individus ayant un patrimoine socioculturel commun, particulièrement la langue. Il a servi pour établir une catégorisation, sur la base de particularités sociales et au prétexte de différences d'origines raciales ou géographiques. Ce terme a été utilisé dans cette acception à propos de la Côte d'Ivoire, l'*ethnisme* de l'« ivoirité » (K. Amadou, 2003) et à propos du Rwanda et du Burundi (J.-P. Chrétien, 1997). L'*ethnocentrisme* est un ensemble de pratiques sociales et politiques qui crée des différences dans le but de favoriser, au sein d'un même pays, un groupe culturel dit de souche, en marquant l'infériorité d'autres groupes culturels parmi les citoyens de ce pays. C'est le cas des Pygmées en Afrique. Les formes les plus extrêmes de l'*ethnocentrisme* ont été, historiquement, le nazisme, l'*apartheid* et la ségrégation raciale.

Certains pays recensent leur population suivant des critères ethniques ou nationaux. Il peut s'agir de discrimination positive et de mise en place de mesures d'« affirmative action » comme le font les États-Unis pour les minorités raciales, l'Inde pour la caste des intouchables, la Chine envers les diverses groupes ethniques. Les intentions du législateur ne sont pas toujours innocentes. La catégorisation ethnique n'est pas nécessairement une action politique à des fins discriminatives. Souvent, la majorité des gens continue à se définir d'abord par leur appartenance ethnique qui correspond à une identité et une langue régionale dont l'existence est officiellement reconnue.

L'*ethnicité* apparaît aussi comme une conscience qui s'exprime par des sentiments tels que l'*ethnisme*, le tribalisme, le régionalisme, le népotisme, le clanisme. P. Poutignat et J. Streiff-Fenart (1995) ont montré l'ambivalence de l'*ethnicité*. Elle est tantôt sentiment tantôt identité : l'*ethnicité* est un fait naturel qui repose sur des critères objectivistes fondés sur les liens de sang ; elle est aussi un fait social fondé sur des critères subjectivistes édifiés par la culture des groupes. Le fétichisme ethnique fait partie des dogmes d'infériorité des africains qui sont remplacés aujourd'hui, entre autres, par la corruption, les conflits armés, les génocides, entre autres. Le débat sur l'*ethnicité* reste d'actualité en Afrique.

2. La recrudescence des réflexes ethniques dans les États africains

L'ethnie est une construction sur des bases diverses, par des stratégies sociales, qui définissent des zones de solidarité. Les sentiments ethniques sont des constructions historiques que chaque génération contribue à définir sans pouvoir les réinventer totalement. L'ethnie n'est pas une construction figée et ne cesse de susciter une diversité d'interprétations surtout dans sa nouvelle forme qu'est l'ethnicité. De ce fait, elle est utilisée à tort ou à raison, comme un paradigme explicatif de certaines pratiques politiques. C'est ce qui entraîne son instrumentalisation au point d'impacter les politiques nationales.

2.1. L'instrumentalisation de l'ethnie à des fins politiques

La reconstruction de l'État est une préoccupation des entités territoriales africaines. Dans ces États issus de la colonisation, l'ethnie est indexée comme l'un des obstacles majeurs à l'édification de l'unité nationale. Les ethnies, structures organisationnelles des sociétés africaines, sont devenues, à travers le phénomène d'ethnicité, des entités politiques au sein de l'État. Cela donne aux hommes politiques l'opportunité d'exploiter le phénomène ethnique comme moyen d'accession, d'exercice et de conservation du pouvoir politique. Cette utilisation politicienne de l'ethnie explique les tensions et les conflits divers qui émaillent la vie politique des États africains. Souvent les armées nationales, du moins les gardes présidentielles, ne sont pas républicaines. (J.-F. Bayard, 2006 ; Mbembe Achille, 2010, 2013). Elles sont remplies de milices de l'ethnie du chef de l'État qui sont à sa solde et prêts à défendre le frère-président bec et ongle.

Le courant constructiviste explique l'ethnicité comme un instrument de mobilisation politique et sociale qui permet d'atteindre des objectifs politiques. De ce fait, la manipulation politique peut s'appuyer sur les liens de sang ou la culture des groupes pour utiliser l'ethnicité comme une idéologie. À la veille de l'indépendance du Togo par exemple, il y avait des partis politiques à tendance régionaliste et ethnique, à la lecture de N. L. Gayibor, (2005, p. 569-583). Aussi, avait-on pour le courant nationaliste, le Comité de l'Unité Togolaise (CUT), le Mouvement de la Jeunesse Togolaise (Juvento) et pour le courant progressiste le Parti Togolais du progrès (PTP), et l'Union des Chefs et des Populations du Nord (UCPN). Même aujourd'hui, il est manifeste que le pays est politiquement bipolarisé entre parti

au pouvoir et parti d'opposition, en témoignent la géographie des voix électorales favorables pour le parti au pouvoir au nord et pour l'opposition au sud lors des dernières élections présidentielles.

L'ethnicité est ainsi associée à des considérations politiques et sociales et peut produire des sentiments ethnocentristes. L'ethnicité apparaît comme un facteur négatif qui empêche les autres communautés culturelles d'exister. Dans ce sens, l'approche instrumentaliste permet de s'intéresser aux sentiments régionalistes comme partie intégrante de la sphère d'intérêt de l'ethnie. Ces sentiments qui sont construits grâce à l'organisation territoriale contemporaine fondent l'imaginaire collectif qui revendique la participation au pouvoir d'État. Cet imaginaire collectif fait l'objet de mobilisation politique par les hommes politiques qui en font un instrument de leur lutte.

L'ethnie n'est plus ce qu'elle fut dans le passé, c'est-à-dire la cellule de base en dehors de laquelle l'individu n'a aucune existence sociale. Cela est particulièrement vrai dans les milieux urbains où les solidarités n'obéissent pas toujours à un caractère tribal ou ethnique. Cela ne veut point dire que le phénomène ethnique ou tribal ait totalement disparu dans les milieux urbains en Afrique. Dans certaines capitales africaines, les populations se regroupent très souvent sur des bases ethniques. Les quartiers sont quasi cloisonnés et sont composés à majorité de telle ethnie ou de telle autre ethnie. Ce n'est pas a priori une mauvaise chose. Mais cet état de chose est souvent instrumentalisé à des fins politiques où on peut voir des quartiers pro parti au pouvoir et des quartiers pro opposition. Le cas d'Abidjan est illustratif des ces cloisonnements ethniques entre Bété et Dioula. P. J. M. Tedga (1991, p. 194), analysant l'avènement de la démocratie en Afrique à partir des années 1990 dit : *« Si l'ethnicité revêt aujourd'hui un caractère négatif, c'est surtout à cause de l'utilisation politique dont il fait objet »*.

Il est aujourd'hui remarquable qu'à défaut de se regrouper autour d'une idéologie, puisque les politiques de tout bord on du mal à en proposer, certaines personnes, trouvent plus naturel de recourir à l'ethnie dont ils sont issus, en particulier pour exercer le pouvoir d'État. Cette substitution de la conscience ethnique à la conscience nationale est un danger majeur auquel les États africains sont confrontés. Certes, l'ethnie est un référentiel culturel, puisqu'il est normal de dire qu'on est Ewé, Kabyè, Bété, Dioula, Baoulé, Bamiléké, Ashanti, Haoussa, Mossi, Yorouba, Igbo, etc. L'appartenance à une communauté historiquement

constituée est légitime. Mais ce qui pose problème, c'est le traitement qu'en font les politiques. Certains dirigeants des États africains font croire habituellement aux membres de leur communauté ethnique qu'ils sont au pouvoir pour eux. Cette politique d'exclusion des autres groupes ethniques est de nature à faire obstruction au processus de démocratisation en Afrique. N. O. Broohm (1998, p. 10) écrit :

Depuis le temps colonial jusqu'à ce jour, l'ethnie constitue l'action par excellence de l'oppression de la dépossession et de la responsabilisation des peuples africains. Bien perçue comme obstacle au développement et à l'édification d'une nation moderne, l'ethnie constitue l'être présenté comme un empêqueur de la démocratisation.

De ce fait, la mise à l'écart, l'exclusion d'une ethnie si minoritaire soit-elle, pourrait être une source de mécontentement, de repli identitaire ou de rejet de la politique nationale. L'ethnicité comme facteur de mobilisation politique par des dirigeants débouche sur des tensions interethniques. L'appui ethnique aux partis politiques fait ressembler la politique à un combat entre ethnies. Selon A. G. Matsanza (2010), La manipulation s'oriente au Congo de plus en plus sur les aires linguistiques nationales (lingala, kikongo, tshiluba, swahili) pour faire d'elles des instruments de mobilisation politique. Au Togo tout porte à croire qu'il y a un accord politique non écrit. Au regard de la réalité géopolitique, le pouvoir politique s'organise entre le nord et le sud. Sinon depuis l'avènement de la démocratie dans les années 1990, tous les premiers ministres viennent du sud comme pour faire la parité avec le chef de l'État qui vient du nord. Au Cameroun, tandis que le chef de l'État vient de la région francophone, le premier ministre vient de la région anglophone. Ces faits qui relèvent de l'égalitarisme, sinon d'une égalisation mécanique, peuvent participer à la construction nationale, mais peuvent aussi cacher des problèmes réels comme la bipolarisation de la vie politique et l'exclusion des minorités ethniques.

Pour bon nombre de constitutionnalistes, l'édification ou la reconstruction de l'État est en opposition avec la reconnaissance de l'ethnicité dans l'affirmation de l'État-nation. S'il est attribué à l'État africain la fonction d'accoucher la nation, il est évident que la discrimination doit être évitée dans la mesure où elle consacre le règne de l'inégalité. Le quota régional comme le propose par exemple M. Tshiyembe (1990) dans le contexte du Congo comme critère de recrutement et de sélection des

dirigeants politiques, ne spécifie pas le mode de désignation de ceux qui composent ce quota. À ce sujet, cette solution apparaît comme une carapace que les leaders politiques manipulent à leur guise, ce qui renforce le clientélisme. Dans ce sens, le quota ne correspond pas toujours aux aspirations de la région ou de l'ethnie et peut causer d'autres formes d'exclusions.

2.2. Les impacts de l'ethnicité sur la politique nationale

Le dosage ethnique pratiqué au niveau de la répartition des postes politiques, civiles et militaires, peut favoriser plutôt l'émergence de la médiocrité et constituer un obstacle à la citoyenneté en Afrique. L'ethnicité plonge l'État dans l'incapacité d'assumer normalement ses fonctions régaliennes de justice, de défense et de sécurité, remettant ainsi en cause le contrat social qui le fonde, à savoir assurer la paix et la sécurité pour tous. Cette situation peut occasionner l'effondrement de l'État. L'usage de l'ethnicité dans le fonctionnement des affaires publiques renforce la déliquescence de l'État. Si le pouvoir est exercé pour la satisfaction des intérêts particuliers, l'État qui devrait assurer l'intérêt général est privatisé à des fins ethniques. Le recours à l'ethnicité dans la conquête et l'exercice du pouvoir occasionne le dysfonctionnement de l'État et justifie l'échec de l'État africain postcolonial à pouvoir édifier des États-nations. Au lieu d'atténuer les conflits ethniques, certains politiques africains les ont bien souvent ravivés lorsqu'ils privilégient leurs groupes ethniques, exacerbant par là même le tribalisme. N. O. Broohm (2007, p. 230) note à ce sujet : « *La politique, en Afrique subsaharienne notamment, est encore souvent source des conflits les plus meurtriers, conduisant dans certains cas à la décomposition de l'État et à l'exacerbation des replis identitaires* ».

L'ethnicité engendre le népotisme particulièrement en Afrique. En effet, certains gouvernants africains exploitent l'ethnie à des fins politiques. C'est alors que le Président s'entoure d'hommes de confiance, civils ou militaires, qui appartiennent généralement à sa famille ethnique, qui sont généralement ses frères. Ils sont placés à des postes stratégiques et deviennent l'œil permanent du chef de l'État. Hautement promus et grassement payés, ils font et défont les cabinets ministériels, les sociétés publiques et même privées. La conséquence de ce fait est que les biens de l'État deviennent les biens d'une ethnie.

Comme solution à l'ethnicité, il faudrait que les charges politiques soient exercées par les hommes et les femmes en fonction de leur compétence et de leur mérite et selon des modalités excluant toute discrimination. On rétorquerait qu'une pareille recette manque de réalisme, car cela pourrait aboutir à un déséquilibre entre les régions, ce qui aurait pour conséquence d'attiser des haines interethniques. La solution ne peut non plus consister à un ajustement des ethnies car ce serait déplacer le centre de gravité de l'État, de la nation vers l'ethnie. Une fois les règles du jeu démocratique clairement définies et acceptées de commun accord par tous, seul leur respect pourrait garantir la cohésion sociale. Dans ce cas, ce ne sont ni des ethnies ni des tribus qui devront compter, mais chaque membre de la société nationale pris individuellement en tant que citoyen.

Le refus du droit à la citoyenneté ou à la nationalité s'est trouvé au cœur d'un bon nombre de conflits en Afrique postcoloniale. Par exemple, la Côte d'Ivoire s'était vu sombrer dans un conflit qui a opposé le nord et le sud. Mais les crises politiques depuis l'indépendance, sur le continent, laissent apparaître le même schéma : des dirigeants politiques cherchent à bâtir leur socle auprès d'une partie de la population de leur pays en excluant tout simplement d'autres parties de la population. À terme, ces genres de comportement peuvent avoir des conséquences politiques catastrophiques, voire même entraîner des conflits armés. L. Kaba (p. 525) précise à cet effet que

Le sentiment ethnique, malgré tout, peut engendrer des passions dangereuses en politique. Il se transforme en tribalisme, quand dans un contexte marqué par le pluralisme et la compétition pour le pouvoir, il est manipulé et exacerbé par certains leaders contre les autres qui sont d'origines différentes. Comme une bombe, le tribalisme crée le spectre de guerre civile et engouffre le pays dans le génocide et l'anarchie. En cela, il représente la forme rétrograde et dangereuse du sentiment ethnique, ainsi que le montrent les événements du Rwanda et du Libéria.

Les ethnies ont été utilisées pour renverser le processus démocratique et renforcer ou prolonger la mainmise, la domination d'un groupe ethnique sur un autre groupe sapant ainsi la stabilité nationale. Il en résulte des souffrances massives pour des personnes dont la seule faute était peut-être de porter le mauvais nom de famille, d'appartenir à une certaine ethnie. Les questions de citoyenneté ont également été utilisées pour

empêcher des personnes d'occuper des postes politiques ou pour réduire au silence ceux qui critiquent le gouvernement. La plupart des politiciens, les plus importants de l'opposition en Afrique, sont souvent présentés comme n'étant pas des citoyens du pays où ils vivent ; des allégations souvent basées sur des arguments absurdes à propos des origines de leurs ancêtres issus du mauvais côté des frontières coloniales, lesquelles n'existaient pas au moment de la naissance de la personne ou de ses parents.

Il s'agit là de la manipulation des lois sur la citoyenneté. La discrimination revêt toujours de nombreuses facettes comme des détails ennuyeux des règles pour obtenir des papiers administratifs, le déni de droits. L'inflation législative, l'usage abusif du droit à des fins partisans rendent possibles les politiques d'exclusion civique. La réforme des lois devrait permettre de sortir des situations de conflit et tendre vers une politique d'inclusion. Pour remédier à l'ethnisme excessif voire au tribalisme, P. J. M. Tedga (p. 203) fait remarquer :

La démocratie pluraliste, en favorisant le regroupement des hommes et des femmes, sur la base de leur communauté d'idées, de valeur, de projets de société et de programme politique nationaux apparaît dans certaine mesure comme un excellent antidote contre le tribalisme. Ainsi deux frères pourront appartenir à des partis politiques différents.

En réalité, la règle majoritaire inhérente à la démocratie n'a guère pour objet de consacrer la supériorité de certaines ethnies sur d'autres, mais d'assurer à chaque citoyen l'équilibre, l'épanouissement, avec une égalité de chance au-delà de sa communauté de provenance. En rupture avec l'instrumentalisation des ethnies par les politiques en Afrique, P. J. M. Tedga (p. 202) donne l'exemple du Congo : « *Voilà pourquoi au Congo, par exemple, l'opposition avait exigé et obtenu que l'une des dispositions du projet de loi sur les partis politiques, stipule que tout parti politique doit rassembler au sein de son comité exécutif sept ressortissants de sept sous régions différentes* ». Il s'agit en clair de disposer de manière juste la loi afin d'augmenter les chances d'une véritable démocratie au sein des États africains et de casser le mythe selon lequel on ne peut se faire élire que chez soi. Le « chez » dans l'État moderne, c'est son pays, sa nation, sa patrie ; ce n'est pas seulement son village, son canton, sa préfecture ou sa région.

L'ethnicité, si elle n'est pas instrumentalisée politiquement, est loin d'affaiblir les États africains. La diversité ethnique les

enrichit plutôt (F. Barth, 2005). L'ethnie Fang qui est présente au Cameroun, au Gabon et en Guinée équatoriale compte des millions de personnes. Dans le cadre d'une confédération de l'Afrique centrale, la nationalité Fang peut s'épanouir sur un territoire vaste. Des exemples comme celui-ci sont légion comme c'est le cas des Ewés au Togo, au Ghana, et au Bénin, où on a parlé entre temps de pan Éwé ou d'« *Eweland* » (N. L. Gayibor, 2005, p. 220) ; mais attention, cela ne doit pas donner libre cours à des velléités sécessionnistes. Il ne s'agit pas de condamner ceux qui se réclament d'une ethnie, puisque dans tous les cas, on est toujours rattaché à une communauté. En revanche, il appartient à tous de combattre dans les idées et par des actes, les pratiques tribales, négationnistes de l'État.

3. La citoyenneté pour résorber le contraste nationalité et ethnicité en Afrique

La citoyenneté est l'état ou la qualité du citoyen. Elle permet à un individu d'être reconnu comme membre d'une cité dans l'Antiquité, ou d'un État aujourd'hui et de participer à la vie politique. La citoyenneté est donc le statut juridique qui permet à un individu de faire valoir son statut de citoyen avec accès à l'ensemble des droits politiques et aux devoirs, permettant de participer à la vie civique, par différence d'avec les simples résidents. La nationalité est une des conditions de la citoyenneté et donc du droit à la jouissance des libertés politiques comme le droit de vote.

Les États modernes sont des ensembles beaucoup plus vastes, fédérateurs de plusieurs groupements humains dont le but est de forger une identité collective, le désir de vivre ensemble au cœur duquel chaque citoyen est impliqué. Sa source de légitimité n'est plus ontologique, mais négociée et débattue à la lumière de l'expression de la souveraineté populaire issue du contrat social. C'est plus qu'un droit de cité que de participer à la politique nationale plutôt que de s'en écarter puisqu'on ne jouit de sa citoyenneté qu'en l'exerçant. La jouissance d'un droit est dans son exercice. C'est à cet exercice que doivent s'atteler les peuples africains à travers leur participation citoyenne. Comme le montre si bien J. Delors (1999, p. 58), « *L'éducation civique constitue un ensemble complexe recouvrant tout à la fois l'adhésion à des valeurs, l'acquisition de connaissances et l'apprentissage de pratique de participation à la vie publique* ».

La citoyenneté implique une façon d'appréhender le rapport à autrui, c'est-à-dire l'esprit civique et alimente une forme du lien

social entre individus qui se reconnaissent dans une collectivité que D. Schnapper (1994, 154) qualifie de « *communauté des citoyens* ». En effet, la citoyenneté constitue une forme majeure de l'intégration dans une société démocratique à travers le partage de normes communes par-delà les normes ethniques particulières. La citoyenneté implique des interactions à travers les droits et les devoirs qui ont en principe pour effet de souder le lien entre les membres de la communauté nationale. La citoyenneté passe alors par un devoir d'information et d'éducation. O. N. Broohm (2003, p. 62) dit à cet effet : « *Assurément, l'éducation à la nation moderne, ou en d'autres termes, à la valeur fondamentale de l'autonomie, signe de l'existence accomplie de l'homme, devrait être la priorité* ». Il faudrait bien que chacun réalise que l'État est un bien commun, le fruit de la volonté générale et non le fruit de l'intérêt égoïste des ethnies. Dans ce sens il doit être construit par la participation de chaque citoyen par son inscription, pour parler comme J. Habermas (1978), dans l'espace public.

L'espace public est un réseau permettant la communication, la discussion, des prises de positions, d'opinion relatives au vivre ensemble et à la volonté générale. Il ne s'agit pas de décréter un espace public qui s'apparentera très vite à un autre mirage politique, mais il s'agit d'un engagement citoyen qui débouche sur une société civile qui se définit comme des groupements ou associations non étatiques, capables d'influencer les actions politiques dans un réseau de communication et d'orienter leur flux dans le bon sens. Ces impératifs ne récusent pas les possibilités de luttes partisans. Mais l'espace public a le mérite de rendre le citoyen actif intéressé par la chose politique et lui fait sentir son appartenance et son utilité dans le champ politique et social. Les politiques de décentralisation permettent de contenir la synergie des citoyens en luttes pour l'émancipation sur des espaces plus réduits. Elles permettent au peuple d'exercer son droit de citoyen au niveau local, avant de l'élargir au niveau national. Cependant, la décentralisation ne doit pas être un nouveau prétexte au repli identitaire et ethnique.

Il est vrai que les ethnies sont une réalité qu'on ne peut ignorer si on veut comprendre la réalité sociologique des États africaines. Mais l'instrumentalisation des différences ethniques aux fins de conservation du pouvoir par certaines élites politiques conduit bien souvent aux crises identitaires observées çà et là (M. Mbonimpa 1994). L'instrumentalisation politique des ethnies est un fait réel autour duquel on doit s'insurger aujourd'hui en Afrique dans un contexte de démocratisation.

Conclusion

La réalité ethnique est un des éléments constitutif des sociétés africaines. Les ethnies sont une force sociale d'intégration quand elles invitent leurs membres à s'inscrire dans des actions collectives. Elles deviennent destructrices, quand elles privilégient les solidarités particulières au détriment de l'intérêt national. Parce que, au sein de l'État, les objectifs communs ne peuvent être poursuivis qu'au niveau national, il importe, à partir de ce moment, d'articuler les identités ethniques avec la conscience nationale dans le respect des mêmes droits et obligations pour tous les citoyens par-delà leur appartenance ethnique. La citoyenneté relie l'individuel et le collectif. Le citoyen participe pleinement à l'exercice de la liberté collective. Il a conscience d'exercer sa liberté et d'assumer une part de la liberté collective dans le cadre de l'État démocratique qui assure le respect et la dignité de la personne humaine. Ainsi, il n'y a pas de citoyenneté en marge des droits de l'homme et des valeurs communes. Pour rétablir la cohésion sociale dans les États africains déchirés par des crises ethniques, il convient de valoriser la citoyenneté qui inclut l'ensemble des citoyens au sein d'une même nation plutôt que l'ethnicité qui fragmente, segmente et atomise l'État.

Bibliographie

- AMSELLE J.-L., 1999, *Logiques métisses*, Paris, Payot.
- AMSELLE J.-L. et M'Bokolo E. (dir.), 1985, *Au cœur de l'ethnie : ethnies, tribalisme et État en Afrique*, La Découverte, Paris.
- BAYARD J.-F., 2006, *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard.
- BROOHN N. O., 1998, « L'intellectuel, la modernité politique et l'alibi ethnique en Afrique », *Quest* 12/2 9-18
- BROOHN N. O., 2003, « Nationalité et citoyenneté : Défis et enjeux dans les États pluriethniques africaines aujourd'hui », *Mosaïque*, Revue de philosophie, Littérature et Sciences Humaines, N° 001, 47-64.
- BROOHN N. O., 2007, « États-nations et citoyenneté : enjeux africains dans le contexte actuel de la mondialisation », *Éthiopiques*, *Revue négro-africaine de littérature et philosophie*, n° 79 (2), 221-235.
- CERVELLO M. V., de BEAUVAIS C., 2007, *Colonisations et héritages actuels au Sahara et au Sahel : problèmes*

- conceptuels, état des lieux et nouvelles perspectives de recherche, XVIII^e-XX^e siècles*, Paris, L'Harmattan.
- CHRETIEN J.-P. et PRUNIER G., *Les ethnies ont une histoire*, Karthala, Paris, 2003.
- CHRETIEN J.-P., 1997, *Le Défi de l'ethnisme. Rwanda et Burundi 1990-1996*, Paris, Karthala.
- DELORS J., 1999, *L'éducation un trésor est caché dedans*, Paris PUF.
- GAYIBOR N. L (dir.), 2005, *Histoire des togolais*, Volume II, Tome II, Lomé, Presses de l'UL.
- HABERMAS J., 1978, *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot.
- KABA Lansiné, « Démocratie, Ethnicité et Développement » in *Quelle place pour l'Afrique dans le monde du XXI^{ème} siècle ?* Dakar (Sénégal), Mai, 1996, p. 515-528.
- KONE A., 2003, *Houphouët-Boigny et la crise ivoirienne*, Paris, Éditions Karthala.
- KRULIC B., 1999, *La nation : une idée moderne*, Paris, Ellipses.
- LOI SUR LA NATIONALITE TOGOLAISE DU 11 SEPTEMBRE 1978, disponible sur <http://www.refworld.org/docid/3ae6b4d02c.html>, consulté le 20 mars 2017.
- MATSANZA A. G., *État et Partis au Congo-Kinshasa, l'ethnicité pour légitimité*, Paris, L'Harmattan, 2010.
- MBEMBE A., 2010, *Sortir de la grande nuit. Essai sur l'Afrique décolonisée*, Paris, La Découverte.
- MBEMBE A., 2013, *Critique de la raison nègre*, Paris, La Découverte.
- MBONIMPA M., 1994, *Ethnicité et Démocratie en Afrique. L'homme tribal contre l'homme citoyen*, Paris, L'Harmattan.
- MERCIER P., 1968, *Tradition, changement, histoire, les Somba du Dahomey septentrional*, Paris, Anthropos.
- NATIONS UNIES, 2005, *La Commission du droit international et son œuvre : Instruments*, United Nations Publications.
- POTHOLM P. C., 1981, *La politique africaine. Théories et pratiques*, Paris, Economica.
- POUTIGNAT P. et STREIFF-FENART J., 1995, *Théories de l'ethnicité*, Paris, PUF.
- RENAN E., 1992, *Qu'est-ce qu'une nation ? et autres essais politiques*, Paris, Presses Pocket. Tshiyembe Mwayila,

- 1990, *L'État postcolonial, facteur d'insécurité en Afrique*,
Paris, L'Harmattan.
- SCHNAPPER D., 1994, *La communauté des citoyens. Sur l'idée
moderne de nation*, Paris, Gallimard.
- TEDGA P. J. M., 1994, *Ouverture démocratique en Afrique
Noire?*, Paris, L'Harmattan.
- WEBER M., 2003, *Économie et société*, Paris, Plon.

L'INHABILITE « DU CONTINGENT DU MAINTIEN DE LA PAIX » DANS LA RESORPTION DE LA VIOLENCE EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

VAÏDJIKÉ Dieudonné*

Résumé

Notre étude vise à examiner les dérapages des forces de maintien de la paix en République centrafricaine en proie à la violence. En effet, face à la violence, l'Union Africaine (UA) et l'Organisation des Nations Unies (ONU) ont déployé des soldats de maintien de la paix dans ce pays pour apporter la réponse à la garantie de la paix et à l'affermissement de la démocratie. Cependant, nos lectures ont révélé que certains d'entre eux ont dévoyé leur mission. Ils ont commis des meurtres et abus sexuels en toute impunité. Cette situation peut remettre en question la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies. Dans un tel contexte, Cette institution devrait coopérer avec l'Union Africaine et les autorités judiciaires des pays d'où les troupes sont originaires pour traduire tous les responsables des crimes en justice afin de garantir, de façon durable, la paix en République centrafricaine.

Mots-clés : démocratie, paix, République centrafricaine, violence.

Abstract

Our study aims to examine mistakes to peacekeeping force in Central African Republic in the grip of violence. Indeed, in the face of violence, African Union (AU) and the United Nations (UN) have deployed soldiers to peacekeeping in this country to bring the answer to the guarantee of peace and the consolidation of democracy. However, our readings revealed that some of them have perverted their mission. They committed murders and sexual abuse with impunity. This situation can to challenge the credibility of the UN. In this context, the United Nations should cooperate with the African Union and the judicial authorities of the countries where the troops are native to bring all those responsible for crimes to justice in order to safeguard for de long time the peace in Central African Republic.

Keywords: democracy, peace, Central African Republic, violence.

* Université de N'Djaména, Faculté des Sciences Humaines et Sociales, Département de Philosophie & Art, Email : vaidjiked@yahoo.fr

Introduction

Les sociétés africaines sont confrontées, comme toute autre société, à la violence ou à la division²³³. Les raisons sont multiples : « l'injustice, l'envie, la pauvreté, la violence des autres... » (Labbé et al., 2006 : 20), l'existence du désir (Bidima, 1998 : 238), les divergences politiques ou d'intérêts (Abéga, 2003), entre autres. Dès lors, « la violence a toujours des causes, on trouve toujours des raisons à la violence » (Labbé et al., 2006 : 20).

En effet, la violence, loin de se limiter à un seul État, est répandue à l'échelle régionale et crée de vastes zones d'instabilité et d'insécurité : du génocide rwandais aux guerres du Congo Kinshasa, du printemps arabe déclenché en Tunisie à la crise libyenne, qui a débordé au Mali (Bordessoule, 2014), des affrontements armés au Tchad et au Soudan à l'instabilité en Centrafrique, sans oublier la violence postélectorale, très récente, au Gabon... Il en résulte que la violence est endémique ; elle se répète, se perpétue, mais aussi se répand, envahissant le pays, traversant les frontières, embrassant plusieurs couches sociales (Abéga, 2003). Elle « s'étend souvent de manière épidémique entre des groupes qui ne maîtrisent plus leurs affrontements », est-il dit dans *La violence* (Michaud, 1986 : 117).

Mais la violence qui fait l'objet de notre préoccupation est celle mise en œuvre en République Centrafricaine (RCA) impliquant des milliers de personnes avec des centaines de milliers de victimes. Cette violence, qui provient souvent du pouvoir et consiste dans l'emploi de la force avec les dommages que cela entraîne, a entamé la cohésion nationale. Et la RCA affiche le visage d'un pays politiquement instable (Houssein, 2014).

La situation s'est exacerbée avec l'utilisation de *l'ethnicité* à des fins politiques, laquelle a considérablement varié depuis l'indépendance. C'est surtout sous le régime de Bozizé que *l'ethnisation* de la vie politique s'est particulièrement accélérée. Il s'est non seulement replié sur son groupe ethnique, mais s'est aussi montré hostile à d'autres communautés, en particulier la communauté musulmane devenue hostile vis-à-vis de son régime (Khabure, 2014). Les communautés discriminées, faute d'un État

²³³ « Comme nous ne vivons pas seuls, mais en famille, en groupe, en société, notre vie de tous les jours est pleine de problèmes, de possibilités de conflits, des petits, des moyens, des gros » (Labbé et al., 2006 : 37).

leur assurant le statut des citoyens libres et égaux en droits et devoirs, se sont défilées de Bozizé et de ses « hommes de main » en prenant les armes. Elles se sont ensuite fédérées au sein de la *Séléka* pour s'emparer du pouvoir et arracher les prébendes y afférentes (Gourdin, 2013). Le scénario désormais familier se répète : prise du pouvoir par les armes et nouvelles flambées de violence.

Pour juguler la crise, des efforts diplomatiques et politiques ont été consentis par la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) sous l'égide de l'Union Africaine (UA) et de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Ils ont conduit au déploiement des soldats de maintien de la paix dans ce pays déstabilisé par des événements marqués du sceau de la barbarie. Ces derniers ont-ils réussi à rétablir l'ordre, à garantir la paix sociale et à maintenir un climat de sécurité et de stabilité en RCA ? Certains d'entre eux (indisciplinés) n'ont-ils pas commis des infractions, violenté la population à protéger et en particulier les femmes innocentes ? Le déploiement des soldats de maintien de la paix en RCA laissait espérer le retour au calme. Mais les violations des droits humains et les affrontements armés incessants ont démontré le contraire : des civils sont séquestrés ou tués, des femmes violées, des milliers de déplacés enregistrés... Ces crimes sont perpétrés aussi bien par les belligérants que quelques soldats de maintien de la paix ; ils profitent de la misère de la population civile qu'ils sont censés protéger pour obtenir des relations sexuelles contre un peu d'argent, des cartes de téléphones ou des rations de nourriture (Tatu, 2015). Voilà donc la situation que nous tenterons d'examiner en trois points essentiels : le premier présentera de façon brève un aperçu sur la violence d' « en haut » de l'après-indépendance en République centrafricaine ; le deuxième sera consacré à la continuité des stratégies de division dans le processus de démocratisation de la Centrafrique ; enfin le troisième sera axé sur quelques errements des forces de maintien de la paix déployées pour consolider la sécurité et stabiliser la Centrafrique.

4. Aperçu sur la violence d' « en haut » de l'après-indépendance en République centrafricaine

L'aube des indépendances a été suivie, dans la plupart des pays africains, par des troubles, des guerres civiles, des luttes pour

le pouvoir. La rivalité prenait la forme d'une confrontation de factions, sans autre projet que de se sentir mieux à même que les autres de gérer, préserver ou renforcer un pouvoir établi, ou encore d'entrer en dissidence avec lui. Ces instabilités ont favorisé « la montée au pouvoir des régimes forts » (Kobo, 2016 : 28) qui font du *prince* ou du *meneur* la source exclusive du pouvoir. Dès lors, le *prince* s'arroge tous les droits, se fait craindre en recourant à la terreur : « la persécution et la mise à mort des hommes courageux [opposés à son pouvoir] » (Michaud, 1986 : 20). Ces visages de la violence d' « en haut »²³⁴, qui provient du pouvoir, gardent leur valeur pour les régimes autoritaires des pays africains, dont celui de la République centrafricaine où l'État a toujours affirmé sa suprématie et son monopole du pouvoir par la répression de la population et la liquidation des ennemis politiques.

En effet, depuis l'accession de la République centrafricaine à l'indépendance, les Chefs d'État, qui se sont succédé au pouvoir, ont mis en œuvre des idéologies machiavéliques incompatibles avec l'État de droit. Comme la politique est « la satisfaction de l'appétit de pouvoir nécessaire à l'accomplissement des buts fixés » (Ricci, 2014 : 151), les *princes* ont recouru aux moyens de la politique anormale, entre autres la force, pour conserver le pouvoir. C'est à juste titre que Michaud a écrit :

²³⁴ La violence mise en œuvre pour établir le pouvoir politique, le maintenir et le faire fonctionner se distingue d'autres variétés : la violence diffuse, la violence d' « en bas », le terrorisme et la guerre civile. La première variété est « la violence des rixes, des bagarres entre groupes, communautés villageoises ou religieuses, des émeutes populaires contre la vie chère, sans oublier brigandage et banditisme » (Michaud, 1986 : 17-18). La seconde « est celle des soulèvements et révolutions. Les révolutions anglaises de 1642 puis de 1688, la Révolution française de 1789, les journées révolutionnaires européennes tout au long du XIXe siècle, la révolution russe de 1917 en sont les exemples les plus connus » (Michaud, 1986 : 18-19). La troisième est fondamentalement et essentiellement politique (Hoffman, 1998 : 17). En d'autres termes, le terrorisme « se rapporte nécessairement au pouvoir, et vise à sa prise et à son usage en vue de l'obtention d'un changement politique » (*Ibid.*). Comme l'a affirmé Michaud, la forme la plus ancienne est « la tyrannicide qui vise un changement radical de pouvoir à travers la mort du tyran (...), l'assassinat systématique des ennemis politiques, l'intimidation par la terreur (...) » (1986 : 24). Enfin, la dernière variété (la guerre civile) se déroule à l'intérieure d'un pays. Elle est un affrontement, entre concitoyens, entre les forces armées régulières et des groupes armés identifiables, ou des groupes armés entre eux, dans des combats dont l'importance et l'extension dépasse la simple révolte ou l'insurrection ; il peut aussi impliquer des éléments étrangers ou des États voisins. Les exemples ci-après apportent un éclairage sur ce type de violence : « les affrontements entre rebelles et forces de l'ordre au Pérou ou au Guatemala dans les années 1990 (...), l'affrontement en Algérie entre l'État et le GIA (Groupe islamiste armé) depuis 1993 (...), les guerres civiles récentes en Afrique (Sierra Leone, Libéria, Congo, Côte-d'Ivoire) » (Michaud, 1986 : 26).

Les êtres humains ont presque toujours et partout utilisé la force²³⁵ au service de leurs buts et ils se sont organisés pour le faire. Ils ont mis en œuvre des moyens matériels et humains pour pratiquer la violence et ont encadré leurs actions dans des règles aussi bien pour leur propre usage que pour établir des interactions en partie réglées avec leurs adversaires (1986 : 57).

En RCA par exemple, le premier président, David Dacko, a mené une politique répressive. Il se contentait d'incarcérer ses rivaux ou de les mettre en résidence surveillée. En plus des arrestations arbitraires, Dacko a interdit le multipartisme, dissous les syndicats et associations (Khabure, 2014). À l'instar de la plupart de régimes africains, son régime pratiquait une sorte de léninisme primaire : culte du chef, idéologie monolithique et slogans, parti unique et centralisme démocratique, services de sécurité omniprésents... (Chrétien, 2015). De cette manière, il a prétendu museler tous ceux qui ne soutiennent pas ses méthodes de gouvernance. Il pourra alors gouverner seul et prendre des décisions qui lui sont favorables. C'est sans doute dans cette lancée que Dacko s'est désolidarisé de la France, son principal soutien, pour se rapprocher de la Chine. Mais cette erreur lui a été fatale, car elle a conduit à sa chute : la France rompt avec lui et aide Jean-Bédel Bokassa à prendre le pouvoir (Nyabenda, 2016 : 15). En fait, la France le considérait favorable à la défense de ses intérêts dans la région.

Réconforté par cet appui, Bokassa a renforcé son emprise dictatoriale en s'autoproclamant président à vie en tant que maréchal et en instituant un régime violent. Les droits des citoyens les plus essentiels tels que la liberté et l'égalité ont systématiquement été violés ; l'on ne pouvait pas s'exprimer librement, excepté les proches du *prince* qui se considéraient comme « les privilégiés du régime ». Or, à en croire Tosel, « pour être citoyen, il faut disposer de la liberté, de l'égalité, et de l'indépendance » (1988 : 67).

La répression dans le sang des étudiants en 1979 a illustré cette dérive autoritaire. Surnommé « le massacre de la prison Ngaraba », elle a déclenché une enquête par les juristes africains accusant Bokassa d'être responsable de la mort de ces étudiants (Khabure, 2014). Et pourtant, la protestation des étudiants se justifiait par un contexte social marqué par la pauvreté dans les

²³⁵ Abéga (2003) a soutenu que « toutes les définitions de la violence, et toutes les formes de violence s'accordent sur l'usage de la force comme nécessaire à la manifestation de celle-ci ».

ménages, qui constitue l'un des principaux obstacles à l'accès à l'éducation et à la formation.

Il faut ajouter à ce soulèvement les grèves à répétition dues essentiellement à la précarité des conditions de vie des travailleurs et aux inégalités sociales. En d'autres termes, l'État, fragilisé, était incapable de fournir le minimum de ressources de base aux populations. Les ressources sont détournées par une classe corrompue de dirigeants. Cet abus « a abouti à déresponsabiliser les cadres, à faire naître et se développer dans l'administration un laisser-faire et un laisser aller, un non paiement des salaires, à la paupérisation des employés du secteur public » (Diallo, 2001 : 118).

La vie sociopolitique en RCA a donc été corrodée par l'horreur de la puissance étatique. La situation amènera la France à se défaire de Bokassa, qu'elle a porté au pouvoir. C'est surtout les liens très étroits avec Kadhafi (l'ennemi incontesté de l'Occident impliqué dans les guerres civiles au Tchad, un pays où la France a installé une de ses bases militaires pour le contrôle de la sous-région) qui a poussé la France à le chasser du pouvoir et à renouer avec Dacko (Nyabenda, 2016 : 15).

Le revirement politique a laissé croire que Dacko était « l'homme des français », prêt à mettre en œuvre leur politique en RCA, à préserver leurs intérêts comme dans d'autres pays africains. Mais il n'en était rien, puisque Dacko, qui est revenu pour une seconde fois aux affaires, a été contraint de remettre le pouvoir à André Kolingba en 1981. Celui-ci, conscient de l'influence de la France, l'a laissé continuer à jouer un rôle-clé dans le pays, c'est-à-dire à entretenir « la prédominance de luttes politiques mesquines dans le but, unique, du contrôle du pouvoir politique » (Diallo, 2001 : 119), mais en sa faveur. Quant à lui, il s'est employé à enrichir son ethnie, les Yakomas. C'est alors le début de l'utilisation de *l'éthnicité*, l'un des facteurs déclencheurs d'une instabilité sociopolitique durable. La violence qui gangrène aujourd'hui la RCA s'en explique nettement.

5. Continuité des stratégies de division dans le processus de démocratisation de la Centrafrique

La restauration du multipartisme, expérimenté pour la première fois de 1947 à 1962 (Gourdin, 2013), a permis à la République centrafricaine de poser les jalons de la démocratie en 1993. Contraint par des mutins, Kolingba a accepté d'organiser des élections démocratiques (Nyabenda, 2016 : 15). Et Ange Félix Patassé est élu président de la République et réélu en 1999.

Cependant, son régime est resté fragile et menacé par une armée constituée majoritairement des Yakomas - ethnie de Kolingba. Pour faire face à la menace, Patassé a recruté pour sa sécurité personnelle et en grande partie les Sara-Kaba du Nord et les Gbaya - sa propre tribu. À l'instar d'autres présidents africains, Patassé a adopté des stratégies de division de l'administration qui étaient pratiquées par les colons. Les identités ethniques se redéfinissent en fonction des compétitions politiques comme dans d'autres États postcoloniaux (Chrétien, 2015). L'exercice de la démocratie, mal compris, conduira alors Patassé et quelques autres acteurs politiques centrafricains à s'égarer dans ces jeux politiques. Comme l'a souligné Diallo, il a perdu de vue « le caractère responsable et national des enjeux, l'unité de l'État et le sens du service public » (2001 : 118).

Le Chef de l'État n'était donc pas en sécurité à cause de l'armée dominée par les Yakomas. Sa chute en est la preuve.

En fait, la méfiance vis-à-vis de l'armée a amené Patassé à s'entourer davantage de ses proches et à privilégier la garde présidentielle constituée en grande partie de son clan. Cela a frustré les autres composantes de l'armée. Celles-ci ont exprimé leur mécontentement par une série de mutineries et de putsch qui ont permis à Bozizé de prendre le pouvoir avec l'aide du Tchad (Nyabenda, 2016 : 15).

L'histoire politique est frappée d'immobilité comme dans la plupart des pays africains : prise du pouvoir par la force, suivie de la violence et de crimes de sang. Les scénarios dramatiques restent en effet les mêmes mais sont joués par des leaders politiques différents. Le constat de Kovana relatif à l'histoire politique tchadienne, de l'après-indépendance, vient éclairer cette réalité :

L'acteur principal qui devient Chef d'État prend le costume de celui qu'il a éliminé - le costume et les habitudes ! Il utilise contre ses ennemis les mêmes méthodes qu'on a utilisées contre lui et ses amis (...). Tout nouveau titulaire du pouvoir gagné par la force des armes ne songe qu'à se protéger de ceux qu'il entrevoit déjà, fourbissant leurs armes pour le remplacer (1994 : 81).

Le règne de Bozizé a illustré cet état de fait. En effet, Bozizé n'a pas manifesté la volonté de restaurer l'autorité de l'État, de construire une armée véritablement nationale, de consolider la paix et de développer le pays ; même après les accords de Libreville ayant conduit à un gouvernement de transition

impliquant l'opposition politique, les représentants de la société civile et les groupes sévissant dans le pays (Khabure, 2014).

Il en est résulté une reprise des hostilités, lesquelles ont provoqué la chute de Bozizé qui continuait à réarmer son camp et à vouloir conserver la main en manipulant les hommes et en contournant ou ignorant l'accord de Libreville. Ainsi, les groupes armés qui ont donné naissance au mouvement *Séléka* parviennent à leur fin. Composée des factions de Michel Djotodia et de ses alliés, des seigneurs de guerre centrafricains, tchadiens et soudanais, la *Séléka* contrôle désormais les organes sécuritaires et les ressources du pays. Au final, « la maturité démocratique n'est pas atteinte » (Gourdin, 2013).

Les combattants de la *Séléka* ont donc pris en otage toute une République, sous le commandement du général Djotodia autoproclamé président de la République, puis légitimé par les membres du Conseil National de Transition (CNT) et soutenu par les Chefs d'État de la CEEAC. Les combattants ont fait régner la terreur dans le pays. Autrement dit, la *Séléka* s'est rendue coupable de violations massives des droits humains, notamment des massacres, des exécutions sommaires, des viols, des tortures et des incendies de villages. Ces crimes ont amené la population à fuir pour vivre dans des conditions déplorables dans la brousse ou dans les camps de personnes déplacées.

Rappelons que pour se défendre, les victimes de la *Séléka* ont créé à leur tour un mouvement : les *anti-balaka*. Dans une dynamique de riposte, le mouvement a intensifié les attaques dans le but de protéger leurs frères, puis de les venger sur les populations musulmanes assimilées aux forces de la *Séléka*. Malheureusement, cette vengeance mise en œuvre, et qui répond à la même logique passionnelle de haine, a plongé la Centrafrique dans une instabilité profonde. Comme l'ont constaté les experts de l'International Crisis Group « une bonne partie du monde rural, notamment à l'ouest et au centre de la République centrafricaine, est devenue un terroir de violence »²³⁶. Elle a touché des groupes entiers : massacres collectifs, répression et torture, tueries opposant groupes religieux... C'est sur ces entrefaites que la communauté internationale est venue assister la RCA pour rétablir l'ordre, garantir la paix sociale et contribuer à réhabiliter les institutions. Ceci à travers la MINURCA (Mission des Nations Unies en République Centrafricaine) qui a remplacé la MISAB

²³⁶ International Crisis Group Briefing Afrique N°105, décembre 2014, *La face cachée du conflit centrafricain*, disponible sur www.crisisgroup.org/~media/Files/africa/central-africa/central-african-republic/b105-la-face-cachee-du-conflit-centrafricain.pdf (page consultée en février 2015).

(Mission interafricaine de surveillance des accords de Bangui) et la CIS (Comité international de suivi) pour sécuriser Bangui.

La MINURCA a permis de réhabiliter les institutions, de faire fonctionner les services publics, de réactiver le secteur économique, de remettre en train l'État de droit avec l'organisation des élections législatives et présidentielles. Cependant, la paix restaurée est restée fragile, car les causes profondes de la crise ne sont pas totalement supprimées ou traitées. Selon Diallo,

il s'agit de l'application pleine des accords de Bangui en vue de réaliser la réconciliation nationale et de lancer la RCA sur la voie d'un développement harmonieux et durable, c'est-à-dire d'engager résolument la lutte contre la pauvreté, principale racine du mal qui gangrène le pays comme tant d'autres pays africains (2001 : 126).

Les soldats de maintien de la paix ont donc été envoyés en RCA pour arrêter sa folle course vers l'abîme. Mais, en dépit de leur intervention, les vieux démons de la division ont continué et continuent à sévir dans le pays. Ils compromettent de facto la cohésion sociale et n'apportent pas de solutions adéquates pour garantir la paix et le processus de démocratisation enclenché depuis quelques années. La classe politique s'égare toujours dans un jeu stérile, « voire destructeur de la quête effrénée à l'exercice du pouvoir » (Diallo, 2001 : 119) ; puisqu'elle estime que toute richesse essentielle transite par l'État (les prébendes, les contrats, les licences, les capacités de détournement et de fraude) et que la réussite sociale suppose l'accès à la « bourgeoisie directoriale » ou à ses couloirs (Chrétien, 2015).

Nous dégageons de ce constat que le projet politique des protagonistes s'est résumé à l'accession au pouvoir et à son contrôle. Il a inéluctablement déclenché la violence de l'État, la violence contre l'État et la violence à signification politique dans la société du fait des carences de l'État (Bangoura, 2001 : 99), donc à l'instabilité politique et aux discriminations régionalistes installant la situation de non-État. Cela a suscité des interventions internationales de maintien de la paix justifiées par l'importance accordée à la stabilité régionale et à la consolidation de la paix et de la sécurité du pays. Certes, les forces déployées dans le pays ont permis, du moins pour l'instant, de rétablir l'ordre et de contribuer à la réhabilitation des institutions, mais on a aussi compté parmi elles des piètres soldats, mal formés, peu

disciplinés, qui traînent une sale réputation (Tatu, 2015) : des protecteurs dévoyés en *prédateurs*.

6. Quelques errements des forces de maintien de la paix déployées pour consolider la sécurité et stabiliser la Centrafrique

Des efforts constants dans la recherche d'une solution durable à la crise centrafricaine ont été consentis par les forces de maintien de la paix afin de sécuriser les civiles et apporter une réponse à la garantie de la paix et à l'affermissement de la démocratie. Mais leurs missions ont été confuses à cause de quelques égarements constatés : crimes et abus sexuels.

En effet, inquiétés par la violence dans leur pays, les centrafricains ont plaidé en faveur de l'envoi des soldats de maintien de la paix. Ils ont été suivis dans cette démarche, en vue de la stabilisation de leur pays, par certains leaders politiques africains, entre autres, les opposants tchadiens. Ces derniers, préoccupés par la crise, ont recommandé de soutenir la proposition du recours aux forces onusiennes de maintien de la paix. Les français ont manifesté la même volonté. C'est pourquoi le président Hollande avait suggéré au Secrétaire Général de l'ONU d'envoyer des *Casques bleus* en République centrafricaine (Dingambeye, 2014 : 4) pour éviter le chaos.

Mais l'intervention des forces de maintien de la paix en Centrafrique a été scandaleuse. Ces forces, même si cela ne concerne qu'une minorité d'entre elles, ont commis des crimes et abus accablants dans le pays, ajoutés à ceux perpétrés par les milices en conflit.

Après les dérapages de plusieurs soldats de l'armée française, soupçonnés d'avoir sexuellement abusé d'enfants à Bangui pendant la guerre civile, « voilà les "peacekeepers" à leur tour sur la sellette » (Tatu, 2015). Ils sont accusés d'avoir perpétré des crimes odieux. Les exemples ci-après en sont la preuve : la découverte d'une fosse commune près d'une base des forces de maintien de la paix à *Boali*, la déclaration des experts de Human Rights Watch relative à la mort par torture des leaders *anti-balaka* à Bossangoa en décembre 2013, l'exécution publique des *anti-balaka* à Mambéré en février 2014, les passages à tabac ayant entraîné la mort de deux civils à Mambéré en juin 2015... Mais ce sont les accusations d'abus sexuels qui sont les plus nombreuses, comme en Haïti, en Sierra Leone, au Burundi, au Libéria et en République Démocratique du Congo. « Parmi les victimes de ces abus, des jeunes femmes, des enfants des rues, des fillettes de 13

ans », a confirmé N. Tatu (2015). En vérité, des actes infâmes caractérisent de plus en plus les missions des soldats de maintien de la paix un peu partout où ils sont déployés. En Sierra Leone par exemple, ils ont été accusés, dans un rapport de Human Right Watch intitulé « We'll kill you if you cry » (« On te tue si tu pleures »), d'avoir pratiqué le viol à grande échelle sur des jeunes femmes enlevées dans les villages. Et en République Démocratique du Congo, un réseau de prostitution de jeunes congolaises s'est développé autour d'un bataillon de Casques bleus en provenance d'Inde. Des cas sont également signalés entre autres en Bosnie et en Iraq (Tatu, 2015).

En Centrafrique en revanche, les abus sexuels ont été commis par les soldats de maintien de la paix congolais alors qu'ils servaient dans la mission de maintien de la paix de l'Union Africaine et dans celle de maintien de la paix des Nations Unies²³⁷. Cependant, leur gouvernement n'a pris aucune mesure pour rendre justice. Il en est de même de l'UA. Celle-ci n'a pas mené des enquêtes pour traduire les responsables des crimes en justice. Seuls les représentants de l'ONU, qui ont pris le relais de la responsabilité du maintien de la paix de l'UA, ont insisté pour que tous les soldats de maintien de la paix congolais soient mutés hors de la République centrafricaine et remplacés par des nouveaux militaires afin de garantir qu'aucun des responsables des abus ne fasse partie de la mission des Nations Unies. Une telle mesure suffirait-elle pour discipliner les forces de maintien de la paix qui faillent à leurs missions ? Pour les experts de Human Rights Watch, muter simplement ces soldats sans autres conséquences « envoie le message que les soldats de maintien de la paix peuvent commettre des meurtres [de crimes de sang] en toute impunité ». Ils ont présumé que « l'UA, l'ONU et les autorités judiciaires en République du Congo et en République centrafricaine devraient coopérer pour garantir que tous les responsables de ces crimes soient traduits en justice et empêcher que de tels crimes se produisent à nouveau »²³⁸. Les Casques bleus qui ont violé ou tué doivent également répondre de leurs crimes devant les tribunaux. Il ne suffit pas de les renvoyer dans leur pays. « L'ONU doit insister pour que les pays d'où les troupes sont originaires traduisent en justice les auteurs de viols

²³⁷ « République centrafricaine : des meurtres commis par des soldats de maintien de la paix », disponible sur <https://www.hrw.org/fr/news/2016/06/07/republique-centrafricaine-des-meurtres-commis-par-des-soldats-de-maintien-de-la-paix> (page consultée en août 2016).

²³⁸ « République centrafricaine : des meurtres commis par des soldats de maintien de la paix », *op. cit.*

et d'autres abus »²³⁹. N. Tatu (2015) s'est également exprimée dans ce sens :

L'organisation [ONU] a beau établir des règles, interdire formellement tout rapport sexuel avec des mineurs, l'octroi d'argent, de biens ou de services contre des faveurs sexuelles, elle n'est pas en mesure de les faire respecter. Impossible même d'engager des poursuites pénales contre les coupables, d'exercer des sanctions ou de prononcer des condamnations. C'est aux pays fournisseurs de ces bataillons de le faire. La formation, le commandement et la discipline, sont également de leur ressort.

Par ailleurs, les médias ont révélé d'autres abus commis par les soldats de maintien de la paix. Ils ont particulièrement accusé les forces tchadiennes de maintien de la paix déployées en RCA d'apporter un soutien militaire et logistique à la *Séléka* qui fait régner la terreur. Des témoignages (des personnes victimes de ce mouvement armé) ont également été enregistrés à ce sujet. Mais pour les autorités tchadiennes, c'est une accusation « alimentée par une campagne de dénigrement instrumentalisée par la presse étrangère » (Brahim, 2014 : 4-5). C'est pourquoi le Chef de l'État tchadien a apporté un démenti pour éclairer l'opinion internationale sur l'impartialité des soldats tchadiens dans la sécurisation de la RCA. Nous le citons : « Nous [sommes] profondément choqués par les fausses accusations contre notre pays l'accusant de soutenir la *Séléka*. Je [Nous] défie [défions] quiconque d'être capable de fournir à l'opinion internationale la preuve de ces allégations » (Guibert, 2014 : 2). Pour Dingambeye (2014 : 4), ces propos ont surtout consisté à éviter le massacre des civils ciblés et le refroidissement des relations entre deux pays voisins qui continuent d'unir leur destin à travers des organisations sous-régionales, régionales et internationales.

Aux yeux de Dingambeye, le Tchad intervient très souvent dans les affaires intérieures centrafricaines sans mandat. L'aide apportée à Bozizé, révélée ci-haut, éclaire ces propos. À ce titre, le peuple centrafricain hostile au déploiement des troupes tchadiennes les ont perçues comme des forces d'occupations. Une telle perception ne peut que nourrir une haine contre les occupants

²³⁹ « République centrafricaine : des viols commis par des casques bleus », disponible sur <https://www.hrw.org/fr/news/2016/02/04/republique-centrafricaine-des-viols-commis-par-des-casques-bleus> (page consultée en août 2016).

et une riposte contre une communauté qui cohabite et/ou accueille en son sein des troupes militaires qui lui sont défavorables. D'où la défense des milices *anti-balaka* à se dresser contre les forces tchadiennes de maintien de la paix qui allaient à la rescousse des combattants de la *Séléka*.

En somme, les forces de maintien de la paix déployées en République centrafricaine, comme en République Démocratique du Congo, font des victimes par des abus et atteintes sexuels, lesquels semblent ébranler la crédibilité de l'ONU, régulièrement accusée de laxisme et d'omerta puisque « les rapports les plus accablants les uns plus que les autres se multiplient depuis des années, sans grand effet » (Tatu, 2015). Comment éluder ces abus qui touchent des opérations de maintien de la paix ? Il est important pour l'ONU de négocier de nouveaux accords avec les pays qui fournissent des contingents afin d'assurer des poursuites en justice, une transparence et une coopération aux processus de responsabilité. De plus, l'ONU devrait s'assurer que les Casques bleus fassent l'objet de contrôles avant d'être déployés et qu'ils soient formés à la politique *zéro tolérance* à l'égard de l'exploitation et d'abus sexuels²⁴⁰.

Conclusion

La violence en République centrafricaine a préoccupé non seulement les leaders politiques et les populations civiles, mais encore l'Union Africaine et l'Organisation des Nations Unies ; puisque la paix est constamment menacée dans ce pays. C'est l'absence d'une véritable politique de mise en œuvre des réformes politiques, judiciaires et militaires qui a été la cause principale de cette crise (Khabure, 2014) ayant occasionné de graves violations des droits humains : assassinats politiques, agressions sexuelles, incendie des maisons...

Les responsables de ces actes odieux sont les populations centrafricaines elles-mêmes, les groupes armés à la quête du pouvoir et certains groupes ethniques qui se croient au-dessus de la loi en raison de leurs liens politiques avec le gouvernement central, mais aussi certaines forces de maintien de la paix. Et les hauts responsables, dont certains ont été identifiés, continuent de participer aux violences dans le pays ou sont en liberté dans d'autres pays. À la connaissance d'experts d'Amnesty International, « aucune mesure n'a été prise par les autorités de ces États pour enquêter sur d'éventuels crimes de droit

²⁴⁰ « République centrafricaine : des viols commis par des casques bleus », *op. cit.*

international et de graves abus et violations des droits humains commis par ces individus en République centrafricaine »²⁴¹. Il n'est donc pas évident d'assurer la paix à long terme dans ces conditions si l'impunité pour les abus et les violations des droits humains persiste.

En outre, il serait incertain de parler de paix durable en République centrafricaine si l'on ne met pas en place un cadre de concertation et de dialogue politique permanent comme dans d'autres pays africains. Ce cadre, qui doit impliquer tous les acteurs politiques et toutes les institutions chargées de la sécurité et de la primauté du droit et celles du maintien de l'ordre et de la surveillance démocratique et civile des forces armées, pourrait réconcilier les centrafricains et construire la paix. Cependant, il ne s'agit pas de construire une paix en évacuant le conflit, comme l'ont fait le colonialisme, les partis uniques et les fausses démocraties des années 1990 (Kodjo-Grandvaux, 2013 : 228), mais de la construire et de l'entretenir pour être préservée. À cette fin, Bidima a écrit :

L'important n'est pas d'occulter la division et le conflit en postulant une réconciliation de l'un (qui peut prendre la figure de l'unité nationale, du guide éclairé, du parti au pouvoir, de l'opposition parlementaire etc.), mais de prendre acte de la pluralité, de la division et du conflit en multipliant les procédures de suspension provisoire du conflit. Cette notion de procédure implique la discussion, et celle-ci suppose des citoyens agissant et réfléchissant au sein de l'espace public un programme qui peut être tout, sauf simple et unique ! (1998 : 238).

Il découle de cette opinion que l'harmonie, en tant que situation de paix, « n'est pas un donné naturel mais au contraire qu'elle doit être élaborée » (Kodjo-Grandvaux, 2013 : 228). Tel est l'idéal auquel l'on devrait tendre en Centrafrique, comme dans tous les pays africains en proie à la violence, pour construire la paix et la garantir. Cela contribuerait au renforcement du vivre-ensemble et à la consolidation de la vie institutionnelle. Labbé et Puech, quant à eux, proposent de tout faire pour éviter les problèmes avant qu'ils ne mettent en péril la vie de tout le monde, c'est-à-dire empêcher les conflits de naître ou les résoudre quand ils sont encore à leurs débuts. Cette démarche est « plus intelligente que de chercher des solutions pour réparer les dégâts

²⁴¹ Amnesty International, *op. cit.*

une fois que les problèmes [les conflits] sont là ! » (Labbé et al., 2006 : 41).

Références bibliographiques

- ABEGA S. C., 2003, « La violence endémique en Afrique », dans *bulletin de l'APAD* [en ligne], <http://apad.revues.org/199> (page consultée en septembre 2015).
- BANGOURA D., 2001, « Les modalités d'intervention : deux cas de maintien de la paix (Libéria et Centrafrique) », Ela P. A. (éd.), dans *La prévention des conflits en Afrique centrale*, Paris, Karthala, 99-126.
- BIDIMA J.-G., 1998, « préférences et références. Un aspect de la démocratisation en Afrique ». *Actes de colloque*, Abidjan, 13-18 juillet 1998, Quest, Vol. XII, n°1, 227-240.
- BORDESSOULE E., « L'État-nation en Afrique subsaharienne, un modèle en crise », [en ligne], <http://geoconfluences.ens-lyon.fr>, (page consultée en décembre 2012).
- BRAHIM A., 2014, « La RCA entre l'anarchie, l'amalgame et l'espoir », dans *Horizons nouveaux*, N'Djaména, n° 051, 18 au 25 janvier, 2-7.
- CHRETIEN J.-P., 2015, « Les racines de la violence contemporaine en Afrique », [en ligne], <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/042015.pdf> (page consultée en février 2015).
- DIALLO I. A., 2001, « La MINURCA : gestion d'une situation conflictuelle », Ela P. A. (éd.), dans *La prévention des conflits en Afrique centrale*, Paris, Karthala, 115-126.
- DINGAMBEYE Y., 2014, « La CPDC favorable à l'envoi de la force onusienne en RCA », dans *Le temps*, N'Djaména, n°816, Hebdomadaire du 15 au 21 janvier, 4-5.
- GOURDIN P., 2013, « République centrafricaine : géopolitique d'un pays oublié », [en ligne], <http://www.diploweb.com/Republique-centrafricaine.html> (page consultée en janvier 2017).
- GUIBERT N., 2014, « Les coulisses de l'éviction du président centrafricain », dans *Le Monde*, n°214557, 12-13 janvier, 2.
- HOFFMAN B., 1998, *La Mécanique terroriste*, trad. Bernard Dietz, Paris, Nouveaux Horizons.
- HOUSSEIN M. « Les conflits armés en Centrafrique, causes et conséquences », [en ligne],

- http://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-1011_fr.html
(page consultée en janvier 2017).
- « Human Right Watch accuse les soldats tchadiens de couvrir
l'ex-Séléka », [en ligne],
<http://www.hrw.org/fr/news/2014/02/05/republique-centrafricaine-des-combattants-de-la-seleka-se-regroupent-dans-le-nord> (page consultée en mai 2014).
- INTERNATIONAL CRISIS GROUP BRIEFING AFRIQUE
N°105, décembre 2014, « La face cachée du conflit
centrafricain », [en ligne],
www.crisisgroup.org/~media/Files/africa/central-africa/central-african-republic/b105-la-face-cachee-du-conflit-centrafricain.pdf (page consultée en février 2015).
- KHABURE L., 2014, « Des sociétés prises au piège. Conflits et enjeux régionaux. Tchad, République centrafricaine, Soudan, Soudan du Sud », [en ligne],
<http://www.acordinternational.org/silo/files/recherche-regionale-conflit-tchad-rca-soudan-soudan-du-sud.pdf>
(page consultée en juillet 2016).
- KOBO J. C., 2016, « Les constitutions africaines ? Parfois des morts-nés », dans *Afrique espoir*, Kinshasa (RDC), n° 73
janviers-mars, 28-29.
- KODJO-GRANDVAUX S., 2013, *Philosophies africaines*. Paris, Présence Africaine.
- KOVANA V., 1994, *Précis des guerres et conflits au Tchad*, Paris, L'Harmattan.
- LABBE B., Puech M., 2006, *La violence et la non-violence*, Toulouse, Milan.
- MICHAUD S. C., 1986, *La violence*, Paris, Presses Universitaires de France.
- NYABENDA F. T., 2016, « RCA », dans *Afrique espoir*, Kinshasa (RDC), n° 73 janviers-mars, 14-15.
- RAPPORT, AMNESTY INTERNATIONAL, 2014, « République Centrafricaine. L'impunité alimente la violence », AFR 19/011/2014, décembre [en ligne], https://www.amnesty.be/IMG/pdf/rapport_centrafrique_dec_2014.pdf (page consultée en juillet 2016).
- « République Centrafricaine : Des viols commis par des casques bleus », [en ligne], <https://www.hrw.org/fr/news/2016/02/04/republique-centrafricaine-des-viols-commis-par-des-casques-bleus> (page consultée en août 2016).

- « République Centrafricaine : Des meurtres commis par des soldats de maintien de la paix », [en ligne], <https://www.hrw.org/fr/news/2016/06/07/republique-centrafricaine-des-meurtres-commis-par-des-soldats-de-maintien-de-la-paix> (page consultée en août 2016).
- RICCI J.-C., 2014, *Histoire des idées politiques*, 3^e édition, Paris, Dalloz.
- TATU N., 2015, « Casques bleus en Centrafrique : le scandale de trop », [en ligne], <http://tempsreel.nouvelobs.com/monde/20150625.OBS1556/casques-bleus-en-centrafrique-le-scandale-de-trop.html> (page consultée en septembre 2016).
- TOSEL A., 1988, *Kant révolutionnaire. Droit et politique*, Paris, Presses Universitaire de France.